



## Diagnostic

Document soumis à  
délibération d'arrêt de projet

Comité syndical du 9 février 2026

## SOMMAIRE

<b>I. LE GRAND AMIÉNOIS.....</b>	<b>5</b>
<b>LE POSITIONNEMENT GÉOSTRATÉGIQUE.....</b>	<b>6</b>
Le Grand Amiénois : une position d'interface entre deux grands systèmes métropolitains.....	6
L'accessibilité : un levier majeur du positionnement géostratégique du Grand Amiénois.....	7
Amiens, pôle relais métropolitain .....	8
<b>L'ARMATURE MULTIPOLAIRE .....</b>	<b>10</b>
Un territoire singulier dans l'armature des Hauts-de-France.....	10
Une organisation multipolaire interne, condition de l'équilibre territorial.....	12
<b>SINGULARITÉ RÉGIONALE ET ARMATURE TERRITORIALE COMME FONDEMENTS DU PROJET .....</b>	<b>14</b>
<b>TERRITOIRE ET INSTITUTIONS.....</b>	<b>14</b>
La charte de pays de 2006, acte fondateur pour s'accorder sur une ambition commune.....	14
Le SCOT de 2012, acte 2 de la construction d'une solidarité forte et réciproque .....	15
Le pôle métropolitain, pour associer projet et moyens .....	15
<b>II. ÉCONOMIE.....</b>	<b>17</b>
<b>ÉCONOMIE TERRITORIALE ET RÉALITÉS SOCIALES.....</b>	<b>18</b>
Un territoire aux caractéristiques socio-économiques contrastées.....	18
Un tissu économique diversifié mais polarisé : vers un équilibre entre dynamiques sectorielles et territoriales .....	22
Des filières structurantes aux trajectoires différenciées .....	30
Synthèse .....	34
<b>ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES.....</b>	<b>36</b>
Un poids structurant dans la géographie économique.....	36
Le foncier en ZAE .....	40
Quel potentiel foncier pour le développement des ZAE ? .....	42
Vers d'autres modèles .....	43
Synthèse .....	44
<b>PORTRAIT ÉNERGÉTIQUE .....</b>	<b>45</b>
Un territoire fortement consommateur d'énergie et encore très dépendant des énergies fossiles. ....	45
La stratégie du pôle métropolitain du Grand Amiénois formulée dans son PCAET .....	48
Un fort potentiel de développement des productions d'énergies renouvelables.....	49
Une stratégie qui s'inscrit dans les objectifs fixés par le SRADDET Hauts-de-France.....	51
Synthèse .....	52
<b>COMMERCE.....</b>	<b>53</b>
Un cadre d'intervention en matière d'aménagement commercial transformé.....	53
L'offre commerciale dans le Grand Amiénois.....	53
Les pratiques d'achat des habitants du Grand Amiénois .....	58

Les mutations du commerce à prendre en considération.....	64
Synthèse .....	68
<b>AGRICULTURE.....</b>	<b>70</b>
L'importance de l'agriculture dans le Grand Amiénois.....	70
Un espace agricole à forts enjeux pour la nécessaire transition écologique à mener.....	72
Une agriculture qui participe peu à l'autonomie alimentaire du Grand Amiénois.....	76
Synthèse .....	85
<b>TOURISME.....</b>	<b>86</b>
Le tourisme, un levier majeur d'attractivité et de développement pour le Grand Amiénois .....	86
Des retombées économiques en progression, concentrées sur Amiens et les principaux pôles touristiques .....	86
Une offre d'hébergement diversifiée mais géographiquement inégale.....	87
Le tourisme d'affaires : un axe stratégique.....	87
Un patrimoine de grande qualité réparti entre Amiens et les polarités .....	88
Des événements et animations nombreux.....	88
Un fort potentiel de développement du « slow tourisme » et de l'itinérance .....	89
Gastronomie, savoir-faire et tourisme industriel : des potentiels insuffisamment valorisés .....	89
Synthèse .....	90
<b>III. CONDITIONS DE VIE.....</b>	<b>92</b>
<b>DÉMOGRAPHIE .....</b>	<b>93</b>
Dynamique démographique du Grand Amiénois : les composantes d'une transition.....	93
Projections de population et de ménages à horizon 2050 : les enjeux du vieillissement et du tassement démographique.....	105
Synthèse .....	115
<b>HABITAT .....</b>	<b>117</b>
Une structure du logement de plus en plus décorrélée des besoins démographiques .....	117
Une persistance des besoins en rénovation et adaptation du parc existant .....	130
Des tendances de marché qui pèsent sur les parcours résidentiels.....	137
Avancement des documents de programmation de l'habitat .....	145
Synthèse .....	146
<b>MOBILITÉS.....</b>	<b>147</b>
Des acteurs de la mobilité nombreux et une gouvernance de la mobilité qui a beaucoup évolué aux différentes échelles depuis 2015.....	147
Des réseaux d'infrastructures et de transport structurés en étoile autour d'Amiens.....	149
Des pratiques de déplacements qui évoluent différemment selon le lieu de résidence .....	160
Synthèse .....	169
<b>IV. ENVIRONNEMENT .....</b>	<b>170</b>
<b>FONCIER.....</b>	<b>171</b>
La question de la gestion économe de l'espace en France .....	171

91% d'espaces naturels, agricoles et forestiers en 2021 dans le Grand Amiénois .....	173
Analyse de la consommation foncière sur la période 2011-2020 .....	174
Analyse de l'évolution des densités .....	180
Synthèse .....	182
<b>PAYSAGES ET PATRIMOINE BÂTI .....</b>	<b>183</b>
Les paysages du Grand Amiénois .....	183
Description des 5 unités paysagères et 21 sous-unités paysagères .....	184
Les paysages emblématiques .....	194
Le paysage urbain.....	195
Un patrimoine riche et diversifié .....	205
Les grandes mutations paysagères .....	208
Synthèse .....	223
<b>BIODIVERSITÉ.....</b>	<b>224</b>
Un territoire traversé par de grandes continuités écologiques identifiées dans le plan d'action pour la biodiversité annexé au SRADDET Hauts-de-France.....	224
Une richesse écologique reconnue, diversifiée mais fragile.....	225
Synthèse .....	229
<b>RISQUES NATURELS ET EXPOSITION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE.....</b>	<b>230</b>
Une sensibilité forte aux risques hydrologiques : inondations et ruissellement .....	230
Diagnostic de vulnérabilité et de sensibilité au changement climatique du Grand Amiénois .....	238
Synthèse .....	244

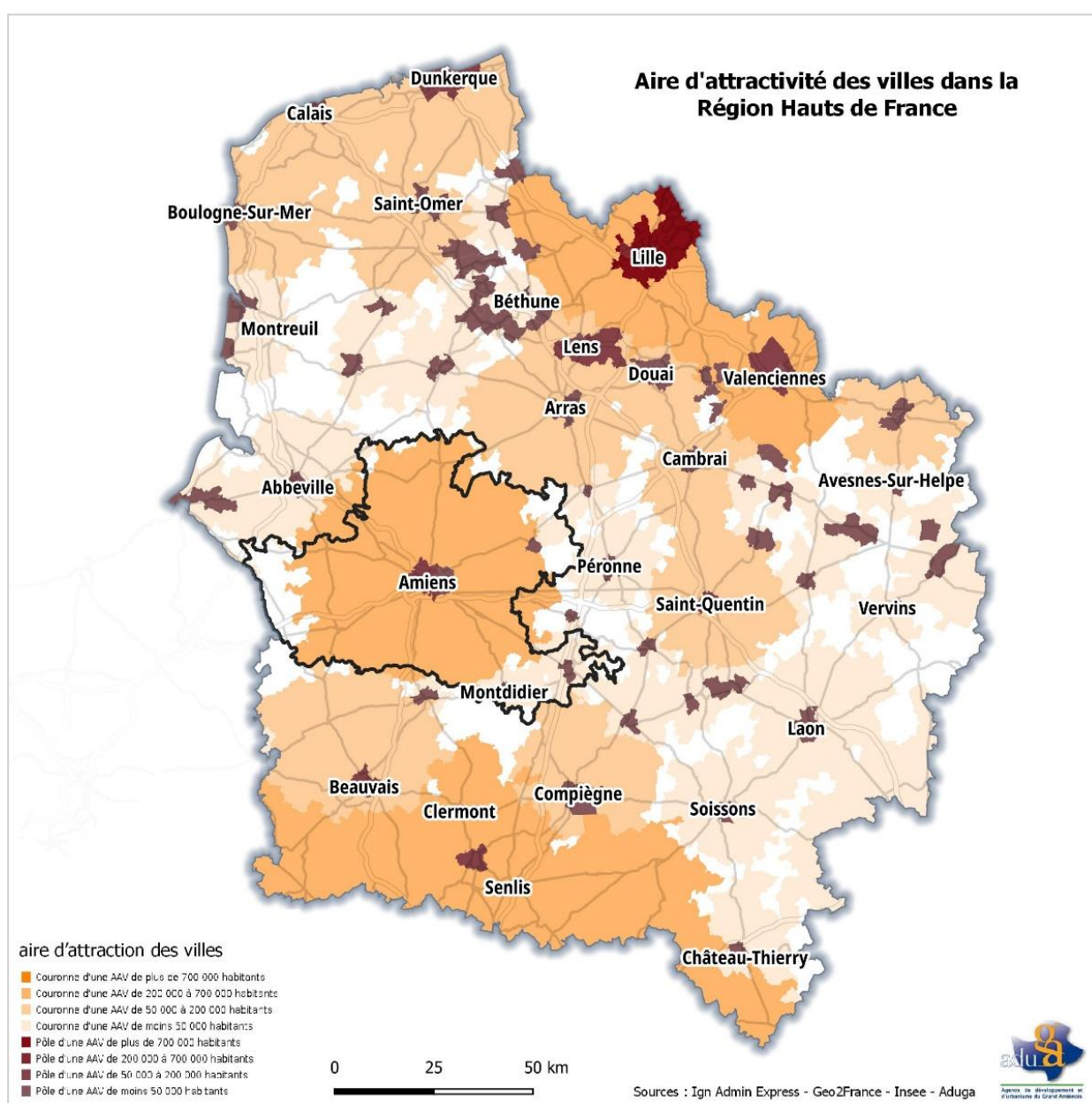
# I. LE GRAND AMIÉNOIS

## LE POSITIONNEMENT GEOSTRATEGIQUE

### Le Grand Amiénois : une position d'interface entre deux grands systèmes métropolitains

Le Grand Amiénois se situe à l'interface de deux ensembles métropolitains majeurs : l'Île-de-France et la métropole lilloise transfrontalière. Cette position géographique singulière structure durablement ses dynamiques territoriales et constitue un élément clé de son positionnement géostratégique.

Les relations avec l'Île-de-France sont anciennes et profondément ancrées. Elles se traduisent par des flux domicile-travail significatifs mais non considérables, notamment de cadres et de professions qualifiées, sans relever pour autant d'un phénomène de banlieue ou de dépendance résidentielle. Le Grand Amiénois appartient ainsi pleinement au grand Bassin parisien, tout en conservant une identité urbaine et territoriale propre.



Cette position d'interface trouve une traduction spatiale particulièrement lisible à travers le périmètre de l'aire d'attraction des villes déterminé par l'INSEE. À l'échelle des Hauts-de-France, l'aire d'attraction d'Amiens apparaît comme la plus vaste de la région, et se distingue tant par l'ampleur de son périmètre que par la diversité des territoires qu'elle englobe.

Cette ampleur distingue nettement Amiens des autres pôles urbains régionaux, à l'exception de Lille, dont l'aire d'attractivité repose sur un modèle très différent, caractérisé par une forte densité urbaine et une continuité métropolitaine marquée à dimension transfrontalière. À l'inverse, l'aire amiénoise se déploie sur un vaste espace composé de petites villes, de bourgs et de territoires ruraux, traduisant une attractivité fondée davantage sur les fonctions exercées par la ville-centre que sur la densité du tissu urbain.

### Un Grand Amiénois, ni trop près, ni trop loin

Cette situation « d'entre-deux », déjà mise en avant dans le SCoT de 2012, demeure structurante. Amiens est suffisamment proche de Paris pour bénéficier de ses dynamiques économiques, culturelles et institutionnelles, sans en subir les « nuisances » (pressions foncières essentiellement) ni la perte d'autonomie. Cette position intermédiaire, à la fois connectée et distancée, constitue l'un des ressorts majeurs de l'attractivité du territoire.

Elle trouve une expression particulièrement éclairante dans les mots de Jules Verne : « *Je me suis fixé à Amiens, ville sage, policée d'humeur égale, société cordiale et lettrée. On est près de Paris, assez pour en avoir le reflet, sans le bruit insupportable et l'agitation stérile.* »

Cette citation, bien que datant de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, résonne encore fortement avec le positionnement contemporain d'Amiens, et plus largement du Grand Amiénois.

### Amiens et Lille : deux pôles régionaux complémentaires

Les relations avec la métropole lilloise relèvent d'une logique différente, fondée sur la complémentarité régionale et la multipolarité. Ne bénéficiant pas de l'effet de masse de cette dernière, Amiens ne se positionne pas en concurrence avec Lille, mais comme un pôle structurant du versant sud de la région, susceptible de relayer certaines fonctions métropolitaines et de contribuer à un meilleur équilibre territorial à l'échelle des Hauts-de-France.

## **L'accessibilité : un levier majeur du positionnement géostratégique du Grand Amiénois**

L'accessibilité constitue l'un des fondements majeurs du positionnement géostratégique du Grand Amiénois. Le territoire a longtemps attendu certains d'entre eux, mais il est, aujourd'hui, desservi par des axes autoroutiers et ferroviaires structurants, au croisement de flux nationaux et régionaux reliant l'Île-de-France, le nord de la France, la façade maritime. Il est tangenté (autoroute A1 à Roye) ou traversé (A16 et A29, fret ferroviaire allant du Havre vers les sillons rhénan et mosellan) par les grands corridors européens.

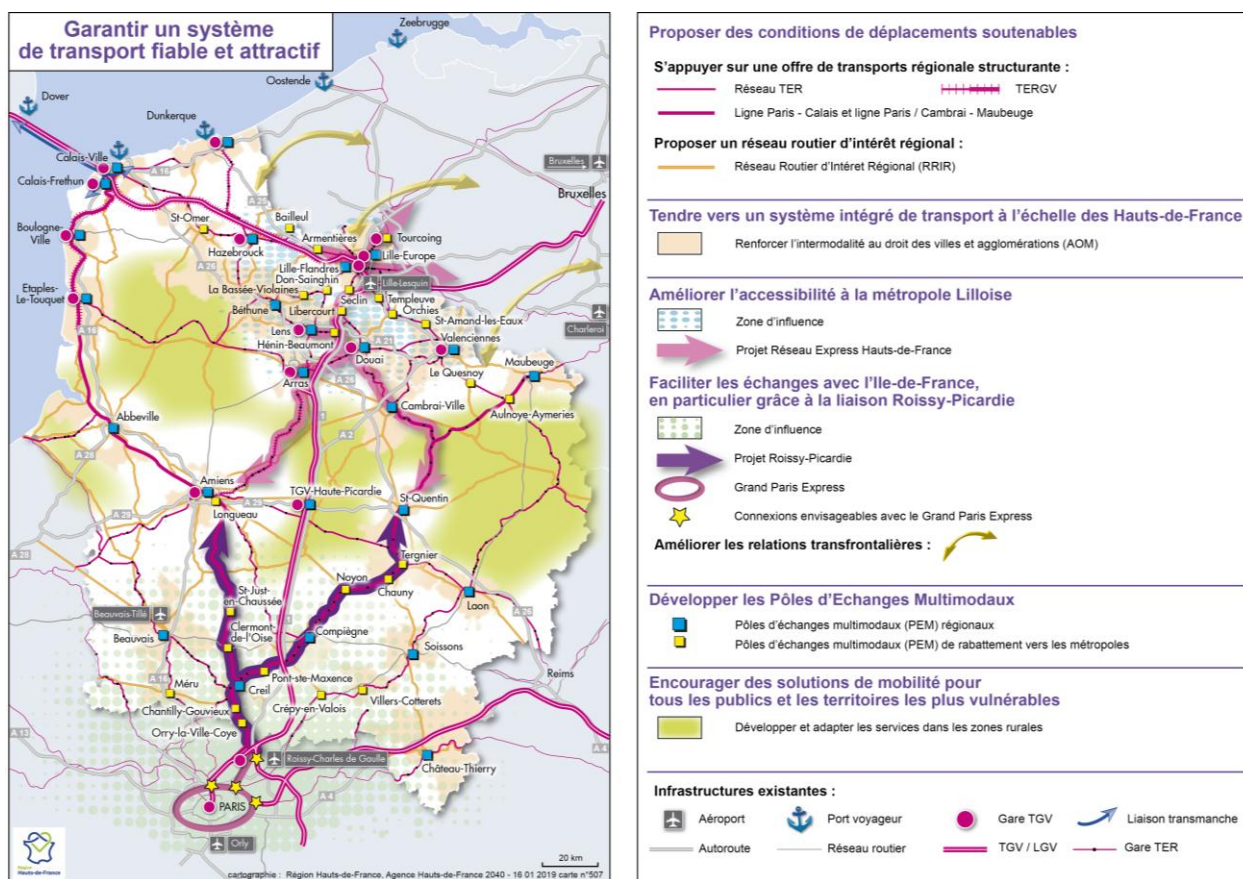
### Transformer les flux de passage en liens territoriaux

Toutefois, cette position de carrefour ne suffit pas en elle-même à produire du développement. L'enjeu réside dans la capacité à transformer les flux traversants en richesse territoriale localisée, et non à se contenter de les regarder passer. Cette transformation suppose une réflexion approfondie sur les usages, la qualité du service et l'articulation entre les différentes échelles de mobilité.

Le SRADDET des Hauts-de-France met fortement l'accent sur cette dimension qualitative de l'accessibilité, en distinguant clairement l'infrastructure du service rendu. La régularité des dessertes, leur lisibilité, leur fiabilité et leur articulation avec les autres modes de transport apparaissent déterminantes pour renforcer l'attractivité du territoire tout en maîtrisant les effets induits des mobilités de longue distance.

### Roissy-Picardie : bien plus qu'un barreau

Dans ce contexte, le projet de liaison ferroviaire Roissy-Picardie constitue une évolution majeure. Sa mise en service prévue en décembre 2028 doit permettre de diversifier les échanges avec l'Île-de-France, d'améliorer l'intermodalité train-avion et d'offrir une porte d'entrée francilienne alternative pour les habitants et les territoires du sud des Hauts-de-France confrontés à la saturation des accès ferroviaires à la gare du Nord de Paris.



### SRADDET Hauts-de-France – La future offre Roissy-Picardie au sein du système de transport régional

Pour le Grand Amiénois, cette liaison représente un levier stratégique important, dont les effets dépasseront largement la seule agglomération centrale. Elle renforce l'accessibilité métropolitaine d'Amiens et élargit son champ d'interaction fonctionnelle avec l'Île-de-France, tout en posant de possibles orientations nouvelles en matière d'organisation territoriale et d'articulation avec les politiques d'aménagement locales. L'enjeu est donc de transformer l'accessibilité externe en facteur d'équilibre interne, en veillant à ce que les bénéfices induits profitent également aux polarités secondaires et aux territoires plus ruraux.

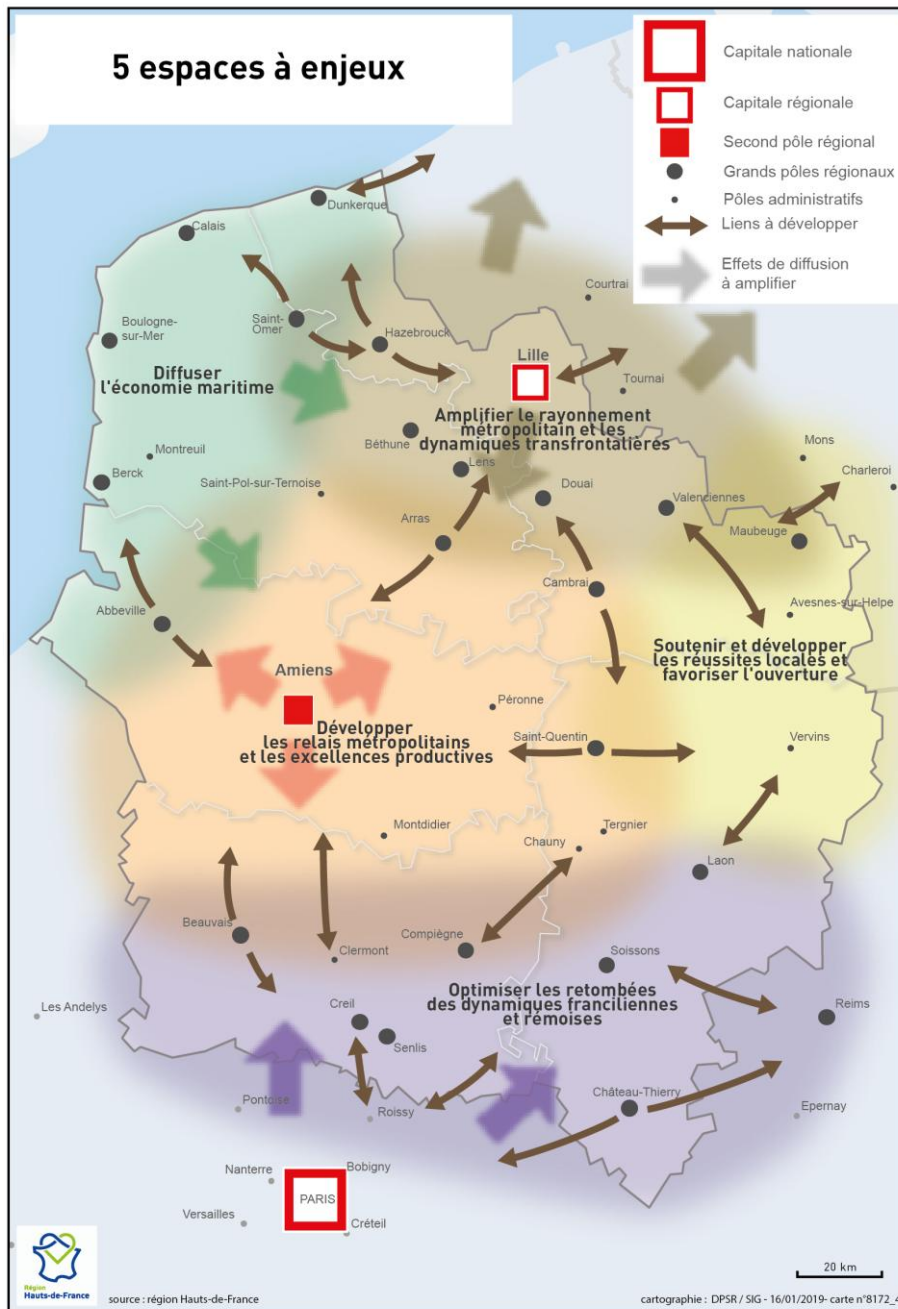
### Amiens, pôle relais métropolitain

Le SRADDET affirme Amiens comme l'un des deux pôles majeurs régionaux, aux côtés de Lille. Cette reconnaissance s'inscrit dans une logique de multipolarité visant à organiser la région autour de plusieurs niveaux de pôles complémentaires. Certains d'entre eux sont jugés à même de fédérer les territoires selon cinq espaces à enjeux au service d'un développement régional équilibré.

Celui de ces cinq espaces dans lequel s'inscrit le Grand Amiénois se voit associer comme orientation celle de développer les relais métropolitains et les excellences productives. Le SRADDET affirme que le développement de ces relais passera par l'accroissement du rayonnement d'Amiens et par l'affirmation du rôle structurant d'Arras, de Saint-Quentin, de Beauvais, de Compiègne et d'Abbeville sur l'espace central de la région.

Les conditions de réussite de cette volonté d'équilibre territorial sont les suivantes :

- favoriser les coopérations entre les villes,
- entraîner dans la dynamique toutes les villes de l'espace central (Albert/Méaulte et Montdidier dans le Grand Amiénois, Péronne dans le Santerre),
- développer les synergies entre les futures portes d'entrée du Canal Seine Nord Europe au profit du tissu productif et agricole.



SRADDET Hauts-de-France – Les cinq espaces à enjeux au service d'un développement équilibré

### Consolider les fonctions de rang supérieur

Dans cette armature, Amiens est donc appelée à jouer ce rôle de relais métropolitain, en structurant le sud de la région et en diffusant les dynamiques métropolitaines vers des territoires plus ruraux ou intermédiaires. Ce rôle repose sur la consolidation de ses fonctions métropolitaines – santé, enseignement supérieur, recherche, culture, services à haute valeur ajoutée – dont le rayonnement dépasse largement l'échelle locale.

Les grands équipements d'Amiens – en santé, en enseignement supérieur, en manifestations culturelles et sportives – participent pleinement de cette fonction. Au regard de leurs échelles (Zénith, CHU, campus...), ils ne relèvent pas uniquement d'un usage à l'échelle de la seule aire d'attractivité, mais structurent des aires de rayonnement élargies, confirmant le rôle d'Amiens comme centralité régionale complémentaire.

Cette capacité de diffusion conditionne largement l'équilibre territorial du Grand Amiénois et sa contribution à la multipolarité régionale. Elle implique une métropolisation maîtrisée, qui ne cherche pas à reproduire, par un mimétisme hors d'échelle, le modèle lillois mais à affirmer des complémentarités fonctionnelles.

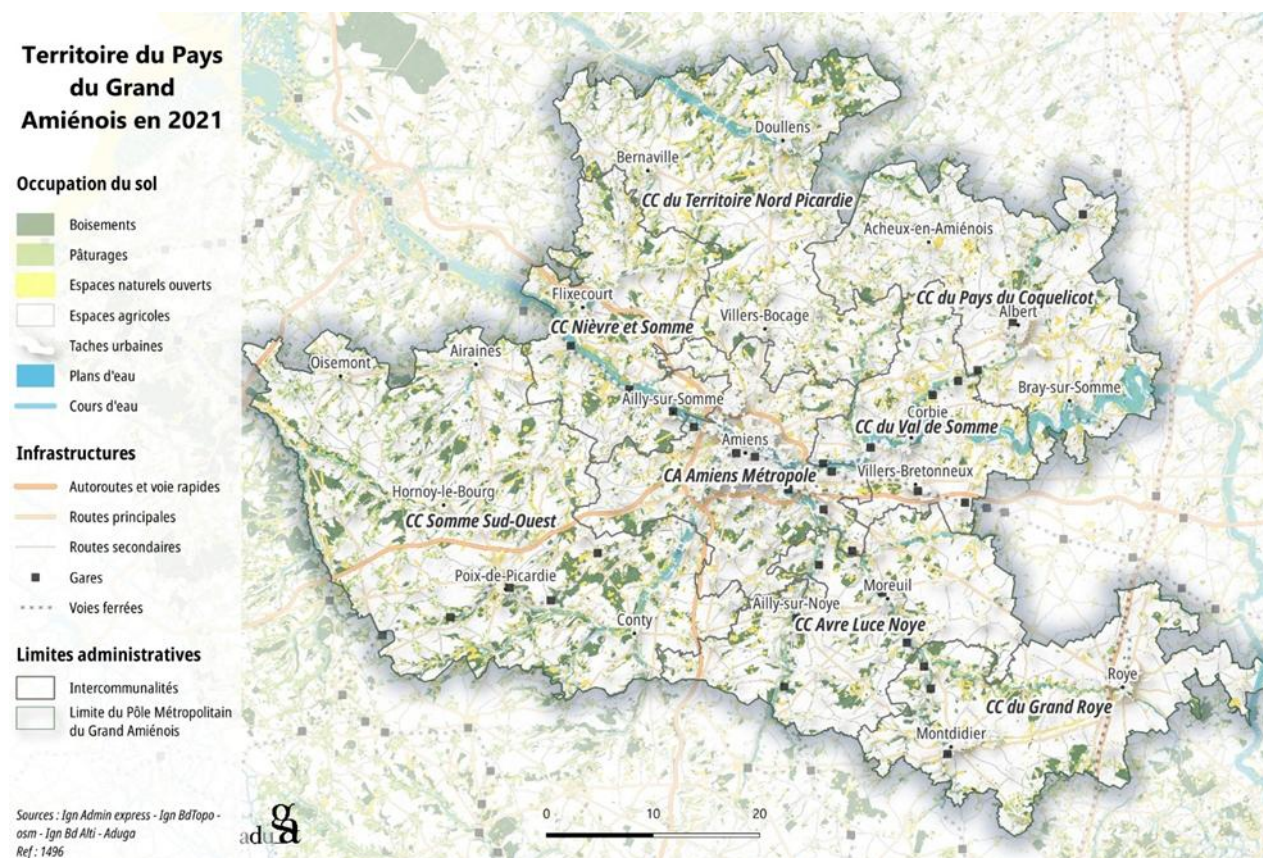
## Du positionnement géostratégique au fonctionnement du territoire

Ce positionnement géostratégique éclaire la place du Grand Amiénois dans les grands systèmes territoriaux régionaux et suprarégionaux. Il met en évidence un territoire à la fois ouvert, connecté et doté d'un rôle structurant reconnu, dont les fonctions dépassent largement son périmètre institutionnel. Pour autant, ces éléments de positionnement ne prennent pleinement sens qu'au regard du fonctionnement interne du Grand Amiénois, de l'organisation de son armature urbaine et de la manière dont les dynamiques se diffusent au sein du bassin de vie. L'analyse de l'armature multipolaire permet ainsi de comprendre comment ce rôle s'ancre concrètement dans les territoires, les formes urbaines et les pratiques quotidiennes.

## L'ARMATURE MULTIPOLAIRE

### Un territoire singulier dans l'armature des Hauts-de-France

Le Grand Amiénois occupe une place singulière dans l'organisation territoriale des Hauts-de-France. Structuré autour d'une ville-centre clairement identifiée, il constitue un vaste bassin de vie polarisé par Amiens, sans pour autant relever d'un modèle métropolitain extensif ou diffus. Cette configuration renvoie à la notion de « ville-pays », qui désigne un territoire organisé autour d'une centralité urbaine forte, entretenant des relations étroites et structurantes avec un environnement composé de petites villes, de bourgs et d'espaces ruraux organisés en réseau.



Elle conduit à considérer le Grand Amiénois, non comme un espace géographique dont l'agglomération centrale est appelée à s'étendre indéfiniment, mais comme un territoire relativement stabilisé dans ses contours, où la ville-centre, sans réelle banlieue, conserve une forme compacte et lisible, et où le reste du territoire participe à un fonctionnement d'ensemble sans dilution excessive.

Amiens concentre les fonctions supérieures, les emplois, les services, les équipements structurants ainsi que l'offre de formation et de santé. Le reste du territoire contribue à cette dynamique par des fonctions résidentielles, agricoles, productives et de services de proximité. Cette répartition fonctionnelle, loin de

traduire une dépendance univoque, repose sur des complémentarités anciennes et sur une organisation territoriale lisible, qui distingue clairement les rôles sans les opposer.

### **Le Grand Amiénois : une périurbanisation villageoise**

Contrairement à d'autres grands ensembles urbains régionaux, le Grand Amiénois ne s'inscrit pas dans une logique de dilution métropolitaine extensive, dont le corollaire est une périurbanisation fortement consommatrice d'espace et destructurante pour les paysages. La périurbanisation amiénoise a été quantitativement importante, mais elle n'a pas été génératrice de mitage des espaces environnants.

Elle est demeurée diffuse, fréquemment adossée aux structures villageoises existantes. Elle n'a pas contribué à une remise en cause profonde des identités paysagères et territoriales, ni à une fragmentation extrême des espaces. Cette caractéristique confère au Grand Amiénois une lisibilité territoriale devenue relativement rare à l'échelle nationale.



Mailly-Raineval – Communauté de communes Avre-Luce-Noye – Un village de la couronne amiénoise – Crédit : ADUGA

### **Amiens Métropole, une agglomération structurante**

La réforme territoriale de 2016, qui a vu Amiens perdre son statut de capitale régionale, a profondément modifié le cadre institutionnel. Toutefois, cette évolution ne remet pas en cause le rôle structurant d'Amiens à l'échelle du sud des Hauts-de-France. Elle invite à relire son positionnement non plus au prisme du statut administratif ou de celui de centre décisionnel partiellement déchu, mais à celui de ses fonctions territoriales.

L'étendue de l'aire d'attraction d'Amiens apporte, à cet égard, un éclairage particulièrement révélateur. Elle montre que le rôle structurant de la ville-centre dépasse largement son périmètre institutionnel et ne se limite pas à un statut administratif. Amiens organise un vaste bassin de vie, dans un contexte régional où peu de pôles disposent d'une capacité comparable à assurer des fonctions de centralité de niveau intermédiaire entre la métropole lilloise et les petites villes locales.

Cette attractivité spatiale étendue confirme ainsi la continuité du rôle régional d'Amiens, fondé sur ses fonctions effectives et sur la réalité des flux et des usages, indépendamment des évolutions institutionnelles récentes.

De longue date, Amiens a exercé des fonctions de centralité bien au-delà de son statut régional formel : fonctions administratives, hospitalières, universitaires, culturelles, commerciales. Ces fonctions ont structuré durablement ce vaste bassin de vie, et continuent aujourd'hui de produire des effets territoriaux tangibles.

Cette continuité fonctionnelle explique en grande partie la capacité de l'agglomération amiénoise à conserver un rôle de pôle structurant, malgré l'évolution des découpages institutionnels. Elle constitue un élément central du positionnement géostratégique du Grand Amiénois, fondé davantage sur la réalité des flux, des usages et des pratiques.

## **Une organisation multipolaire interne, condition de l'équilibre territorial**

L'aire d'attraction d'Amiens met également en évidence l'hétérogénéité interne du bassin de vie amiénois. Elle englobe des territoires aux profils très contrastés : espaces périurbains proches, petites villes relais, territoires ruraux agricoles ou espaces plus fragiles sur le plan démographique et économique.

Cette diversité interne souligne l'importance des polarités secondaires dans l'organisation territoriale du Grand Amiénois. Dans une aire d'attractivité aussi étendue, l'enjeu n'est pas seulement de renforcer la centralité de la ville-centre, mais de structurer les relations entre les différents niveaux de polarités afin d'éviter une concentration excessive des dynamiques au profit du seul cœur urbain.

### **Le Grand Amiénois, un ensemble multipolaire**

Ainsi, le positionnement géostratégique du Grand Amiénois ne peut être appréhendé à la seule échelle de la ville-centre. Il repose sur la capacité du territoire à fonctionner comme un ensemble multipolaire, associant Amiens à un réseau de petites villes, de bourgs et de centralités locales assurant des fonctions essentielles de proximité.

Ces polarités secondaires jouent un rôle déterminant dans :

- l'accès aux services du quotidien,
- l'accueil résidentiel,
- l'animation économique et commerciale locale,
- le maintien de dynamiques sociales.

Elles peuvent contribuer à limiter les déplacements contraints vers Amiens, à préserver une vie locale active et à maintenir une répartition équilibrée des dynamiques territoriales. Cette organisation multipolaire constitue un facteur de résilience territoriale et un levier majeur de cohésion interne. Certaines de ses polarités présentent, également, des positionnements économiques à fortes identités et à fortes notoriétés (Albert-Méaulte, Roye...).

Cette lecture rejoint les orientations portées par le SRADDET des Hauts-de-France, qui promeut une armature régionale fondée sur la multipolarité et la recherche d'un meilleur équilibre entre territoires. Dans ce cadre, le Grand Amiénois apparaît comme un espace structuré, capable d'articuler une centralité régionale forte et un réseau de polarités intermédiaires participant pleinement au fonctionnement du territoire.

Il est toutefois important d'avoir à l'esprit que cette armature s'appuie sur une structure urbaine composée d'un nombre extrêmement important de communes peu peuplées. 73% de ces dernières présentent une population inférieure à 500 habitants, et seules 20 communes, soit 4,3% de l'ensemble, se situent dans une strate comprise entre 2 000 et 10 000 habitants. Cette caractéristique, qui n'est pas partagée par l'ensemble des départements français à dominante rurale, impose que des communes de taille relativement modeste assure un rôle essentiel de polarité structurante (Bernaville, Oisemont, Conty, Acheux-en-Amiénois, Bray-sur-Somme...) validé par le SRADDET et/ou par le SCoT.

Nombre d'habitants	Nombre de communes	Part de communes
Moins de 100	64	13,7%
De 100 à 499	276	59,2%
De 500 à 999	69	14,8%
De 1 000 à 1 999	36	7,7%
De 2 000 à 4 999	14	3,0%
De 5 000 à 10 000	6	1,3%
Plus de 100 000	1	0,2%
<b>Total</b>	<b>466</b>	<b>100,0%</b>

Nombre de communes par strates de population – Source : Insee RP2021

Mais il y a lieu d'être vigilant car nombre de ces polarités ont montré un affaiblissement au cours des dernières décennies. Certaines d'entre-elles ont même connu une chute brutale, révélatrice des fragilités de cet équilibre. A l'instar de la ville de Doullens, elles ont parfois été durement impactées, au tournant de la décennie 2010, par la mise en œuvre de la révision générale des politiques publiques (RGPP). 5ème commune du département de la Somme, celle-ci a vu fermer, entre 2006 et 2011, la base aérienne 922 qui était le premier employeur du territoire, le tribunal d'instance, le bloc opératoire puis la maternité de l'hôpital. De ce fait, elle a perdu près de 10 % de sa population en une seule décennie, alors que son rôle est essentiel dans la structuration territoriale aux limites de la Somme et du Pas-de-Calais.

### Le Grand Amiénois, une métropole buissonnière

Enfin, l'équilibre territorial du Grand Amiénois repose également sur la place centrale occupée par les espaces agricoles et naturels, qui constituent à la fois une ressource économique, paysagère et de singularité territoriale, pour ne pas parler d'identité. La préservation de ces espaces participe directement de la qualité territoriale et de l'attractivité du Grand Amiénois, et conditionne sa capacité à accueillir de nouveaux ménages et activités sans remise en cause de ses équilibres fondamentaux.



Amiens, la petite métropole nichée dans son écrin vert – Crédit : Laurent Rousselin

## **SINGULARITE REGIONALE ET ARMATURE TERRITORIALE COMME FONDEMENTS DU PROJET**

Le positionnement géostratégique du Grand Amiénois repose sur une singularité territoriale forte, qui ne se limite pas à sa situation d'interface entre grands ensembles métropolitains. Il s'ancre également dans une organisation interne lisible, fondée sur l'articulation entre une centralité urbaine affirmée et un réseau de polarités assurant des fonctions de proximité à l'échelle des bassins de vie.

En effet, dans un contexte national marqué par l'étalement urbain et la fragmentation des grandes régions métropolitaines, la structure territoriale du Grand Amiénois et la forme urbaine de ces villes constituent des atouts différenciants. Elles offrent un cadre de vie agréable, susceptible de renforcer l'attractivité résidentielle et économique du territoire, tout en limitant les effets négatifs d'une croissance non maîtrisée. Amiens demeure une ville compacte et lisible, dotée d'un patrimoine urbain structurant, d'un centre ancien identifiable et d'une relation étroite avec des espaces naturels et paysagers remarquables, notamment la vallée de la Somme et celles de ses affluents.

Le Grand Amiénois apparaît ainsi comme un territoire ressource, capable de conjuguer accessibilité métropolitaine, qualité urbaine et ancrage territorial. Il repose ainsi sur une articulation étroite entre cette centralité urbaine affirmée et un territoire organisé, dont l'équilibre interne constitue un socle solide pour les orientations stratégiques du SCoT.

L'analyse met toutefois en évidence que cet équilibre repose sur la solidité des polarités intermédiaires et sur leur capacité à assumer durablement leurs fonctions de proximité. Les évolutions démographiques, économiques et institutionnelles observées au cours des dernières décennies ont fragilisé certaines d'entre elles, rappelant que cette organisation, si elle constitue un atout différenciant, demeure sensible aux dynamiques de concentration et de spécialisation.

Ainsi, la singularité régionale du Grand Amiénois ne tient pas seulement à sa position dans les grands systèmes territoriaux, mais aussi à la forme même de son armature, à la manière dont celle-ci structure les bassins de vie et conditionne la diffusion des dynamiques à l'échelle de l'ensemble du territoire. Ces éléments constituent un socle de compréhension indispensable pour aborder, dans la suite du diagnostic, l'analyse thématique des dynamiques démographiques, économiques, résidentielles et de mobilité.

L'ensemble des éléments évoqués ci-avant constitue les fondements territoriaux du projet de SCoT. Leur prise en compte s'inscrit toutefois dans un cadre institutionnel et partenarial spécifique, marqué par des évolutions successives des périmètres, des compétences et des modes de coopération, qu'il convient maintenant d'éclairer pour comprendre les conditions de mise en œuvre du projet.

## **TERRITOIRE ET INSTITUTIONS**

466 communes aux physionomies contrastées, 8 intercommunalités aux profils variés, 3 fleuves qui débouchent sur le splendide littoral picard, une ville centre qui occupe la 27<sup>ème</sup> position des cités françaises, c'est là toute la richesse du Grand Amiénois. Il est le plus vaste territoire porteur d'un SCOT au sein des Hauts de France, et l'un des plus vastes à l'échelle nationale : 3 626 km<sup>2</sup>, 59 % de la superficie du département de la Somme et, avec 381 000 habitants, plus de 67 % de sa population. Mais au-delà de cet énoncé quantitatif mais aussi géographiquement flatteur, le Grand Amiénois est avant tout un territoire de coopération de longue date. Le terme d'inter-territorialité résonne ici depuis près de 20 ans, comme en atteste ce SCoT d'échelle d'aire urbaine, approuvé en décembre 2012, et dont le présent document constitue la révision.

### **La charte de pays de 2006, acte fondateur pour s'accorder sur une ambition commune**

Expression première d'une ambition collective pour le pays, une charte a été élaborée dès 2006 avec l'appui de la toute jeune agence de développement et d'urbanisme créée sur le périmètre de douze

intercommunalités. Cette charte affirmait la volonté de s'engager dans un projet commun en posant un regard objectif sur le territoire, ses atouts, ses faiblesses. Elle déterminait les perspectives qui s'offrent à lui, dans un environnement local, national et mondial. Elle constituait également la prise de conscience d'une solidarité à construire entre des espaces ruraux et des territoires urbains complémentaires et interactifs.

La charte, dont l'existence a fait l'objet d'un arrêté préfectoral en décembre 2012, était constituée de cinq axes stratégiques :

- soutenir et développer l'emploi ;
- agir pour une offre de logements équilibrée ;
- élever le niveau de formation/qualification ;
- optimiser l'accessibilité du territoire ;
- valoriser les atouts touristiques et environnementaux.

Les échanges politiques organisés autour des travaux relatifs à la construction de cette charte de pays, ont permis de faire émerger « **un territoire de destin** », première marche ouvrant ensuite, en 2008, sur la création du syndicat mixte du Pays du Grand Amiénois et sur la prescription d'élaboration d'un SCoT.

## Le SCOT de 2012, acte 2 de la construction d'une solidarité forte et réciproque

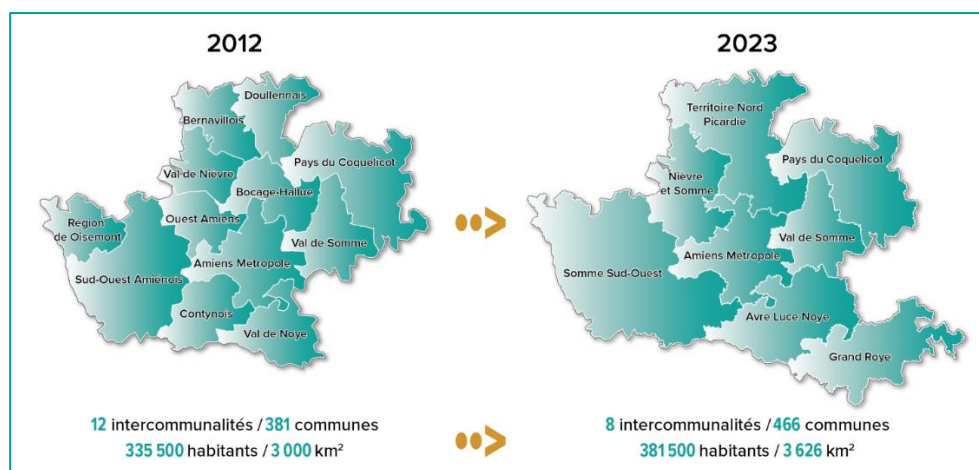
Cette solidarité alors naissante s'est construite autour de l'acceptation et le respect de deux principes :

- celui de tirer profit des proximités entre l'urbain et le rural car Amiens et les principales villes du pays bénéficient des richesses des espaces ruraux, et ces derniers bénéficient de ce que les villes peuvent leur apporter ;
- celui d'exploiter la complémentarité des territoires au service d'un projet global puisque chaque partie du territoire a une place et un rôle à jouer différents dans le projet en fonction de ses atouts spécifiques.

Ce SCoT, élaboré à l'échelle pertinente de l'aire urbaine d'Amiens et approuvé en décembre 2012, concernait alors 381 communes inscrites dans une communauté d'agglomération et onze communautés de communes. Il a été conçu comme une démarche d'accompagnement des collectivités et un processus d'aide au changement. Le principe qui le fondait était « de ne pas lutter contre mais de faire avec ». Il a ainsi participé à faire du Grand Amiénois un « **territoire de projet** ».

## Le pôle métropolitain, pour associer projet et moyens

C'est en 2018, dix ans après la création du syndicat mixte de Pays, qu'a été entérinée la transformation de ce dernier en Pôle Métropolitain. Nombre de changements étaient intervenus depuis quelques années : fusion des régions et apparition de celles des Hauts-de-France, loi Notre et fusion imposée des intercommunalités, souhaits du Moreuillois et du Grand Roye de rejoindre le SCoT du Grand Amiénois.



L'évolution du périmètre et des membres du Pôle Métropolitain entre 2012 et 2023

La refonte de la carte des intercommunalités, en janvier 2017, a fortement impacté le Grand Amiénois. Elle s'est caractérisée par les fusions :

- des communautés de communes du Doullennais, du Bernavillois, et du Bocage-Hallue pour former la communauté de communes du Territoire Nord Picardie ;
- des communautés de communes d'Ouest Amiens et du Val de Nièvre et environs qui ont constitué la communauté de communes Nièvre & Somme ;
- des communautés de communes de la Région de Oisemont, du Contynois et du Sud-Ouest Amiénois pour former la communauté de communes XXL (119 communes) Somme Sud-Ouest ;
- enfin, des communautés de communes du Val de Noye et du Moreuillois (qui n'appartenait pas au périmètre du Grand Amiénois en 2012) pour former la communauté de communes Avre Luce Noye.

Ces fusions n'ont pas toujours été aisées à conduire car les compétences optionnelles, qui avaient été déléguées aux intercommunalités initiales, étaient extrêmement diverses de l'une à l'autre, témoignant de cultures différentes entre des positionnements comme EPCI de services à la population ou EPCI de développement territorial.

Dans ce contexte institutionnel en recomposition, la démarche de transformation du Pays en Pôle Métropolitain a eu pour ambition d'élargir le cadre des actions et les champs de la mutualisation des moyens. Il s'agissait de concevoir un bouquet de politiques métropolitaines qui rassembleraient les EPCI du territoire dans une logique non concurrentielle, afin de renforcer l'attractivité et le positionnement du Grand Amiénois à une échelle plus large.

Dans cet esprit, le Pôle Métropolitain du Grand Amiénois a été confirmé ou s'est vu transférer trois compétences. Par ailleurs, ses statuts lui permettent d'intervenir, par délégation, sur des actions d'intérêt métropolitain. Concernant les compétences transférées, il s'agit :

- de procéder au suivi, à l'évaluation et à la révision du Schéma de Cohérence Territoriale ;
- de conduire l'élaboration et la mise en œuvre d'un Plan Climat Air Énergie Territorial global ;
- de s'investir en matière de mobilisation de la société civile organisée en accompagnant un Conseil de développement unique, constitué à l'échelle du périmètre du Grand Amiénois.

Les actions d'intérêt métropolitain pour lesquelles des démarches sont conduites par le Pôle relèvent des champs de la promotion et du développement économique, du tourisme et des mobilités. Concernant cette dernière thématique, il est un acteur important par la grande variété de maîtrises d'ouvrage qu'il assure : enquête mobilité EMC2, plan de mobilité rurale et plans de mobilité simplifiés, schémas cyclables, travaux préparatoires à la labellisation d'un Schéma Express Régional Métropolitain (SERM). La volonté politique qui sous-tendait cette évolution était d'évoluer vers un « **territoire de projets et de coopération** ».

C'est au moment de la mise en place du Pôle Métropolitain, en décembre 2018, qu'a été actée la prescription d'une révision du SCoT. Ce ne sont pas les conclusions de son évaluation à 6 ans qui sont à l'origine de cette décision car la trajectoire constatée alors répondait aux objectifs du projet de territoire. C'est bien l'étendue et l'importance de l'extension périmétrique qui en a décidé : plus de 20 % de surface supplémentaire, 14 % de population en plus, mais aussi l'intégration de trois villes aux rôles structurants avec Roye, Montdidier et Moreuil.

C'est donc dans ce contexte de modification institutionnelle et d'évolution fonctionnelle du territoire qu'a été initiée et conduite la révision du SCoT du Grand Amiénois.

## II. ÉCONOMIE

## ÉCONOMIE TERRITORIALE ET RÉALITÉS SOCIALES

Issue du grec *oikonomia* – la gestion de la maison –, l'économie renvoie à la manière dont une société organise la production de richesses, mais aussi leur distribution entre les individus et les territoires. Aborder l'économie du Grand Amiénois implique donc de dépasser la seule lecture du tissu productif pour interroger les liens étroits entre création de valeur, conditions sociales des habitants et organisation territoriale.

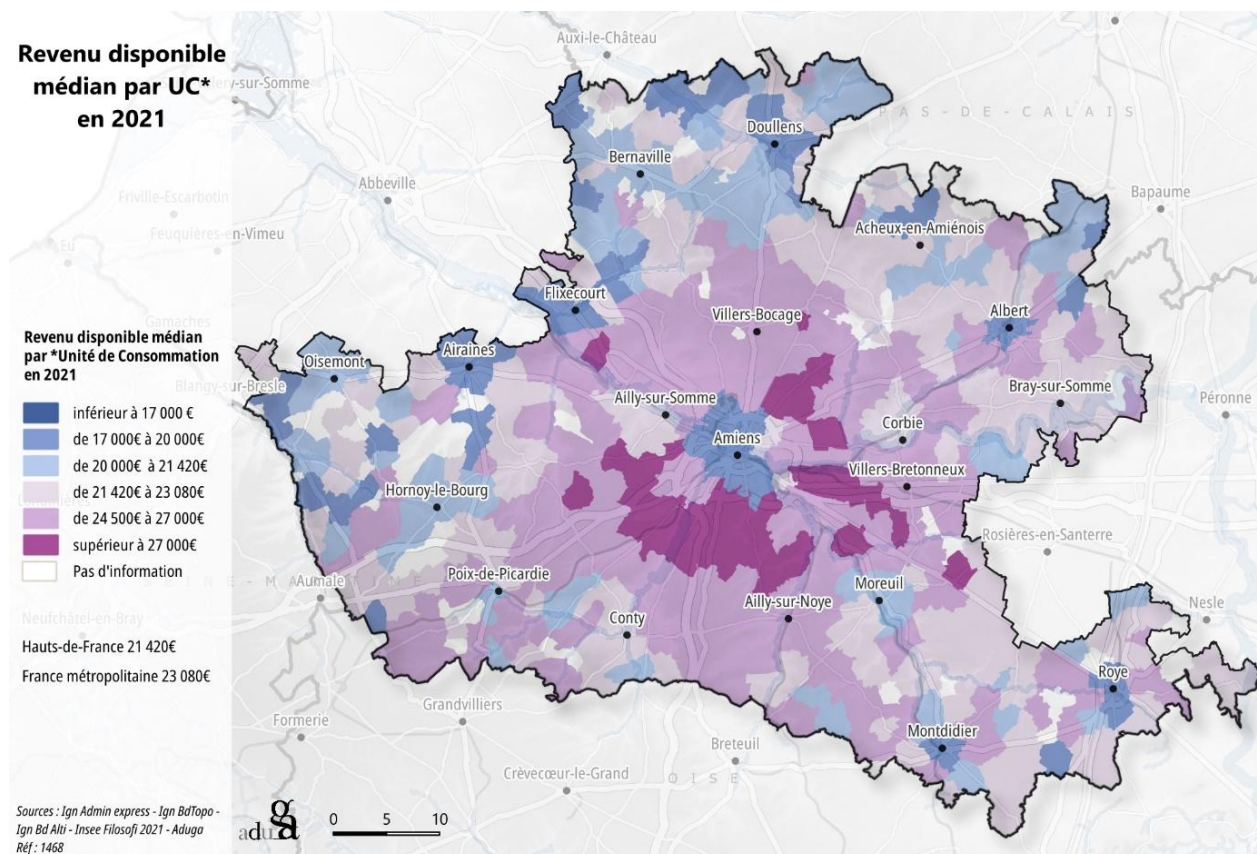
Dans un territoire marqué par une histoire industrielle et agricole forte, par des mutations économiques profondes et par des disparités sociales et spatiales persistantes, les dynamiques économiques ne peuvent être dissociées des réalités socio-démographiques. L'emploi, les niveaux de qualification, les revenus, les mobilités des actifs ou encore l'accès aux services constituent autant de dimensions par lesquelles l'économie se traduit concrètement dans la vie quotidienne des habitants.

Cette partie du diagnostic vise ainsi à analyser conjointement les caractéristiques socio-économiques du Grand Amiénois, la structure et les évolutions de son économie territoriale, et les filières qui participent à la production de richesses locales. Elle cherche à éclairer la manière dont ces richesses sont créées, concentrées ou diffusées sur le territoire, et à mettre en évidence les tensions, les déséquilibres mais aussi les leviers dont dispose le SCoT pour favoriser un développement économique équilibré et bénéfique aux habitants.

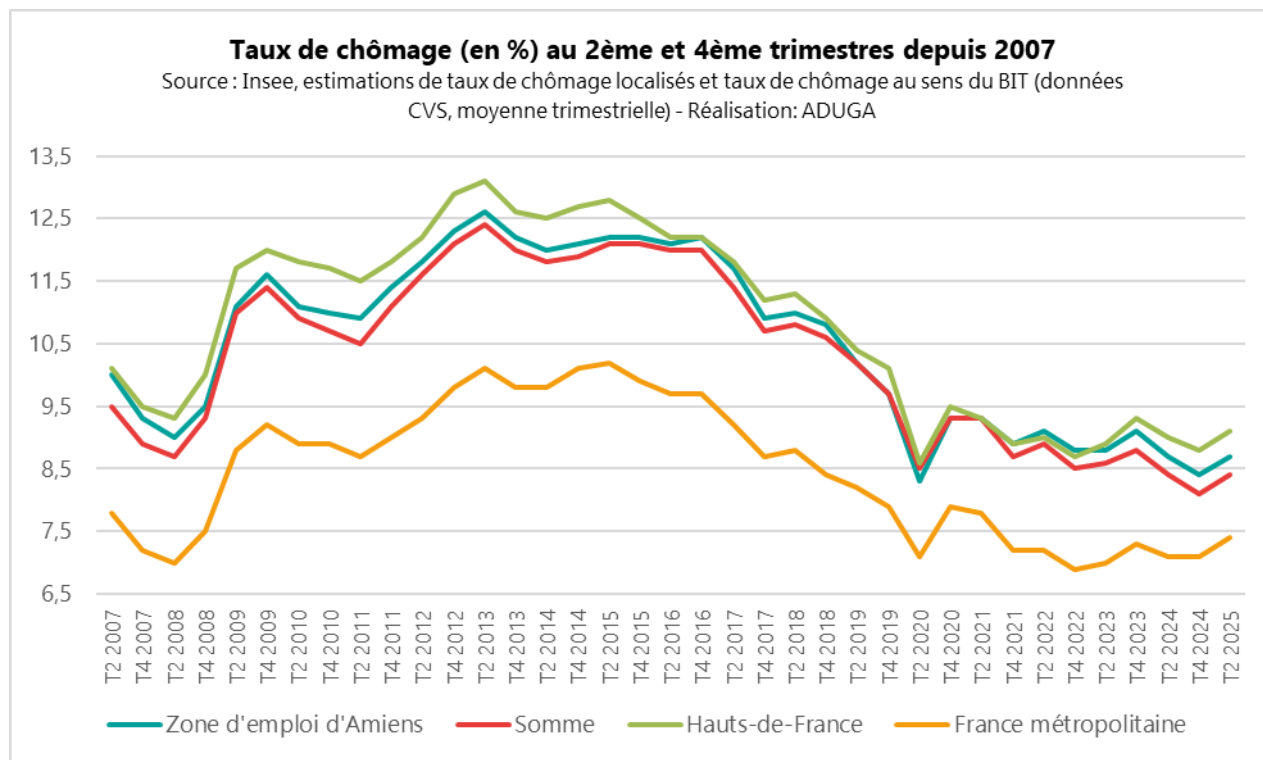
### Un territoire aux caractéristiques socio-économiques contrastées

#### Des fragilités sociales persistantes

Le territoire du Grand Amiénois présente une très forte hétérogénéité des niveaux de vie. Comme toutes les villes-centres, Amiens concentre une part importante de ménages aux revenus modestes. À l'inverse, de nombreuses communes de la première couronne affichent des niveaux de vie plus élevés, parfois parmi les plus favorisés à l'échelle régionale. Le territoire est également structuré par plusieurs polarités secondaires qui accueillent, aussi, une proportion significative de ménages vivant sous le seuil de pauvreté, renforçant les contrastes internes. En s'éloignant encore du cœur d'agglomération, les niveaux de vie tendent à diminuer, en particulier dans le Santerre et dans les secteurs proches du Pas-de-Calais et de la Picardie maritime, où se concentrent des fragilités socio-économiques marquées.



Le chômage demeure structurellement élevé, même si des progrès ont été enregistrés depuis la sortie de la crise des subprimes en 2016. Dans la zone d'emploi d'Amiens (dont le périmètre est proche du Grand Amiénois), le taux de chômage se situe à 8,7% au 2ème trimestre 2025 contre 7,4% en moyenne métropolitaine. Ce différentiel persistant traduit une difficulté à absorber la main-d'œuvre peu qualifiée et à offrir des perspectives solides aux jeunes entrants sur le marché du travail.



Certaines communes des franges du territoire ou des petites villes sont particulièrement touchées, notamment là où l'industrie s'est repliée à partir des années 1980 sans être remplacée, à la même hauteur, par des activités nouvelles. De plus, quelques communes ont été durement impactées, au tournant de la décennie 2010, par la mise en œuvre de la révision générale des politiques publiques (RGPP). Ainsi, la ville de Doullens, alors 5<sup>e</sup> commune du département de la Somme, a vu fermer, entre 2006 et 2011, la base aérienne 922 qui était le premier employeur du territoire, le tribunal d'instance, le bloc opératoire puis la maternité de l'hôpital.

Ainsi, ces fragilités s'accompagnent d'inégalités territoriales internes : les ménages aisés se concentrent davantage dans quelques quartiers d'Amiens et dans des communes périurbaines de la couronne amiénoise, tandis que d'autres secteurs cumulent chômage, pauvreté et difficultés d'accès aux services. Le contraste est d'autant plus fort que le territoire accueille également des pôles d'enseignement supérieur et de recherche de haut niveau (UPJV, Uni LaSalle, ESAD, Le Hub...), créant un écart entre une jeunesse diplômée qui s'insère dans des secteurs porteurs et une jeunesse sans qualification en difficulté.

### Une jeunesse encore nombreuse : un atout sous conditions

Le caractère jeune de la population constitue une ressource stratégique. Près de 24% des habitants ont moins de 20 ans, une part supérieure à la moyenne nationale. Cette jeunesse est alimentée par l'importance d'Amiens comme ville universitaire, seconde agglomération la plus étudiante de France avec 170 étudiants inscrits pour 1 000 habitants, et contraste avec le vieillissement marqué d'autres territoires ruraux de la région Hauts-de-France. Cette jeunesse peut représenter un vivier de main-d'œuvre dans un contexte où certaines filières économiques connaissent des tensions de recrutement.

Cependant, pour que cet atout se concrétise, deux conditions sont essentielles :

- la capacité du système de formation et d'orientation à élever le niveau de qualification et à répondre aux besoins réels du tissu économique ;

- la mise en place de passerelles efficaces entre les mondes scolaire/universitaire et celui de l'entreprise, afin de faciliter les transitions vers l'emploi.

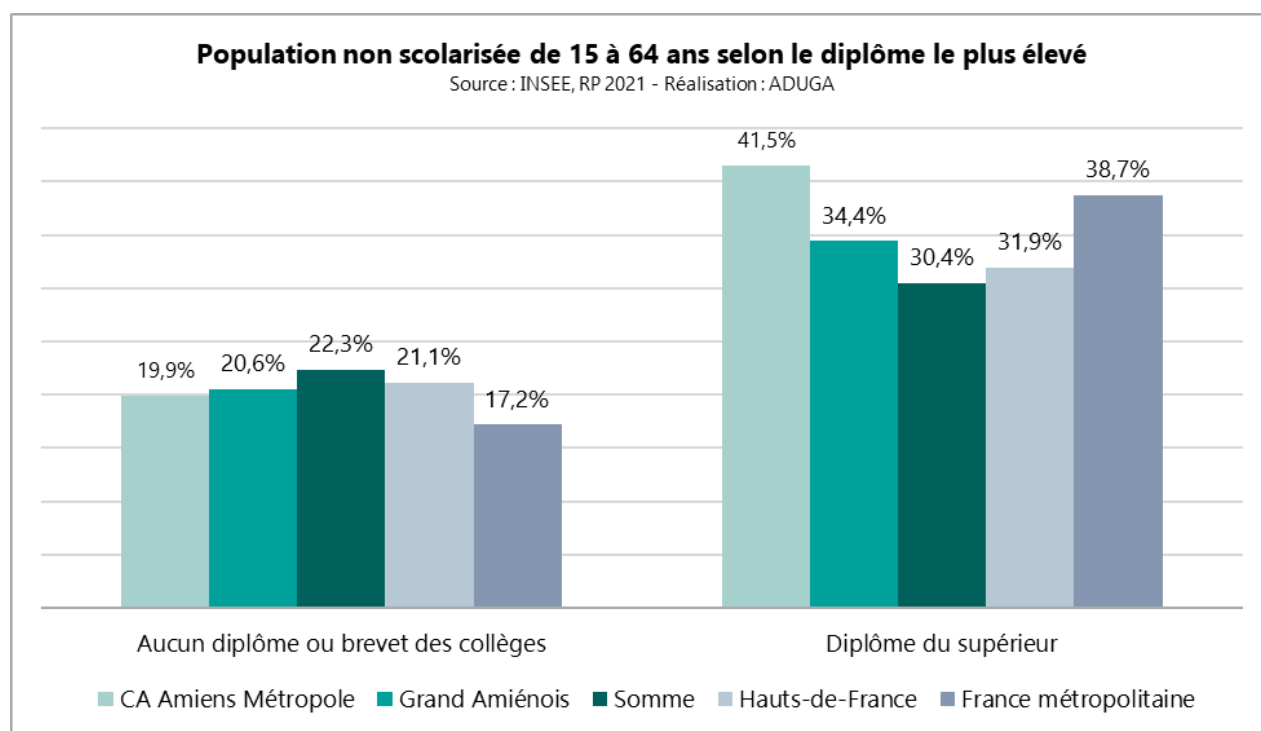
À défaut, le risque est que cette jeunesse se transforme en faiblesse sociale, avec une reproduction des difficultés d'insertion et une accentuation des inégalités.

### Un niveau de qualification encore insuffisant

Le Grand Amiénois présente une part plus élevée de personnes sans diplôme que la moyenne nationale (20,6% contre 17,2%). A l'inverse, la proportion de diplômés du supérieur y est plus faible (34,4% contre 38,7%).

Ce niveau de qualification structurellement inférieur est lié à plusieurs facteurs : un héritage industriel et ouvrier qui a longtemps permis l'accès à l'emploi à de faibles niveaux de qualification ; une orientation scolaire parfois moins valorisante vers les filières technologiques et professionnelles supérieures ; mais aussi la fuite d'une partie des élèves (bacheliers avec mention très bien, jeunes d'origine sociale favorisée) vers les grandes métropoles comme Paris ou Lille pour intégrer des classes préparatoires ou des parcours sélectifs. À cela s'ajoute la mobilité des jeunes diplômés, qui quittent Amiens faute d'opportunités professionnelles correspondant à leurs compétences, notamment dans les filières technologiques ou de pointe.

Amiens Métropole se distingue cependant par un niveau de diplôme supérieur élevé (41,5%) grâce à la présence d'un important pôle universitaire et à la concentration des emplois plus qualifiés et des fonctions supérieures du territoire. Ce contraste entre Amiens Métropole et le reste du Grand Amiénois souligne la forte disparité géographique des niveaux de formation, alors que la Somme et les Hauts-de-France dans leur ensemble affichent aussi des niveaux de qualification inférieurs à ceux de la France métropolitaine.

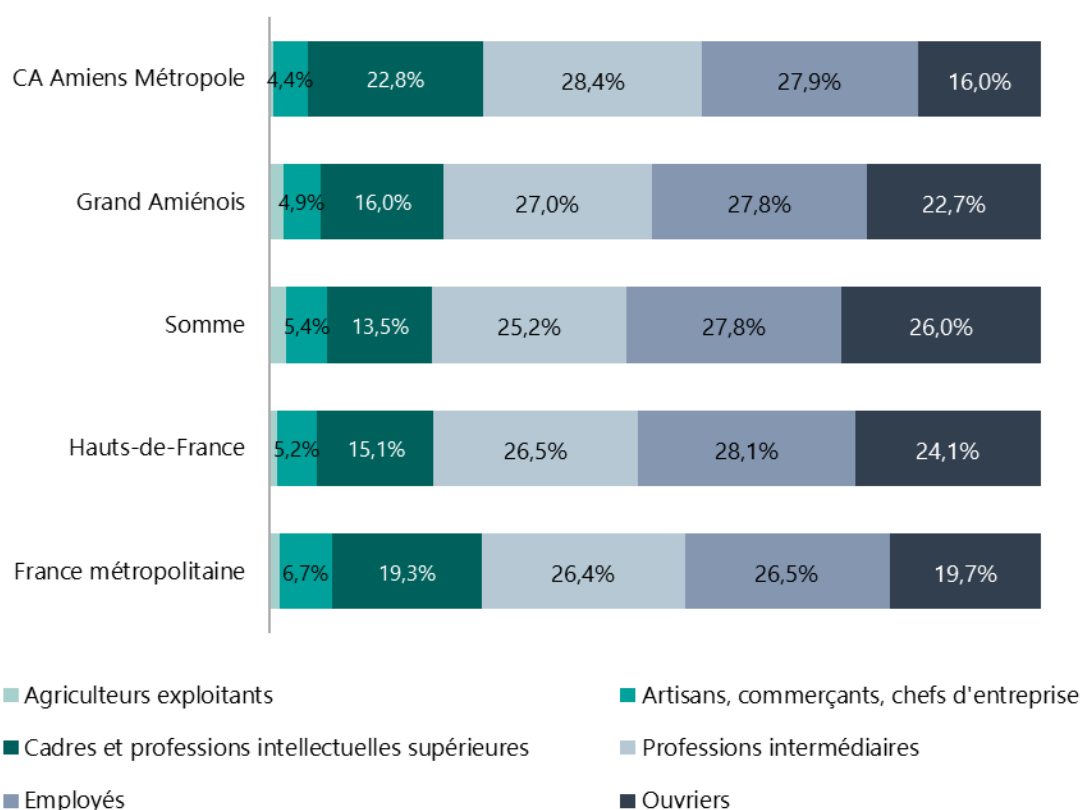


### Une articulation forte entre économie et conditions sociales

Ces constats montrent que les dynamiques économiques et sociales sont étroitement imbriquées. Le Grand Amiénois ne pourra renforcer son attractivité économique sans agir sur l'insertion et la qualification des habitants.

## Actifs occupés de 15-64 ans selon la catégorie socio-professionnelle en 2021

Source : INSEE, RP 2021 - Réalisation : ADUGA



Le Grand Amiénois dans son ensemble compte une part d'ouvriers (22,7%) supérieure à celle de la France métropolitaine (19,7%) et à l'inverse une moindre part de cadres parmi ses actifs (16% contre 19,3%). Cela témoigne de l'ancrage industriel du territoire, cependant moins marqué qu'au niveau départemental ou régional. A elles deux, les catégories des ouvriers et employés représentent encore la moitié des actifs du Grand Amiénois.

Amiens Métropole se caractérise par une structure socio-professionnelle plus qualifiée que celle du reste du territoire. La part des cadres et professions intellectuelles supérieures y atteint 22,8%, nettement au-dessus du Grand Amiénois (16%), de la Somme (13,5%) et des Hauts-de-France (15,1%), ce qui reflète le poids des fonctions universitaires, hospitalières et administratives concentrées dans l'agglomération. À l'inverse, les ouvriers sont beaucoup moins représentés à Amiens (16%) que dans le reste du Grand Amiénois (22,7%) ou la Somme (26%), soulignant la vocation plus industrielle et productive des territoires périphériques. Les employés et professions intermédiaires présentent des niveaux proches entre les zones, avec une légère surreprésentation de professions intermédiaires dans Amiens Métropole, en cohérence avec la présence d'un important secteur public. Les agriculteurs et artisans/commerçants restent minoritaires mais davantage présents hors agglomération, en lien avec le caractère rural du territoire. L'ensemble montre une différenciation entre un pôle urbain comptant plus d'actifs qualifiés du tertiaire et des communautés de communes où résident davantage d'ouvriers.

L'histoire industrielle du territoire a forgé un héritage social marqué par la dépendance au salariat, la concentration de main-d'œuvre peu qualifiée et une forte sensibilité aux mutations des filières. La reconversion de certains bassins, encore inachevée, illustre les tensions entre transformations économiques et réalités sociales.

C'est pourquoi les politiques d'emploi, de formation et d'insertion doivent rester au cœur du projet de territoire : elles conditionnent la réussite des transitions en cours, qu'il s'agisse de la transition énergétique, numérique ou agro-industrielle. L'enjeu n'est pas seulement de créer de l'activité, mais de garantir que cette activité bénéficie réellement aux habitants, en améliorant leurs conditions de vie et leurs perspectives.

## Un tissu économique diversifié mais polarisé : vers un équilibre entre dynamiques sectorielles et territoriales

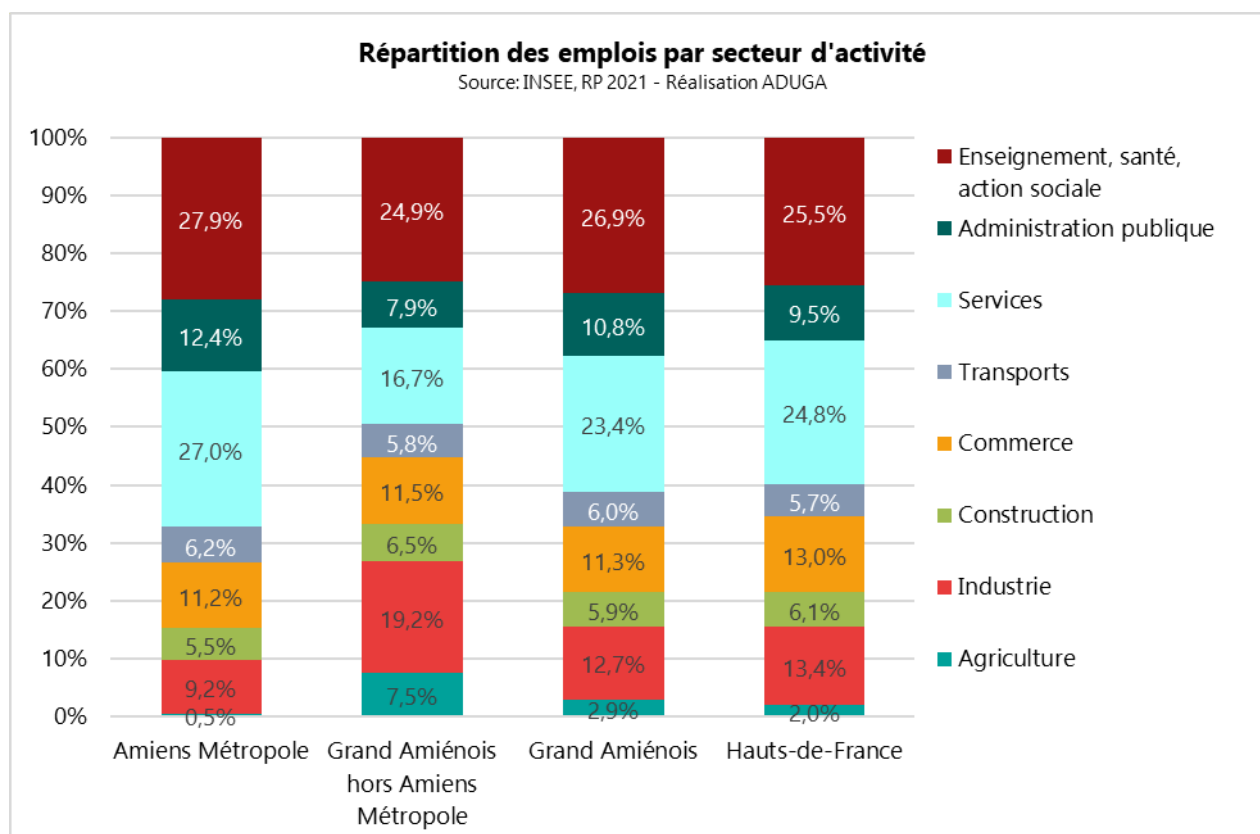
<p><b>150 800 emplois</b>  dont 99 200 dans Amiens Métropole (66%)  et 80 350 sur Amiens (53%)  En croissance de 1,2% entre 2010 et 2021</p> <p>173 635 actifs  Dont 149 228 sont en emploi</p> <p>Source : Insee, RP 2021</p>	<p><b>20 100 entreprises</b>  23 725 établissements du secteur marchand  dont seulement 272 qui comptent plus de 49  salariés  et 3 établissements de plus de 1 000 salariés :  Caisse régionale du Crédit Agricole, Airbus Atlantic  à Méaulte, Procter &amp; Gamble à Amiens  17 144 sont sans salarié</p> <p>Source : Insee, REE 2021</p>
--	--

### Une économie diversifiée mais inégalement répartie

La structure sectorielle de l'emploi dans le Grand Amiénois est globalement proche de celle observée à l'échelle des Hauts-de-France.

Le Grand Amiénois se distingue cependant par une sur-représentation de l'enseignement, santé et action sociale (26,9% contre 25,5% dans la région), confirmant le poids des fonctions hospitalières, médico-sociales et universitaires d'Amiens Métropole. L'administration publique y est également plus présente (10,8% contre 9,5%), reflétant le statut de préfecture et de centre administratif régional.

La part de l'industrie (12,7%) témoigne du maintien d'un tissu industriel comparable à celui des Hauts-de-France. Les secteurs du commerce et des services sont moins représentés qu'en moyenne régionale, signe d'un tissu tertiaire privé moins développé que dans les métropoles régionales comme Lille en raison du transfert de directions régionales administratives ou technico-commerciales résultant de la fusion des régions.



En revanche, une forte différence de structure économique apparaît entre Amiens Métropole et le reste du Grand Amiénois ; Amiens Métropole se caractérise par une économie très largement tertiaisée, avec une prédominance des secteurs de l'enseignement, santé, action sociale (27,9%), de l'administration publique (12,4%) et des services (27%).

Le Grand Amiénois hors Amiens Métropole présente une structure économique nettement plus industrielle et agricole. La part de l'industrie atteint 19,2%, soit plus du double de celle observée à Amiens Métropole (9,2%), tandis que l'agriculture représente 7,5% des emplois, témoignant de la forte vocation rurale et agricole du reste du territoire. Les services (16,7%) et l'enseignement, santé, action sociale (24,9%) y sont moins représentés, Amiens assurant son rôle d'agglomération rayonnant à l'échelle du Grand Amiénois et de seconde capitale régionale.

### **Une économie productive encore localement bien présente**

L'économie du Grand Amiénois s'ancre dans une histoire industrielle et agricole ancienne, encore visible dans les paysages et les structures d'emploi. L'agriculture et l'agroalimentaire y occupent une place de premier plan : les grandes cultures, soutenues par la fertilité des sols du Santerre et du plateau picard, alimentent des filières locales de transformation – meunerie, sucreries, amidonneries, biocarburants. L'élevage, plus diffus, reste présent dans les franges bocagères du nord et de l'ouest, contribuant à la diversité des productions et à l'entretien des paysages. Ces activités agricoles irriguent un tissu de PME et d'usines de transformation qui prolongent la chaîne de valeur sur le territoire.

L'industrie, héritière d'un long passé manufacturier, demeure un pilier du tissu productif, même si elle a subi de profondes restructurations. Les filières textile et mécanique, autrefois dominantes, ont laissé place à des secteurs de la plasturgie, de la chimie, de l'emballage et des composants électriques ou électroniques. L'aéronautique et les équipementiers automobiles constituent des piliers historiques, auxquels s'ajoutent des segments émergents liés à la logistique, aux énergies renouvelables et aux services aux entreprises.

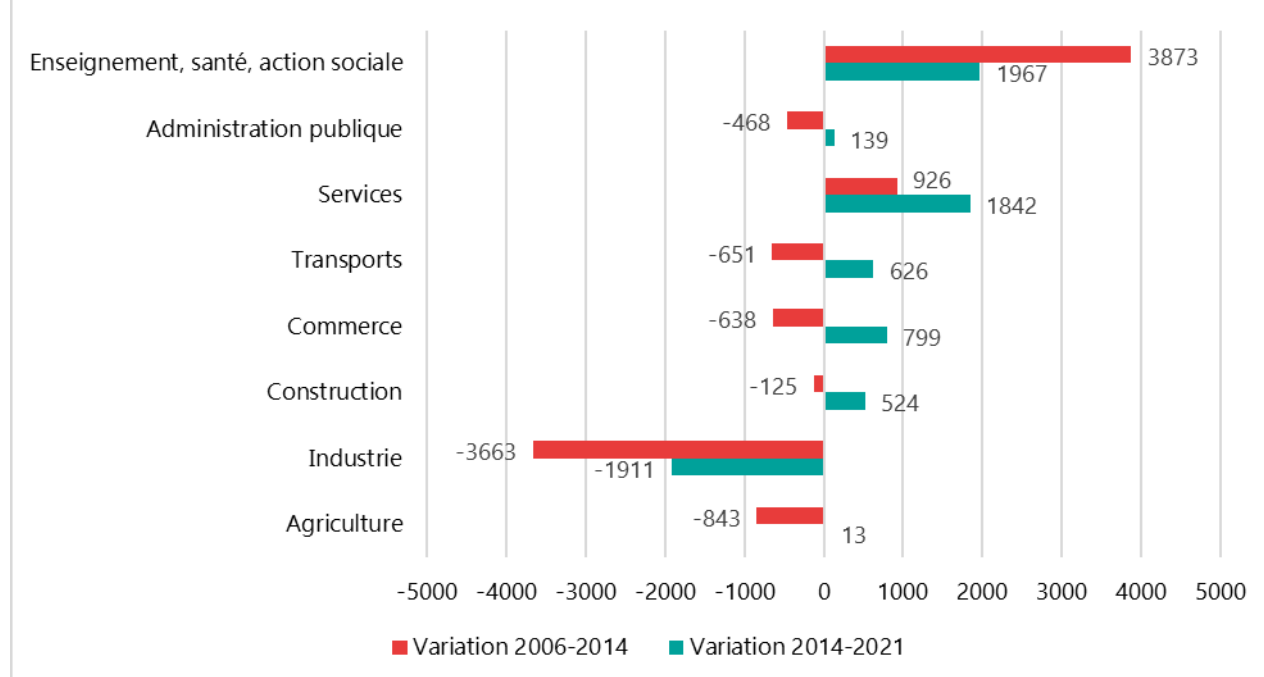
La part de l'emploi productif a régulièrement baissé depuis les années 70 et représente 32,6% des emplois du Grand Amiénois en 2022. La sphère productive reste cependant relativement forte dans le Grand Amiénois hors Amiens Métropole (40,8% des emplois). Cette sphère économique est constituée de quelques établissements de taille intermédiaire, de petites et moyennes entreprises et de nombreux très petits établissements. Ce tissu de donneurs d'ordre, de sous-traitance et de services aux entreprises est tourné vers des marchés concurrentiels régionaux, nationaux et mondiaux.

### **Des dynamiques économiques en mutation**

L'évolution de l'emploi dans le Grand Amiénois révèle deux périodes successives marquées par des dynamiques contrastées. Entre 2006 et 2014, le territoire traverse une phase de recul, dominée par l'effondrement de l'industrie qui perd près de 3 700 emplois, conséquence des fermetures d'usines, des restructurations dans la mécanique et de la fin du textile dans plusieurs bassins ruraux. Cette évolution très négative peut aussi s'expliquer par des transferts d'emplois dans la mesure où des postes affectés au secteur industriel ont été externalisés vers le secteur tertiaire, notamment dans les services relatifs aux bâtiments (entretien, maintenance), l'informatique ou les services administratifs et de soutien aux entreprises. L'agriculture perd également des emplois (-840 emplois), ainsi que le commerce, les transports, l'administration publique et la construction. Seuls les services (+930) et surtout l'enseignement, santé, action sociale (+3 900) progressent, amorçant la transition vers une économie davantage tournée vers les fonctions sociales et les services à la population.

### Evolution du nombre d'emplois par secteur d'activité sur les périodes 2006-2014 et 2014-2021

Source: INSEE, RP 2021 - Réalisation ADUGA



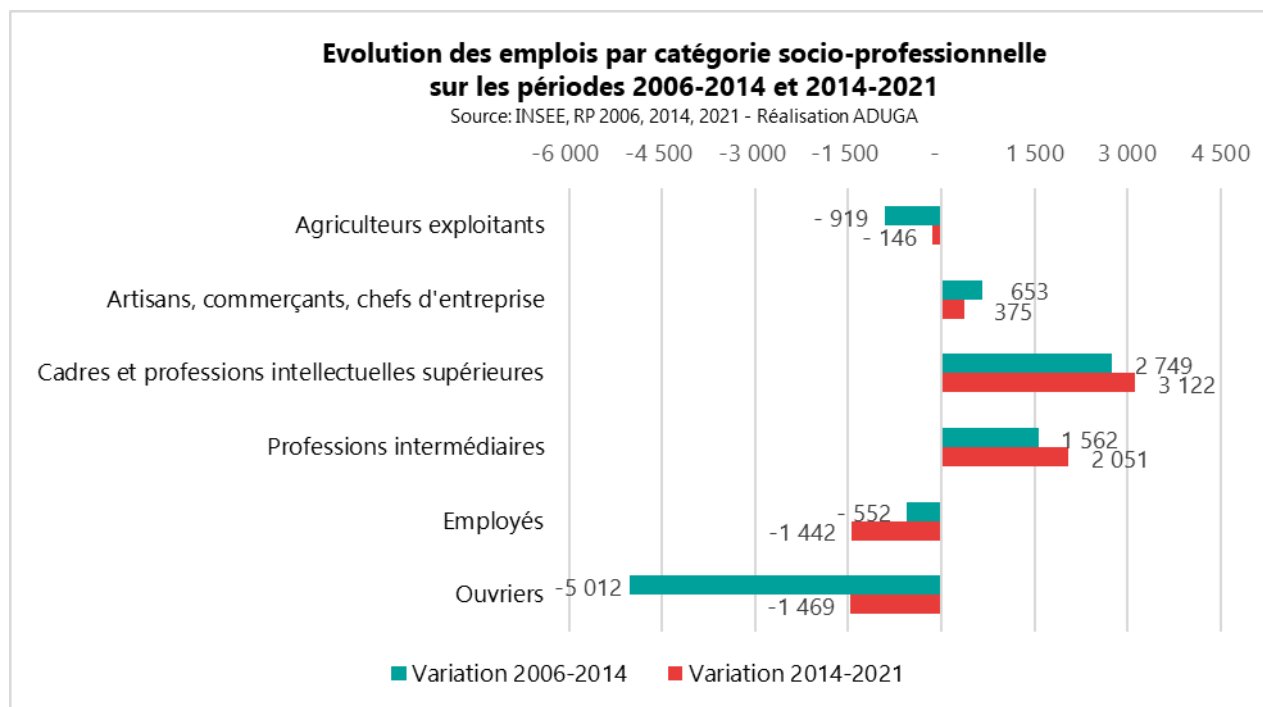
Après 2014, la dynamique d'emploi se redresse. Les secteurs tertiaires sont les principaux moteurs de l'emploi, avec une croissance qui se poursuit pour l'enseignement, santé, action sociale (+2 000 emplois), confirmant le rôle central des activités hospitalières, médico-sociales et éducatives. Les services marchands (+1 840), le commerce (+800), les transports (+630) et la construction (+520) connaissent eux aussi une progression significative, témoignant d'un redressement de l'activité économique. L'industrie, bien qu'en moindre recul qu'auparavant, continue à perdre des emplois (-1 900), inscrivant durablement le territoire dans une trajectoire de désindustrialisation. L'agriculture, quant à elle, se stabilise légèrement.

Ces évolutions traduisent une transition de fond vers une économie tertiaisée, portée par la croissance des services à la population et des activités marchandes, tandis que les secteurs productifs poursuivent leur repli. Par ailleurs, elles soulèvent des enjeux de diversification économique, de montée en compétences et de cohésion territoriale entre les espaces urbains moteurs et les territoires ruraux plus fragilisés.

La tertiarisation de l'économie s'affirme, comme partout en France. Les services marchands (ingénierie, relation client, informatique, activités financières et immobilières) se développent rapidement, portés par la proximité avec Paris et la montée en gamme de l'écosystème amiénois. Les services non marchands – administrations, éducation, santé – conservent un poids déterminant, notamment grâce au centre hospitalo-universitaire et à l'université, qui participent à la recherche et à l'innovation. Le commerce illustre les recompositions en cours : le modèle de l'hypermarché et des zones commerciales périphériques s'essouffle, tandis que le e-commerce et les circuits de proximité redéfinissent les équilibres. Le centre-ville d'Amiens, principal pôle commercial du territoire, reste attractif, mais la concurrence des périphéries et des achats en ligne fragilise les centralités plus petites, où la vacance commerciale progresse.

Les transitions écologique et numérique redessinent aussi les modèles productifs. La première incite à la décarbonation, à l'économie circulaire et à la sobriété foncière ; la seconde transforme les modes de production, de logistique et de distribution. Ces mutations obligent les entreprises à innover, à requalifier la main-d'œuvre et à adapter leurs organisations. Dans ce contexte, les collectivités et les acteurs économiques doivent renforcer la coordination des initiatives et le partage d'expériences, notamment pour soutenir les PME et les filières locales.

## Des emplois de plus en plus qualifiés



L'évolution sectorielle de l'emploi se traduit par une transformation profonde du marché du travail dans le Grand Amiénois. Entre 2006 et 2014, la baisse globale de l'emploi touche principalement les emplois d'ouvriers (-5 000), conséquence directe de la désindustrialisation. Cette période se caractérise également par une diminution significative des employés (-550) et des agriculteurs exploitants (-900). Les seules catégories en progression sont les professions intermédiaires (+1 560), les cadres et professions intellectuelles supérieures (+2 750) ainsi que les artisans, commerçants et chefs d'entreprises (+650), traduisant une montée relative de l'encadrement et d'un entrepreneuriat de proximité.

Après 2014, le rebond du niveau global de l'emploi est porté par un fort développement des catégories qualifiées. Les cadres et professions intellectuelles supérieures connaissent une progression particulièrement élevée (+3 120), confirmant la montée en puissance des fonctions tertiaires supérieures, notamment dans l'agglomération amiénoise. Les professions intermédiaires (+2 050) et, dans une moindre mesure, les artisans, commerçants et chefs d'entreprises (+375) contribuent également à cette croissance. En revanche, le nombre d'ouvriers continue de reculer (-1 470), tandis que les employés enregistrent une nouvelle baisse plus importante (-1 440), ce qui montre que les restructurations industrielles et les mutations du tertiaire de base se poursuivent.

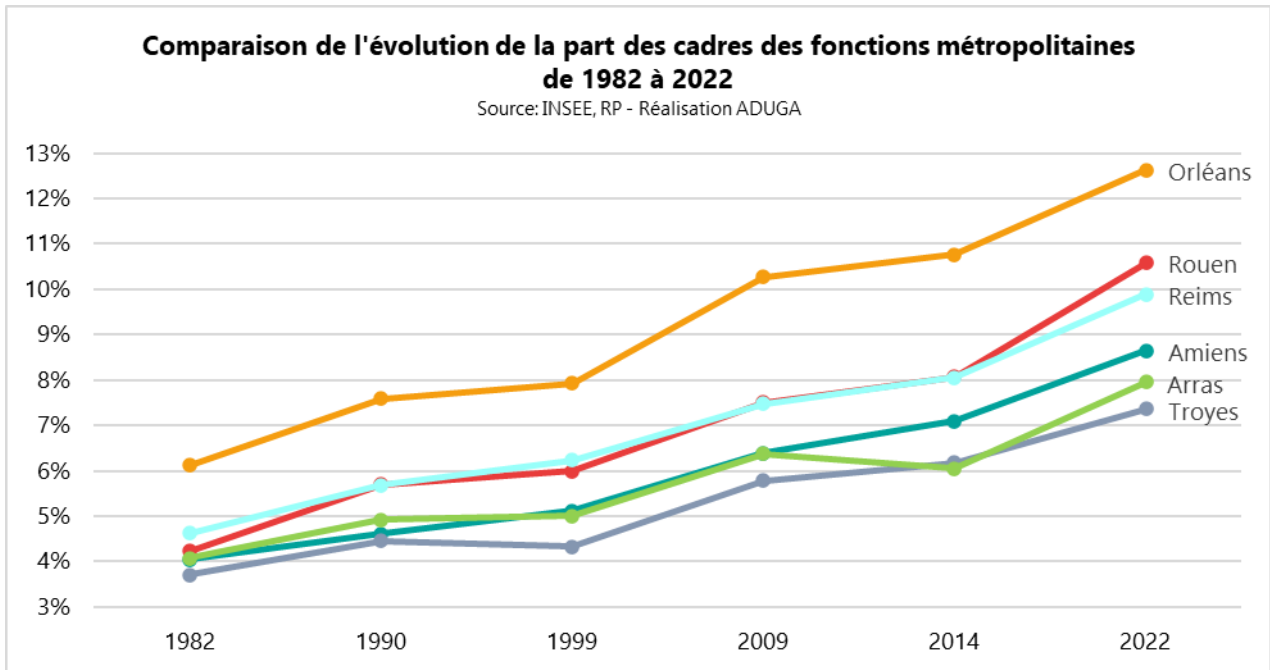
Dans l'ensemble, ce graphique révèle une transition vers un marché du travail plus qualifié, avec une forte progression des cadres et professions intermédiaires, parallèlement à la poursuite du déclin des emplois d'ouvriers et d'employés. Le Grand Amiénois se transforme ainsi en un territoire de plus en plus tertiaire, où les gains d'emploi sont concentrés dans les fonctions qualifiées accentuant la polarisation entre la agglomération – moteur de ces dynamiques – et les espaces périphériques plus exposés aux pertes d'emploi.

### Les fonctions métropolitaines d'Amiens

Les emplois de cadres et professions intellectuelles supérieures du Grand Amiénois sont composés à 43% de cadres des fonctions métropolitaines (CFM).

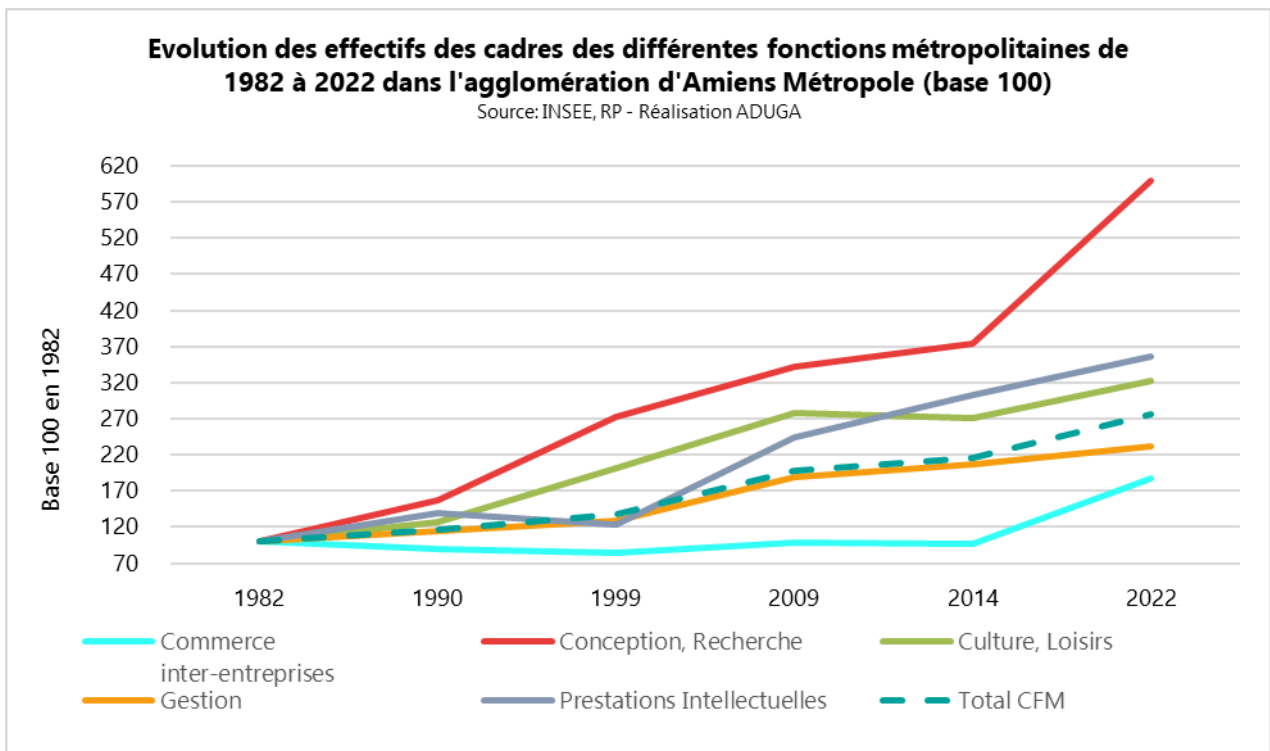
Les cadres des fonctions métropolitaines correspondent à des emplois stratégiques spécifiquement localisés dans les grandes aires urbaines. Ces emplois « stratégiques » sont définis comme les cadres et les chefs d'entreprises de dix salariés ou plus au sein de cinq fonctions, dites fonctions métropolitaines : conception-recherche, prestations intellectuelles, commerce inter-entreprises, gestion et culture-loisirs. Leur mesure constitue un indicateur illustrant le degré de métropolisation, d'attractivité et de dynamisme économique d'un territoire, avec la présence d'emplois aux fonctions décisionnelles ou créatives.

La part des CFM est sous-représentée dans les principales agglomérations du grand Bassin parisien, à l'exception d'Orléans, qui a bénéficié depuis plusieurs décennies d'une relative décentralisation tertiaire avec l'implantation d'activités industrielles et tertiaires supérieures.

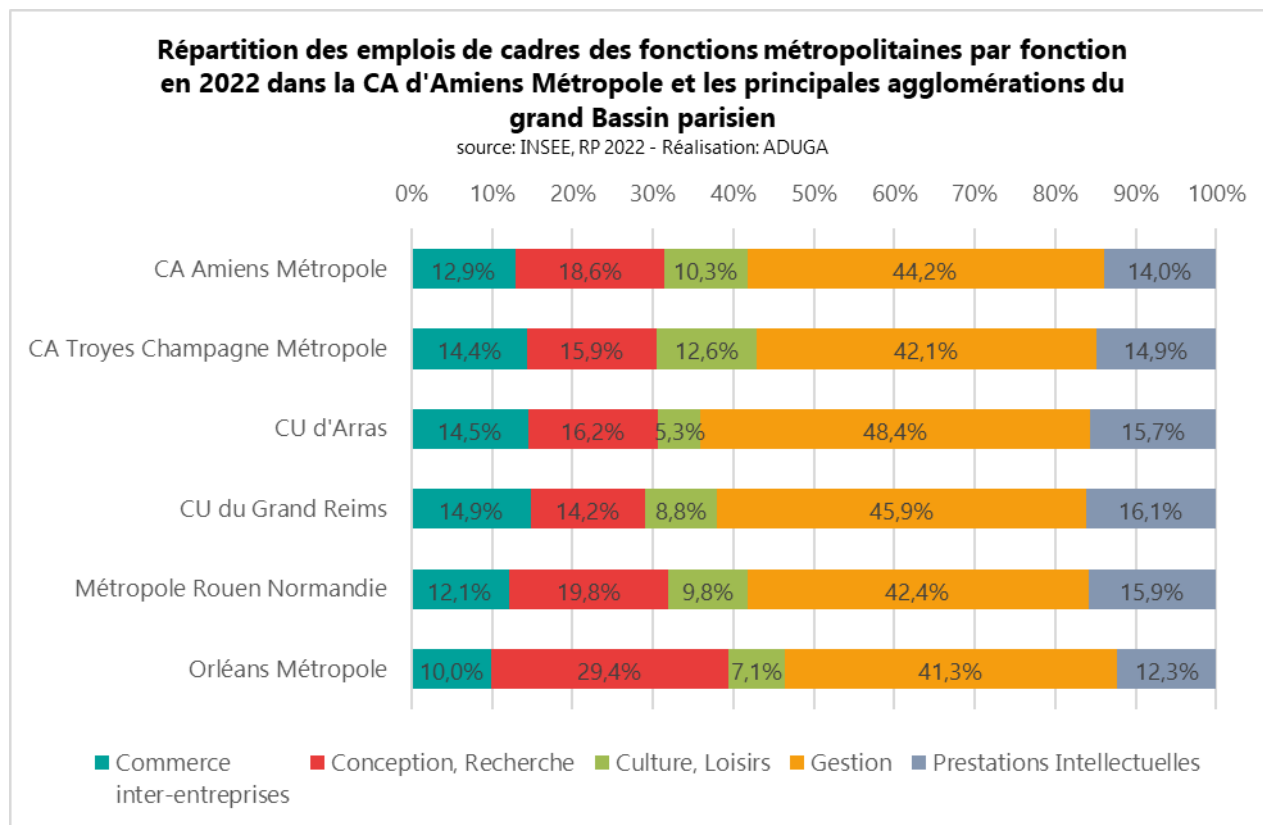


Amiens n'a pas bénéficié de ce type de politiques et la perte du statut de capitale régionale suite à la fusion des régions n'a pas été de nature à favoriser le développement des fonctions décisionnelles sur l'agglomération amiénoise. Entre 1982 et 2022, la part des CFM d'Amiens suit néanmoins une croissance régulière, passant de 4% dans les années 1980 à 8,6% en 2022.

Cette trajectoire reflète la structure économique d'Amiens Métropole qui s'appuie certes sur une centralité forte, renforcée par son rôle universitaire, hospitalier, administratif et tertiaire mais souligne, cependant, une polarisation économique marquée avec un tissu productif environnant encore en reconversion et une montée en gamme des services aux entreprises qui reste en cours.



Le développement important des fonctions de conception et recherche ces dernières années peut être relié à l'ouverture du nouveau CHU en 2014 et au développement de l'enseignement et de la recherche universitaire. Il reste cependant un potentiel de renforcement pour Amiens dans les activités marchandes à forte valeur ajoutée - ingénierie, services aux entreprises, numérique ou fonctions liées à l'innovation, commerce et culture - domaines pour lesquels le territoire dispose d'atouts mais qui nécessitent encore une consolidation pour soutenir pleinement son positionnement dans le réseau des villes moyennes à forte dimension métropolitaine.



### Des emplois de plus en plus concentrés dans l'agglomération amiénoise

Dans le Grand Amiénois, l'indice de concentration de l'emploi (ICE) s'établit à 101, révélant un équilibre global entre le nombre d'emplois offerts et celui des actifs résidents. Cet équilibre repose toutefois sur de fortes disparités entre intercommunalités, caractéristiques d'un territoire rural structuré autour d'une centralité principale. Amiens Métropole, avec un ICE de 146, concentre à elle seule 66% des emplois du Grand Amiénois, ce qui témoigne de son rôle de pôle économique majeur.

#### Tableau de l'indice de concentration de l'emploi

Source : INSEE, RP 1982 à 2022 - Réalisation : ADUGA

Territoire	ICE
<b>CA Amiens Métropole</b>	146
<b>CC Avre Luce Noye</b>	49
<b>CC du Grand Roye</b>	103
<b>CC du Pays du Coquelicot</b>	85
<b>CC du Territoire Nord Picardie</b>	57
<b>CC du Val de Somme</b>	55
<b>CC Nièvre et Somme</b>	51
<b>CC Somme Sud-Ouest</b>	52
<b>Amiens</b>	168
<b>Grand Amiénois</b>	101

Cette concentration de l'emploi est le pendant de l'intensité des mobilités pendulaires depuis les communautés de communes environnantes et illustre la complémentarité fonctionnelle entre ces territoires et l'agglomération. Ces intercommunalités, dont l'ICE plus faible (de 49 à 85) indique un déficit d'emplois au regard du nombre d'actifs jouent avant tout un rôle résidentiel, tandis que les emplois les plus qualifiés restent largement concentrés dans le cœur métropolitain.

Dans ce système polarisé, seule la communauté de communes du Grand Roye, avec un ICE de 103, dépasse également le seuil de 100. Cela s'explique notamment par son importante zone industrielle et par sa spécialisation dans la logistique, portée par sa localisation stratégique le long de l'A1 et la présence de plateformes structurantes, qui génèrent un volume d'emplois important. Ce territoire joue ainsi un rôle de pôle secondaire, complémentaire à Amiens.

Cette concentration de l'emploi s'est accentuée sous l'effet des mutations économiques : les gains d'emplois se sont concentrés dans l'agglomération alors que les communautés de communes en ont perdus. Dans le même temps, le nombre d'actifs a diminué, en conséquence de la baisse de la population de 15 à 64 ans, essentiellement dans l'agglomération et en particulier à Amiens même. Ces évolutions renforcent la complémentarité fonctionnelle des territoires, entre une agglomération assurant un rôle de pôle d'emplois et des communautés de communes plus résidentielles.

### Évolution des emplois, des actifs et de l'ICE entre 2010 et 2021

Source : INSEE, RP 2010, 2021 - Réalisation ADUGA

	Emplois au lieu de travail		Actifs en emploi au lieu de résidence		ICE	
	Nombre (2021)	Variation (2010 - 2021)	Nombre (2021)	Variation (2010 - 2021)	2021	Variation (2010 - 2021) (en points)
Amiens	80 362	-930	47 968	-2 585	167,5	6,7
CA Amiens Métropole	99 196	1 504	67 732	-1 521	146,5	5,4
Grand Amiénois hors CAAM	51 627	-1 423	81 496	-162	63,3	-1,6
<b>Grand Amiénois</b>	<b>150 823</b>	<b>81</b>	<b>149 228</b>	<b>-1 683</b>	<b>101,1</b>	<b>1,2</b>

### Une aire d'attraction des villes particulièrement vaste

L'aire d'attraction d'une ville définit l'étendue de son influence sur les communes environnantes. Une aire est un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué d'un pôle de population et d'emploi, et d'une couronne qui regroupe les communes dont au moins 15% des actifs occupés travaillent dans le pôle.

### Les aires d'attraction des villes (AAV) en 2021

Source : INSEE, Aires d'attraction des villes 2020, RP 2021 - Réalisation ADUGA

AAV	Nombre de communes	Nombre de communes du pôle	Nombre d'emplois de l'AAV en 2021	Nombre d'emplois dans le pôle en 2021	Nombre d'emplois de la ville principale en 2021
<b>Amiens</b>	368	4	137 531	88 184	80 362
<b>Orléans</b>	136	11	196 101	124 161	70 846
<b>Reims</b>	294	5	147 397	104 738	93 084
<b>Arras</b>	163	5	70 865	44 785	34 484
<b>Rouen</b>	316	16	278 639	175 144	89 165
<b>Troyes</b>	209	7	81 455	53 852	33 483

L'aire d'attraction d'Amiens se distingue nettement des agglomérations de même rang, tant par son amplitude territoriale que par la centralisation exceptionnelle de l'emploi dans sa ville principale. Composée de 368 communes et comptant 137 531 emplois, elle figure parmi les plus vastes de France, tout en reposant sur un pôle réduit à quatre communes (Amiens, Camon, Longueau et Rivery).

Cette configuration traduit la morphologie d'une "ville sans banlieue", où Amiens concentre l'essentiel des fonctions universitaires, hospitalières, administratives et tertiaires, faute d'une couronne urbaine dense susceptible d'en contrebalancer le poids. En 2021, 58% des emplois de l'AAV sont localisés dans la seule ville d'Amiens, et 64% dans le pôle.

Cette domination s'explique également par l'affaiblissement progressif des petites villes et espaces ruraux, marqué par l'effondrement des industries textiles et manufacturières dès les années 1980, puis par la fermeture d'équipements publics structurants dans les années 2000-2010, comme à Doullens. Ces transformations ont accru la dépendance des territoires périphériques et renforcé les mobilités quotidiennes vers Amiens.

Ainsi, comparée à Reims, Rouen, Caen, Orléans ou Tours, dotées de couronnes métropolitaines plus structurées ou de tissus suburbains plus denses permettant une meilleure répartition de l'emploi, Amiens apparaît comme un pôle surdominant, ce qui constitue à la fois un atout d'attractivité et un défi majeur pour l'équilibre territorial et la revitalisation des centralités secondaires.

### **Des déplacements domicile-travail qui s'intensifient**

La dissociation croissante des zones de résidence et de travail des actifs a pour conséquence l'intensification de migrations quotidiennes entre les différents territoires du Grand Amiénois. Si le nombre des déplacements domicile-travail est resté quasi constant au cours des 25 dernières années, les échanges entre les différentes composantes territoriales se multiplient. Cette croissance des flux place l'agglomération au cœur du système d'échange.

L'ensemble de ces flux dessine un espace économique du Grand Amiénois où les composantes territoriales sont de plus en plus interdépendantes, liées par des relations fonctionnelles sur le plan du développement économique comme du marché du travail.

Parmi les actifs résidents du Grand Amiénois, 86% y ont également leur emploi. Au cœur du territoire, Amiens Métropole constitue le principal bassin d'emploi, avec une très forte autonomie locale : 82,5% des actifs résidents y travaillent, et plus de la moitié exercent même leur activité dans leur commune (56,6%). Autour de ce noyau central, les intercommunalités les plus proches montrent un affaiblissement de la capacité d'emploi locale. Dans les communautés de communes Avre Luce Noye, Val de Somme ou Nièvre et Somme, seuls 25 à 30% des actifs trouvent un emploi dans leur intercommunalité, et environ 15 à 17% dans leur commune, révélant un tissu économique restreint. En s'éloignant davantage d'Amiens Métropole, certaines intercommunalités conservent une autonomie un peu plus élevée, comme le Grand Roye ou le Pays du Coquelicot (autour de 52-53%), sans toutefois rivaliser avec l'attractivité d'Amiens.

Cette logique concentrique se confirme lorsqu'on observe la part d'actifs se rendant à Amiens Métropole. Les intercommunalités proches y envoient une part importante de leurs actifs (jusqu'à 56% dans la CC Nièvre et Somme, 50% dans le Val de Somme et 45% dans la CC Avre Luce Noye).

À l'échelle du Grand Amiénois, cette organisation révèle une polarisation marquée avec plus d'un actif sur deux travaillant à Amiens Métropole, ce qui souligne la forte polarisation et la dépendance structurelle des périphéries. Elle témoigne des enjeux majeurs en matière de mobilités et d'équilibre territorial.

Ces disparités spatiales traduisent une double réalité : d'un côté, un cœur d'agglomération dynamique qui concentre les fonctions supérieures, et de l'autre, des territoires périphériques ou intermédiaires dont la reconversion demeure partielle. Le maintien d'un développement équilibré suppose de mieux articuler ces différentes échelles.

Cette polarisation géographique marquée souligne qu'Amiens concentre la majorité des emplois et des établissements, tirant parti de la densité de ses infrastructures, de son offre de formation et de son rôle administratif et universitaire. Autour de cette centralité gravitent néanmoins des ensembles qui structurent l'espace économique :

- Albert-Méaulte, ancrée dans l'aéronautique et la mécanique ;
- Roye, spécialisée dans la logistique grâce à sa position sur l'A1 ;
- Val de Nièvre et Val de Somme, héritiers d'une tradition industrielle diversifiée ;
- Poix-de-Picardie / Croixrault, qui cumulent artisanat, petite industrie et logistique de proximité.

## **Des filières structurantes aux trajectoires différenciées**

Le tissu productif du Grand Amiénois se caractérise par la présence de plusieurs filières structurantes qui, chacune à leur manière, façonnent l'identité économique du territoire et conditionnent ses perspectives. Ces filières concentrent des emplois, des compétences, des savoir-faire et des investissements, mais elles connaissent aussi des trajectoires différenciées, en fonction de leurs marchés, de leur niveau d'exposition à la concurrence mondiale et de leur capacité à s'adapter aux grandes transitions en cours. L'enjeu est d'accompagner chacune de ces filières pour tirer parti de leur potentiel, tout en limitant les fragilités liées à leur dépendance sectorielle.

### **L'agroalimentaire et l'agriculture : un pilier en recomposition**

Historiquement, l'agriculture et l'agroalimentaire forment la colonne vertébrale de l'économie du Grand Amiénois. Grandes cultures, élevages et filières de transformation structurent encore une large part de l'emploi et des paysages. Mais ce secteur est soumis à de fortes pressions. Les exigences de productivité et de coûts de production sont de plus en plus confrontées à l'adaptation aux normes environnementales, à la nécessaire diminution de l'empreinte écologique des activités et aux attentes sociétales en matière de santé et de qualité alimentaire.

La transition agroécologique offre des opportunités de relocalisation et de montée en gamme. Elle impose de repenser les modes de production, d'intégrer des pratiques plus durables et de valoriser davantage la production locale. L'enjeu est aussi de renforcer les liens entre agriculture, industrie agroalimentaire et circuits de distribution, afin de capter plus de valeur ajoutée sur le territoire et de répondre aux attentes croissantes en matière de circuits courts. Les outils de formation agricole et para-agricole joueront ici un rôle clé pour accompagner les changements de pratiques dans la durée.

### **L'aéronautique : un écosystème dynamique en situation de transition**

L'aéronautique constitue l'un des piliers de l'économie locale, structuré autour du site d'Airbus et de l'écosystème qui l'accompagne à Méaulte et plus largement dans le Pays du Coquelicot (Somepic Technologie à Bouzincourt...). Le développement d'IndustriLAB et du cluster ALTYTUD a permis de renforcer les synergies entre grands groupes, PME et centres de recherche, afin d'accompagner l'innovation. Cette filière bénéficie d'un contexte international favorable, marqué par le renouvellement massif des flottes aériennes, mais elle est confrontée à des exigences nouvelles en matière de décarbonation et de performance énergétique.

L'autre défi majeur réside dans l'attractivité de la filière et la formation de compétences rares, indispensables pour concevoir et produire les aéronefs et les moteurs d'aviation de demain. La capacité du territoire à fidéliser des ingénieurs, techniciens et opérateurs qualifiés conditionnera la pérennité de cette filière, qui constitue un atout différenciant au plan national et européen.

### **L'automobile : une filière en mutation accélérée**

Le secteur automobile est présent à travers plusieurs équipementiers de renom (Valéo, Dunlop, Rehau, Novares) et un tissu de sous-traitants locaux (Cottinet notamment). La sous-traitance automobile est un secteur en recomposition permanente. Plusieurs entreprises ont été amenées à fermer leurs établissements amiénois depuis le début des années 2000 (Magneti-Marelli, Good-Year, Automotive). Et aujourd'hui, cette

filrière se trouve à un moment charnière : l'électrification des motorisations, la numérisation des véhicules et les nouvelles réglementations environnementales bouleversent les chaînes de valeur.

Pour le Grand Amiénois, l'enjeu est double : accompagner les reconversions industrielles et professionnelles face aux risques de fermetures ou aux restructurations, et favoriser l'émergence de nouvelles activités liées à la mobilité durable. La question des compétences est centrale : il s'agit de requalifier les salariés, de soutenir l'innovation et d'anticiper les transformations pour éviter une fragilisation trop brutale des pôles d'emploi concernés (Amiens, Poix-de-Picardie, Villers-Bretonneux, Ailly-sur-Noye).

### **La logistique et le transport : une filière en expansion à maîtriser**

La position stratégique du Grand Amiénois, au carrefour des grands axes européens, confère à la logistique une dynamique particulièrement forte, et ce dans l'ensemble de ses composantes (transport et fret, entreposage, emballage, colisage et courrier). Le développement de plateformes à Roye, sur l'A1, ou le long des axes autoroutiers A16 (Flixecourt, Saint-Sauveur) et A29 (Villers-Bretonneux, Croixrault), renforce cette spécialisation, qui contribue, pour partie, à l'accès à des emplois peu qualifiés, et à l'intégration du territoire dans les réseaux européens

Toutefois, cette expansion pose des questions majeures : consommation foncière, artificialisation des sols, impacts environnementaux directs et indirects (contribution à la production de gaz à effet de serre, incompatibilité des entrepôts avec la mise en œuvre d'une trame noire territoriale contributive au maintien d'une biodiversité nocturne...), et saturation des infrastructures. Le développement de la filière logistique doit donc être maîtrisé et orienté vers des modèles plus durables : optimisation des flux, intermodalité, limitation des impacts carbone et insertion paysagère des implantations.

L'articulation du Grand Amiénois avec le Canal Seine Nord Europe, et notamment avec la future plateforme industrialo-portuaire de Nesles, embranchée à l'axe ferroviaire Amiens-Reims, demeure à ce jour un impensé territorial.

### **Le BTP : un secteur porteur mais limité par les ressources humaines**

Le bâtiment et les travaux publics constituent une filière souvent porteuse mais au caractère particulièrement cyclique. Elle est alimentée par les besoins en construction, rénovation et aménagement, dans un contexte de transition énergétique et de mise aux normes environnementales, mais est simultanément très sensible aux fluctuations des marchés de l'immobilier et aux contenus des politiques publiques en direction de l'habitat.

Dans les périodes dynamiques, cette filière ouvre de nombreuses opportunités, mais elle se heurte à une contrainte majeure : la pénurie de main-d'œuvre qualifiée. Le recrutement d'ouvriers spécialisés, de techniciens et de cadres intermédiaires devient un enjeu stratégique pour maintenir la capacité de production et répondre aux besoins. La filière doit donc investir dans la formation, l'attractivité des métiers et l'innovation, notamment en matière de matériaux biosourcés et de méthodes de construction durable (déconstruction, réemploi...).

### **Les services aux entreprises et aux habitants : une montée en gamme nécessaire**

Les services constituent une filière transversale, qui accompagne et soutient l'ensemble du tissu productif. Ils regroupent aussi bien des activités de conseil, d'ingénierie, de numérique que des services aux habitants (santé, éducation, accompagnement social). Le développement des services aux entreprises apparaît comme un levier essentiel pour renforcer la compétitivité locale et attirer des investissements.

La montée en gamme de ces services, par la spécialisation, la digitalisation et la qualité des prestations, constitue un enjeu pour accompagner la transformation des filières industrielles et renforcer l'attractivité globale du Grand Amiénois.

### **La santé et le médico-social : un secteur d'avenir mais actuellement sous tension**

Enfin, la santé et le médico-social apparaissent comme une filière d'avenir, portée par le CHU Amiens-Picardie, l'Université et un réseau d'établissements publics et privés. En effet, le CHU constitue un pôle

d'innovation d'importance nationale et européenne dans de nombreuses disciplines médicales : chirurgie robotisée, reconstitution faciale, centre pédagogique en simulation de santé.

Par ailleurs, ce secteur bénéficie de dynamiques fortes liées au vieillissement de la population, aux besoins croissants en soins et en accompagnement, et aux avancées de la recherche biomédicale.

Cependant, il est confronté à des tensions structurelles : difficultés de recrutement, désertification médicale dans certains secteurs géographiques, attractivité insuffisante de certains métiers. La formation, la coopération intersectorielle et l'innovation organisationnelle seront déterminantes pour répondre à ces défis et garantir la qualité de l'offre de soins et de services.

### **L'énergie : un territoire historiquement consommateur devenu producteur**

Jusqu'à une période récente, le Grand Amiénois est ainsi resté principalement un territoire consommateur d'énergie, dépendant d'infrastructures et de ressources situées hors de son périmètre. Cette situation a commencé à évoluer depuis une vingtaine d'années avec l'essor de la production d'électricité d'origine éolienne. Le département de la Somme s'est progressivement imposé comme un territoire majeur dans ce domaine, devenant le premier département français en nombre de mâts installés et représentant, à lui seul, environ 10% de la production nationale d'électricité éolienne.

Cette dynamique a toutefois des retombées économiques locales encore limitées. En l'absence de sites industriels de fabrication de composants, l'impact économique de la filière éolienne se concentre essentiellement sur les phases d'installation des parcs et sur les activités de maintenance des équipements, générant des emplois principalement liés aux travaux publics, à l'ingénierie et aux services d'entretien industriel. La valeur ajoutée demeure, pour l'essentiel, captée en amont ou en aval du territoire. Par ailleurs, le développement du photovoltaïque demeure extrêmement limité, jusqu'ici, dans le Grand Amiénois.

Une nouvelle perspective s'ouvre néanmoins avec l'émergence de fonctions liées au stockage de l'énergie électrique. Le Grand Amiénois dispose en effet d'atouts scientifiques et technologiques notables, avec la présence du Hub de l'énergie, qui accueille notamment le laboratoire de chimie des solides. Les travaux de recherche menés dans ce cadre ont conduit à la création d'une start-up innovante et à l'émergence d'un projet industriel d'envergure nationale, la gigafactory Tiamat, dédiée au développement et à la production de batteries sodium-ion.

Cette orientation vers le stockage constitue un tournant potentiel pour le territoire, en ouvrant la voie à une filière énergétique plus complète, associant recherche, innovation et production industrielle. Elle s'inscrit pleinement dans les enjeux de transition énergétique, de souveraineté industrielle et de relocalisation de certaines chaînes de valeur, tout en offrant des perspectives en matière d'emplois qualifiés et de montée en compétences. À ce stade, cette filière reste émergente et dépendra de la capacité du territoire à consolider cet écosystème, à attirer les compétences nécessaires et à articuler ces projets avec les autres dynamiques industrielles et économiques du Grand Amiénois.

### **Le tourisme : un énorme potentiel à structurer**

Le tourisme représente une filière en devenir, encore mineure mais dotée d'un potentiel réel. Les atouts patrimoniaux, naturels et culturels du territoire – cathédrale d'Amiens, mémoire de la Grande Guerre, vallées et marais – offrent une base solide pour développer une offre diversifiée.

La structuration engagée, au travers de l'élaboration d'un Schéma stratégique touristique, de la création de la marque Amiens Cœur de Somme, puis de la mise en place d'un City Pass, constitue un pas important pour amorcer une mise en visibilité du territoire.

Deux axes paraissent représenter des pistes particulièrement intéressantes à développer :

- Le tourisme d'itinérance au travers de la pérégrination à vélo sur les véloroutes qui irriguent le territoire (vallée de la Somme, véloroute de la mémoire, coulée verte vers l'Oise, véloroute Longpré – Rambures) ;
- Le tourisme d'affaires dont le potentiel est susceptible de s'amplifier à partir de décembre 2028, lors de la mise en exploitation du barreau ferroviaire – Roissy-Picardie. Le Grand Amiénois bénéficiera

alors d'une desserte ferroviaire directe avec la plateforme aéroportuaire de Roissy Charles de Gaulle (de l'ordre de 1 200 vols quotidiens au départ et à l'arrivée) et sa gare TGV (près de 50 TGV par jour offrant une accessibilité directe vers toutes les régions de France).

L'enjeu est désormais d'améliorer les retombées économiques, en développant l'hébergement, la restauration, les services associés et en renforçant la mise en réseau des acteurs. Le tourisme peut devenir une filière complémentaire, contribuant à la diversification économique et à l'image globale du Grand Amiénois.

### **Les industries culturelles et créatives : un écosystème en phase de montée en puissance**

Les industries culturelles et créatives (ICC) constituent une filière encore émergente à l'échelle du Grand Amiénois, mais dont le potentiel apparaît significatif en matière d'emplois qualifiés, d'innovation et d'attractivité territoriale. Regroupant des activités fondées sur la création, la production et la diffusion de contenus culturels, artistiques ou patrimoniaux, les ICC reposent sur un capital immatériel élevé et un tissu majoritairement composé de TPE, d'indépendants et de structures associatives.

À Amiens, les fondements de cette filière sont anciens et structurants. La présence d'équipements et d'institutions culturelles majeures (Maison de la Culture, École supérieure d'art et de design, FRAC Picardie, Pôle national cirque et arts de la rue, association « On a marché sur la bulle »), ainsi que d'événements reconnus comme le rendez-vous de la bande dessinée ou les festivals des arts de la rue d'Amiens et de Corbie, a contribué à forger une identité culturelle forte et à ancrer durablement des pratiques artistiques et créatives sur le territoire.

Jusqu'à récemment, cette richesse culturelle s'est toutefois traduite de manière limitée en une filière économique pleinement structurée. Les ICC demeuraient fragmentées, avec une faible lisibilité de la chaîne de valeur et des difficultés à retenir localement les jeunes diplômés formés aux métiers créatifs. Cette situation a conduit à une inflexion stratégique portée par Amiens Métropole, qui a fait des ICC un axe majeur de son développement économique.

Le territoire s'appuie désormais sur un écosystème déjà dense – près de 700 établissements relevant des ICC à l'échelle métropolitaine, des formations supérieures spécialisées et des événements à forte notoriété – pour structurer une filière cohérente et créatrice de valeur. Le projet emblématique de cette stratégie est la Plateforme innovante des images et de la création (PIC), prévue à l'horizon 2027 dans l'ancien centre de tri postal d'Amiens. Pensée comme un pôle dédié à l'image et aux arts visuels, la PIC a vocation à accueillir des fonctions de création, de production, de formation, d'incubation et d'accueil d'entreprises, afin de jouer un rôle de locomotive pour la filière.

Les enjeux associés au développement des ICC sont multiples : création d'emplois qualifiés, rétention des talents, diversification du tissu économique et renforcement de l'attractivité du territoire. Cette dynamique reste toutefois en phase de confortement et suppose de relever plusieurs défis, notamment la structuration de la filière au-delà du seul cœur métropolitain, la sécurisation des parcours professionnels et l'articulation avec les transitions numérique et écologique. Dans ce contexte, les industries culturelles et créatives apparaissent comme une filière complémentaire, encore modeste en volume d'emplois mais stratégique par ses effets d'entraînement, sa contribution à l'image du territoire et son potentiel de développement à moyen terme

## Synthèse

### Tendances à retenir

#### **Un territoire à la position stratégique, mais soumis à de fortes concurrences**

Situé à mi-chemin entre l'Île-de-France et la métropole européenne de Lille, le Grand Amiénois bénéficie d'une accessibilité et d'une position géographique favorables. Cette situation constitue un atout pour l'accueil d'activités économiques et logistiques, mais elle place également le territoire dans une zone de forte concurrence métropolitaine, notamment pour l'attraction des emplois qualifiés, des fonctions décisionnelles et des investissements à forte valeur ajoutée.

#### **Des fragilités sociales persistantes et des disparités territoriales marquées**

Le Grand Amiénois se caractérise par d'importants écarts de niveaux de vie et de qualification entre l'agglomération amiénoise et les autres territoires qui le composent. La concentration des ménages modestes, un taux de chômage durablement supérieur à la moyenne nationale et une part élevée de personnes peu ou pas diplômées traduisent des fragilités structurelles, en particulier dans les petites villes et les espaces ruraux en reconversion industrielle. Ces disparités sociales et territoriales sont étroitement liées aux dynamiques économiques.

#### **Une jeunesse nombreuse et un pôle d'enseignement supérieur majeur, mais un enjeu de rétention des talents**

Le Grand Amiénois dispose d'un atout important avec une population jeune et un pôle universitaire et de recherche de premier plan. Toutefois, la difficulté à retenir une partie des jeunes diplômés, faute d'opportunités professionnelles correspondant à leur niveau de qualification, limite l'impact de cet atout sur le développement économique local. Le rapprochement durable entre formation, recherche et tissu productif constitue un enjeu central pour l'avenir.

#### **Une tertiarisation affirmée de l'économie et un recul structurel de l'industrie**

Comme à l'échelle nationale, l'économie du Grand Amiénois connaît une tertiarisation marquée, portée par la croissance de l'enseignement, de la santé, du médico-social et des services marchands. Cette dynamique s'accompagne d'un recul continu de l'emploi industriel, malgré la présence de filières productives structurantes. La désindustrialisation renforce les enjeux de reconversion, de diversification économique et de montée en gamme des activités.

#### **Une montée en qualification de l'emploi, concentrée dans l'agglomération**

Les créations d'emplois récentes concernent majoritairement des cadres et professions intermédiaires, traduisant une élévation globale du niveau de qualification. Cette évolution bénéficie principalement à l'agglomération amiénoise, où se concentrent les fonctions métropolitaines, les emplois tertiaires supérieurs et les activités de conception et de recherche. Elle accentue toutefois la polarisation économique et sociale entre le cœur métropolitain et les franges du territoire.

#### **Une autonomie globale en emploi qui masque une forte polarisation fonctionnelle**

Le Grand Amiénois présente, à l'échelle globale, un équilibre relatif entre emplois et actifs résidents, traduisant une forme d'autonomie en emploi. Cet équilibre masque toutefois une organisation territoriale très polarisée, caractérisée par une concentration massive des emplois dans Amiens Métropole et une aire d'attraction particulièrement vaste et centralisée. Cette configuration génère d'importants flux domicile-travail depuis les territoires périphériques, renforce les dépendances fonctionnelles et pose des enjeux structurants en matière de mobilités, d'équilibre territorial et de revitalisation des centralités secondaires.

#### **Des filières structurantes confrontées à des transitions profondes**

Le Grand Amiénois s'appuie sur plusieurs filières structurantes – aéronautique, automobile, logistique, agroalimentaire, BTP, santé, services, ainsi que des activités émergentes liées à l'énergie – qui demeurent des piliers de l'emploi et de l'identité économique du territoire. Ces filières sont toutefois confrontées à des transitions majeures (écologique, énergétique, numérique, organisationnelle) qui imposent des adaptations rapides, tant en matière de compétences que de modèles productifs.

## **Le confortement du tourisme et l'émergence des industries culturelles et créatives comme leviers complémentaires**

Encore modestes en volume d'emplois, les filières du tourisme et des industries culturelles et créatives se présentent comme des leviers émergents de diversification économique, de création d'emplois aux qualifications variées et d'attractivité. Leurs structurations progressives, portée par le Pôle Métropolitain pour la première, par l'agglomération amiénoise pour la seconde, illustrent les recompositions en cours du modèle économique et la recherche de nouveaux moteurs de développement.

### **Enjeux**

- **Faire de l'emploi et des compétences un levier central du développement du territoire**, en assurant une montée en compétences continue, en adaptant l'offre de formation aux besoins des filières stratégiques et en renforçant les liens entre formation, recherche et tissu économique.
- **Accompagner un développement économique plus équilibré et complémentaire entre les territoires du Grand Amiénois**, tant sur le plan productif que présentiel, afin de limiter les déséquilibres territoriaux et fonctionnels.
- **Maintenir une diversité économique**, socle de résilience du territoire, et **renforcer les filières d'excellence**, moteurs de l'économie locale et de l'attractivité.
- **Renforcer les capacités de développement et d'accueil des polarités économiques**, tous secteurs confondus, afin de soutenir un fonctionnement territorial plus équilibré.
- **Diffuser et accompagner les modèles de l'économie circulaire**, en favorisant le réemploi, la sobriété foncière et la limitation des consommations de ressources.
- **Soutenir la réindustrialisation et la décarbonation de l'industrie**, pour répondre aux enjeux énergétiques et climatiques et renforcer les effets d'entraînement sur l'ensemble de l'économie locale.
- **Maintenir et accompagner la transformation de l'économie présentielle**, en assurant un maillage de services à la population et en soutenant l'évolution des secteurs pourvoyeurs d'emplois, notamment la construction et le commerce.
- **Accélérer les transitions écologiques, énergétiques et numériques des entreprises**, en particulier des PME et TPE, afin de renforcer leur compétitivité et leur capacité d'adaptation.

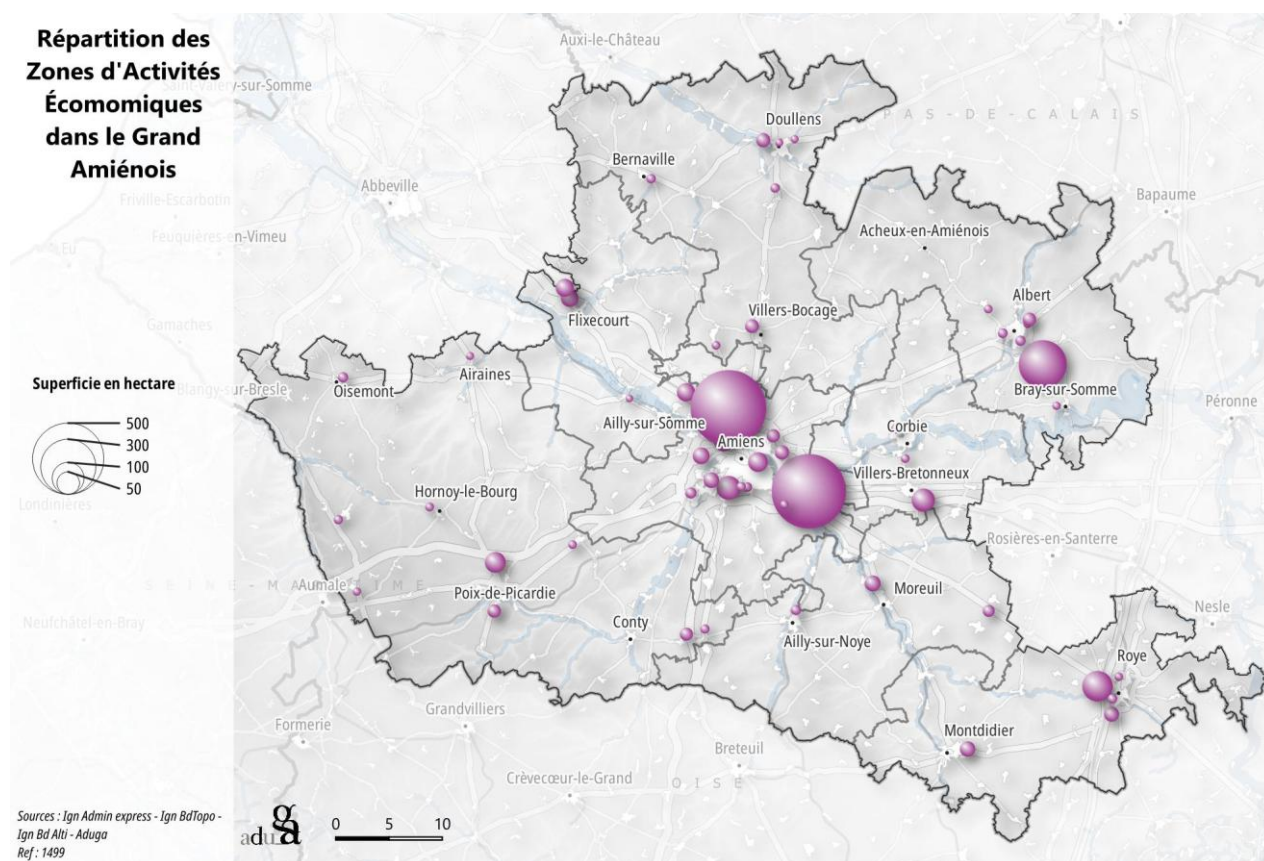
# ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

## Un poids structurant dans la géographie économique

### 53 zones d'activités économiques recensées

Le Grand Amiénois, compte 53 zones d'activité économique (ZAE). Par le terme de zone d'activité, on entend un ensemble géographiquement cohérent d'activités économiques, issu d'initiative publique ou privée, et figurant au sein des documents d'urbanisme (zone Ue).

Les zones d'activité économique sont intimement liées à l'histoire industrielle du territoire. Certaines ZAE sont issues de la Révolution Industrielle et datent du XIX<sup>e</sup> siècle, à l'instar de Montières Activité à Amiens qui abritait la célèbre manufacture Cosserrat. D'autres datent de la mutation économique des Trente Glorieuses, comme l'Espace Industriel Nord situé à cheval sur Amiens et Poulainville. Mais, pour autant, un grand nombre d'entre elles sont assez récentes, leur développement étant issu de la pleine compétence donnée aux collectivités locales en matière de développement économique par les lois de décentralisation, tout particulièrement la loi Chevènement de 1999.



Les 53 zones recensées sur le territoire accueillent une part déterminante de l'activité économique. Elles concentrent des établissements industriels, logistiques, artisanaux et commerciaux, constituant autant de pôles de polarisation. Leur rôle est d'autant plus crucial qu'elles offrent une visibilité et une accessibilité spécifiques : proximité des axes routiers et autoroutiers, embranchements ferroviaires pour certaines, disponibilité de parcelles adaptées aux besoins des entreprises.

Ces zones jouent un rôle d'armature pour l'économie locale, en orientant les implantations et en contribuant à l'attractivité globale du territoire. Elles participent à l'image économique du Grand Amiénois, puisqu'elles accueillent des sites emblématiques : pôles industriels (ZI Nord d'Amiens, Aéroport de Picardie...), plateformes logistiques (ZAE Ouest de Roye, Bornes du temps...) ou zones commerciales régionales (Glisy-Longueau, Amiens Sud-Dury...).

Cette fonction structurante n'est pas seulement quantitative : elle conditionne la lisibilité et la compétitivité du territoire à l'échelle régionale. Mais elle révèle aussi une forte polarisation géographique : Amiens Métropole concentre les zones les plus vastes et attractives, tandis que les communautés de communes présentent des situations contrastées, entre sites dynamiques et zones vieillissantes.

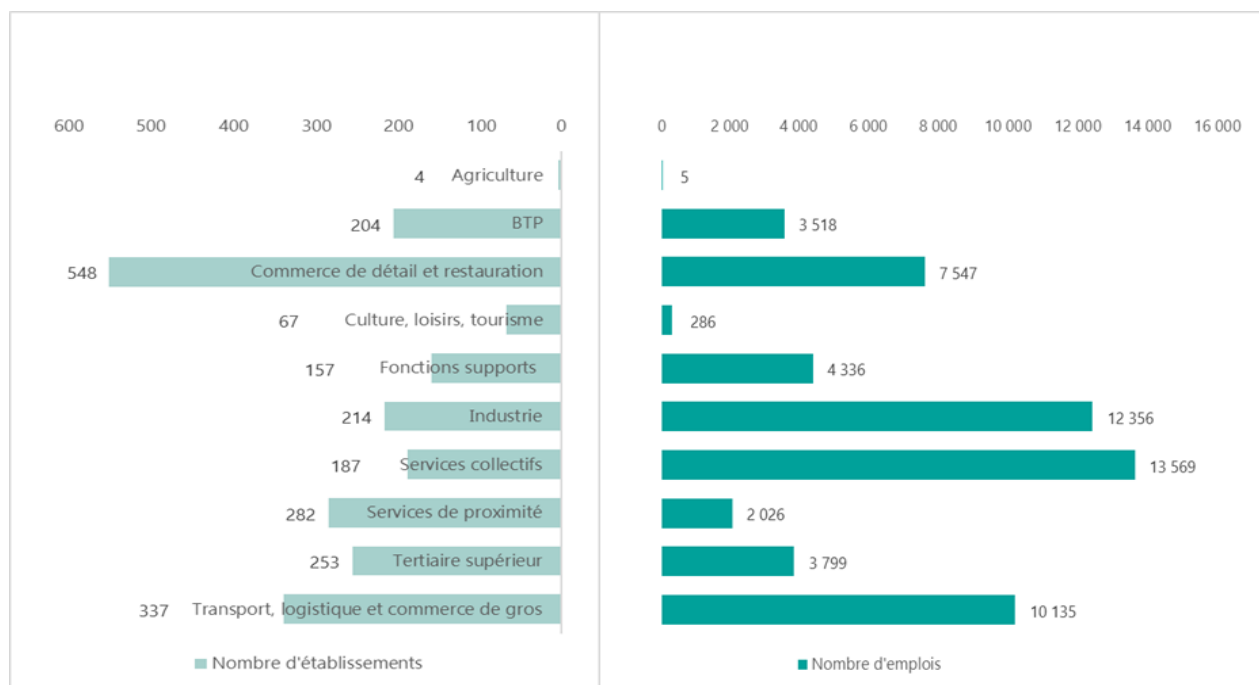
Les ZAE du territoire représentent 3 628 hectares de foncier urbanisé et 57 577 emplois selon les éléments identifiés lors de l'élaboration des inventaires des ZAE du Grand Amiénois réalisés en 2022 et 2023.

### 57 600 emplois dans les ZAE en 2022 dans des secteurs d'activité diversifiés

Les ZAE accueillent 57 577 emplois sur le territoire du Grand Amiénois, soit 38,6% des 149 000 emplois globaux (INSEE 2018). Celles d'Amiens Métropole regroupent 77% de ces 57 577 emplois.

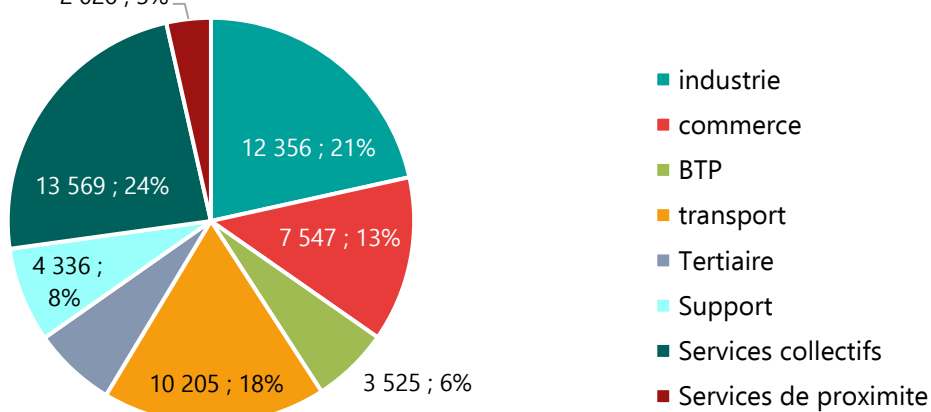
#### Nombre d'établissements et d'emplois selon le type d'activité sur l'ensemble des ZAE du Grand Amiénois

Source : Inventaires des ZAE – URSSAF 2022 - Réalisation : ADUGA



#### Répartition des effectifs (en%) des ZAE par secteur en 2022

Source: Inventaire des ZAE, 2021 - ADUGA

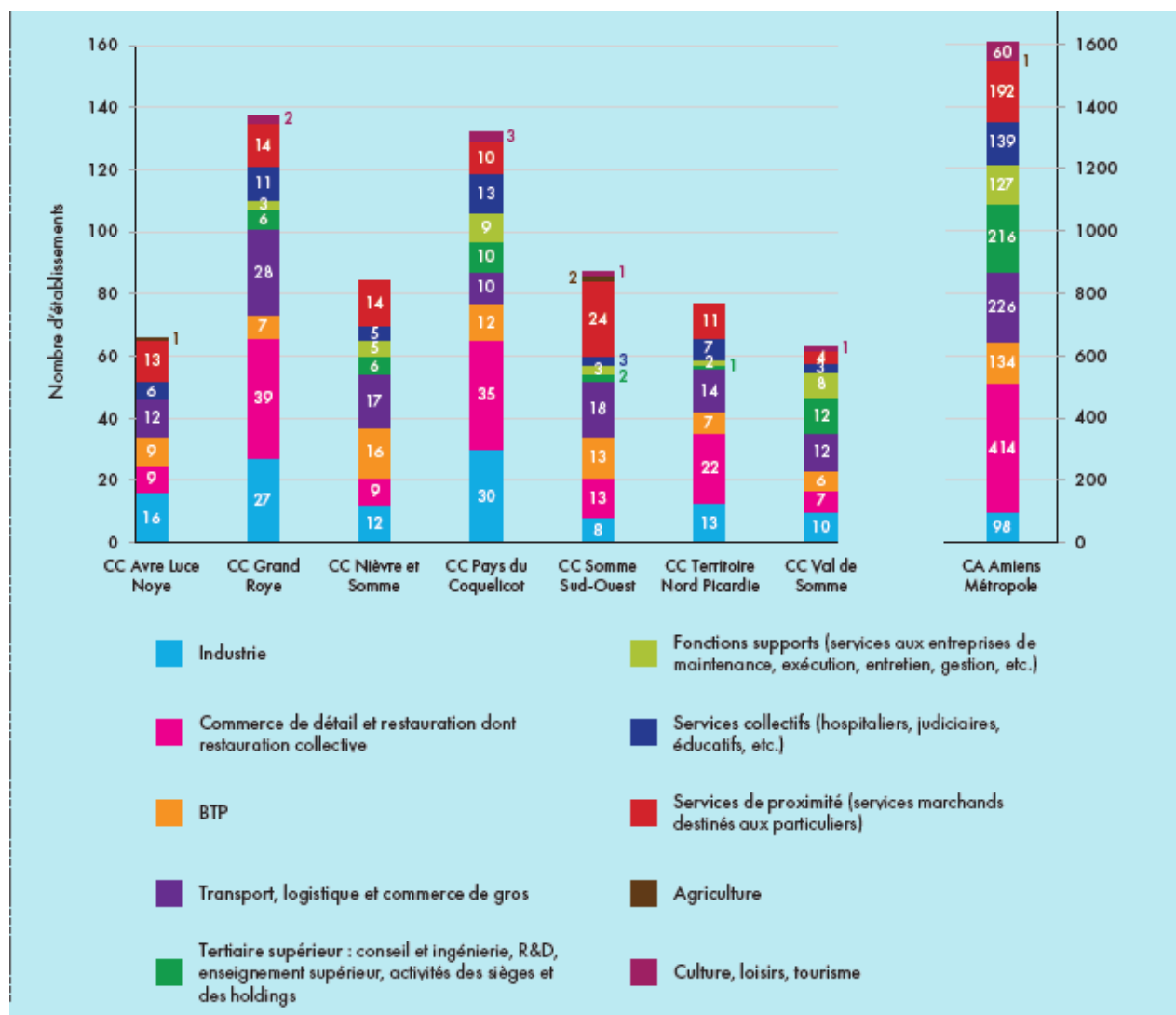


Ces emplois se répartissent différemment selon les secteurs d'activité : par exemple, le secteur des services collectifs représente 24% des emplois. L'économie productive, au travers du secteur de l'industrie, représente un peu moins de 21% des emplois. Il y a une grande disparité entre le nombre d'établissements du secteur du commerce et restauration et son nombre d'emplois : celui-ci regroupe des établissements de petite taille et donc moins d'emplois contrairement au secteur de l'industrie. Sur l'ensemble du territoire, les industries, les services collectifs et les activités du transport, logistique et commerce de gros cumulent 63% des emplois des ZAE.

Le transport, logistique et commerce de gros représente 18% des emplois (10 205), ce qui illustre la fonction stratégique du territoire dans les mobilités de marchandises, favorisée par les axes autoroutiers et ferroviaires. Le commerce (13%) et les fonctions supports (8%) complètent les secteurs fortement représentés, montrant la diversité des activités situées dans les ZAE, entre commerces périphériques, services administratifs et activités techniques. Les services collectifs (7%) et le BTP (6%) constituent des parts plus modestes tandis que les services de proximité ne représentent que 3% des emplois, reflet de leur localisation plus fréquente dans les centralités urbaines ou les bourgs.

### Répartition des établissements des ZAE du Grand Amiénois par EPCI et type d'activité

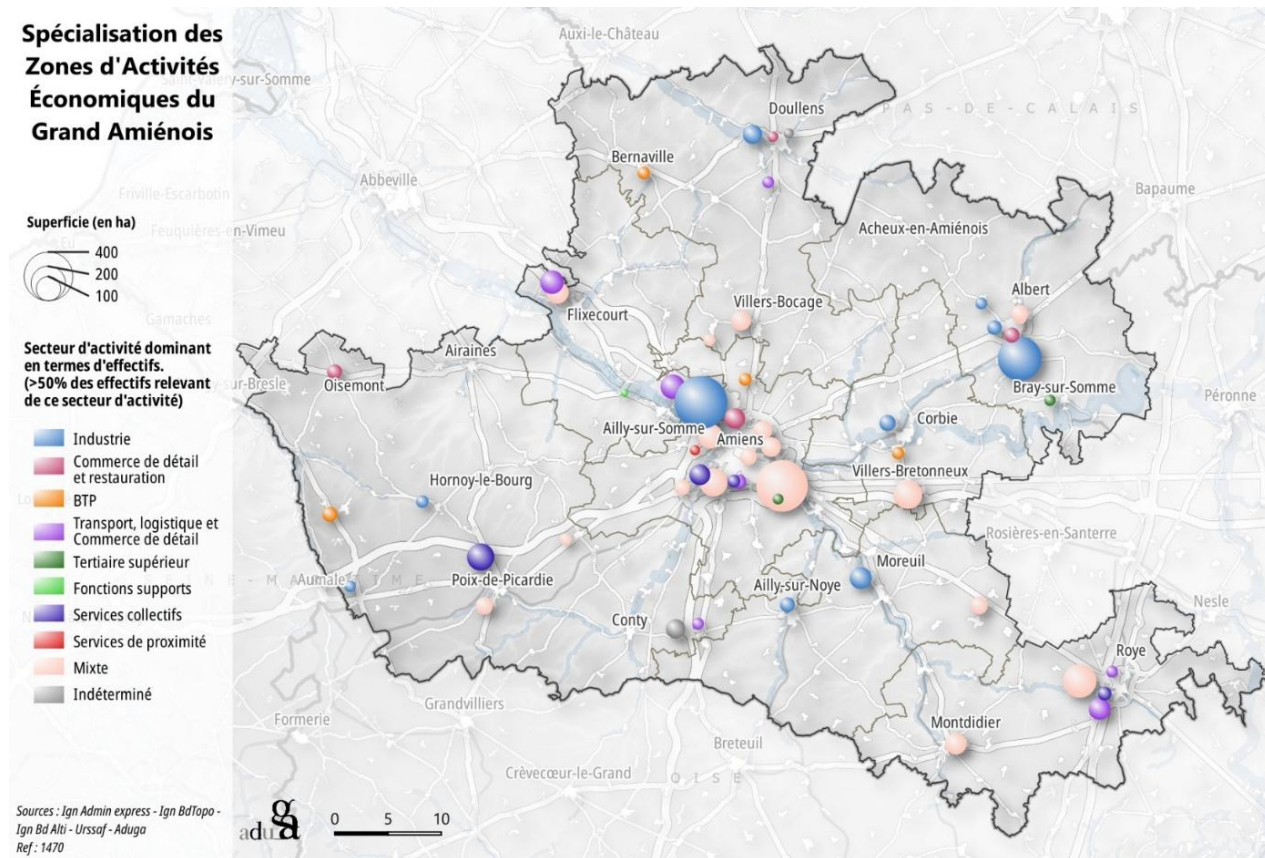
Source : Inventaires des ZAE – URSSAF 2022 - Réalisation : ADUGA



Le nombre d'emplois n'est pas forcément lié à la surface d'une ZAE ou à son nombre d'établissements. Par exemple, la communauté de communes Somme Sud-Ouest, possède moins de 1 000 emplois ce qui en fait l'EPCI ayant le moins d'emplois en ZAE alors que ce n'est pas l'EPCI présentant le moins d'établissements. Le

ratio moyen d'emplois en ZAE, sur l'ensemble du Grand Amiénois, est de 24 emplois par hectare ; et diffère peu de celui d'Amiens Métropole où il est de 27 emplois par hectare.

En classant, les ZAE en fonction du secteur d'activités majoritaire en termes d'emploi, on peut déterminer une certaine spécialisation des ZAE.



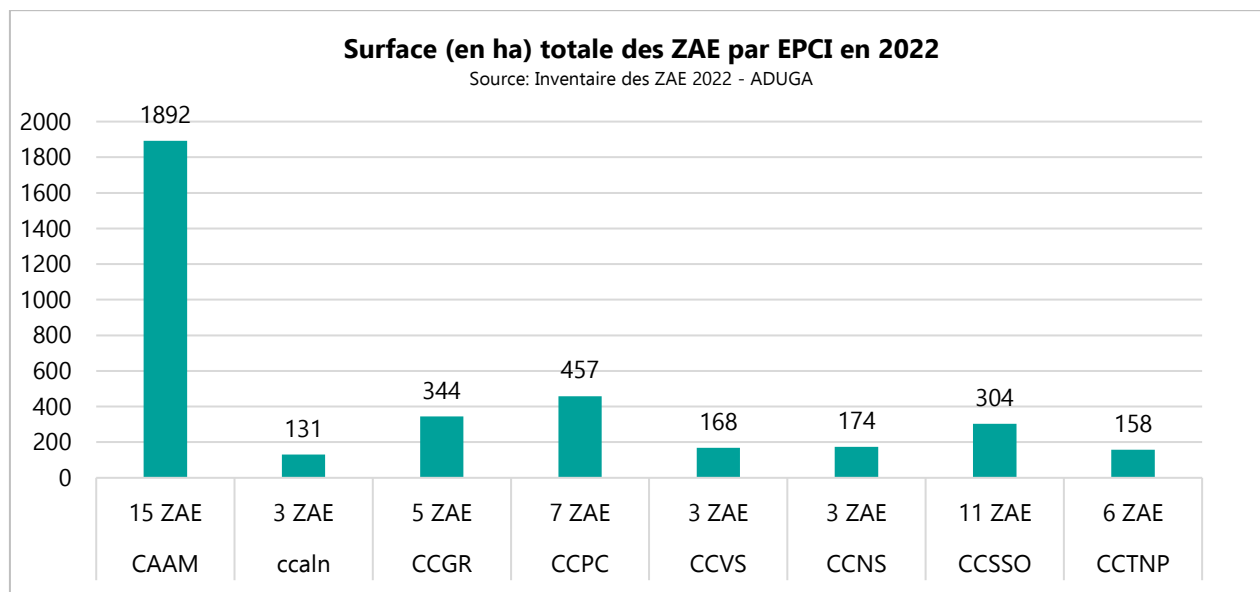
### Nombre d'emplois des ZAE du Grand Amiénois en comptant plus de 1 000

Source : Inventaires des ZAE – URSSAF 2022 - Réalisation : ADUGA

ZAE	Commune(s)	Nombre d'emplois
Espace Industriel Nord	Amiens/Poulainville	9 920
Pôle Santé Sud	Amiens/Pont-de-Metz	7 916
Pôle Jules Verne	Longueau/Glisy/Boves	7 309
Pôle Amiens Sud	Amiens/Dury	5 374
Pôle Gare La Vallée	Amiens	2 988
Pôle La Blanche Tâche	Camon	2 197
Pôle de Montières Activités	Amiens	2 062
Pôle Amiens St-Fuscien	Amiens/Dury	2 000
Aéropôle de Picardie	Méaulte	1 981
Pôle La Haute Borne	Rivery	1 804
Zone industrielle Ouest	Roye	1 739
Pôle de Vallée Saint Ladre	Amiens	1 286
Zones d'activités des Hauts du Val de Nièvre	Flixecourt	1 112

## Le foncier en ZAE

### 3 628 hectares de foncier urbanisé



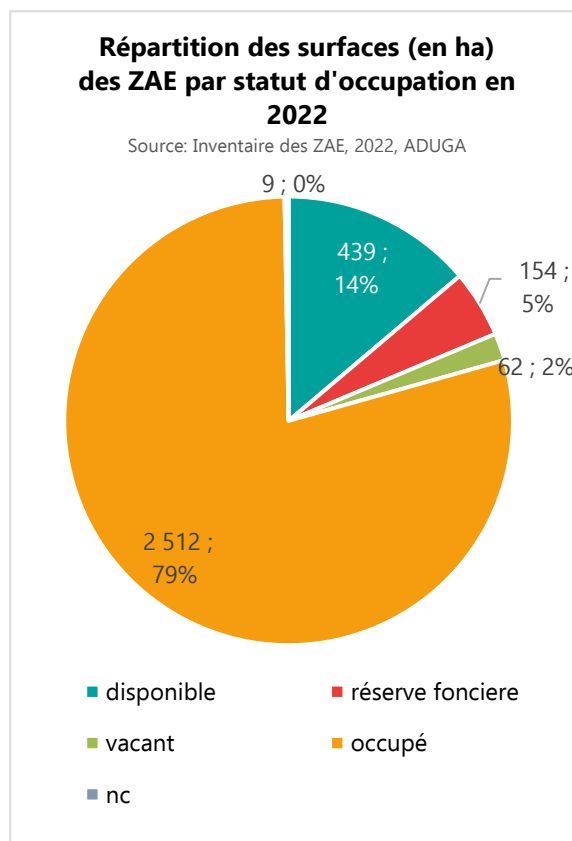
Les ZAE du territoire représentent 3 628 hectares de foncier urbanisé dont la moitié sur Amiens Métropole.

### 17% de surface disponible

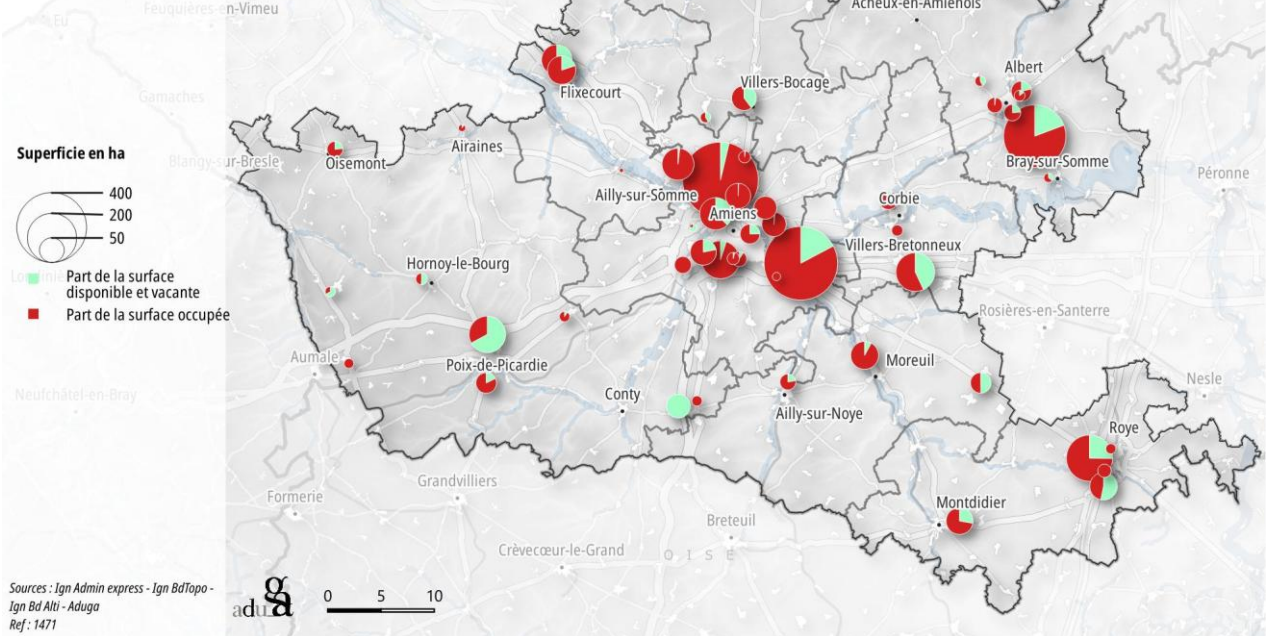
L'ensemble des ZAE du Grand Amiénois représente 2 877 ha de surface nette (hors réserve foncière) dans lesquels 61 ha sont vacants et 425 ha sont disponibles. 16,9% de la surface foncière est donc placée dans l'une ou l'autre de ces situations. Ces 486 hectares ainsi recensés représentent un potentiel de développement non négligeable, et vont à l'encontre du sentiment généralement exprimé selon lequel il n'y aurait plus de foncier disponible à vocation économique à l'échelle du Grand Amiénois.

Quatre catégories de foncier :

- **foncier occupé** : la parcelle est occupée ;
- **foncier disponible** : la parcelle est inoccupée et n'a jamais fait l'objet d'une occupation antérieure ;
- **foncier vacant** : la parcelle est inoccupée et a fait l'objet d'une occupation antérieure (bâtiments, aménagements, etc.) ;
- **réserve foncière** : la parcelle est inoccupée et ne peut être ouverte à l'urbanisation qu'après modification du document d'urbanisme en vigueur (PLU ou PLUi). Les réserves foncières présentées ici sont incluses dans une ZAC.



## Disponibilité foncière dans les ZAE du Grand Amiénois selon l'inventaire réalisé en 2022



EPCI	NBR ZAE	Surface Nette	Surface		
			Occupé	Disponible	Vacant
CA Amiens Métropole	15	1548	1269	57	32
CC Pays du Coquelicot	7	431	337	76	6
CC Grand Roye	5	323	227	79	15
CC Somme Sud Ouest	11	291	122	120	3
CC Nièvre et Somme	3	152	137	15	0
CC Val de Somme	3	161	105	40	0
CC Territoire Nord Picardie	6	146	92	33	1
CC Avre Luce Noye	3	120	91	5	5
<b>TOTAL</b>	<b>53</b>	<b>3172</b>	<b>2381</b>	<b>425</b>	<b>61</b>

### Des réserves foncières désormais sous contrainte

Le parc des zones d'activités représente environ 3 628 hectares pour 298 hectares de réserve, soit un potentiel théorique important. Toutefois, ce potentiel doit être relativisé à l'aune des nouveaux cadres réglementaires et environnementaux.

L'exigence de zéro artificialisation nette (ZAN), qui impose de réduire de moitié la consommation d'espaces d'ici 2031 puis de tendre vers l'arrêt complet de l'artificialisation, modifie en profondeur la logique d'aménagement économique. L'époque où l'on ouvrait de nouveaux parcs d'activités à volonté est révolue : désormais, l'enjeu est de tirer le meilleur parti de l'existant et d'optimiser l'occupation des sols.

Le foncier économique devient ainsi une ressource rare et stratégique, dont l'affectation doit être anticipée et hiérarchisée. Cette exigence invite à repenser les choix : privilégier les projets à forte valeur ajoutée par hectare, favoriser des formes urbaines plus denses et plus intégrées, réserver les rares disponibilités à des activités réellement structurantes pour l'économie locale, et reconsidérer le rôle d'aménageur-vendeur de lots de terrain assuré le plus souvent par les collectivités.

## Quel potentiel foncier pour le développement des ZAE ?

### Requalification, densification et sobriété : un triptyque d'avenir

Les zones d'activités économiques resteront un outil indispensable pour l'avenir économique du Grand Amiénois. Mais leur rôle évolue : d'espaces nés d'une consommation foncière assez débridée, elles doivent devenir des lieux de régénération et d'innovation opérationnelle. Leur transformation constitue un enjeu stratégique pour concilier attractivité économique et durabilité, en inscrivant l'aménagement productif dans les objectifs de sobriété et de transition écologique.

La gestion future du foncier économique devrait reposer sur quatre leviers principaux :

- la requalification des zones en déclin, par des opérations de renouvellement urbain, de modernisation des infrastructures et d'amélioration de l'image ;
- la densification des zones attractives, en optimisant l'usage des parcelles disponibles, en favorisant la construction en hauteur et en mutualisant certains équipements (stationnements, services, espaces verts) ;
- la sobriété foncière, en réduisant la consommation de nouveaux espaces et en réservant les extensions aux projets stratégiques et indispensables ;
- la dissociation entre le foncier et le bâti, au travers de baux emphytéotiques ou à construction afin que la collectivité publique conserve un rôle de régulateur dans la durée.

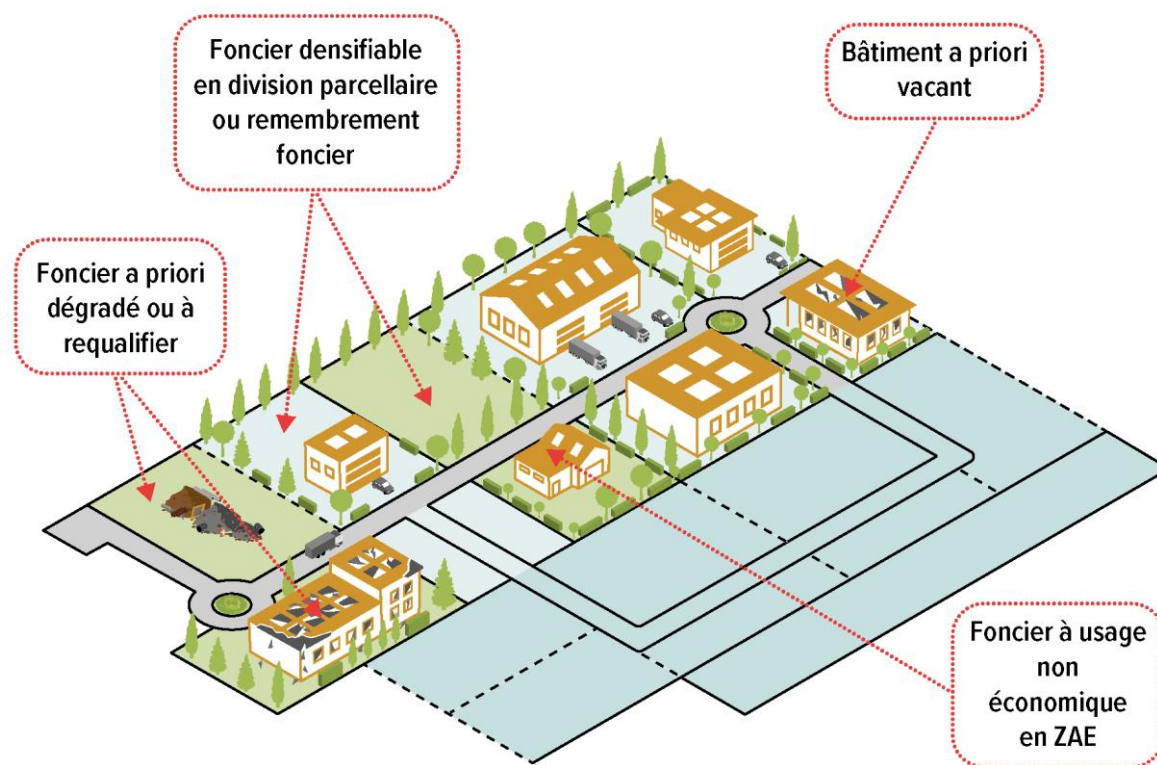
Ces orientations exigent une gouvernance renforcée, impliquant les collectivités et les acteurs économiques dans une gestion proactive et concertée des zones.

Au-delà des disponibilités des unités foncières telles qu'inventoriées, le foncier aujourd'hui occupé peut-être optimisé. Ainsi, l'étude de redynamisation des zones d'activités économiques a identifié un gisement de foncier en optimisation.

### 320 ha de foncier potentiellement optimisable

Un ensemble de 320 ha de foncier est potentiellement optimisable au sein des pôles économiques du territoire, représentant près de 9% des surfaces totales de ces pôles.

#### Les ZAE et le potentiel d'accueil de nouvelles activités



© ADUGA - Cabinet Modaal / Schéma réalisé d'après l'étude ZAE.

EPCI	Potentiel en optimisation (à priori non-consommateur d'ENAF)					Potentiel en extension (foncier U et AU) (Caractère consommateur d'ENAF à interroger au cas par cas)		Surface de référence ZAE
	Densification <i>En ha</i>	Vacant <i>En ha</i>	Foncier à priori dégradé <i>En ha</i>	Usages non éco. <i>En ha</i>	Part densifiable // surf. ZAE	Foncier en extension <i>En ha</i>	Part en extension // surf. ZAE	
CAAM	92,1	16	36,3	11,2	9%	69,5	4%	<b>1 829</b>
CCPC	15,9	5,9	0,3	0,7	5%	98,1	21%	<b>457</b>
CCGR	42,9	13,1	1,5	0,9	19%	63,9	20%	<b>312</b>
CCNS	10,2	-	-	-	3%	22	7%	<b>304</b>
CCVS	11	1,4	-	-	7%	42,8	25%	<b>174</b>
CCTNP	9,9	0,6	-	0,1	6%	35,5	21%	<b>168</b>
CC2SO	26,1	1,5	0,8	0,4	18%	118,2	75%	<b>158</b>
CCALN	16	5,1	-	0,1	16%	6,5	5%	<b>131</b>
<b>PMGA</b>	<b>224,1</b>	<b>43,5</b>	<b>38,9</b>	<b>13,4</b>	<b>9%</b>	<b>456,5</b>	<b>13%</b>	<b>3 533</b>

## Vers d'autres modèles

### Une nécessaire évolution

Les zones d'activités économiques (ZAE) constituent, depuis plusieurs décennies, l'un des piliers de la structuration territoriale et du développement productif du Grand Amiénois. Elles concentrent près de 40% de l'emploi total du territoire et plus de 2 200 établissements répartis sur plus de 3 600 hectares. Véritables leviers d'aménagement, elles ont longtemps incarné la dynamique de l'accueil d'entreprises et la mise en valeur des atouts territoriaux – accessibilité, disponibilité foncière, diversité sectorielle.

Mais les logiques qui ont présidé à leur essor sont aujourd'hui profondément remises en cause. Dans un contexte de sobriété foncière et de transition écologique, la question n'est plus exclusivement une course à l'ouverture de nouveaux parcs mais celle de faire évoluer, moderniser, densifier et requalifier ceux qui existent, tout en orientant plus finement l'usage du foncier économique.

La réflexion sur les ZAE et sur la stratégie foncière forme donc un même ensemble : elle conditionne la capacité du Grand Amiénois à accueillir des activités, tout en conciliant développement économique, équilibre territorial et protection des espaces naturels et agricoles.

### Vers une stratégie d'accueil sélective et équilibrée

L'élaboration d'une stratégie foncière et d'accueil ne peut se limiter à une logique d'offre. Elle doit s'inscrire dans une vision d'ensemble, articulant attractivité économique et équilibre territorial.

La concentration des emplois à Amiens demeure une force, mais elle ne doit pas accentuer les déséquilibres au détriment des polarités secondaires. L'accueil de nouvelles activités doit soutenir un maillage équilibré, capable de conforter les pôles d'équilibre (Albert/Méaulte, Roye, Val de Nièvre, Val de Somme, Poix-de-Picardie/Croixrault) et de favoriser l'accès de proximité à l'emploi pour les habitants.

Le mode opératoire n'est donc plus quantitatif mais qualitatif : il s'agit d'accueillir les bonnes activités au bon endroit, dans un cadre foncier maîtrisé et durable.

## Synthèse

### Tendances à retenir

- Un foncier économique concentré pour moitié sur la Métropole et dont les disponibilités s'amenuisent en termes de foncier de grande taille.
- Un potentiel foncier dans les friches et l'existant mais difficile à mobiliser.

### Enjeux

- Renouveler et rendre plus lisible l'offre en foncier économique (quantitative et qualitative) pour répondre aux besoins des entreprises.
- Renouveler l'offre en foncier économique pour répondre aux défis de la sobriété foncière, des transitions écologiques et numériques.
- Optimiser et remobiliser du foncier délaissé ou sous-utilisé dans les zones existantes.
- Intégrer des enjeux de l'économie circulaire dans la conception, la gestion et le renouvellement des sites d'activité.
- Accompagner de nouvelles formes d'immobiliers d'entreprises à accompagner : rénovation énergétique et intégration des énergies renouvelables, réhabilitation de friches, réversibilité du bâti, verticalisation, etc.

## PORTRAIT ÉNERGÉTIQUE

Données issues de l'étude de planification énergétique et du plan climat-air énergie (PCAET) adopté par le pôle métropolitain du Grand Amiénois en 2022.

### Un territoire fortement consommateur d'énergie et encore très dépendant des énergies fossiles.

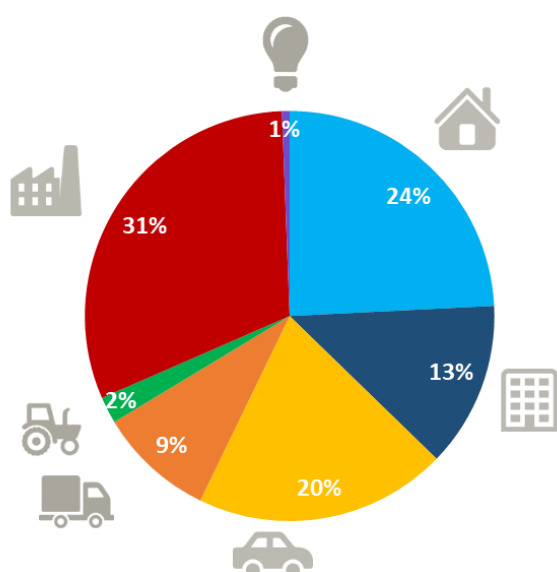
Le Grand Amiénois se caractérise par une consommation énergétique annuelle de 11 320 GWh d'énergie finale, représentant 57% de la consommation du département de la Somme. La consommation moyenne s'établit à 30 MWh par habitant et par an, un niveau inférieur à la moyenne départementale, traduisant une certaine sobriété relative du territoire, qui ne doit cependant pas masquer l'ampleur des enjeux énergétiques.

### Une consommation d'énergie équivalent à 1,6 réacteur nucléaire

Les consommations énergétiques du territoire s'élèvent à 11 900 GWh soit l'équivalent d'environ 1,6 réacteur nucléaire. Le bilan est globalement équilibré entre les bâtiments, l'industrie et les transports. Par ailleurs, les ménages portent quasiment la moitié des consommations.

Comparativement à la Somme, le secteur du tertiaire est plus représenté avec 4,1 MWhEF/hab.an et 3,7 MWhEF/hab.an pour la Somme. En revanche, le secteur industriel est moins représenté avec 9,7 MWhEF/hab.an pour le territoire du Grand Amiénois et 14 MWhEF/hab.an pour la Somme.

#### Répartition de la consommation énergétique du territoire par secteurs d'activités



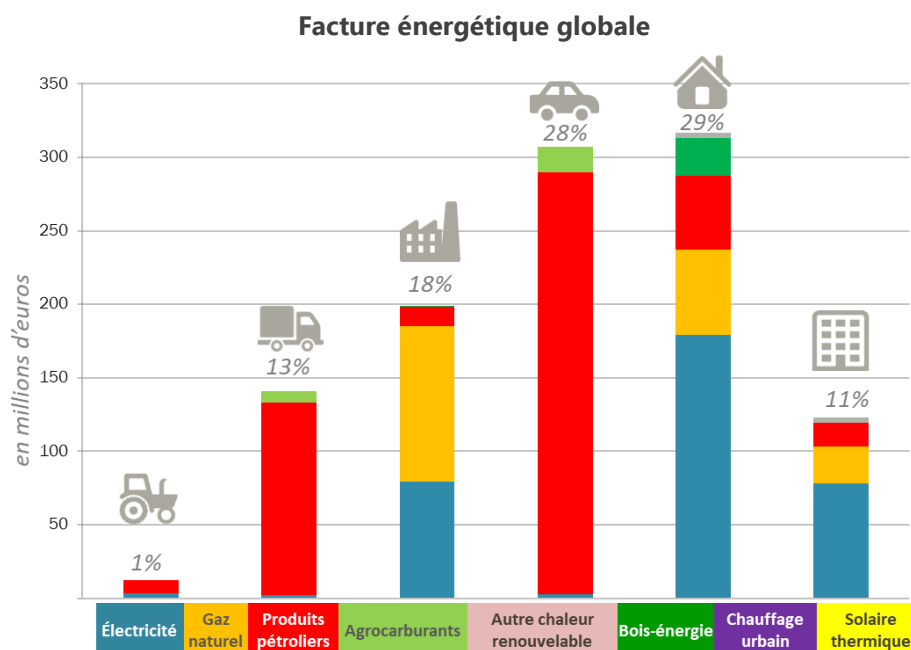
	Grand Amiénois		Somme
	GWhEF/an	MWhEF/hab.an	MWhEF/hab.an
<b>Mobilité</b>	2 368	6,3	6,8
<b>Résidentiel</b>	2 876	7,6	8
<b>Tertiaire</b>	1 550	4,1	3,7
<b>Industrie</b>	3 675	9,7	14
<b>Fret</b>	1 089	2,9	3,1
<b>Agriculture</b>	250	0,7	0,7
<b>Autres</b>	71	0,2	0,2
<b>TOTAL</b>	<b>11 879</b>	<b>31</b>	<b>36,5</b>

### Une facture énergétique élevée, notamment pour les ménages

Les consommations d'énergie ont un coût considérable pour le territoire. Cette dépendance se traduit par une facture énergétique annuelle estimée à 1,1 milliard d'euros, dont près de 60% sont supportés par les ménages, principalement via les dépenses de logement et de mobilité pour un montant estimé à 625 millions d'euros. La facture moyenne par habitant atteint ainsi 2 820 euros par an, constituant un enjeu économique et social majeur pour le territoire.

Les acteurs économiques (fret, tertiaire, industrie) en portent également une part considérable, à savoir 40 %.

Environ 38 000 ménages (soit 23%) sont considérés en situation de précarité énergétique pour leur logement, et 46 000 ménages (soit 28%) en situation de précarité pour le logement et les transports.



Un raisonnement par énergie révèle que 62% de la facture peut être imputée aux énergies fossiles, de par leur prédominance dans le bilan des consommations. Tirés par une forte consommation dans les transports et des coûts considérables, les produits pétroliers sont à l'origine de près de la moitié de la facture énergétique totale du territoire.

### 69% des consommations d'énergie assurées par des énergies fossiles

Du point de vue du mix énergétique, les produits pétroliers représentent 42% des consommations (soit 4 740 GWhEF/an), suivis du gaz naturel (27%) et de l'électricité (22%). 69% des consommations énergétiques du territoire sont donc assurées par des énergies fossiles, ce qui donne 7 850 GWhEF/an. Cette structure énergétique rend le territoire fortement dépendant des importations énergétiques et donc vulnérable aux fluctuations des prix et aux tensions d'approvisionnement.

Parallèlement à l'enjeu général de réduction des consommations énergétiques du territoire, il est donc possible d'identifier un enjeu de substitution des énergies fossiles, particulièrement présentes dans le bilan énergétique du territoire.

### Une consommation structurée autour de quelques secteurs clés

#### **Un secteur industriel très énergivore et concentré**

Secteur de l'industrie :



- 1<sup>er</sup> secteur consommateur d'énergie avec **3 120 GWh**
- 3<sup>ème</sup> secteur émetteur de GES avec **569 ktéq CO<sub>2</sub>**
- 4<sup>ème</sup> secteur émetteur de polluants (Composés Organiques Volatils et de l'oxyde d'azote)

L'industrie constitue le premier poste de consommation énergétique du Grand Amiénois, avec 3 120 GWh/an, soit 27% des consommations totales. Cette situation s'explique par la présence d'industries lourdes aux

besoins énergétiques importants, notamment dans les filières agroalimentaires, chimiques, papetières et de transformation.

Le mix énergétique industriel est majoritairement fossile, le gaz naturel représentant plus de la moitié des consommations, complété par l'électricité et les produits pétroliers. Les consommations sont par ailleurs très concentrées sur quelques sites industriels majeurs, principalement situés dans Amiens Métropole, ce qui constitue à la fois une vulnérabilité énergétique et un levier stratégique : des actions ciblées sur ces grands établissements pourraient produire des effets significatifs à l'échelle du territoire.

## Un parc résidentiel ancien et énergivore

Secteur de l'habitat :



- Précarité énergétique des habitants
- 3<sup>ème</sup> secteur consommateur d'énergie avec **2 370 GWh**
- 5<sup>ème</sup> secteur émetteur de GES : **490 ktéq CO<sub>2</sub>**
- 2<sup>ème</sup> secteur émetteur de polluants principalement des Composés Organiques Volatils et des particules fines

Le secteur résidentiel représente 2 880 GWh/an, soit 25% de la consommation énergétique du territoire. Le chauffage constitue de loin le principal usage, avec 73% des consommations. Le parc de logements est marqué par son ancienneté : plus de la moitié des logements ont été construits avant 1970, avant toute réglementation thermique.

Cette situation se traduit par une performance énergétique globalement médiocre. Environ 37% des logements sont classés E, F ou G, dont plus de 40% considérés comme des passoires énergétiques. Au total, plus de 60 000 logements nécessitent des travaux de rénovation, avec une concentration particulièrement forte sur la ville d'Amiens, qui regroupe à elle seule près d'un tiers des logements à rénover.

Le résidentiel apparaît ainsi comme un levier prioritaire de réduction des consommations et de lutte contre la précarité énergétique, d'autant plus que l'électricité, largement utilisée pour le chauffage dans les zones urbaines, constitue le premier poste de dépense énergétique des ménages.

## Une mobilité très dépendante de l'automobile

La mobilité des personnes constitue le troisième poste de consommation énergétique, avec 2 370 GWh/an, soit 21% du total. Elle repose quasi exclusivement sur la voiture individuelle, qui concentre 97% des consommations énergétiques du secteur. Cette dépendance s'explique par la structure du territoire, marqué par une forte ruralité et une polarisation des emplois autour d'Amiens.

Les transports collectifs restent peu utilisés, tandis que la marche et le vélo représentent néanmoins près d'un quart des déplacements, traduisant une certaine proximité des services dans les communes. Toutefois, leur part demeure faible pour les déplacements domicile-travail, ce qui souligne un potentiel de report modal encore largement inexploité.

Secteur des transports (mobilité et fret) :



- Précarité énergétique liée à la mobilité
- 2<sup>ème</sup> secteur consommateur d'énergie avec **3 457 GWh**
- 2<sup>ème</sup> secteur émetteur de GES : **1 053 ktéq CO<sub>2</sub>**
- 3<sup>ème</sup> secteur émetteur de polluants (principalement de l'oxyde d'azote)

## Des secteurs fret, tertiaire et agricole complémentaires mais stratégiques

Le transport de marchandises représente 10% des consommations, dominé par le transport routier et les produits pétroliers. Il est étroitement lié à l'activité industrielle et agricole du territoire.

#### Secteur du tertiaire :



- 4<sup>ème</sup> secteur consommateur d'énergie avec **1 550 GWh**
- 6<sup>ème</sup> secteur émetteur de GES : **295 ktéqCO<sub>2</sub>**

#### Secteur de l'agriculture :



- 4<sup>ème</sup> secteur consommateur d'énergie avec **250 GWh**
- 1<sup>er</sup> secteur émetteur de GES : **1 060 ktéq CO<sub>2</sub>**
- 1<sup>er</sup> secteur émetteur de polluants principalement de l'ammoniac et des Composés Organiques Volatils.

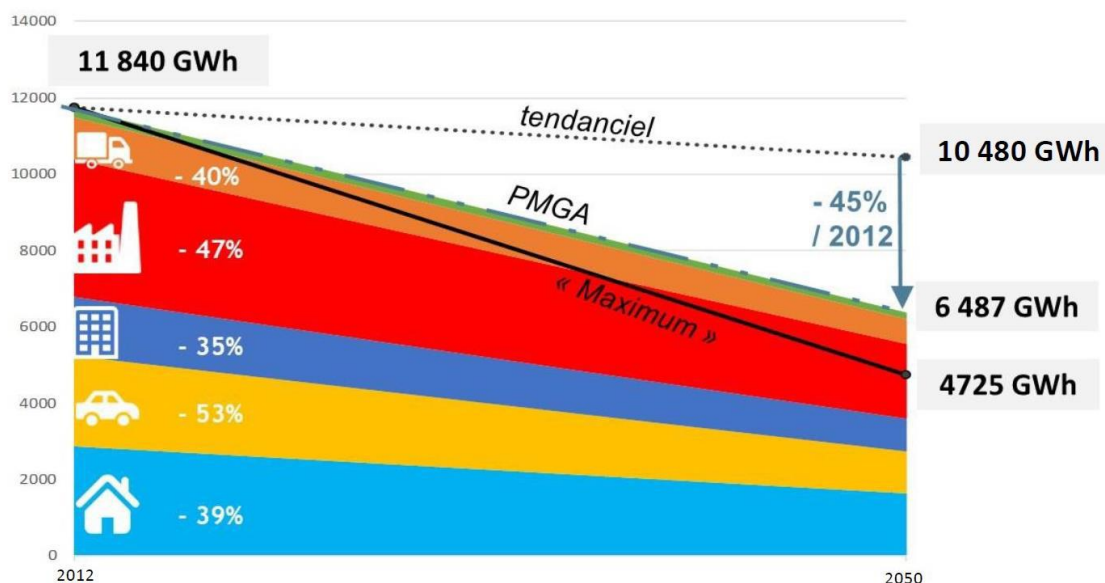
Le secteur tertiaire, avec 1 550 GWh/an, présente des consommations surfaciques élevées, notamment dans les bâtiments publics, les bureaux et l'hôtellerie-restauration. Près de la moitié des consommations relève directement du secteur public, offrant aux collectivités des marges de manœuvre importantes par l'exemplarité et l'action directe.

Enfin, si l'agriculture ne représente que 2% des consommations directes, elle joue un rôle central dans les émissions de gaz à effet de serre et dispose d'un fort potentiel de production d'énergies renouvelables, notamment via la méthanisation et le photovoltaïque.

## La stratégie du pôle métropolitain du Grand Amiénois formulée dans son PCAET

### La réduction des consommations d'énergies

La stratégie vise une diminution de 45% des besoins énergétiques par rapport au scénario tendanciel avec des objectifs de réduction de chacun des grands secteurs et présentés dans ce graphique.

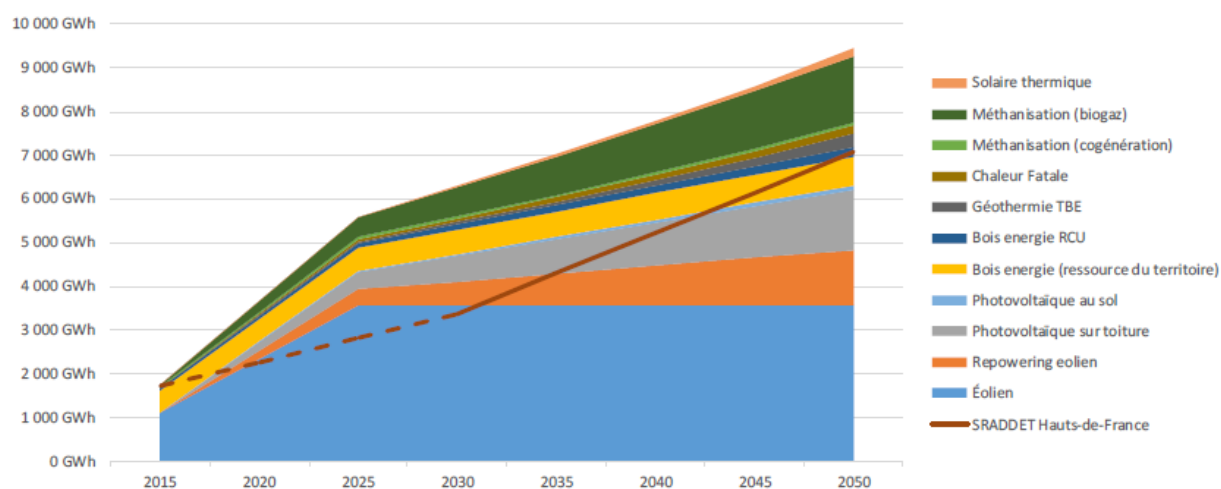


### Le développement de la production d'énergies renouvelables

Le graphique suivant montre que le Grand Amiénois vise en 2050 une production renouvelable de 9 484 GWh, représentant une augmentation de 446% par rapport à 2015.

## Scénario de développement des EnR&R sur le Grand Amiénois

Source : PCAET du Grand Amiénois



## Un fort potentiel de développement des productions d'énergies renouvelables

### Une production élevée d'énergies renouvelables

Le Grand Amiénois se distingue par une production d'énergies renouvelables élevée, estimée à 2 285 GWh/an, soit environ 20% de ses consommations énergétiques, un niveau nettement supérieur aux moyennes régionale et nationale.

Cette production repose principalement sur :

- l'éolien, filière dominante, avec plus de 1,6 TWh/an ;
- le bois-énergie, notamment domestique, pour la production de chaleur ;
- la méthanisation, encore marginale mais en développement.

### Production de gaz

Une seule installation de méthanisation produisant du gaz renouvelable a été recensée sur le territoire : le site de l'entreprise DS Smith Packaging à Contoire. L'installation injecte du gaz pour une production annuelle (en termes d'énergie) à 8,9 GWh/an.

#### Production de gaz renouvelable

	Production annuelle (en MWh)
Méthanisation	8 888
<b>TOTAL</b>	<b>8 888</b>

### Production d'électricité renouvelable sur le territoire

Le Grand Amiénois comporte une capacité éolienne installée importante, principalement située sur la périphérie du territoire. Il compte 379 mâts répartis sur 59 parcs, pour une puissance de 880 MW et un productible estimé à 1,66 TWh/an. Ce chiffre correspond à l'équivalent de 1 890 heures de fonctionnement par an à pleine puissance (taux de charge d'environ 22%).

La puissance cumulée en photovoltaïque sur le territoire est de 7 600 kW. La production est estimée en prenant une production moyenne de 996 kWh produits par an par kW de puissance installée. Ce qui donne une production de 6 916 MWh/an.

Trois installations de méthanisation en cogénération ou en production d'électricité sont en fonctionnement sur le territoire pour un total de production annuelle de 25 GWh.

### Production d'électricité renouvelable

	Production annuelle (en MWh)
Éolien	1 660 838
Photovoltaïque	6 916
Méthanisation	24 942
<b>TOTAL</b>	<b>1 692 696</b>

### Production de chaleur renouvelable

La production annuelle d'énergies renouvelables sur le territoire est supérieure à 539 000 MWh. Le bois-énergie est prépondérant avec 465 300 MWh. Cependant il apparaît que la production de chaleur renouvelable est contrastée sur les différentes EPCI du pôle métropolitain.

En effet, plusieurs chaufferies bois sont présentes sur le territoire, un réseau de chaleur à Étouvie (36 GWh), une chaufferie pour le centre hospitalier à Dury (8,6 GWh), une chaufferie réseau de chaleur à Montdidier (7,6 GWh) et plusieurs chaufferies installées par le conseil régional (Cottenchy, Amiens). Des projets de solaire thermique existent sur la CA Amiens Métropole et une dizaine d'installations de méthanisations ont été identifiées.

### Production de chaleur renouvelable

	Production annuelle (en MWh)
Bois-énergie individuel	465 300
Bois-énergie réseau de chaleur	43 560
Chaudières bois-énergie	15 548
Méthanisation	> 11 957
Solaire thermique	318
Géothermie	> 2 964
<b>TOTAL</b>	<b>&gt; 539 647</b>

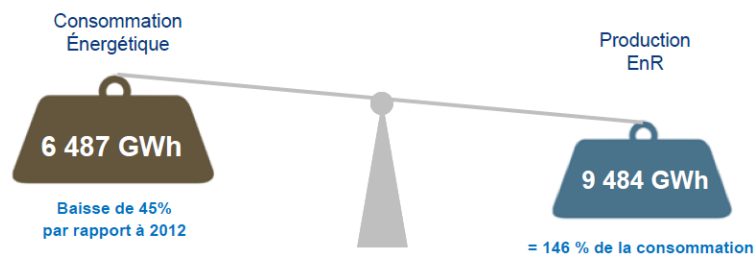
### Production totale d'énergie renouvelable

La production totale du territoire est de l'ordre de 2 285,5 GWh/an, soit 20,2% des consommations d'énergie du territoire. Avec environ un quart d'autonomie énergétique, le Pôle Métropolitain se situe nettement au-dessus de la moyenne nationale (15,7% en 2016, ministère du développement durable) et régionale (4,2% en 2013, CERDD).

### Une perspective de territoire à électricité positive

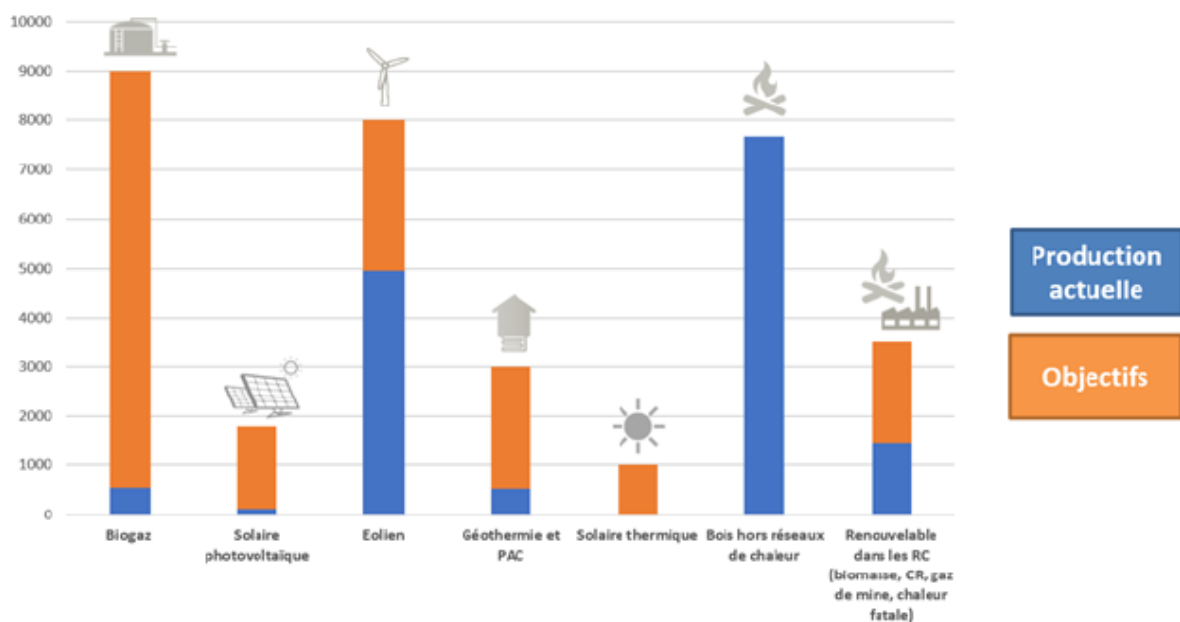
Grâce à cette dynamique, le territoire couvre déjà près de 70% de sa consommation électrique par une production locale renouvelable, le plaçant sur une trajectoire crédible de territoire à électricité positive, même si cette autonomie reste beaucoup plus limitée pour la chaleur et les carburants.

En conclusion, les perspectives et plans d'actions étudiés et mise en œuvre dans le cadre du PCAET ont pour ambition de réduire les consommations énergétiques et développer le potentiel d'EnR&R. Cette stratégie peut s'illustrer par la balance énergétique suivante :



## Une stratégie qui s'inscrit dans les objectifs fixés par le SRADDET Hauts-de-France

### Objectifs sur l'autonomie énergétique des territoires déclinés dans le SRADDET Hauts-de-France



L'objectif affiché pour le développement des énergies renouvelables est de :

« Développer l'autonomie énergétique des territoires et des entreprises, multiplier par 2 la part des énergies renouvelables à l'horizon 2030 en développant la part d'énergies renouvelables dans la consommation d'énergie finale de 9% en 2015 à 28% en 2030. »

Il se décline de la manière suivante à l'horizon 2030 :

- solaire : atteindre une production de 1 778 GWh/an de solaire photovoltaïque et de 1 015 GWh/an de solaire thermique ;
- éolien : stabiliser la production éolienne à 7 824 GWh/an ;
- énergies fatales, incinération des déchets, CSR, biomasse, en réseau ou de grande puissance, gaz de mines : atteindre une production de 3 497 GWh/an ;
- biogaz (méthanisation) : atteindre une production de 9 053 GWh/an ;
- bois-énergie : atteindre une production de 7 668 GWh/an ;
- géothermie basse température et pompes à chaleur : atteindre 3 029 GWh/an.

## Synthèse

### Tendances à retenir

- Une vulnérabilité et une dépendance énergétiques fortes, mais un potentiel important et une production croissante.
- Des consommations élevées, notamment du fait de l'industrie.
- Une vulnérabilité et une dépendance du territoire qui restent fortes. Les choix urbanistiques passés et actuels (étalement urbain, isolation thermique insuffisante, etc.) et les modes de transport qui en découlent pèsent sur les consommations.

### Enjeux

- Réduire les consommations énergétiques locales notamment dans le secteur de l'habitat, mais les leviers et financements sont très dépendant des politiques nationales.
- Accélérer la production d'énergies renouvelables dans le respect du cadre de vie et des paysages, grâce à la valorisation des potentiels d'EnR&R à disposition localement et à un cadre d'implantation clarifié notamment par rapport aux espaces de biodiversité et agricoles.

## COMMERCE

### Un cadre d'intervention en matière d'aménagement commercial transformé

Le commerce constitue l'une des fonctions structurantes du territoire. Ne dit-on pas que « la ville est fille du commerce ». Il participe à l'identité des centralités, à l'attractivité des polarités urbaines, à la qualité de vie des habitants et à l'animation des communes. Espace d'achats mais aussi de services et de sociabilité, il façonne les pratiques de déplacements, peut influencer la localisation résidentielle et apporte sa contribution à la vitalité économique du Grand Amiénois.

Depuis l'adoption du SCoT de 2012, le cadre d'intervention en matière d'aménagement commercial s'est profondément transformé. La liberté du commerce et de l'industrie demeure un pilier de l'organisation économique ; pour autant, la législation récente (Lois ELAN et Climat & Résilience) a confirmé que les choix d'aménagement pouvaient légitimement encadrer l'implantation commerciale lorsqu'ils répondent à des objectifs d'équilibre territorial, de préservation de la diversité commerciale, de limitation de la consommation foncière et de réduction des impacts environnementaux.

Dans ce contexte, le SCoT détient une légitimité particulière à poser des orientations et des prescriptions relatives au développement futur de la fonction commerciale, à condition de savoir poser un diagnostic éclairé sur le rapport entre offre marchande et pratiques d'achat.

### L'offre commerciale dans le Grand Amiénois

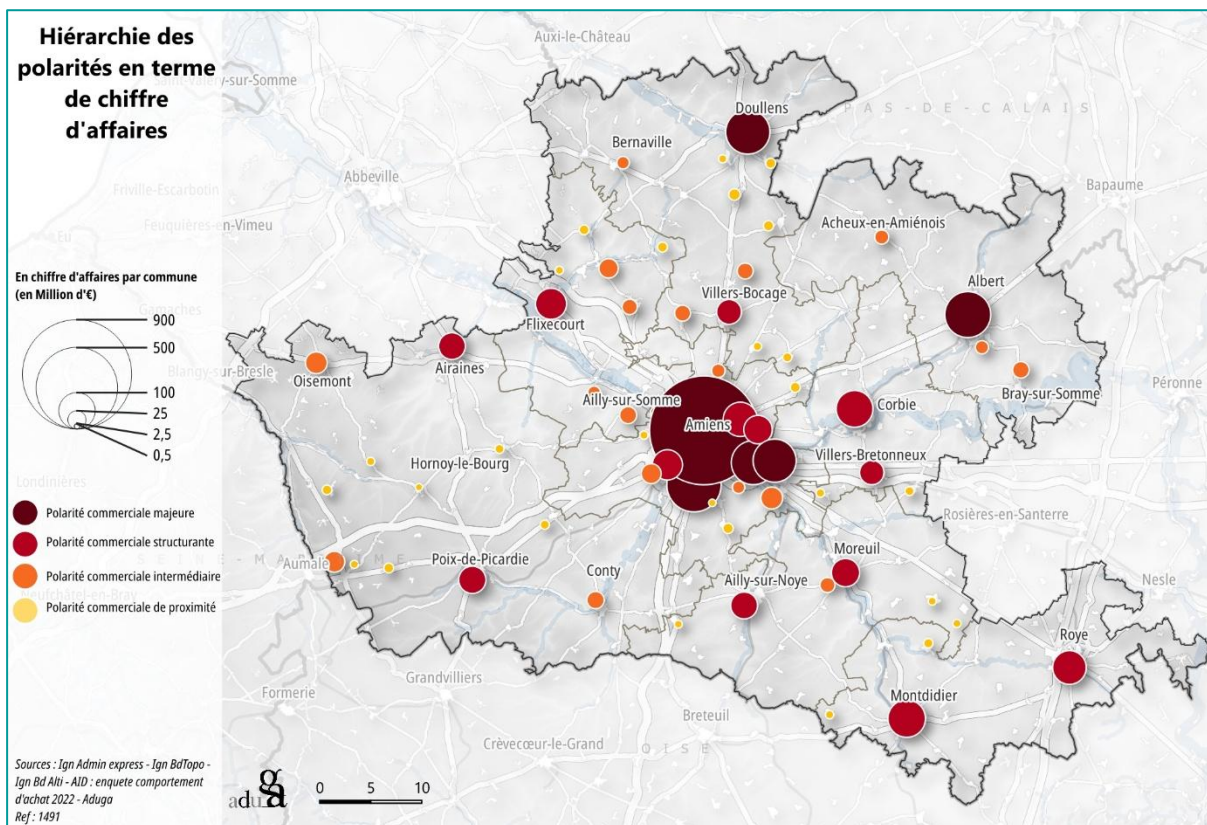
#### Un appareil commercial polarisé autour d'Amiens Métropole, d'Albert et de Doullens

L'organisation commerciale du Grand Amiénois repose sur une structure fortement polarisée. Amiens Métropole constitue le cœur de l'appareil commercial, concentrant l'essentiel des surfaces de vente, des enseignes nationales et des commerces spécialisés. Ses quatre polarités – Centre-ville, Amiens Sud, Amiens Saint-Ladre, Glisy–Jules Verne – exercent une capacité d'attraction qui dépasse largement les limites communales, irriguant une grande partie des bassins de vie du territoire.

Ces polarités majeures se caractérisent par une complémentarité fonctionnelle :

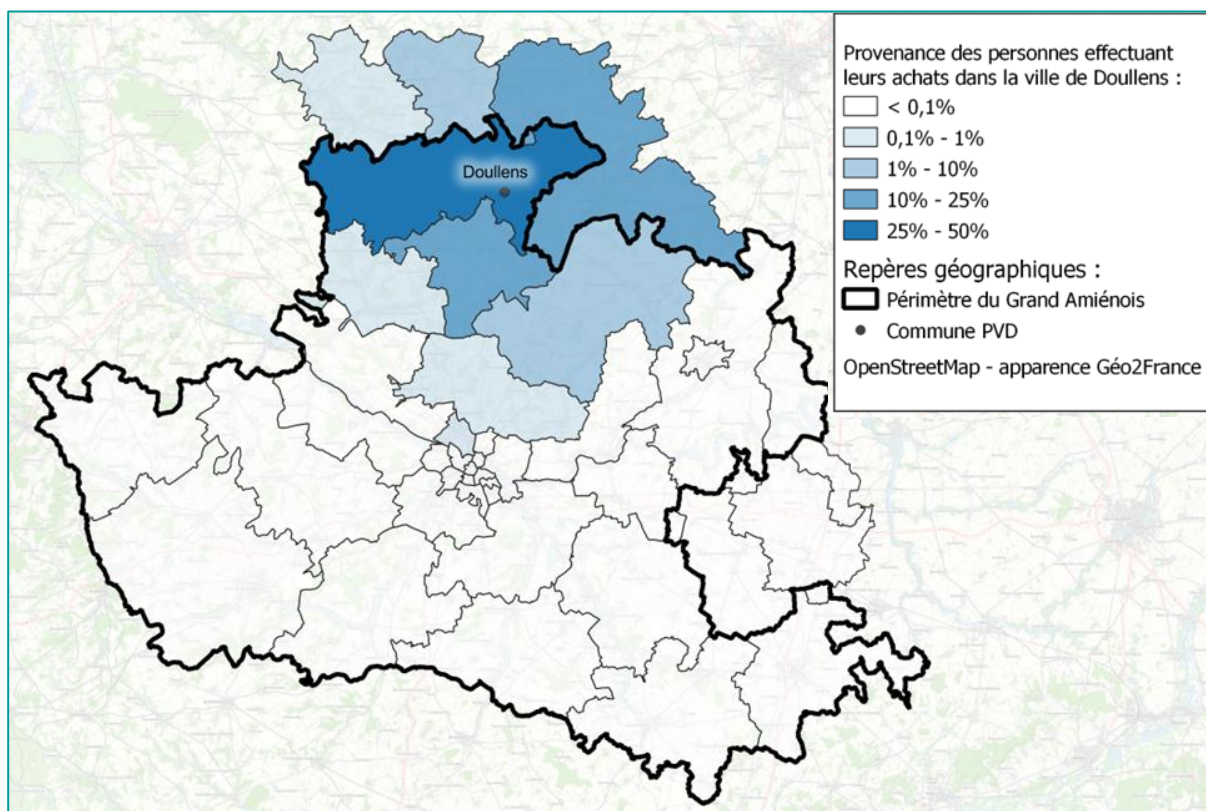
- le centre-ville, pôle d'attractivité historique, s'appuyant sur un tissu dense et diversifié, intégrant commerces de proximité, restauration et équipements culturels ;
- Amiens Sud et Amiens Saint-Ladre, structurant de grandes surfaces spécialisées adossées à une offre alimentaire d'envergure représentée, notamment, par des hypermarchés de plus de 10 000 m<sup>2</sup> de surface de vente ;
- Glisy – Jules Verne, pôle commercial périphérique de rayonnement métropolitain, marqué par la présence de Grand A, qui constitue un véritable centre commercial, et de nombreuses enseignes d'équipement de la maison.

En parallèle, Albert et Doullens jouent un rôle essentiel dans l'équilibre de la partie nord du Grand Amiénois. Ces deux villes disposent d'une offre suffisamment diversifiée pour retenir une large part de la consommation locale, ce qui permet de limiter les déplacements vers Amiens pour les achats hebdomadaires et occasionnels. Leur offre commerciale contribue ainsi à l'autonomisation des bassins de vie, phénomène renforcé par l'évolution récente des flux d'achats.



De plus, Doullens, par sa position géographique en limite départementale, est dotée d'un bassin de chalandise qui s'étend significativement sur le sud du Pas-de-Calais, et notamment sur les communes de la communauté des Deux Sources qui constitue le second secteur d'origine des consommateurs.

#### Part des actes d'achat effectués dans les commerces de la Ville de Doullens



Sources : Enquête comportement d'achat des ménages 2022 – AID

## Les autres polarités commerciales du territoire

En complément des pôles majeurs, le Grand Amiénois compte 23 centralités commerciales, identifiées sur la base d'un chiffre d'affaires annuel supérieur à 400 000 €. Ces centralités structurent la vie commerciale du quotidien et participent au maillage du territoire.

Elles présentent toutefois des profils contrastés :

- certaines disposent d'un niveau satisfaisant de commercialité et d'une vacance limitée ;
- d'autres montrent une fragilité plus marquée, liée à un nombre réduit de commerces, à une diversification insuffisante ou à une concurrence accrue des périphéries commerciales.

Parmi celles-ci, onze communes sont dotées de périmètres d'opération de revitalisation du territoire (ORT) – dont dix qui bénéficient d'un accompagnement dans le cadre de la démarche « Petites villes de demain » – ce qui témoigne de la volonté collective de conforter les centralités et de renforcer leur attractivité. Ces dispositifs constituent un levier important pour la modernisation des rez-de-chaussée commerciaux, l'amélioration de l'image urbaine, ou la création d'un environnement plus favorable à l'implantation de nouvelles activités.



La Ville de Roye, une polarité structurante du Grand Amiénois, labélisée « Petite ville de demain » - Crédit : ADUGA

Ces centralités, même lorsqu'elles sont modestes, répondent à une fonction de proximité essentielle : commerces alimentaires, services du quotidien, pharmacie, boulangerie, boucherie, cafés-restaurants. Elles constituent également un lieu d'animation sociale et un support de l'identité locale.

## La vacance commerciale : un phénomène très présent dans la majorité des polarités

L'analyse de la vacance commerciale met en évidence des situations contrastées au sein des centralités des polarités du Grand Amiénois. Si certaines communes présentent encore des niveaux de vacance nuls (Conty, Poix-de-Picardie) ou contenus, d'autres affichent des taux plus préoccupants, dépassant le seuil de 10%, généralement considéré comme un point de vigilance en matière de fonctionnement commercial des centres-villes. Des situations de ce type sont notamment observées dans des centralités structurantes telles

que Doullens ou Albert, traduisant des fragilités localisées au sein d'un système commercial pourtant globalement attractif. À Amiens, la vacance demeure plus contenue à l'échelle du centre-ville (8,8% pour les cellules commerciales de pieds d'immeuble, 11% en prenant en compte les centres commerciaux des Halles du Beffroi et d'Amiens 2), mais elle n'en constitue pas moins un sujet de vigilance.

Pour autant, la vacance ne saurait, à elle seule, résumer l'état de santé commerciale d'une centralité. Elle peut relever de phénomènes conjoncturels et doit être appréciée en articulation avec d'autres indicateurs. Une lecture strictement fondée sur le taux de vacance risquerait ainsi de masquer des situations où la fréquentation demeure élevée, mais où la nature de l'offre évolue au profit d'activités moins marchandes.

À ce titre, le **taux de commercialité** constitue un indicateur complémentaire essentiel pour qualifier le dynamisme marchand des centralités. Il mesure la part des cellules occupées dédiées à la vente de biens – alimentaires ou non alimentaires – au sein de l'ensemble des cellules occupées, en excluant les activités de services (banques, assurances, restauration, loisirs, services à la personne). Cet indicateur permet d'apprécier le niveau de vitrines dites « chaudes », qui jouent un rôle déterminant dans l'attractivité commerciale, dans le plaisir apporté par la déambulation et la capacité d'un centre à capter le chaland.

Dans ce cadre, un centre-ville est généralement considéré comme attractif lorsque le taux de commercialité dépasse 40%, traduisant une offre marchande diversifiée et proposant des linéaires de vitrines continus. À l'inverse, un taux inférieur à 30% témoigne d'une dominante servicielle marquée, souvent associée à une moindre attractivité commerciale, même si la centralité peut conserver un rôle fonctionnel important.

L'analyse croisée des taux de vacance et de commercialité permet ainsi de dépasser une lecture uniquement quantitative pour mieux qualifier les dynamiques à l'œuvre dans les centralités du Grand Amiénois, et d'identifier les leviers d'action les plus pertinents en matière de revitalisation commerciale.

#### Indicateurs d'attractivité commerciale des centralités des polarités

Polarités SRADDET	Taux de vacance	Taux de commercialité
Amiens centre-ville	11%	42%
Ailly-sur-Noye	11%	34%
Airaines	17%	36%
Albert	12%	30%
Conty	0%	27%
Corbie	13%	26%
Doullens	12%	30%
Flixecourt	9%	29%
Montdidier	13%	28%
Moreuil	9%	21%
Oisemont	23%	35%
Poix-de-Picardie	0%	30%
Roye	10%	22%
Villers-Bretonneux	9%	29%

Source : Relevés de terrain – automne 2022 – AID

#### La place occupée par les zones commerciales de périphérie

Les zones commerciales de périphérie représentent une composante majeure de l'offre du Grand Amiénois. Elles se développent généralement en entrée de ville ou en frange urbaine, dans des implantations souvent dissociées du tissu résidentiel, et structurées autour de parkings étendus et de grands bâtiments monofonctionnels.

Ces zones se caractérisent par :

- une prédominance des grandes surfaces spécialisées (bricolage, sport, équipement de la maison, habillement) ;
- une faible intensité foncière, avec une emprise bâtie limitée par rapport à la superficie totale ;
- une dépendance quasi exclusive à la voiture individuelle ;
- et pour certaines d'entre-elles, un vieillissement du bâti et une hétérogénéité architecturale.

Des exemples tels que Amiens Saint-Ladre, Longueau ZAC de l'Arc, Roye ouest ou Albert Bellevue, illustrent ces situations : restructurations partielles ou absentes, vacance commerciale, besoins de modernisation des enseignes, et adaptation nécessaire aux pratiques omnicanales (click & collect, retraits, retours).

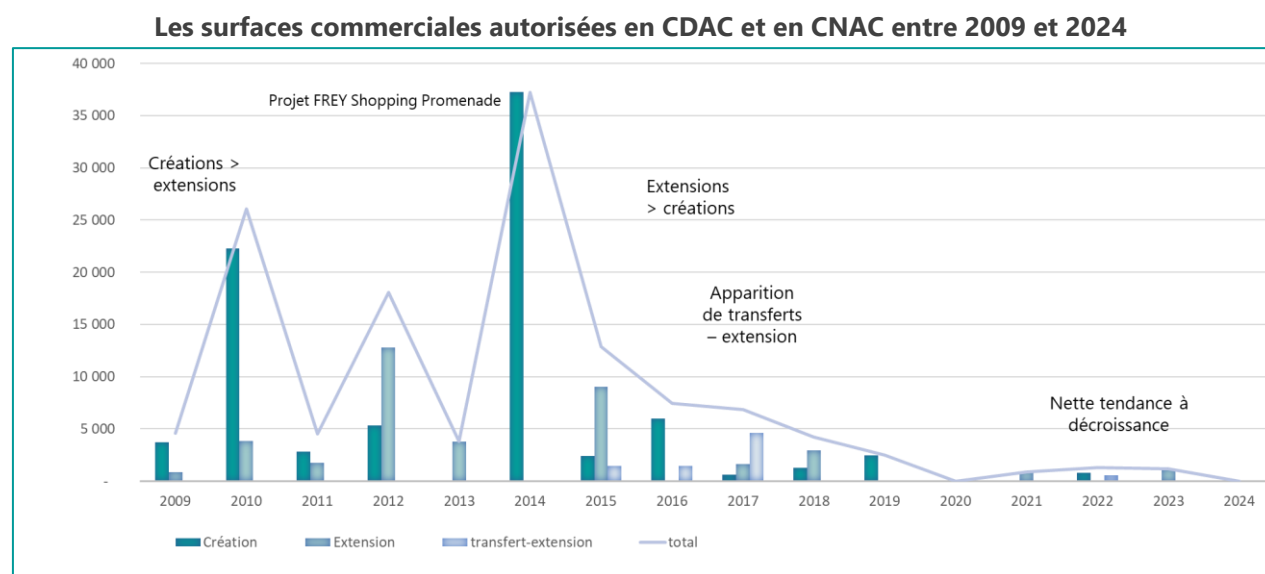
Historiquement, ces zones ont constitué les espaces privilégiés des projets commerciaux. Toutefois, la diminution du potentiel d'extension commerciale et les exigences actuelles en matière de sobriété foncière, de qualité urbaine et d'intégration paysagère interrogent leur capacité d'évolution. Leur transformation progressive, plutôt que leur extension foncière, devient un enjeu majeur pour les prochaines années.

### L'évolution de l'appareil commercial depuis 2012

Entre 2012 et 2024, le Grand Amiénois a connu une forte dynamique d'expansion commerciale, portée par la création de grandes surfaces spécialisées et le développement d'ensembles commerciaux structurants. Sur cette période, plus de 93 000 m<sup>2</sup> de surfaces de vente ont été autorisées en CDAC, dont certaines opérations d'envergure (Shopping Promenade, Grand A, Intermarchés d'Ailly-sur-Noye et de Poix-de-Picardie).

Depuis 2018, la tendance évolue nettement :

- les créations de nouvelles surfaces sont devenues minoritaires ;
- les projets portent davantage sur des extensions, des modernisations ou des déplacements d'enseignes existantes ;
- le marché est marqué par une réorganisation interne de l'offre, plus que par un développement quantitatif.



Sources : Commission départementale d'aménagement commercial (CDAC) de la Somme – LSA Expert.

Cette inflexion préfigure un changement majeur : le potentiel de développement futur a été évalué à seulement 13 000 m<sup>2</sup> de surface de vente pour la décennie à venir, soit un niveau sans commune mesure avec les 80 000 m<sup>2</sup> envisagés par le SCoT de 2012, et les 102 000 m<sup>2</sup> effectivement développés entre 2012 et 2024.

Cette rupture confirme l'entrée dans une nouvelle phase, où la priorité se situe désormais dans :

- la requalification des zones commerciales existantes,
- la montée en qualité des implantations,
- la densification des zones commerciales à l'occasion d'extension des cellules existantes,
- et l'ajustement de l'appareil commercial aux pratiques contemporaines de consommation.

## Les pratiques d'achat des habitants du Grand Amiénois

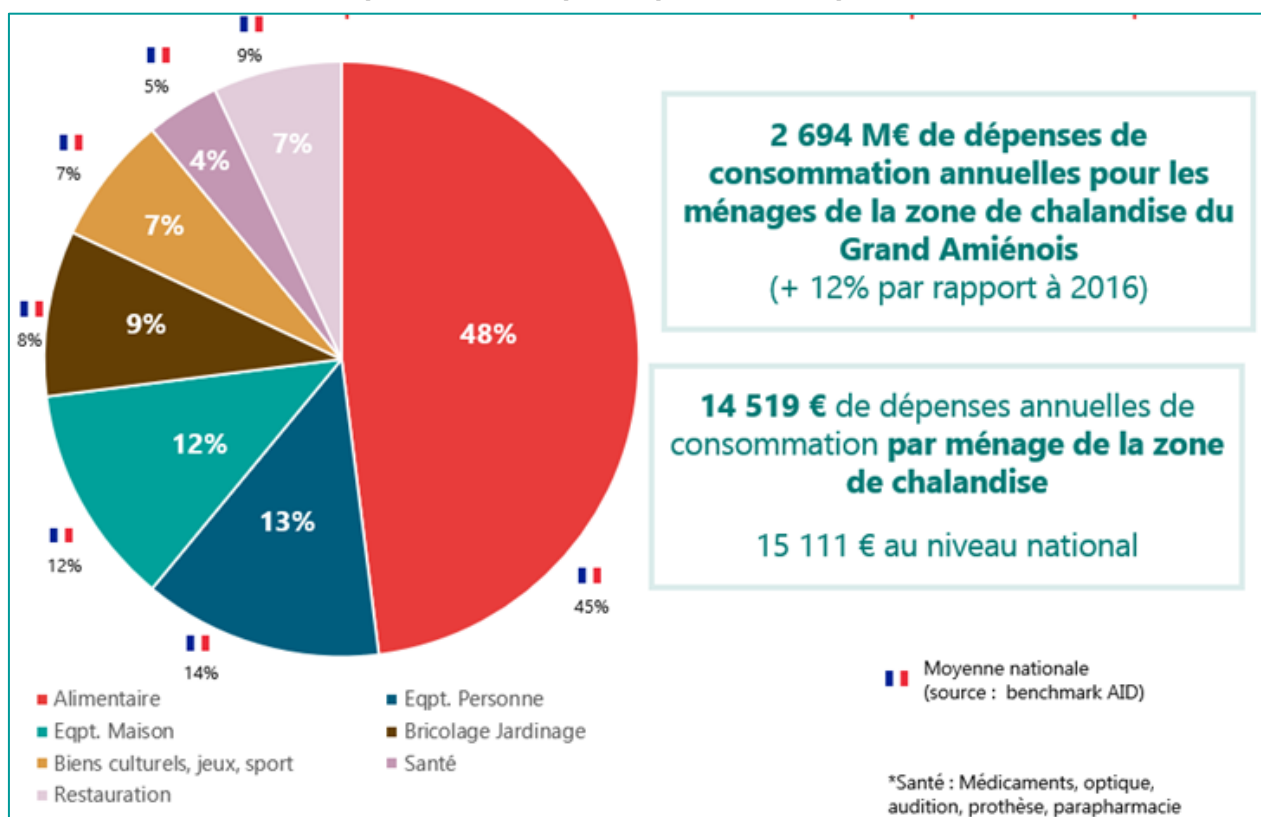
L'analyse des pratiques d'achat constitue un volet essentiel du diagnostic commercial. Elle permet d'apprécier la manière dont les habitants du Grand Amiénois organisent leurs achats, quels circuits ils mobilisent, et dans quelle mesure l'offre du territoire répond effectivement à leurs besoins. Les résultats de l'enquête conduite à l'automne 2022 révèlent un territoire globalement autonome, dont les habitants effectuent l'essentiel de leurs achats sur place, mais où émergent des mutations significatives liées à la structure des dépenses des ménages, au développement du numérique et à la transformation des modèles commerciaux. Cette enquête « comportement d'achat des ménages » fait suite à celles de 2010 et de 2016, permettant d'apprécier les évolutions des pratiques.

### La structure des dépenses

Les ménages du Grand Amiénois dépensent un peu moins de 2,7 milliards d'euros par an (donnée 2022) pour leurs achats commercialisables. L'analyse de cette enveloppe montre une surreprésentation des dépenses alimentaires, qui atteignent 48% du total, soit environ 3 points de plus que la moyenne nationale. Cette spécificité s'explique en partie par un pouvoir d'achat légèrement inférieur à la moyenne française, qui conduit mécaniquement à une pondération plus forte du poste alimentaire dans le budget des ménages.

À l'inverse, les dépenses relatives aux biens manufacturés (habillement, équipement de la maison, culture-loisirs, électroménager, etc.) représentent une part plus faible qu'à l'échelle nationale. Cette tendance s'inscrit dans un mouvement plus large observé à l'échelle de la France : diminution des dépenses d'arbitrage (habillement, équipement, alimentation non contrainte) au profit des dépenses contraintes (logement, énergie, assurances) et des dépenses « plaisir » (loisirs, restauration, communication).

#### Répartition des dépenses par famille de produits



Sources : Enquête comportement d'achat des ménages 2022 – AID

Cette évolution de la structure budgétaire contribue à fragiliser plusieurs segments du commerce non-alimentaire, notamment l'habillement, les biens culturels et, dans une moindre mesure, l'équipement de la maison.

## La localisation des achats

La répartition des achats selon les circuits de distribution révèle des pratiques fortement différenciées entre l'alimentaire et le non-alimentaire.

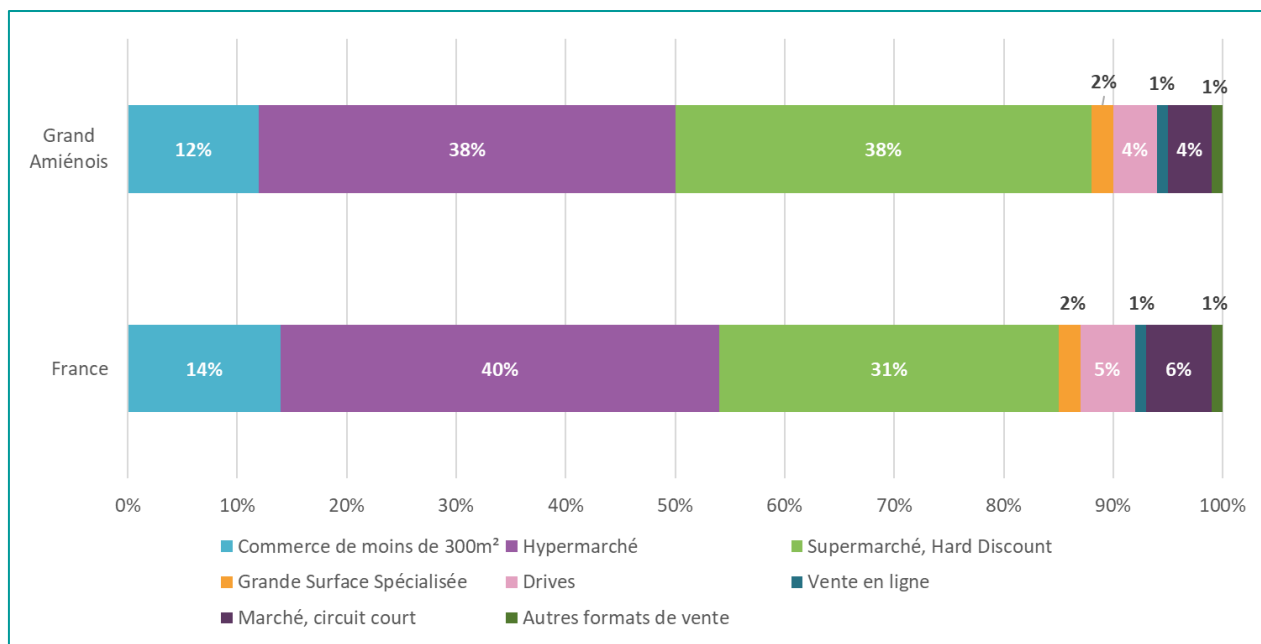
### Les achats alimentaires : une domination très nette des grandes et moyennes surfaces

Les dépenses alimentaires se concentrent à 82% dans les grandes et moyennes surfaces (GMS), incluant hypermarchés, supermarchés et hard-discount. Ce taux, supérieur à la moyenne nationale, témoigne du rôle central des GMS dans l'organisation des courses du quotidien et de leur capacité à répondre aux attentes en matière de prix, d'accessibilité et d'amplitude horaire.

Les commerces de moins de 300 m<sup>2</sup> – supérettes, boulangeries, boucheries, primeurs, crémiers – captent une part plus faible que la moyenne nationale, confirmant une sous-fréquentation des commerces de bouche et de la vente traditionnelle. Ce constat s'étend aux circuits courts et aux marchés de plein vent, dont la part reste modeste.

L'alimentaire constitue donc un secteur très polarisé, dominé par les formats de grande distribution, qui assurent l'essentiel des achats réguliers. Les supermarchés constituent le secteur d'activité qui a fortement évolué depuis 2012 : créations pures de nouveaux établissements (Intermarché à Poix-de-Picardie, Super U à Amiens, rue Edouard Lucas), déplacements et extensions importantes de la presque totalité des Lidl du Grand Amiénois (Albert, Corbie, Moreuil-Morisel, implantations amiénoises), extension de nombreux Intermarché (Ailly-sur-Noye; Amiens (route d'Abbeville), Camon, Longueau, Oisemont) et du Carrefour Market d'Amiens Beffroi.

### Circuits de distribution des produits alimentaires selon le chiffre d'affaires

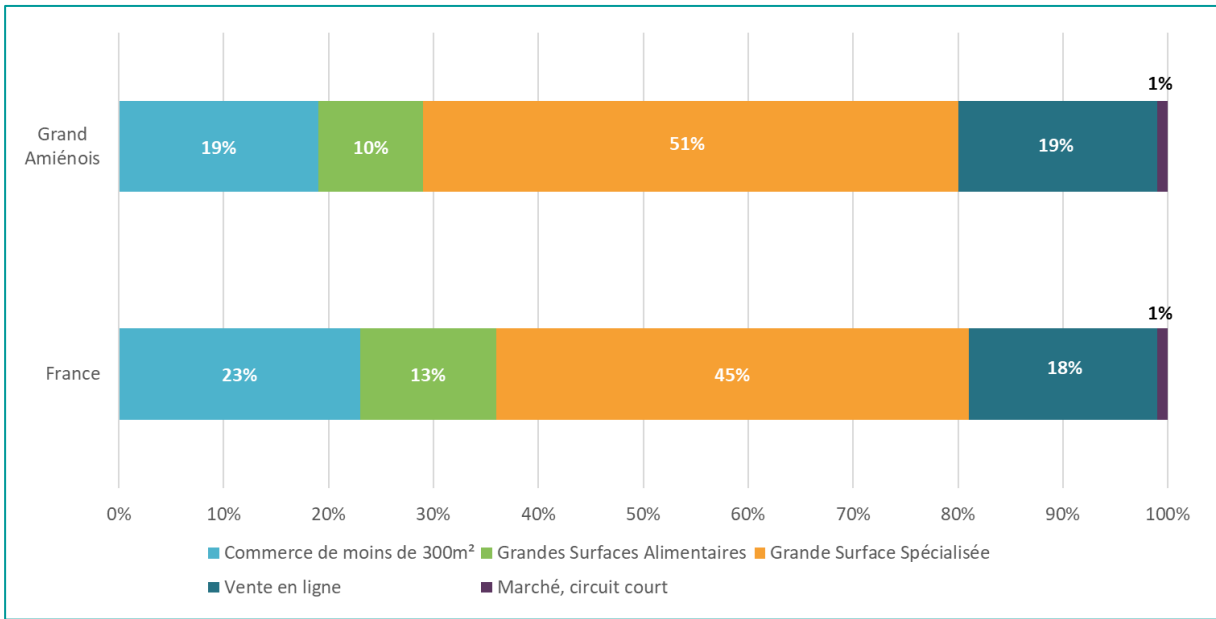


Sources : Enquête comportement d'achat des ménages 2022 – AID.

### Les achats non-alimentaires : une présence forte des grandes surfaces spécialisées

Pour les achats non-alimentaires, les pratiques sont nettement plus diversifiées. Les grandes surfaces spécialisées (GSS) concentrent 51% des dépenses, une part supérieure de six points à la moyenne nationale. Il est à noter le poids local d'enseignes dites de bazar ou de discount (Action, Kandy, Stockomany, Noz, Zeeman) qui sont très présentes et qui maillent finement le territoire.

## Circuits de distribution des produits non alimentaires selon le chiffre d'affaires

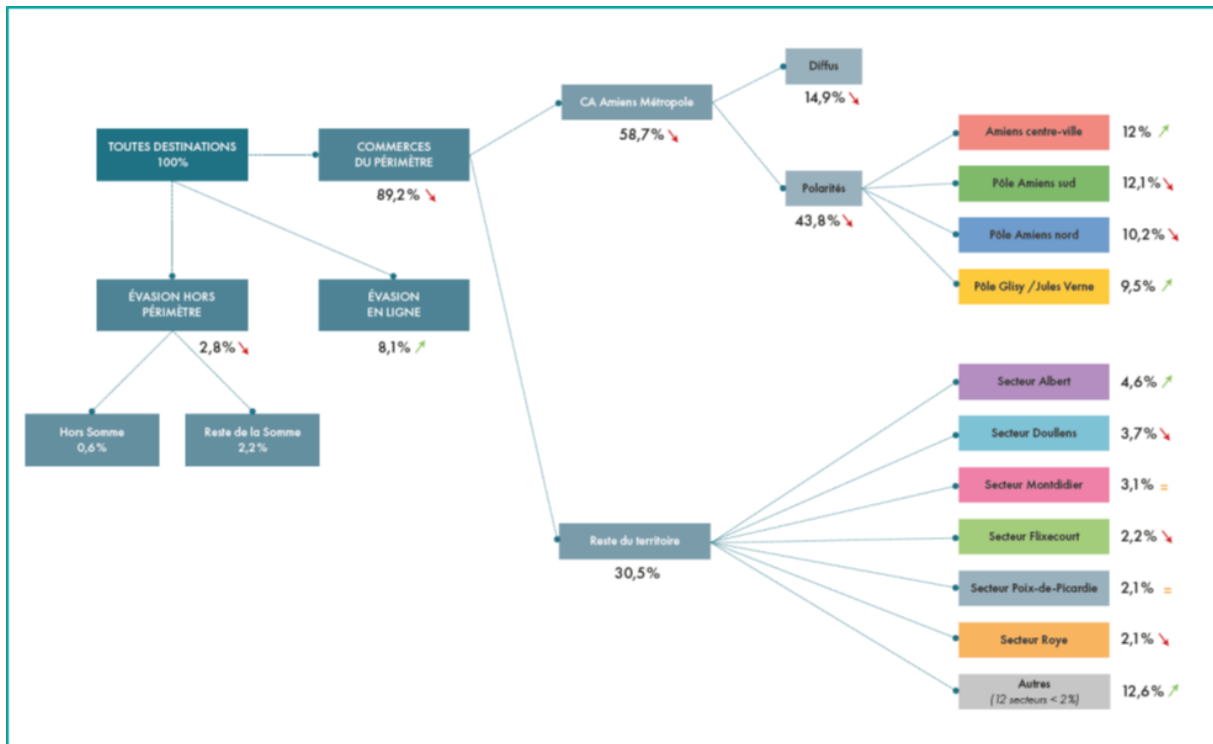


Sources : Enquête comportement d'achat des ménages 2022 – AID.

## La rétention commerciale et l'évasion

Le Grand Amiénois présente un taux de rétention commerciale élevé : 89,2% des dépenses des ménages sont réalisées dans un commerce du territoire. Ce niveau, stable dans le temps, atteste de la capacité du système commercial local à répondre aux besoins des habitants, grâce à la diversité des formats et à la complémentarité des polarités.

## Répartition des dépenses commercialisables générées par les habitants du Grand Amiénois



Sources : Enquête comportement d'achat des ménages 2022 – AID.

L'évasion physique – achats réalisés hors du territoire – ne représente que 2,8% des dépenses, contre 4,6% en 2016. Cette diminution s'explique par :

- l'autonomisation des bassins de vie,

- le renforcement de l'offre dans certaines centralités,
- et la structuration progressive des pôles secondaires comme Albert.

Les seules zones d'évasion notables concernent les franges proches d'Abbeville ou de Péronne, pour les achats exceptionnels, et la Picardie Maritime pour des dépenses « plaisir ».

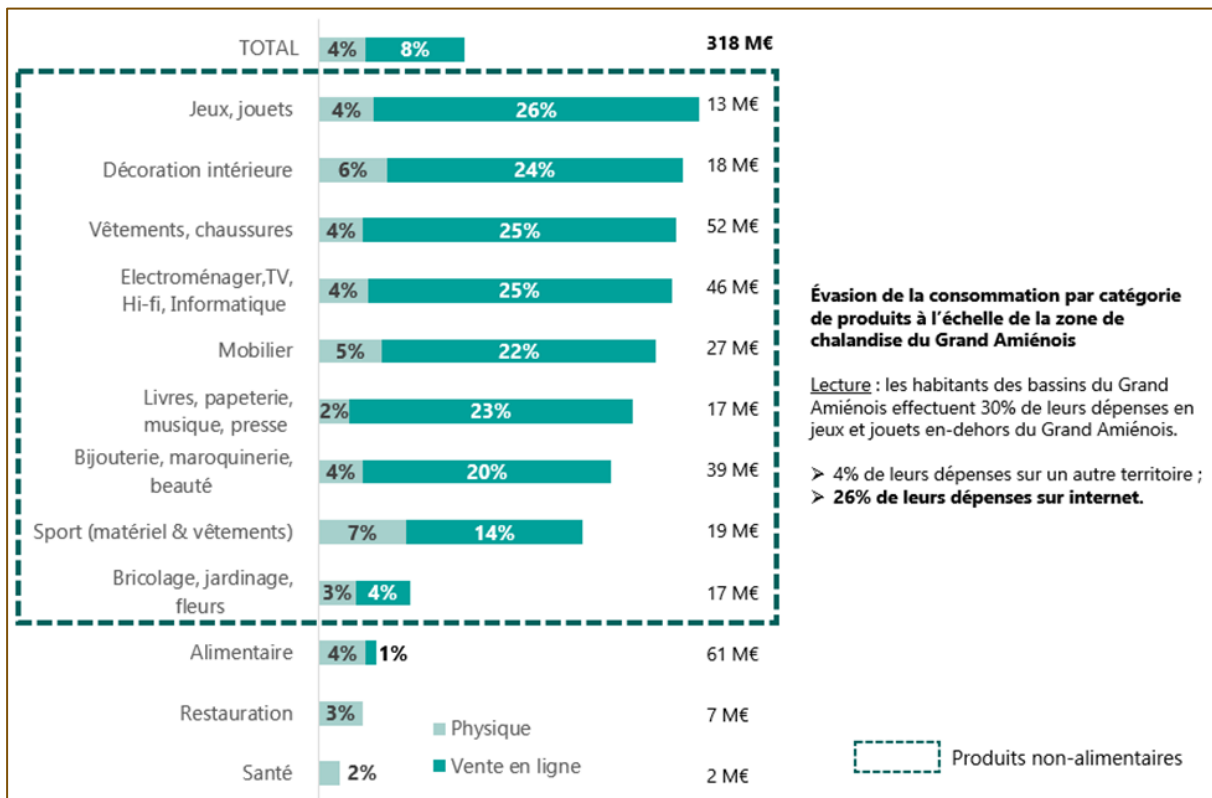
En revanche, l'évasion en ligne représente 8,1% des dépenses commercialisables totales des ménages, en hausse de 2,5 points depuis 2016. Elle constitue désormais la principale forme d'évasion, dépassant largement l'évasion physique.

Concernant le non alimentaire, la vente en ligne correspond à 19% des achats. Si cette proportion est proche de la moyenne française, son évolution est plus marquante encore : +4 points entre 2016 et 2022, soit la principale progression de tous les circuits de distribution.

Certaines catégories de produits sont particulièrement concernées :

- jeux et jouets : 26% d'évasion en ligne ;
- vêtements et chaussures : 25% ;
- électroménager, hi-fi et informatique : 25%.

### Pourcentages respectifs de l'évasion commerciale et de la vente en ligne



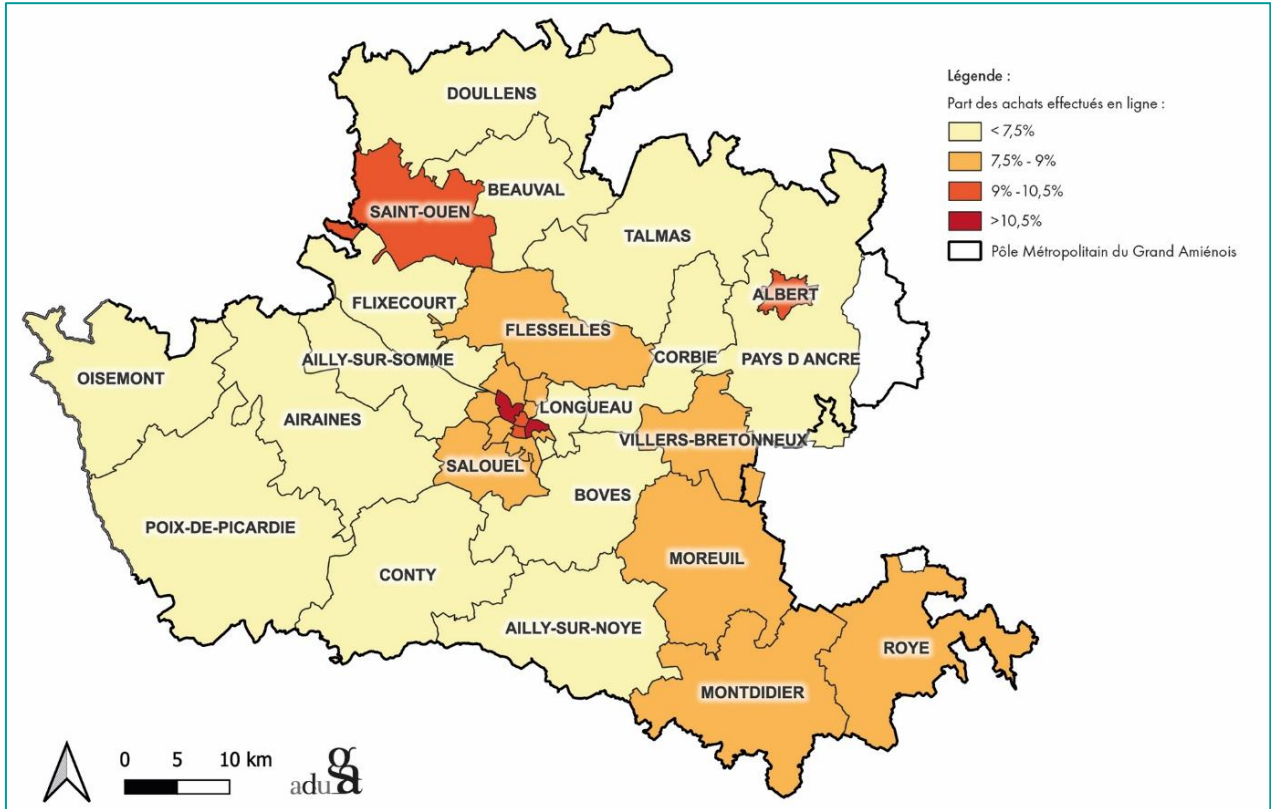
Sources : Enquête comportement d'achat des ménages 2022 – AID.

Ce phénomène traduit une transformation structurelle des pratiques d'achat, marquée par la digitalisation croissante des comportements et la montée des parcours hybrides mêlant recherche en ligne et achat à distance ou en magasin. Il s'appuie sur l'attractivité du commerce en ligne en matière de prix et de disponibilité de l'offre, renforcée par la généralisation des usages du smartphone et par une logistique désormais standardisée, offrant des délais de livraison raccourcis et des conditions de retour facilitées.

Le taux moyen de 8,1% à l'échelle du Grand Amiénois dans son ensemble accuse néanmoins des situations très contrastées à l'échelle des différents secteurs d'enquête. En effet, si les dépenses en ligne résultent toujours essentiellement des achats non-alimentaires, la part totale des dépenses effectuées en ligne varient de 6,2% pour les secteurs de Flixecourt et du Pays d'Ancre à 11,2% pour les habitants du secteur Sainte-Anne

à Amiens. Ces résultats vont à l'encontre de l'idée spontanée selon laquelle le recours aux achats en ligne serait plus fréquent en territoire rural. Les secteurs les moins denses sont ceux qui ont les plus faibles parts de dépenses effectuées en ligne. L'achat sur Internet n'aurait donc pas pour fonction de compenser le manque d'accès à une offre.

### Part des achats effectués en ligne selon les secteurs d'enquête du Grand Amiénois



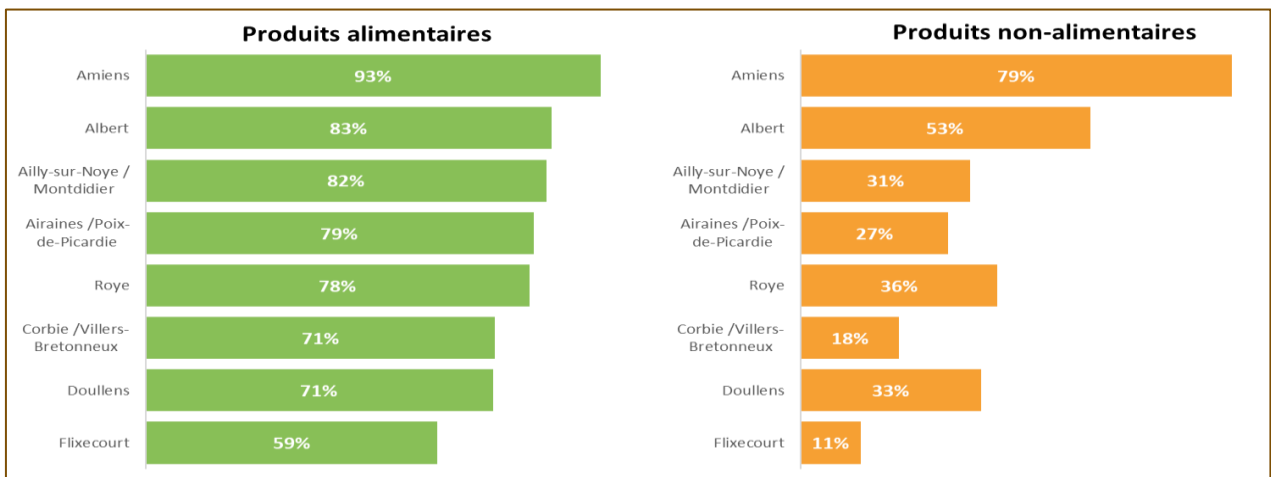
Sources : Enquête comportement d'achat des ménages 2022 – AID

### Une lecture par bassins de vie : autonomie alimentaire mais dépendance non-alimentaire

L'analyse fine par bassins montre deux réalités distinctes :

- en matière d'alimentaire, une forte autonomie est à constater. La plupart des bassins retiennent entre 70% et 93% des achats, hormis quelques exceptions en franges ;
- pour le non-alimentaire, la dépendance structurelle à Amiens pour les achats physiques, notamment à caractère exceptionnel, et au e-commerce pour certains types d'achats sont marquants.

### Taux de rétention selon les produits et les bassins de vie

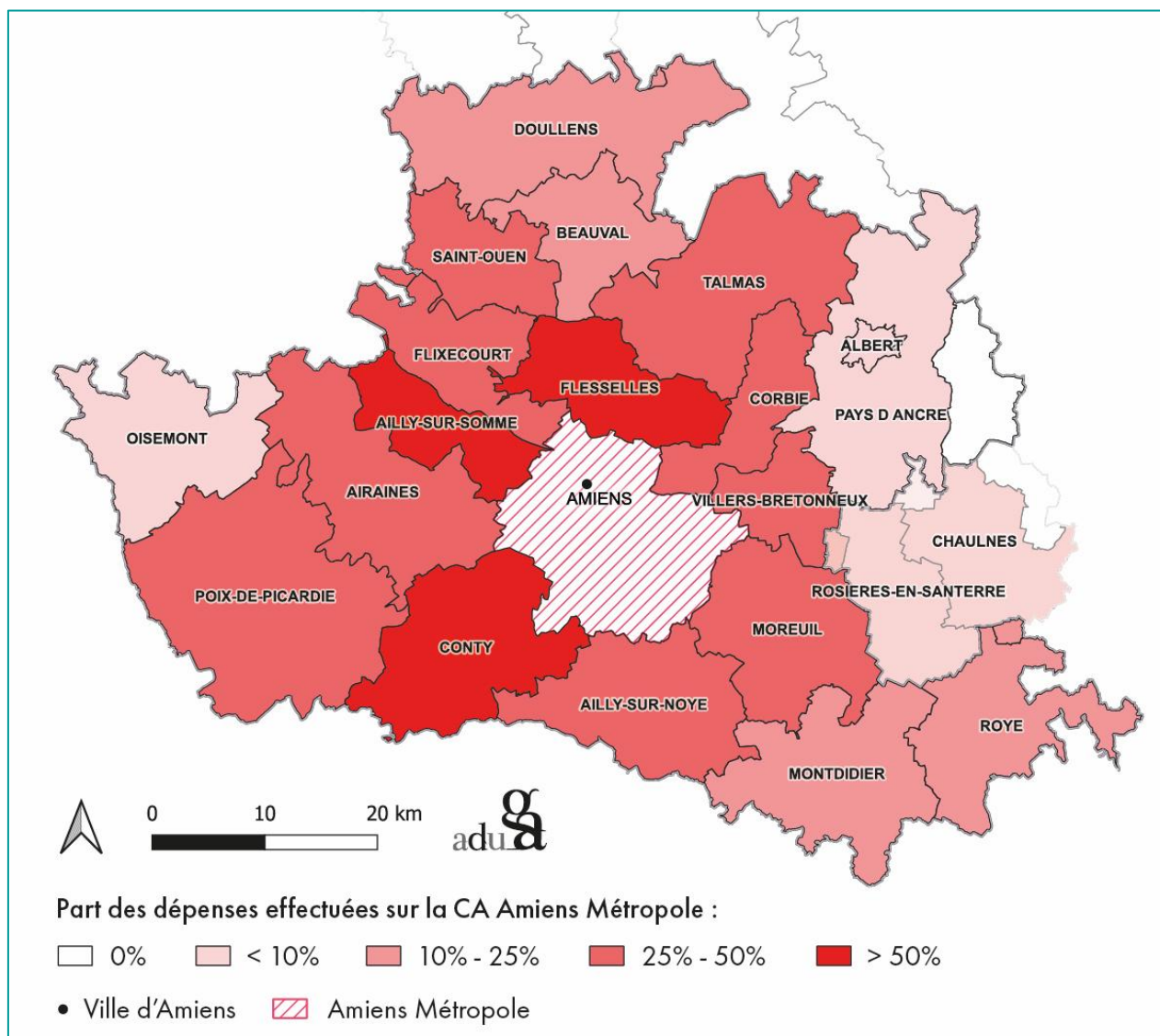


Sources : Enquête comportement d'achat des ménages 2022 – AID

Seuls les bassins d'Albert, Roye et Doullens dépassent un tiers de rétention non-alimentaire, et particulièrement au travers d'une offre structurée en grandes surfaces spécialisées.

Cette configuration confirme la place centrale d'Amiens Métropole dans la hiérarchie commerciale et la vulnérabilité accrue du commerce non alimentaire, exposé aux arbitrages budgétaires et au numérique.

### Part des dépenses des habitants du Grand Amiénois au sein des commerces de l'agglomération



Sources : Enquête comportement d'achat des ménages 2022 – AID

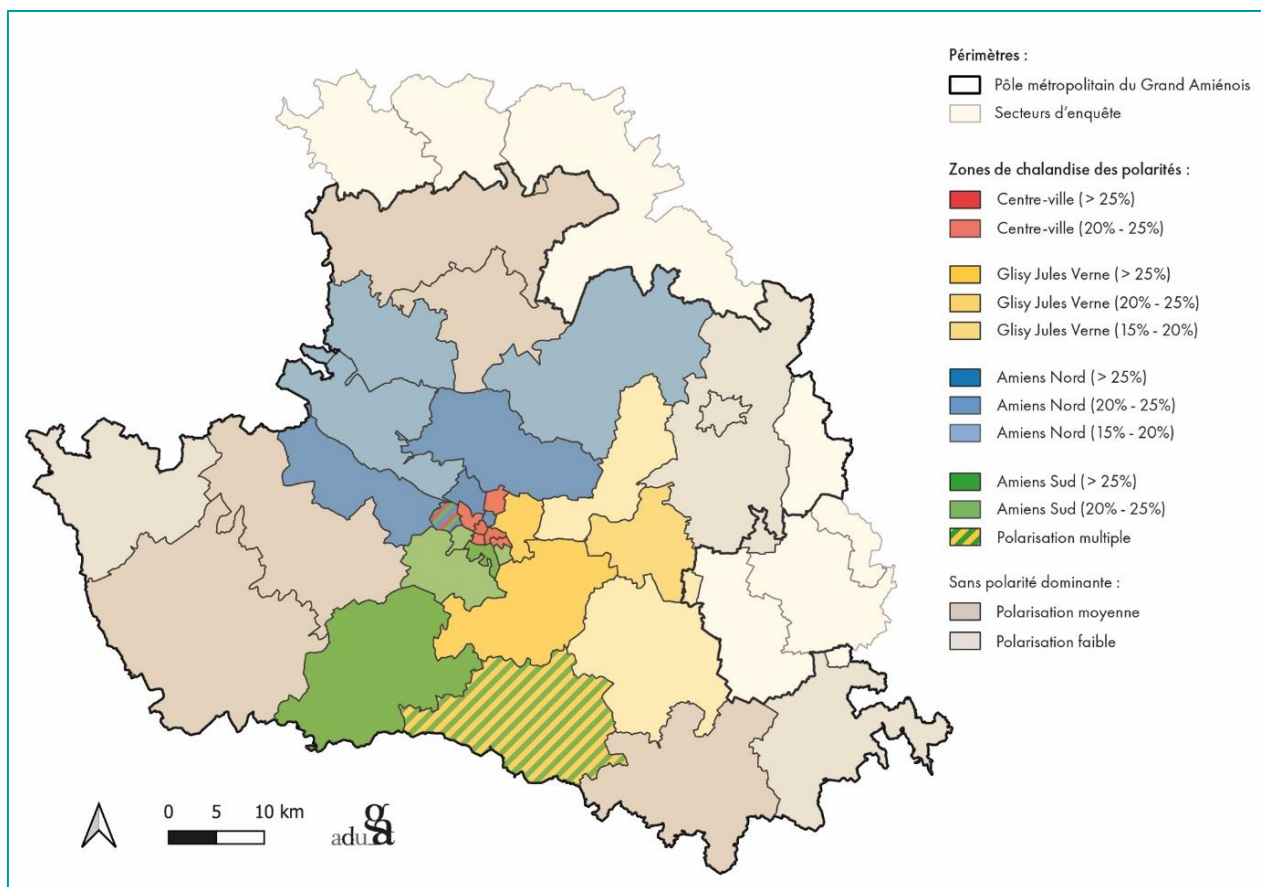
### Les zones de chalandise des grands pôles commerciaux d'Amiens Métropole

Les quatre grands pôles commerciaux amiénois ont des zones de chalandise spécifiques, qui peuvent être appréhendées à partir de la part des dépenses que chaque pôle capte au sein de chacun des secteurs, déterminés pour conduire l'enquête de 2022, qui composent le Grand Amiénois. La carte ci-dessous met en évidence la principale destination d'achat (à partir de 15% de l'ensemble des dépenses réalisés par l'ensemble des habitants) au sein de l'agglomération pour chaque secteur.

Si la proximité géographique semble être le premier facteur d'attractivité, certains secteurs sont sous l'influence de plusieurs polarités. Par exemple, le secteur de Conty est attiré de manière équivalente par Amiens Sud et par le pôle Glisy – Jules Verne. Plusieurs hypothèses peuvent être émises pour expliquer cette double polarisation : premièrement, celle des flux domicile-travail, qui peuvent amener un habitant du Contynois à être plus proche de l'une ou l'autre des polarités selon leur lieu de travail. Cela revient à une logique de proximité géographique, ancrée sur un autre lieu que celui de résidence. La seconde hypothèse

serait celle de l'offre commerciale : le déplacement serait motivé par un achat spécifique, se situant dans une polarité bien particulière. La gratuité partielle de la rocade amiénoise (mais payante à l'ouest de l'agglomération) facilite ces pratiques d'achat.

### Zones de chalandise respectives des pôles commerciaux d'Amiens Métropole



Sources : Enquête comportement d'achat des ménages 2022 – AID

D'autres secteurs ne dépendent pas d'une polarité spécifique, à l'image du secteur de Roye où seules 10,2% des dépenses commercialisables des habitants sont effectuées au sein d'Amiens Métropole tous pôles confondus. Il en va également ainsi du secteur de Oisemont, déjà évoqué, et du secteur d'Albert, où les dépenses commercialisables effectuées dans Amiens Métropole sont inférieures à 9%.

## Les mutations du commerce à prendre en considération

Ainsi le commerce connaît des transformations rapides et profondes, qui modifient simultanément les comportements d'achat, les modèles économiques des enseignes, les formats commerciaux et la structuration spatiale des implantations. Ces dynamiques récentes, qui s'inscrivent dans un cycle d'évolution débuté dans les années 2010 mais amplifié par les crises successives (sanitaire, inflationniste, énergétique), influencent directement l'organisation commerciale du Grand Amiénois. Leur prise en compte est indispensable pour éclairer les orientations du volet commerce du DOO et du DAACL, et ainsi contribuer à l'adaptation de l'offre aux besoins émergents.

### Mutation des pratiques de consommation

L'évolution des pratiques d'achat des habitants s'inscrit dans un contexte global de recomposition des arbitrages budgétaires et des modes de consommation.

## **Des arbitrages budgétaires défavorables aux biens manufacturés**

Selon des analyses effectuées nationalement, les dépenses contraintes (logement, énergie, assurances) ont augmenté significativement au cours de la dernière décennie, tandis que les dépenses d'arbitrage – alimentation hors contraintes, habillement, équipement du foyer – ont diminué.

Cet effet budgétaire pèse fortement sur certains segments commerciaux, au premier rang desquels :

- l'habillement, très sensible à la baisse du pouvoir d'achat, à la concurrence du numérique et à l'intérêt croissant porté à la seconde main ;
- les biens culturels ;
- l'équipement de la maison, fragilisé par la baisse du marché immobilier depuis la poussée inflationniste de 2022 et l'augmentation des taux d'emprunt.

Ces tendances contribuent à la vulnérabilité accrue des commerces non alimentaires de centre-ville ou situés dans des centralités de taille moyenne.

Le parcours d'achat contemporain n'est plus linéaire. Il se caractérise par une hybridation progressive : repérage en ligne, vérification des stocks, retrait en magasin, retours via point relais, comparaison permanente depuis les smartphones. Ainsi, en 2023, 82% des Français auraient recherché un produit en ligne avant de l'acheter, que l'achat final soit réalisé en magasin ou sur Internet.

Cette évolution entraîne deux conséquences majeures :

- une modification du rôle du commerce physique, moins lieu de découverte que de validation et de service ;
- une hausse des flux logistiques liés aux retraits, livraisons et retours, avec un impact direct sur les besoins en espaces dédiés, sur l'organisation de la « supply chain » commerciale, et sur l'émergence d'une micro-logistique.

## **La montée en puissance de la seconde main**

La seconde main est devenue un mode de consommation de masse :

- 47% des Français ont acheté au moins un produit d'occasion en 2023, contre 28% en 2019 ;
- 55% des achats d'occasion concernent l'habillement.

Les motivations sont multiples : économiques (maîtrise du budget), environnementales (durabilité, réduction du gaspillage), identitaires (recherche de singularité).

Si les enseignes physiques commencent à intégrer timidement des rayons seconde main, l'essentiel du marché reste numérique (Vinted, Le Bon Coin, Ebay...).

Ce phénomène accentue :

- la volatilité du commerce textile ;
- la réduction des achats neufs, notamment dans les centralités ;
- l'importance des flux logistiques liés à l'envoi et au retour de colis.

## **Mutation structurelle des formats commerciaux et des zones commerciales**

Les mutations observées dans les comportements d'achat s'accompagnent d'une transformation profonde des modèles commerciaux et des formes bâties.

Le modèle de consommation de masse porté par les hypermarchés, dominant depuis les années 1960, montre aujourd'hui des signes d'essoufflement majeurs.

Plusieurs facteurs convergent :

- surfaces trop importantes au regard des usages ;
- complexification des parcours d'achat ;
- concurrence accrue du commerce en ligne sur le non-alimentaire ;
- montée en puissance des enseignes spécialisées de type bazar ;
- attente de proximité, de simplicité et de rapidité.

Les enseignes tentent de s'adapter : réduction des surfaces, recentrage sur l'alimentaire frais, montée en gamme, ajout de services (drive, click & collect, casiers automatiques).

La réduction de surface de vente des deux plus grands hypermarchés amiénois (Carrefour Saint-Ladre, Auchan Dury) est envisagée dans un proche avenir ; l'ancien Géant, devenu depuis un Intermarché, avait procédé à cette contraction de taille, au profit de la galerie commerciale Grand A, dès 2017.

Par ailleurs, depuis 2012, deux moyennes surfaces à dominante alimentaire ont cessé définitivement leur activité au sein du Grand Amiénois sans qu'un autre distributeur n'ait réinvesti les locaux : le Carrefour Contact de Jumel en 2018 (841 m<sup>2</sup> de surface de vente) et le supermarché Auchan de Montdidier en 2025 (2 463 m<sup>2</sup> de surface de vente).

### **Le carrefour Market de Jumel (CC Avre-Luce-Noye) vacant depuis août 2018**



Crédit ADUGA

### **La montée du commerce spécialisé low-cost**

Les enseignes telles qu'Action, Noz, Kandy ou Stokomani ont poursuivi leur expansion dans l'ensemble des bassins du Grand Amiénois et participent également à la recomposition du paysage commercial.

Leur modèle repose sur :

- des gammes réduites mais renouvelées très fréquemment ;
- des prix très compétitifs ;
- des surfaces compactes ;
- une attractivité transversale (ménages modestes comme classes moyennes).

Ce type d'enseignes, localisée dans les zones périphériques, capte une part importante de la consommation non alimentaire d'achat impulsif ou opportuniste, au détriment d'enseignes plus traditionnelles.

### **Le développement des formes omnicanales**

La multiplication des canaux de distribution ne concerne plus seulement les grandes surfaces. Elle modifie désormais l'ensemble des segments commerciaux, et s'accompagne des phénomènes suivants :

- le développement du click & collect qui présente l'intérêt d'un passage physique dans le commerce ;
- la diffusion des casiers de retrait dans des espaces les plus divers publics comme privés ;

- la diversification des points relais dans les commerces existants ;
- l'importance croissante des retours dans la chaîne d'achat, phénomène qui contribue, pour une part non négligeable, au poids élevé de l'empreinte carbone du commerce numérique.

En revanche, les premiers développements des « drive piétons » au sein du Grand Amiénois ont été des échecs.

Cette évolution implique des besoins nouveaux pour les implantations commerciales (stockage des colis, espace retrait...), mais aussi des espaces logistiques de proximité. Par ailleurs, le développement des casiers peut représenter des impacts importants, visuels comme fonctionnels, au sein ou depuis l'espace public.

### **Viellissement, obsolescence et besoin de requalification des zones commerciales**

Une partie des zones commerciales de périphérie du Grand Amiénois présente des signes de vieillissement structurel :

- bâtiments anciens, parfois peu performants ;
- stationnements surdimensionnés ;
- manque de compacité et de cohérence architecturale ;
- faible mixité d'usages.

La combinaison de ce vieillissement et de la stagnation actuelle de la demande commerciale crée des risques de dévitalisation progressive, notamment dans les zones implantées en entrée de ville sans logique urbaine forte. À ce jour, seules deux zones ont été touchées par ce phénomène dans leurs secteurs les moins bien localisés : Amiens Saint-Ladre et Albert Bellevue.

Concernant Saint-Ladre, Amiens Métropole a investi le sujet en candidatant, et en étant lauréate, au dispositif national du plan de transformation des zones commerciales (PTZC). L'étude conduite au cours de l'année 2025 constitue un travail de référence et une base solide pour envisager l'évolution et la requalification de la zone. De ce fait, son positionnement en site d'implantation périphérique (SIP) paraît naturel. En revanche, la requalification de la zone Bellevue d'Albert, marquée par des aménagements initiaux médiocres du fait de l'absence d'une démarche d'urbanisme opérationnelle d'ensemble, reste à engager.

#### **Périmètre d'étude de la démarche PTZC du pôle commercial Amiens Saint-Ladre**



Source : Ville d'Amiens

Dans ce contexte, la requalification et l'intensification des espaces commerciaux existants constituent une priorité de la prochaine décennie, d'autant que le potentiel de développement futur paraît devoir se limiter à 13 000 m<sup>2</sup> de surfaces supplémentaires. Cette perspective marque une rupture majeure par rapport aux 93 000 m<sup>2</sup> autorisés depuis 2012, et aux projections initiales du SCoT de 2012 qui anticipaient 80 000 m<sup>2</sup> de créations supplémentaires.

## Synthèse

### Tendances à retenir

#### **La clôture d'un cycle d'expansion commerciale et l'entrée dans une phase de sobriété foncière**

Le développement commercial du Grand Amiénois a connu une phase d'expansion marquée entre 2012 et 2018, avec près de 93 000 m<sup>2</sup> de surfaces commerciales autorisées. Cette dynamique s'est depuis nettement infléchie. Le potentiel de développement résiduel, estimé à environ 13 000 m<sup>2</sup>, traduit la fin d'un cycle d'accroissement quantitatif et engage désormais le territoire dans une trajectoire fondée sur la modernisation, la restructuration et la requalification de l'offre existante.

#### **Une armature commerciale structurée par des polarités, mais un affaiblissement des centralités**

Le Grand Amiénois dispose d'une armature commerciale organisée autour de polarités complémentaires, contribuant à une autonomie relative des bassins de consommation. Toutefois, le développement des zones commerciales périphériques, s'il a renforcé cette autonomie, a également contribué à fragiliser les commerces de centralité. Cette fragilisation se traduit par des situations de vacance parfois préoccupantes dans certaines centralités, mais aussi par une évolution de la nature de l'offre. L'analyse des taux de commercialité met en évidence, dans plusieurs centralités, une part croissante d'activités de services au détriment des commerces de biens, traduisant une tertiarisation progressive des rez-de-chaussée commerciaux.

#### **Des situations différenciées selon les polarités, avec une résistance relative d'Amiens**

À l'échelle du territoire, Amiens se distingue par une meilleure résistance à la vacance commerciale que la moyenne nationale. Néanmoins, le centre-ville est fragilisé par les difficultés structurelles du commerce non alimentaire, en particulier dans le secteur de l'équipement de la personne, révélant une vulnérabilité partagée avec les autres polarités du Grand Amiénois.

#### **Des zones commerciales périphériques vieillissantes, peu compactes et faiblement qualitatives**

Une partie des zones commerciales du territoire présente des signes de vieillissement : organisation spatiale peu compacte, qualité urbaine et paysagère limitée, performances environnementales insuffisantes et prise en compte incomplète des circulations douces à l'échelle des sites. Ces caractéristiques interrogent leur capacité d'adaptation aux nouvelles attentes des consommateurs.

#### **Des marchés de consommation contraints par les dynamiques socio-démographiques locales**

L'atonie démographique observée sur une partie du territoire, combinée à un revenu médian par unité de consommation inférieur à la moyenne nationale, pèse sur l'évolution de la consommation. Ces facteurs limitent les perspectives de croissance des surfaces commerciales, malgré une offre globale qui répond aujourd'hui relativement bien aux besoins des ménages du Grand Amiénois.

#### **Un maintien d'un fort taux de rétention, mais une évasion commerciale désormais majoritairement numérique**

Le Grand Amiénois affiche un taux de rétention commerciale élevé (89,2%), témoignant d'une offre globalement adaptée aux besoins des ménages. L'évasion commerciale, estimée à 10,8%, s'opère désormais principalement via le commerce en ligne. Cette évolution traduit une transformation des pratiques d'achat, marquée par l'essor de l'omnicanalité, de la seconde main et par une remise en cause progressive du modèle des grandes surfaces.

## **L'émergence de nouvelles fonctions logistiques comme composantes du commerce local**

L'hybridation des parcours d'achat et la progression du e-commerce renforcent les besoins en logistique de proximité : points relais, espaces de retrait et de retour, casiers et logistique du dernier kilomètre. Ces fonctions deviennent une composante du commerce contemporain et interrogent l'organisation spatiale des centralités et des zones commerciales, ainsi que leur insertion dans les tissus urbains.

### **Enjeux**

**Assurer un rééquilibrage commercial cohérent entre les bassins de vie**, en confortant les polarités structurantes afin de garantir un accès de proximité aux commerces du quotidien.

**Conforter durablement la dimension commerciale des centralités des polarités structurantes**, dont les fonctions marchandes et servicielle demeure essentielle pour l'ensemble du territoire, en soutenant la diversité de l'offre, en luttant contre la vacance commerciale et en préservant un socle suffisant de commerces de biens, condition de l'attractivité des centres-villes, en accompagnant les démarches locales de revitalisation (Petites Villes de Demain, ORT...).

**Ajuster l'organisation commerciale à la rupture du potentiel de développement**, en ajustant les stratégies territoriales à un horizon où seules 13 000 m<sup>2</sup> de surfaces nouvelles sont envisageables, ce qui implique des arbitrages plus sélectifs, y compris en deçà des seuils habituels de passage en CDAC.

**Requalifier et transformer les zones commerciales périphériques vieillissantes**, en contribuant à moderniser les implantations, en améliorant leur qualité urbaine et paysagère, et en favorisant une intensification maîtrisée portée par la compacité et une possible ouverture vers une mixité fonctionnelle.

**Accompagner l'évolution des modèles commerciaux**, en autorisant des extensions limitées destinées à la modernisation de l'offre existante, et en anticipant les impacts de l'omnicanalité, de la seconde main et des nouvelles pratiques d'achat.

**Intégrer pleinement les enjeux logistiques liés au commerce**, en identifiant les besoins en points relais, espaces de retrait, logistique du dernier kilomètre et micro-stockage ; en veillant à une localisation cohérente de ces services dans les polarités et les zones commerciales ; et en limitant les impacts sur les espaces publics.

# AGRICULTURE

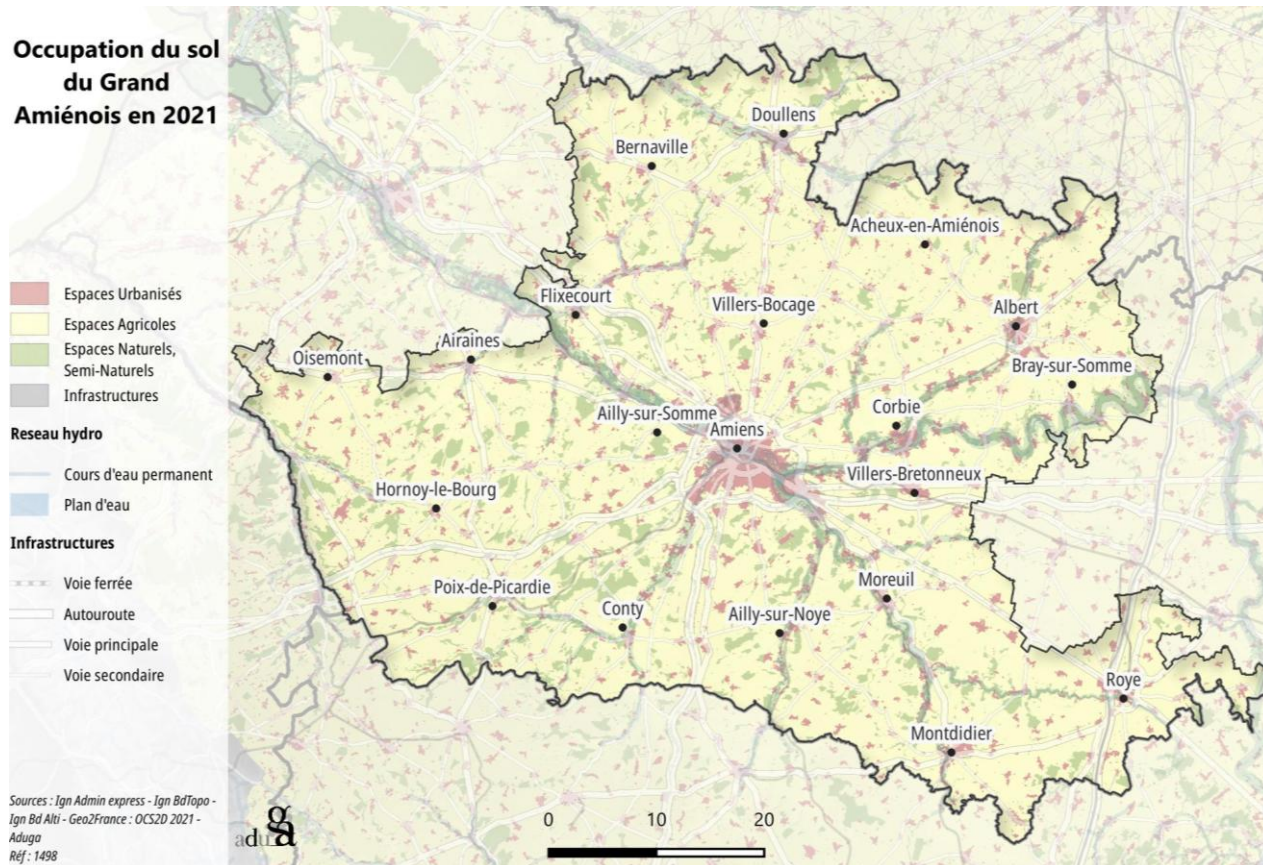
## L'importance de l'agriculture dans le Grand Amiénois

L'agriculture occupe une place centrale dans l'organisation, l'économie et les dynamiques environnementales du Grand Amiénois. Le territoire dispose d'un patrimoine agronomique exceptionnel et d'une économie agricole performante, structurée autour de filières puissantes et d'un tissu agroalimentaire dynamique. Mais malgré cette forte capacité productive, la dépendance aux filières longues et l'homogénéisation des systèmes soulignent des vulnérabilités, notamment face aux aléas climatiques, à la dépendance aux intrants, à la pression foncière et au vieillissement des exploitants. Les enjeux de diversification, de transition agroécologique et de valorisation locale apparaissent essentiels pour renforcer l'autonomie alimentaire, préserver les ressources naturelles et soutenir la résilience environnementale et économique des exploitations.

### Chiffres clefs<sup>1</sup>

- Surface agricole utile : 277 800 ha - 77% de la superficie du Grand Amiénois.
- 2 645 exploitations (2 915 en 2010) - 6 500 emplois directs agricoles, répartis entre 3 400 chefs d'exploitation et 3 050 salariés ; dont 1 400 permanents et 1 500 saisonniers (CA80, 2025).
- L'agriculture du Grand Amiénois génère une activité économique bien au-delà des exploitations, avec près de 12 000 emplois indirects liés aux filières de l'amont et de l'aval (machinisme, négoce, logistique, recherche, services et transformation).
- Ainsi, l'ensemble du secteur agricole (amont et aval) représente près de 18 900 emplois, ce qui confirme son rôle de pilier économique du territoire.

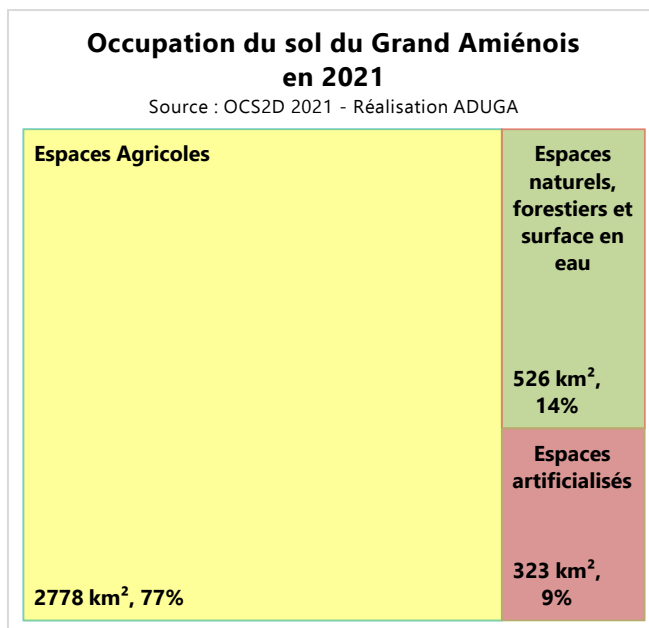
### 77% de la superficie du Grand Amiénois consacrée à l'agriculture



<sup>1</sup> Source : Recensement général agricole (RGA) - 2020

### Une surface agricole utile répartie entre :

- les terres arables qui représentent 70,2% de la superficie,
- tandis que les prairies permanentes couvrent 6,4%.
- les céréales occupent 42% de la SAU et concernent 82% des exploitations,
- la betterave sucrière représente 9%,
- la pomme de terre 7%,
- et les légumes industriels (petits pois, haricots, épinards, flageolets), 2,6%.



### Une part des cultures irriguée

Entre 2010 et 2020, les surfaces irriguées sont passées de 15 359 ha à 23 601 ha, soit une hausse de 53%. Ainsi, la part de la SAU irriguée a augmenté de 5,7% à 8,8%, soit plus du double de la moyenne régionale (4% en 2020 dans les Hauts-de-France). Cette croissance traduit la dépendance accrue des grandes cultures locales à l'irrigation pour sécuriser les rendements, en particulier les pommes de terre (65% des surfaces irriguées), les légumes de plein champ (23%) et la betterave (7%)<sup>2</sup>. L'irrigation est très concentrée à l'est du territoire, principalement dans le Santerre, et concerne surtout les pommes de terre (65%), les légumes de plein champ (23%) et les plantes industrielles (7%).

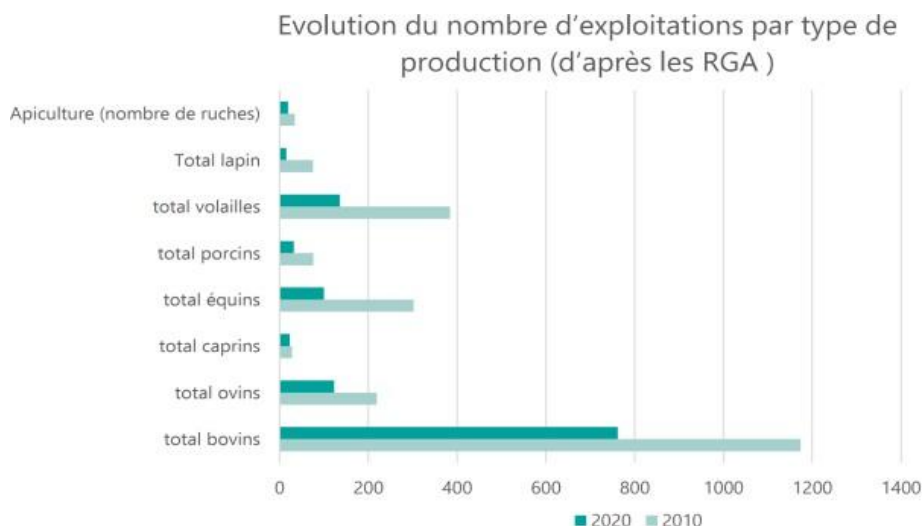
### Une filière bio qui représente 2% de la SAU contre 10% en France

Après un doublement des surfaces entre 2017 et 2020, la dynamique de conversion à l'agriculture biologique s'est essouffée sous l'effet de la baisse de la demande mais aussi du manque de structuration des filières.

### Des filières lait et viande au poids modeste mais au rôle structurant

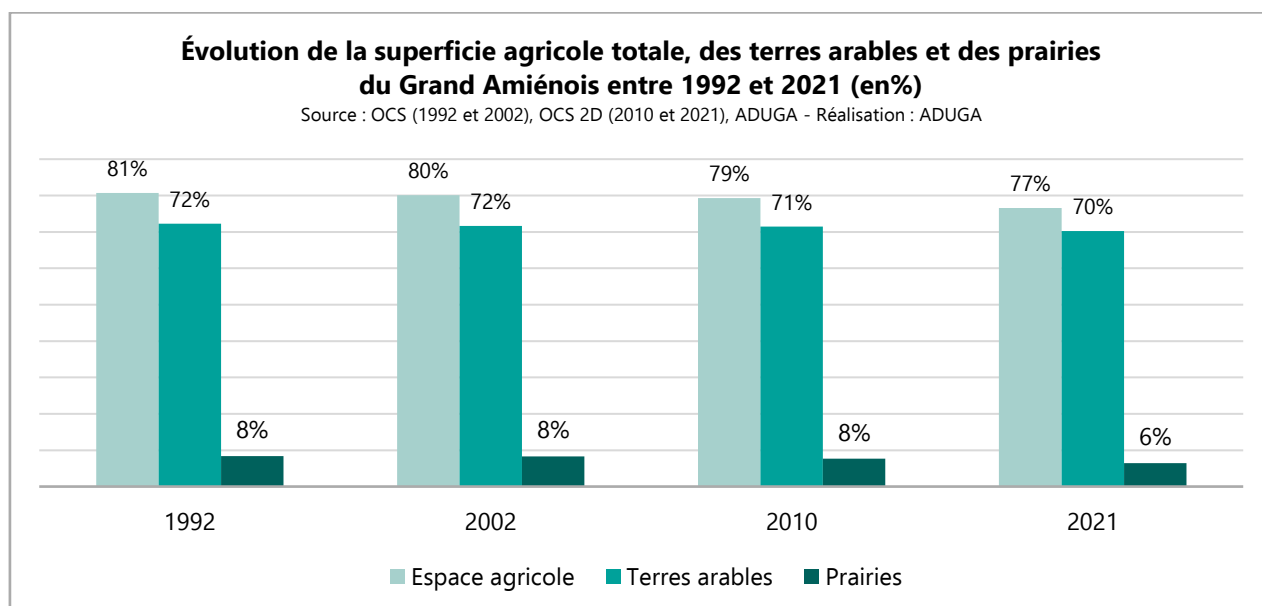
Bien que leur poids économique soit modeste en comparaison des grandes cultures, elles gardent un rôle structurant avec 40% des exploitations dotées d'un élevage. La filière lait représente 15% des exploitations, tout comme la filière bovine ; les filières avicole (volaille), 2% et porcines, 1%. L'ensemble des filières d'élevage est en régression depuis 2010.

<sup>2</sup> Source : Terralto, 2025



## Un espace agricole à forts enjeux pour la nécessaire transition écologique à mener

### Une concurrence entre vocation agricole et urbanisation



**Evolution des catégories de surface entre 2010 et 2021 en ha**  
 (Source : Données OCS 2D - Traitement ADUGA)

	2010	%	2021	%	Différence
Espaces agricoles	279 170	76,98%	277 779	76,60%	277 779
Espaces forestiers	44 287	12,21%	45 177	12,46%	890
Espaces naturels	7 876	2,17%	7 385	2,04%	-491
Espaces dédiés à l'habitat	13 604	3,75%	14 076	3,88%	472
Espaces dédiés à l'économ	7 234	1,99%	7 385	2,04%	151
Espaces dédiés aux infrast	9 606	2,65%	9 678	2,67%	72

La surface agricole diminue au profit des surfaces urbanisées. Ainsi, la surface agricole utile (SAU) du territoire est passée de plus de 80% du territoire en 1992 à 77% en 2021, soit une perte de 13 400 ha en trente ans (447 ha par an). Cette diminution s'est accélérée dans la dernière décennie. En effet, entre 2010 et 2021, 968 hectares de surfaces agricoles ont été artificialisés (88 ha par an) dont 41% pour des projets d'activités économiques, 28% pour l'habitat, 6% pour les infrastructures et 25% pour des occupations diverses non agricoles (terrains vacants, chantiers, usages indéterminés).

Evolution des catégories de surface entre 2010 et 2021 en ha (Source : Données OCS 2D - Traitement ADUGA)									
Mutations entre 2010 et 2021		2021							Total des surfaces urbanisées (Ua+Ue+UH+Ui)
		Espaces agricoles (A)	Espaces forestiers (F)	Espaces naturels (N)	Espaces autres et indéterminés (chantiers...) (Ua)	Espaces d'activités économiques (Ue)	Espaces d'habitat (Uh)	Espaces d'infrastructures (Ui)	
2010	A	277 209	521	472	244	394	269	61	968
	F	267	43 514	422	18	39	22	5	83
	N	202	1 107	6 426	77	45	11	8	140
	Ua	30	11	30	358	188	208	35	789
	Ue	46	9	24	33	7 086	28	8	7 155
	Uh	11	5	6	29	13	13 538	3	13 582
	Ui	12	10	5	9	10	1	9 558	9 578

L'extension de l'urbanisation n'induit pas seulement la diminution des superficies dédiées à l'agriculture mais génère des contraintes qui impactent le processus de production : **la réglementation sur les zones non traitées (ZNT)**.

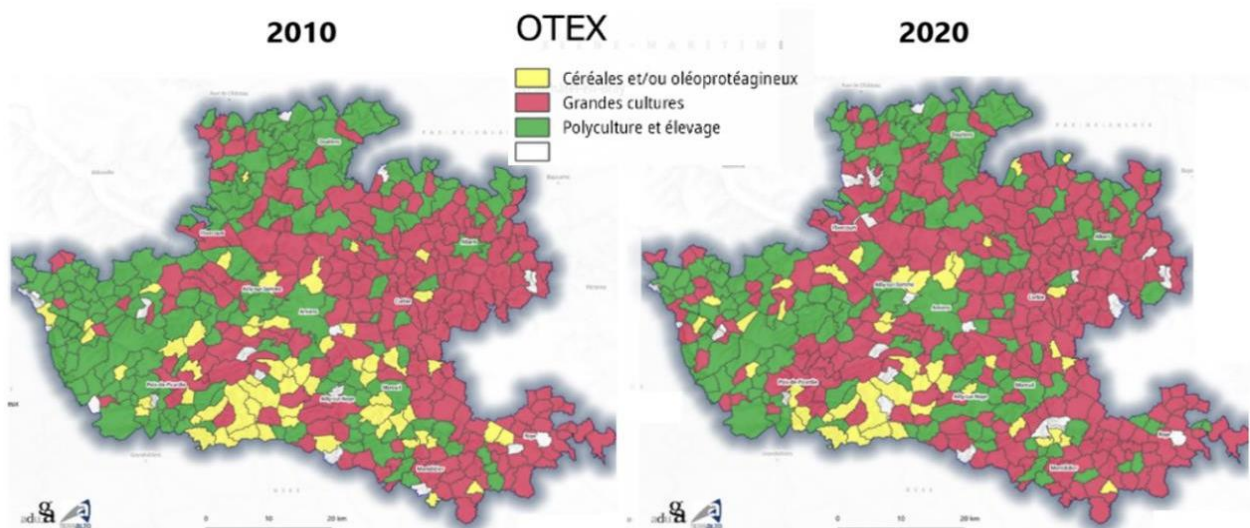
Le décret et l'arrêté du 27 décembre 2019, relatif à la protection des personnes lors de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques et à la protection des riverains susceptibles d'être exposés à ces produits introduit la notion de zones non traitées à proximité des habitations occupées par des tiers.

Les ZNT estimées à partir de l'occupation du sol de 2017 et du registre parcellaire graphique (RPG) de 2021 représentent presque 2 613 ha. Une extension de l'urbanisation, selon son implantation, peut modifier de manière substantielle ces ZNT.

## Vers un renforcement des grandes cultures

### Orientations technico-économiques (OTEX)<sup>3</sup> en 2010 et 2020

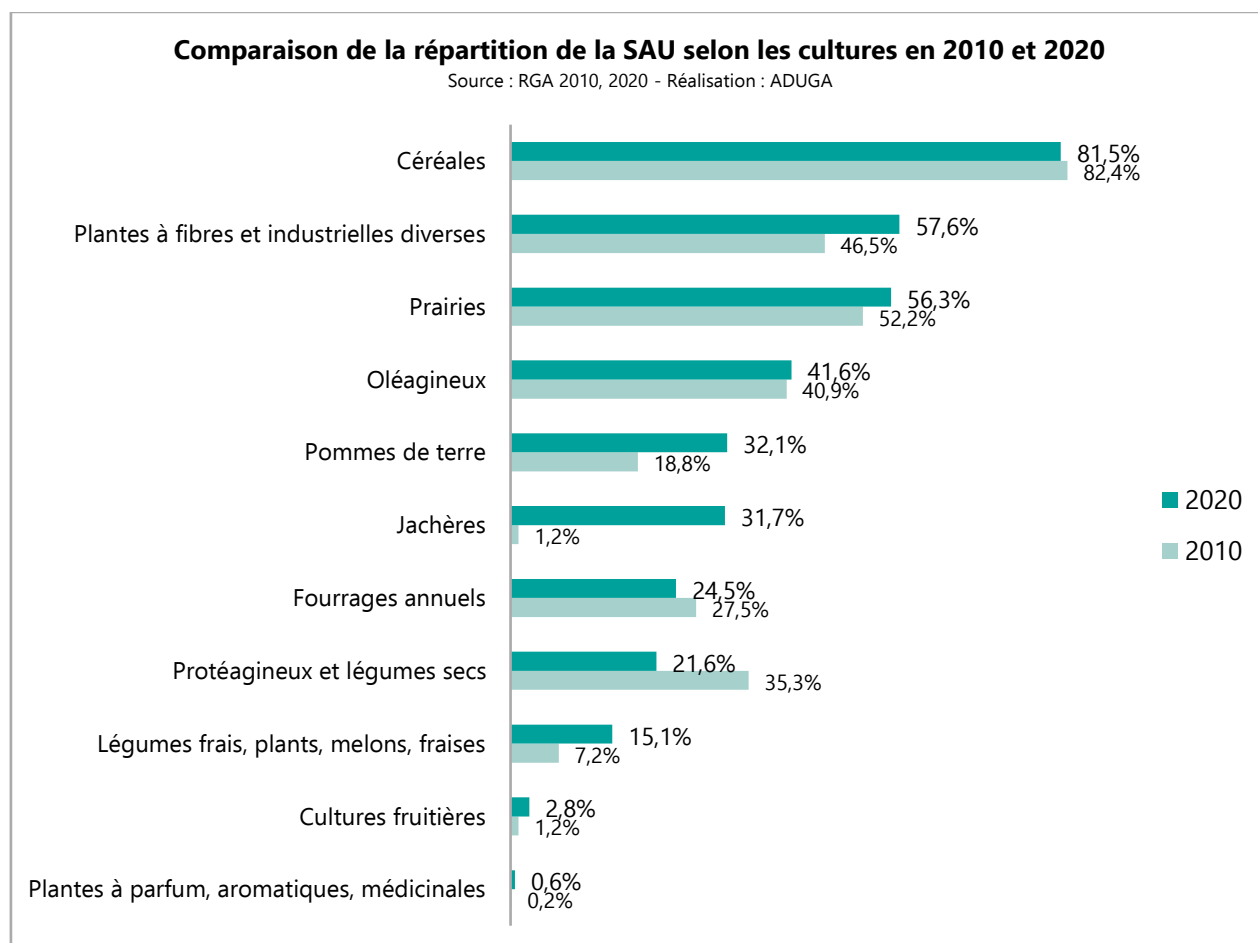
Sources : Ign Admin express – Ign BD Topo Ign Bd Alti – OCS – ADUGA



Le nombre de communes caractérisé par des exploitations classées dans l'orientation technico-économique « polyculture et élevage » est en diminution au profit de l'orientation « grandes cultures ».

<sup>3</sup> Les orientations technico-économiques (Otex) constituent un classement des exploitations agricoles selon leur production principale.

Cette évolution s'accompagne donc d'une homogénéisation marquée et d'une spécialisation croissante des systèmes de production avec une vingtaine de cultures qui concentrent près de 97% des surfaces cultivées<sup>4</sup>. Ainsi, si des différences persistent entre l'Est, orienté vers les grandes cultures, et l'Ouest, marqué par la polyculture-élevage, ces contrastes tendent à s'estomper. Cette spécialisation, facteur de compétitivité économique, renforce toutefois la dépendance aux marchés internationaux et réduit la capacité du territoire à adapter son agriculture aux contraintes climatiques et environnementales.



Mis à part la culture de céréales qui reste la base des assolements avec 82% de la SAU, la culture de la pomme de terre se développe ainsi que les plantes à fibres et industrielles avec une augmentation de 3 points sur la part de SAU entre 2010 et 2020. Dans le même temps, la production de protéagineux diminue.

Cette baisse des protéagineux s'explique notamment par une rentabilité moins attractive et par plusieurs années difficiles sur le plan climatique et sanitaire. Par ailleurs, le développement de cultures à plus forte valeur ajoutée, comme la pomme de terre ou les plantes industrielles, a progressivement réduit leur place dans les assolements. Cette diminution s'inscrit d'ailleurs dans une tendance générale observée à l'échelle régionale et nationale.

### Moins d'élevage, moins de prairies

Les surfaces en prairies diminuent de façon continue depuis 1992 (mise en œuvre de la PAC). Les grandes cultures se sont renforcées sur les plateaux fertiles tout en progressant aussi dans les zones où dominaient les prairies naturelles pour la polyculture-élevage.

<sup>4</sup> Source : Terralto, 2025

## Mutations entre les différentes occupations des espaces agricoles du Grand Amiénois entre 2010 et 2021

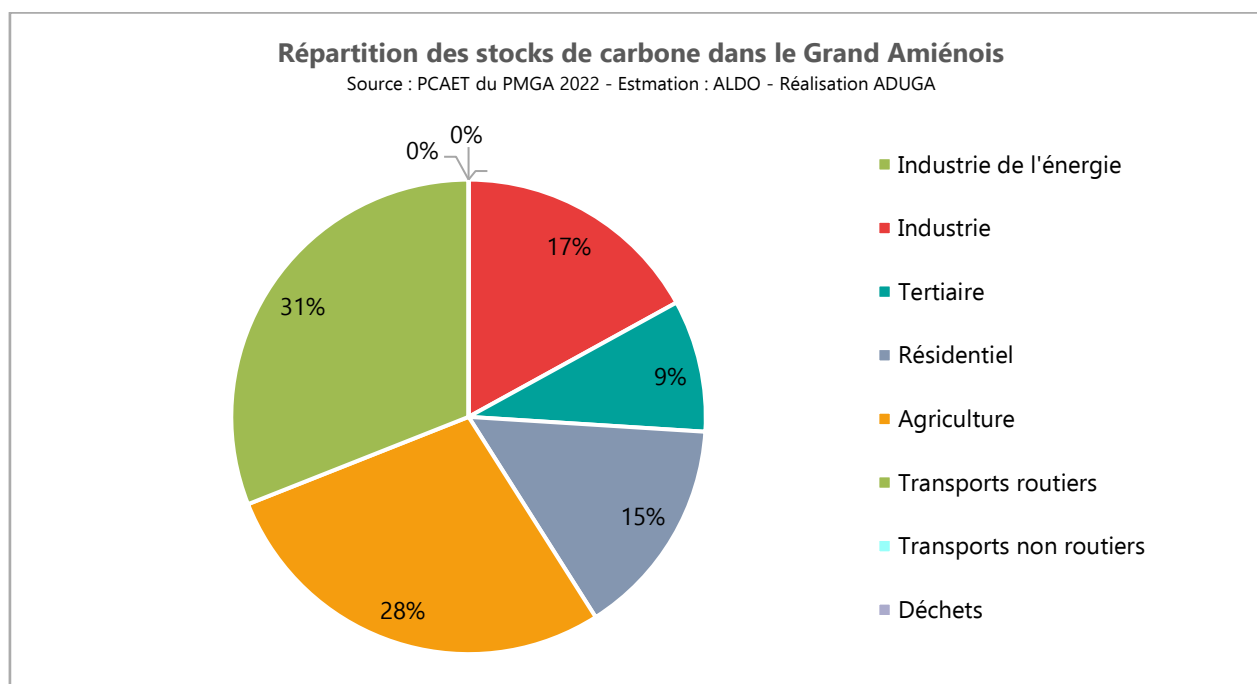
Source : Données OCS2D 2010 & 2021 – Traitement : ADUGA

Mutations		2021						
		Prairies	Bandes enherbées	Cultures annuelles	Horti- pépinières	Cultures permanentes	Autoconsommation	Infra agricoles
2010	Prairies	21 238	7	4 791	17	15	20	191
	Bandes enherbées	3	107	32				0
	Cultures annuelles	1 755	24	247 099	107	24	4	186
	Horticulture - pépinières	3	0	48	108	1	0	1
	Cultures permanentes	4		19		235		0
	Autoconsommation	14		8	1		338	2
	Infrastructures agricoles	40	0	89	1		1	2 472

Les haies sont historiquement liées aux prairies. Le territoire compte près de 5 500 km de haies. Après une forte disparition des haies et la diminution de l'élevage bovin, aujourd'hui, les obligations de la PAC (maintien et développement des infrastructures agroécologiques) et des pratiques agronomiques (agroforesterie) tendent à renverser la tendance.

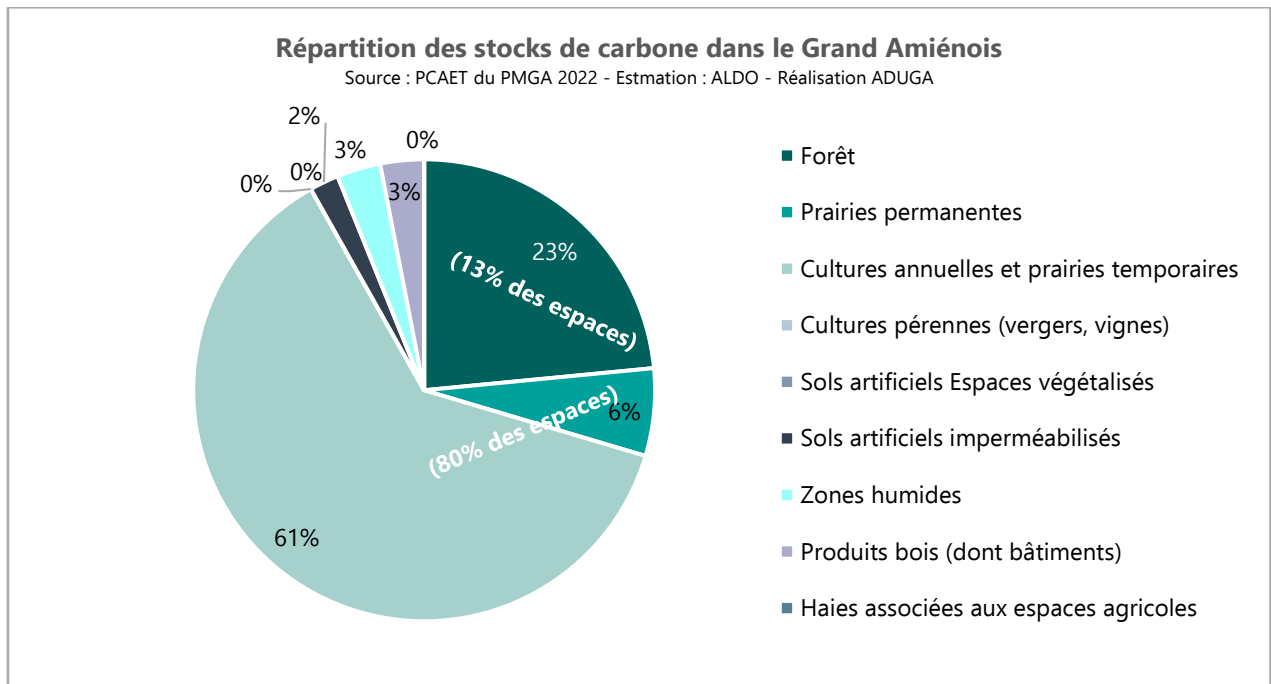
Par ailleurs, les schémas de gestion des eaux pluviales (SGEP) rendus obligatoires par le SCoT de 2012 et les travaux de lutte contre l'érosion des sols et les coulées de boues mis en place par certains EPCI participent à la sanctuarisation de ces éléments qui contribuent également au stockage du carbone.

### Le bilan carbone



Même si l'agriculture est le deuxième secteur contributeur aux émissions de gaz à effet de serre du territoire (28%) après les transports, notamment en raison de l'usage d'engrais azotés (46% des émissions agricoles) et des émissions liées aux élevages (32%)<sup>5</sup>, le secteur agricole participe au stockage du carbone. En effet, les sols stockent, sous forme de matière organique, deux à trois fois plus de carbone que l'atmosphère.

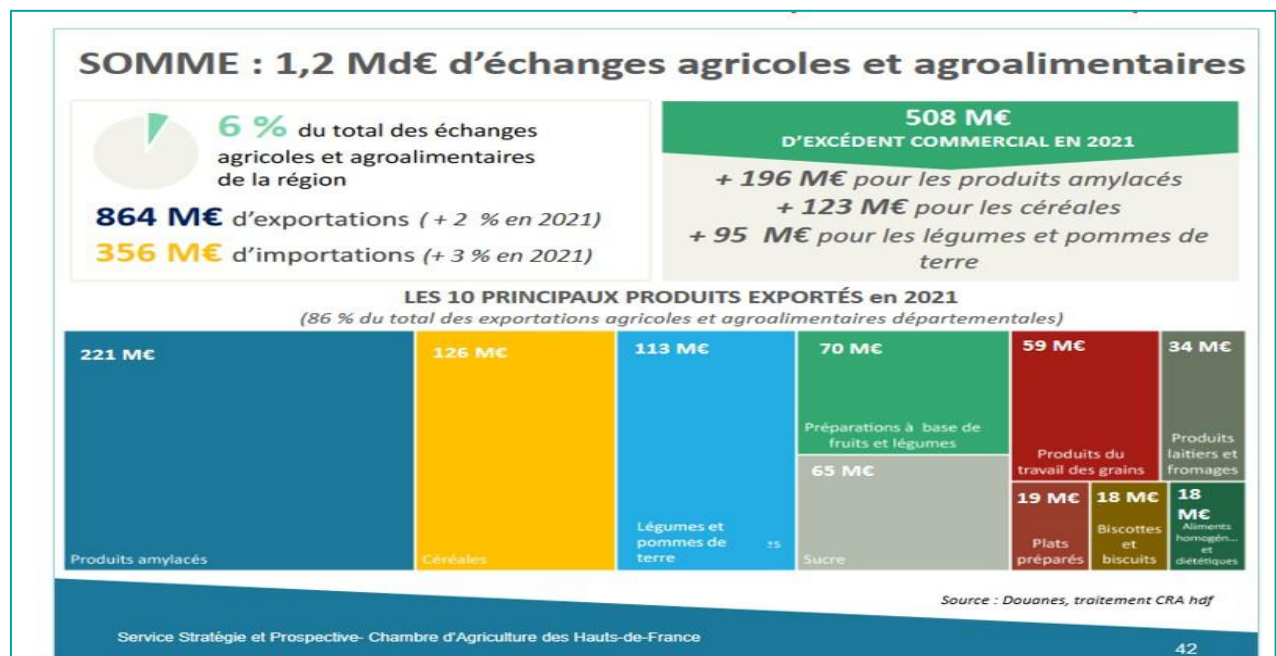
<sup>5</sup> Source : Terralto, 2025



Les cultures permanentes représentent 61% du stock de carbone du Grand Amiénois. Les prairies permanentes ainsi que le potentiel des haies associées aux espaces agricoles représentent environ 6%.

## Une agriculture qui participe peu à l'autonomie alimentaire du Grand Amiénois

### Des productions valorisées en filière longue



Extrait du rapport « Commerce agricole et agroalimentaire des Hauts-de-France en 2021-2022 - Service Stratégie et Prospective- Chambre d'Agriculture des Hauts-de-France - Septembre 2022

L'économie agricole du Grand Amiénois se caractérise par sa dépendance vis-à-vis des marchés extérieurs et se positionnant en tant que fournisseur de matières premières (céréales, pommes de terre et betteraves). Les productions (céréales, produits amylacés, pommes de terre et légumes) sont principalement destinées à l'exportation.

## **Mais certaines productions valorisées localement dans les industries agro-alimentaires présentes sur le territoire**

L'économie agricole du Grand Amiénois s'appuie sur une organisation fortement intégrée de l'amont à l'aval, structurée autour de quelques filières dominantes qui concentrent la majeure partie de la valeur ajoutée.

En amont, un réseau dense de coopératives (Noriap, Ternoveo, Cap Seine) et de négociants privés (Néo Négoce, Groupe Carré, Charpentier, Ringard Agri) assure l'approvisionnement des exploitations en intrants, semences, engrais, matériel et services techniques, tandis que les organismes d'appui (Chambre d'agriculture, centres de formation, instituts techniques) contribuent à la recherche, au conseil et à la formation.

En aval, les productions agricoles constituent de puissants moteurs économiques, portés par des industries agroalimentaires (IAA) structurantes telles que Saint-Louis Sucre à Roye, Tereos, Florensuc à Amiens, Bigard à Flixecourt ou Eurolysine, actives dans les domaines du sucre, de l'alimentation animale et des produits laitiers. La collecte, la transformation et la commercialisation sont largement concentrées entre les IAA, qui orientent la production vers les marchés nationaux et internationaux.

À noter que la fermeture de l'abattoir de Montdidier en 2018 a privé le territoire de tout outil d'abattage, fragilisant les filières locales de viande.

De nouvelles cultures en émergence dans le Grand Amiénois

À côté des systèmes intensifs, se développent des productions plus variées comme les légumineuses et les protéines végétales, qui contribuent à l'autonomie alimentaire du territoire et à la réduction de l'empreinte carbone. En complément, le développement des cultures biosourcées (lin, chanvre, miscanthus), représentant environ 3,5% de la SAU, illustre une forme de diversification tournée vers les filières de la construction, de la plasturgie ou de l'énergie, contribuant à l'émergence d'une économie agricole circulaire et bas carbone.

Cette diversité productive s'accompagne d'une diversité paysagère et environnementale. Les vallées et zones humides accueillent des prairies naturelles, des systèmes herbagers et des haies bocagères qui contribuent au stockage du carbone et au maintien de la biodiversité, notamment dans le cadre de la trame verte et bleue (TVB). Leur préservation apparaît ainsi comme un levier essentiel à la durabilité des exploitations et au maintien des équilibres écologiques et paysagers.

### **Superficies dédiées à de nouvelles cultures dans le Grand Amiénois en 2020**

(Source : RPG anonyme 2020)

Miscanthus : 315 ha
Blé dur : 97 ha
Plantes à parfum, aromatiques et médicinales (PPAM) : 8 ha
Houblon : 1 ha 06
Vignes : 9 ha
Lentilles : 164 ha
Soja : 11 ha
Le Tournesol : 67 ha

## **Potentiel relatif à l'autonomie alimentaire**

Territoire agricole fortement exportateur, le Grand Amiénois dispose d'un potentiel de production largement supérieur à ses besoins alimentaires. Pourtant, cette abondance ne se traduit pas par une réelle autonomie alimentaire locale. Historiquement tournées vers les marchés nationaux et internationaux, les dynamiques productives ont progressivement distendu le lien entre production et consommation de proximité.

Le Grand Amiénois figure parmi les territoires agricoles les plus excédentaires de France avec par exemple une autonomie de production estimée à 1 796% pour les céréales et 4 606% pour la pomme de terre. Cependant, cette performance masque un déséquilibre structurel. L'essentiel de la production est destiné à l'exportation ou à la transformation industrielle, tandis que la part de la production répondant aux besoins locaux reste faible.

Les systèmes alimentaires territoriaux sont donc désynchronisés avec des productions majeures (céréales, betteraves, pommes de terre) qui alimentent des filières longues, alors que les produits destinés à la consommation locale restent sous-représentés. Selon le classement Utopies (2022), le département de la Somme affiche un taux d'autonomie alimentaire totale de seulement 26%. Pourtant, ce même classement révèle également un fort potentiel. En réorientant et valorisant les productions locales, l'autonomie alimentaire pourrait atteindre 222%.

### Les circuits courts

En 2020, seules 10% des exploitations commercialisent leurs produits en circuits courts, contre 23% au niveau national<sup>6</sup>, principalement en maraîchage, élevage laitier ou transformation à la ferme.

Des initiatives structurantes émergent néanmoins, à l'image des magasins de producteurs, des drives fermiers, des marchés de plein vent et des coopératives locales, lesquelles sont soutenues notamment par les plans alimentaires territoriaux (PAT) d'Amiens Métropole et de la communauté de communes Somme Sud-Ouest, qui encouragent les modes de cultures durables (bio, sans pesticides, etc.) et l'approvisionnement local.

Le développement de filières locales intégrées, de la production à la commercialisation, constitue un levier essentiel pour relocaliser la valeur ajoutée et soutenir la diversification agricole du Grand Amiénois. Toutefois, le territoire souffre d'un déficit d'infrastructures adaptées, comme les ateliers de transformation (découpe, légumeries, conserveries) et les plateformes logistiques locales, ce qui limite la valorisation des productions de proximité. Le potentiel de relocalisation de la production est réel, mais suppose une structuration collective des filières et des infrastructures locales encore insuffisamment développées. La mutualisation des outils, notamment entre producteurs, restauration collective, commerces et transformateurs, apparaît déterminante pour consolider ces débouchés.

## Une diversification en progression, notamment dans le domaine des énergies renouvelables

### Les domaines de diversification

#### Nombre d'exploitations concernées par des activités de diversification économiques

Source : RGA 2010, 2020 – Traitement : Terralto – Réalisation : ADUGA

	2010	2020	Évolution 2010-2020 (%)	Part des exploitations en 2020 (%)
<b>Agriculture biologique</b>	31	128	313%	5,4%
<b>Autres signes officiels de qualité (AOP, IGP, Label rouge)</b>	54	96	78%	4,1%
<b>Activités de transformation (hors vinification à ferme)</b>	26	97	273%	4,1%
<b>Transformation de viande</b>	0	51		2,2%
<b>Transformation de lait</b>	4	13	225%	0,6%
<b>Activités de diversification</b>	290	569	96%	24,2%
<b>Travail à façon</b>	198	435	120%	18,5%
<b>Tourisme (hébergements, activités)</b>	45	40	-11%	1,7%
<b>Production d'énergies renouvelables</b>	10	101	910%	4,3%
<b>Circuits courts (hors vin)</b>	263	274	4%	11,6%
<b>Vente directe</b>	235	253	8%	10,7%
<b>Nombre total d'exploitations</b>	<b>2 915</b>	<b>2 355</b>	<b>-19%</b>	<b>100%</b>

<sup>6</sup> Source : Terralto, 2025

Entre 2010 et 2020, le nombre d'exploitations engagées dans des activités de diversification est passé de 319 à 569, soit 21% des exploitations agricoles du territoire notamment en raison du développement de la production d'énergies renouvelables et du travail à façon.

Cette évolution traduit une dynamique d'adaptation face aux contraintes économiques et climatiques. Les exploitations diversifient leurs revenus à travers des prestations de travail à façon, dont la part a plus que doublé en dix ans (18% en 2020 contre 7% en 2010).

Les énergies renouvelables représentent également un axe en plein essor. La part des exploitations engagées dans la production pour la vente d'électricité ou de chaleur (photovoltaïque, méthanisation, cogénération) est passée de moins de 1% en 2010 à 4% en 2020.

Enfin, les activités d'accueil et de tourisme rural (hébergement, loisirs, pédagogie) concernent environ 2% des exploitations, un niveau stable depuis dix ans. Si ces initiatives restent modestes, elles participent à la relocalisation de la valeur ajoutée, à la valorisation du patrimoine agricole et paysager et au maintien du lien entre producteurs et consommateurs.

### **Zoom sur les énergies renouvelables**

Le Grand Amiénois s'inscrit dans un contexte national et régional de transition énergétique marqué par une accélération du développement des énergies renouvelables (EnR) visant la neutralité carbone à l'horizon 2050.

Les espaces agricoles, par leur disponibilité foncière, leur potentiel énergétique et leur localisation, constituent des lieux privilégiés pour l'implantation des infrastructures de production d'énergie. Mais si cette évolution contribue à la décarbonation de l'économie et à la diversification des revenus agricoles, elle soulève également des enjeux de cohérence territoriale, de préservation du foncier productif, de préservation du paysage.

- L'éolien, entre développement énergétique et enjeux d'acceptabilité

Le Grand Amiénois figure parmi les territoires les plus équipés de France en éolien terrestre. En 2024, le département de la Somme était le premier département en France en nombre d'éoliennes avec plus de 850 mâts et une puissance installée de l'ordre de 2,5 GW. Cette filière contribue significativement à la production d'énergie renouvelable et aux objectifs d'autonomie énergétique du territoire.

Cependant, le développement intensif de l'éolien s'accompagne de préoccupations croissantes liées à l'accumulation d'installations dans certains secteurs à forte sensibilité paysagère, à l'impact sonore et visuel perçu par les riverains et à la faible redistribution locale de la valeur ajoutée issue des projets. Le repowering va accentuer la perception des éoliennes dans le territoire.

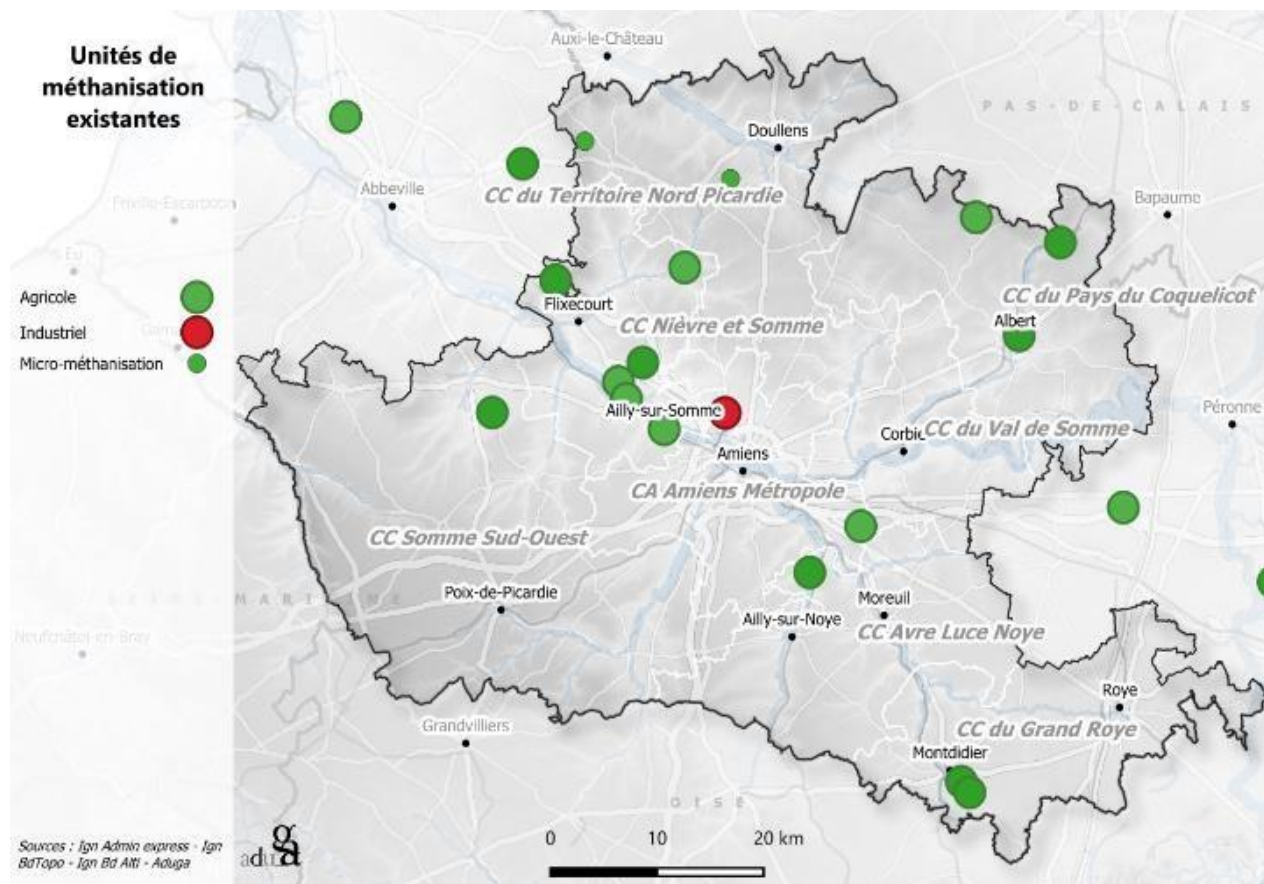
- Photovoltaïque et agrivoltaïsme, entre valorisation énergétique et préservation du foncier agricole

Le photovoltaïque connaît une progression rapide, tant sur les bâtiments agricoles (hangars, toitures, serres) que sous la forme de centrales au sol. La croissance du solaire a pour la première fois dépassé celle de l'éolien en 2024 avec près de 5 000 installations dans le département de la Somme.

Les installations photovoltaïques sur bâti agricole (toitures, hangars, serres ou ombrières) offrent aux exploitants une opportunité de diversification des revenus sans consommer de terres agricoles. En revanche, le développement de projets photovoltaïques au sol soulève des questions concernant la concurrence avec les terres agricoles productives et l'impact paysager, notamment en cas de forte concentration, ce qui pose la question du partage de la valeur générée.

Le développement de l'agrivoltaïsme peut offrir une voie d'équilibre en associant production agricole et production d'énergie, via l'implantation de panneaux permettant le maintien d'une activité agricole sous ou entre les structures (pâturage, maraîchage, arboriculture). Ce système est encore à un stade émergent dans la Somme avec une seule installation actuellement en fonctionnement (3 ha - 1 MWC) sur le site pilote de Brouchy (hors du périmètre du Grand Amiénois).

- La méthanisation : une filière qui s'inscrit dans le cycle de production et de valorisation de matières. Le territoire compte, en 2025, 16 unités de méthanisation en activité, et 1 unité industrielle. Les nouvelles installations privilégient désormais l'injection au réseau plutôt que la cogénération, pour une meilleure valorisation énergétique.



La méthanisation agricole connaît un essor notable dans le Grand Amiénois. Elle est portée le plus souvent par des agriculteurs organisés en collectifs, avec une valorisation des effluents d'élevage, des résidus de culture et des coproduits agroalimentaires.

Enfin, il faut noter que le raccordement des unités de méthanisation aux réseaux de gaz ou d'électricité représente un enjeu majeur, car son coût augmente fortement avec la distance, rendant indispensable une implantation à proximité des infrastructures de transport d'énergie existantes et une planification territoriale favorisant la mutualisation des projets.

## Une activité vulnérable sur les plans climatique, environnemental et hydrique

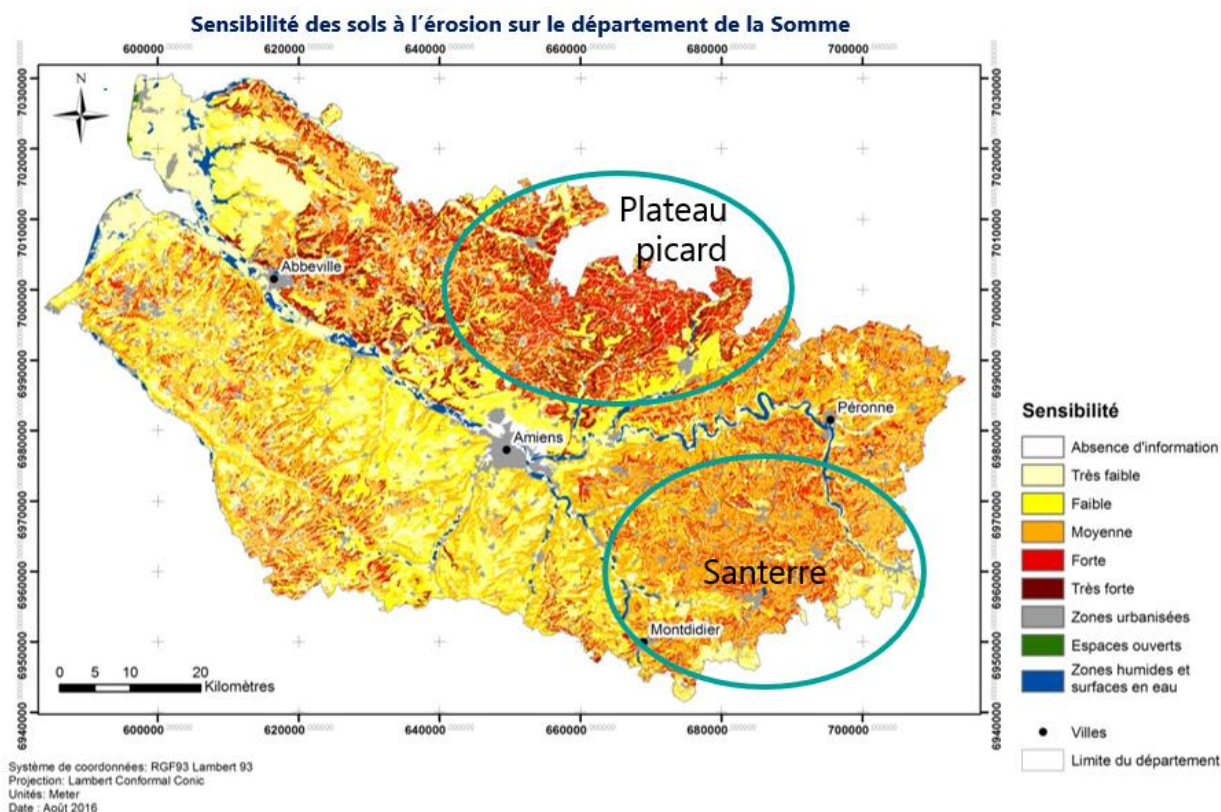
### **Une adaptation nécessaire des pratiques agricoles**

Le changement climatique, la dégradation des sols et la pression croissante sur la ressource en eau constituent des défis majeurs pour l'avenir agricole du Grand Amiénois. Les épisodes de sécheresse, d'inondation, de ruissellement ou d'érosion s'intensifient, accentuant la vulnérabilité des exploitations et des écosystèmes.

Face à ces enjeux, l'agriculture du Grand Amiénois s'engage dans une transition de ses pratiques pour concilier performance économique, adaptation climatique et préservation des ressources naturelles.

Au regard des caractéristiques des sols et de l'alternance entre plateaux et vallées, les différents secteurs du Grand Amiénois ont une sensibilité plus ou moins forte à l'érosion des sols en particulier sur la rive droite de la Somme, notamment dans la petite région agricole du Plateau Picard Nord. Le Santerre est également

sensible à l'érosion, en raison des grandes parcelles cultivées et du manque d'infrastructures agroécologiques permettant de limiter ces phénomènes. Cette situation révèle la nécessité d'une adaptation rapide des systèmes agricoles.



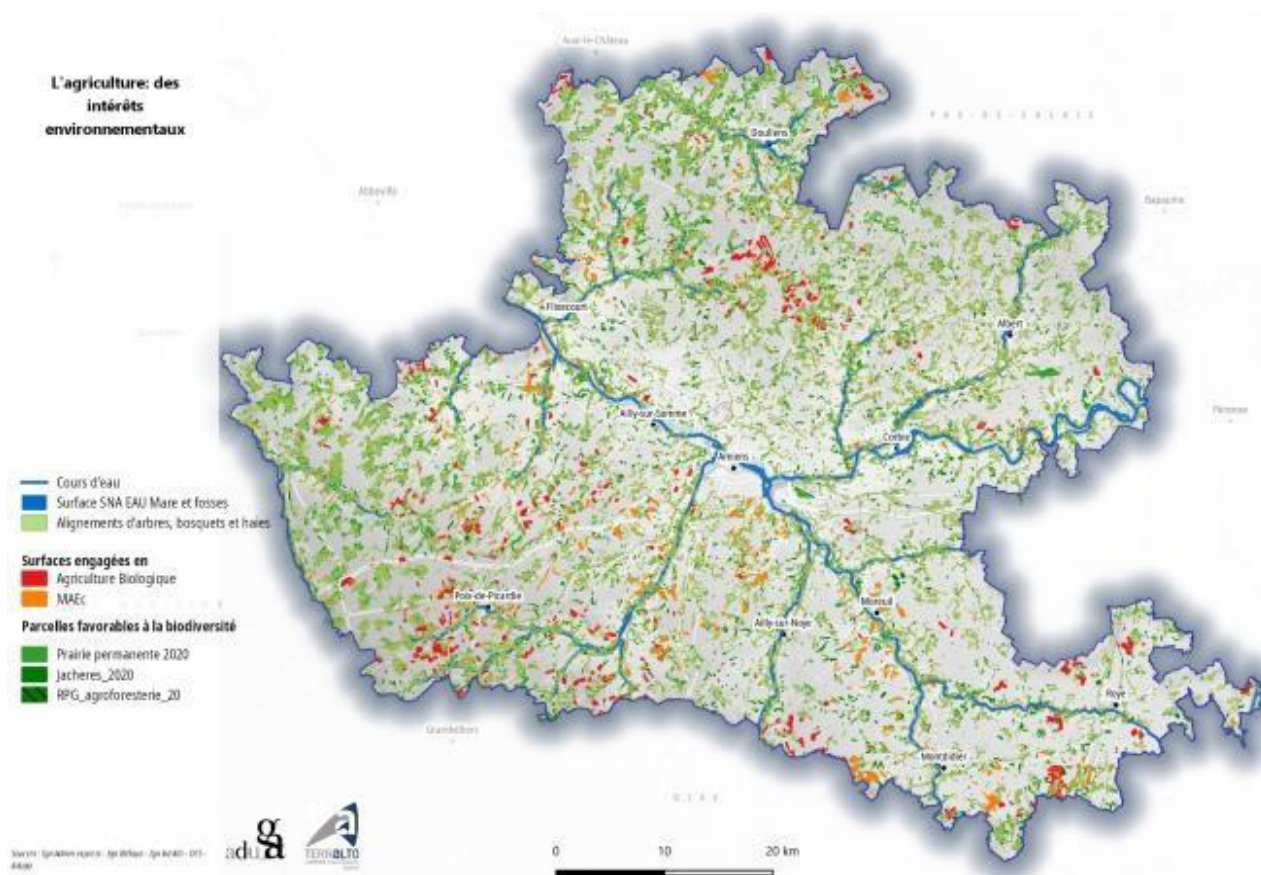
## Un cadre réglementaire et des dispositifs d'accompagnement au service de la transition agroécologique

Les exploitations agricoles du Grand Amiénois évoluent dans un cadre réglementaire et incitatif visant à concilier production agricole et préservation des ressources naturelles. Ce cadre combine obligations réglementaires, dispositifs incitatifs et initiatives locales.

Les exigences de la politique agricole commune (PAC) structurent les pratiques agricoles à travers la conditionnalité sur de bonnes conditions agricoles et environnementales (BCAE) concernant notamment le maintien des haies, des bandes enherbées, la diversification des assolements et la couverture des sols.

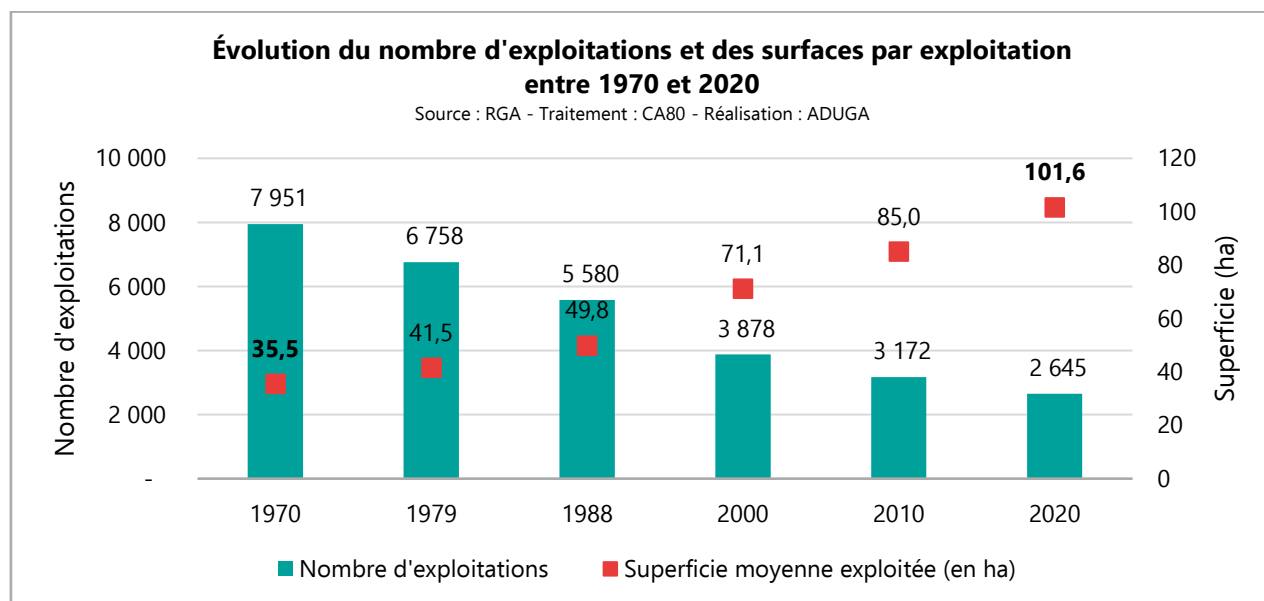
Parallèlement, plusieurs outils contractuels et programmes volontaires encouragent l'adoption de pratiques plus durables :

- les mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEC), qui soutiennent le maintien des prairies, la réduction des intrants et le développement de l'agroforesterie ;
- les sites Natura 2000, notamment dans les vallées de la Somme et de l'Avre, qui valorisent les pratiques agricoles extensives et la gestion des milieux humides ;
- les paiements pour services environnementaux (PSE), expérimentés dans la Somme depuis 2024, mais hors du Grand Amiénois, qui rémunèrent les agriculteurs pour les services rendus à la biodiversité et à la qualité de l'eau.



## Des mutations sociales et un difficile renouvellement des générations agricoles

### Des exploitations agricoles moins nombreuses mais plus grandes



Depuis l'après-guerre, le Grand Amiénois a connu un agrandissement continu des exploitations, conséquence d'une mécanisation croissante, de la modernisation des techniques, et de politiques agricoles ayant favorisé la compétitivité des exploitations. À cela s'ajoutent la baisse des prix de vente de la production agricole, la volatilité des marchés et la hausse du coût du foncier, qui ont accéléré la disparition des petites exploitations et renforcé la concentration des terres. Depuis 1970, le nombre d'exploitations a été divisé par 3 alors que la surface moyenne des exploitations a été multipliée par 3, pour atteindre désormais plus de

100 hectares, traduisant un processus d'agrandissement continu, notamment dans les zones de grandes cultures. Cette tendance s'observe aux niveaux départemental, régional et même national.

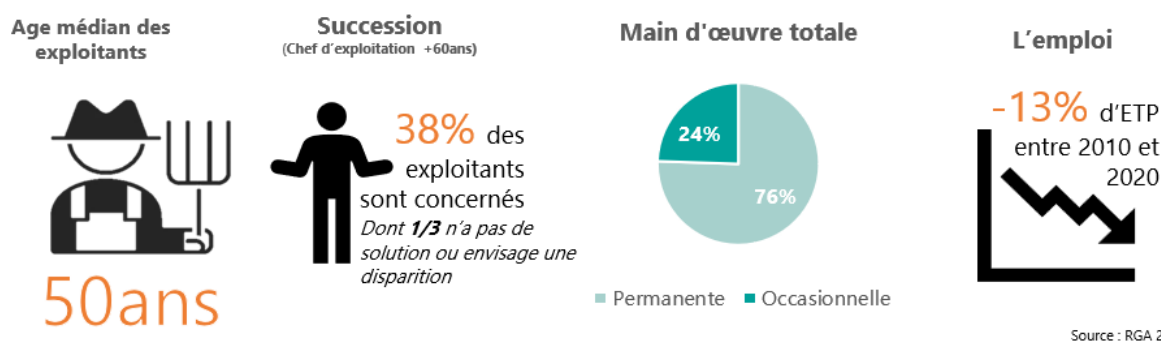
Cette évolution, si elle a permis des gains de productivité, s'accompagne d'une fragilisation du tissu agricole de proximité, d'une dépendance accrue aux marchés mondiaux et d'un affaiblissement de la diversité productive.

### Une baisse structurelle et continue des emplois agricoles directs dans les exploitations

En 2020, le Grand Amiénois comptait environ 6 500 emplois directs agricoles, répartis entre 3 400 chefs d'exploitation et 3 050 salariés ; dont 1 400 permanents et 1 500 saisonniers (CA80, 2025).

#### La main d'œuvre agricole dans le Grand Amiénois en 2020

Source : RGA 2020



Sur les quarante dernières années, le nombre d'exploitations et la main-d'œuvre agricole totale ont été divisés par trois (division par 2 du nombre de chefs d'exploitation et par 17 de la main-d'œuvre familiale). A noter toutefois, une progression légère des emplois saisonniers et occasionnels, liée à l'augmentation du nombre d'exploitations maraîchères, légumières et horticoles.

### Un vieillissement marqué et un déficit de renouvellement

Un quart des actifs agricoles atteindra l'âge de la retraite dans les dix prochaines années, et 38% des exploitants déclarent rencontrer des difficultés de succession, dont un tiers sans repreneur identifié. Cette évolution démographique met en évidence un risque majeur de déperdition des savoir-faire, de baisse du nombre d'exploitations et de fragilisation du tissu agricole et économique rural.

### Une pression foncière accrue et des difficultés d'accès au foncier

La valeur du foncier agricole connaît une hausse continue de long terme qui reflète à la fois l'attractivité économique du territoire et les difficultés d'accès au foncier. Entre 2010 et 2023, le prix moyen des terres et prés libres est passé de 7 540 € à 10 120 € par hectare (+34%), tandis que celui des terres louées a progressé de 4 720 € à 7 070 € (+50%).

Ces évolutions traduisent une forte valorisation des terres agricoles, principalement orientées vers les grandes cultures, ce qui accentue les inégalités d'accès au foncier pour les jeunes agriculteurs ou les porteurs de projets diversifiés. En 2025, le territoire du pôle métropolitain du Grand Amiénois (PMGA) compte près d'une cinquantaine d'installations agricoles accompagnées, toutes formes confondues (Aide aux Jeunes Agriculteurs (AJA), Aide Régionale Spécifique à l'Installation (ARSI), Initiatives Paysannes).

## Répartition des exploitations agricoles selon leur statut juridique

Source : RGA 2010, 2020

Statut juridique	2010	2020	Évolution 2010-2020
<b>Nombre total d'exploitations</b>	3 172	2 355	-26 %
Exploitations individuelles	2 092	1 331	-36 %
GAEC	250	223	-11 %
EARL	649	652	≈ 0 %
Autres statuts (SCEA, SARL, SAS, etc.)	181	294	62%

L'évolution du statut juridique des exploitations agricole témoigne également d'une transition d'une agriculture individuelle et familiale vers des structures plus sociétaires. Plusieurs raisons peuvent motiver un agriculteur à opter pour une forme sociétaire. Tout d'abord, le statut de société lui confère une protection en séparant son patrimoine privé des biens de l'exploitation. Le statut de société agricole apporte, de plus, une couverture juridique aux personnes travaillant sur l'exploitation. Certaines de ces formes juridiques donnent également la possibilité de mettre en commun les moyens de production des différents exploitants qui s'y associent. Ils peuvent également se répartir le travail entre eux ainsi que les tâches de gestion. Ces formes sociétaires peuvent aussi faciliter la succession au sein d'une exploitation.

## Synthèse

### Tendances à retenir

- Une activité agricole qui reste un des éléments essentiels d'occupation du territoire et jouant toujours un rôle structurant dans l'économie rurale et la vie sociale des territoires.
- Une économie agricole inscrite dans le marché mondialisé peu transformée localement et exposée à un contexte de plus en plus concurrentiel.
- La réduction du nombre d'exploitation et l'augmentation de la surface moyenne, le renforcement des grandes cultures.
- Une diversification et un développement de nouvelles pratiques qui semblent progresser par la nécessité d'une meilleure prise en compte des enjeux environnementaux et de la demande des consommateurs, mais également afin de sécuriser des revenus de plus en plus volatiles dans un contexte international très concurrentiel.

### Enjeux

- Concilier performance économique agricole et durabilité environnementale, en soutenant la transition agroécologique pour une gestion durable du sol et de l'eau.
- Préserver la vocation nourricière des sols, tout en participant à la production d'énergies renouvelables.
- Renforcer la résilience du système alimentaire, en relocalisant la valeur ajoutée et en consolidant les circuits courts et les filières locales.
- Organiser la transition générationnelle des exploitants, en favorisant l'installation, la transmission et l'attractivité du métier agricole.
- Préserver la fonctionnalité du foncier agricole :
  - donner la priorité au renouvellement urbain et périurbain et poser les limites de l'urbanisation ;
  - exclure le mitage pour l'habitat et les activités économiques ;
  - lutter contre l'artificialisation des sols.
- Mettre en place des conditions du développement d'une agriculture durable et de proximité :
  - protéger l'infrastructure agroécologique et les espaces agricoles participant au bon fonctionnement écologique du territoire (prairies, haies, bosquets...) ;
  - protéger les espaces de production proche des espaces urbanisés.
- Accompagner l'émergence des filières alimentaires de proximité.
- Accompagner le développement des activités de diversification (énergies renouvelables, agro-tourisme...).

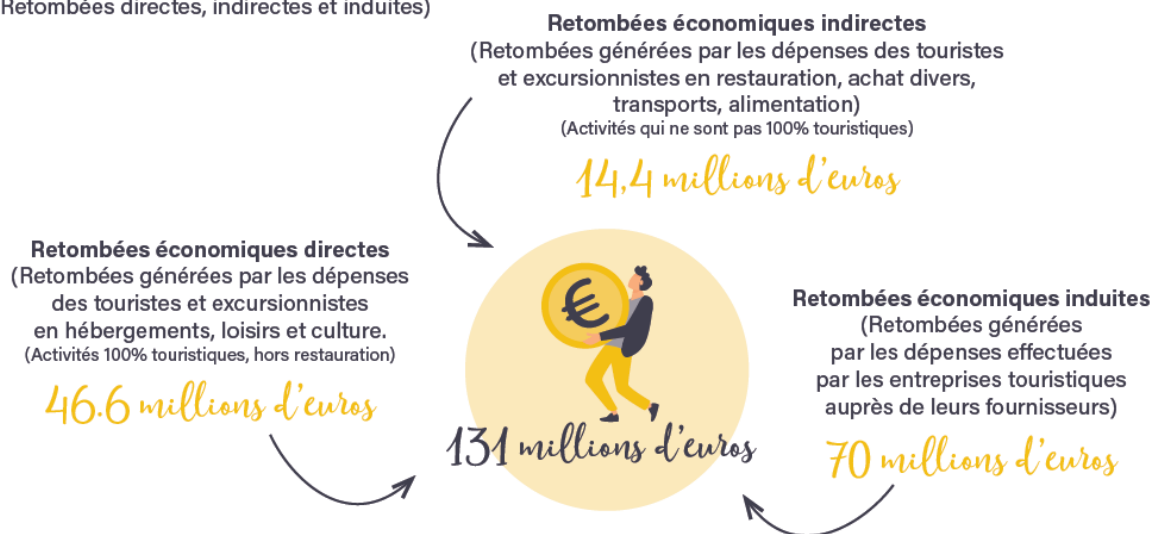
## TOURISME

### Le tourisme, un levier majeur d'attractivité et de développement pour le Grand Amiénois

Territoire à la croisée des influences urbaines et rurales, le Grand Amiénois bénéficie de la centralité d'Amiens, de sa proximité avec Paris et l'Europe du Nord, ainsi que de ressources patrimoniales, naturelles et mémorielles de premier plan. La cathédrale Notre-Dame (UNESCO), les Hortillonnages, la vallée de la Somme, les sites mémoriels de la Grande Guerre, ainsi que l'univers de Jules Verne en sont les emblèmes. Toutefois, si les retombées économiques globales ont progressé de +6% avec une forte satisfaction des visiteurs, le territoire reste encore peu identifié comme destination touristique nationale et internationale et présente une diversité d'offre encore géographiquement inégale.

### LES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES GLOBALES

(Retombées directes, indirectes et induites)



### Des retombées économiques en progression, concentrées sur Amiens et les principaux pôles touristiques

En 2024, le Grand Amiénois a enregistré environ **5,7 millions de nuitées** et **131 millions d'euros de retombées économiques globales** (+6% par rapport à 2023). Le secteur génère **5 969 emplois directs** liés au tourisme, auxquels s'ajoutent environ **582 équivalents temps plein (ETP)** induits.

Les dépenses touristiques atteignent en moyenne 60 € par jour et par personne pour les touristes, et 33 € pour les excursionnistes<sup>7</sup>. Les principaux postes concernent l'hébergement, la restauration, les activités culturelles et les transports.

Ces résultats économiques restent toutefois concentrés sur Amiens et les principaux pôles touristiques du territoire.

Dépense moyenne par jour et par personne selon la typologie de visiteur :



<sup>7</sup> Excursionniste : personne qui visite une destination pour la journée, sans y passer la nuit

## Une offre d'hébergement diversifiée mais géographiquement inégale

La capacité d'accueil est estimée à environ **15 627 lits marchands** (20% de la Somme). La durée moyenne de séjour est **2,4 jours**. L'offre est diversifiée mais géographiquement inégale.

- **Hôtellerie**

La capacité hôtelière est constituée par **37 établissements correspondant à un volume de 4 111 chambres**. L'offre reste dominée par les gammes économiques, avec une montée en gamme en cours autour d'Amiens. Il manque également des hébergements de grande capacité à proximité des principaux sites touristiques. Les acteurs du tourisme estiment qu'avant de développer de nouvelles offres hôtelières, les flux doivent augmenter et la saisonnalité doit être étalée (ex : congés australiens en décembre).

- **Chambres d'hôtes et gîtes**

Ils sont répartis sur l'ensemble du territoire, mais très restent majoritairement au format classique. 11,5% du parc de meublés classés de la Somme se trouve sur le territoire du Grand Amiénois.

- **Hébergements « insolites »**

Il s'agit des hébergements qui se démarquent de l'offre classique (hôtel, camping standard, gîte traditionnel) par leur originalité (exemples : cabane dans les arbres, bulle transparente, yourte, hébergement troglodyte, écolodge thématique, etc.). Encore rares sur le territoire, ils constituent un potentiel à développer, notamment le long de la Somme (maisons éclusières, péniches, etc.).

- **Plateformes collaboratives (Airbnb, Abritel)**

Avec environ 2 500 logements entiers recensés, pour près de 244 400 nuitées, cette offre est en forte croissance, mais pose des enjeux de régulation, notamment à Amiens.

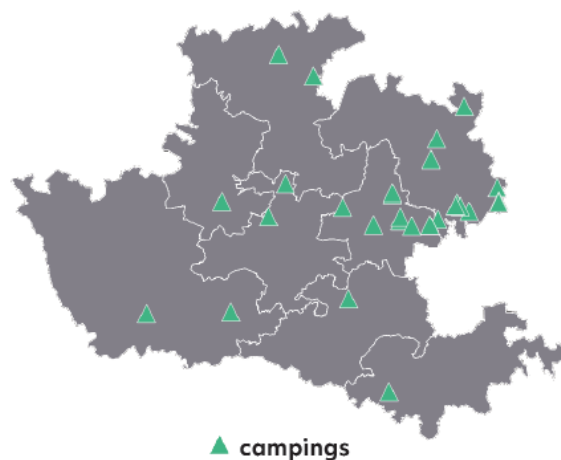
- **Résidences secondaires**

5 500 logements sont des résidences secondaires selon le recensement de la population 2021. Ce nombre a augmenté de 1 250 en 10 ans.

- **Hôtellerie de plein air (HPA)**

Relativement stable avec 30 campings, 8 365 lits, elle représente 54% des lits marchands, mais reste dominée par des campings résidentiels, peu disponibles pour l'accueil de touristes de passage. Ce manque d'emplacements de passage et la qualité inégale limitent leur attractivité.

Répartition des campings



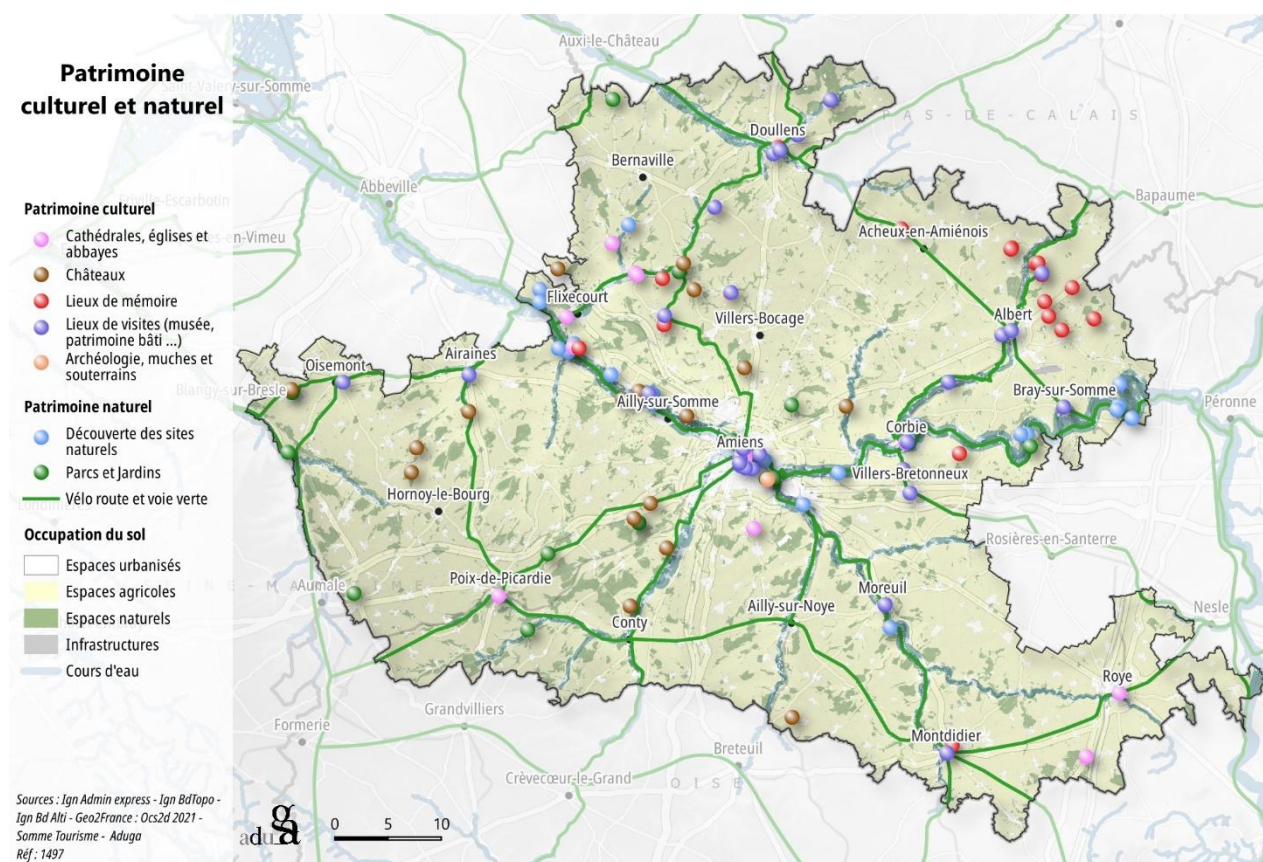
## Le tourisme d'affaires : un axe stratégique

Le tourisme d'affaires constitue un axe stratégique. Amiens dispose de plusieurs équipements structurants : Mégacité (10 000 m<sup>2</sup> de halls), le Zénith (4 000 à 6 000 places), le Palais des Congrès, ainsi qu'une vingtaine d'hôtels équipés de salles de séminaire. Ces équipements assurent une fréquentation régulière en semaine et en hors-saison. Cependant, la concurrence francilienne et la faiblesse des dessertes ferroviaires limitent la pleine valorisation de ce segment. Il s'agit de renforcer l'accessibilité et la montée en gamme de l'hôtellerie et de la restauration, tout en associant tourisme d'affaires et loisirs afin de positionner Amiens comme une alternative durable et innovante aux grandes métropoles.

## Un patrimoine de grande qualité réparti entre Amiens et les polarités

Le Grand Amiénois bénéficie d'un patrimoine culturel et naturel de grande qualité, réparti entre Amiens et les polarités.

- **Patrimoine urbain** : Cathédrale Notre-Dame d'Amiens (402 400 visiteurs en 2024), 3 beffrois classés UNESCO, quartiers patrimoniaux (ex : Saint-Leu), patrimoine Art Déco et Art Nouveau, maison et cirque Jules Verne.
- **Patrimoine naturel** : Vallée de la Somme et Hortillonnages (125 900 visiteurs), zones humides RAMSAR, jardins remarquables, forêts et citadelles paysagères.
- **Patrimoine mémoriel** : Thiepval (20 700 visiteurs), Mémorial Terre-Neuvien (106 400), Musée Somme 1916 à Albert (53 700), Cité souterraine de Naours (54 300).
- **Équipements culturels et musées** : Musée de Picardie (113 900 visiteurs), Samara (58 200), Parc zoologique d'Amiens (240 900).



## Des événements et animations nombreux

Le territoire accueille de nombreux événements culturels, festifs et mémoriels, qui contribuent fortement à son image :

- le spectacle Chroma à la Cathédrale d'Amiens (Plus de 220 000 spectateurs en 2024) ;
- le festival international de bande dessinée d'Amiens (22 200 visiteurs en 2025) ;
- le festival international du film d'Amiens (FIFAM) ;
- le festival de plein air Art, Villes & Paysages – Hortillonnages ;
- le spectacle historique Le Souffle de la Terre à Ailly-sur-Noye ;
- les commémorations mémorielles de la bataille de la Somme ;
- divers festivals (musique, cinéma, arts visuels) et manifestations sportives.

## Un fort potentiel de développement du « slow tourisme » et de l'itinérance

La vallée de la Somme constitue l'armature du tourisme doux et du ressourcement et structure l'offre de découverte à pied ou à vélo :

- **Cyclotourisme** : avec 230 km d'aménagements cyclables sur Amiens Métropole, le cyclotourisme se déroule principalement le long de la Véloroute V30 (Vallée de Somme) et de la V32 (Véloroute de la Mémoire). Des services complémentaires restent à développer (haltes, réparations, hébergements labellisés « Accueil Vélo »).
- **Randonnée pédestre** : 72 sentiers balisés, dont 4 itinéraires de Grande Randonnée. Malgré ces atouts, l'offre est parfois morcelée avec un manque de lisibilité et de mise en réseau (signalétique, outils numériques).

Ces pratiques témoignent du fort potentiel pour un positionnement en matière de « slow tourisme » et d'itinérances. L'enjeu est désormais de structurer un réseau cohérent et lisible d'itinérances douces (vélo, randonnée, fluvial), complété par des services adaptés et connectés aux mobilités bas carbone, afin de prolonger la durée de séjour et de positionner la Vallée de Somme comme destination phare du slow tourisme.

## Gastronomie, savoir-faire et tourisme industriel : des potentiels insuffisamment valorisés

La gastronomie locale reste un vecteur d'identité mais souffre d'un déficit de notoriété. Les produits emblématiques incluent les macarons d'Amiens, la ficelle picarde, le gâteau battu, les légumes des Hortillonnages, ainsi que les bières artisanales. L'absence de restaurants étoilés limite la visibilité nationale. Le développement de parcours gourmands et d'événements culinaires constitue une piste d'avenir. Le territoire possède également un potentiel en tourisme industriel et artisanal (textile, aéronautique, brasseries, artisanat local), encore insuffisamment valorisé.

## Synthèse

### Tendances à retenir

#### **Une progression globale de l'économie touristique, mais encore fragile et concentrée**

Les retombées économiques du tourisme sont en hausse et témoignent d'un réel potentiel de développement. Elles restent toutefois fortement concentrées sur Amiens et quelques pôles majeurs, traduisant une structuration encore inégale de l'offre à l'échelle du Grand Amiénois.

#### **Un territoire riche en ressources mais insuffisamment identifié comme destination touristique**

Malgré un patrimoine culturel, naturel et mémoriel de premier plan, le Grand Amiénois demeure peu lisible et peu reconnu à l'échelle nationale. L'offre touristique apparaît fragmentée, avec une faible mise en récit territoriale et des complémentarités encore peu exploitées entre Amiens, les vallées, les sites mémoriels et les polarités rurales.

#### **Une offre d'hébergement diversifiée mais déséquilibrée et peu adaptée à l'allongement des séjours**

Si l'offre est variée (hôtellerie, hôtellerie de plein air, meublés, plateformes collaboratives), elle présente de fortes disparités géographiques et qualitatives. La prédominance des hébergements économiques, la rareté des structures de grande capacité et la forte part de campings résidentiels limitent l'accueil de clientèles touristiques de passage et la capacité à capter des séjours plus longs.

#### **Une montée en puissance des pratiques de tourisme durable et d'itinérance**

Les évolutions des comportements touristiques confirment l'attrait croissant pour les formes de « slow tourisme », de cyclotourisme et de randonnée. La vallée de la Somme constitue une armature structurante pour ces pratiques, mais l'offre reste encore partiellement morcelée et nécessite une meilleure lisibilité, une mise en réseau renforcée et des services adaptés.

#### **Un tourisme d'affaires structurant mais confronté à des limites d'accessibilité et de positionnement**

Le tourisme d'affaires représente un levier important de fréquentation, notamment hors saison, appuyé sur des équipements performants à Amiens. Toutefois, la concurrence des grandes métropoles et certaines faiblesses en matière d'accessibilité et d'achèvement de la montée en gamme hôtelière et restaurative limitent son plein développement.

#### **Des gisements touristiques encore insuffisamment valorisés**

La gastronomie, les savoir-faire artisanaux et industriels, ainsi que certains sites naturels ou patrimoniaux secondaires constituent des potentiels de diversification encore peu exploités. Leur mise en tourisme pourrait contribuer à mieux répartir les flux, enrichir l'expérience des visiteurs et renforcer l'ancrage territorial du tourisme.

#### **Vers une nécessaire structuration collective et durable du tourisme**

Les évolutions observées s'inscrivent dans un contexte de mutations profondes des pratiques touristiques (numériques, environnementales, sociétales). Elles appellent une approche plus intégrée et coopérative du tourisme, articulant attractivité, transition écologique, mobilités bas carbone et qualité de l'accueil.

### Enjeux

Le tourisme du Grand Amiénois doit se structurer autour d'une offre qualitative et durable, en phase avec la « 4<sup>e</sup> révolution du tourisme » (mutations économiques, numériques, écologiques, sociétales). Les principaux enjeux identifiés sont :

- valoriser la diversité et la complémentarité des offres touristiques par des coopérations interterritoriales (circuits patrimoniaux, itinérances, promotion collective) ;

- développer le tourisme d'itinérance durable (fluvial, cyclable, randonnée) en complétant les tronçons manquants, ainsi que les haltes et les services associés et en valorisant les paysages et sites naturels ;
- travailler les complémentarités avec la baie de Somme et le Santerre ;
- renforcer le tourisme d'affaires via la montée en gamme de l'hôtellerie et de la restauration, tout en associant tourisme d'affaires et loisirs ;
- améliorer la lisibilité et la visibilité de l'offre et fluidifier le parcours du visiteur en développant des pass touristiques et des séjours hybrides urbain/nature ;
- mettre en tourisme de nouveaux gisements : sites naturels, gastronomie, savoir-faire artisanaux et industriels.

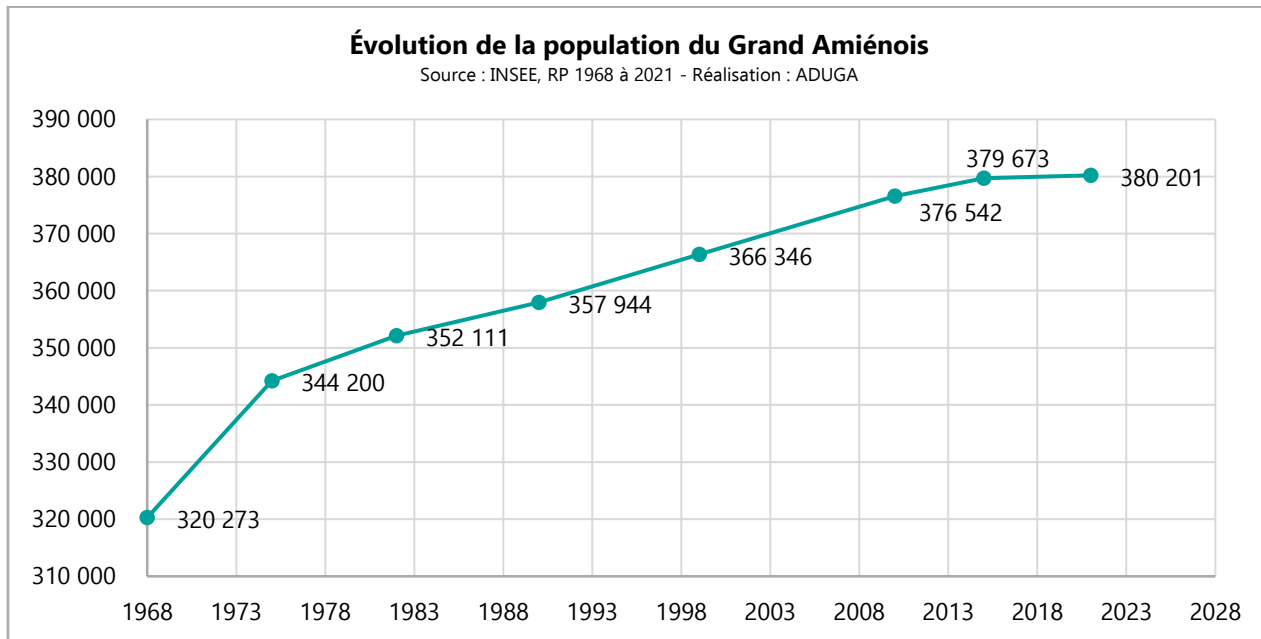
### **III. CONDITIONS DE VIE**

## DÉMOGRAPHIE

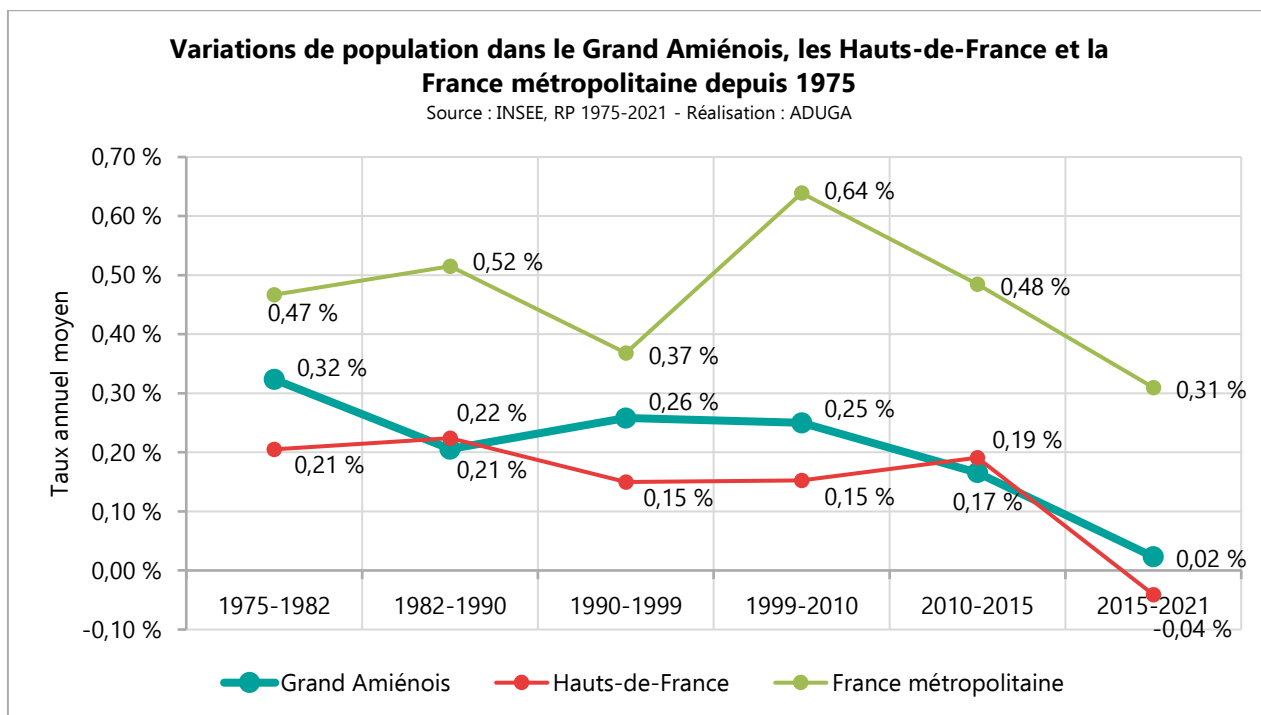
### Dynamique démographique du Grand Amiénois : les composantes d'une transition

#### Un ralentissement de la croissance de la population

Le Grand Amiénois compte 380 200 habitants en 2021. Alors que la population augmentait de manière continue et linéaire depuis 1975, cette croissance ralentit sensiblement depuis une dizaine d'années et le territoire ne gagne que 530 habitants entre 2015 et 2021, soit une quasi-stagnation (+0,02% en moyenne annuelle).



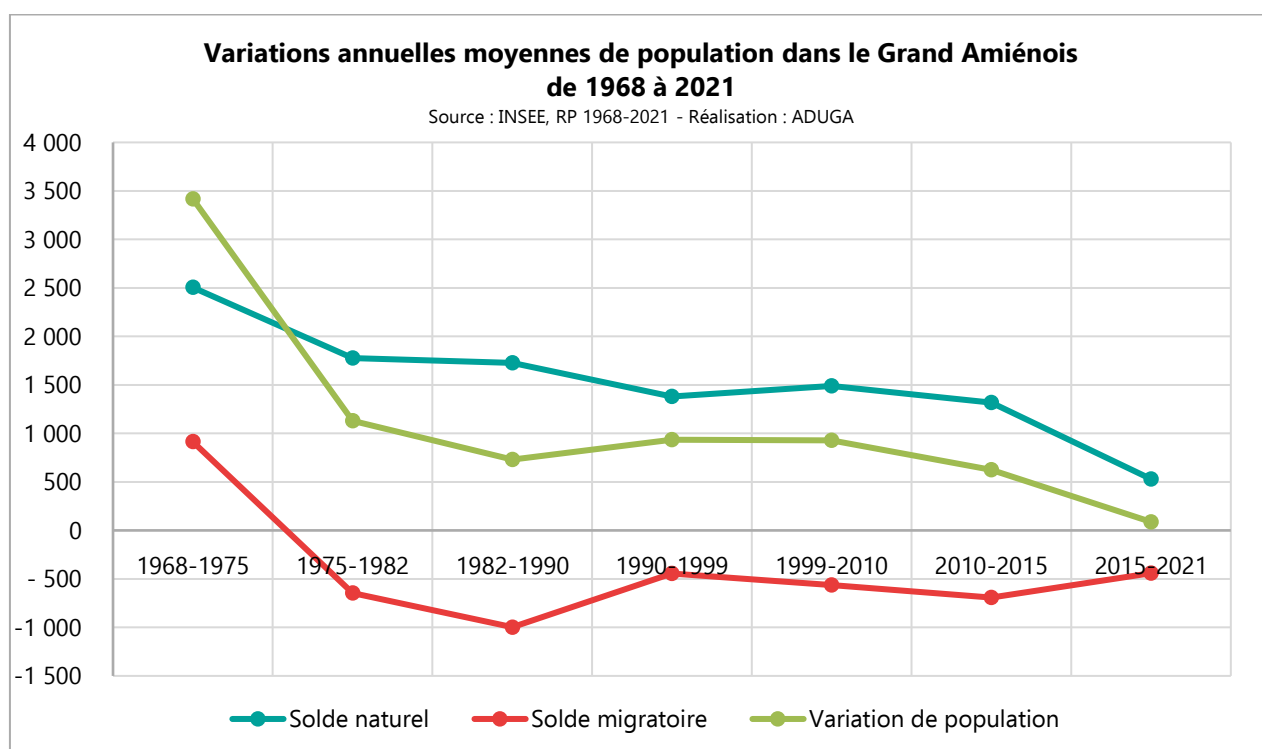
Sur cette dernière période, la population régionale connaît pour la première fois une légère baisse (-0,04% en moyenne chaque année), tandis que la croissance de population de la France métropolitaine, bien que plus soutenue, suit la même tendance au ralentissement.



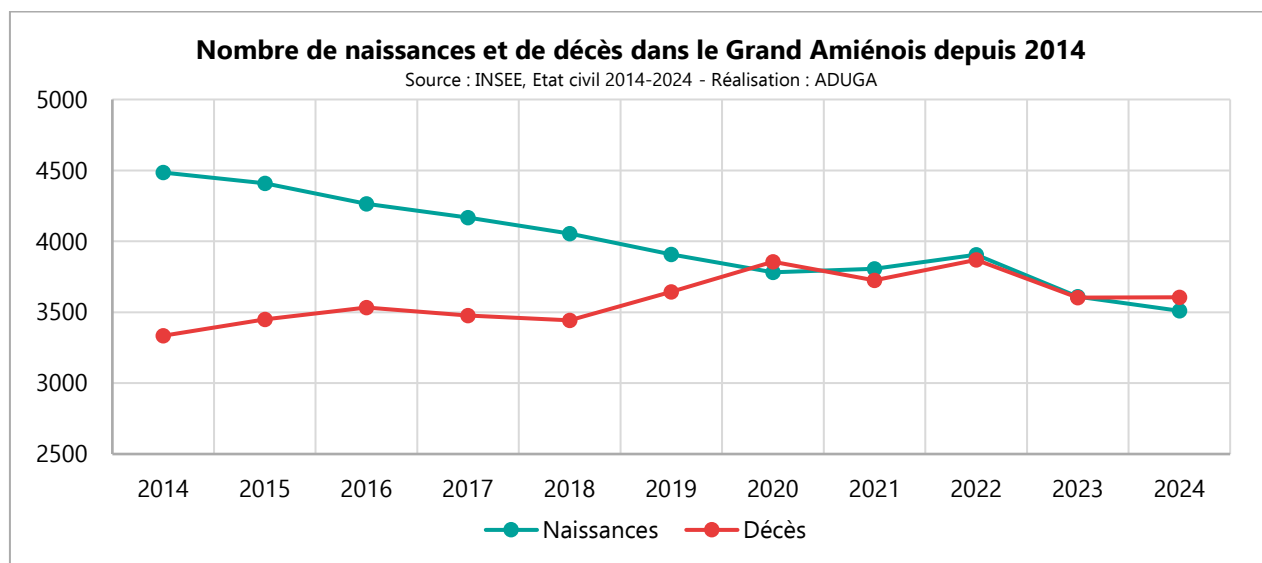
### Un solde naturel qui se dégrade et un déficit migratoire qui s'atténue mais persiste

Malgré une réduction significative du déficit migratoire, les personnes qui quittent le Grand Amiénois restent plus nombreuses que celles qui s'y installent entre 2015 et 2020 et le territoire perd encore près de 500 habitants chaque année par l'excès des départs sur les arrivées. Depuis plusieurs décennies, dans le Grand Amiénois, la croissance de population est uniquement portée par le solde naturel, c'est-à-dire la différence entre les naissances et les décès, qui s'élevait encore à 1 500 en moyenne annuelle entre 1999 et 2010.

Depuis une dizaine d'année, on constate cependant une diminution de ce solde naturel, qui a été divisé par trois sur la dernière période 2015-2021 par rapport à son niveau de 1999 à 2010, et qui compense désormais à peine le déficit migratoire.



### Un nombre de naissances qui diminue fortement depuis dix ans

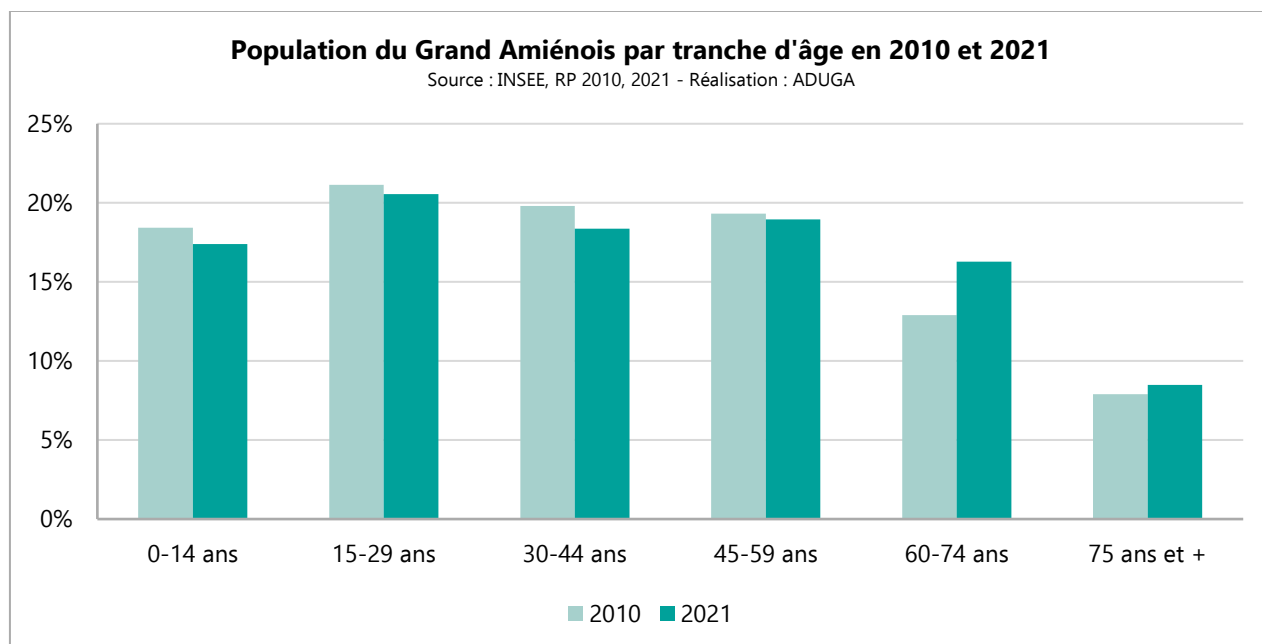


Cette réduction du solde naturel s'explique principalement par une diminution du nombre de naissances, le niveau de fécondité des femmes de la région ayant rejoint celui des Françaises (1,6 enfant par femme en

moyenne en 2024). Le nombre de naissances dans le Grand Amiénois est ainsi passé de 4 500 en 2014 à 3 500 en 2024. Le nombre de décès a quant à lui commencé à augmenter depuis 2019 sous l'effet du vieillissement de la population et du contexte sanitaire. Le nombre de décès a même dépassé le nombre de naissances à deux reprises ces dernières années, en 2020 et en 2024.

Si ces tendances se poursuivent, le territoire pourrait rapidement connaître une décroissance de population.

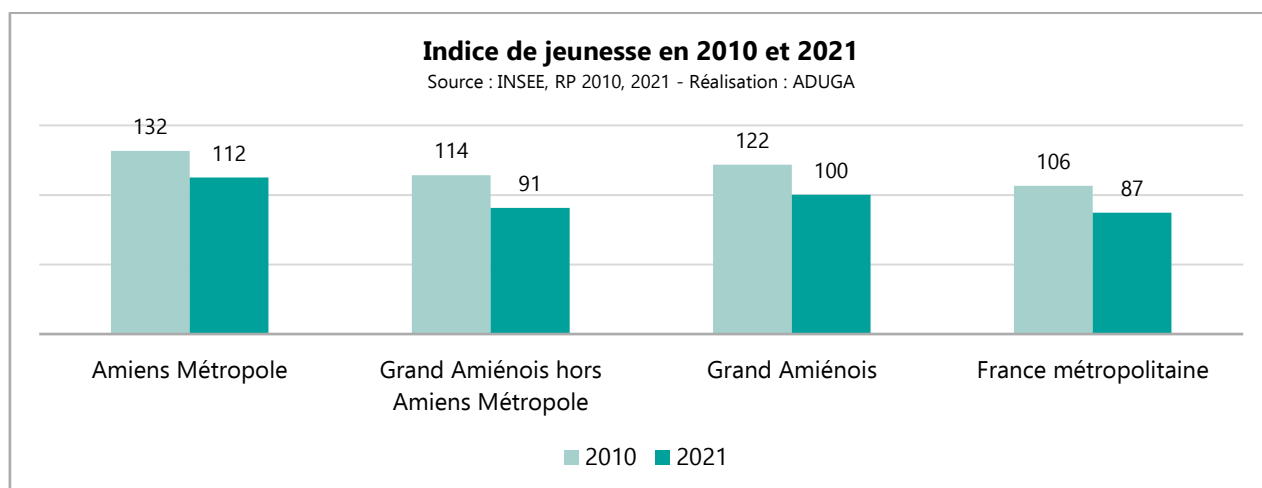
### Le caractère « jeune » du territoire progressivement remis en question



Ces évolutions se reflètent dans la structure par âge de la population qui se transforme sous l'effet du vieillissement de la population : la part des plus jeunes diminue en même temps que la part des plus âgés augmente, et particulièrement les 60-74 ans, correspondant aux générations du baby-boom.

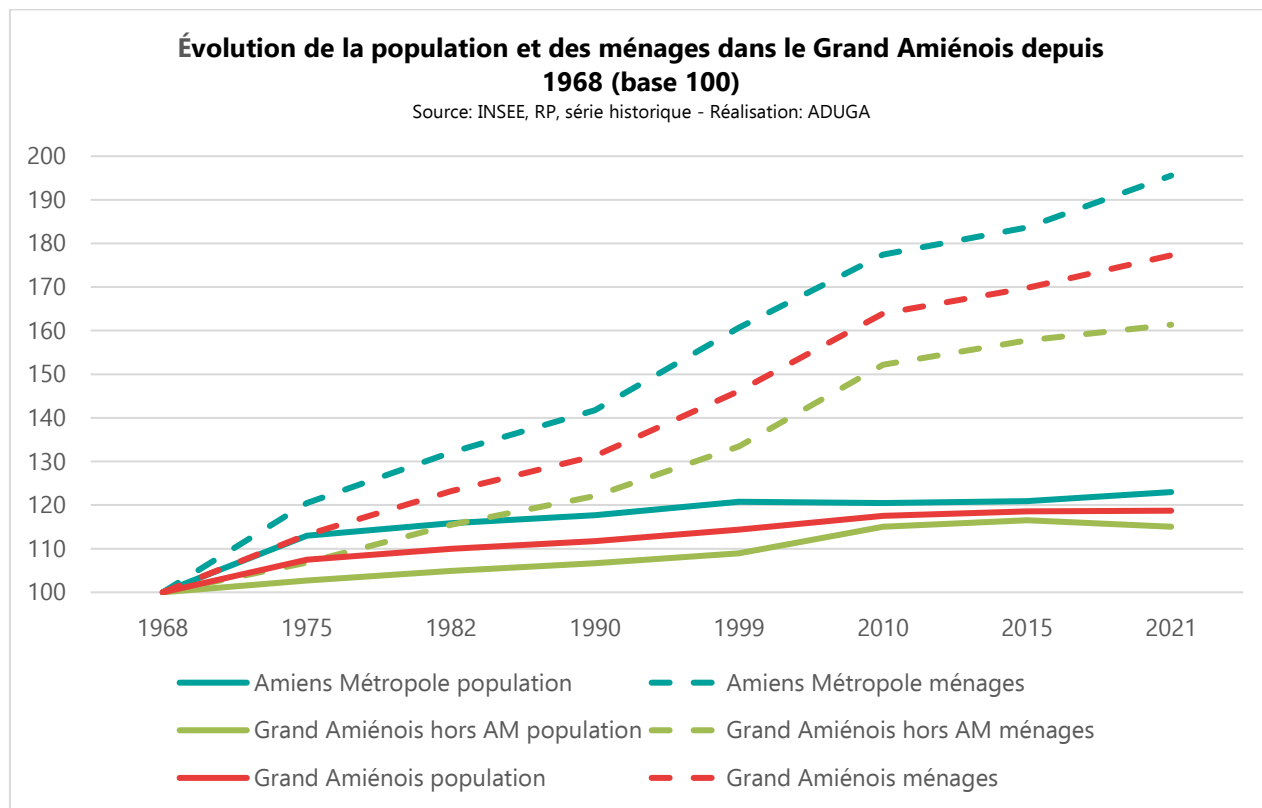
L'indice de jeunesse, c'est-à-dire le nombre de personnes de moins de 20 ans pour 100 personnes de 60 ans et plus, est passé de 122 en 2010 à 100 en 2021 dans le Grand Amiénois. Ce vieillissement est plus prononcé hors Amiens Métropole, l'agglomération conservant son caractère relativement jeune, notamment en raison de son offre d'enseignement supérieur.

Le territoire reste plus jeune que l'ensemble de la France métropolitaine, avec un indice de jeunesse de 100 contre 87. Cependant l'écart se réduit : il est de 13 points en 2021 alors qu'il était de 16 points en 2010.

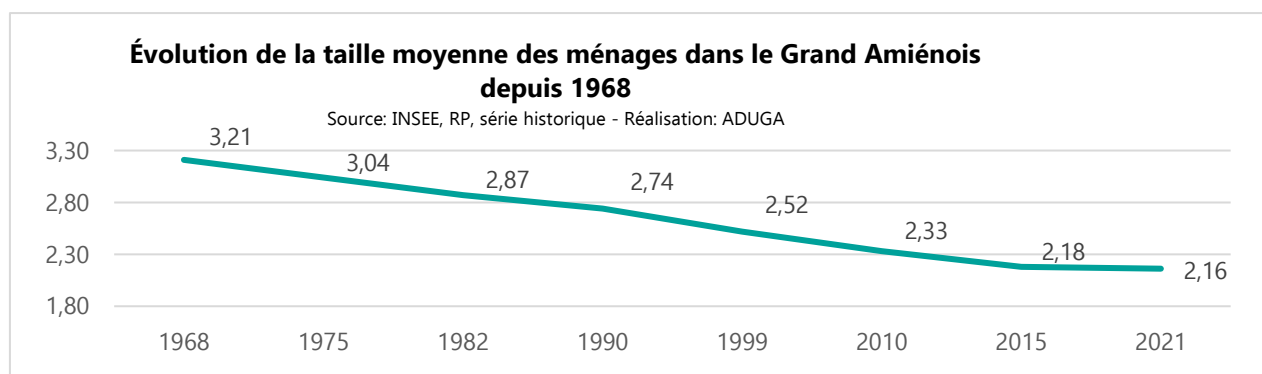


## Un nombre de ménages en augmentation continue

Malgré le ralentissement démographique, l'évolution du nombre de ménages reste plus soutenue que celle de la population, en raison du phénomène de décohabitation.



En effet, le desserrement des ménages fait qu'ils sont de plus en plus petits : en moyenne 2,16 personnes par ménage en 2021, contre 3,21 en 1968.



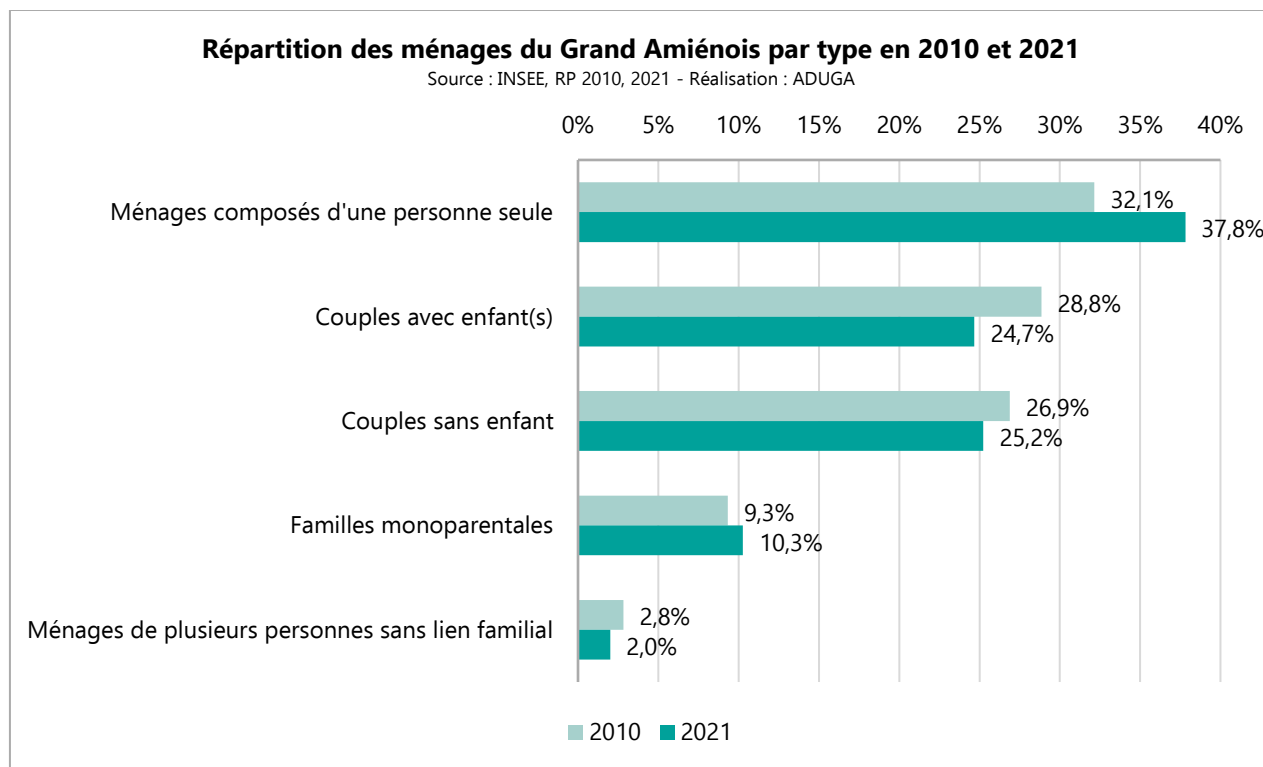
## De plus en plus de personnes vivant seules

En 2021, le Grand Amiénois héberge 172 000 ménages. Leur nombre a augmenté de 8% depuis 2010, beaucoup plus que la population qui n'a progressé que de 1%.

Le vieillissement de la population et les changements de modes de vie (mise en couple plus tardive, séparations plus fréquentes...) contribuent à faire diminuer le nombre de personnes par ménage.

Ce sont les ménages composés d'une personne seule dont le nombre a le plus augmenté sur ces onze années (+27%), ainsi que le nombre de familles monoparentales (+19%). Les personnes vivant seules représentent désormais près de 4 ménages sur 10 et les familles monoparentales 1 ménage sur 10. Les couples forment à présent tout juste la moitié des ménages. Le nombre de couples avec enfant(s) a le plus fortement reculé,

devenant un peu moins nombreux que les couples sans enfant. Ces derniers ont tendance à être plus nombreux, en lien avec la baisse des naissances et le vieillissement des couples dont les enfants décohabitent.

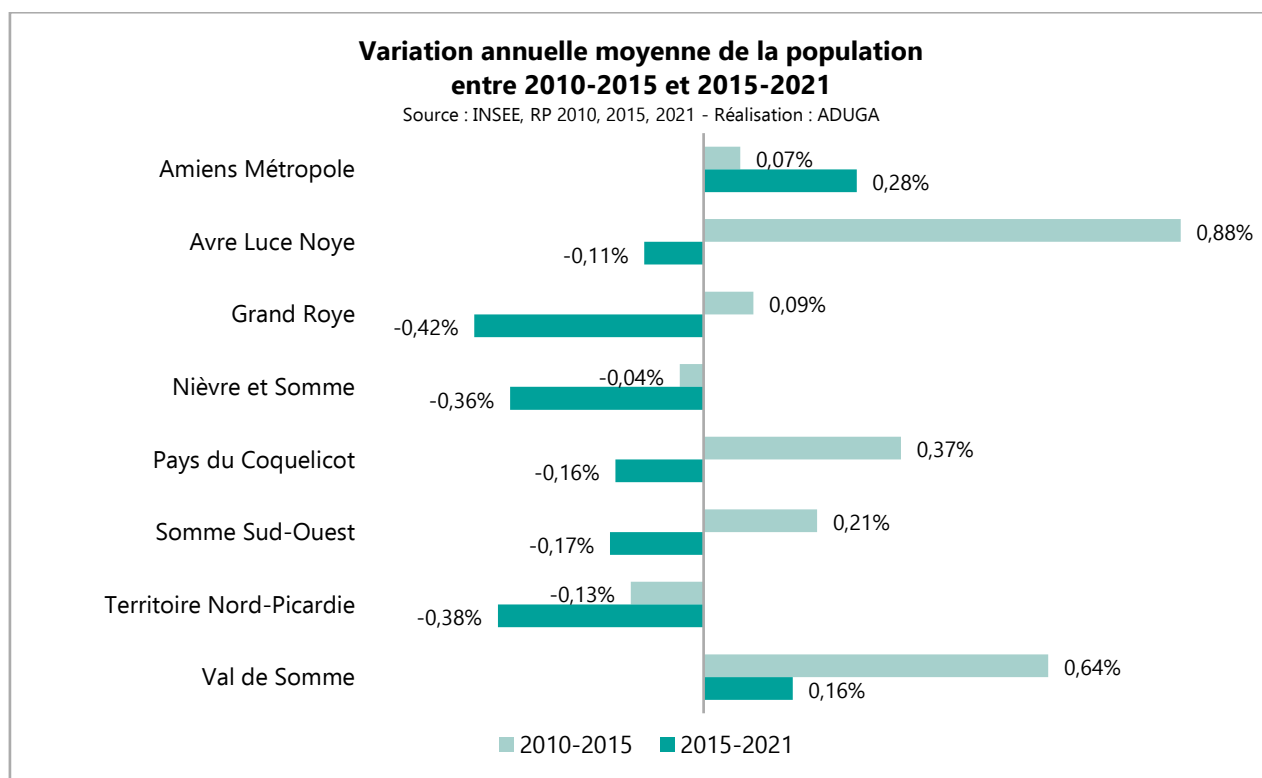


### Une évolution démographique géographiquement contrastée

Les évolutions démographiques ne sont géographiquement pas homogènes au sein du Grand Amiénois. Elles divergent également entre la période 2010-2015 et 2015-2021.

Sur la période 2015-2021, la communauté d'agglomération d'Amiens Métropole connaît une reprise démographique après une période de stagnation. Celle-ci s'explique essentiellement par son attractivité auprès des jeunes et particulièrement des étudiants. En effet, cette période voit arriver à l'âge d'étudier les générations du baby-boom des années 2000 dans un contexte de massification de l'enseignement supérieur.

En revanche, les communautés de communes du territoire qui étaient pour la plupart en croissance démographique entre 2010 et 2015, voient toutes leur dynamique se dégrader. Seul le Val de Somme maintient un accroissement modéré de sa population.

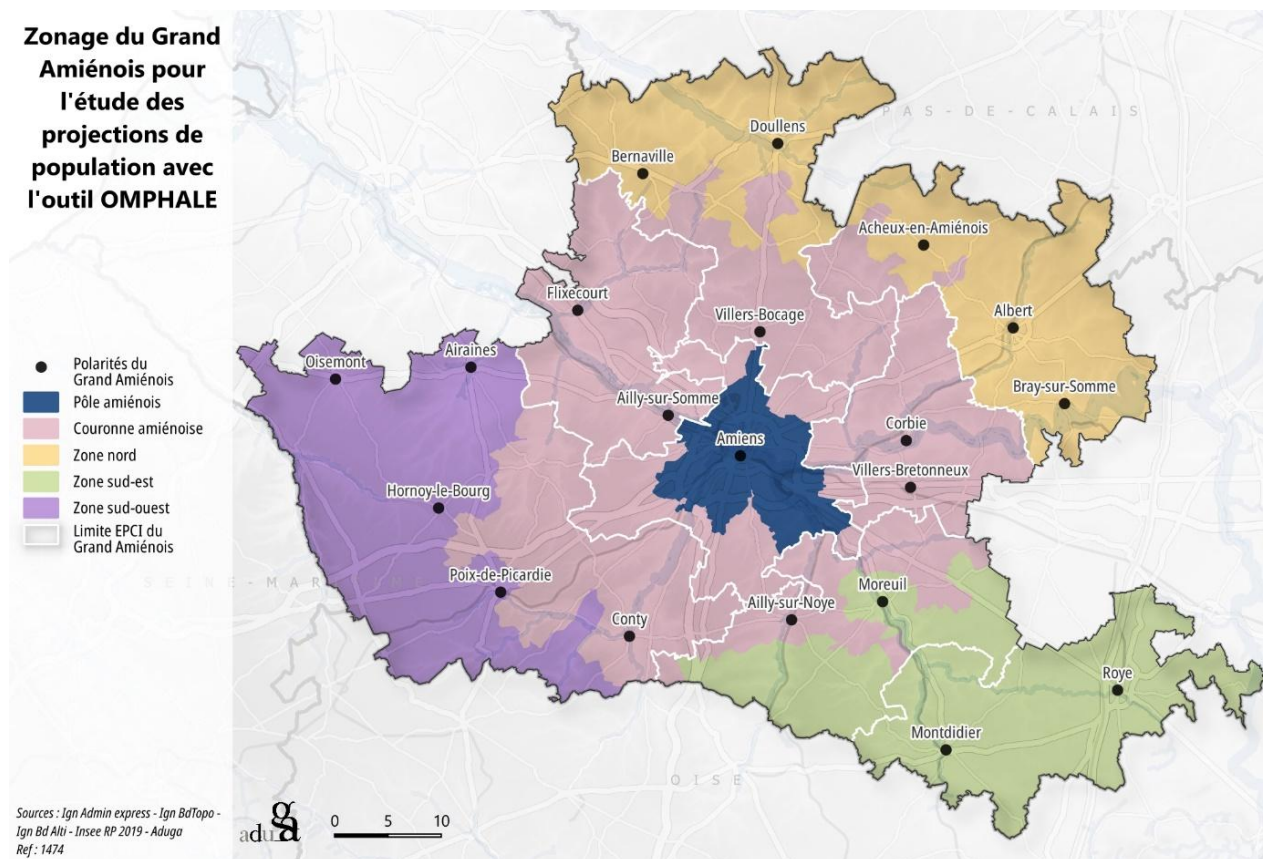


#### Des migrations résidentielles obéissant à une logique concentrique typique de la périurbanisation

Ces évolutions peuvent cependant être divergentes au sein même des intercommunalités dont les territoires sont assez vastes et dans une situation de plus ou moins grande proximité à l'agglomération.

Afin de répondre aux contraintes de l'outil Omphale de l'INSEE permettant de réaliser des projections de populations et de ménages sur des zones composées de communes contiguës et comptant un nombre suffisant d'habitants, un zonage ad hoc permettant d'appréhender la logique de périurbanisation a été conçu. Cette approche fonctionnelle du territoire a consisté à retenir un pôle composé d'Amiens et de 12 autres communes présentant une forte concentration d'emplois. La couronne regroupe les communes dont au moins 35% des actifs travaillent dans le pôle. Les trois zones des franges du Grand Amiénois, au nord, sud-est et sud-ouest, plus rurales et autonomes, en sont ensuite déduites.

**Zonage du Grand Amiénois pour l'étude des projections de population avec l'outil OMPHALE**

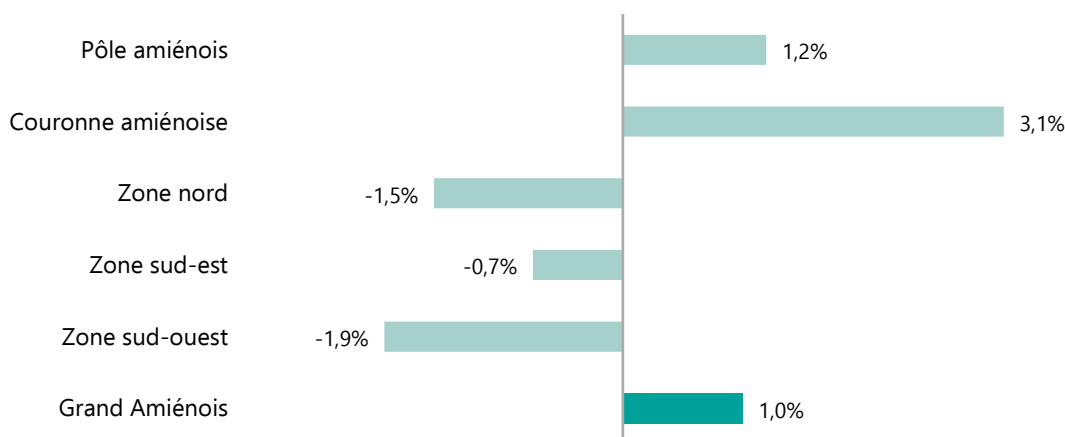


Zone	Nombre de communes	Population 2021	Ménages 2021
Pôle amiénois	13	166 472	82 098
Couronne amiénoise	172	106 877	44 280
Zone nord	107	45 176	19 436
Zone sud-est	86	37 317	15 906
Zone sud-ouest	88	24 359	10 289
Grand Amiénois	466	380 201	172 009

Entre 2010 et 2021, la croissance de la population du Grand Amiénois est portée en grande partie par celle de la couronne amiénoise, dont le nombre d'habitants augmente de 3,1%, illustrant le phénomène de périurbanisation.

### Variation de la population entre 2010 et 2021

Source : INSEE, RP 2010, 2021 - Réalisation : ADUGA



Ainsi la couronne présente un solde migratoire positif, de l'ordre de 1 200 personnes, depuis le pôle amiénois. Ces flux sont particulièrement le fait de couples avec enfant(s) et compensent largement les déficits de la couronne vers les franges du Grand Amiénois - et notamment la zone Nord - ou les autres régions françaises.

Malgré un solde naturel très largement positif, la population du pôle amiénois a diminué jusqu'au milieu des années 2010 : les importants départs en lien avec la périurbanisation ou des flux vers l'extérieur de la région ne sont pas compensés par l'attractivité étudiante du pôle universitaire. Toutefois, le déficit migratoire du pôle a été divisé par trois dans la deuxième partie de la décennie notamment grâce à d'importantes arrivées de population jeune. Les gains d'attractivité du pôle amiénois ont été renforcés par l'arrivée dans l'enseignement supérieur des enfants nés lors du baby-boom du début des années 2000.

Les trois zones des franges du territoire (nord, sud-est, sud-ouest) ont connu des trajectoires analogues sur cette décennie pendant laquelle elles ont atteint leur pic de population et entamé un déclin démographique. Ces zones cumulent des déficits migratoires et naturels sur 2015-2021 et ont également en commun la surreprésentation des retraités et des plus de 55 ans parmi les arrivants. Depuis la zone nord, qui comprend Doullens et Albert, les départs sont nombreux vers le reste de la Somme et la France alors que les arrivées proviennent du pôle amiénois et surtout de la couronne. Ces mouvements illustrent une périurbanisation par cercles concentriques conduisant l'aire d'influence d'Amiens à s'étendre progressivement jusqu'à l'extérieur du Grand Amiénois.

Cette périurbanisation s'accompagne d'une certaine ségrégation socio-spatiale puisque les cadres sont surreprésentés dans les flux à destination du pôle amiénois et de la couronne proche du pôle, tandis que les ouvriers s'éloignent davantage d'Amiens ou s'installent dans les zones rurales autonomes. Les retraités, surreprésentés également à destination des zones des franges, privilégie quant à eux les polarités structurantes comme communes d'installation.

Le croisement des zonages des EPCI avec le zonage fonctionnel de la périurbanisation permet de mettre en lumière les disparités de croissance de population au-delà des délimitations administratives. Ainsi, la croissance de population de la couronne apparaît plus dynamique dans la communauté d'agglomération et dans les EPCI situés au sud de celle-ci, qui ont pu bénéficier du développement de l'emploi lié notamment à l'implantation du CHU au sud de l'agglomération.

## Variation de population par EPCI et par zone dans la période 2010-2021

Source : RP 2010, 2015, 2021 – Réalisation : ADUGA

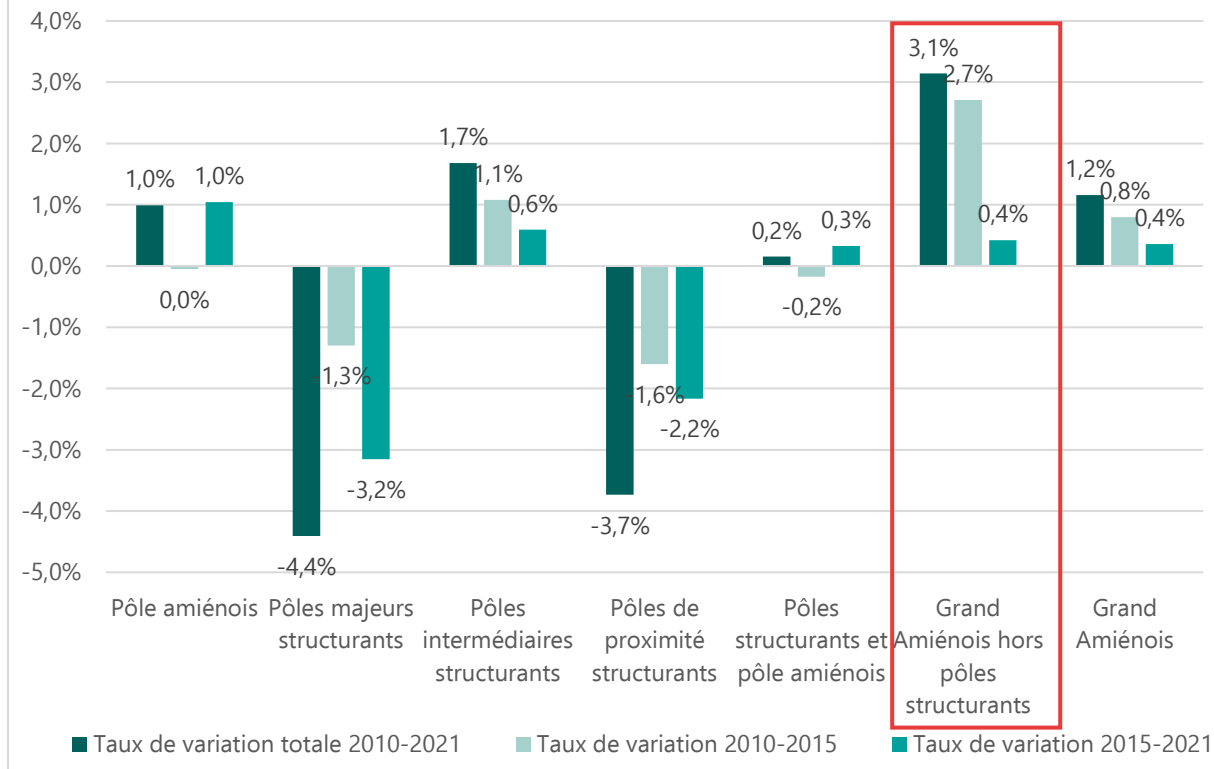
	2010-2015	2015-2021	2010-2021
<b>CA Amiens Métropole</b>	<b>605</b>	<b>3 061</b>	<b>3 666</b>
Pôle amiénois	-9	1 922	1 913
Couronne amiénoise	614	1 139	1 753
<b>CC Avre Luce Noye</b>	<b>940</b>	<b>-144</b>	<b>796</b>
Couronne amiénoise	663	-127	536
Zone sud-est	277	-17	260
<b>CC du Grand Roye</b>	<b>119</b>	<b>-653</b>	<b>-534</b>
Zone sud-est	119	-653	-534
<b>CC du Pays du Coquelicot</b>	<b>514</b>	<b>-278</b>	<b>236</b>
Couronne amiénoise	108	26	134
Zone nord	406	-304	102
<b>CC du Territoire Nord Picardie</b>	<b>-214</b>	<b>-716</b>	<b>-930</b>
Couronne amiénoise	30	-80	-50
Zone nord	-244	-636	-880
<b>CC du Val de Somme</b>	<b>826</b>	<b>262</b>	<b>1 088</b>
Couronne amiénoise	826	262	1 088
<b>CC Nièvre et Somme</b>	<b>-63</b>	<b>-604</b>	<b>-667</b>
Couronne amiénoise	-63	-604	-667
<b>CC Somme Sud-Ouest</b>	<b>404</b>	<b>-400</b>	<b>4</b>
Couronne amiénoise	344	140	484
Zone sud-ouest	60	-540	-480
<b>Grand Amiénois</b>	<b>3 131</b>	<b>528</b>	<b>3 659</b>

### L'évolution des pôles structurants du SCoT de 2012 : une armature territoriale fragilisée

Entre 2010 et 2021, la plus forte croissance de population (+3,1%) a lieu hors des pôles majeurs et de proximité tandis que le Grand Amiénois dans son ensemble connaît une croissance de 1,2% sur la période. Les pôles structurants sont globalement en stagnation de population (0,2%) et l'analyse montre une fragilisation particulière des pôles les plus éloignés de l'agglomération amiénoise.

### Taux de variation du nombre d'habitants par type de pôle entre 2010 et 2021

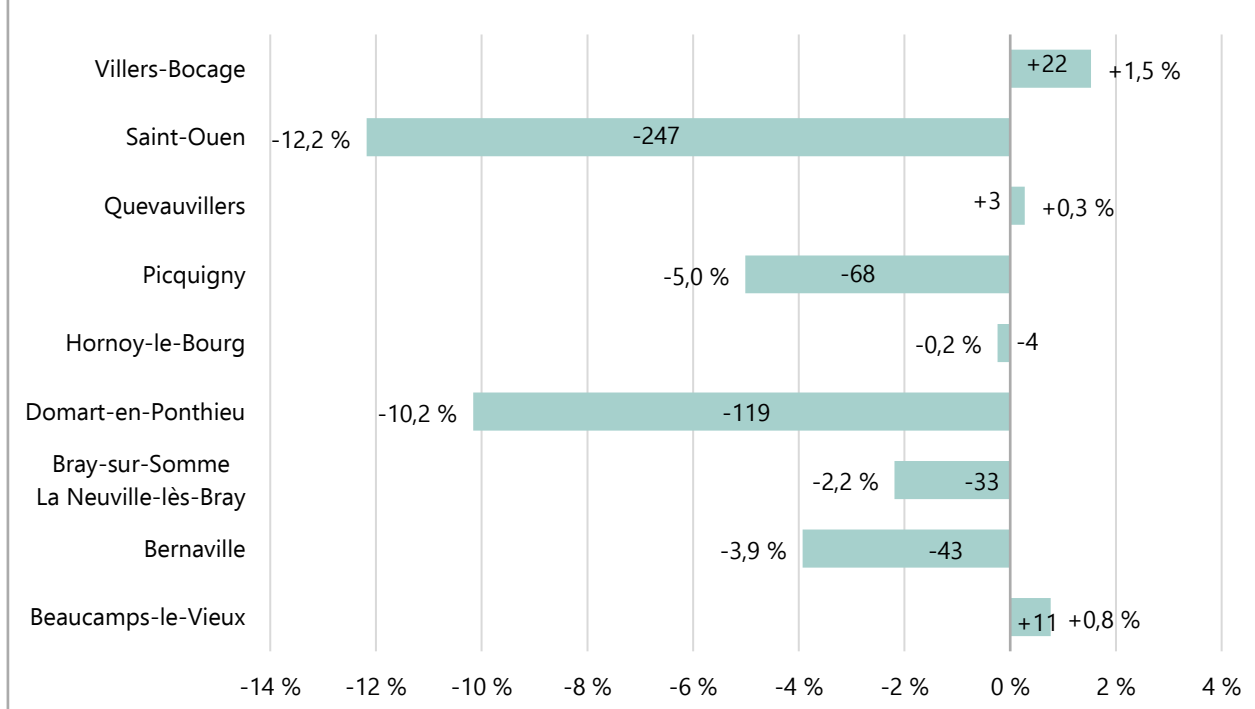
Source : INSEE, RP 2010, 2015, 2021 - Réalisation : ADUGA



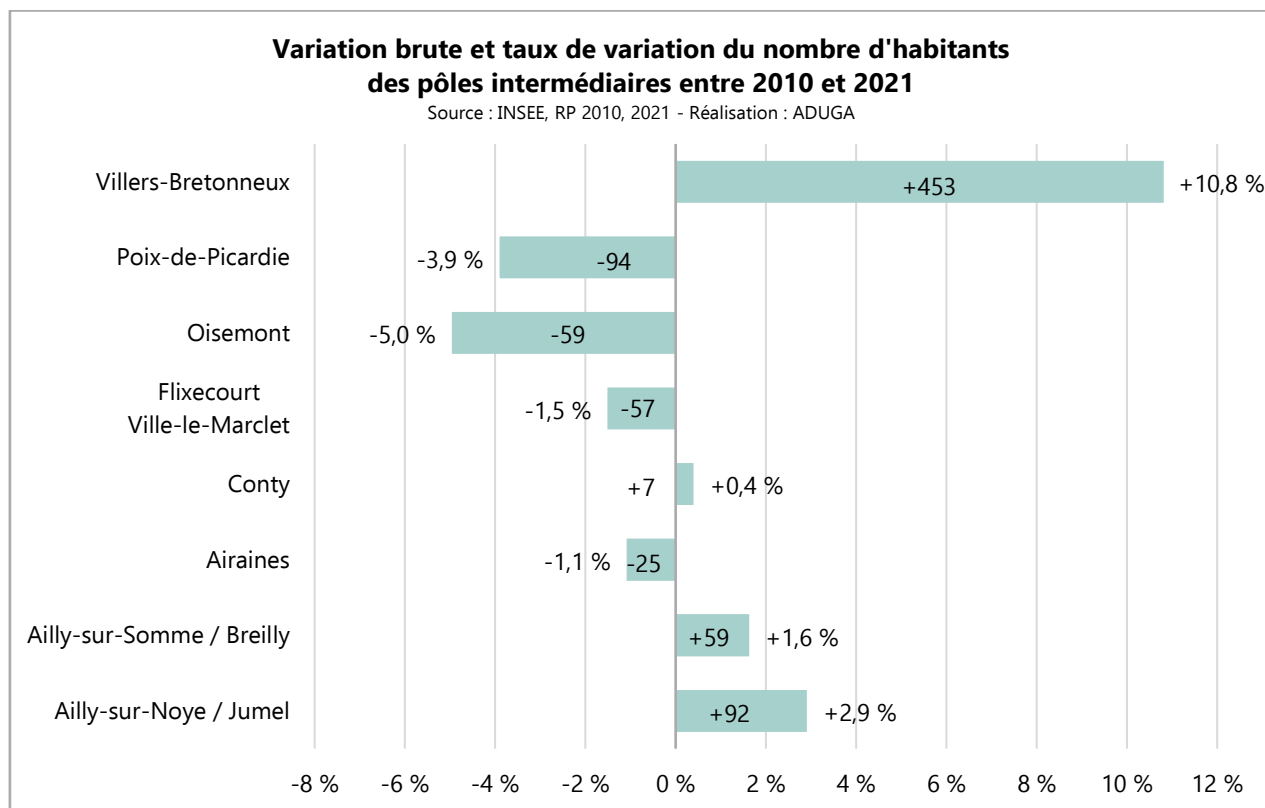
Les pôles de proximité perdent de la population (-3,7% entre 2010 et 2021) avec un phénomène qui s'amplifie sur la période 2015 – 2021.

### Variation brute et taux de variation du nombre d'habitants des pôles de proximité entre 2010 et 2021

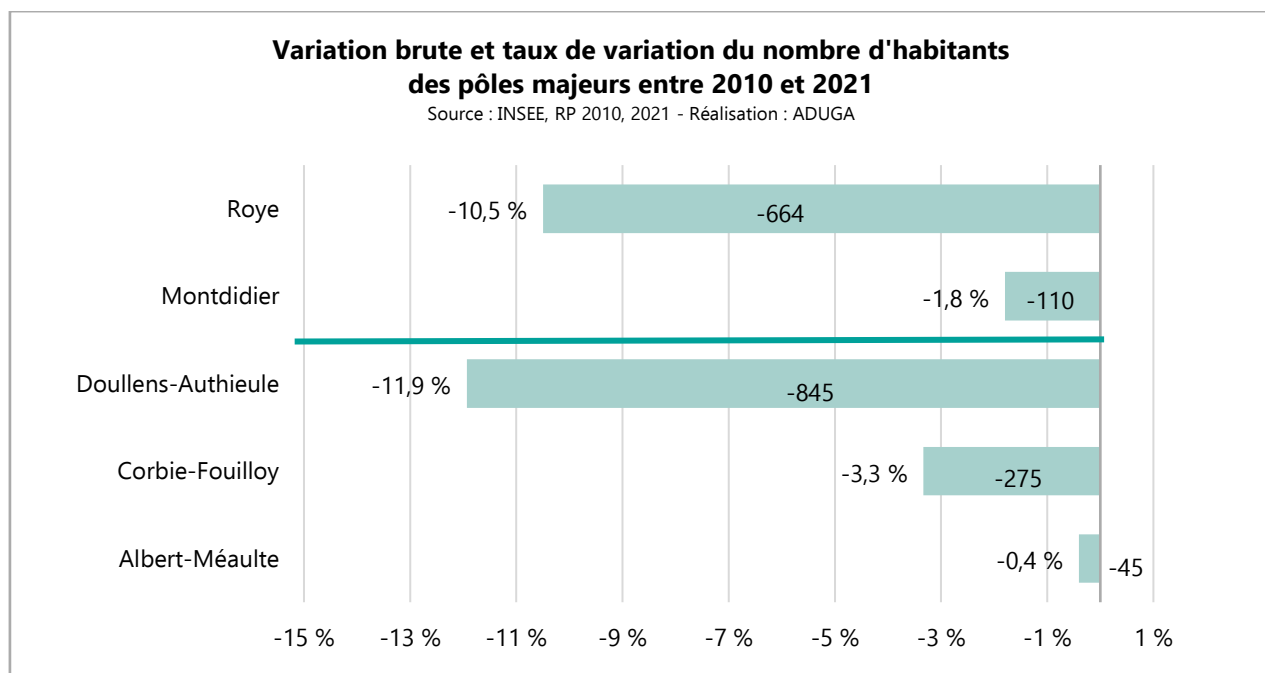
Source : INSEE, RP 2010, 2021 - Réalisation : ADUGA



Globalement, les pôles intermédiaires du SCoT de 2012 sont dans une dynamique positive (+1,7%) avec cependant de forts contrastes entre les situations de Oisemont, Poix-de-Picardie, Flixecourt qui sont en déclin, tandis que les polarités appartenant à la couronne amiénoise sont plutôt dynamiques, en particulier Villers-Bretonneux.

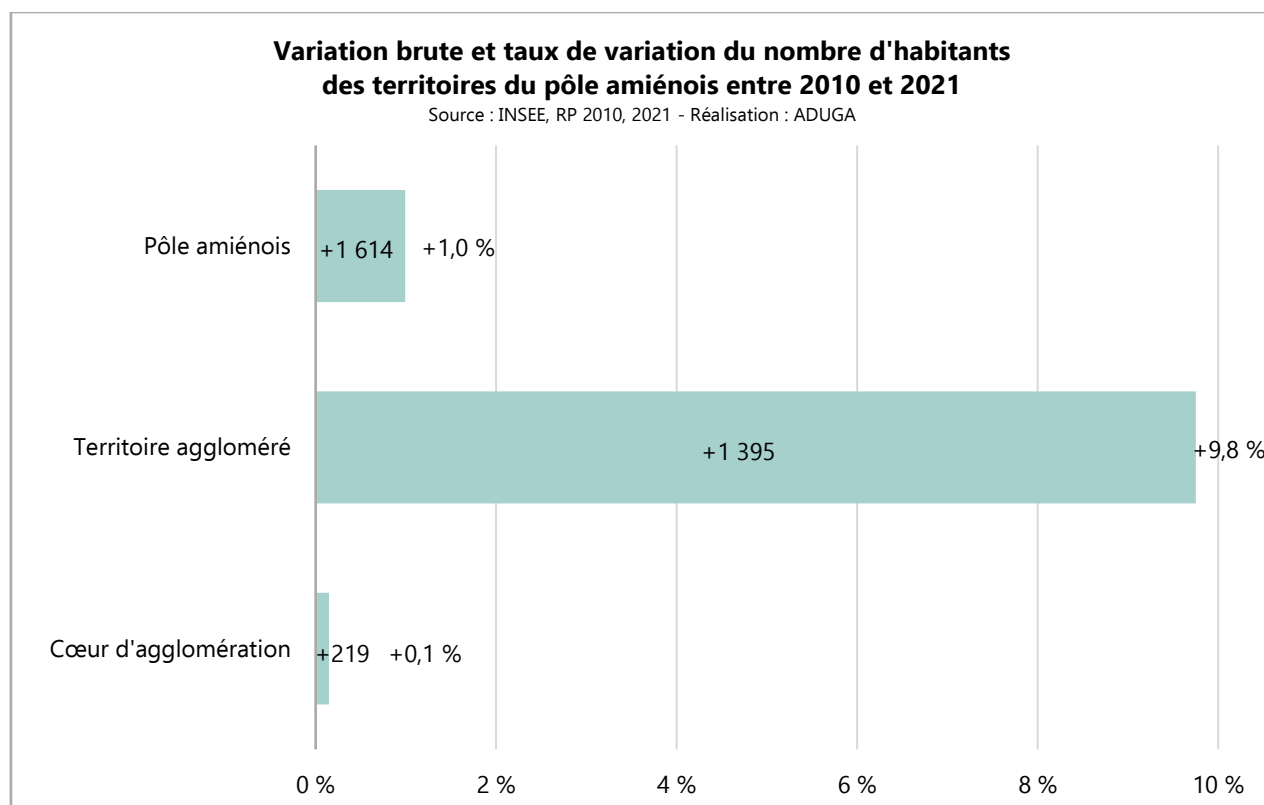


Les pôles majeurs (Doullens, Corbie et Albert) sont en forte déprise démographique (-4,4%) avec une accélération sur la dernière période (-3,2% entre 2015 et 2021 contre -1,3% entre 2010 et 2015). La situation de la commune de Doullens (-11,9%) est particulièrement défavorable.



Montdidier et Roye, qui sont des communes d'envergure comparable du nouveau périmètre, perdent également des habitants. La déprise démographique de Roye (-10,5%) est d'ampleur comparable à celle de Doullens.

Enfin, le pôle amiénois du SCoT de 2012<sup>8</sup>, connaît une croissance démographique essentiellement portée par le territoire aggloméré. La croissance du cœur d'agglomération est quasi-nulle.



<sup>8</sup> Pôle amiénois du SCoT de 2012 = cœur d'agglomération (Amiens, Longueau, Rivery) + territoire aggloméré (Cagny, Camon, Boves, Dury, Salouël, Saleux, Pont-de-Metz, Dreuil-lès-Amiens)

## Projections de population et de ménages à horizon 2050 : les enjeux du vieillissement et du tassement démographique

### MÉTHODOLOGIE

Les projections locales 2018-2050 présentées ici sont une déclinaison locale des projections de population 2021-2070 pour la France diffusées par l'Insee en novembre 2021 et réalisées avec le modèle Omphale.

Différents scénarios peuvent être élaborés selon les hypothèses retenues. Le scénario central décline localement les évolutions nationales fondées sur l'observation des dynamiques du passé récent (hors pandémie de Covid-19) : un solde migratoire avec l'étranger de + 70 000 personnes par an à compter de 2021, une fécondité stable à 1,8 enfant par femme à partir de 2023 et des gains d'espérance de vie réguliers jusqu'à atteindre 90 ans pour les femmes et 87,5 ans pour les hommes à l'horizon 2070.

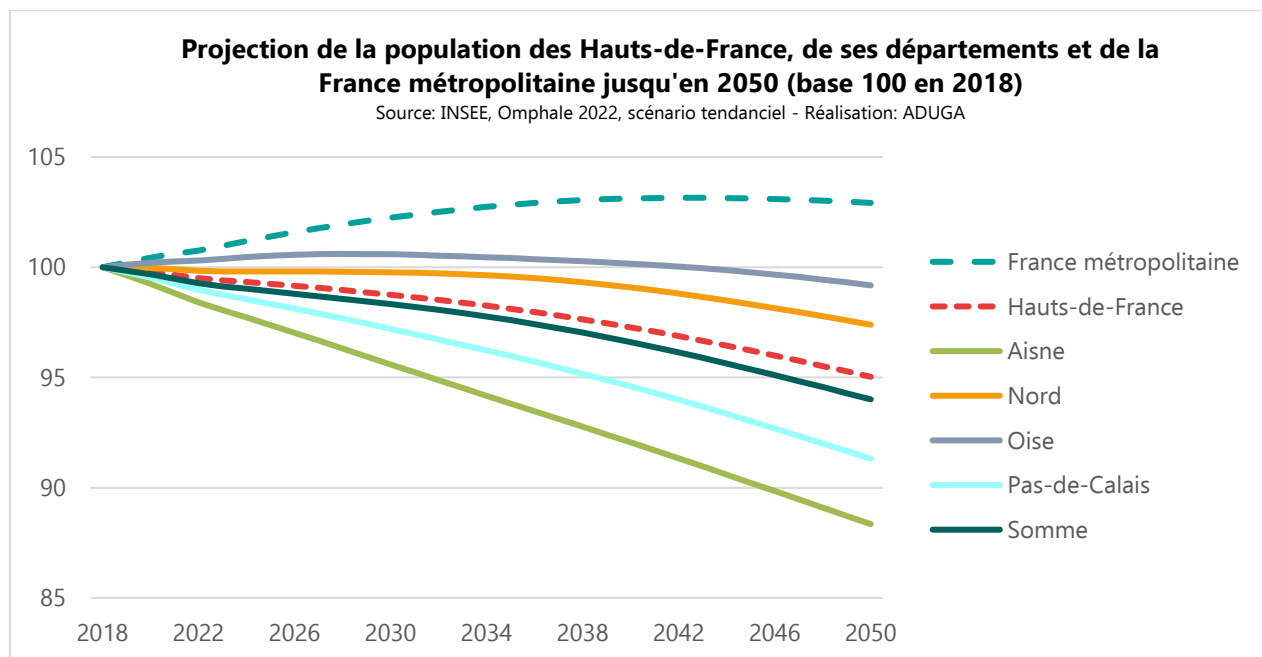
Le scénario retenu ici pour le territoire du Grand Amiénois est dit « tendanciel » : il correspond au scénario central pour trois territoires (couronne et les deux zones Sud) et pour le pôle amiénois et la zone Nord à un scénario central corrigé pour permettre à la projection de prolonger de manière plus satisfaisante les dernières évolutions de population.

Le passage de la population aux ménages est réalisé sur la base de travaux du service de la donnée et des études statistiques (SDES) du Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des Territoires concernant les évolutions à venir des modes de cohabitation.

### La région Hauts-de-France dans une perspective de déclin démographique

Depuis une dizaine d'années en France, l'augmentation des décès due au vieillissement de la population se conjugue à une forte diminution des naissances. Le solde naturel, principal facteur de la croissance démographique française, s'est considérablement dégradé.

En prolongeant ces tendances, les projections à l'horizon 2050 au niveau national laissent entrevoir pour la première fois un tassement démographique.



Au niveau régional, la population a commencé à diminuer au cours des dernières années. Le solde naturel s'est fortement dégradé avec 13 000 naissances de moins en 2020 par rapport à 2014, ce qui ne permet plus de compenser le déficit migratoire.

Ainsi dans la projection, la région Hauts-de-France perdrait 5% de sa population d'ici 2050 et le département de la Somme en perdrait 6%.

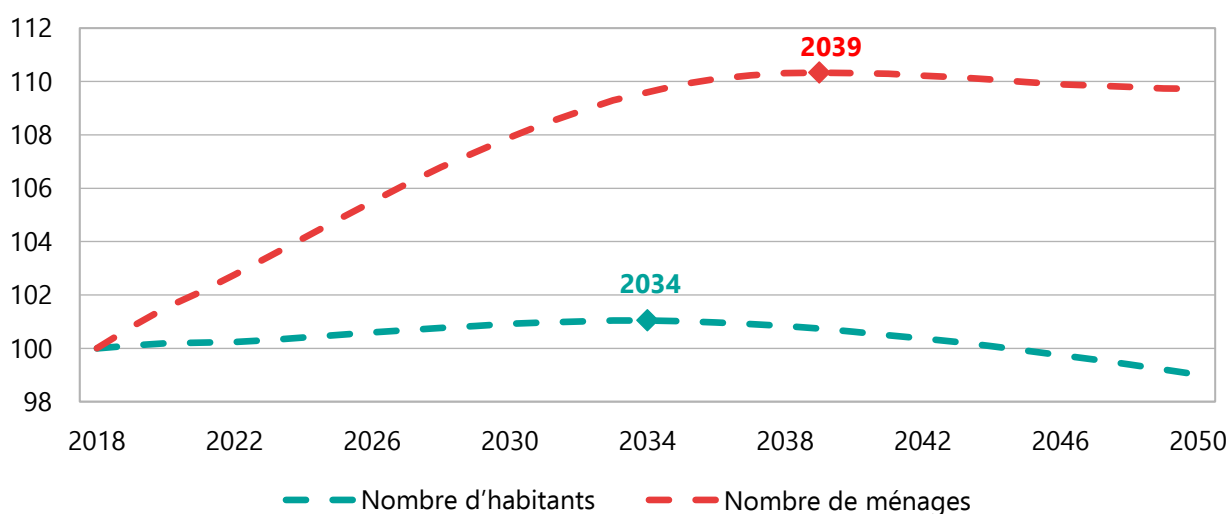
## Un tassement démographique dans le Grand Amiénois

Au niveau du Grand Amiénois, en fonction de la structure actuelle de la population et de la poursuite des tendances récentes, on anticipe un certain tassement de la croissance démographique.

La population du Grand Amiénois devrait continuer de croître mais de manière modérée jusqu'en 2033. Ensuite, un déclin démographique s'amorcerait sous l'effet du vieillissement de la population. La population atteindrait son maximum en 2034 pour diminuer ensuite (-1% en 2050) mais le nombre de ménages progresserait de + 9,7%, soit 16 400 ménages supplémentaires en 2050. Le maximum serait atteint en 2039 avant que ne s'entame une lente diminution.

### Projection de la population et du nombre de ménages du Grand Amiénois entre 2018 et 2050 (base 100 en 2018)

Source: INSEE, Omphale 2022 - scénario tendanciel corrigé - Réalisation: ADUGA



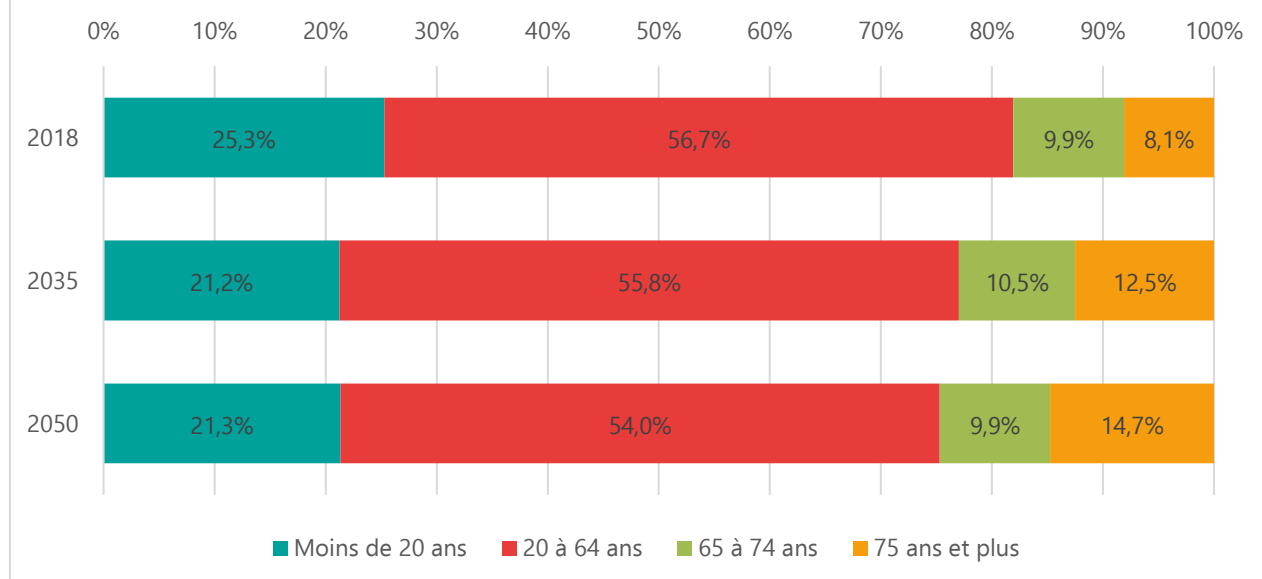
## Un vieillissement important de la population, concentrée sur le quatrième âge

La poursuite du vieillissement de la population pèserait sur le solde naturel qui deviendrait négatif puis se creuserait d'année en année. A partir de 2031, le nombre de seniors dépasserait celui des moins de 20 ans.

Le vieillissement de la population serait donc important avec une part de personnes de 65 ans et plus passant de 18% à 25% entre 2018 et 2050 tandis que la part des moins de 20 ans diminuerait de 4 points. Les dernières classes d'âge du baby-boom atteignant les âges les plus élevés, la part des 65 à 74 ans progresserait jusqu'aux années 2040 puis se réduirait au bénéfice des 75 ans et plus.

### Répartition de la population du Grand Amiénois par tranche d'âge en 2018, 2035, 2050

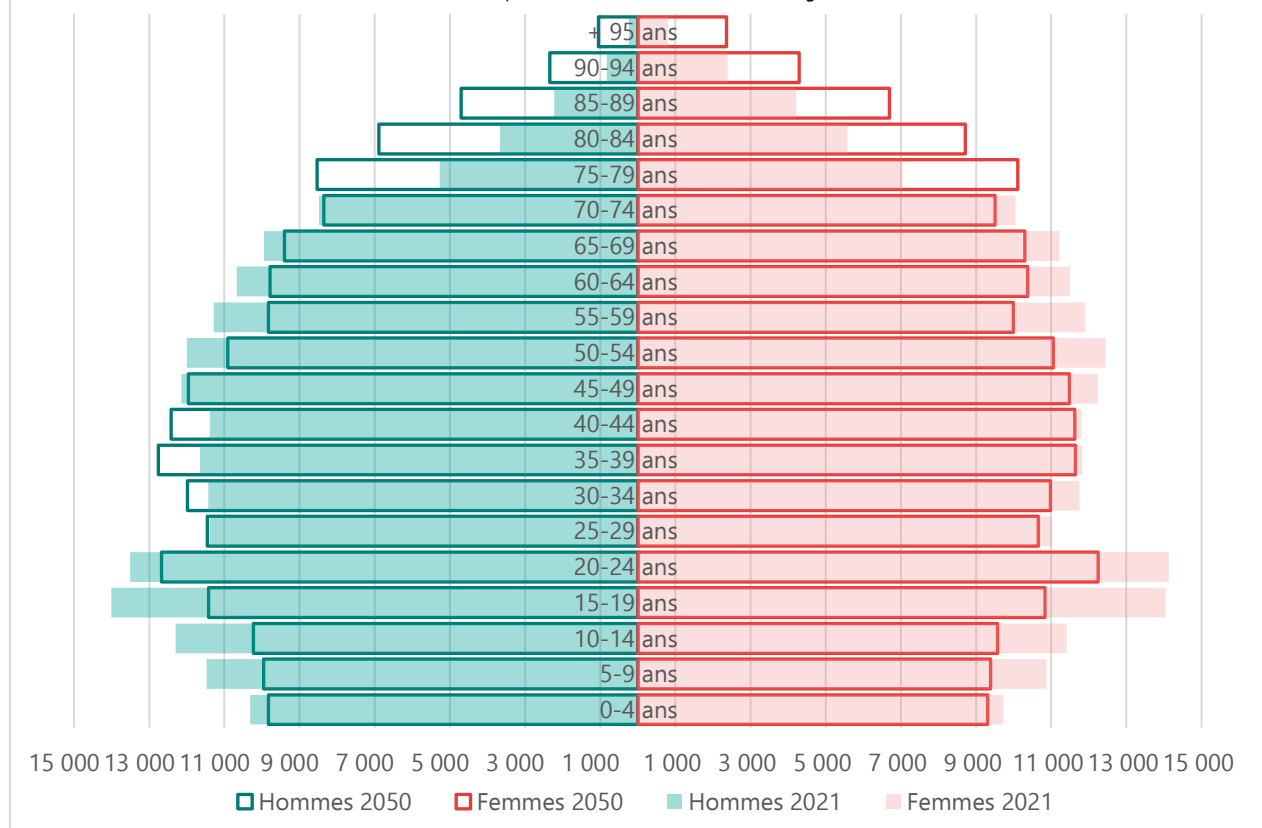
Source: INSEE, Omphale 2022, scénario tendanciel corrigé - Réalisation: ADUGA



La part des 75 ans et plus serait quasiment doublée, ce qui correspond à près de 25 000 personnes supplémentaires en 2050.

### Grand Amiénois - Population par âge et sexe en 2021 et en 2050

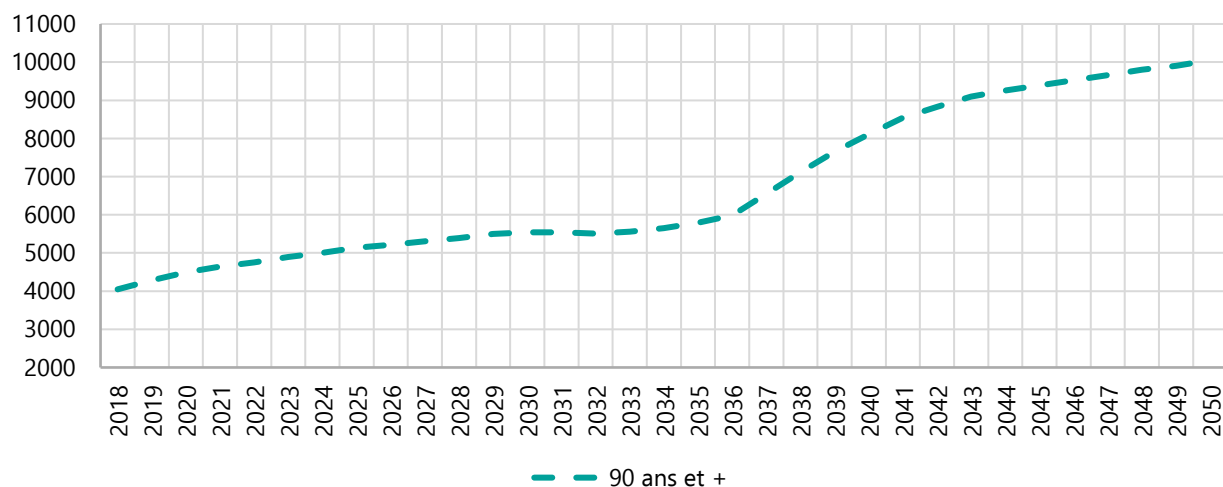
Source : INSEE, RP 2021, Omphale 2022, scénario tendanciel corrigé - Réalisation : ADUGA



Le nombre de personnes âgées de 90 ans et plus progresserait modérément jusqu'en 2035 puis beaucoup plus fortement jusqu'à atteindre 10 000 personnes en 2050 contre 4 000 en 2018.

## Projection de la population de 90 ans et plus dans le Grand Amiénois

Source : INSEE, Omphale 2022, scénario tendanciel corrigé - Réalisation : ADUGA



Cette progression très forte de la population du grand âge soulève des problématiques relatives à la perte d'autonomie des seniors et aux besoins en main d'œuvre pour les accompagner.

En effet, le rapport de dépendance, qui évalue le nombre d'inactifs pour 100 actifs (moins de 15 ans + 65 ans et plus / 15-64 ans), passerait de 56 « inactifs » pour 100 « actifs » en 2018 à 67 « inactifs » pour 100 « actifs » en 2050.

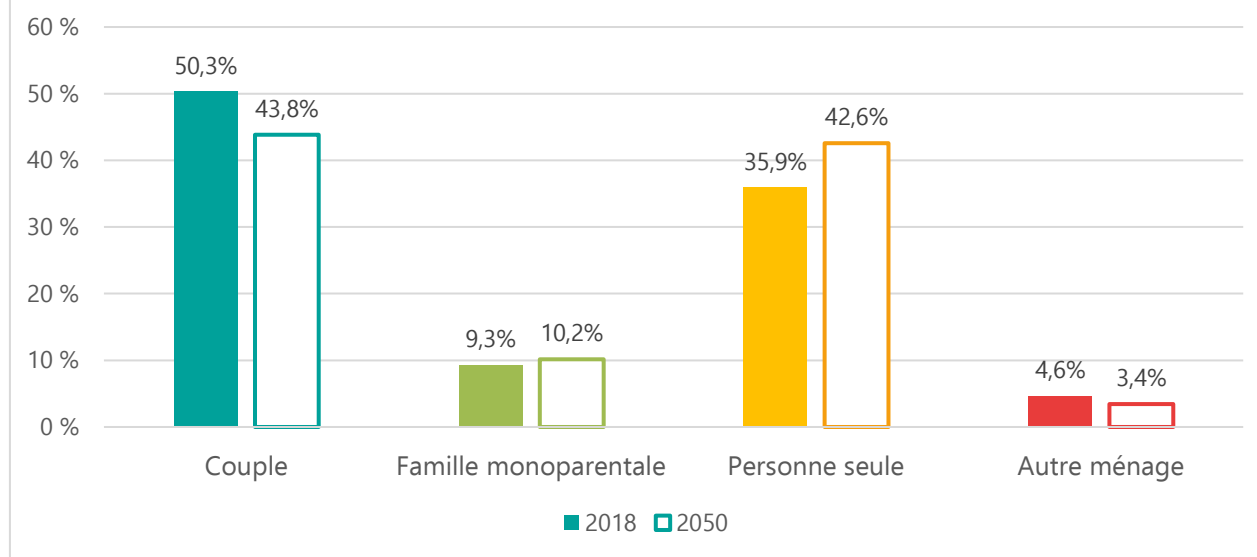
### Un recul des couples et une augmentation des personnes vivant seules

Ces évolutions s'accompagneraient d'une modification importante des types de ménages, en raison notamment du vieillissement qui se traduit en général par des ménages de petite taille mais également en raison des changements dans les modes de vie (unions plus tardives, ruptures plus fréquentes).

Ainsi, malgré une baisse sur la décennie 2040, le nombre de ménages en 2050 dépasserait largement celui de 2018 (185 000 contre 169 000 en 2018). Cet écart s'explique par la nette augmentation du pourcentage de ménages composés d'une seule personne, de 36% en 2018 à 43% en 2050, et le recul des couples (de 50% à 44%).

### Répartition des ménages du Grand Amiénois par type en 2018 et en 2050

Source: INSEE, Omphale 2022 - scénario tendanciel corrigé - Réalisation: ADUGA

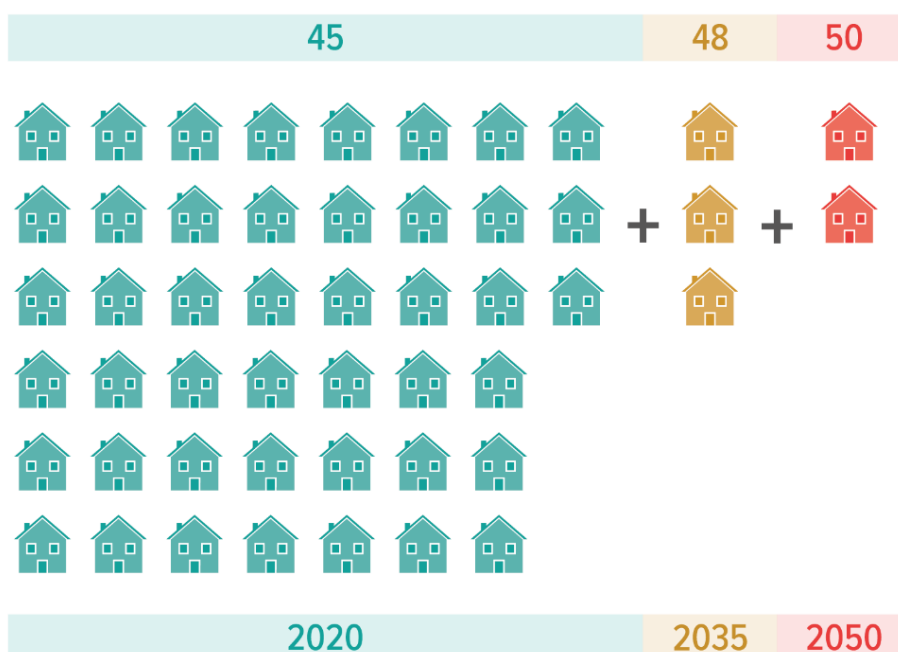


La taille moyenne des ménages continuerait donc de diminuer pour atteindre 2 personnes par ménage en 2050.

Cela impacte le besoin de logements : ainsi en 2020, il fallait 45 logements pour loger 100 habitants, il en faudrait 48 en 2032 et 50 en 2050.

### Nombre de logements nécessaires pour loger 100 personnes en 2020, 2035 et 2050

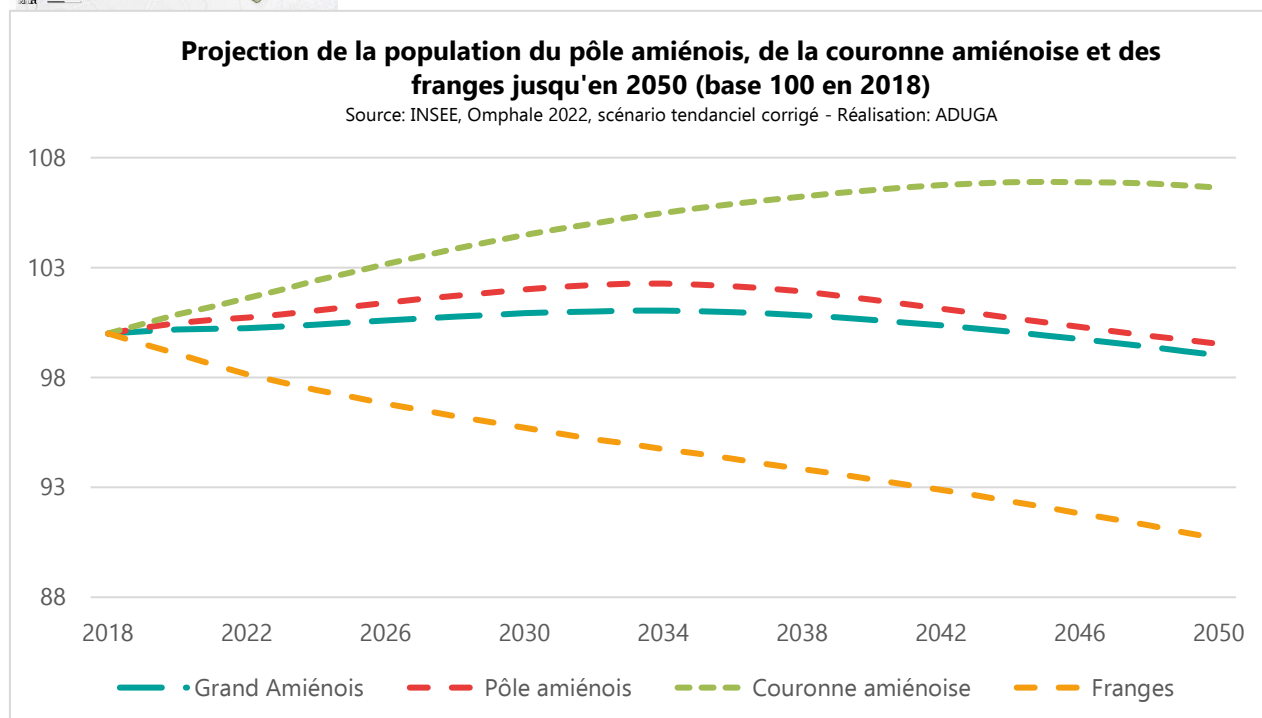
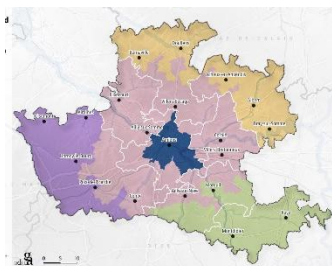
Réalisation : ADUGA



## De fortes disparités selon les zones du Grand Amiénois

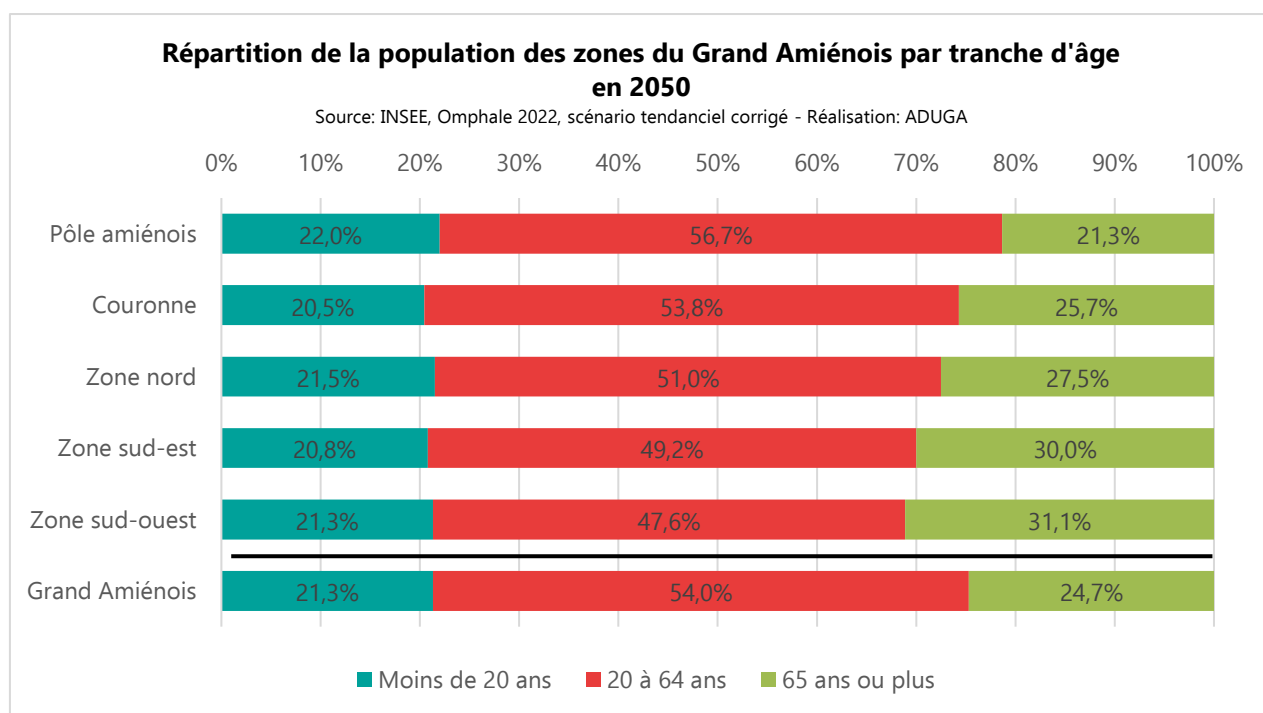
### ÉVOLUTION DE LA POPULATION

En prolongeant les dynamiques propres à chaque zone du territoire, les projections de population et de ménages révèlent des disparités internes importantes, en termes d'évolution de population et de vieillissement, mais aussi quant à l'évolution du nombre et de la taille des ménages.

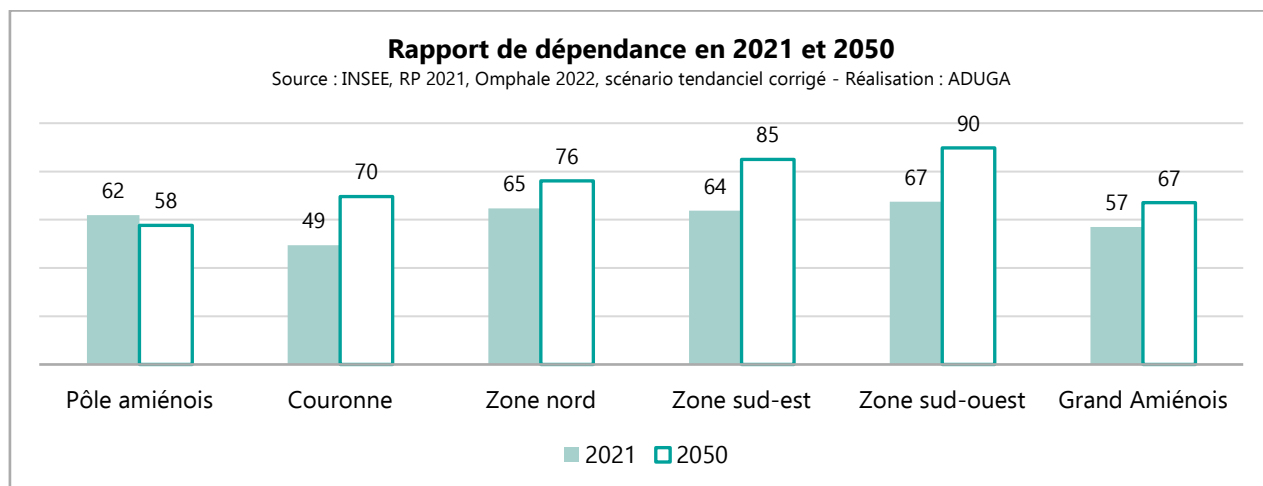


- **Évolution du pôle** : Jusqu'en 2034, le pôle urbain continuerait à gagner de la population : le solde naturel compenserait la nette dégradation du solde migratoire en lien avec de moindres arrivées dues à la baisse du nombre de jeunes aux âges universitaires. En effet, suite à la baisse importante de la fécondité depuis 10 ans, la population des jeunes en âge d'étudier diminuerait progressivement à partir de 2033. Le pôle amiénois compterait environ 5 000 jeunes de 18-25 ans de moins qu'aujourd'hui en 2043. À partir de 2035, le nombre d'habitants déclinerait, le solde naturel se dégradant fortement en raison du vieillissement de la population. Pour autant, le pôle reste moins concerné que le reste du territoire par la hausse du nombre de seniors (21% de 65 ans et plus en 2050 contre 25% en moyenne pour le Grand Amiénois). A l'horizon 2050, la population du pôle urbain retrouverait son niveau de 2018.
- **Évolution de la couronne** : Forte de son attractivité pour les classes d'âge intermédiaires, la couronne connaîtrait une croissance continue de sa population jusqu'à la fin des années 2040. Une légère baisse s'amorcerait à partir de 2046. En effet, le vieillissement de la population serait à l'origine de la dégradation du solde naturel, de plus en plus négatif, alors que le solde migratoire se tasserait progressivement : les arrivées, notamment depuis le pôle amiénois, étant plus fortes entre 25 et 35 ans, ces dernières se réduiraient en même temps que la part de cette tranche d'âge dans la population.

- Évolution des franges** : Le repli démographique amorcé au cours des années 2010 dans les franges (zone nord, sud-est et sud-ouest) du Grand Amiénois se poursuivrait pour les trois territoires avec des baisses de population comprises entre -8 et -10% entre 2018 et 2050. Le solde naturel de ces zones se dégraderait année après année. À l'inverse, le solde migratoire deviendrait légèrement positif sous l'effet du vieillissement de la population, ces zones étant attractives pour les seniors, de plus en plus nombreux. Ainsi, la population de ces territoires vieillirait davantage : le vieillissement naturel des générations du baby-boom résidant sur ces territoires serait accentué par leur attractivité résidentielle pour les seniors. Ainsi, trois personnes sur dix auraient plus de 65 ans dans les zones sud-est et sud-ouest en 2050.

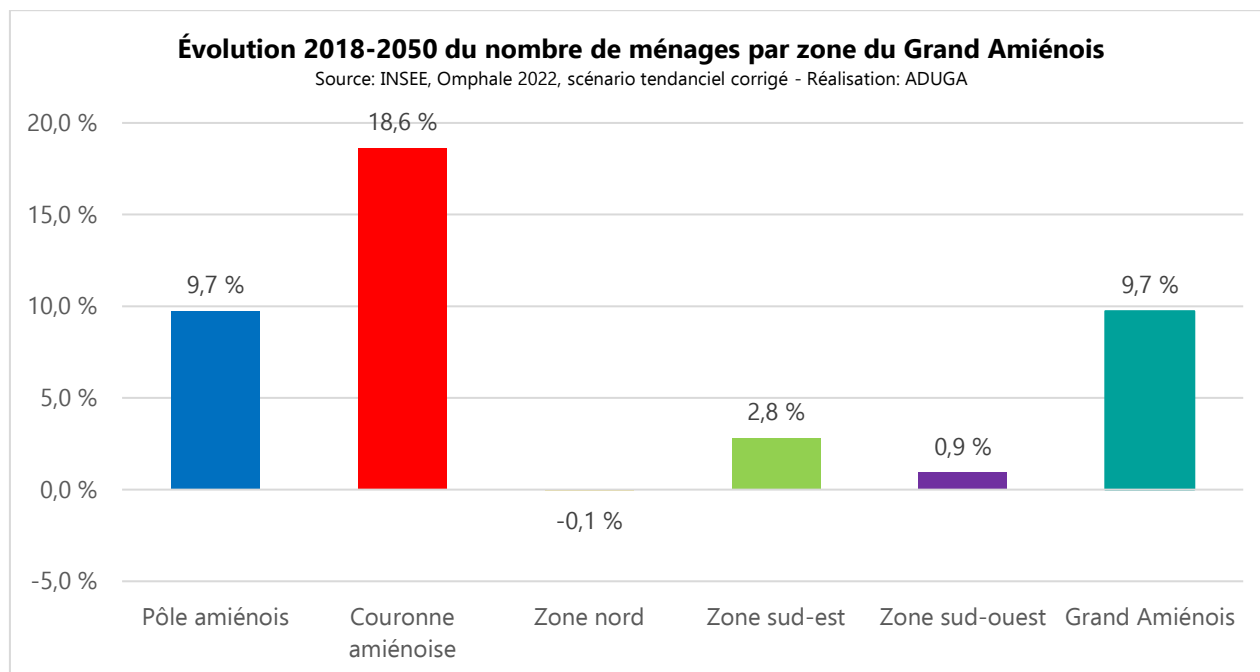


Ce vieillissement plus prononcé dans les zones les plus éloignées du pôle urbain renvoie de nouveau à l'enjeu de la prise en charge des personnes âgées en perte d'autonomie qui seraient particulièrement nombreuses dans les zones les plus rurales. Le nombre d'inactifs pour 100 actifs atteindrait 85 pour la zone sud-est et 90 pour la zone sud-ouest.



## ÉVOLUTION DU NOMBRE DE MENAGES : 8 100 ménages supplémentaires attendus dans la couronne

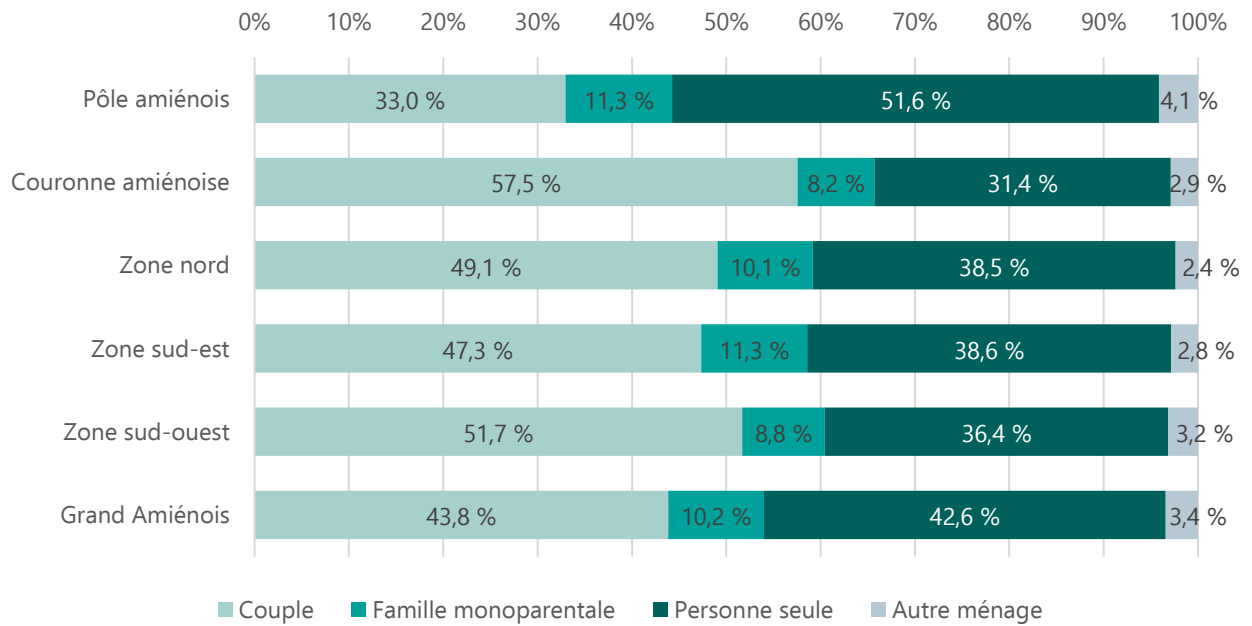
La croissance du nombre de ménages serait concentrée dans la couronne, tandis que leur augmentation serait plus modérée dans le pôle urbain. Les trois zones des franges connaîtraient quant à elles une évolution très faible voire inexistante du nombre de ménages.



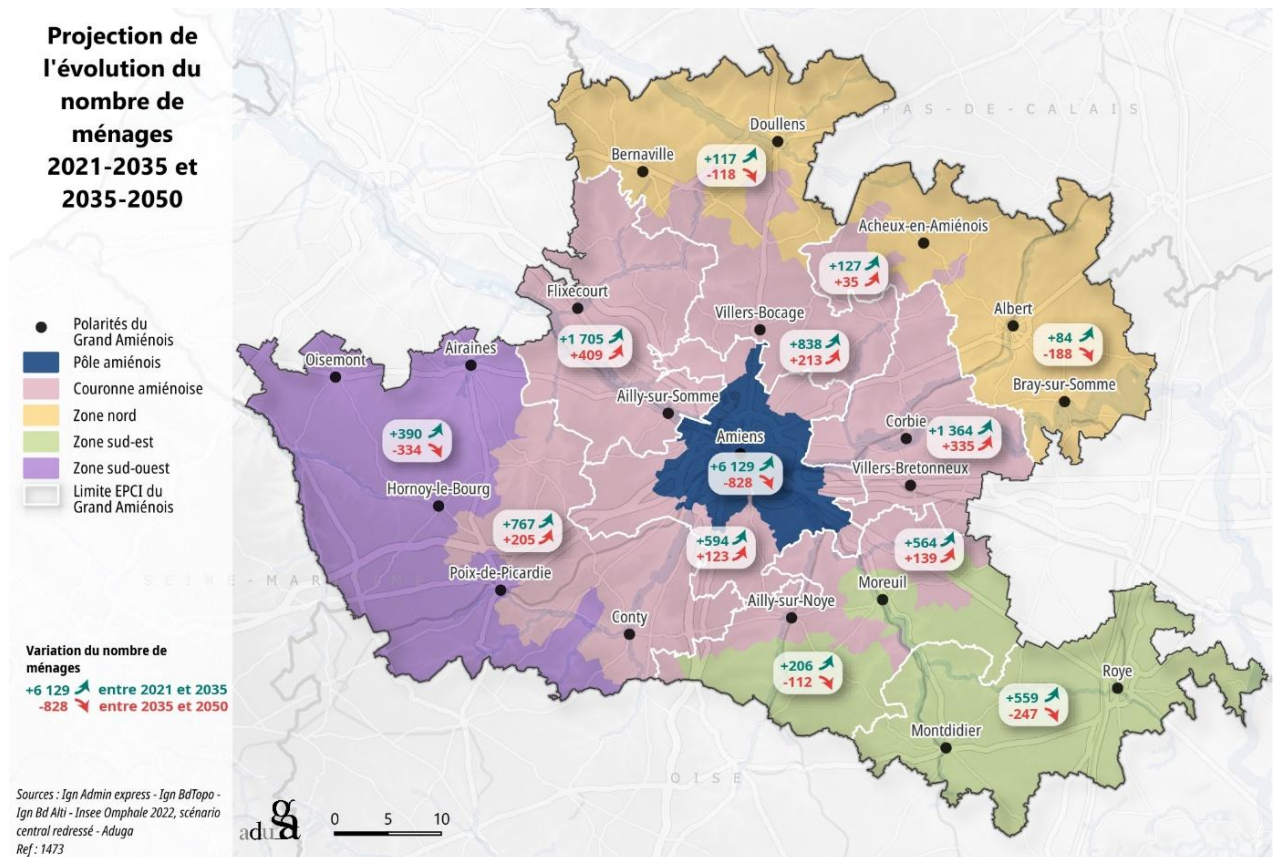
- **Évolution du pôle :** Dans le pôle amiénois, le nombre de ménages atteindrait son maximum en 2037 puis déclinerait. Néanmoins, ils seraient tout de même 7 800 de plus en 2050 par rapport à 2018. Du fait de la jeunesse de la population, 45% des ménages sont d'ores et déjà composés de personnes seules en 2018, part la plus élevée du Grand Amiénois. En 2050, ils composeraient plus d'un ménage sur deux.
- **Évolution de la couronne :** Le nombre de ménages dans la couronne serait en constante hausse jusqu'en 2050 malgré un ralentissement dû à la baisse du nombre d'habitants en fin de période. Au final, le territoire accueillerait 8 100 ménages supplémentaires en 2050 par rapport à 2018. Même si l'augmentation de la population des 65 ans et plus favorise les ménages de personnes seules, la couronne conserverait une majorité de couples parmi les ménages à l'horizon 2050 (58% contre 44% en moyenne dans le Grand Amiénois).
- **Évolution des franges :** Dans les trois zones des franges, le nombre de ménages commencerait à décliner aux alentours de 2037. Près de 4 ménages sur 10 seraient des personnes seules en 2050 dans ces zones. La zone sud-est est marquée par une décohabitation particulièrement marquée : malgré une baisse de près de 10% de sa population sur la période 2018-2050, le nombre de ménages progresserait de 2,8%. Cette zone connaîtrait une augmentation très forte des 65 ans et plus, engendrant une baisse accélérée de la taille des ménages.

## Répartition des ménages par type et par zone du Grand Amiénois en 2050

Source: INSEE, Omphale 2022, scénario tendanciel corrigé - Réalisation: ADUGA



Selon ces projections, l'évolution des ménages a pu être représentée par EPCI et zones et décomposée selon deux périodes : 2021-2035 et 2035-2050.



### **Vers un rééquilibrage des flux au sein du Grand Amiénois ?**

Comme alternative à une poursuite de la périurbanisation avec une augmentation de la population portée essentiellement par la couronne, deux scénarii de rééquilibrage des flux au sein du Grand Amiénois ont été étudiés.

Le premier consiste en une croissance démographique plus soutenue du pôle urbain. En réduisant de 20% à partir de 2020 les flux du pôle vers la couronne, ce dernier compterait en 2030 environ 4 200 personnes supplémentaires par rapport à l'approche tendancielle, soit près de 2 000 ménages.

Le second scénario se traduirait à l'inverse par un renforcement de l'attractivité des polarités structurantes du Grand Amiénois. Il s'agirait par exemple d'équilibrer les dynamiques démographiques entre la couronne et les franges du territoire. Pour autant, un tel rééquilibrage exigerait des ruptures comportementales majeures puisqu'il nécessiterait une hausse de plus de 50% des flux depuis la couronne vers la zone nord et de plus de 60% de la couronne vers les zones sud-est et sud-ouest.

## Synthèse

### Tendances à retenir

- Une dynamique démographique qui s'amenuise, malgré une population en moyenne plus jeune qu'à l'échelle nationale mais qui continue de vieillir. Le solde naturel tend à baisser ce qui entrainera une diminution du nombre de jeunes et d'étudiants qui constituent un des moteurs démographiques.
- Des ménages toujours plus petits et toujours plus nombreux malgré une démographie atone.
- Des polarités globalement en perte d'attractivité, en particulier les plus éloignées de l'agglomération amiénoise.
- Le pôle urbain amiénois est toujours la principale porte d'entrée du territoire pour les étudiants et jeunes actifs mais reste peu attractive pour les familles. Ces dernières tendent à s'inscrire dans un parcours résidentiel d'installation vers la couronne renforçant la périurbanisation.
- Un vieillissement important à venir notamment dans le quatrième âge et accentué dans les territoires les plus éloignés d'Amiens.

### Enjeux

- Poursuivre la prise en compte des évolutions de la population (vieillesse, ménages seuls, familles recomposées) :
  - répondre aux besoins en logement dans le cadre d'une dynamique démographique atone et d'une mutation des ménages et des parcours de vie. La décohabitation croissante, les évolutions démographiques telles que le vieillissement des ménages (veuvage) ou par des évolutions sociétales (progression du célibat, divorce, monoparentalité) engendrent une diminution du nombre de personnes par logement et donc par effet mécanique une augmentation des besoins à population constante ;
  - mieux prendre en compte les évolutions démographiques liées à la décohabitation et au vieillissement dans les politiques publiques et d'aménagement en matière de logements, de services publics et privés, d'emploi. Les mutations structurelles des ménages et en particulier la décohabitation et le vieillissement appellent une nouvelle offre de logement et en services et équipements ;
  - une baisse de la fécondité qui affecte les établissements scolaires et affectera à plus long terme l'enseignement supérieur et les équipements et services destinés aux étudiants.
- Réguler les concurrences territoriales dans un contexte de stabilité voire de décroissance démographique :
  - les tendances démographiques à l'œuvre remettent en question le modèle traditionnel de développement local basé essentiellement sur l'accroissement du nombre d'habitants. Les échanges démographiques internes doivent rester acceptables et contribuer à un bon équilibre socio-spatial.

## RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES :

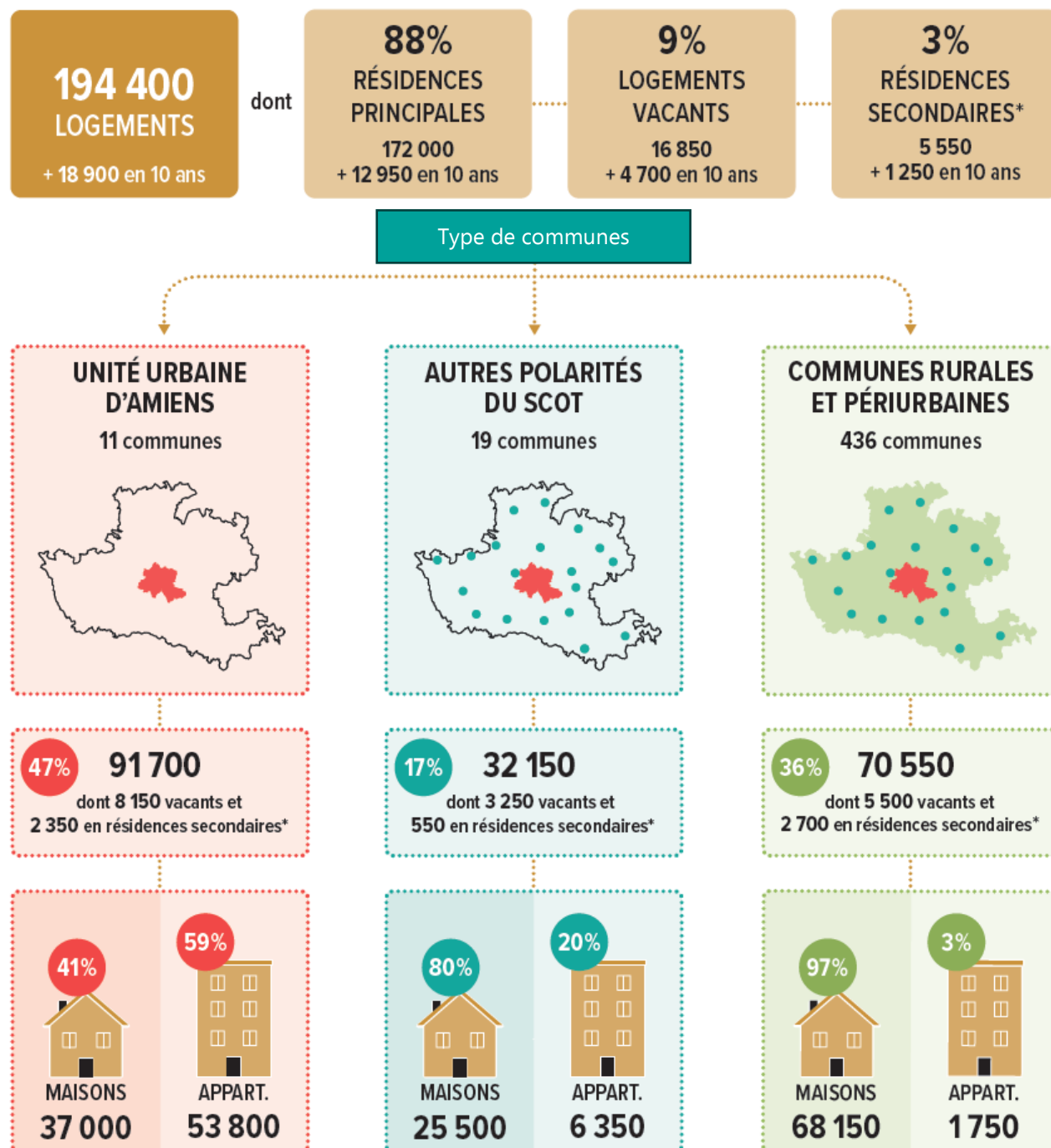
- Projections de population et de ménages dans le Pôle Métropolitain du Grand Amiénois, Des enjeux de politiques publiques face au tassement démographique, Insee Analyses Hauts-de-France n° 170, avril 2024
- Les évolutions démographiques, ADUGA, Fiche Schématique n° 3 - Collection "SCoT Actus", mai 2024
- Regard sur le Pôle métropolitain du Grand Amiénois : édition 2024, ADUGA, mai 2024
- La démographie étudiante à Amiens : évolutions récentes et perspectives pour l'avenir, ADUGA, Thema n° 8, mai 2025
- Population des Hauts-de-France : 600 000 personnes en moins à l'horizon 2070, Insee Analyses Hauts-de-France n°143, novembre 2022
- 700 000 seniors en perte d'autonomie supplémentaires d'ici 2050, Insee Première n°2078, octobre 2025
- Forte hausse attendue de la demande de services à la personne d'ici 2050, Insee Première n°2042, mars 2025

# HABITAT

## Une structure du logement de plus en plus décorrélée des besoins démographiques

### Composition du parc de logements du Grand Amiénois

Source : INSEE, RP 2021 – Réalisation : ADUGA



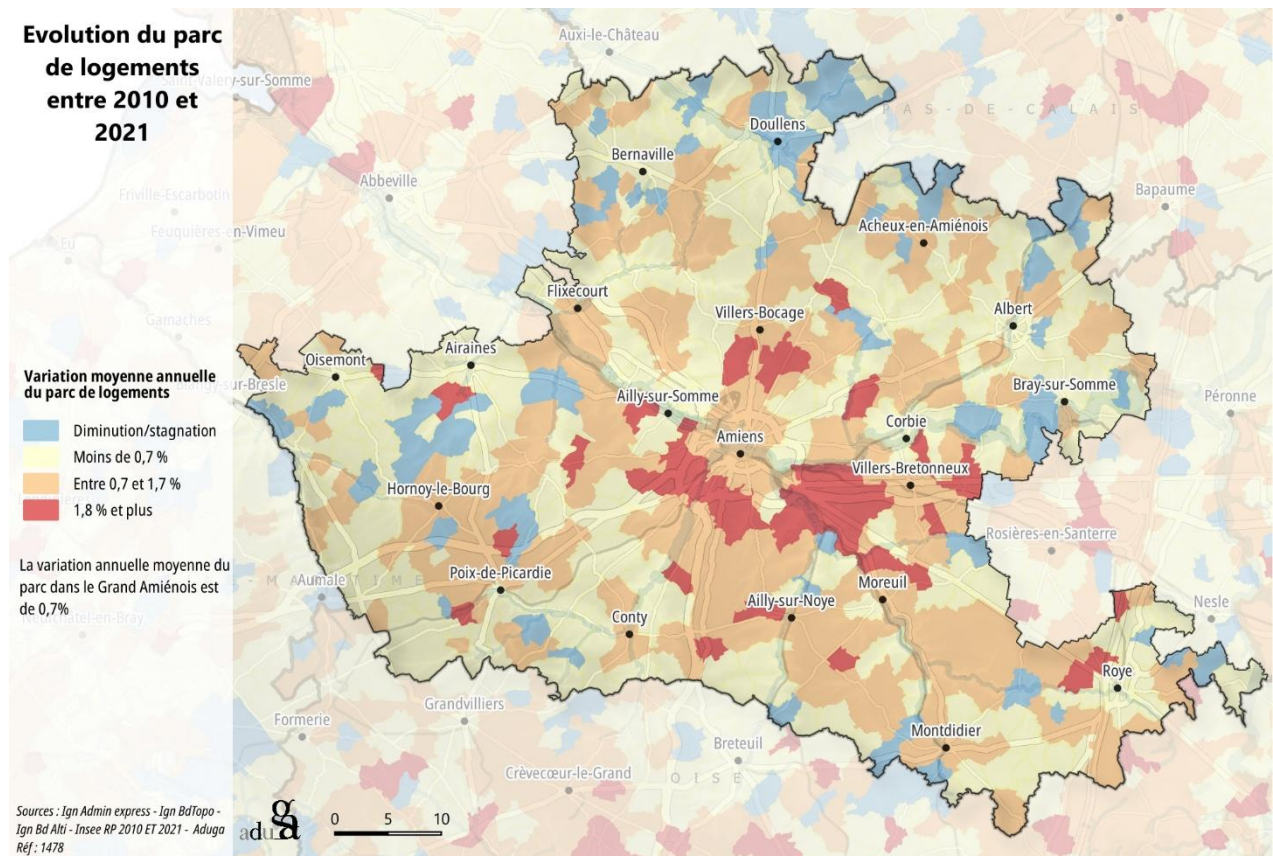
Le Grand Amiénois compte, en 2021, un parc de 194 400 logements. Ce parc se compose majoritairement de résidences principales, qui représentent 88% de l'ensemble (soit 172 000 logements, +12 950 en onze ans). Les logements vacants constituent 9% du parc (16 850 logements, +4 700), tandis que les résidences secondaires en représentent 3% (5 550 logements, +1 250).

Le territoire du Grand Amiénois se structure autour de trois grandes catégories de zones, chacune présentant des caractéristiques distinctes en matière de parc de logements :

- l'unité urbaine d'Amiens, regroupant 11 communes, concentre 47% du parc total, soit 91 700 logements. Parmi ceux-ci, on dénombre 9% de logements vacants et 2,5% de résidences secondaires. La répartition entre maisons individuelles (41%, 37 000 logements) et appartements (59%, 53 800 logements) y est relativement équilibrée ;
- les autres polarités du SCoT, composées de 19 communes, abritent 17% du parc de logements, soit 32 150 unités. On y recense 10% de logements vacants et 1,7% de résidences secondaires. Les maisons individuelles y sont largement majoritaires (80%, 25 500 logements), contre 20% d'appartements (6 350 logements) ;
- les communes rurales et périurbaines, au nombre de 436, représentent 36% du parc total, avec 70 550 logements. Elles comptent 7,8% de logements vacants et 3,8% de résidences secondaires. L'habitat y est presque exclusivement composé de maisons individuelles (97%, 68 150 logements), les appartements ne représentant que 3% du parc (1 750 logements).

Cette répartition territoriale met en évidence une diversité des formes d'habitat et des dynamiques de vacance selon les zones du Grand Amiénois.

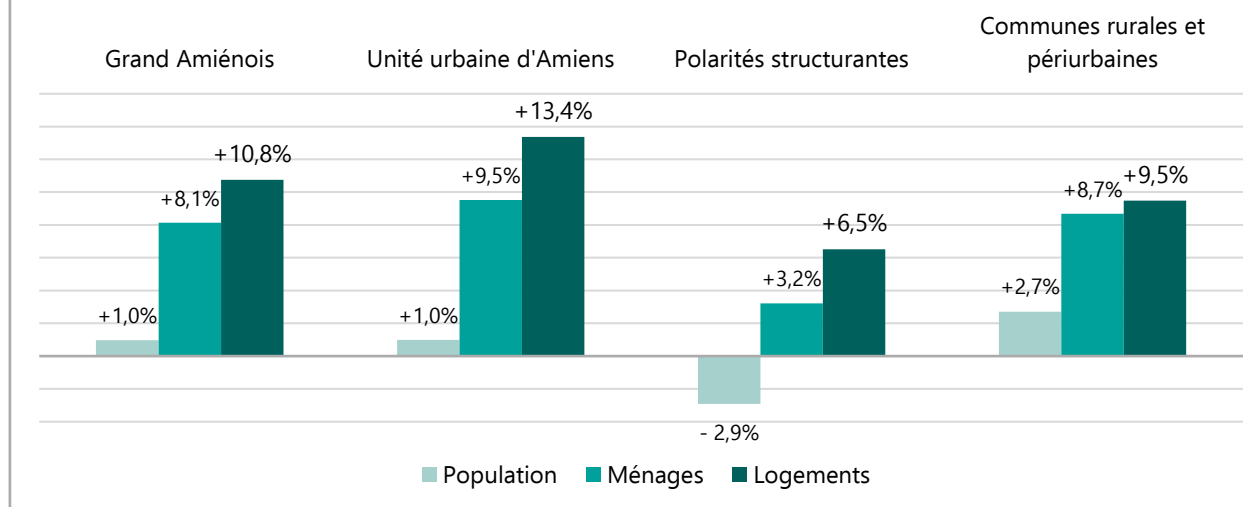
### Une augmentation continue du nombre de logements



Entre 2010 et 2021, le parc de logements du Grand Amiénois a augmenté de près de 11% (soit 18 881 logements supplémentaires), tandis que les ménages progressaient de 8,1% (12 930 ménages) et la population de seulement 1% (3 659 habitants). Ainsi, le parc de logements a crû 1,3 fois plus vite que les ménages et 11 fois plus vite que la population.

## Dynamiques démographiques et résidentielles du Grand Amiénois (2010-2021)

Source : INSEE, RP 2021 - Réalisation : ADUGA

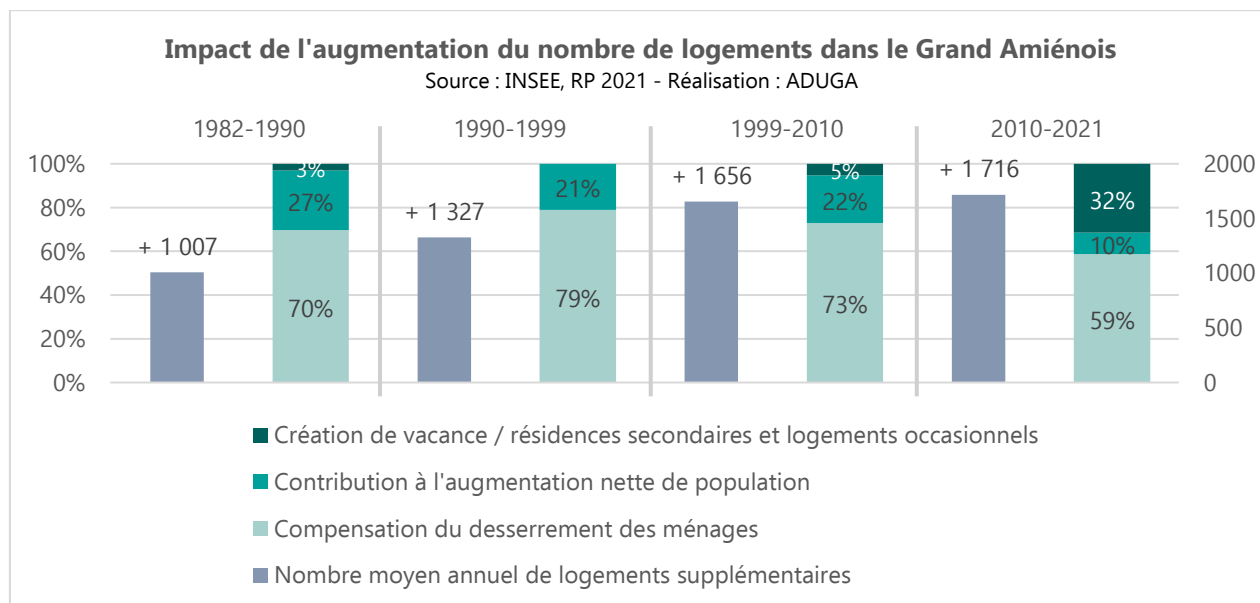


Une répartition inégale selon les territoires :

- unité urbaine d'Amiens : 57% de la croissance du parc de logements en partie due à la défiscalisation Pinel et 54% des nouveaux ménages, avec une hausse des logements de 13,4% contre +1% pour la population ;
- polarités structurantes : 10% des nouveaux logements et 6% des nouveaux ménages, la population diminue (-2,9%) malgré une augmentation des logements (+6,5%), signe d'une mutation démographique et d'un manque d'attractivité ;
- communes rurales et périurbaines : 32% des nouveaux logements et 38,5% des nouveaux ménages, avec une croissance du parc de 9,5% et des ménages de 8,7%, mais une population en hausse de seulement 2,7%, révélant une sous-occupation des logements.

Cette hétérogénéité territoriale et le décalage entre l'offre de logements et la démographie posent des enjeux majeurs, notamment en matière d'adéquation de l'offre aux besoins réels et de revitalisation des territoires en déclin.

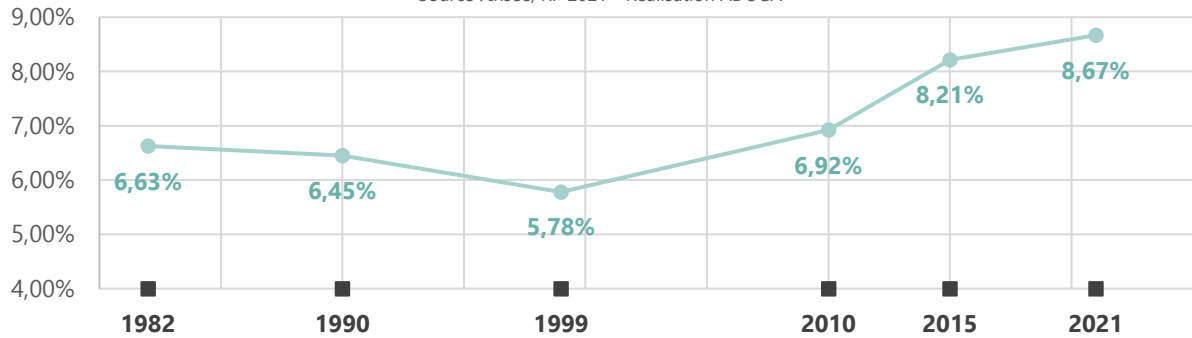
### Mais une production de logements qui génère de la vacance



La croissance du parc de logements sur le Grand Amiénois s'est principalement traduite par une augmentation de la vacance. Ainsi entre 2010 et 2021, si 59% de cette production a répondu au desserrement des ménages (lié à la réduction de leur taille) et 10% à la croissance démographique, 32% des logements produits ont contribué à alimenter la vacance ou sont devenus des résidences occasionnelles.

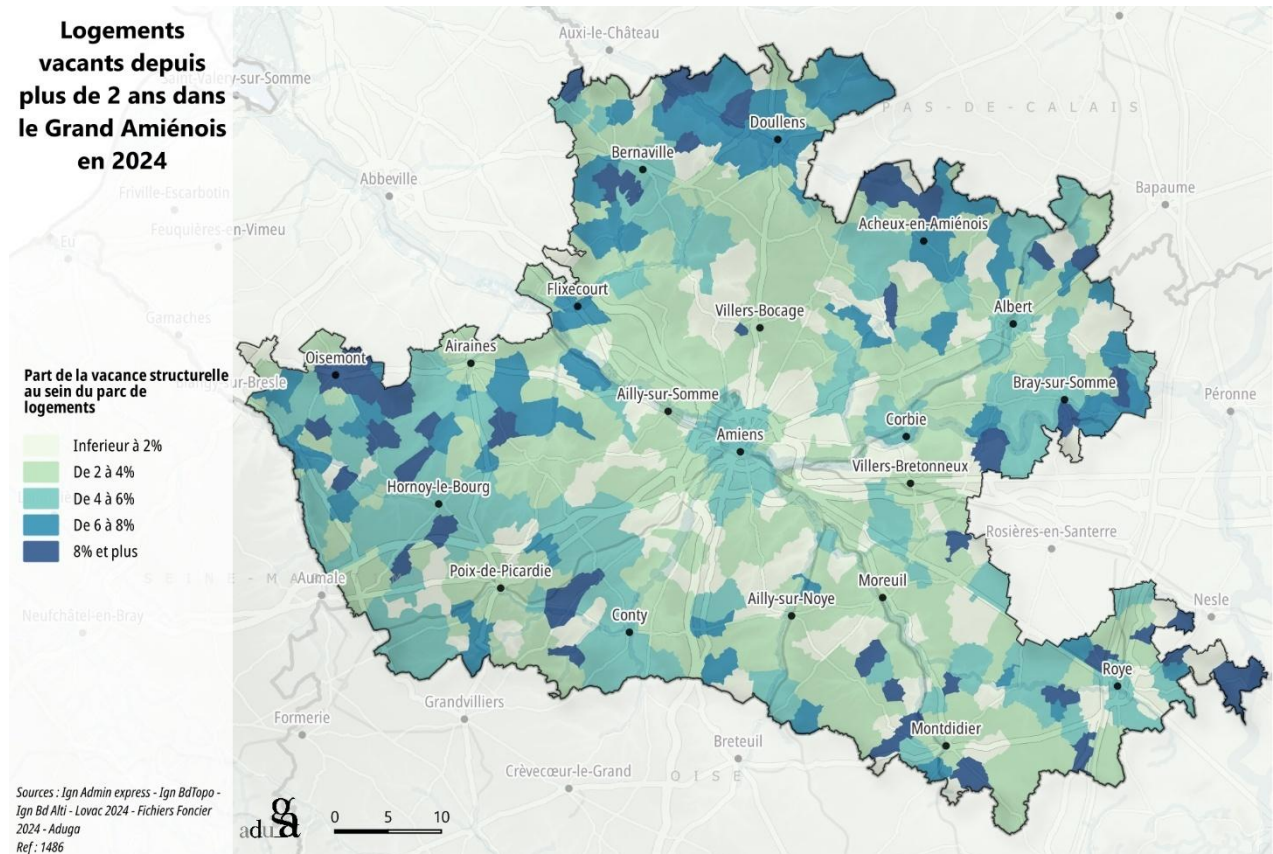
### Taux de vacance du Grand Amiénois

Source : Insee, RP 2021 - Réalisation ADUGA



La part des logements vacants ne cesse de progresser depuis deux décennies, passant de 6,9% en 2010 à 8,7% en 2021. Une partie importante de cette vacance est de courte durée, liée au fonctionnement du marché de l'agglomération amiénoise : au 1<sup>er</sup> janvier 2020, 55% des logements vacants d'Amiens Métropole le sont depuis moins de 2 ans, notamment dans un contexte de forte rotation des jeunes actifs et étudiants.

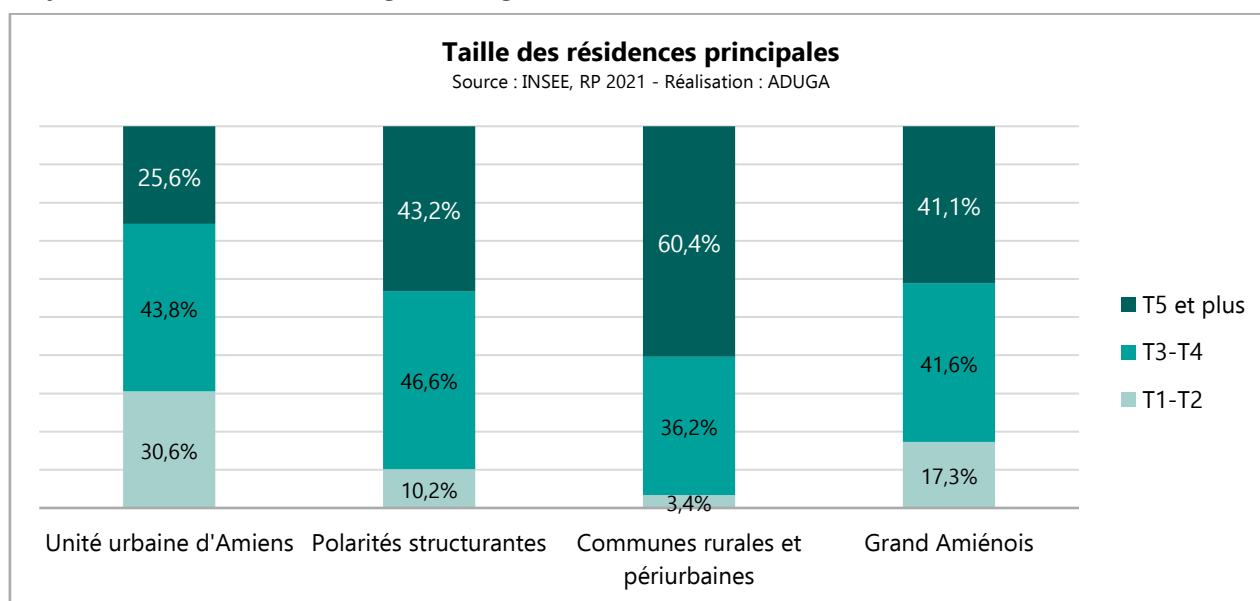
Cette augmentation s'explique aussi par une production de logements supérieure aux besoins réels, dans un contexte où la dynamique démographique a été moins forte qu'espérée. La concurrence accrue entre l'ancien et le neuf, favorisée par des conditions propices à la construction (abondance de foncier, taux d'emprunt bas, défiscalisation Pinel sur l'unité urbaine d'Amiens, coûts de construction encore maîtrisés), a précipité l'obsolescence de nombreux logements anciens.



Cette obsolescence précipitée des logements anciens est particulièrement marquée dans les franges du Grand Amiénois. À Amiens, si une partie importante de la vacance reste conjoncturelle<sup>9</sup>, une vacance structurelle<sup>10</sup> persiste dans certains quartiers, où l'obsolescence des logements anciens et la surproduction neuve ont créé des déséquilibres durables. À l'inverse, la couronne périurbaine d'Amiens, plus dynamique, échappe à cette tendance grâce à l'arrivée de familles amiénoises attirées par des prix du foncier plus accessibles. Cette demande soutenue maintient de la valeur au parc existant et limite l'essor d'une vacance de longue durée.

Face à ces constats, les logements vacants représentent un potentiel pour répondre à la demande future, tout en limitant la consommation foncière et la dévalorisation des secteurs bâtis anciens, que ce soit par la réhabilitation du bâti existant ou par la libération de foncier en renouvellement urbain.

### Majoritairement une offre de grands logements individuels



Dans l'unité urbaine d'Amiens, les T3-T4 dominent (43,8%), reflétant une offre adaptée aux familles, mais les petits logements (T1-T2) ne représentent que 30,6% du parc. Pourtant, la taille moyenne des ménages continue de diminuer, et les logements neufs attirent surtout des jeunes adultes occupant de petites surfaces<sup>11</sup>.

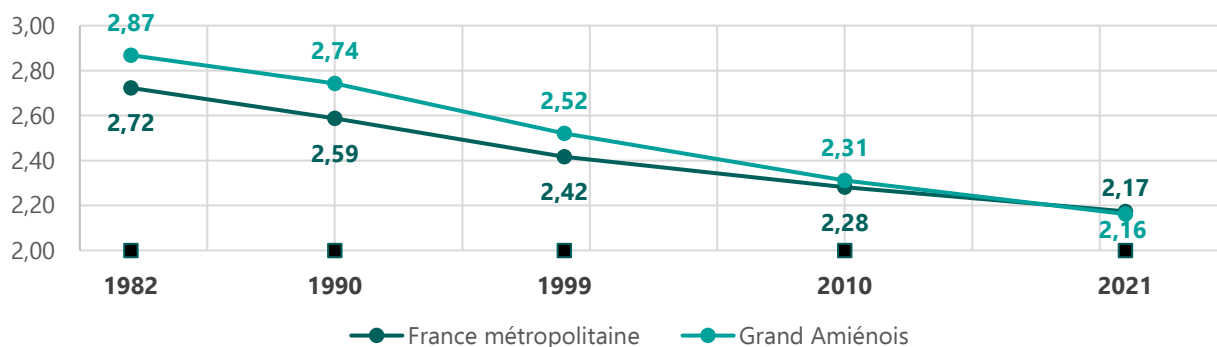
<sup>9</sup> Vacance conjoncturelle : logements temporairement vacants, liés à des situations de court terme (changement de locataire, mise en vente, travaux, succession, décalage offre/demande).

<sup>10</sup> Vacance structurelle : logements durablement vacants, pour des raisons de fond (inadaptation du logement à la demande, vétusté, localisation peu attractive, coût des travaux, problèmes juridiques). Il est couramment admis que l'on parle de vacance structurelle lorsque la vacance d'un logement excède 2 ans.

<sup>11</sup> « Les logements neufs du Grand Amiénois attirent surtout ses habitants », Insee Analyses Hauts-de-France, n° 144, décembre 2022

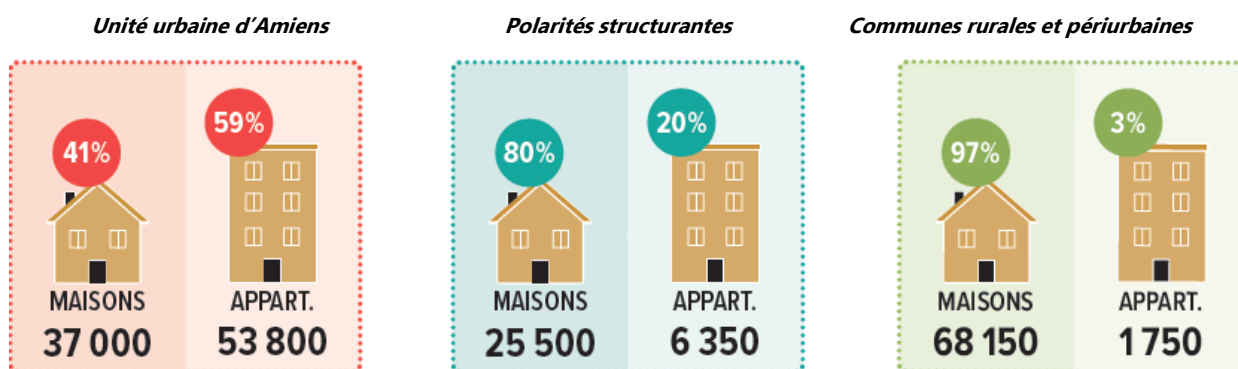
## Évolution de la taille des ménages

Source : INSEE, RP 2021 - Réalisation : ADUGA



Les polarités structurantes, avec seulement 10% de petits logements, peinent à jouer un rôle dans les parcours résidentiels des petits ménages (jeunes ou personnes âgées).

Dans les communes rurales et périurbaines, les grandes typologies (T5 et plus) sont surreprésentées (60,4%), caractéristiques du modèle pavillonnaire construit pour des familles avec enfants. Après le départ des enfants, les propriétaires restent souvent dans ces logements, induisant une sous-occupation qui peut poser, à terme, des difficultés en termes d'entretien et d'accessibilité.



### Mais plus d'un tiers des logements en situation de sous-occupation avérée

	Grand Amiénois	Unité urbaine d'Amiens	Polarités structurantes	Communes rurales et périurbaines
<b>Sous-occupation légère</b>	24%	22%	27%	27%
<b>Sous-occupation accentuée</b>	34%	23%	37%	46%
<b>Occupation normale</b>	41%	54%	35%	27%

Source : INSEE, RP 2021 exploitation principale - Réalisation : ADUGA

**Définition :** Un logement est considéré en sous-occupation légère lorsqu'il a 2 pièces principales de plus que le nombre d'occupants, et en sous-occupation avérée lorsqu'il a au moins 3 pièces principales de plus.

Dans le Grand Amiénois, la sous-occupation des logements constitue un enjeu majeur, avec des disparités territoriales marquées. Plus d'un tiers des résidences principales (34%) sont en situation de sous-occupation avérée (au moins 3 pièces de plus que le nombre d'occupants), tandis que 24% sont en sous-occupation légère. Si cette dernière peut s'inscrire dans une anticipation de l'agrandissement futur du ménage ou simplement refléter une recherche de confort, la sous-occupation avérée résulte le plus souvent du départ des enfants, une fois devenus adultes, laissant leurs parents dans des logements surdimensionnés. Cette situation limite l'accès des familles aux grandes maisons anciennes et les incite à se tourner vers le neuf. Permettre aux ménages en sous-occupation qui le souhaitent d'accéder à des logements plus petits et plus adaptés serait un moyen de libérer de l'offre familiale dans le parc existant.

## Résidences principales du Grand Amiénois selon le nombre de pièces et d'occupants en 2021

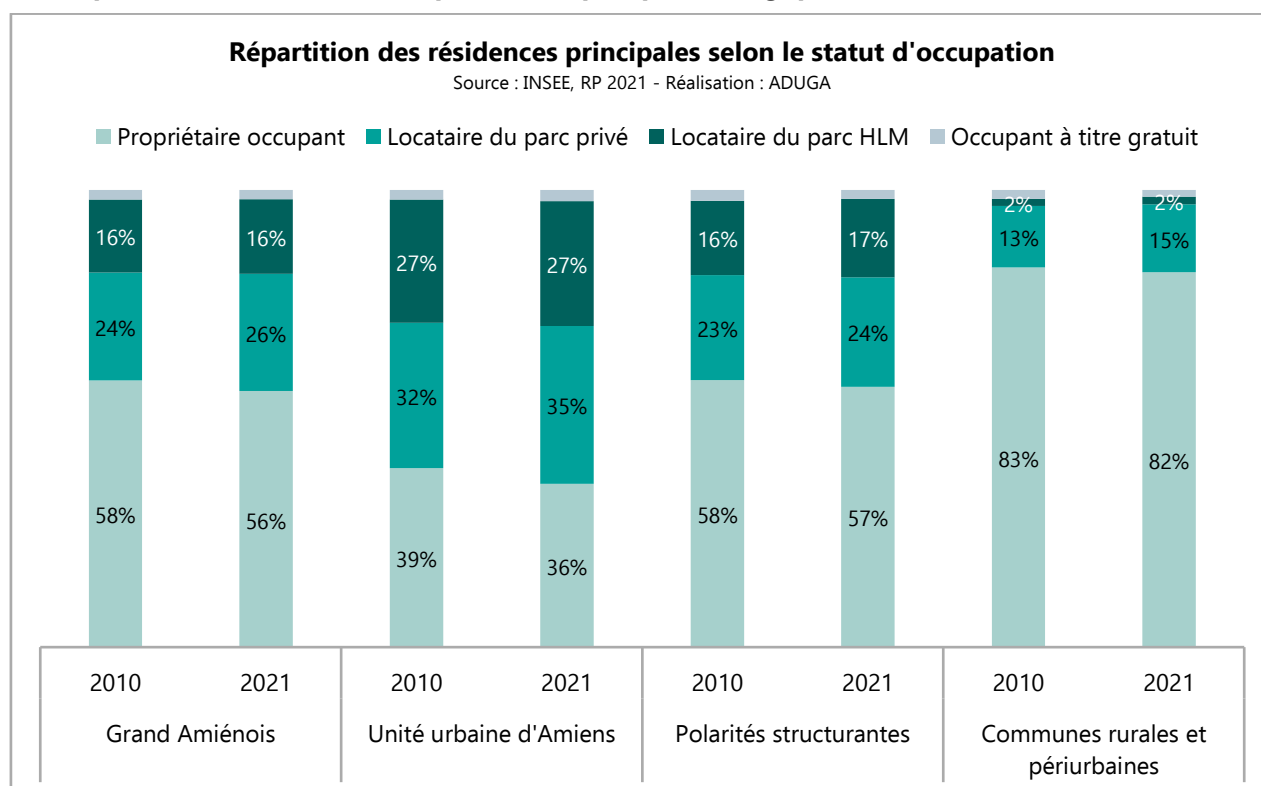
Source : INSEE, RP 2021 - Réalisation : ADUGA

	1 pers.	2 pers.	3 pers.	4 pers.	5 pers.	6 pers. ou +
1 pièce	5,7%	0,3%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
2 pièces	8,4%	2,1%	0,3%	0,1%	0,0%	0,0%
3 pièces	8,1%	6,5%	2,1%	0,8%	0,2%	0,1%
4 pièces	7,1%	8,7%	4,0%	2,9%	0,8%	0,4%
5 pièces	4,9%	7,9%	3,7%	3,4%	1,1%	0,4%
6 pièces ou +	3,2%	7,0%	3,5%	3,9%	1,6%	0,7%

La sous-occupation est particulièrement prononcée dans les communes rurales et périurbaines (46% de sous-occupation avérée), où le modèle pavillonnaire, conçu pour des familles avec enfants, se confronte au vieillissement de la population. L'unité urbaine d'Amiens, bien que moins touchée (34%), affiche tout de même un taux élevé, notamment dans les grands logements anciens. Les polarités structurantes (37%) se situent dans une moyenne proche du territoire, mais avec une part importante de logements mal adaptés aux ménages actuels, souvent plus petits.

Cette sous-occupation généralisée interroge l'adéquation du parc existant aux besoins réels et souligne la nécessité d'anticiper les évolutions démographiques pour éviter une obsolescence accélérée du bâti et favoriser une meilleure fluidité du marché.

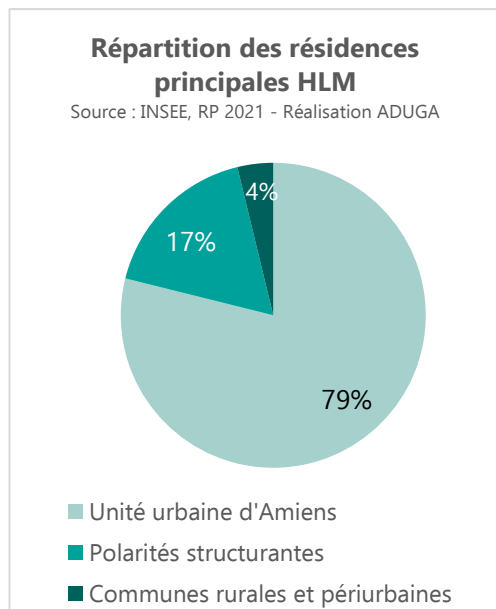
## Une répartition des statuts d'occupation marquée par des logiques territoriales distinctes



- Dans l'unité urbaine d'Amiens, la location (privée et sociale) domine, avec près de 62% de ménages locataires en 2021. La propriété occupante recule légèrement (35,7% en 2021), tandis que la location privée progresse (34,5%). En conséquence, le marché de l'accession se tend, la primo-accession est difficile dans l'unité urbaine.
- Dans les polarités structurantes, la propriété occupante reste majoritaire (57%), mais la location sociale (17,2%) et privée (23,9%) gagnent du terrain, révélant une diversification des modes d'habitat.

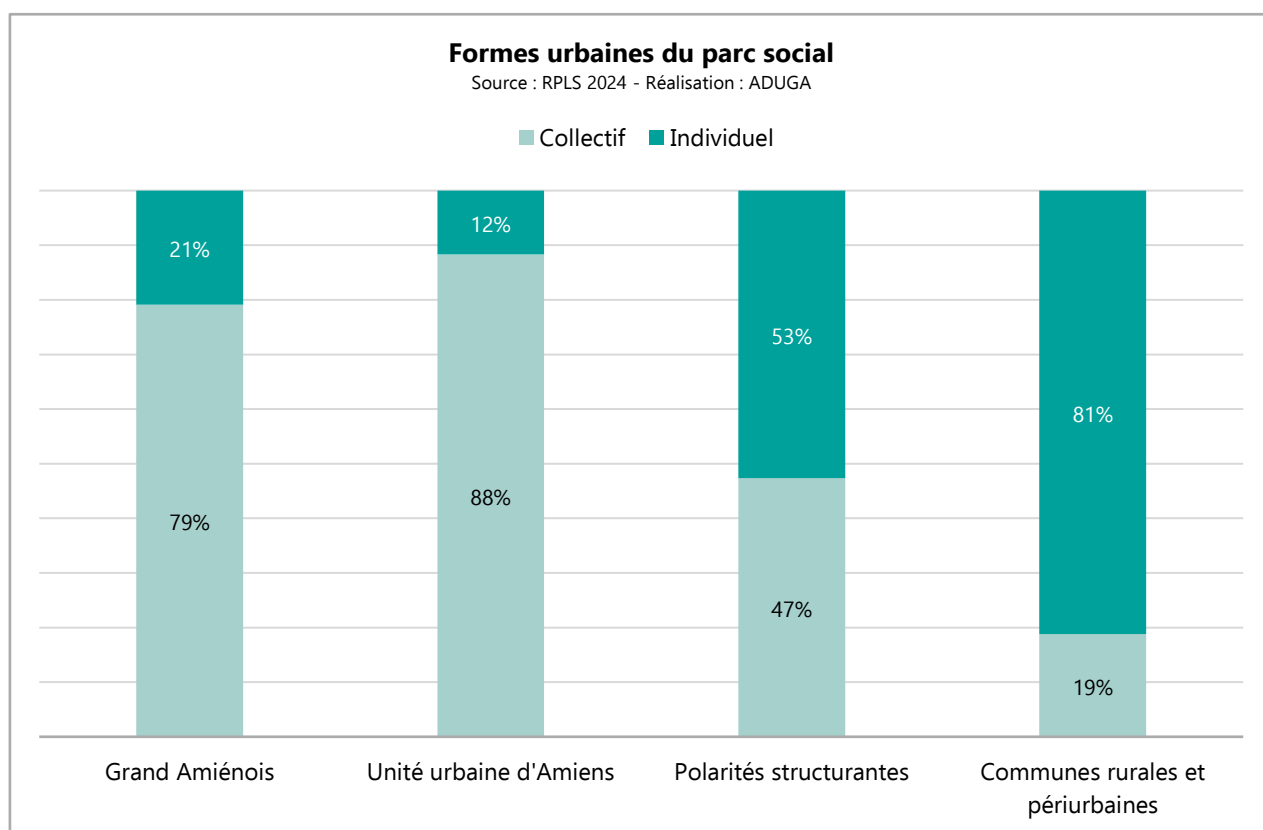
- En zone rurale et périurbaine, la propriété occupante est prédominante (82%), situation caractéristique dans ces territoires, avec une location privée faible et sociale marginale. Ce territoire reste marqué par un ancrage résidentiel fort.

### Des logements sociaux principalement situés dans l'unité urbaine d'Amiens



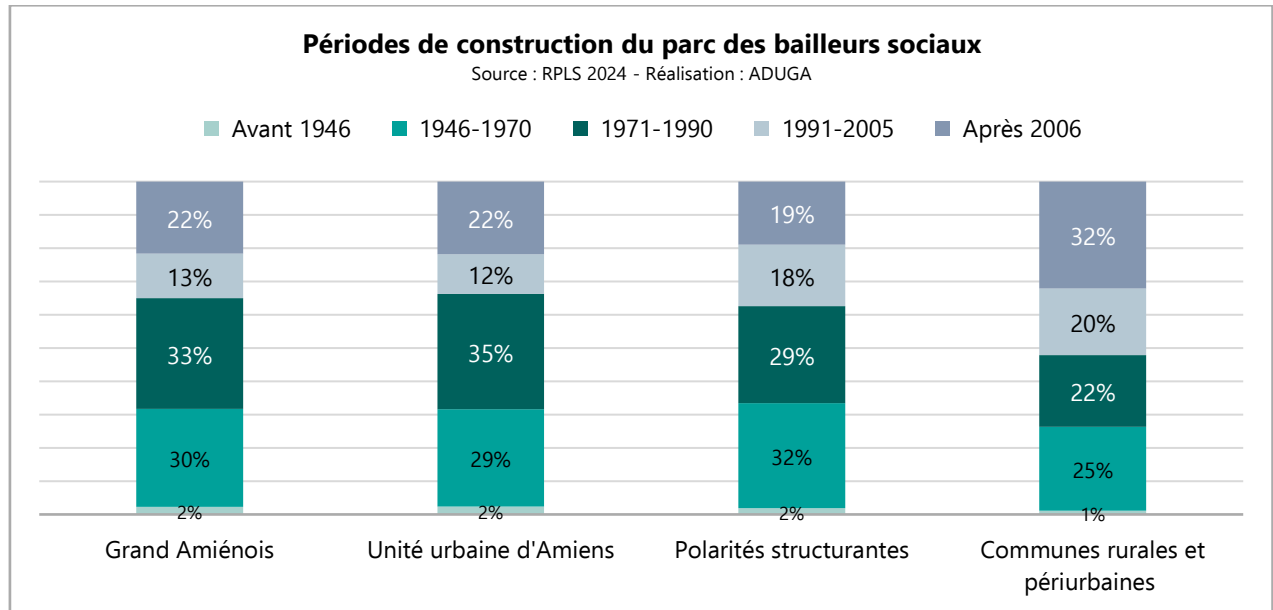
Le parc HLM du Grand Amiénois compte un peu plus de 28 000 locataires, soit près de 20% des résidences principales. Ces ménages sont toutefois très inégalement répartis : près de 80% des logements HLM sont concentrés dans l'unité urbaine d'Amiens, contre 17% dans les polarités structurantes. Le parc social dans les autres communes reste marginal, représentant 4% de l'ensemble. Depuis 2015, la part des locataires HLM progresse de 1,1 point dans les polarités structurantes, en lien avec les politiques de redynamisation des centralités et la mise en œuvre des orientations du SCoT via les PLUi et/ou les PLH.

Les logements sociaux se caractérisent par une prédominance de l'habitat collectif (79%), tandis que l'habitat individuel ne représente que 21%, principalement localisé dans les polarités structurantes et les communes rurales et périurbaines. Les bailleurs sociaux produisent majoritairement des logements sociaux (85% à 86% du parc), le reste se répartissant entre le très social et l'intermédiaire.

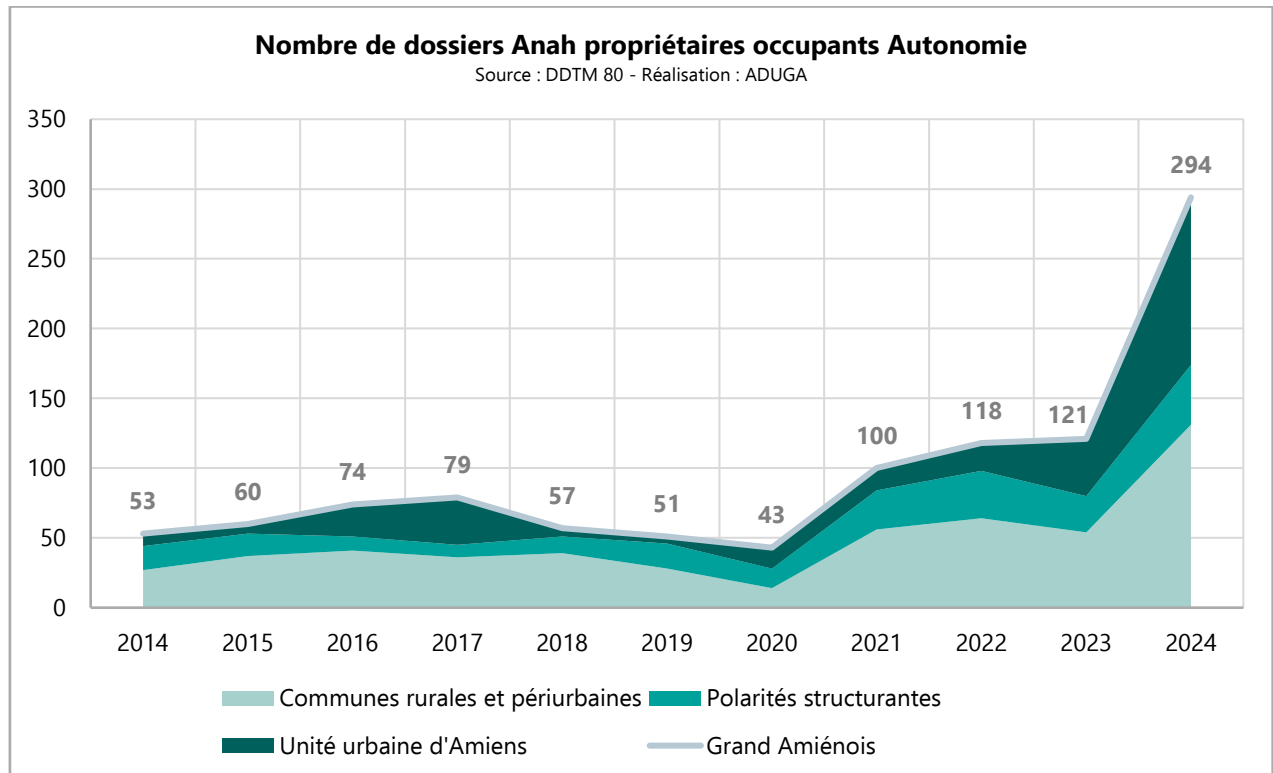


La majorité des logements sociaux a été construite avant 1990 (62% à 65% selon les territoires), avec une part significative antérieure à 1970. Cette ancienneté se traduit par une offre majoritairement composée de T3-T4 (62% à 66%), adaptée aux familles, mais de peu de petits logements (T1-T2, 19% à 31%), malgré une demande croissante de la part des personnes seules ou des jeunes ménages. Les communes rurales et périurbaines se distinguent par une surreprésentation des grands logements (T5 et plus, 15%), souvent

inadaptés aux ménages actuels. L'ancienneté de ce parc reflète également des formes urbaines qui ne correspondent plus aux aspirations des ménages d'aujourd'hui (collectifs de forme barres et tours, souvent sans ascenseurs et/ou sans extérieur situés dans de grands ensembles immobiliers).



### Une offre pour personnes âgées encore sous dimensionnée



L'accessibilité et l'adaptation du parc de logements actuel restent insuffisantes. La majorité des logements, en particulier dans les zones rurales et les centres-bourgs, ont été conçus pour des familles traditionnelles, sans anticipation des besoins liés au vieillissement de la population (logements de plain-pied, ascenseurs, salles de bain adaptées, normes de confort minimales, localisation près des services, des équipements ou des moyens de mobilité). Pourtant, la demande en logements accessibles explose, grâce à la création de Ma Prim'adapt, comme en témoigne l'augmentation des dossiers Anah d'autonomie ces dernières années. Cette demande croissante s'accompagne également d'un développement de l'information et de la sensibilisation,

notamment grâce aux dispositifs locaux de rénovation de l'habitat (Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat, Programme d'Intérêt Général, Pacte Territorial France Renov) pilotés par les EPCI du Grand Amiénois, qui jouent un rôle clé dans la promotion des adaptations nécessaires.

Les établissements pour personnes âgées sont inégalement répartis. Le Val de Somme et Amiens Métropole concentrent plus de 50% des places (1 711 places sur 3 245 dans le Grand Amiénois). Le Val de Somme se classe également comme le territoire qui offre le plus de places pour 1 000 personnes de plus de 75 ans (239), tandis qu'Amiens Métropole est loin derrière avec 85 places pour 1 000 personnes de plus de 75 ans. D'autres EPCI, comme le Territoire Nord Picardie ou Nièvre et Somme, affichent des capacités bien inférieures à la moyenne du Grand Amiénois (56 et 60 places pour 1 000 personnes âgées de plus de 75 ans contre 103 pour le Grand Amiénois). Cette disparité territoriale renforce les inégalités d'accès aux solutions adaptées et pèse sur les aidants familiaux.

Ensemble des établissements pour les personnes âgées		
Zone géographique	Nombre places	Places pour 1000 personnes âgées de plus de 75 ans
<b>Val de Somme</b>	549	239
<b>Grand Roye</b>	386	165
<b>Somme Sud-Ouest</b>	429	117
<b>Pays du Coquelicot</b>	294	104
<b>Avre Luce Noye</b>	137	85
<b>Amiens Métropole</b>	1 162	85
<b>Nièvre et Somme</b>	135	60
<b>Territoire Nord Picardie</b>	153	56
<b>Grand Amiénois</b>	3 245	103
<b>SOMME</b>	5 395	105
<b>HAUTS-DE-FRANCE</b>	59 415	124

Source : Annuaire EHPAD et maisons de retraite 2020 et INSEE, RP 2019

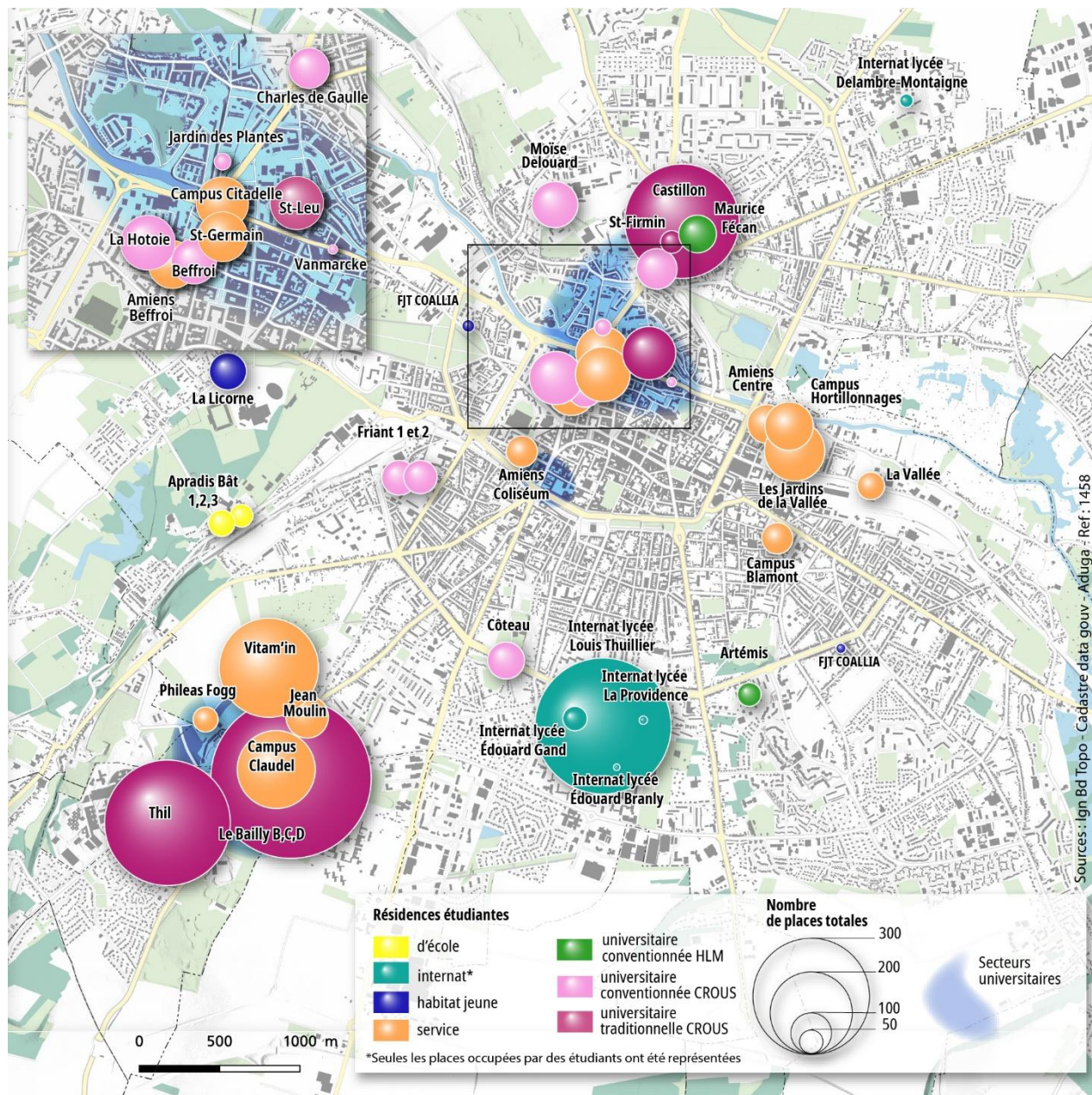
Pour répondre à ces enjeux, le développement de logements adaptés (habitat inclusif, résidences services, béguinages) et de structures intermédiaires (entre le logement dit familial et l'EHPAD) devient indispensable. Ces solutions permettent de concilier autonomie, sécurité et lien social, tout en optimisant l'usage du foncier :

- les résidences services et les béguinages offrent une alternative aux logements classiques, en proposant des services et des espaces modulables et mutualisés, limitant ainsi l'étalement urbain ;
- l'habitat inclusif (colocations intergénérationnelles, logements partagés) favorise le maintien à domicile tout en créant du lien social, un atout majeur pour lutter contre l'isolement des seniors ;
- les logements évolutifs, conçus pour s'adapter aux besoins changeants (handicap, perte de mobilité), représentent une solution durable pour éviter les déménagements forcés.

Pourtant, ces innovations restent marginales dans le Grand Amiénois, où l'offre se concentre encore sur les EHPAD traditionnels et les résidences médicalisées, souvent coûteuses et peu flexibles.

**Une offre en logements étudiants qui répond aux besoins actuels mais dont la reconversion devra être gérée au regard des perspectives démographiques concernant ce public**

**Le logement dédié aux étudiants au 30 septembre 2025**



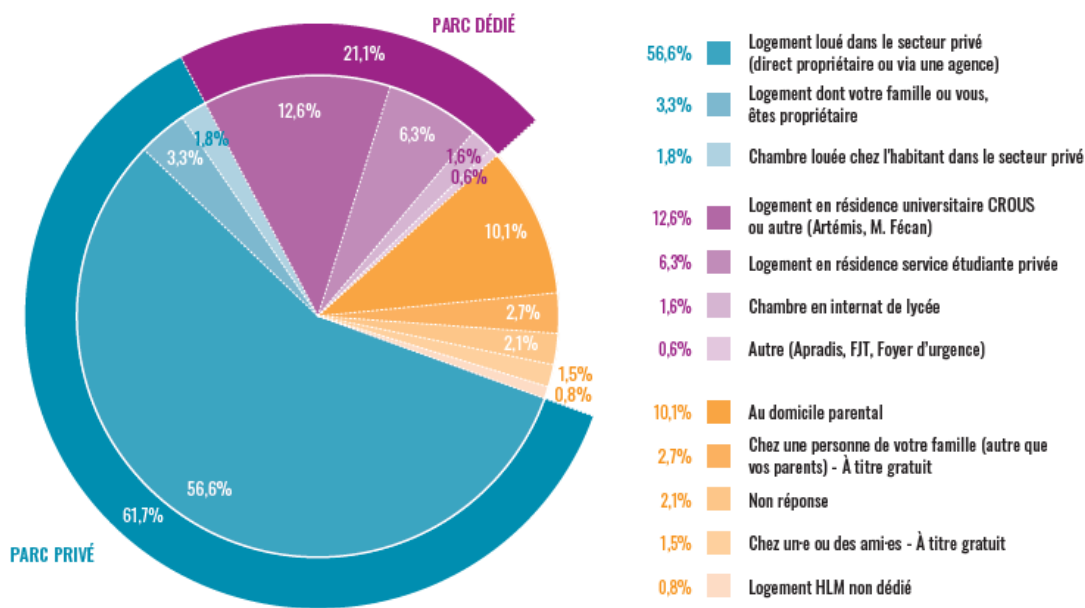
L'offre de logements dédiés<sup>12</sup> aux étudiants sur le Grand Amiénois s'est structurée en plusieurs vagues, reflétant l'évolution des besoins et des acteurs. Les résidences universitaires, gérées par le CROUS ou des bailleurs sociaux, représentent aujourd'hui 51% des places dédiées sur les 4 800 logements en 2025. Historiquement, les premières résidences (Saint-Leu, Castillon) ont été construites dans les années 1960-1970, principalement sous forme de chambres de 9 m<sup>2</sup> avec sanitaires communs. Depuis les années 1990, les résidences conventionnées gérées par le Crous ou des bailleurs sociaux (comme Delouard ou Vanmarcke) proposent davantage de T1 et T1 bis, avec des loyers accessibles (entre 267 € et 494 € en 2025), adaptés aux étudiants les plus modestes. Ces résidences restent majoritairement localisées autour des pôles universitaires (Saint-Leu, Cathédrale) et de la gare du Nord, répondant ainsi à la demande de proximité avec les lieux d'études et les transports.

<sup>12</sup> Les logements dédiés sont des logements spécialement destinés, en totalité ou en grande majorité, aux étudiants. Ils regroupent l'ensemble des résidences étudiantes, quelles que soient leur propriétaire (État, bailleurs sociaux, écoles, SEM, investisseurs privés...) ou leur gestionnaire (CROUS, associations, FJT, bailleurs sociaux ou opérateurs privés).

Les résidences services étudiantes, apparues massivement à partir de 2015, se distinguent par leur positionnement haut de gamme et leur gestion privée. Ces résidences, financées via des dispositifs de défiscalisation (location meublée non professionnelle, Censi-Bouvard, régime de la para-hôtellerie), offrent des T1 et des espaces partagés avec des services inclus (Internet, espaces communs, animations). Les loyers, compris entre 435 € et 717 €, visent une clientèle solvable, souvent issue de milieux favorisés ou bénéficiant d'aides familiales. Elles sont principalement localisées en centre-ville et autour des ZAC Intercampus et Gare La Vallée, de sorte qu'elles sont proches des aménités urbaines et des établissements d'enseignement supérieur.

Les 147 places des résidences habitat jeune, gérées par les associations Accueil & Promotion et Coallia, reçoivent essentiellement des jeunes actifs ou des étudiants en alternance ou en contrat de professionnalisation avec des revenus modestes, ayant besoin d'un accompagnement socio-éducatif. Les résidences d'école, comme celle de l'APRADIS (122 places) ou la future résidence d'UniLaSalle (250 places en 2026), répondent aux besoins internes des étudiants de l'école. Enfin, les internats de lycées peuvent accueillir aussi des étudiants post-bac, avec des tarifs accessibles (151 à 172 €/mois), offrant une alternative économique et encadrée. Ces dispositifs complètent l'offre dédiée, mais restent marginaux face au parc privé et aux résidences universitaires.

### LE LOGEMENT PRINCIPAL DES ÉTUDIANTS DANS L'UNITÉ URBAINE D'AMIENS\* Effectif estimé de 24 000 étudiants



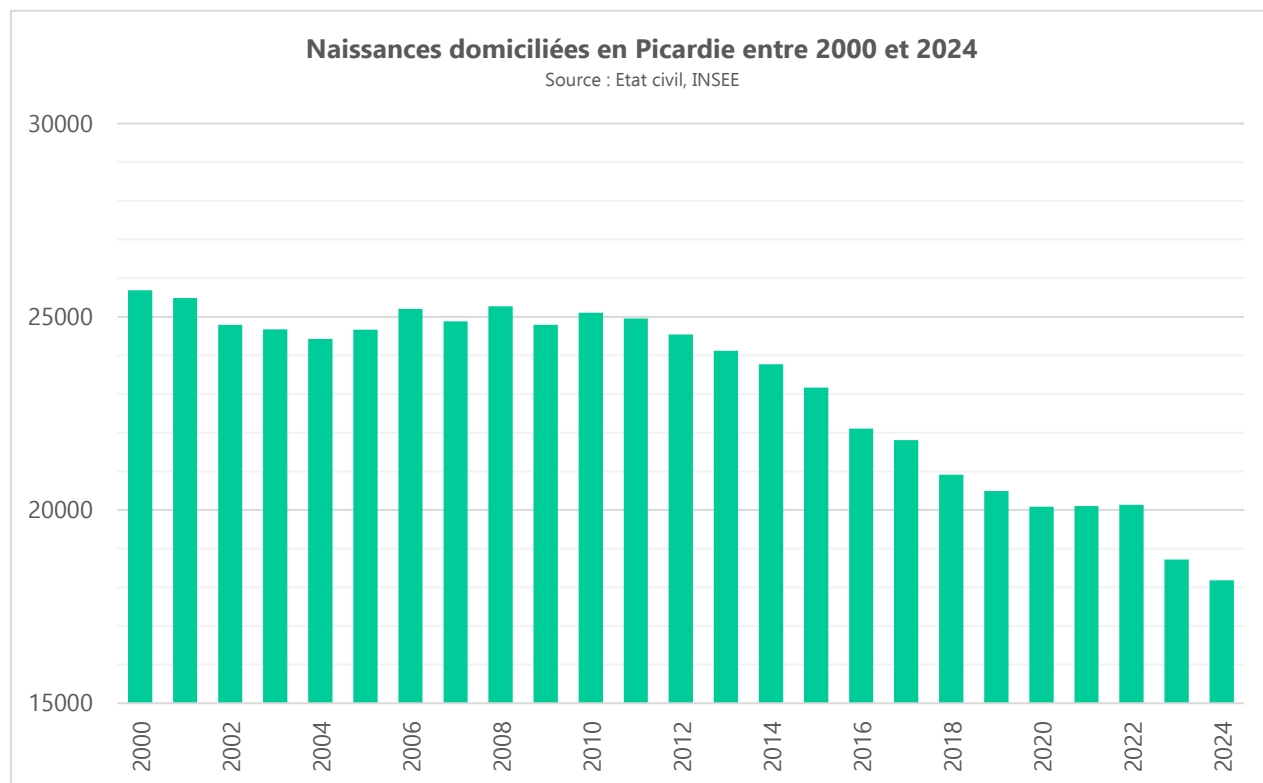
Source : ECVE 3, 2024

\*Unité urbaine d'Amiens : Amiens, Boves, Cagny, Camon, Dreuil-lès-Amiens, Dury, Longueau, Pont-de-Metz, Rivery, Saleux, Salouël

Près de 14 000 étudiants (soit 65% des étudiants locataires) se logent dans le parc privé diffus de l'unité urbaine d'Amiens, principalement sous forme de studio, de colocation ou de chambre chez l'habitant (Enquête sur les conditions de vie des étudiants n°3<sup>13</sup>). Ce parc, flexible et diversifié, répond à une demande forte de proximité avec les lieux d'études et de services urbains, notamment dans les quartiers centraux (Saint-Leu, centre-ville, Henriville, Saint-Pierre). Les critères de choix des étudiants et de leurs parents restent dominés par le loyer, la proximité avec les lieux d'études et le montant des charges énergétiques. La colocation, bien que minoritaire (16% des étudiants logeant dans le parc privé diffus amiénois), se développe

<sup>13</sup> Méthodologie de l'enquête sur les conditions de vie des étudiants n°3 (ECVE3) : Chaque étudiant a été invité à répondre à un questionnaire en ligne, diffusé du 5 novembre 2024 au 11 février 2025. Sur une population-mère estimée à 29 700 étudiants inscrits dans les établissements d'enseignement supérieur du territoire amiénois à la rentrée 2024, 3 160 réponses ont été recueillies, dont 2 171 exploitables. Après pondération selon le sexe, l'établissement et le niveau d'études, les résultats ont été extrapolés à l'ensemble de la population avec une marge d'erreur de plus ou moins 2%.

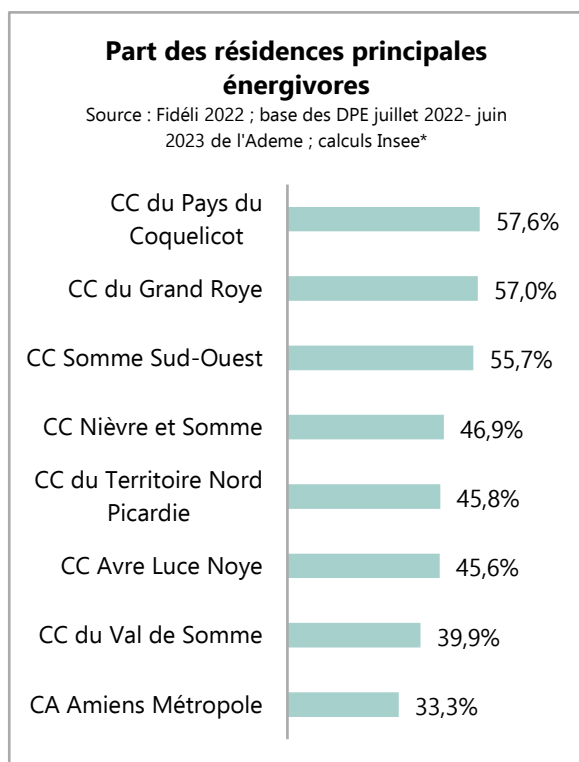
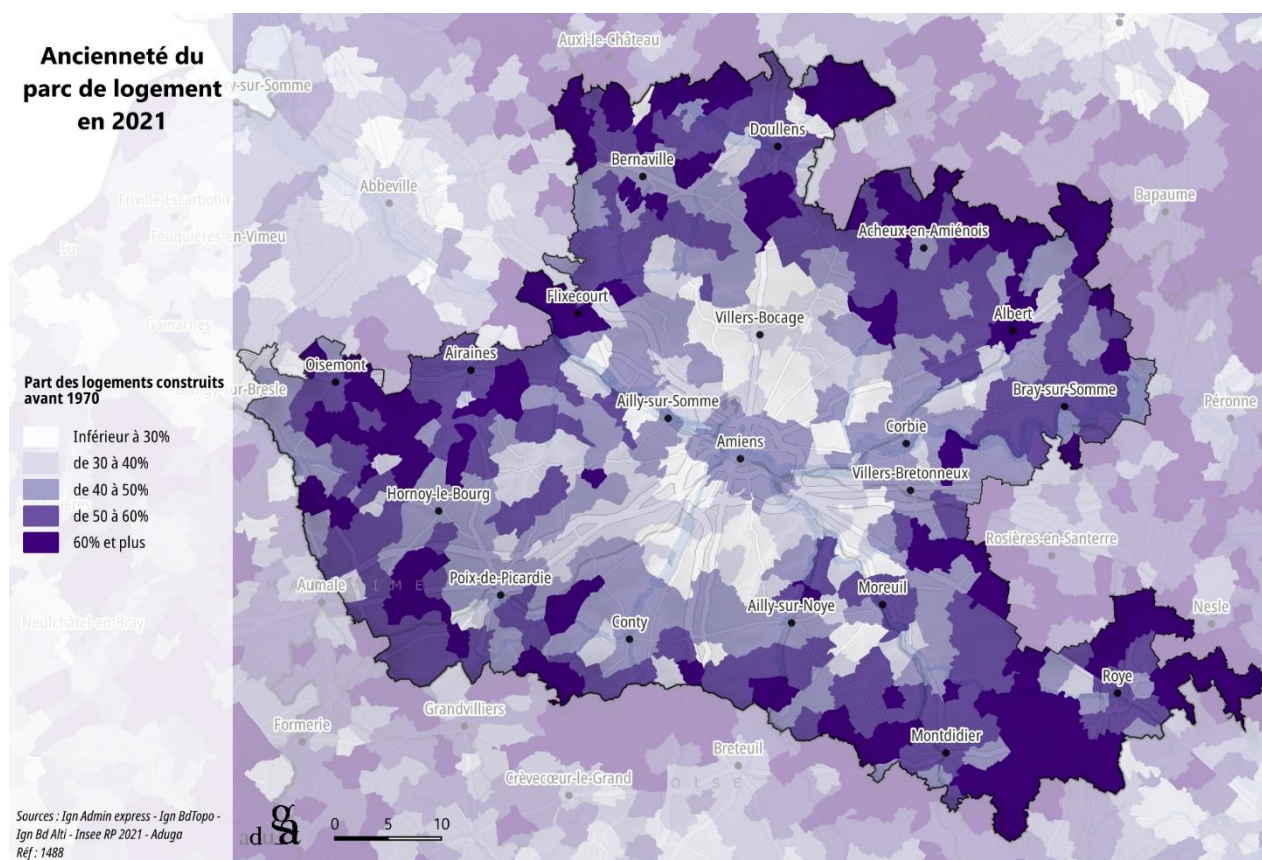
grâce en partie à des opérateurs spécialisés proposant des baux multiples sans clause de solidarité, adaptés à la mobilité étudiante.



La baisse tendancielle des naissances en Picardie (-28% entre 2010 et 2024) laisse présager une diminution du nombre d'étudiants à Amiens dans les années à venir, 82% des néo-bacheliers inscrits à l'UPJV étant originaires de l'ex-région. Cette évolution démographique interroge la pérennité de l'offre actuelle, notamment des résidences services privées, dont le modèle économique repose sur une demande étudiante soutenue. La reconversion de ces résidences uniquement composées de studios, une fois la demande étudiante réduite, devra être anticipée pour éviter une vacance structurelle ou une obsolescence du parc.

## Une persistance des besoins en rénovation et adaptation du parc existant

### Un parc ancien, potentiellement énergivore



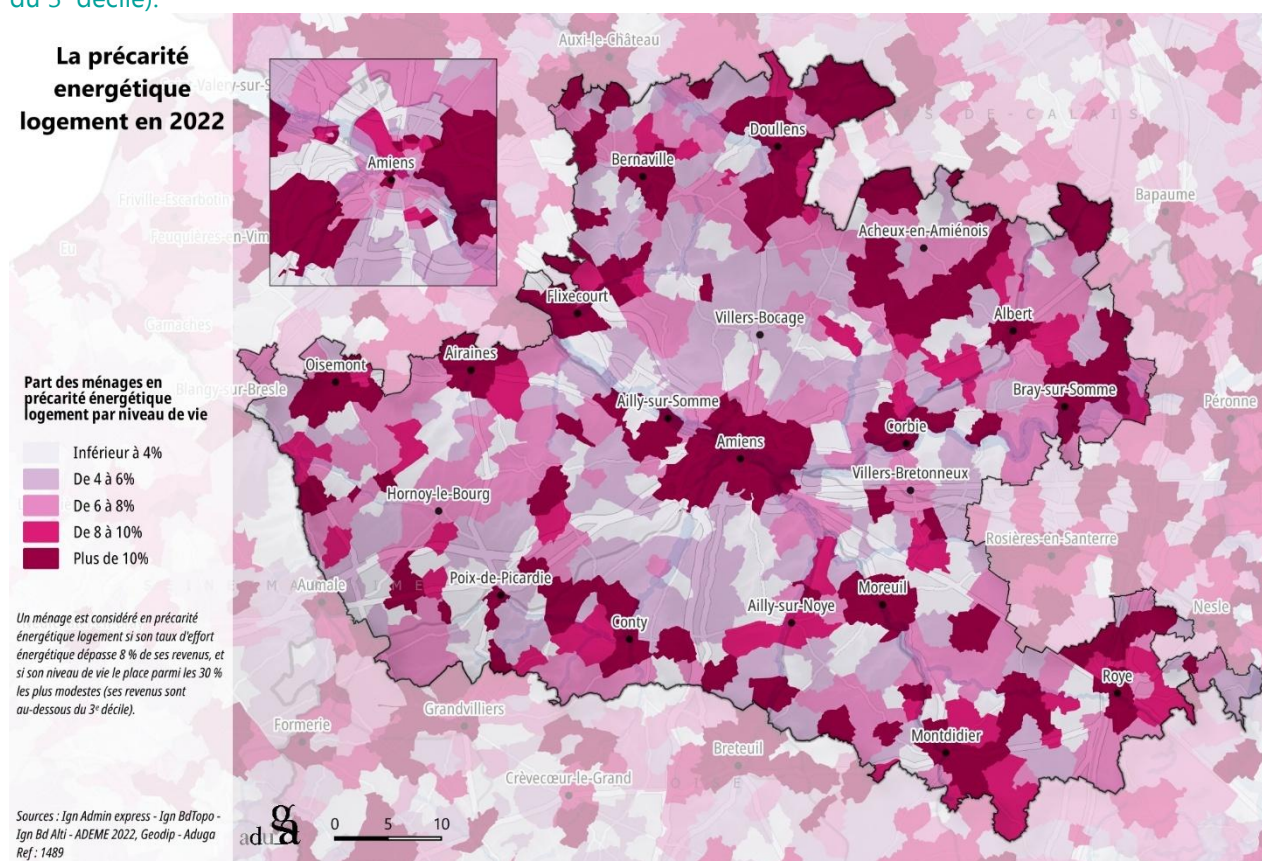
Le territoire du Grand Amiénois se caractérise par un parc de logements majoritairement ancien, comme en témoigne la carte de l'ancienneté du bâti en 2021 : une grande partie des logements a été construite avant 1970, période où il n'existait pas de normes thermiques. Cette ancienneté se traduit souvent par une performance énergétique moins optimale, comme le confirme la part élevée de logements classés E, F ou G sur les étiquettes énergie dans certaines intercommunalités avec une part importante de résidences principales énergivores (Pays du Coquelicot, Grand Roye, Somme Sud-Ouest). Les résidences principales construites avant 1946, qui représentent encore une part significative du parc dans les communes des franges du Grand Amiénois, sont particulièrement concernées. Ce contexte est d'autant plus préoccupant que les logements classés E, F et G, considérés comme des « passoires thermiques », feront progressivement l'objet d'une interdiction de location d'ici 2028. Cela renforce l'urgence de rénovation énergétique, en particulier dans les polarités structurantes et les communes rurales, pour améliorer la sobriété du

territoire et réduire la précarité énergétique des ménages.

\*Travaux issus de l'étude de l'Insee Analyses Hauts-de-France n° 177 Octobre 2024 « De mauvaises performances énergétiques pour 4 logements sur 10 ». Cette étude repose sur les diagnostics de performance énergétique (DPE), du 1<sup>er</sup> juillet 2022 au 30 juin 2023, compilés par l'Ademe. Les modifications des DPE des petits logements prévues dans l'arrêté paru en juillet 2024 ont été prises en compte. Un travail d'appariement avec les logements du Fichier Démographique sur les Logements et les Individus (Fidéli) 2022 a été effectué. Cette source de données géolocalisées, issue de divers fichiers fiscaux, fournit des informations sur le parc de logements et le profil de leurs occupants. Les données ainsi produites, qui couvrent une partie seulement de l'ensemble des résidences principales métropolitaines, ont été pondérées par calage, afin de retrouver les structures essentielles du parc immobilier au 1er janvier 2022.

## Plus de 29 000 ménages en précarité énergétique logement

Un ménage est considéré en précarité énergétique logement si son taux d'effort énergétique dépasse 8% de ses revenus, et si son niveau de vie le place parmi les 30% les plus modestes (ses revenus sont au-dessous du 3<sup>e</sup> décile).

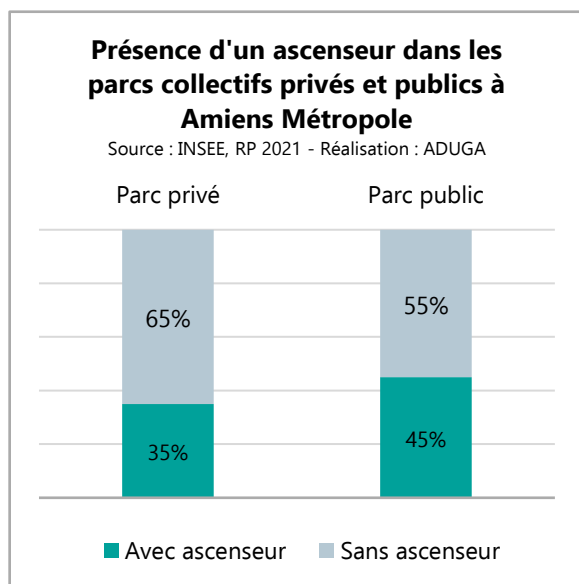


Le territoire du Grand Amiénois compte plus de 29 000 ménages en situation de précarité énergétique logement en 2022, soit 17% des ménages, selon les dernières données disponibles. Cette précarité, définie par un taux d'effort énergétique dépassant 8% des revenus pour les ménages appartenant aux 30% les plus modestes, touche particulièrement Amiens et les polarités structurantes, comme en témoigne la carte de territorialisation. Cette situation s'inscrit dans un contexte régional plus large : en Hauts-de-France, 22,7% des ménages sont en situation de vulnérabilité énergétique, soit une proportion bien supérieure à la moyenne nationale (17,4%). Cette vulnérabilité est principalement liée à des revenus plus faibles et à un parc immobilier ancien et énergivore<sup>14</sup>.

Cette situation souligne l'importance d'intégrer des politiques de rénovation énergétique ciblées et d'accompagnement social dans les PLH notamment, afin de réduire les inégalités territoriales et d'améliorer le confort des ménages les plus fragiles.

<sup>14</sup> Source : Insee Analyses Hauts-de-France n°194, « Près d'un ménage sur quatre en situation de vulnérabilité énergétique liée au logement ».

## Un parc existant peu adapté aux enjeux de l'autonomie



Le territoire du Grand Amiénois fait face à un défi majeur : l'adaptation de son parc de logements aux besoins croissants d'autonomie, notamment pour les personnes âgées ou en situation de handicap. Une part importante des logements, qu'ils relèvent du parc public ou privé, n'est pas conçue pour répondre aux exigences d'accessibilité et de maintien à domicile, ni d'évolution des modes de vie. Pourtant, les obligations réglementaires, comme la loi ELAN ou les normes d'accessibilité des logements neufs et existants, imposent une adaptation progressive du bâti pour garantir l'inclusion de tous.

Les logements non adaptés limitent aujourd'hui les possibilités de maintien à domicile et contraignent parfois les ménages à déménager. Cette situation est d'autant plus préoccupante que le vieillissement de la

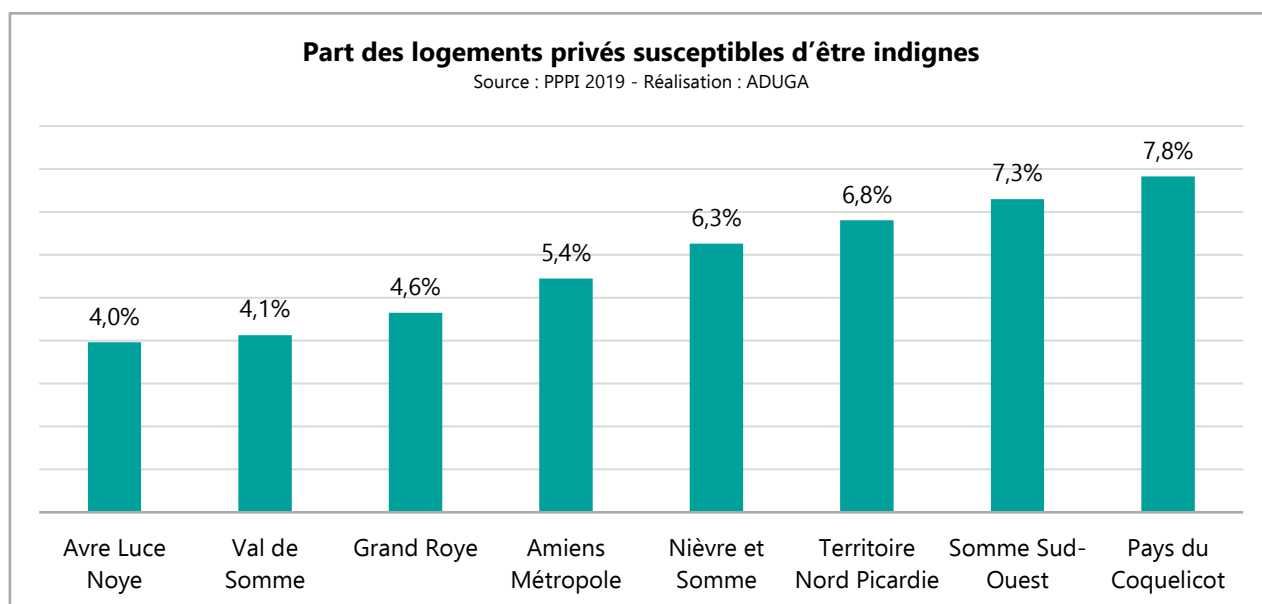
population et l'allongement de l'espérance de vie renforcent la demande en logements accessibles et évolutifs.

Le développement du logement adapté doit s'appuyer sur une stratégie globale, combinant :

- rénovation et adaptation du parc existant, y compris les logements vacants ou obsolètes, en logements accessibles, via des aides financières (ANAH, collectivités) et des incitations fiscales ;
- intégration systématique de l'accessibilité dans les nouveaux programmes, qu'ils relèvent du parc social ou du secteur privé, pour anticiper les besoins futurs ;
- diversification de l'offre : développement de résidences services, de béguinages et de logements inclusifs, en ciblant les zones sous-équipées (périurbain, rural).

Cette approche permettrait de fluidifier les parcours résidentiels des seniors, en leur offrant des solutions adaptées à chaque étape de leur vie, tout en limitant la pression sur le foncier et en libérant le cas échéant des logements familiaux remis sur le marché de l'accession comme alternative à la production pavillonnaire en neuf.

## Des risques d'indignité présentant des disparités territoriales importantes



Le taux de parc privé potentiellement indigne (PPPI) mesure la proportion de logements du parc privé présentant un risque accru d'indignité. Ce risque résulte de la combinaison de caractéristiques physiques du bâti – souvent ancien et de petite facture d'origine – et de caractéristiques sociales des ménages occupants, avec des niveaux de revenus modestes et très modestes limitant leurs capacités à entretenir ou à avoir accès au logement.

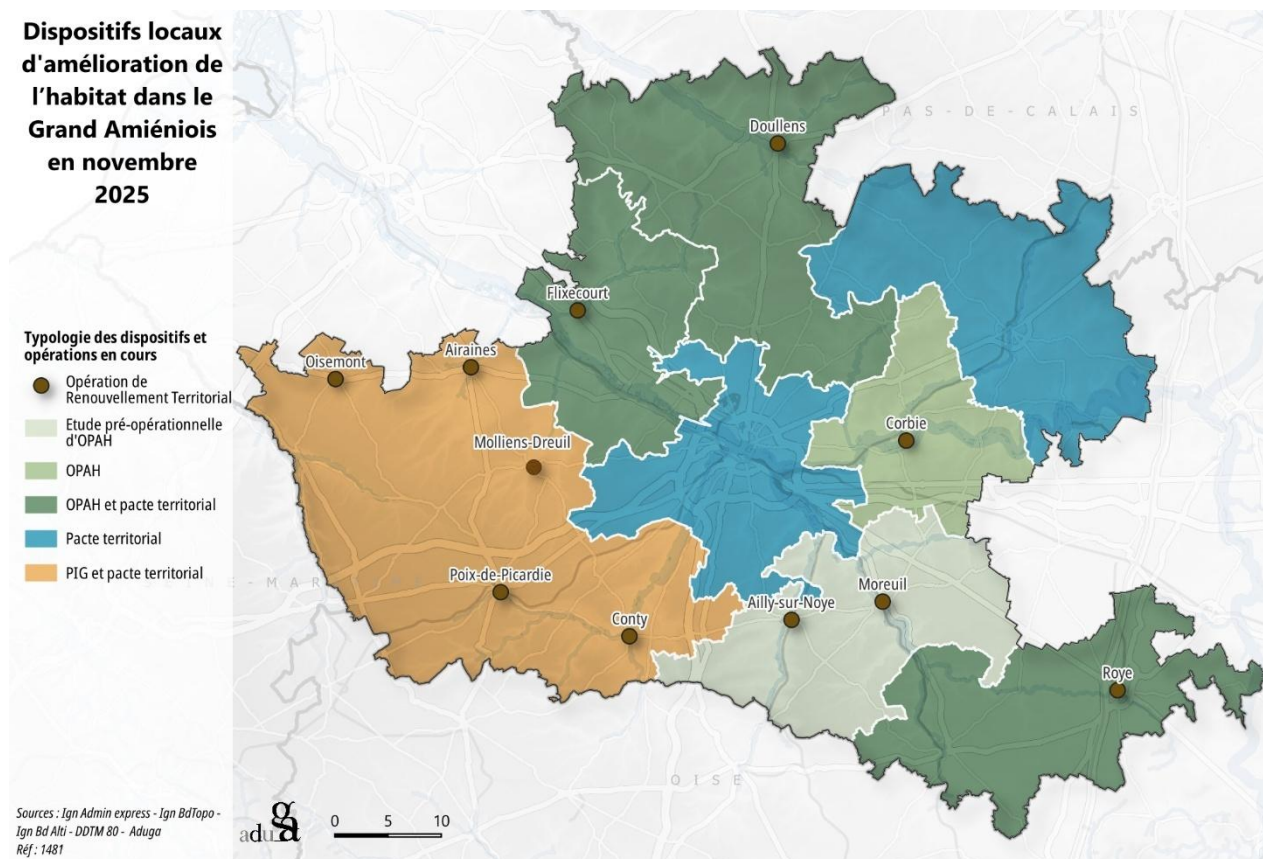
Le territoire du Grand Amiénois est confronté à des enjeux en matière de qualité et de salubrité du parc de logements, avec des disparités territoriales marquées. Certaines intercommunalités, notamment en zones périurbaines et rurales, affichent une proportion plus élevée de logements privés potentiellement indignes, comme Somme Sud-Ouest et le Pays du Coquelicot. Ces logements, parfois obsolètes ou dégradés, posent la question de leur conformité aux obligations réglementaires, notamment celles issues de la loi ALUR et des décrets relatifs à la décence des logements, lorsqu'ils sont loués. Quand les logements sont occupés par leur propriétaire, la question est plus complexe. La collectivité est alors confrontée à un dilemme entre le respect de la propriété privée et la protection des occupants.

Les zones les plus touchées nécessitent une attention particulière pour éviter l'aggravation des situations d'indignité et garantir un parc de logements digne et adapté aux besoins de la population. Cette problématique appelle à une mobilisation renforcée des acteurs locaux, en lien avec les dispositifs d'aides à la rénovation et à l'amélioration de l'habitat.

Attention toutefois à l'interprétation des taux de PPPI, qui doivent être maniés avec précaution. En effet, l'identification des logements potentiellement indignes repose sur des classes cadastrales dont la dernière révision remonte aux années 1970 et jamais réactualisées. Ainsi depuis, certains de ces logements ont pu faire l'objet de réhabilitation leur permettant d'améliorer leur classement, d'autres ont pu se dégrader et désormais relever d'un classement moins favorable. Ce biais est commun à l'ensemble des territoires rendant de fait les comparaisons pertinentes. De même, certains territoires historiquement industriels, comme le Grand Roye, figuraient parmi les espaces relativement prospères à cette période, offrant un bâti plus cossu, donc mieux classé. Cette situation peut conduire aujourd'hui à une sous-évaluation du taux de PPPI sur ces territoires, tandis que d'autres secteurs, qui sont au contraire plus attractifs depuis, peuvent présenter des taux artificiellement surévalués.

## Des dynamiques d'amélioration de l'habitat en marche partout

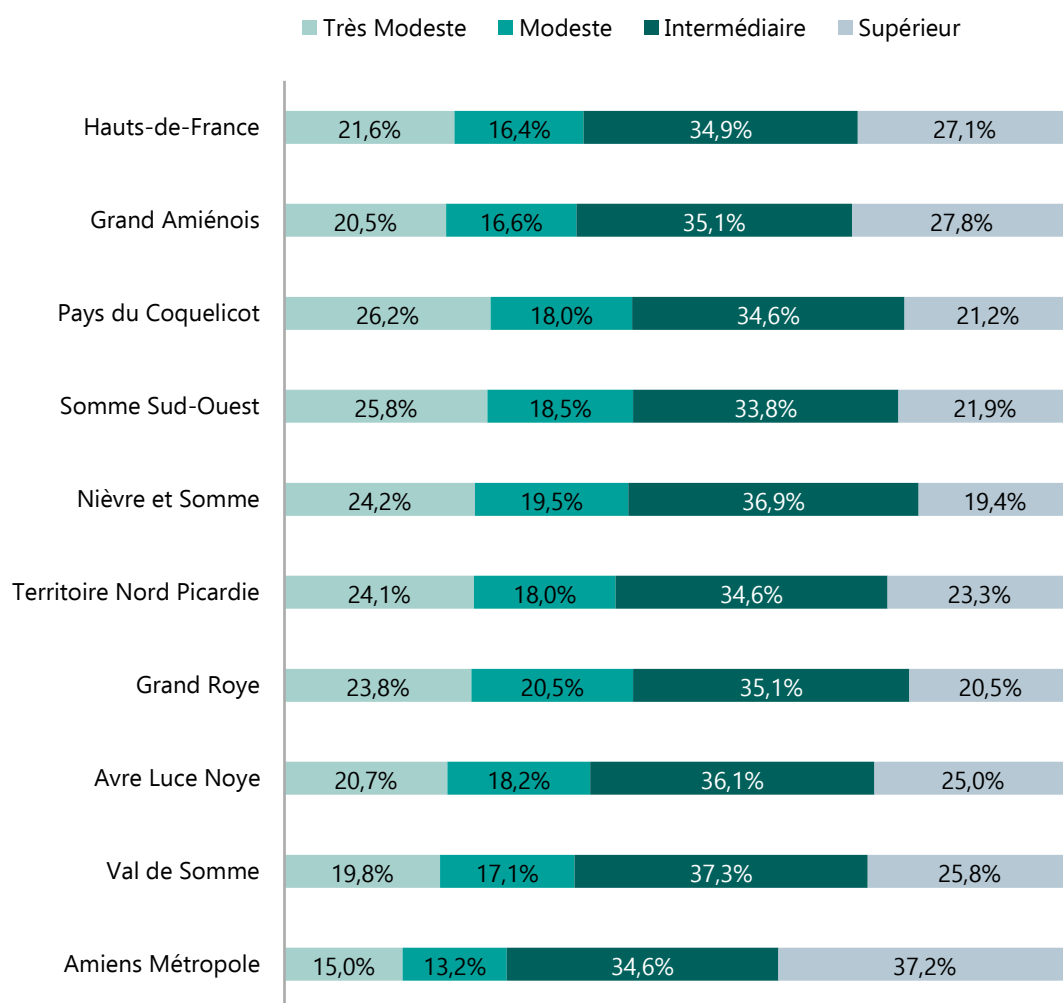
### Dispositifs locaux d'amélioration de l'habitat dans le Grand Amiénois en novembre 2025



Des initiatives ambitieuses sont déployées à l'échelle du Grand Amiénois pour rénover le parc de logements et lutter contre l'habitat indigne. Tous les EPCI du territoire se sont dotés, ou sont en passe de le faire, de dispositifs dédiés à l'amélioration de l'habitat, souvent doublés d'Opérations de Revitalisation de Territoire (ORT) dans les communes les plus vulnérables. Ces actions ciblent prioritairement les logements occupés par des ménages modestes, afin de réduire les inégalités d'accès à un habitat digne et performant.

## Les propriétaires occupants répartis selon les niveaux de ressources Anah

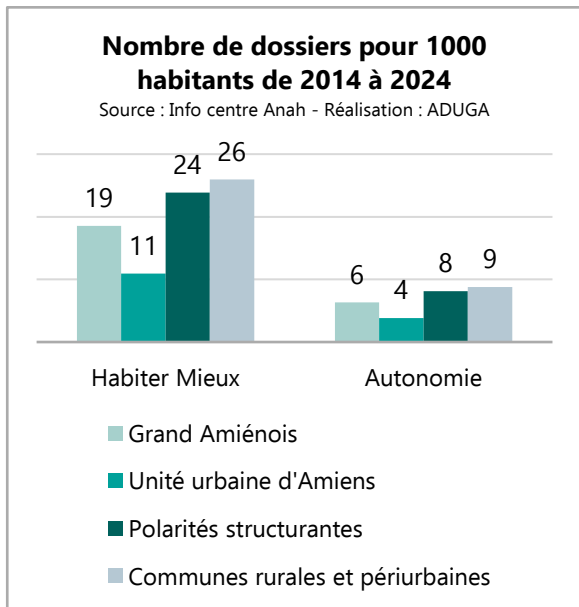
Source : Filocom 2021 - Réalisation : ADUGA



### Aides Anah - Plafonds de ressources pour les ménages hors Ile-de-France au 1er janvier 2026

Nombre personnes du ménage	Revenus très modestes	Revenus modestes	Revenus intermédiaires	Revenus supérieurs
<b>1</b>	17 363 €	22 259 €	31 185 €	supérieur à 31 185€
<b>2</b>	25 393 €	32 553 €	45 842 €	supérieur à 45 842€
<b>3</b>	30 540 €	39 148 €	55 196 €	supérieur à 55 196€
<b>4</b>	35 676 €	45 735 €	64 550 €	supérieur à 64 550€
<b>5</b>	40 835 €	52 348 €	73 907 €	supérieur à 73 907€
<b>par personne supplémentaire</b>	+ 5 151 €	+6 598 €	+ 9 357 €	+9 357 €

Source : Anah 2026 - Les revenus retenus sont les revenus fiscaux de référence 2025 - I love maroilles



Les guichets uniques de rénovation, renforcés par les outils locaux (OPAH, PIG, pactes territoriaux) et les aides de l'ANAH (MaPrimeRénov', MaPrimeAdapt', etc.), offrent un cadre structurant pour soutenir les propriétaires, notamment les ménages modestes et très modestes, dans leurs projets de rénovation énergétique ou d'adaptation du logement. Cependant, leur impact reste inégal selon les territoires. Dans les zones rurales et périurbaines du Grand Amiénois, des freins persistent : précarité financière des ménages (ex. : 26 dossiers pour 1 000 habitants en 2024 contre 19 en unité urbaine d'Amiens), méconnaissance des dispositifs, ou éloignement des services d'accompagnement.

Face à ces défis, les acteurs locaux (EPCI, collectivités) et institutionnels maintiennent une mobilisation pour simplifier les démarches (ex. : accompagnement obligatoire par Mon Accompagnateur Rénov' pour les

rénovations d'ampleur), renforcer l'information ciblée, et adapter les outils financiers (ex. : primes bonifiées pour les copropriétés fragiles ou les logements vacants). Cette approche collective est cruciale pour réduire les inégalités territoriales et accélérer la transition vers un parc de logements plus performant, sobre et adapté aux besoins des habitants, notamment dans les communes rurales et périurbaines où les besoins en autonomie et en salubrité sont marqués.

### Des disparités géographiques dans la caractérisation de la vacance qui nécessiteront des stratégies différenciées

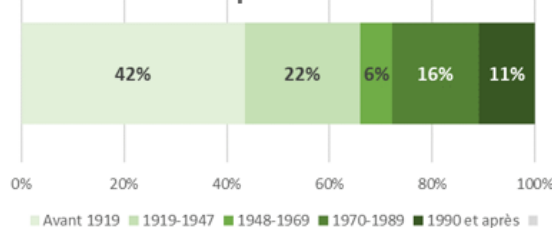
Le Grand Amiénois présente une vacance résidentielle contrastée, marquée par des dynamiques territoriales distinctes. Les causes de la vacance varient selon les territoires :

- dans les zones rurales et périurbaines, la vacance est souvent liée à la déprise démographique, à l'éloignement des pôles d'emploi et à la présence de logements anciens et énergivores (plus de 60% des logements vacants construits avant 1948) ;
- dans les secteurs polarisés, comme les communes proches d'Amiens, la vacance est davantage liée à des dynamiques de marché (spéculation, attente de valorisation) ou à des blocages juridiques (successions, indivisions).

Les disparités se confirment dans la durée de la vacance :

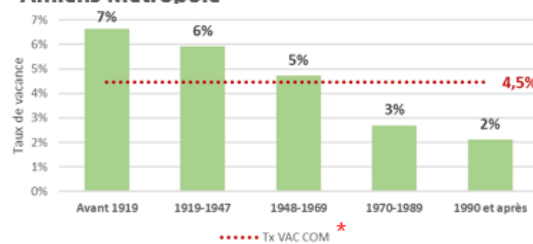
- certains EPCI, comme le Territoire Nord Picardie ou le Pays du Coquelicot, présentent des taux de vacance de plus de 5 ans supérieurs à la moyenne, avec des logements de faible qualité d'origine (classement cadastral 7 ou 8) ;
- à l'inverse, des territoires comme le Val de Somme ou Nièvre et Somme montrent une vacance plus récente et mieux maîtrisée, liée à des dynamiques de marché plus actives et à une concurrence plus forte avec l'offre en neuf.

**Répartition de la vacance de plus de 2 ans par année de construction dans le Grand Amiénois hors Amiens Métropole**



**Exemple de lecture :** 42% des logements vacants depuis plus de 2 ans du territoire ont été construits avant 1919.

**Taux de vacance de plus de 2 ans par année de construction dans le Grand Amiénois hors Amiens Métropole**



**Exemple de lecture :** 7% de l'ensemble des logements construits avant 1919 du territoire sont vacants depuis plus de 2 ans, alors que le taux de vacance moyen est de 4,5%

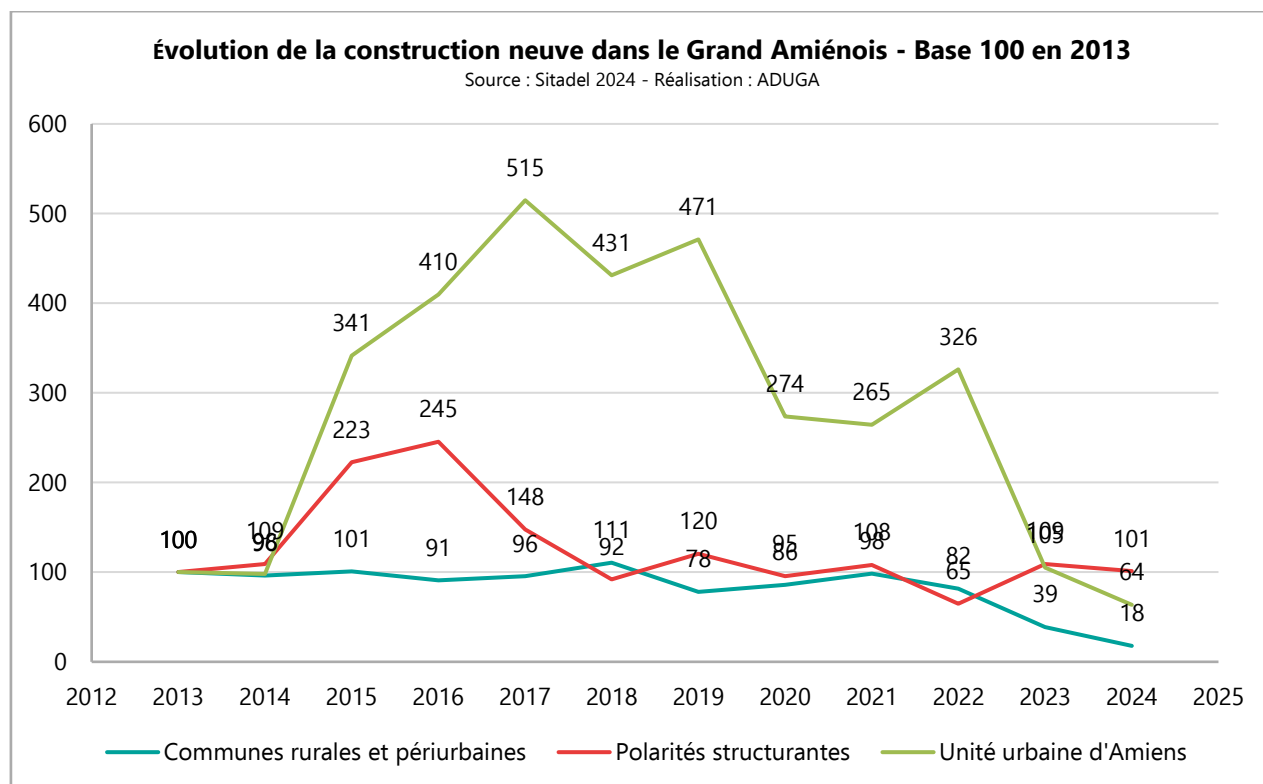
\* Il s'agit du taux de logements vacants depuis plus de 2 ans moyen du territoire, hors CAAM.

Source : Fichier [Loyac 2020](#)

Ainsi, en fonction de ces caractéristiques les réponses à apporter doivent aller, de façon nuancée, selon les territoires, d'une régulation plus fine de la production neuve pour limiter les effets de concurrence à la mise à disposition de moyens de réhabilitation importants voire de moyens de libération foncière.

## Des tendances de marché qui pèsent sur les parcours résidentiels

**Une dynamique de construction neuve en repli, tirée par l'unité urbaine d'Amiens sur le segment locatif**

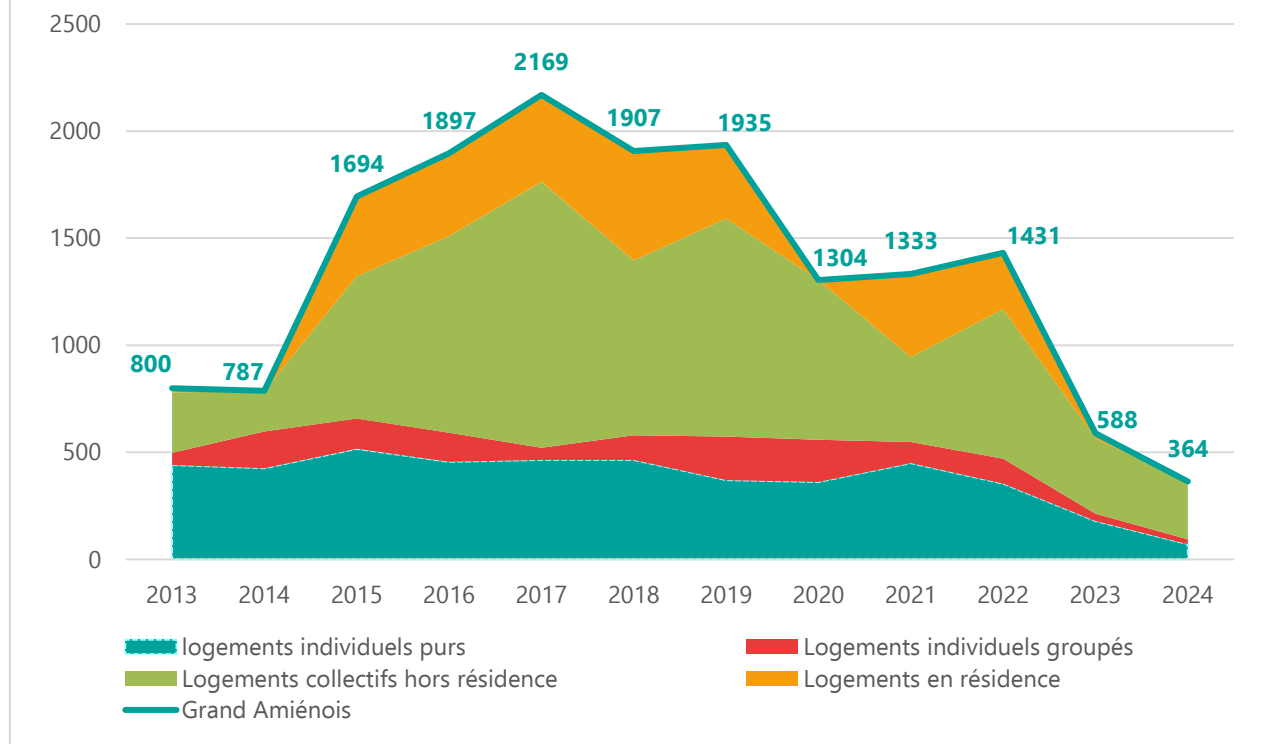


Le taux de construction est de 4,9 logements par an / 1 000 habitants sur la période 2013-2019 et depuis 2020, le taux de construction est de 3,3 logements par an pour 1 000 habitants.

La construction neuve de logements dans le Grand Amiénois reflète les tendances nationales des dernières décennies, marquées par des cycles économiques, des chocs réglementaires et des changements de modes de vie. Après une période d'essor jusqu'en 2019, notamment portée par une demande soutenue et les dispositifs fiscaux Pinel et LMNP dans l'unité urbaine d'Amiens. Le territoire subit un ralentissement marqué après 2020, accentué depuis par les tensions internationales, la hausse des coûts de construction, le durcissement des conditions de crédit, et les mutations socio-démographiques.

## Évolution de la construction neuve dans le Grand Amiénois

Source : Sitadel 2024 - Réalisation ADUGA



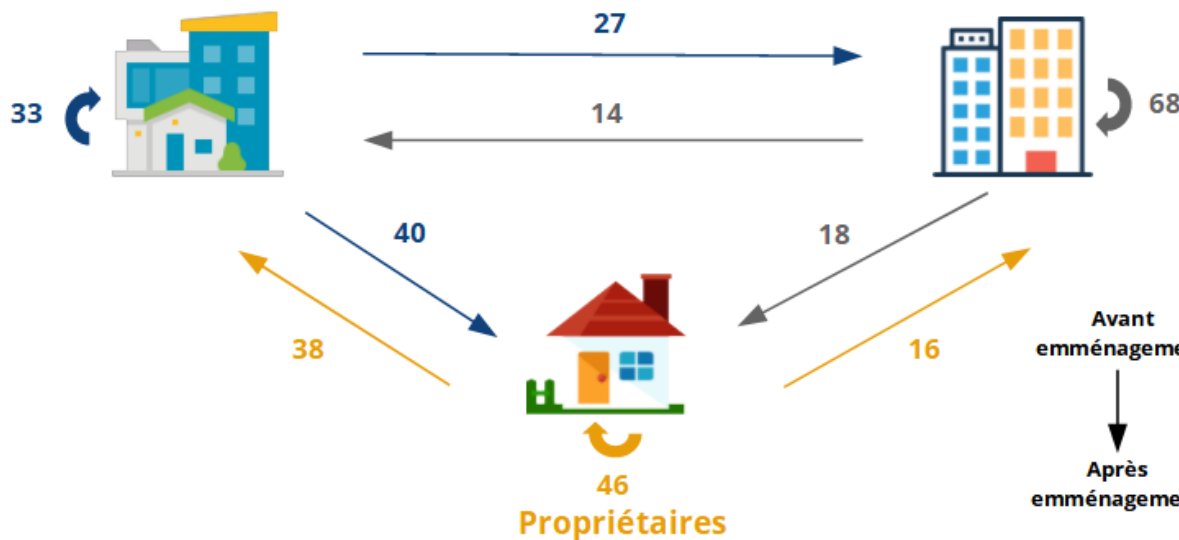
Cette dynamique reste inégalement répartie :

- l'unité urbaine d'Amiens concentre l'essentiel de la production de logements collectifs, avec une croissance de 24% entre 2013 et 2019, principalement tirée par les dispositifs de défiscalisation et les programmes destinés aux étudiants et jeunes actifs. Les T2 et T3 dominent (47% des emménagements), reflétant les besoins des jeunes ménages et des personnes seules ;<sup>15</sup>
- les communes rurales et périurbaines voient leur production se stabiliser, presque exclusivement composée de maisons individuelles (seulement 57 appartements neufs en 11 ans).

### Locataires du parc privé



### Locataires du parc social



<sup>15</sup> Source : « Les logements neufs du Grand Amiénois attirent surtout ses habitants » Insee Analyses Hauts-de-France n°144 décembre 2025

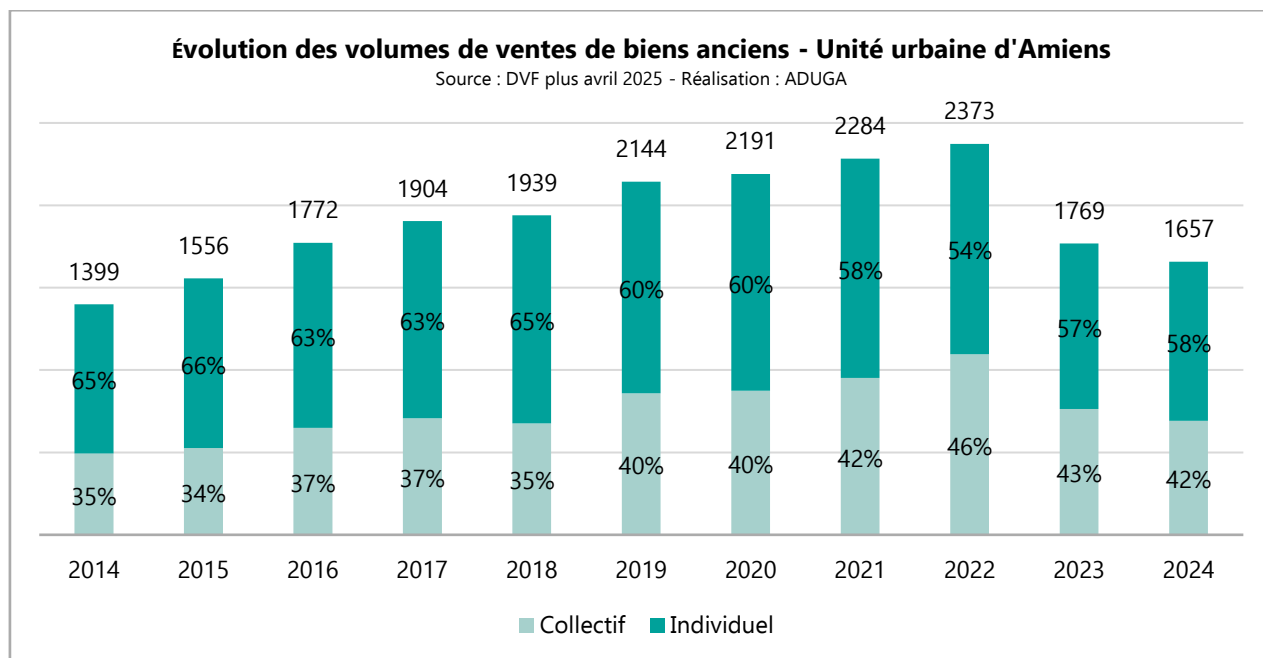
Lecture : Sur 100 ménages locataires du privé avant l’emménagement dans un logement neuf du PMGA, 33 restent locataires du privé, 40 deviennent propriétaires, 27 intègrent un logement social. Source : Insee, Fidéli 2015-2020. Schéma issu de la publication INSEE Hauts-de-France : Les logements neufs du Grand Amiénois attirent surtout ses habitants

L'accès à la propriété reste un enjeu clé :

- dans les zones rurales, 73% des ménages deviennent propriétaires en emménageant dans un logement neuf, grâce aux dispositifs incitatifs (prêts à taux zéro, exonérations fiscales) ;
- dans l'unité urbaine d'Amiens, la location domine : seuls 12% des locataires déjà installés deviennent propriétaires, tandis que 75% des propriétaires basculent vers la location, un phénomène porté par les étudiants et les jeunes actifs.<sup>16</sup>

Cette géographie contrastée révèle une dualité : un cœur urbain en ralentissement, où la densification se heurte à la rareté du foncier, et une périphérie périurbaine plus attractive, mais confrontée à des besoins croissants en logements adaptés.

### Ventes de biens anciens dans le Grand Amiénois : densification urbaine et ajustement conjoncturel



De 2014 à 2024, les ventes de biens individuels dominent largement le marché, représentant entre 54% et 66% des transactions annuelles. Cependant, cette période est aussi marquée par une progression significative des ventes en collectif, dont la part passe de 35% en 2014 à 46% en 2022. Cette tendance, visible à partir de 2019, s’explique par plusieurs facteurs :

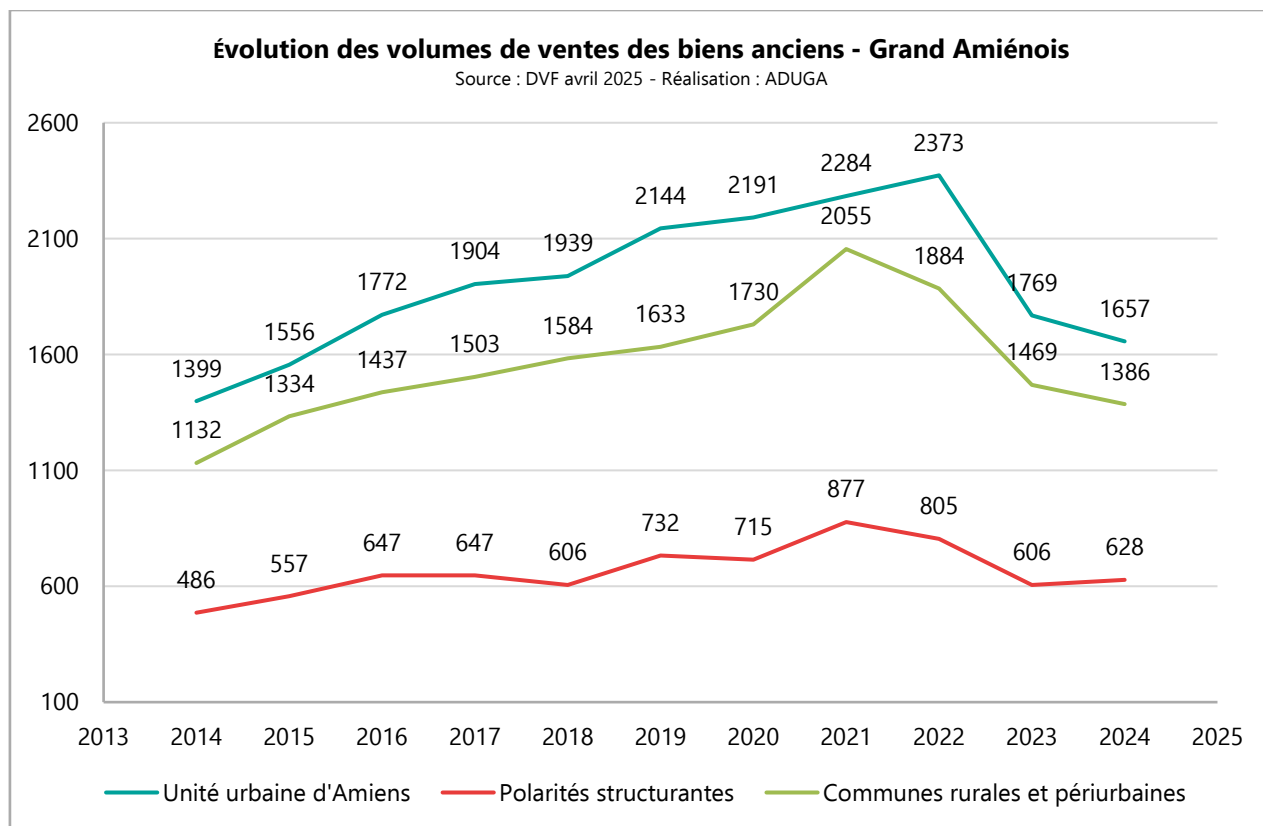
- une offre en maisons individuelles qui diminue, poussant les acquéreurs vers les appartements, souvent plus accessibles en prix au m<sup>2</sup> ;
- un pic historique en 2022 (2 373 ventes), où les ventes collectives atteignent leur plus haut niveau (46%), signe d’une adaptation de la demande face à la raréfaction des maisons et à la hausse des prix.

Cette montée en puissance du collectif s’inscrit dans un mouvement plus large observé en Hauts-de-France, où les agglomérations comme celles d’Amiens ou Lille voient leur marché se densifier sous l’effet d’une demande urbaine soutenue et d’une politique de renouvellement urbain favorisant la construction de logements groupés<sup>17</sup>. La pression immobilière, particulièrement forte depuis 2016, se traduit par une hausse

<sup>16</sup> Source : « Les logements neufs du Grand Amiénois attirent surtout ses habitants » Insee Analyses Hauts-de-France n°144 décembre 2025

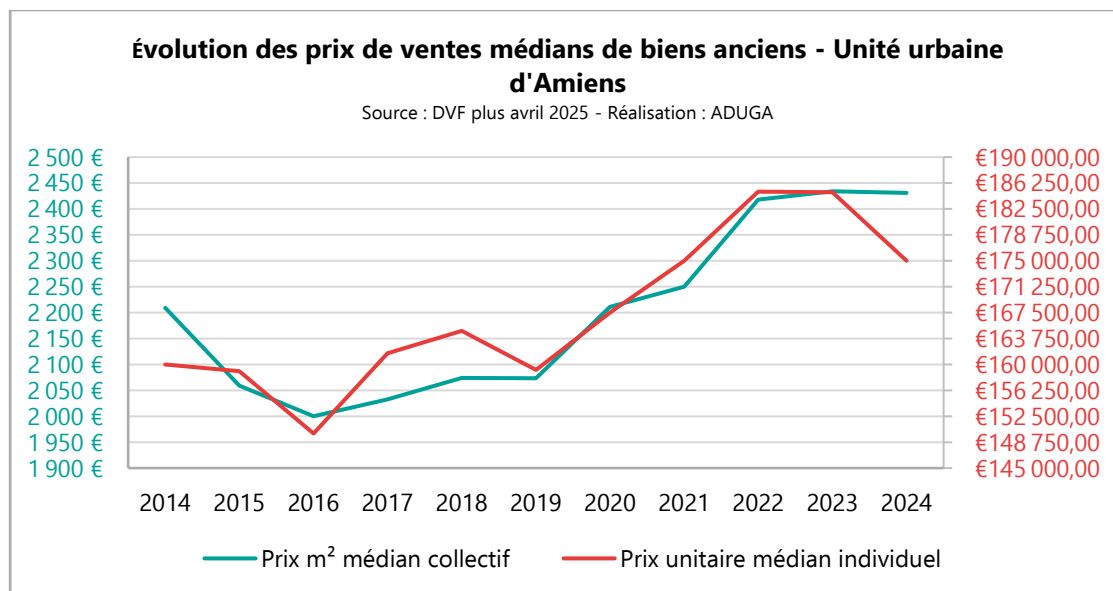
<sup>17</sup> Source : INSEE Hauts-de-France, « Un dynamisme et des prix des logements plus élevés à Lille, sur le littoral et au sud de la région », mai 2021

continue des prix, renforçant l'attractivité relative des appartements pour les primo-accédants et les investisseurs.



Le marché immobilier du Grand Amiénois a connu des évolutions marquées depuis 2014, reflétant à la fois des tendances locales et des influences nationales. Après un pic historique en 2021, où les ventes de biens anciens ont atteint 5 216 transactions pour l'ensemble du Grand Amiénois, une baisse significative s'est amorcée en 2022 pour les communes rurales et les polarités structurantes, et suivie par l'unité urbaine en 2023. Cette correction s'inscrit dans un contexte de hausse nationale des taux d'intérêt, qui a ralenti l'activité immobilière, notamment pour les ménages les plus sensibles aux conditions de crédit. Malgré cela, les volumes restent supérieurs à ceux observés avant 2016, période précédant l'envolée des prix.

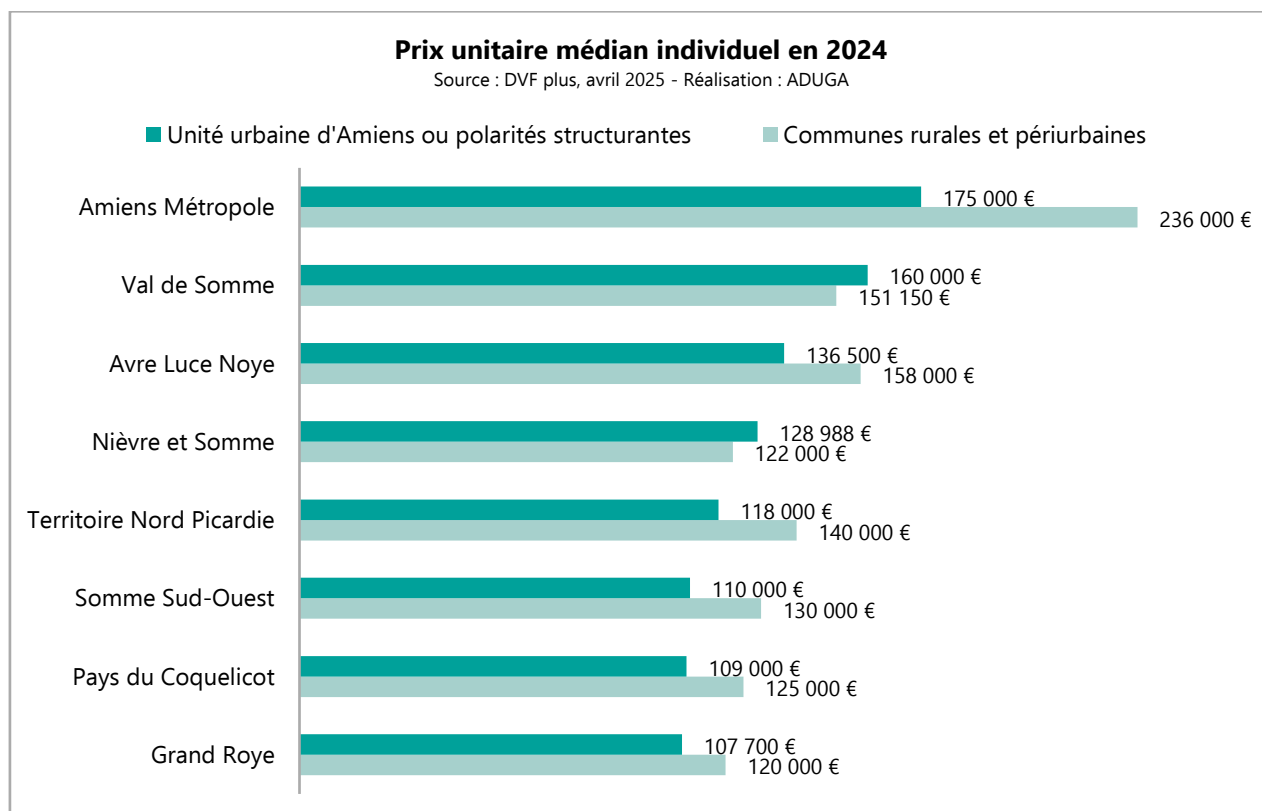
### Accessibilité différentielle à la propriété dans le Grand Amiénois : entre tension métropolitaine et opportunités périurbaines



Dans l'unité urbaine d'Amiens, le prix médian du collectif (environ 2 400 €/m<sup>2</sup> en 2024) et de l'individuel (environ 175 000 € en 2024), ont fortement progressé depuis 2016, limitant l'accession pour les ménages modestes. Après la forte hausse des prix et des taux d'intérêt en 2022-2023, le marché du Grand Amiénois connaît une stabilisation progressive en 2024, marquée par une légère baisse des prix des maisons. Plusieurs facteurs expliquent cette tendance :

- une baisse de la demande due à une diminution des capacités d'emprunt des ménages ;
- le fait que les établissements bancaires intègrent de plus en plus systématiquement le budget des travaux d'isolation dans le plan de financement lors d'un achat immobilier, ce qui peut, dans certains cas, compromettre la faisabilité du projet d'acquisition ;
- la vente accrue de logements classés F ou G au DPE, dont la location sera progressivement interdite (depuis janvier 2025 pour les G, et 2028 pour les F). Cette anticipation réglementaire a poussé certains bailleurs à vendre plutôt qu'à rénover, augmentant temporairement l'offre sur le marché.

Cette dynamique explique en partie la stabilisation récente des prix des appartements, moins concernés par les passoires thermiques grâce à la part importante de logements neufs ou rénovés, notamment ceux construits dans le cadre du dispositif Pinel.



En 2024, Amiens Métropole affiche les prix médians les plus élevés du Grand Amiénois, avec un prix unitaire médian individuel atteignant 175 000 € dans l'unité urbaine d'Amiens. Les communes périphériques de l'agglomération présentent un positionnement plus sélectif, avec des logements dotés de parcelles plus importantes pour un prix de vente médian de 236 000 € en 2024. Cette configuration met en évidence un écart structurel entre les niveaux de revenus des ménages modestes du territoire et les valeurs immobilières, et ce malgré le léger repli des prix constaté en 2024. Dans ce contexte, certains ménages de l'unité urbaine se tournent vers le reste du Grand Amiénois, où ils peuvent accéder à des biens offrant des surfaces et des prestations équivalentes, voire supérieures, à des prix plus abordables.

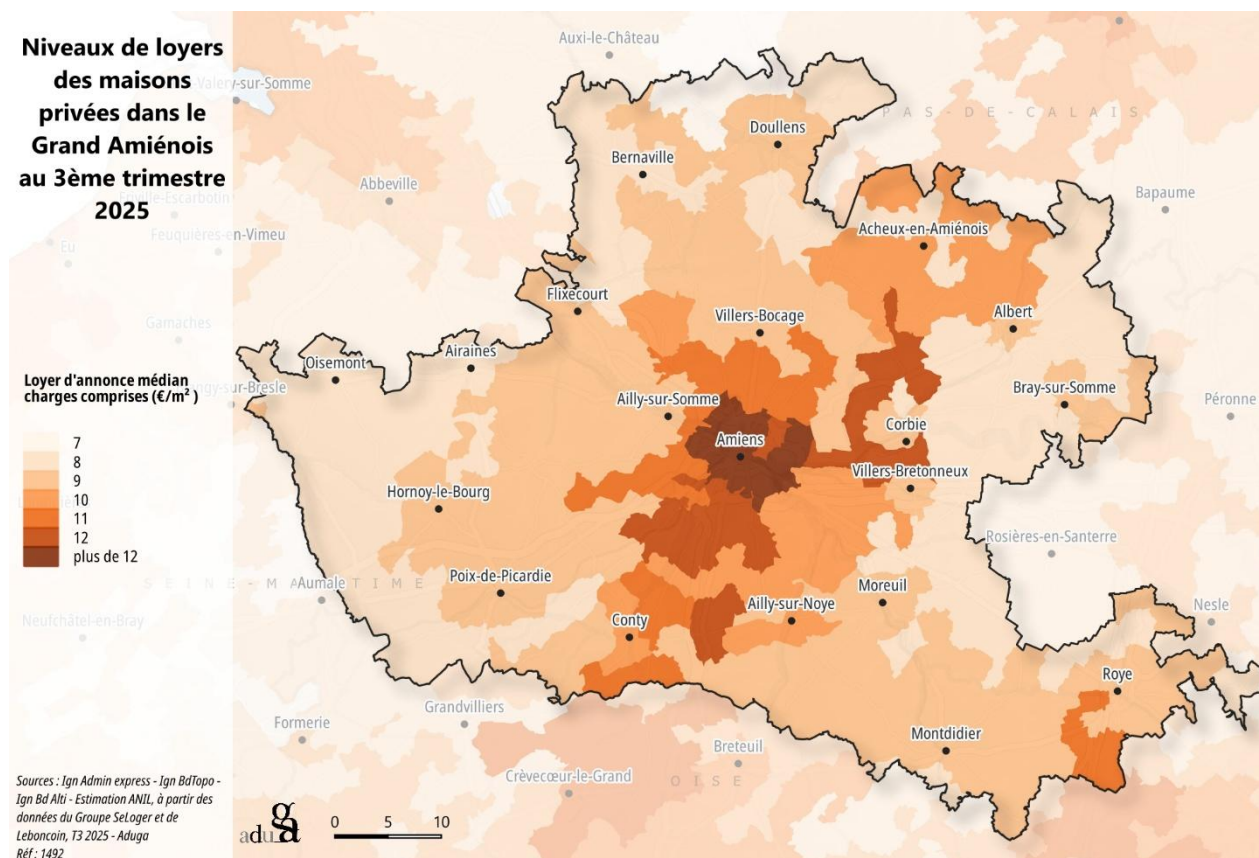
Pour 2025, les tendances nationales annoncent une amélioration du pouvoir d'achat immobilier, grâce à la baisse des taux et à une stabilisation des prix. Cependant, cette reprise s'accompagne de nouvelles contraintes : les acquéreurs deviennent plus sélectifs, privilégiant les biens récents, bien situés et peu énergivores. Les EPCI voisins d'Amiens Métropole, comme le Val de Somme ou Avre Luce Noye, conservent

leur attractivité pour les familles, mais l'accès à la propriété reste conditionné par la solvabilité des ménages et la qualité des logements, désormais au cœur des préoccupations.

	Revenus médians par ménage	Loyer max	Emprunt max apport 10%	Emprunt max apport 25%
<b>Amiens Métropole</b>	2 290 €	802 €	179 943 €	204 480 €
<b>Grand Roye</b>	2 450 €	858 €	192 515 €	218 767 €
<b>Pays du Coquelicot</b>	2 520 €	882 €	198 016 €	225 018 €
<b>Territoire Nord-Picardie</b>	2 660 €	931 €	209 016 €	237 519 €
<b>Nièvre et Somme</b>	2 660 €	931 €	209 016 €	237 519 €
<b>Somme Sud-Ouest</b>	2 710 €	949 €	212 945 €	241 983 €
<b>Avre Luce Noye</b>	2 920 €	1 022 €	229 447 €	260 735 €
<b>Val de Somme</b>	2 950 €	1 033 €	231 804 €	263 414 €

Source : Filosofi 2020, traitement Adéquation pour les revenus par ménage. Emprunt calculé avec un taux de 3,30% sur 25 ans.  
 Note de lecture : 50% des ménages d'Amiens Métropole gagnent moins de 2 290€ net par mois.

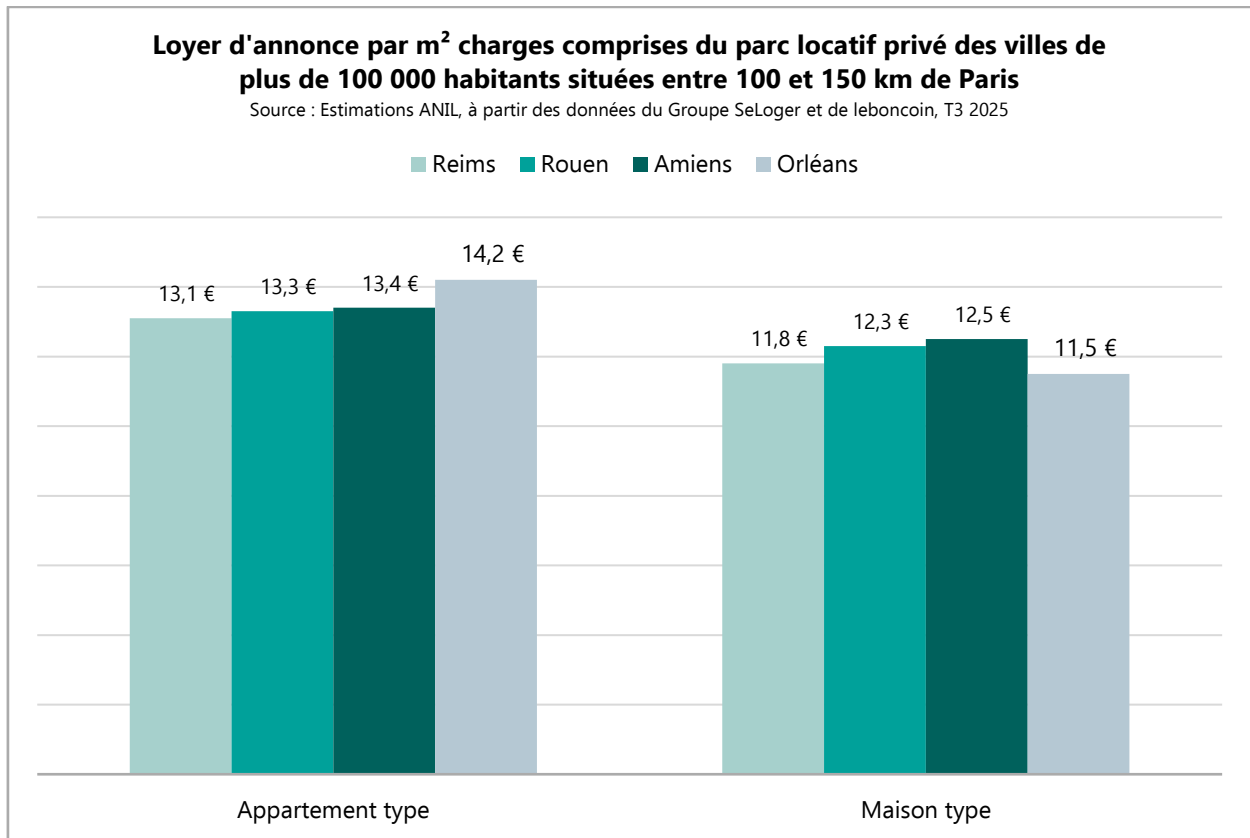
### Des loyers élevés dans le locatif privé



Les loyers dans le Grand Amiénois suivent une logique de dégressivité radiale depuis Amiens : plus on s'éloigne du centre-ville, plus les prix au mètre carré diminuent, traduisant une moindre pression locative et une offre de logements plus abondante. Cette tendance générale est cependant pondérée par trois dynamiques territoriales spécifiques :

- les loyers ne décroissent pas de manière homogène, mais suivent des axes de mobilité, la ligne ferroviaire Paris – Amiens – Lille, et les réseaux routiers majeurs (A29, A16, RD935, RD929) ;
- la proximité avec des zones denses d'emplois comme le CHU d'Amiens, les zones d'activités d'Amiens Nord/Est, ou certaines polarités (Corbie, Villers-Bretonneux, Albert, Roye) ;

- les secteurs avec un accès à la nature ou un patrimoine bâti attractif, comme le secteur d'Acheux-en-Amiénois, voient leurs loyers soutenus.



Amiens affiche un loyer médian de 13,4 €/m<sup>2</sup> pour les appartements, un niveau proche de Rouen (13,3 €/m<sup>2</sup>) et Reims (13,1 €/m<sup>2</sup>), ainsi qu'un loyer médian individuel supérieur aux villes équivalentes. Pourtant, l'agglomération d'Amiens est bien moins peuplée que les deux autres, ce qui rend ses loyers relativement élevés au regard de sa taille.

## Un marché locatif social tendu

EPCI	Taux de rotation	Taux de vacance	Indice de tension
Nièvre et Somme	5,2%	0,1%	8,1
Somme Sud-Ouest	5,5%	0,4%	7,1
Val de Somme	6,1%	0,7%	6,5
Pays du Coquelicot	7,5%	1,5%	6,6
Amiens Métropole	7,6%	1,2%	5,4
Avre Luce Noye	8,0%	2,4%	6,5
Grand Roye	8,4%	2,2%	4,1
Territoire Nord Picardie	9,2%	2,2%	3,7
<b>Grand Amiénois</b>	<b>7,6%</b>	<b>1,3%</b>	<b>5,4</b>

Source : RPLS 2024 - Réalisation ADUGA

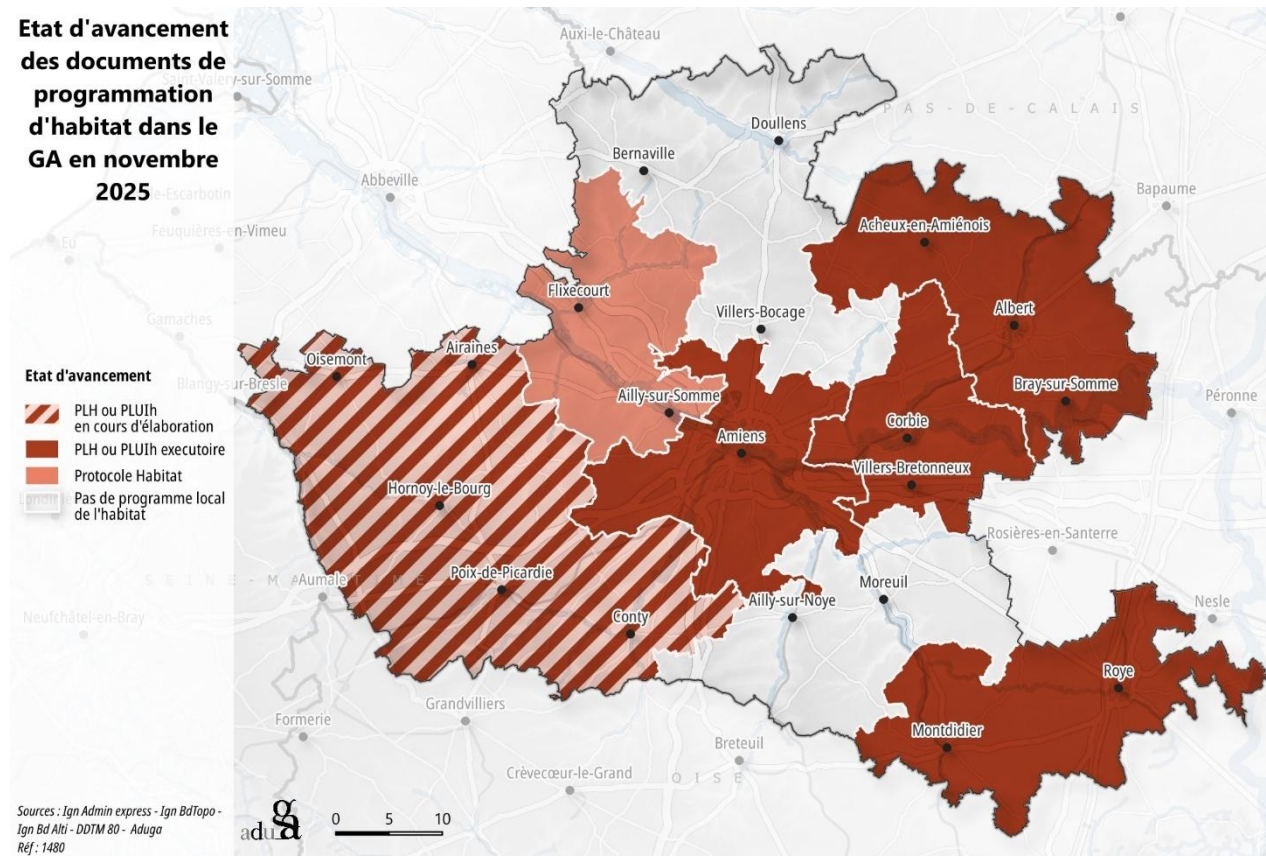
Les EPCI les plus tendus (Nièvre et Somme, Somme Sud-Ouest) cumulent rotation élevée, vacance faible et indice de tension fort : la demande dépasse largement l'offre disponible. À l'inverse, les territoires comme le Grand Roye ou Nord Picardie, malgré une rotation élevée, affichent un indice de tension plus faible, suggérant une offre répondant aux besoins des ménages locaux.

Dans les 7 EPCI périphériques, plus de 70% des locataires du privé sont éligibles à un logement social, alors même que les loyers du parc privé y restent élevés (gradient sud/sud-ouest) ou attractifs (proche est/nord). Cela devrait alerter sur le besoin criant de logements sociaux.

Part des ménages éligibles au logement HLM		
	Total ménages	Locataires du parc privé
Val de Somme	50%	72%
Avre Luce Noye	51%	73%
Territoire Nord Picardie	56%	79%
Somme Sud-Ouest	56%	77%
Pays du Coquelicot	57%	78%
Nièvre et Somme	57%	77%
Amiens Métropole	57%	66%
Grand Roye	61%	78%
Grand Amiénois	56%	71%
Hauts-de-France	58%	71%
<b>France Métropolitaine</b>	<b>54%</b>	<b>67%</b>

Source : Filocom 2019 - Réalisation ADUGA

## Avancement des documents de programmation de l'habitat



Le SCoT du Grand Amiénois, approuvé en 2012, a marqué un tournant en impulsant une dynamique communautaire autour de la planification urbaine, notamment à travers l'élaboration des plans locaux d'urbanisme intercommunaux (PLUi) et des programmes locaux de l'habitat (PLH). Ces outils ont permis de structurer une approche coordonnée de l'habitat sur le territoire.

En matière d'habitat, les PLH des différentes intercommunalités visent à diversifier l'offre de logements et à répondre aux besoins spécifiques des populations. Parmi les objectifs récurrents figurent la répartition de la production de logements sociaux, la réhabilitation du parc ancien, la lutte contre l'habitat indigne, et le soutien à l'accès social à la propriété. Les actions phares incluent des conventions avec les bailleurs sociaux, ainsi que l'engagement d'opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH). Une attention particulière est portée à l'adaptation des logements pour les personnes âgées, à la lutte contre la précarité énergétique, à l'accueil de nouveaux ménages familiaux aux revenus modestes, reflétant une volonté d'inclusion et de mixité sociale.

## Synthèse

### Tendances à retenir

Le diagnostic du parc de logements du Grand Amiénois révèle une dynamique contrastée : si l'offre s'est considérablement accrue, cette croissance dépasse largement l'évolution démographique et celle des ménages, générant une vacance structurelle et une inadéquation croissante entre le parc existant et les besoins réels. La diminution de la taille des ménages, l'allongement des parcours résidentiels (étudiants, jeunes actifs, seniors) et la précarisation d'une partie de la demande soulignent l'urgence d'adapter l'offre.

Les déséquilibres territoriaux sont marquants : concentration du parc social en milieu urbain, vieillissement et vacance accrues dans les polarités structurantes, périurbanisation dans les communes rurales. La qualité énergétique, l'accessibilité et l'évolutivité des logements deviennent des critères centraux, alors que le parc ancien, souvent énergivore et mal adapté, risque d'être exclu progressivement du marché locatif.

### Enjeux

Trois défis majeurs pour le Grand Amiénois :

#### **1. Rééquilibrer l'offre :**

- réduire la vacance et adapter le parc existant (réhabilitation, performance énergétique) aux besoins réels (logements compacts, accessibles) ;
- diversifier les solutions (habitat inclusif, résidences services) pour répondre aux transitions démographiques (vieillesse, précarité).

#### **2. Corriger les déséquilibres territoriaux :**

- lutter contre la concentration du parc social dans les pôles urbains et fluidifier l'accès au logement abordable dans les zones tendues (proche couronne, axes structurants) ;
- limiter l'étalement urbain en renforçant l'attractivité des polarités structurantes (lutte contre la vacance, services).

#### **3. Accélérer la mise en œuvre des outils :**

- finaliser les PLH/PLUiH en cours pour une planification cohérente à l'échelle du SCOT.
- articuler rénovation et production neuve dans une logique de mixité sociale et de sobriété foncière.

L'urgence : passer d'une croissance quantitative du parc à une stratégie qualitative, intégrant transitions énergétique et démographique.

## MOBILITÉS

### Des acteurs de la mobilité nombreux et une gouvernance de la mobilité qui a beaucoup évolué aux différentes échelles depuis 2015

#### LA COMPÉTENCE MOBILITÉ

La loi d'orientation des mobilités (LOM) du 26 décembre 2019 visait à couvrir l'ensemble du territoire français d'autorités organisatrices de la mobilité afin de déployer des solutions pour permettre à tous de se déplacer, dans tous les territoires, y compris peu denses. Elle a supprimé les communes de la catégorie des autorités organisatrices de la mobilité (AOM) à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021. Sur le territoire des communes exerçant précédemment la compétence mobilité, cette dernière relève désormais, soit de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) de rattachement, soit de la région, qui intervient en tant qu'AOM locale de substitution. La LOM a également renforcé le champ d'action des autorités « historiques » en matière de mobilités actives et partagées, de mobilité solidaire et de transport de marchandises.

- Les obligations d'une AOM
  - créer un comité de partenaires ;
  - assurer la planification, le suivi et l'évaluation de sa politique de mobilité, en associant à l'organisation des mobilités l'ensemble des acteurs concernés ;
  - contribuer aux objectifs de lutte contre le changement climatique, la pollution de l'air, la pollution sonore et l'étalement urbain.
- Un exercice de la compétence à la carte

L'autorité organisatrice de la mobilité (AOM) détient seule la qualité et la compétence pour organiser les services suivants sur son ressort territorial (Cf. article L.1231-1 du code des transports).



Source : « Territoires : comment prendre position sur le transfert de la compétence mobilité suite à la loi LOM ? » - APCC - mai 2020



- **Le département de la Somme** copilote, avec la région, le suivi du PAMS et a adopté un schéma directeur des aires de covoiturage et un schéma cyclable départemental en 2022.
- **Le pôle métropolitain du Grand Amiénois** intervient en matière de mobilité à différents niveaux.
 

Via le SCoT, il définit le cadre de l'action des AOM locales pour que celui-ci concoure au confortement de l'armature territoriale souhaitée.

Via le plan climat air énergie territorial (PCAET), il définit une stratégie et un plan d'actions pour lutter contre le changement climatique et améliorer la qualité de l'air. En matière de mobilité, le PCAET adopté en 2022 vise, à l'horizon 2050, à développer des mobilités optimisées, moins émettrices, décarbonées et à en réduire les usages, selon 3 axes stratégiques : réduire l'autosolisme et lutter contre la précarité liée aux déplacements, développer des mobilités douces, agir sur les transports individuels, collectifs et de marchandises.

Le pôle métropolitain du Grand Amiénois peut également mener des actions d'intérêt métropolitain en matière de mobilité. Il a, à ce titre, porté l'élaboration d'une stratégie globale de mobilité, de plans de mobilités simplifiés et de schémas directeurs cyclables pour le compte de 5 de ses intercommunalités membres et également piloté la réalisation d'une enquête mobilité certifiée Cerema (EMC<sup>2</sup> 2024) auprès des habitants du Grand Amiénois. Cela témoigne d'une recherche de coordination et de mutualisation de moyens entre acteurs de la mobilité.

## Des réseaux d'infrastructures et de transport structurés en étoile autour d'Amiens

### Un réseau routier structurant dense et globalement fluide

#### **Un réseau routier structuré autour d'axes rapides, excepté vers Doullens et Albert**

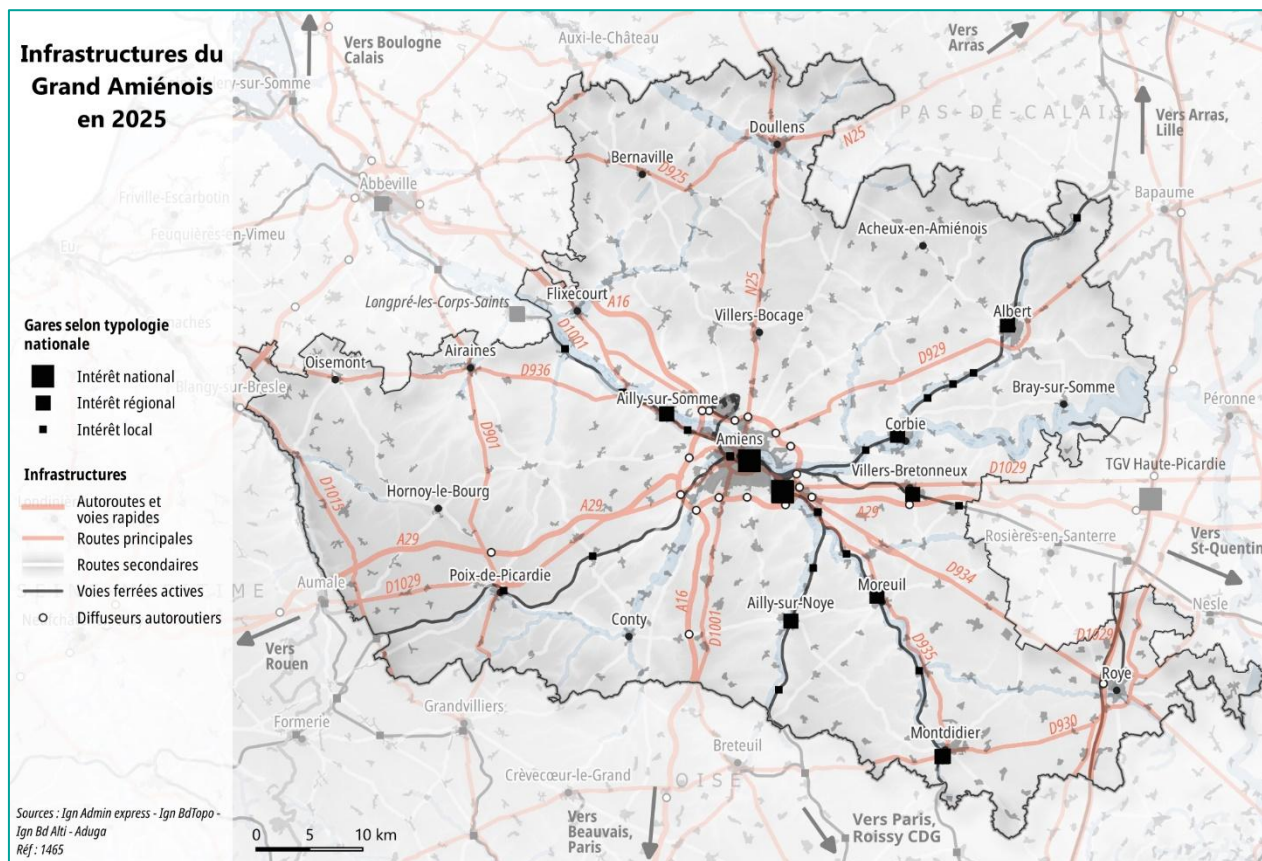
- 2 autoroutes : l'A16 (Île-de-France – Côte d'Opale) et l'A29 (Saint-Quentin – littoral normand)
  - se croisant au niveau de l'agglomération amiénoise ;
  - desservant le Grand Amiénois via 10 diffuseurs autoroutiers (6 dans l'agglomération et 1 sur chacune des 4 branches de l'étoile autoroutière à une vingtaine de kilomètres d'Amiens) ;
  - parallèles aux RD1029 et RD1001, anciennes routes nationales, majoritairement à 2 x 1 voie ;
- 1 autoroute, l'A1 (Paris – Roissy – Lille) traversant le territoire sur sa partie Est avec un accès via le diffuseur de Roye ;
- 1 voie rapide : la RD934, reliant Noyon, Roye et Boves, dans l'agglomération amiénoise ;
- 2 axes majoritairement à 2 x 1 voie : la RN25 (Longueau – Doullens – Arras) et la RD929 (Amiens – Albert – Bapaume).

#### **Un réseau de voirie structurant quasi complet**

- un réseau de voirie structurant qui a peu évolué depuis 2008, autoroutes et rocade étant antérieures et le projet d'autoroute A24 ayant été abandonné ;
- des aménagements ponctuels en projet sur la RN25 au sud de Doullens (créneau de dépassement au sud de Beauval en 2026 ; RD49 et RD938 au sud de Doullens à l'horizon 2030).

#### **Un trafic majoritairement fluide mais dense aux abords de l'agglomération amiénoise**

- quelques axes très fréquentés aux abords d'Amiens, avec plus de 10 000 véhicules par jour : rocade d'Amiens (notamment l'A29 au sud) et principales pénétrantes (RD934, RD1001 ouest, RD1029 est) ;
- hors proximité d'Amiens, 3 routes très fréquentées : Amiens – Doullens (RN25), Amiens – Albert (RD 929) et Amiens – Roye (RD 934) avec plus de 8 000 véhicules par jour ; de même que les 4 branches autoroutières avec plus de 12 000 véhicules par jour.



## Un réseau ferroviaire desservant inégalement le territoire et des gares de plus en plus fréquentées

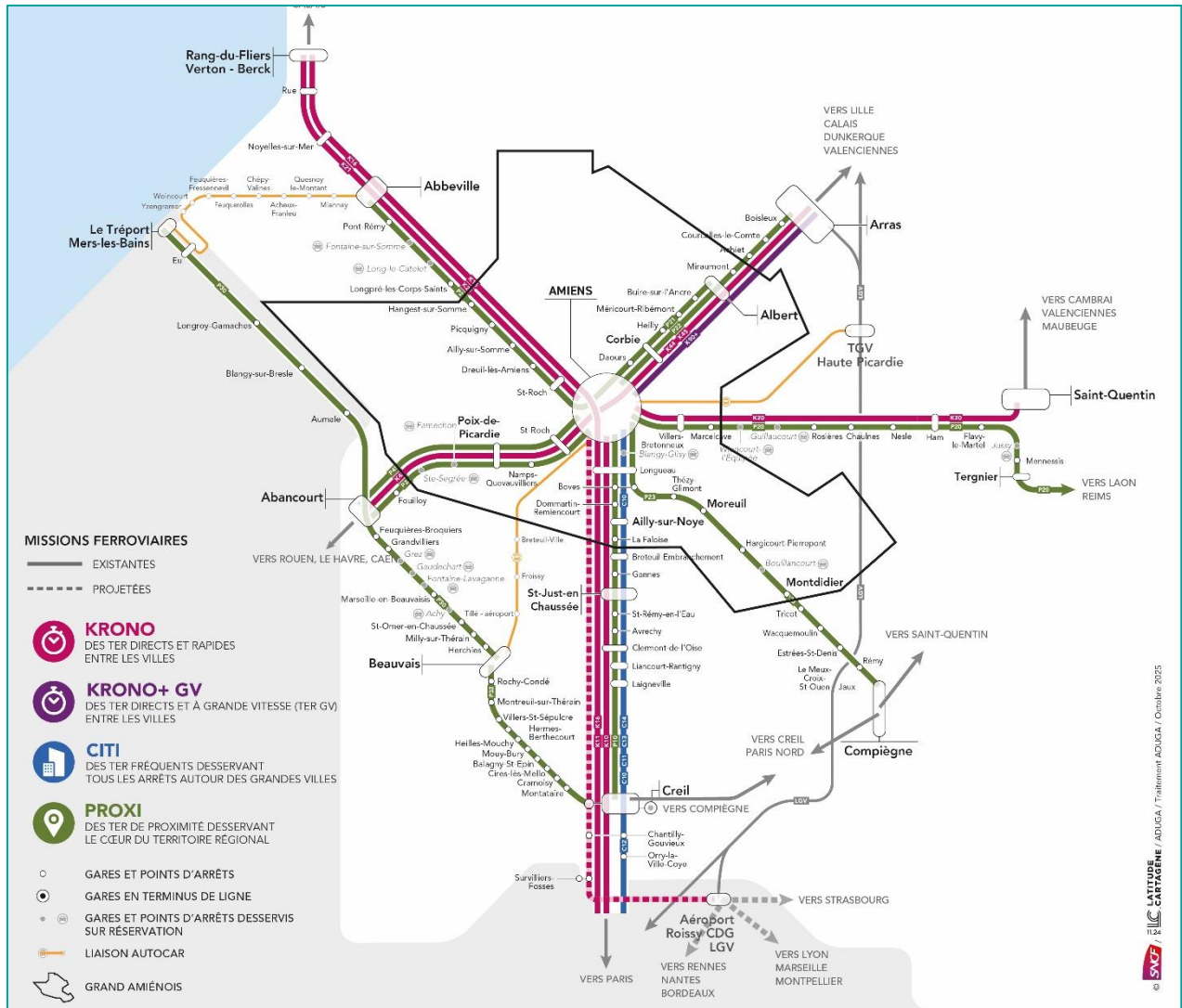
### Un réseau ferroviaire en service développé excepté vers Doullens et Beauvais

- 6 branches ferroviaires en activité rayonnant depuis Amiens dans toutes les directions sauf vers Doullens et Beauvais, à 2 voies, excepté la section Boves – Compiègne ;
- 1 voie ferrée à voie unique en limite sud-ouest, hors du Grand Amiénois, entre Beauvais, Abancourt et Le Tréport, intégralement rénovée en 2019 ;
- 1 voie TGV traversant le territoire sur sa partie Est, qui dessert la gare TGV Haute-Picardie, reliée à Amiens par une navette en car.

### Une offre de TER dense structurée autour 4 familles de lignes depuis 2020

- KRONO : des TER directs entre les villes, sur toutes les branches de l'étoile d'Amiens (sauf Amiens – Compiègne), mettant Amiens en relation avec Calais, Lille, Reims, Paris, Rouen, et les principales villes voisines (Abbeville, Arras, Saint-Quentin) ;
- KRONO+GV : des TER directs et à grande vitesse (TERGV) entre Amiens, Arras et Lille ;
- PROXI : des TER de proximité desservant les arrêts des 6 branches de l'étoile d'Amiens et de l'axe Beauvais – Le Tréport ;
- CITI : des TER fréquents entre Amiens et Paris desservant certains arrêts ;
- toutes les missions en terminus à Amiens sauf K16 (Paris – Calais), K45 (Lille – Rouen) et certaines missions P21 (Albert – Abbeville).

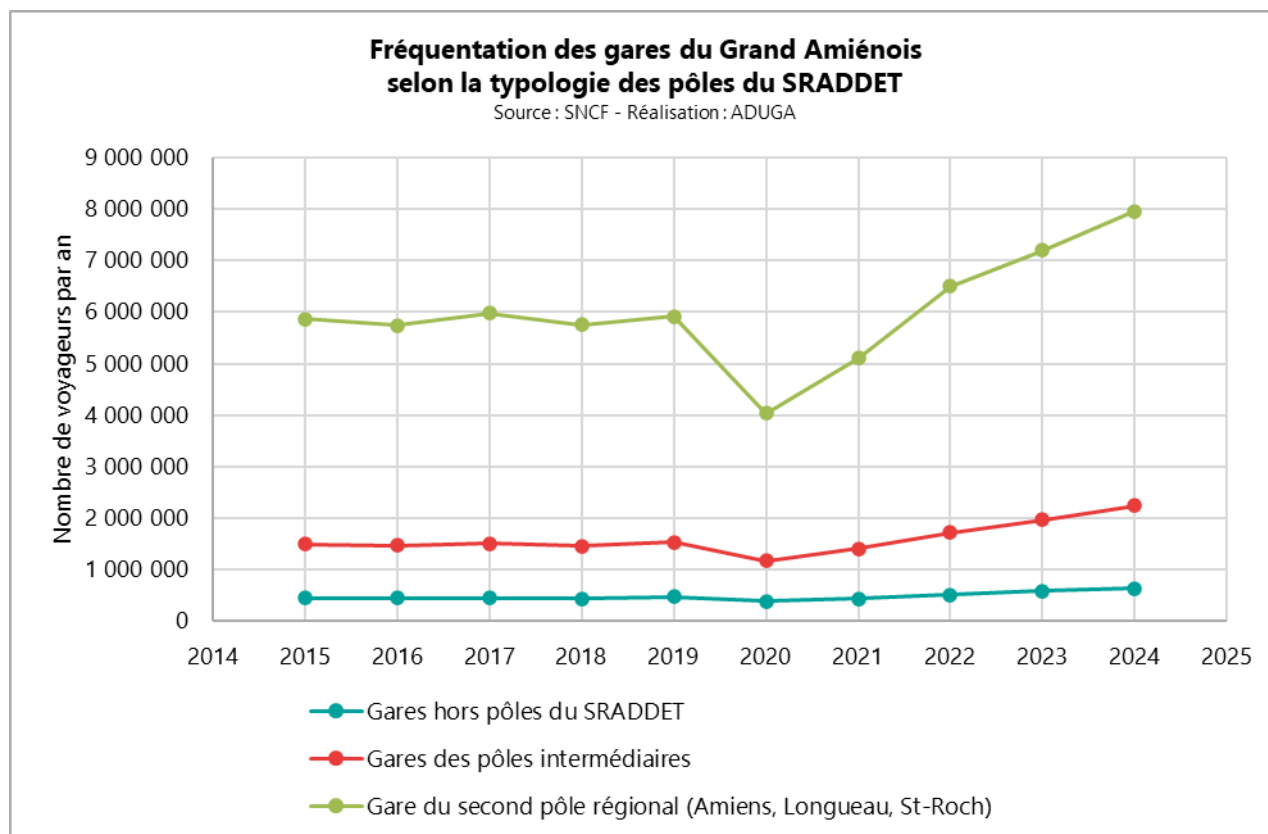
## Les différentes familles de desserte TER du Grand Amiénois en 2025



### Une desserte hétérogène des gares en TER

- 26 gares ou haltes desservies par des TER
- une desserte hétérogène, en dehors des gares d'Amiens et de Longueau :
  - de 22 à 70 arrêts par jour de semaine (2 sens cumulés) pour les pôles identifiés dans le SRADDET desservis par le train ainsi qu'Ailly-sur-Somme (31 arrêts par jour) ; Albert, Corbie et Villers-Bretonneux étant les mieux desservies ;
  - de 4 à 20 arrêts par jour pour les autres gares ou haltes.
- +18% d'arrêts de TER dans les gares ou haltes du Grand Amiénois entre 2013 et 2025 ;
- une augmentation globale qui concerne surtout :
  - les gares des pôles du SRADDET (+35%), en particulier Amiens, St-Roch, Albert, Villers-Bretonneux et Poix-de-Picardie – excepté Longueau (-2 arrêts par jour 2 sens cumulés) ;
  - la période 2023-2025, suite à l'ouverture à la concurrence de l'étoile ferroviaire d'Amiens, effective en décembre 2024, avec une perspective d'amélioration de la régularité (objectif de régularité de 98,5%).

## Une fréquentation en hausse de 39% entre 2015 et 2024



- des fréquentations très variables selon les gares en 2024 :
  - 7,4 millions de voyageurs par an à Amiens, au 18<sup>e</sup> rang national des gares les plus fréquentées hors région parisienne ;
  - 167 000 à 685 000 dans les gares des pôles intermédiaires<sup>19</sup> du SRADDET, ainsi que Longueau et Ailly-sur-Somme (Albert, Longueau et Corbie étant les plus fréquentées) ;
  - 1 000 à 99 000 dans les autres gares ou haltes.
- une hausse qui concerne toutes les gares ou haltes (excepté Namps-Quevauvillers, Buire-sur-l'Ancre, Miraumont et Dreuil-lès-Amiens), en particulier celles des pôles intermédiaires du SRADDET (+50%) ;

### **Pas de projet de nouvelle infrastructure ferroviaire dans le Grand Amiénois mais poursuite de la remise à niveau des infrastructures ferrées existantes**

- régénération de la ligne Boves – Compiègne ;
- renouvellement de 47 km de voies entre Amiens et Rouen ;
- changement des caténaires sur l'axe Lille – Longueau – Paris...

### **Des projets ferroviaires hors Grand Amiénois qui vont impacter les services en lien avec Amiens**

- une nouvelle liaison avec Roissy, grâce à la réalisation du barreau ferroviaire entre la LGV Nord et la ligne classique Paris – Amiens, en service à partir de décembre 2028, qui permettra la circulation de 12 allers-retours quotidiens en TER jusqu'à Roissy (en 1h) et de 2 allers-retours en TAGV (trains aptes à la grande vitesse) vers des destinations finales au-delà de Roissy (non arrêtées fin 2025), ainsi que l'accès à toutes les destinations TGV desservies par Roissy via les correspondances ;
- le service express régional métropolitain Hauts-de-France qui vise à faciliter les déplacements en lien avec Lille depuis les principaux pôles du Nord, du Pas-de-Calais, Amiens et Saint-Quentin. Amiens serait

<sup>19</sup> Ailly-sur-Noye, Albert, Corbie, Moreuil, Poix-de-Picardie, Villers-Bretonneux

ainsi reliée à Lille avec un train toutes les 15 à 30 minutes en heure de pointe dans chaque sens à sa mise en service, à l'horizon 2040.

## Une offre commerciale de cars principalement structurée autour de la desserte des lycées

### **45 lignes régulières interurbaines du réseau régional en lien avec 3 départements principalement à vocation scolaire**

- 35 lignes du réseau régional de la Somme (ex-Trans'80) dont :
  - 29 lignes desservant Amiens et les principaux pôles du Grand Amiénois (Doullens, Albert, Roye, Montdidier) dont 21 en lien avec Amiens ;
  - 6 lignes de marché desservant les marchés de Doullens, Montdidier, Aumale, Abbeville, le jour du marché ;
- 2 lignes du réseau régional du Pas-de-Calais desservant Doullens ;
- 8 lignes du réseau régional de l'Oise desservant Amiens (ligne Amiens – Beauvais) ainsi que Montdidier, Roye et quelques communes de la communauté de communes du Grand Roye proches de l'Oise ;
- avec une tarification attractive à 1€ le trajet depuis 2021 et des abonnements mensuels à 30€, entre autres ;
- 301 communes desservies quotidiennement (hors lignes de marché) ;
- une desserte allégée lors des vacances scolaires ;
- 4 types de desserte selon les lignes en période scolaire :

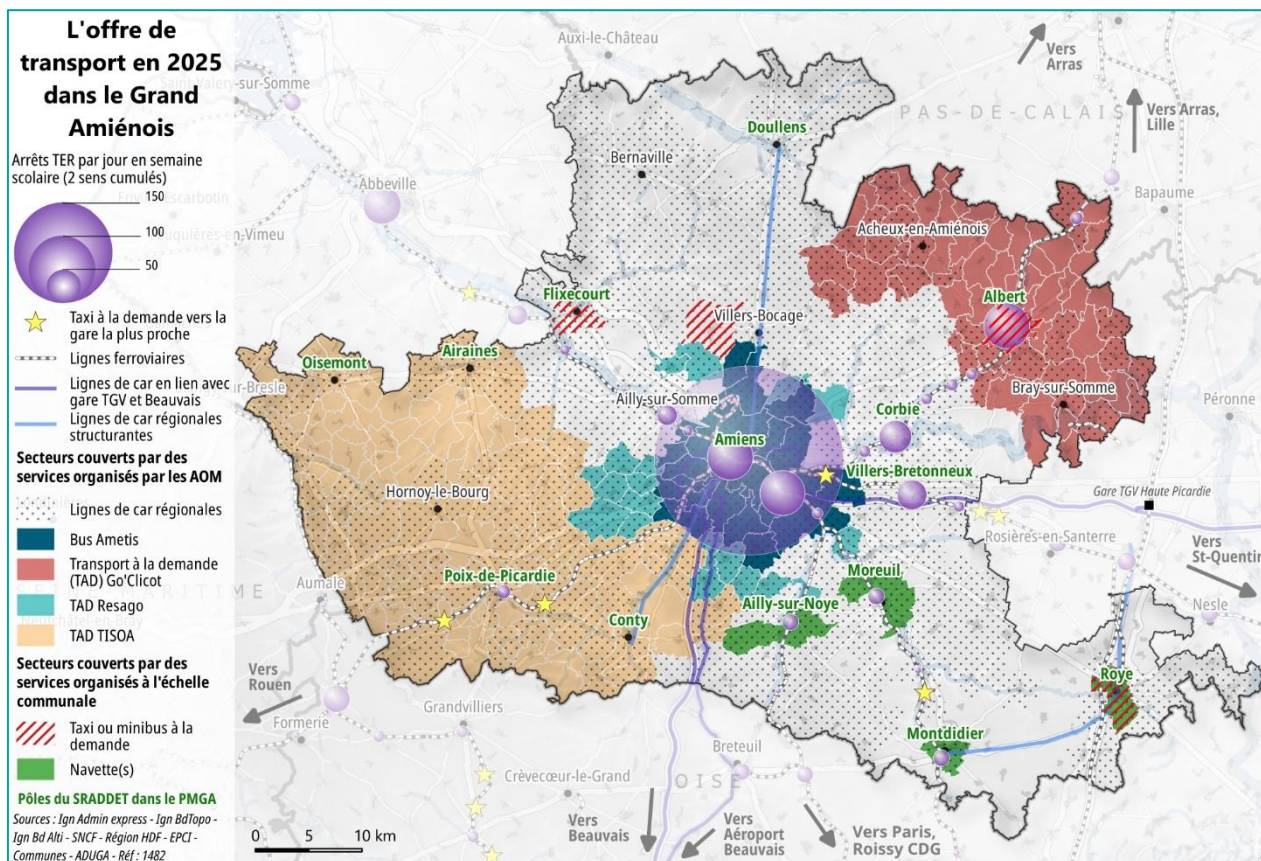
	<b>Scolaire</b>	<b>Scolaire améliorée</b>	<b>Offre renforcée</b>	<b>Lignes de marché</b>
<b>Public</b>	Tous usagers	Tous usagers	Tous usagers	Tous usagers
<b>Caractéristiques de l'offre</b>	1 aller le matin + 1 à 2 retour(s) le soir + 1 aller supplémentaire les mercredis et samedis en début d'après-midi	1 aller le matin + 1 à 2 retour(s) le soir + 1 à 2 aller(s)-retour(s) supplémentaire(s) dans la journée	Offre en « miroir », dans les 2 sens de circulation (plusieurs allers-retours par jour)	Offre strictement commerciale : 1 aller-retour en demi-journée vers un pôle, le jour du marché uniquement
<b>Nombre de lignes</b>	17	13	9	6

- seules 3 lignes circulant le dimanche : Chaulnes – Roye – Montdidier, Amiens – Beauvais et Saint-Just-en-Chaussée – Montdidier ;
- seules 4 lignes (Amiens – Beauvais, Amiens – Doullens, Amiens – Conty, Chaulnes – Montdidier – Roye, anciens axes ferroviaires) avec une offre « en miroir » conséquente (au moins 6 allers et 6 retours) au départ des centres des principales polarités desservies par la ligne ;
- les 6 lignes aux fréquentations<sup>20</sup> les plus élevées tous usages confondus :
  - ligne 601 - Amiens – Beauvais : 198 000 usages dont 87% d'usages commerciaux en 2022 ;
  - ligne 722 - Amiens – Doullens : 83 000 usages dont 72,2% commerciaux ;
  - ligne 729 - Crèvecœur-le-Grand – Conty : 55 000 usages ;
  - ligne 728 - L'Étoile/Saint-Léger-lès-Domart – Flixecourt – Amiens : 42 000 usages ;
  - ligne 704 - Blangy-sur-Bresle – Amiens : 37 000 usages ;
  - ligne 744 - Chaulnes – Roye – Montdidier : 35 000 usages.

### **1 navette SNCF, de moins en moins attractive, reliant Amiens à la gare TGV Haute-Picardie**

- à raison de 3 allers-retours par jour en 2025 (contre 13 en 2011) ;
- avec une tarification supérieure à celle des cars régionaux.

<sup>20</sup> Données sous-évaluées du fait de l'absence de validation systématique des différents supports.



## Un réseau de bus urbains principalement centré sur la gare du Nord d'Amiens de plus en plus attractif

### Une offre de bus Ametis structurée autour de 4 lignes à haut niveau de service depuis 2019

- 4 lignes à haut niveau de service desservant toutes la gare du Nord et concentrant 50% de l'offre en kilomètres et près des deux tiers de la fréquentation ;
- 14 lignes de proximité desservant le cœur des quartiers et se connectant au centre-ville et aux lignes Nemo ; 11 d'entre elles desservant la gare du Nord ;
- 7 lignes de transport à la demande RESAGO qui desservent les 19 communes les plus rurales, en complément de l'offre de car régionale (une convention entre la région et Amiens Métropole permet aux voyageurs de réaliser un trajet à l'intérieur d'Amiens Métropole sur les lignes régionales y pénétrant) ;
- une fréquentation qui a augmenté de 36% entre 2018 et 2023 atteignant près de 18 millions de voyages en 2023.

## Des offres de transports à la demande (TAD) ou solidaires hétérogènes et ne couvrant pas l'ensemble du Grand Amiénois

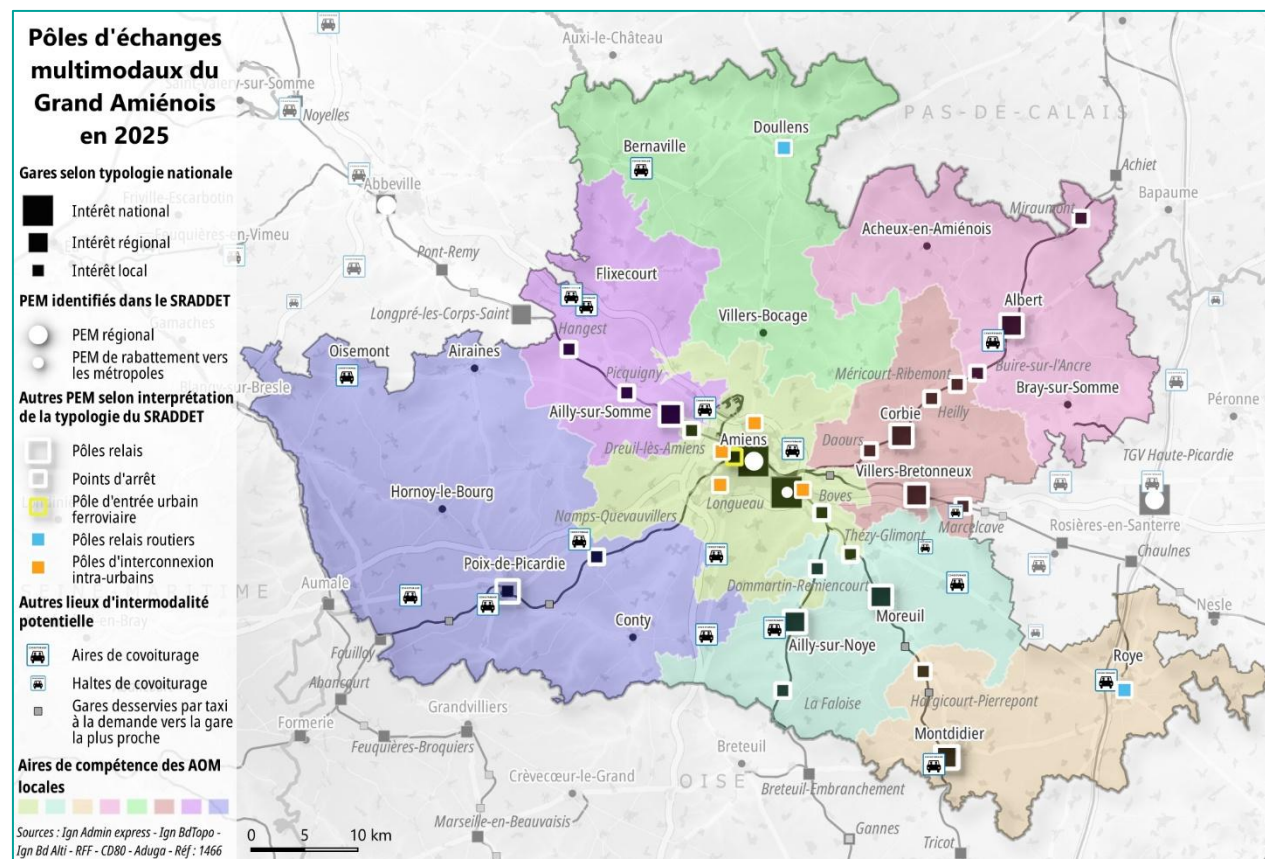
### Des TAD organisés à l'échelle intercommunale avec des modalités de fonctionnement différentes

- TISOA, transport à la demande de la communauté de communes Somme Sud-Ouest : un service déployé par la CC2SO avant la prise de compétence mobilité au 1<sup>er</sup> juillet 2021 avec délégation de compétence de la région, s'appuyant sur des cars scolaires et des minibus ;
- Go'Clicot, transport à la demande de la communauté de communes du Pays du Coquelicot, depuis mai 2025 : un service créé via un marché mutualisé lancé par le syndicat mixte des Mobilités des Hauts-de-France, exploité par la société Keolis Pays d'Artois.

## De multiples acteurs de la mobilité solidaire mais une couverture en services de mobilité hétérogène et une offre peu lisible

- des acteurs multiples : associations, communes, CCAS...
- des services locaux permettant d'offrir des solutions de déplacements aux personnes vulnérables, mais pas sur l'intégralité du Grand Amiénois ;
- une offre de transports solidaires hétérogène en termes de densité de services, d'organisateur, de bénéficiaires, de couverture et d'information accessible en ligne.

## Des lieux d'intermodalité peu lisibles et répartis de façon peu homogène



## Des lieux d'intermodalité potentielle ou effective de différente nature

- des lieux desservis par le train<sup>21</sup> :
  - 10 gares,
  - 16 haltes ferroviaires (point d'arrêt sans bâtiment voyageur) ;
- des lieux desservis par les autocars interurbains :
  - 2 lieux de correspondance possible entre lignes de car (hors Amiens) : Doullens et Roye,
  - les arrêts de car ;
- des lieux desservis par les bus du réseau urbain Ametis :
  - 4 parcs relais,
  - les arrêts de bus ;
- des aires de covoiturage majoritairement peu accessibles autrement qu'en voiture :
  - 16 aires réalisées dans le cadre du schéma départemental des aires de covoiturage,
  - 2 haltes de covoiturage existantes identifiées dans le schéma départemental des aires de covoiturage [emplacements de 2 à 5 places mutualisés le plus souvent avec des aménagements existants (parkings de village ou de supermarché...)] ;

<sup>21</sup> La typologie nationale des gares figurant sur la carte a été définie par arrêté du 9 juillet 2012 portant application de l'article 13-1 du décret n° 2003-194 du 7 mars 2003 relatif à l'utilisation du réseau ferré national : gares d'intérêt national (250 000 voyageurs ou plus), gare d'intérêt régional (100 000 voyageurs ou plus)

- pas de nouvelles aires sous maîtrise d'ouvrage départementale envisagées avant réalisation d'un bilan de l'utilisation des aires existantes ;
  - élaboration d'un schéma de développement des aires de covoiturage en Hauts-de-France envisagée par la Région.
- 4 anciennes gares desservies par un transport à la demande en rabattement sur la gare la plus proche : Blangy-Glisy, Bouillancourt, Famechon, Sainte-Segrée.

### Des lieux d'intermodalité inégalement répartis

- surtout concentrés sur les axes ferroviaires et routiers menant à Amiens ;
- peu de lieux sur la communauté de communes Territoire Nord Picardie, notamment du fait de l'absence de desserte ferroviaire.

## PÔLES D'ÉCHANGES MULTIMODAUX ET SRADDET

Le SRADDET des Hauts-de-France distingue 7 catégories de lieux et pôles d'échanges multimodaux au sein d'un référentiel :

- **les PEM régionaux** : PEM les plus fréquentés et offrant le plus de services de « transport », situés dans les pôles d'envergure régionale ;
- **les PEM de rabattement vers les métropoles** : PEM très fréquentés et offrant une bonne desserte permettant d'accéder aux métropoles et à l'ensemble de leurs services ;
- **pôles relais** : sites localisés en milieu périurbain peu dense ou dans des petits pôles, accessibles essentiellement à pied, à vélo ou en voiture, parfois en transport à la demande, avec une fréquentation et une offre de TER ou de car interurbain moyennes permettant d'accéder aux pôles de l'armature du SRADDET les plus proches ;
- **points d'arrêt** : gares ou haltes routières, situées dans des espaces peu denses, avec une offre et une fréquentation très faibles, essentiellement accessibles à pied, à vélo ou en voiture ;
- **pôles d'entrée urbains** : sites situés dans les grands pôles de la région, permettant l'accès rapide à certaines zones d'emplois, de formation ou de services de ces pôles, desservis par d'autres réseaux de transport collectif ;
- **pôles d'interconnexion intra-urbain** : nœuds de connexion internes à un réseau urbain présentant, pour les plus importants, une articulation avec plusieurs lignes de bus ou avec des transports collectifs en site propre (parc relais ou aire de covoiturage connectée à un réseau urbain) ;
- **points d'arrêt urbains** : points d'arrêts urbains classiques avec peu voire pas de connexion avec d'autres lignes urbaines.

Le tableau suivant propose une correspondance possible entre ces catégories et les différents lieux et pôles d'échanges multimodaux du Grand Amiénois.

Catégories du SRADDET	PEM du Grand Amiénois pouvant entrer dans ces catégories
PEM régional	Amiens
PEM de rabattement vers les métropoles	Longueau
Pôles relais (ferroviaires)	Gares des polarités du SCoT : Albert, Corbie, Villers-Bretonneux, Moreuil, Ailly-sur-Noye, Montdidier, Poix-de-Picardie, Ailly-sur-Somme
Pôles relais (routiers)	Lieux de correspondance possible entre lignes de car dans les polarités du SCoT : Doullens, Roye
Points d'arrêt	Autres arrêts de TER et d'autocar interurbain hors Amiens et Longueau
Pôles d'entrée urbains	Gare Saint-Roch
Pôle d'interconnexion intra-urbains	Parcs relais ou aire de covoiturage connectée au réseau Ametis
Points d'arrêts urbains	Autres points d'arrêt du réseau Ametis

## Une offre cyclable hors du cœur d'agglomération principalement touristique mais un déploiement d'itinéraires du quotidien ou mixtes en perspective

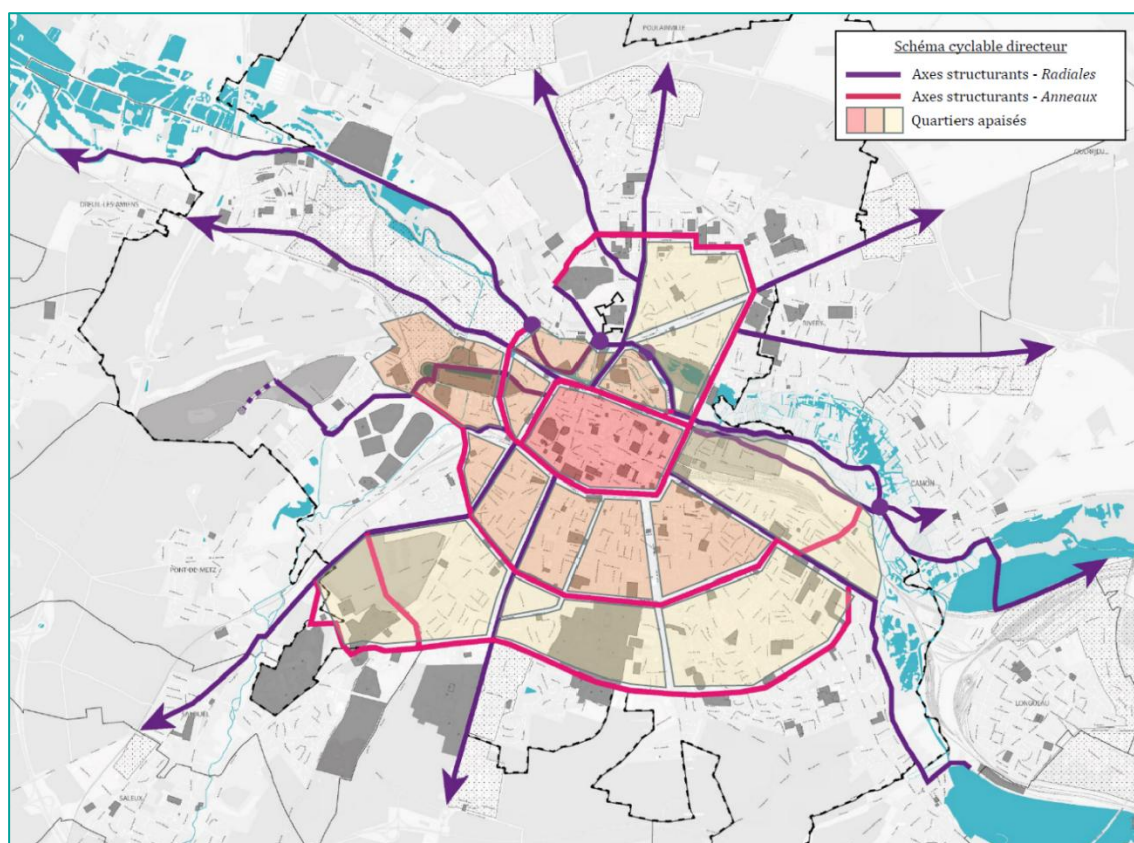
### **Hors agglomération, une offre cyclable basée essentiellement sur le loisir et le tourisme**

- 2 véloroutes nationales existantes :
  - la véloroute V30, de la baie de Somme à la Marne, aménagée en voie verte sur le chemin de halage de la Somme (section appelée véloroute de la Vallée de la Somme) de Saint-Valery à Péronne, donc sur la totalité du tronçon traversant le Grand Amiénois, permettant un usage également pour des déplacements domicile-travail ou domicile-études à proximité d'Amiens ;
  - la véloroute V32, dite Véloroute du Nord, réalisée en voie partagée sur route départementale de Corbie à Albert vers Arras (portion appelée véloroute de la Mémoire) et en site propre non aménagé (itinéraire VTT) entre Bacouël-sur-Selle et Crèvecœur-le-Grand dans l'Oise ;
- un terrain favorable au développement du tourisme à vélo :
  - une topographie relativement plane, adaptée à la pratique du vélo ou vélo à assistance électrique ;
  - de nombreux sites d'intérêt : paysages, patrimoine bâti et naturel ;
- un potentiel de tourisme à vélo encore insuffisamment exploité.

### **Des itinéraires cyclables en développement dans Amiens Métropole**

- un plan vélo adopté en 2023 comprenant un schéma cyclable à l'horizon 2030 avec une première étape sur 2023-2026 complétant et/ou sécurisant le réseau initial par une trentaine de kilomètres d'aménagements cyclables pour permettre aux cyclistes de circuler sur des aménagements sécurisés et continus ;
- des aménagements qui se concentrent principalement sur la ville-centre qui a également mis en place des quartiers à 30 km/h, hors réseau principal.

#### **Schéma cyclable directeur d'Amiens Métropole 2023-2030**



Source : Amiens Métropole

### Un déploiement d'itinéraires cyclables en perspective s'appuyant sur :

- **le schéma régional des véloroutes voies vertes (SR3V)**, voté en 2020, inscrit dans le schéma régional d'aménagement et de développement des territoires (SRADDET) de la région Hauts-de-France et dans son plan vélo adopté en 2023, et régulièrement actualisé : il comprend une hiérarchisation des axes à aménager aux échelles locale, régionale, nationale et européenne et répond aux critères de maillage du territoire, de liaison des pôles du SRADDET, de connexion des gares et pôles d'échange, de juxtaposition au réseau fluvial, de connexion des sites touristiques, établissements scolaires, et pôles d'emplois ;
- **le schéma départemental cyclable de la Somme 2021-2028** définissant un réseau structurant s'appuyant sur le SR3V, le plus souvent sous maîtrise d'ouvrage et gestion départementale et un réseau d'intérêt local, porté essentiellement par les communautés de communes et communes ;
- **les schémas directeurs cyclables (SDC)** dont sont dotées toutes les communautés de communes, excepté celle du Grand Roye, définis à partir du schéma cyclable départemental.

### Une accidentologie qui témoigne de la vulnérabilité des piétons et des cyclistes

- un tiers des accidents impliquant un piéton ou un cycliste de 2019 à 2023, soit 455 accidents sur un total de 1 430 accidents corporels sur les routes du Grand Amiénois (source : ONISR) ;
- 20 accidents mortels et 70 avec au moins un blessé grave ;
- 90% en agglomération.

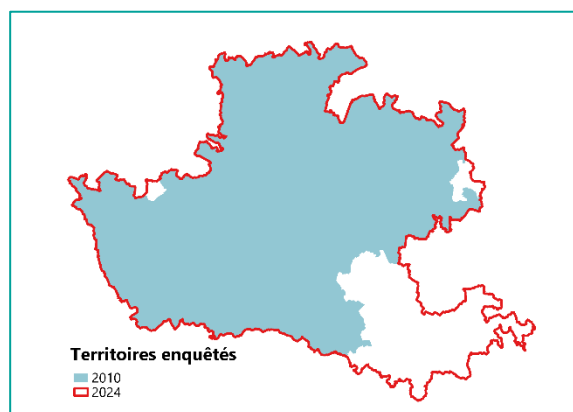


## Des pratiques de déplacements qui évoluent différemment selon le lieu de résidence

### SOURCES ET PRÉCISIONS MÉTHODOLOGIQUES

#### Enquêtes sur les pratiques de mobilité des habitants :

- enquête mobilité certifiée Cerema (EMC<sup>2</sup>) réalisée en 2024, auprès de 8 600 habitants, âgés de 5 ans ou plus, par le pôle métropolitain du Grand Amiénois sur son périmètre (466 communes) ;
- enquête déplacement grand territoire (EDGT) réalisée en 2010, auprès de 8 300 habitants, âgés de 5 ans ou plus, par le pays du Grand Amiénois sur son périmètre (381 communes) correspondant au périmètre actuel sans la communauté de communes du Grand Roye, l'ex-communauté de communes du Moreuillois, les communes d'Allery (CC2SO) de Montauban-de-Picardie, Maricourt, Curlu, Suzanne et le lieu-dit Carnoy (CCPC) ;
- comparaison des enquêtes mobilité de 2010 et 2024 sur le périmètre commun aux deux enquêtes (pays du Grand Amiénois de 2010) et sur les déplacements internes et en échange avec ce périmètre (les déplacements externes n'ayant pas été recensés en 2010); le périmètre d'Amiens Métropole ayant changé entre les deux enquêtes, il n'est pas possible de mesurer les évolutions sur le périmètre actuel, mais sur un périmètre dénommé, dans la suite, « cœur d'agglomération » constitué des communes d'Amiens, Rivery, Camon, Longueau, Cagny, Saint-Fuscien, Dury, Salouël, Saleux, Pont-de-Metz, Saveuse et Dreuil-lès-Amiens.

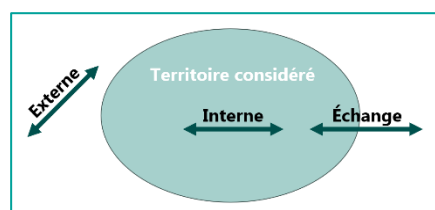


#### Recensements de la population de 2010 et 2021 :

- exploitation principale pour le nombre d'actifs ;
- exploitation complémentaire pour le moyen de locomotion principalement utilisé pour se rendre au lieu de travail habituel.

### DÉFINITIONS

- Déplacement : mouvement effectué entre deux lieux où la personne réalise une activité : habiter, travailler, faire des achats, se distraire, accompagner quelqu'un... Plusieurs moyens de transport successifs peuvent être empruntés : voiture et train par exemple.
- Déplacements internes, d'échange et externes par rapport au périmètre considéré : voir schéma ci-contre
- Moyen (ou mode) de déplacement principal : moyen de déplacement retenu selon une hiérarchie définie par le Cerema lorsque le déplacement utilise plusieurs moyens de locomotion autres que la marche. Il s'agit généralement du moyen emprunté le plus lourd, par exemple : le train dans un déplacement combinant voiture, train et marche.
- Mobilité : nombre moyen de déplacements par personne (âgée de 5 ans ou plus) et par jour (hors vacances scolaires, week-end et jours fériés) pour la population considérée.



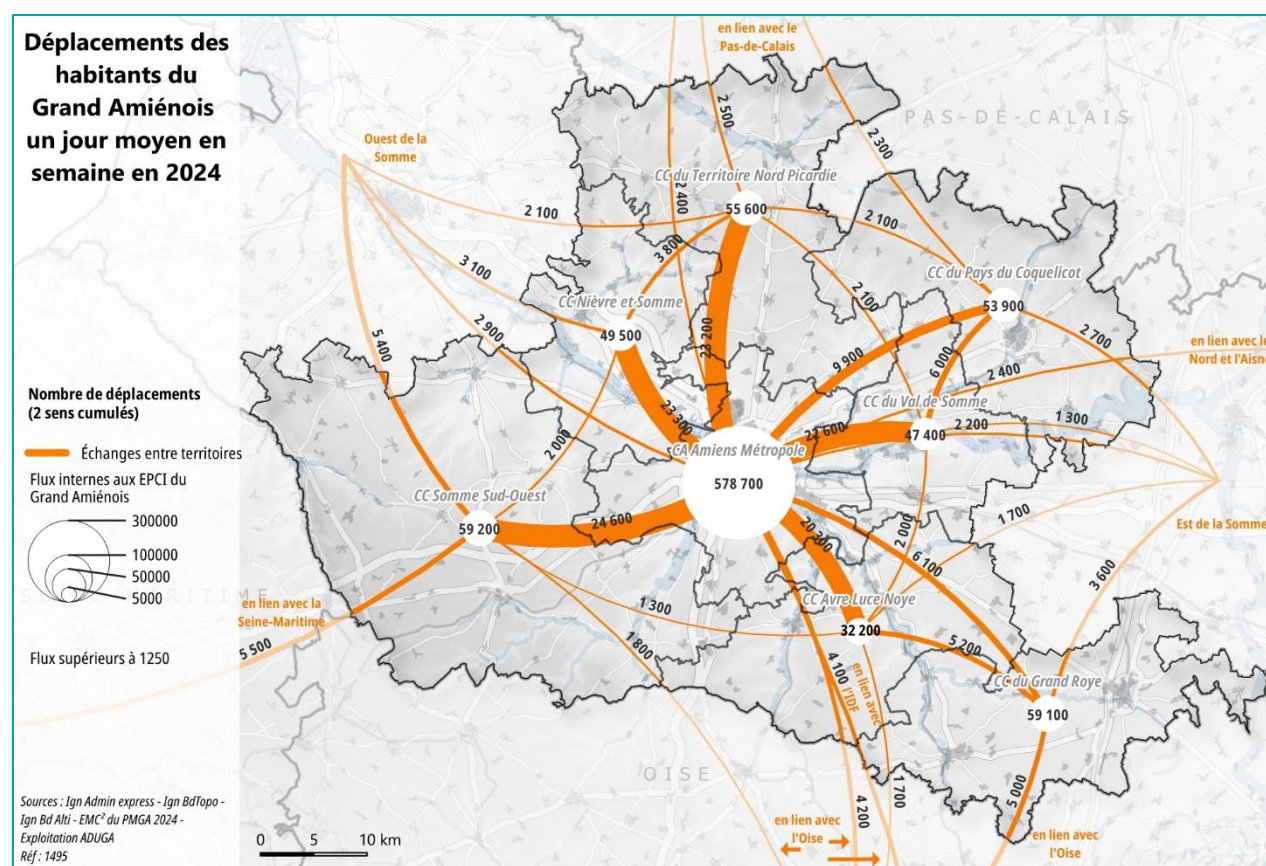
## Ensemble des déplacements des habitants du Grand Amiénois

### Le Grand Amiénois : un bassin de vie

Un jour moyen de semaine en 2024,

- 88% des habitants du Grand Amiénois (âgés de 5 ans et plus) y effectuant l'intégralité de leurs activités quotidiennes, qu'ils soient mobiles ou non.
- Pour ces personnes<sup>22</sup> :
  - 50 minutes consacrées en moyenne par jour à leurs déplacements
  - 19 km parcourus en moyenne quotidiennement.
- Sur les 1 184 000 déplacements réalisés chaque jour par les 356 500 habitants de 5 ans et plus du Grand Amiénois en 2024 : 92% réalisés au sein du Grand Amiénois, soit 1 094 000 déplacements dont 86% internes à chaque intercommunalité (937 000).

### Des pratiques de mobilité qui dépassent les périmètres des AOM locales



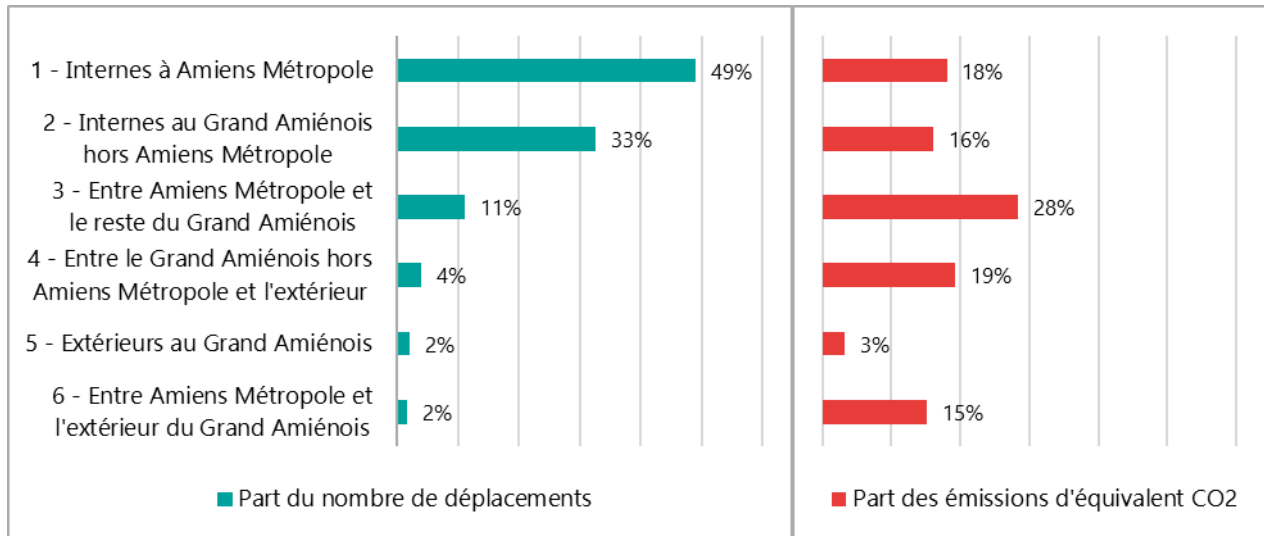
- 19% des déplacements dépassant le périmètre de chacune des intercommunalités :
  - 11%, soit 130 000, entre Amiens Métropole et les 7 communautés de communes du Grand Amiénois ;
  - 2%, soit 27 000, entre les 7 communautés de communes ;
  - 6%, soit 67 000, entre les intercommunalités du Grand Amiénois et les territoires externes.
- 2% des déplacements réalisés hors du Grand Amiénois, soit 23 000 (déplacements dits « externes »).

### Un impact environnemental

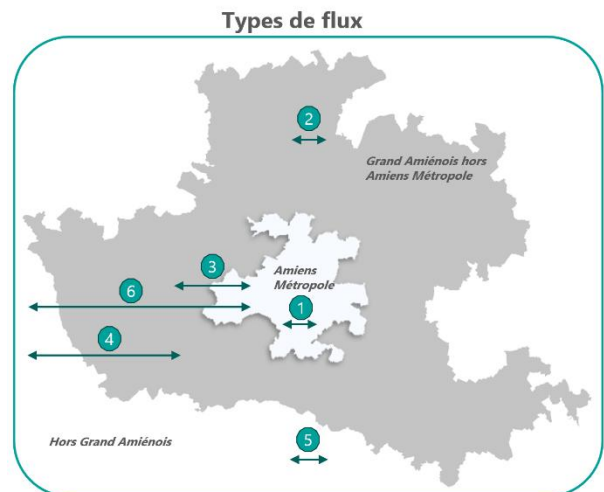
- 1 309 tonnes équivalent CO<sub>2</sub> émis chaque jour par l'ensemble des déplacements des habitants du Grand Amiénois, soit l'équivalent des émissions de la combustion de près de 530 tonnes de charbon.

<sup>22</sup> personnes n'ayant fait que des déplacements internes hors tournées et promenades, et personnes non mobiles

## Répartition du nombre et des émissions d'équivalent CO<sub>2</sub> des déplacements des habitants du Grand Amiénois selon le type de flux en 2024



- 49% de déplacements des habitants du Grand Amiénois réalisés au sein d'Amiens Métropole et ne pesant que pour 18% dans les émissions de CO<sub>2</sub>; constat similaire pour les déplacements des habitants du Grand Amiénois au sein du Grand Amiénois hors Amiens Métropole.
- Des déplacements entre Amiens Métropole et le Grand Amiénois hors Amiens Métropole moins nombreux (11%) mais ayant proportionnellement un plus fort impact environnemental (28%) du fait qu'ils sont plus longs et majoritairement effectués en voiture; constat identique pour déplacements des habitants entre le Grand Amiénois et l'extérieur de celui-ci.
- Des émissions en équivalent CO<sub>2</sub> en baisse de 12% entre 2010 et 2024, en raison de la baisse de mobilité, du report vers des moyens de déplacements moins polluants et des progrès technologiques. Ce sont principalement les habitants de l'agglomération qui ont réduit leurs émissions.



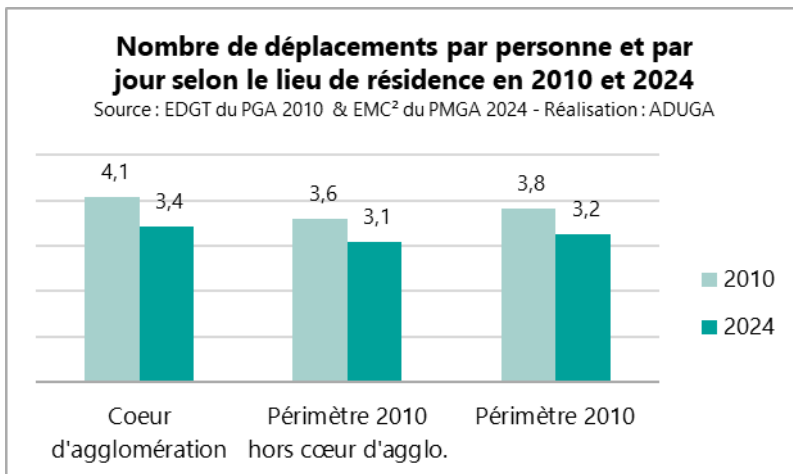
### Une intermodalité peu pratiquée

- 14 500 habitants du Grand Amiénois âgés de 5 ans et plus (soit 2%) combinant plusieurs moyens de locomotion (autres que la marche) lors d'un même déplacement un jour moyen de semaine.
- Seulement 2% des déplacements réalisés en intermodalité, soit 22 800 :
  - 53% d'entre eux comprennent au moins un trajet sur le réseau Ametis ;
  - 44% un trajet en train TER ;
  - 30% un trajet en voiture en tant que passager ;
  - 20% un trajet en voiture en tant que conducteur ;
  - 6% un trajet à vélo ;
  - 78% combinent deux moyens de locomotion, 20% trois.

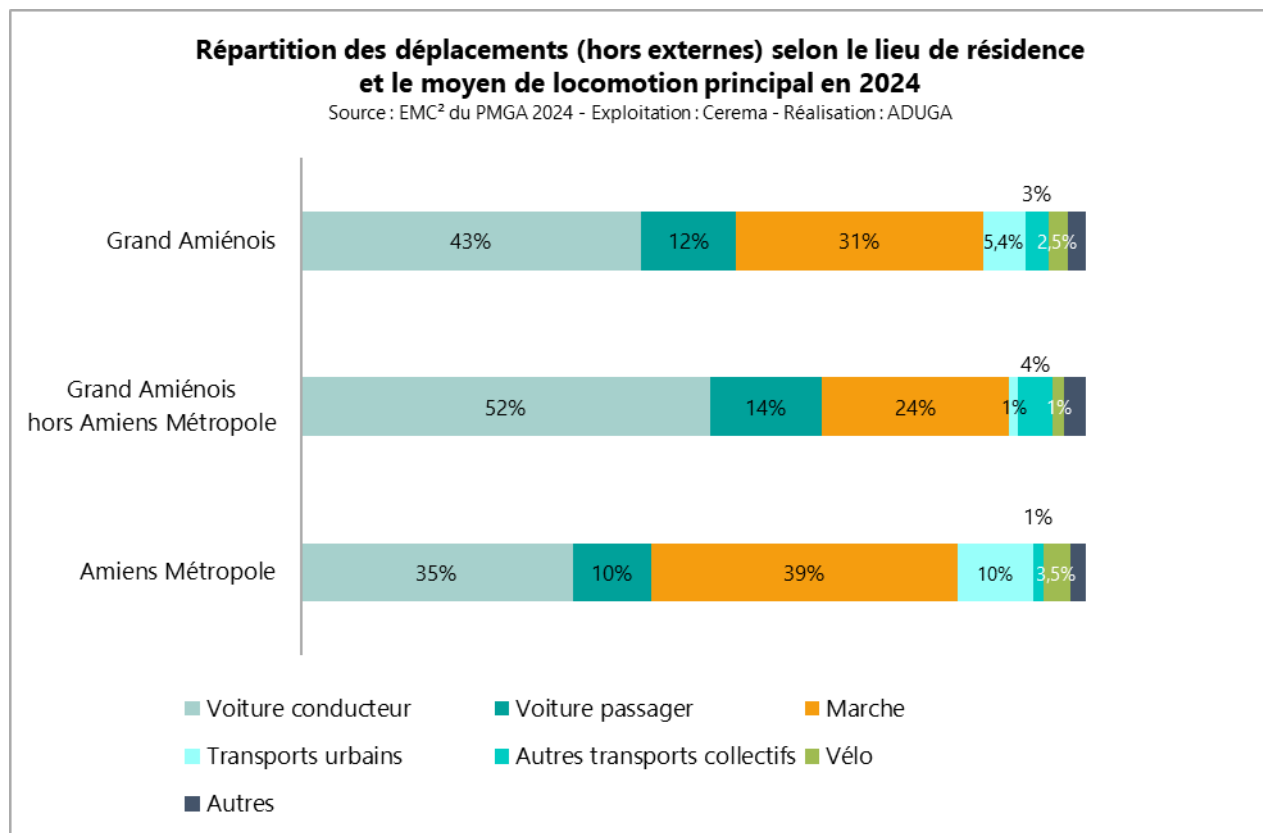
## Déplacements (hors externes) des habitants du Grand Amiénois

### Une mobilité individuelle en baisse

- 3,3 déplacements par jour par habitant de 5 ans et plus (y compris les personnes non mobiles) pour les habitants du Grand Amiénois.
- Une mobilité variable en fonction de multiples facteurs : lieu de résidence, âge, genre, occupation principale, composition du ménage, moyens de locomotion à disposition...
- Une mobilité individuelle en baisse depuis 2010, surtout pour les moins de 65 ans, quel que soit le lieu de résidence (dans ou hors cœur d'agglomération) passant de 3,8 à 3,2 déplacements par jour et par habitant (-15%), liée à l'évolution des modes de vie (développement des achats, démarche et travail à distance) et au vieillissement de la population.

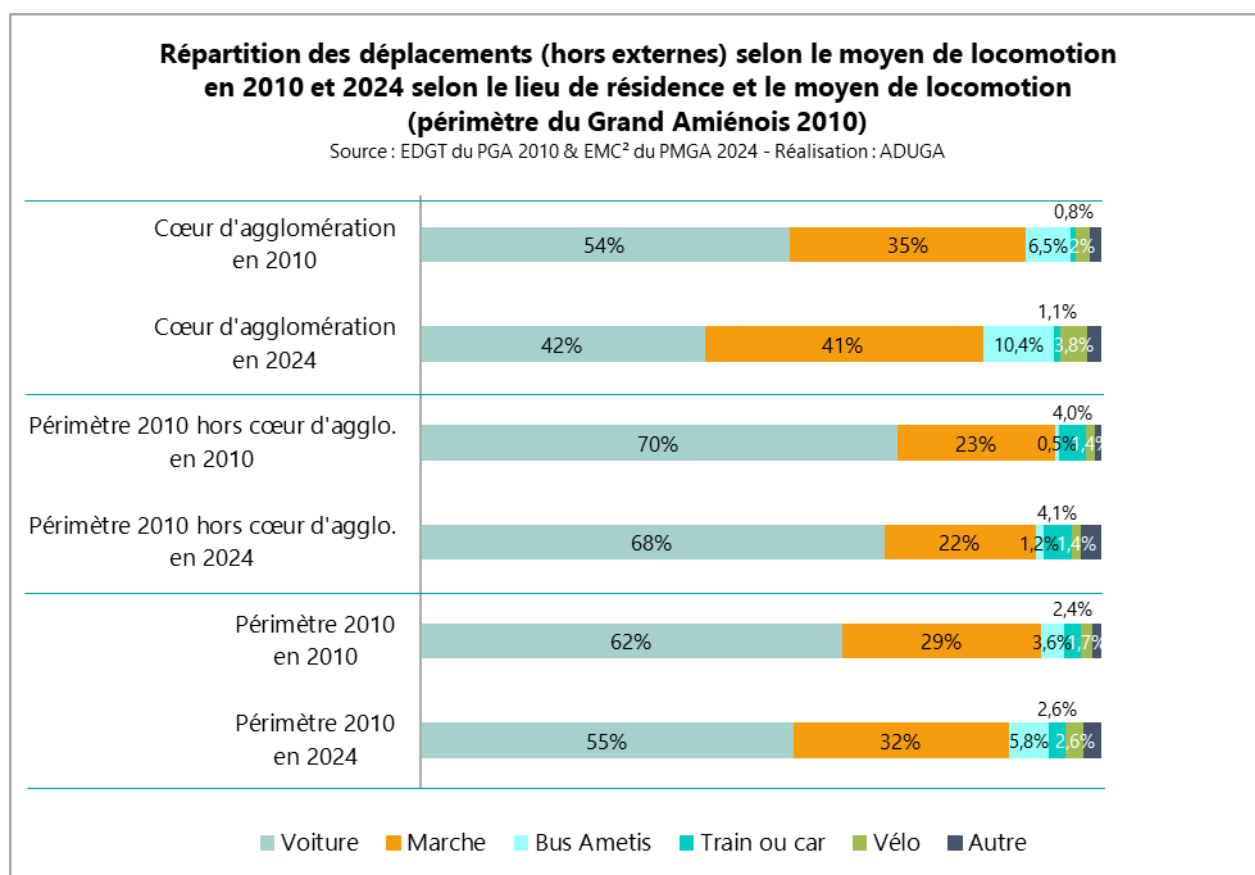


### Un usage de la voiture dominant, mais de moins en moins pour les habitants d'Amiens Métropole



- Pour les habitants du Grand Amiénois : 55% des déplacements effectués en voiture dont 72% avec uniquement le conducteur à bord (autosolisme).

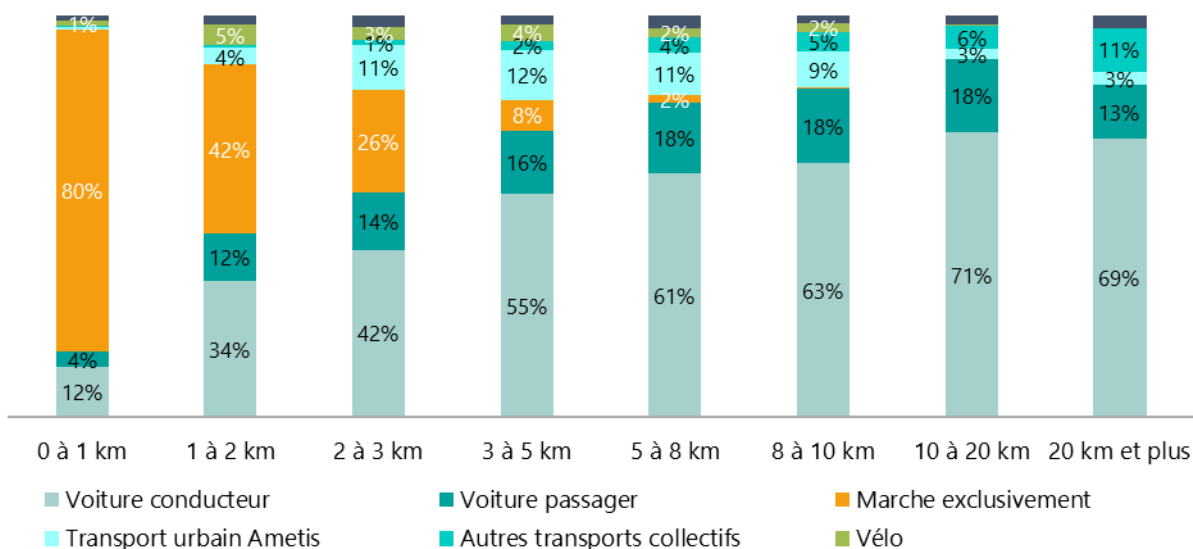
- Des écarts importants selon le lieu de résidence :
  - 45% de déplacements en voiture, pour les habitants d'Amiens Métropole qui privilégient marche, transports collectifs et vélo (respectivement 39%, 11% et 3,5% des déplacements) ;
  - 66% de déplacements en voiture pour les habitants des communautés de communes.
- Une part de déplacements en voiture qui diminue pour les habitants du cœur d'agglomération :
  - baisse de 12 points pour ces derniers, au profit de la marche (+6 points), du bus (+4 points), du vélo qui double presque sa part de marché passant de 2% à 3,8% et, dans une moindre mesure, des engins de déplacement électrique (trottinettes électriques...) ;
  - diminution de 2 points pour les personnes habitant hors cœur d'agglomération, mais au profit de moyens de locomotion « autres » majoritairement motorisés (fourgons, camionnettes, poids-lourds, passagers de taxi...), émetteurs de CO<sub>2</sub>.



- Un usage de la voiture même pour des courtes distances :
  - 16% des déplacements (hors externes) de moins de 1 km et 46% des déplacements de 1 à 2 km effectués en voiture ;
  - marche dominante pour les déplacements de moins de 1 km et de moins en moins jusqu'à 8 km ;
  - vélo (mécanique et à assistance électrique) le plus utilisé pour les déplacements de 1 à 10 km mais pour une faible part (5% maximum) ;
  - transports urbains Ametis le plus utilisé entre 2 et 10 km.

### Déplacements (hors externes) par classes de distance parcourue selon le moyen de locomotion principal en 2024

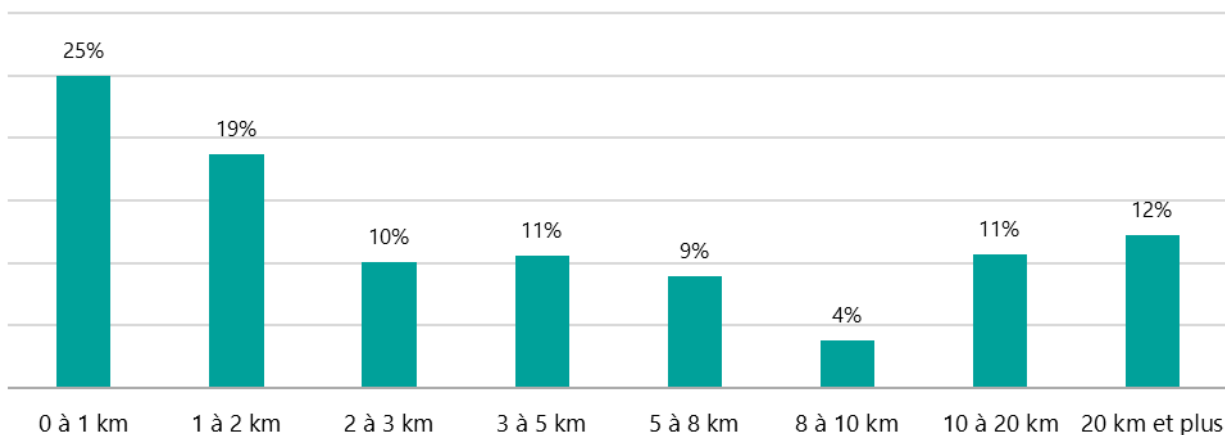
Source : EMC<sup>2</sup> du PMGA 2024 - Exploitation : ADUGA



- Malgré des distances de déplacements favorables à la marche et au vélo :
  - 25% des déplacements des habitants du Grand Amiénois font moins de 1 km ;
  - 65% moins de 5 km, soit près de 750 000 déplacements.

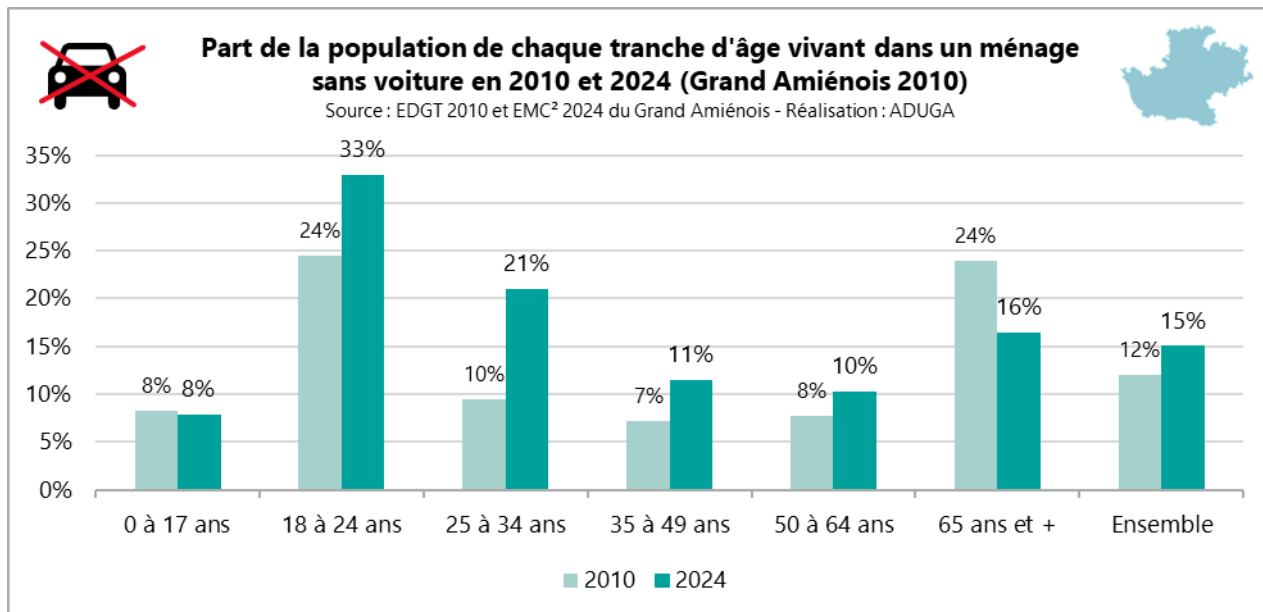
### Répartition des déplacements (hors externes) des habitants du Grand Amiénois selon leur distance en 2024

Source : EMC<sup>2</sup> du PMGA 2024 - Réalisation : ADUGA



### Mais des foyers sans voiture à disposition

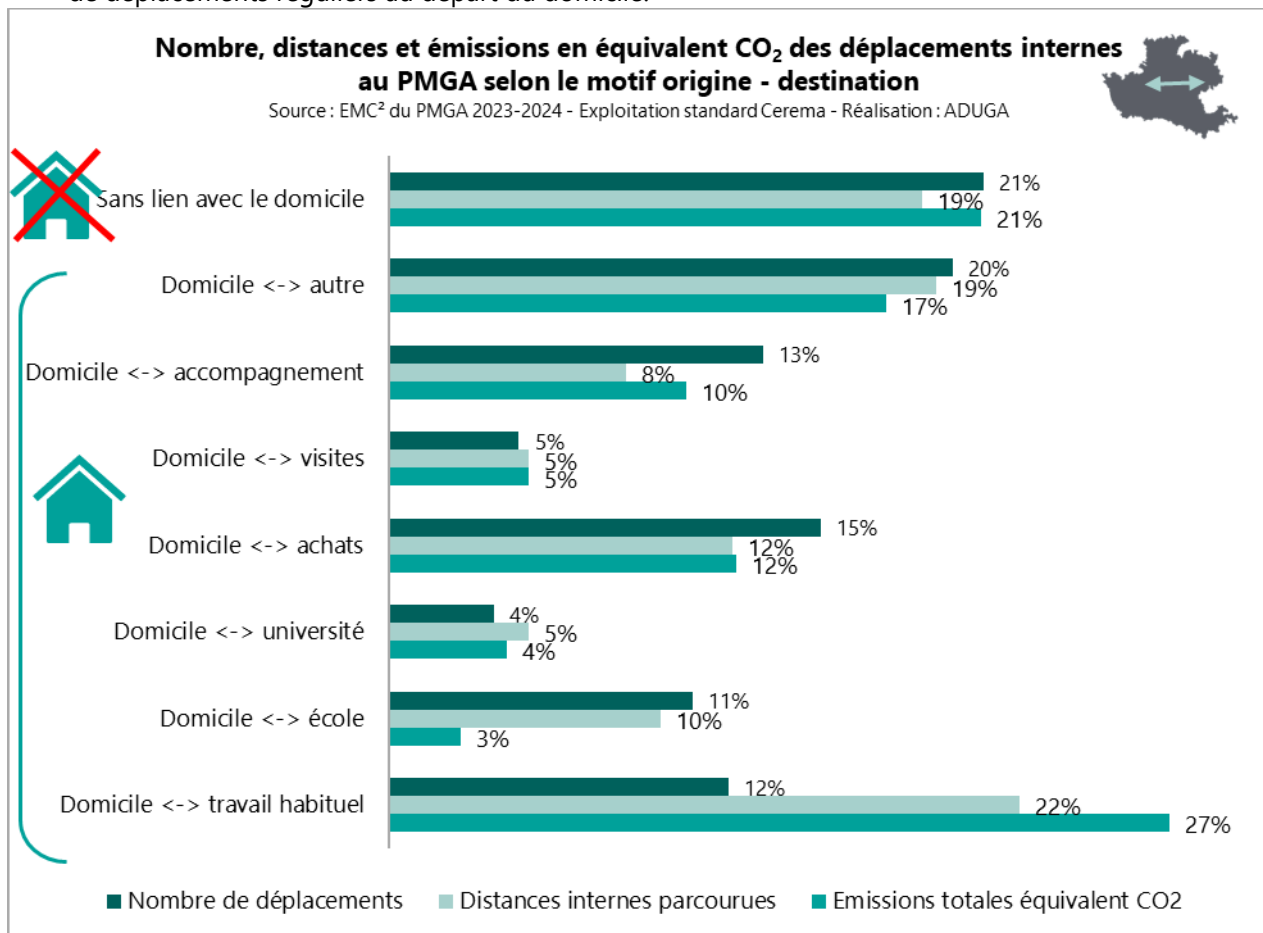
- 215 000 voitures et autant de vélos à disposition des habitants, soit 570 vélos ou voitures pour 1 000 habitants mais 2 foyers sur 10 sans voiture à disposition et 5 foyers sur 10 sans vélo à disposition :
  - dans Amiens Métropole, 3 foyers sur 10 sans voiture ;
  - hors Amiens Métropole, seul 1 foyer sur 10 sans voiture.
- De plus en plus d'habitants vivant dans un ménage sans voiture (12% en 2010, 15% en 2024), aussi bien dans le cœur d'agglomération (20% en 2010, 25% en 2024) que hors (4,5% en 2010 et 5,6% en 2024) MAIS :
  - de plus en plus de jeunes entre 18 et 64 ans (surtout des 18-34 ans) ;
  - de moins en moins de personnes âgées de 65 ans ou plus.



## Les déplacements internes des habitants du Grand Amiénois

### Le domicile, plaque tournante des déplacements

- 79% des déplacements internes au Grand Amiénois au départ ou à destination du domicile. L'offre de mobilité à proximité du domicile est donc importante dans le choix du moyen de locomotion.
- 27% des déplacements entre le domicile et le lieu de travail habituel ou d'études, soit plus d'un quart de déplacements réguliers au départ du domicile.



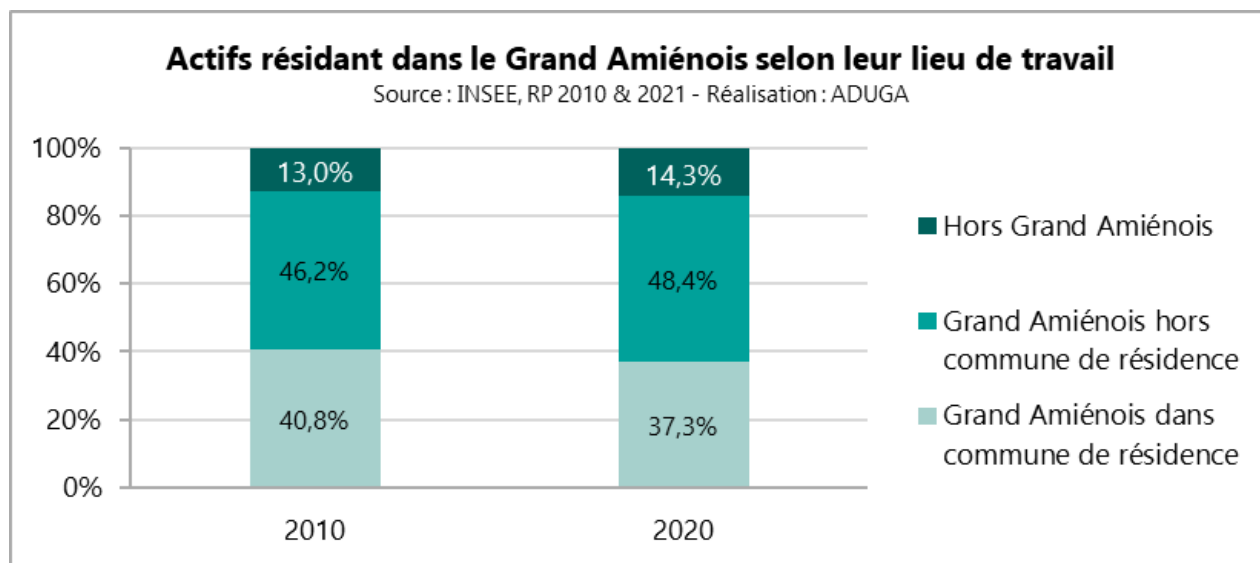
## Les déplacements domicile-travail

### Des déplacements entre domicile et lieu de travail habituel relativement peu nombreux mais fortement émetteurs de gaz à effet de serre

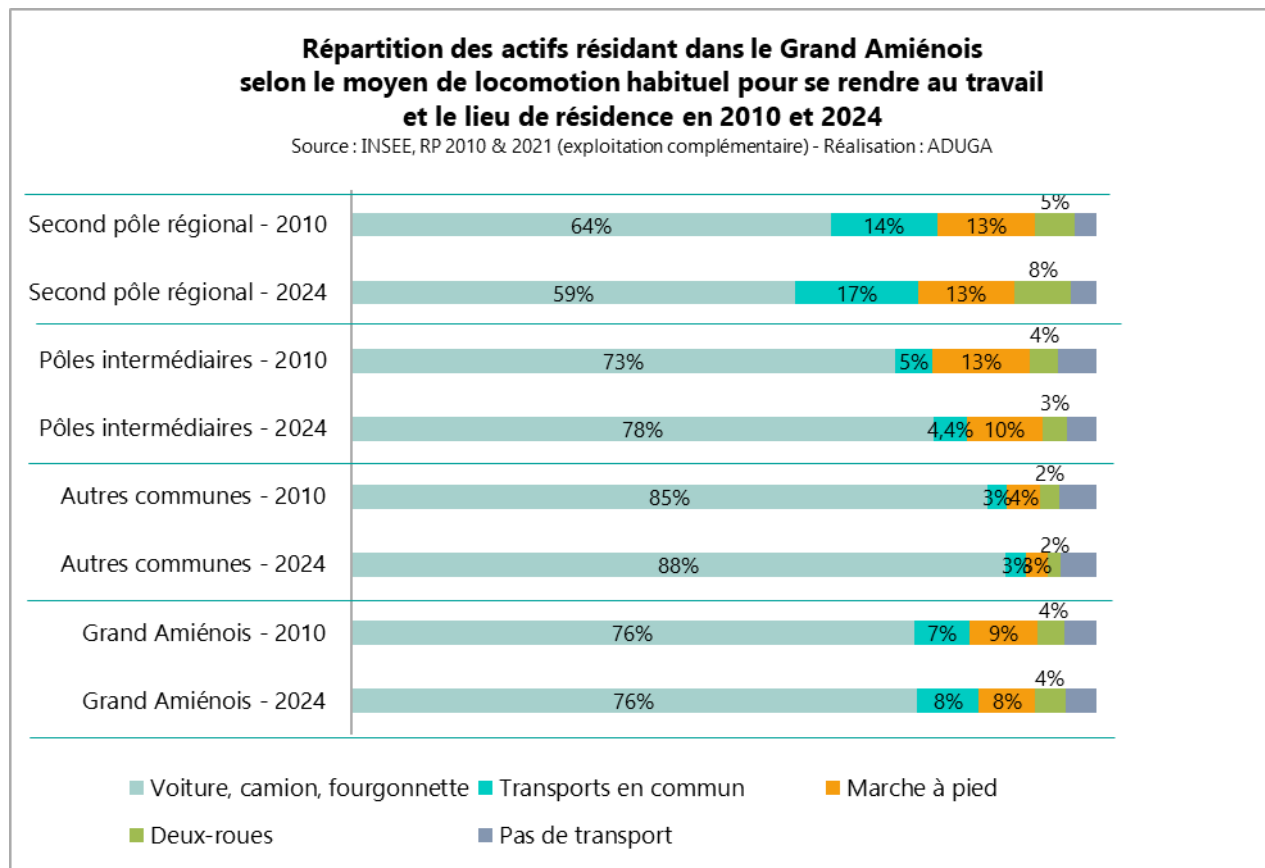
- 12% du nombre de déplacements internes un jour moyen de semaine en 2024 MAIS 22% des distances parcourues et 27% des émissions en équivalent CO<sub>2</sub> : un enjeu important de réduction des émissions sur ce type de déplacement ;
- 22% des actifs résidant dans le Grand Amiénois télétravaillant, et ce, de manière régulière pour la moitié d'entre eux ;
- un taux de remplissage des voitures plus faible pour les déplacements entre domicile et travail habituel (1,04 personne à bord) que pour l'ensemble des déplacements (1,37 personne).

### Une dissociation entre lieu de travail et lieu de résidence qui se poursuit

- De plus en plus d'actifs résidant dans le Grand Amiénois travaillant hors de celui-ci (+1,3 points entre 2010 et 2021), alors que le nombre d'actifs habitant le Grand Amiénois est resté stable (~151 000, soit 40% des habitants).
- De plus en plus d'actifs résidant dans le Grand Amiénois travaillant hors de leur commune de résidence (passant de 59,2% à 62,7% soit +3,5 points entre 2010 et 2020).
- De plus en plus d'actifs résidant hors des pôles du SRADDET (+4%) – qui concentrent de moins en moins les emplois occupés par les habitants du Grand Amiénois.



**Une stabilité globale de la part d'actifs utilisant la voiture pour aller travailler mais une hausse pour les actifs résidant hors du second pôle régional**



- 76% des actifs résidant dans le Grand Amiénois utilisant la voiture pour aller au travail en 2010, tout comme en 2020 ;
- mais une augmentation du taux d'utilisateurs de la voiture pour les actifs résidant hors du second pôle régional (+3,2 points) : hausse plus marquée pour ceux habitant les pôles intermédiaires (+5 points) que pour ceux résidant dans les autres communes (+2,4 points) ;
- et une baisse pour les actifs habitant dans le second pôle régional du SRADDET (64% en 2010, 59% en 2020, soit -5 points) et une hausse du taux d'actifs utilisant les transports en commun (14% à 17%) et les deux-roues.

## Synthèse

### Tendances à retenir

#### **Gouvernance de la mobilité**

- La multiplication des acteurs intervenant dans le domaine de la mobilité à différentes échelles.
- La couverture de plus en plus large du territoire par des documents de planification de la mobilité.
- La mise en œuvre de la compétence mobilité à des rythmes différents selon les AOM.
- La recherche croissante de coordination et de mutualisation de moyens entre acteurs de la mobilité.

#### **Réseaux d'infrastructures et de transport**

- Un réseau de voirie structurant quasi complet.
- Une poursuite de la remise à niveau des infrastructures ferroviaires et des projets hors Grand Amiénois qui vont impacter les services en lien avec Amiens.
- Des TER et un réseau de bus Ametis de plus en plus attractifs mais une offre de transports collectifs hétérogène.
- Des lieux d'intermodalité peu lisibles et inégalement répartis.
- Une offre cyclable pour les déplacements du quotidien en progression dans l'agglomération et en émergence dans le reste du Grand Amiénois.
- Une accidentologie qui témoigne de la vulnérabilité des piétons et des cyclistes.

#### **Pratiques de déplacements des habitants du Grand Amiénois**

- Des pratiques de mobilité des habitants du Grand Amiénois qui dépassent les périmètres administratifs mais qui restent principalement localisées au sein du Grand Amiénois, avec des relations inter-EPCI surtout centrées sur Amiens Métropole.
- Une intermodalité toujours peu pratiquée.
- Des habitants moins mobiles, quel que soit le lieu de résidence.
- Un usage de la voiture dominant, qui tend à diminuer pour les habitants du cœur de l'agglomération pour qui il n'est plus majoritaire, mais qui reste prépondérant pour les déplacements entre domicile et travail, fortement émetteurs de CO<sub>2</sub>.
- Une dissociation entre lieu de travail et lieu de résidence qui se poursuit.

### Enjeux

- L'accès aux aménités du quotidien (emplois, commerces, soins, formation, services...) en consommant moins de ressources, notamment fossiles.
- La prise en compte des différentes échelles de mobilité :
  - le lien entre les intercommunalités, en particulier avec Amiens Métropole,
  - l'accès aux polarités et aux zones d'activités depuis les lieux de résidence,
  - la mobilité interne aux polarités et centres-bourgs.
- La sécurité des déplacements.
- La cohérence des stratégies et actions des acteurs de la mobilité.

## IV. ENVIRONNEMENT

## FONCIER

### La question de la gestion économe de l'espace en France

#### Un nouvel objectif : « zéro artificialisation nette » (ZAN)

En France, selon le CEREMA, la consommation d'espace s'est élevée à 25 400 ha par an en moyenne entre 2010 et 2020. Le niveau de consommation fluctue selon les territoires, ainsi que les vecteurs principaux. Tantôt c'est la production de logements qui constitue le premier vecteur d'artificialisation des espaces naturels, agricoles et forestiers (ENAF), tantôt les nouvelles infrastructures ou le développement des activités économiques.

La question de la gestion économe de l'espace n'est pas nouvelle. Face à ces différents constats, les lois dites « Grenelle », « Alur » et « ELAN », ont acté l'engagement de « lutter contre la régression des surfaces agricoles et naturelles », de « lutter contre l'étalement urbain » et d' « assurer une gestion économe des ressources et de l'espace ». Mais malgré les dispositions législatives et réglementaires prises depuis 20 ans, la tendance à l'artificialisation des terres ne semble pas s'être infléchie en France. L'État a donc fixé un nouvel objectif appelé « zéro artificialisation nette ».

Ce principe, intégré dans la stratégie nationale pour la biodiversité en 2018 n'a pas encore été traduit sur un plan législatif même si plusieurs circulaires ministérielles demandent l'application par anticipation aux services de l'État.

#### L'étalement urbain : un modèle de développement à l'œuvre depuis 50 ans

Les évolutions sociétales du XX<sup>e</sup> siècle ont impulsé le développement d'un urbanisme en extension à l'origine des phénomènes de périurbanisation, rurbanisation, mitage, qui regroupent différentes formes de progression des surfaces urbanisées à la périphérie des villes : autour de noyaux villageois constitués, le long d'infrastructures routières, en continuités des tissus urbains existant, etc.

L'étalement urbain entraîne ainsi une redistribution de la population des villes et des activités vers leurs périphéries et de plus en plus loin. Il n'a été rendu possible que par la démocratisation des mobilités motorisées pour les personnes et les marchandises, ouvrant de larges perspectives dans les choix de localisation résidentielle et des entreprises.

#### Un modèle profondément ancré, une économie et des représentations sociales qui favorisent la consommation d'espaces

Le développement de la ville contemporaine et de ses structures repose sur des choix politiques en matière d'aménagement du territoire et de politique du logement reposant sur le triptyque : infrastructures routières et autoroutières ; maisons individuelles ; sectorisation des activités économiques, commerciales et des services.

Plusieurs dynamiques, liées entre elles, sont à l'œuvre :

- le marché de la construction-promotion fortement encouragé par les prêts à taux zéro pour apporter notamment une alternative au modèle du logement collectif. À partir de 1977, on cherche à estomper les principes de la « cité » HLM de banlieue en favorisant la maison individuelle en zone périurbaine, avec des accédants à la propriété, gage de stabilité sociale.  
Les Français plébiscitent la maison individuelle, érigée en idéal par la publicité : « propriété d'une maison individuelle = accomplissement » ; « voiture = liberté ». L'idéal de vie à la campagne, du village, de la maison individuelle avec jardin reste fortement ancré dans les représentations collectives.
- une décentralisation de l'urbanisme et de la gestion du foncier vers le bloc communal, ayant entraîné une faible capacité à réguler la construction due, parfois, à des pressions fortes exercées sur les édiles pour donner du droit à construire ou due à une volonté politique de doper l'attractivité communale ;

- des entreprises qui peinent à trouver des locaux en centre-ville et un urbanisme commercial puissant accélérateur d'urbanisation avec le rôle des foncières commerciales, et la rentabilité rapide des opérations périphériques.

Ces dynamiques ont permis un développement rapide du territoire et une amélioration des conditions de vie des ménages. Elles ont favorisé la transformation de terres agricoles, naturelles et forestières en milieux urbanisés, en étalement urbain en secteurs monofonctionnels (zones commerciales, industrielles, résidentielles) autour des agglomérations urbaines déjà constituées et en mitage urbain, chaque noyau rural (village, bourg, hameaux) se dotant de sa couronne d'ensembles pavillonnaires.

### Mais des limites largement démontrées

Le mode de développement du territoire repose sur une consommation importante des ressources. Ses impacts sur la biodiversité, la consommation d'énergie, les coûts d'aménagement portent préjudice à l'intérêt général : notamment la décorrélacion entre croissance démographique/économique et artificialisation des sols, fragilisant les centralités. Les villes et les bourgs croissent en surface en artificialisant un territoire à un rythme plus important que ne l'imposerait le seul facteur démographique. Cette croissance s'effectue la plupart du temps en périphérie au détriment de zones principalement agricoles et sous la forme d'un d'urbanisme monofonctionnel peu dense. Elle est couteuse en espace et se traduit par le report, vers la périphérie des villes et des bourgs, de différentes fonctions telles que le commerce et certains gros équipements ; ce qui, à terme, fragilise les centralités urbaines. L'artificialisation de terres agricoles et naturelles a d'importantes conséquences environnementales et sociales.

#### Les conséquences de la consommation d'espaces et d'artificialisation des sols

##### DIRECT



Érosion de la biodiversité



Réduction des capacités agricoles de l'autonomie alimentaire



Perte des capacités de régulation (cycle de l'eau ou du carbone)



Aggravation des inondations

##### INDIRECT



Surcoûts des voiries et réseaux



Hausse des prix et spéculation foncière



Dépendance à la voiture, congestion, coûts cachés



GES et pollutions (transport, chauffage)



Déprise des centre-villes (logements, commerces)



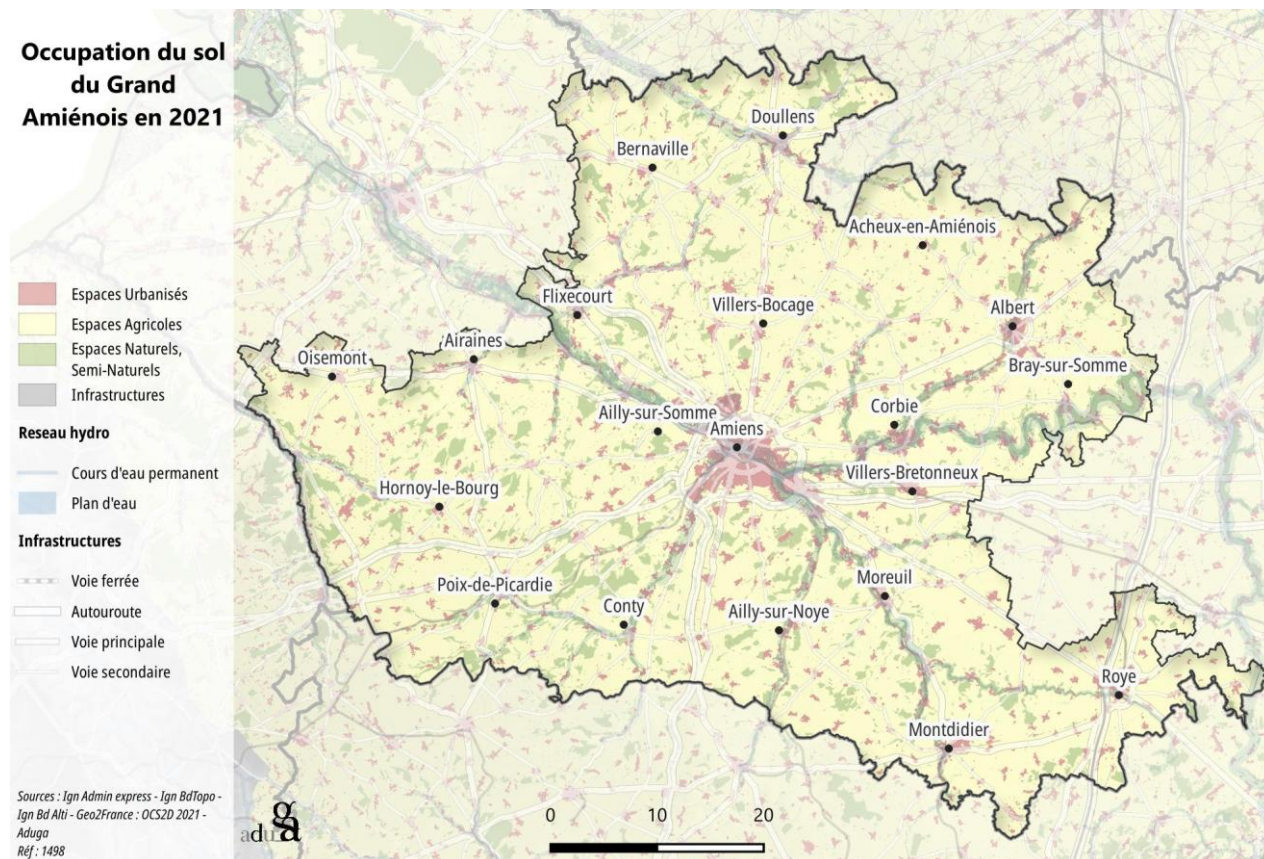
Banalisation des paysages



Aggravation du dérèglement climatique

## 91% d'espaces naturels, agricoles et forestiers en 2021 dans le Grand Amiénois

Le territoire du Grand Amiénois couvre 3 600 km<sup>2</sup>, et était, en 2021, constitué à 91% d'espaces naturels, agricoles et forestiers.



**Tableau de répartition des surfaces en ha**

<b>Espaces agricoles</b>	<b>277 815</b>	<b>77%</b>
<b>Espaces forestiers</b>	<b>45 182</b>	<b>12%</b>
<b>Espaces naturels (dont surface en eau et cours d'eau)</b>	<b>7 385</b>	<b>2%</b>
<b>Espaces artificialisés</b>	<b>32 298</b>	<b>9%</b>
<b>Total</b>	<b>362 680</b>	<b>100%</b>

# Analyse de la consommation foncière sur la période 2011-2020

## A partir des données disponibles sur le portail de l'artificialisation

### DES DONNÉES ISSUES DES FICHIERS FONCIERS RETRAITÉES PAR LE CEREMA

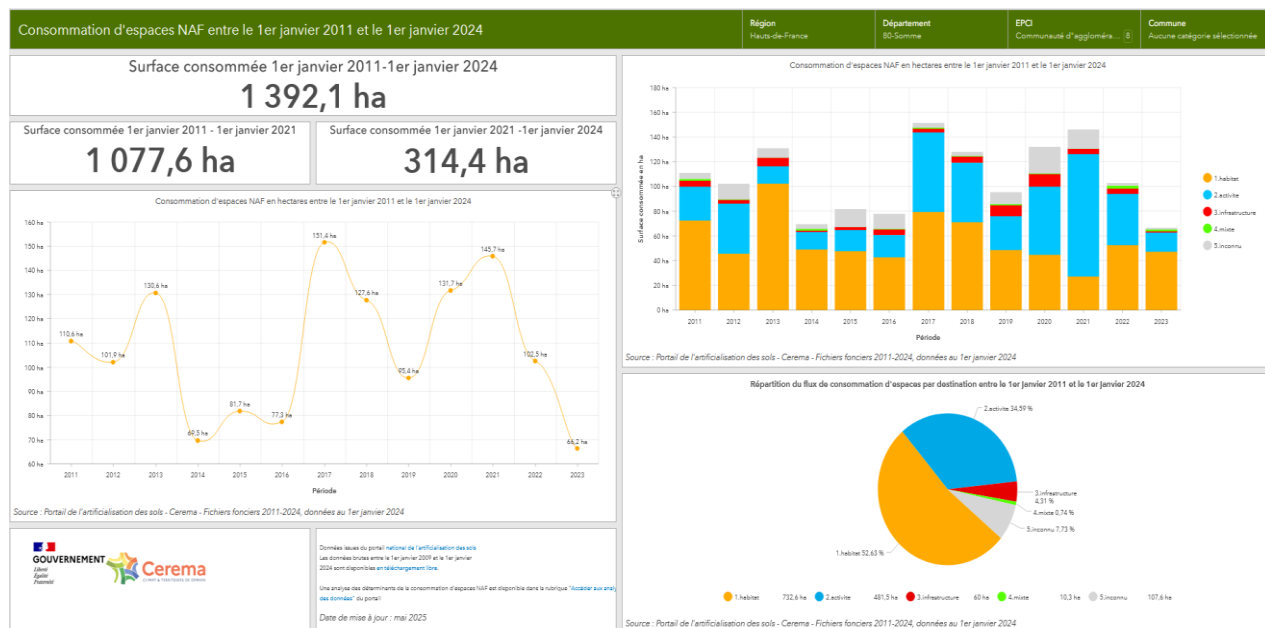
Les fichiers fonciers sont une base nationale décrivant le bâti et le non bâti. Sa finesse de mesure, sa mise à jour annuelle et son traitement homogène sur le territoire national lui permettent une utilisation dans de nombreuses thématiques (foncier, occupation des sols, habitat, activité, risques, biodiversité...).

Le CEREMA construit annuellement les données de consommation d'espaces à partir de ces fichiers fonciers. Cette base de données est créée chaque année à partir des données de taxation issue de l'outil MAJIC de la direction générale des Finances publiques (DGFiP). Les fichiers fonciers contiennent ainsi les données d'occupation des sols de toutes les parcelles françaises. En comparant entre elles les données issues de tous les millésimes, il est possible d'évaluer la différence d'occupation des sols entre le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année. Ces données sont utilisables dans le cadre de politiques d'aménagement à une échelle fine, en gardant en tête les principaux biais des fichiers fonciers (c'est-à-dire notamment la non prise en compte de la consommation d'espaces réalisée par les acteurs publics et l'absence de la consommation liée au non cadastré).

Depuis 2019, le CEREMA produit ces données avec une méthodologie renouvelée, permettant de suivre plus finement l'artificialisation et de faire la différence entre artificialisation à usage d'activité, d'habitat ou mixte.

Ces données sont visualisables sur le portail de l'artificialisation : « **Observatoire national qui met à disposition des données et des ressources pour la mise en œuvre des mesures visant à réduire la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers, et l'artificialisation des sols** » (Article R101-2 du Code de l'urbanisme).

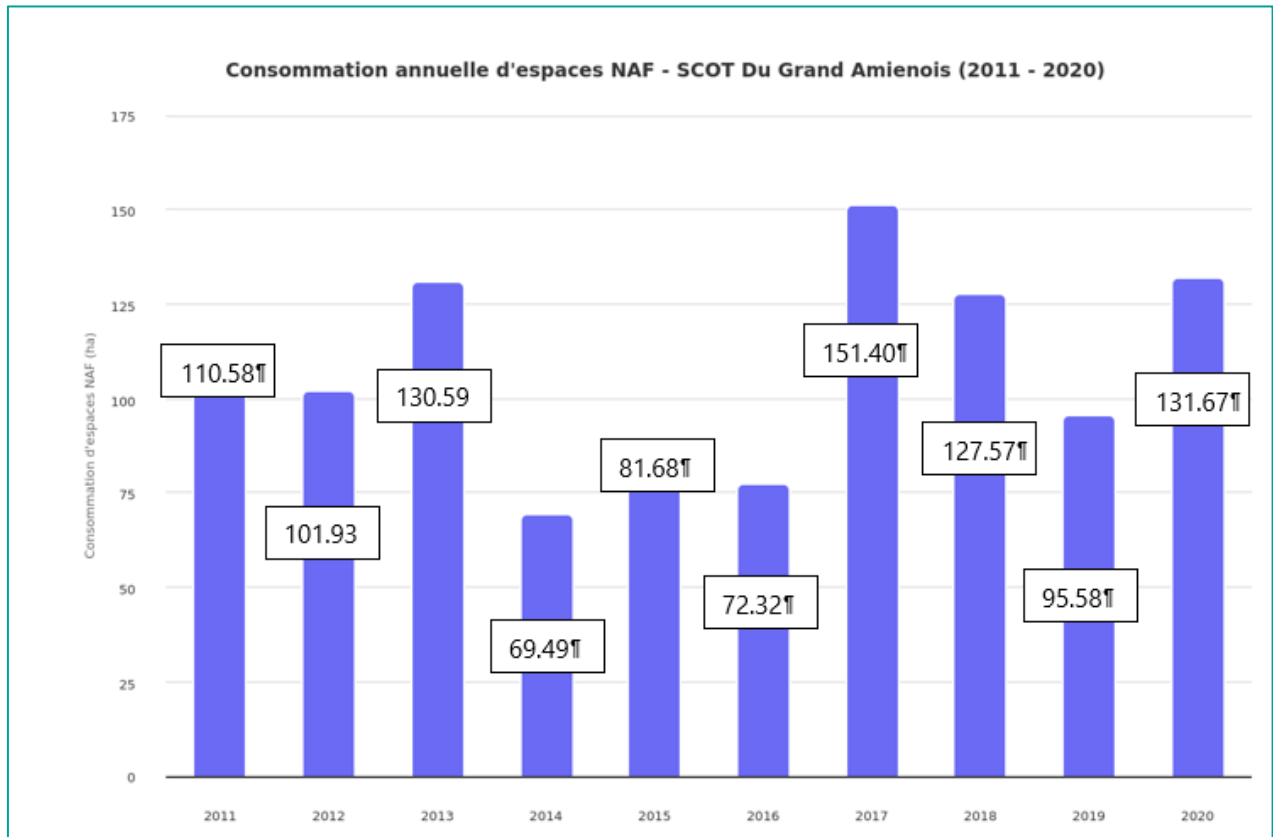
Le portail de l'artificialisation présente des données de consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers, ainsi que des analyses de ces données. Ce suivi chiffré de la consommation d'espaces permet d'aider les territoires à répondre à l'un des objectifs de la loi « Climat et Résilience », pour atteindre le zéro artificialisation nette. La loi dispose en effet dans son article 194 : « pour la première tranche de dix années, le rythme d'artificialisation est traduit par un objectif de réduction de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers par rapport à la consommation réelle de ces espaces observée au cours des dix années précédentes ».



Source : Portail de l'artificialisation des sols - CEREMA - Fichiers fonciers 2011-2024, données au 1<sup>er</sup> janvier 2024. Les données du 1er janvier 2009 au 1er janvier 2024 ont été publiées en mai 2025.

## Une consommation moyenne de 109 ha par an sur la période 2011-2020

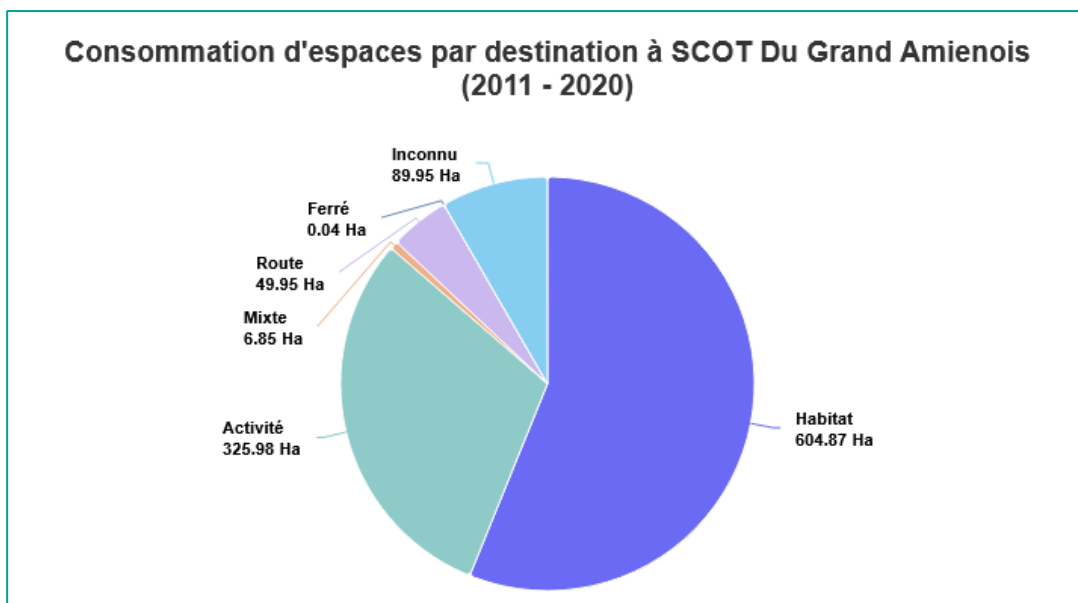
La consommation foncière du Grand Amiénois est d'environ 1 090 ha entre 2011 et 2021 (en fonction des millésimes des données du CEREMA, ce nombre peut varier entre 1 077 et 1 093 ha) avec une fluctuation annuelle variant de 69,49 ha pour 2014 à 151,40 ha en 2017. La consommation annuelle moyenne est donc de 109 ha.



Source : mondiagartif.beta.gouv.fr

### Une consommation foncière majoritairement pour l'habitat

L'analyse de cette consommation d'espaces par grand poste « habitat », « activités », « routes », « ferré » « mixte » permet de définir que plus de près de 55% de la consommation foncière est à vocation d'habitat, le poste « activité » représente près de 30%. Le poste « routes » représentant 4%.



## Près d'un quart de la consommation foncière du Grand Amiénois dans l'agglomération amiénoise

	Consommation 2011 - 2020
CA Amiens Métropole	285,3
CC Avre Luce Noye	79,5
CC du Grand Roye	92,9
CC du Pays du Coquelicot	118,7
CC du Territoire Nord Picardie	140,1
CC du Val de Somme	92,8
CC Nièvre et Somme	116,0
CC Somme Sud-Ouest	161,2
<b>Total général</b>	<b>1086,5</b>

Cette répartition intercommunale de la consommation foncière peut être mise en regard de certains points de repère pour moduler l'aspect brut des chiffres du tableau ci-dessus.

	Consommation 2011 - 2020	Part de l'EPCI dans la consommation totale	Part de conso de sa superficie totale	Surf_ha	part de la superficie de l'EPCI dans le PMGA
CA Amiens Métropole	285,2879	26,26%	0,81%	35 243,15	9,72%
CC Avre Luce Noye	79,5179	7,32%	0,21%	38 787,22	10,69%
CC du Grand Roye	92,9223	8,55%	0,23%	39 969,53	11,02%
CC du Pays du Coquelicot	118,717	10,93%	0,25%	46 757,26	12,89%
CC du Territoire Nord Picardie	140,1277	12,90%	0,26%	54 152,79	14,93%
CC du Val de Somme	92,7508	8,54%	0,37%	24 777,65	6,83%
CC Nièvre et Somme	115,9861	10,67%	0,37%	31 506,65	8,69%
CC Somme Sud-Ouest	161,2179	14,84%	0,18%	91 486,23	25,23%
<b>Total général</b>	<b>1086,5276</b>	<b>100,00%</b>	<b>0,30%</b>	<b>362 680,48</b>	<b>100,00%</b>

Lecture : Amiens Métropole représente 9,72% de la superficie du Grand Amiénois, la consommation d'ENAF 2011-2020 représente 0,81% de sa superficie totale et correspond à 26,26% de la consommation d'ENAF du Grand Amiénois.

Les données annuelles du CEREMA permettent également de quantifier la consommation récente. NB. La méthode ne permet pas d'identifier les mutations qui sont intervenues dans les périmètres des ZAC.

Consommation foncière (2011-2020) puis 2021, 2022, 2023 (Source : fichiers fonciers traités par le CEREMA – Observatoire de l'artificialisation)					
	Réalisé 2011-2020	2021	2022	2023	Réalisé 2021 - 2023
CA Amiens Métropole	285	37	21	12	70
CC Avre Luce Noye	80	5	10	3	18
CC du Grand Roye	93	11	9	33	53
CC du Pays du Coquelicot	119	4	2	4	10
CC du Territoire Nord Picardie	140	11	3	13	27
CC du Val de Somme	93	31	19	6	57
CC Nièvre et Somme	116	13	36	14	63
CC Somme Sud-Ouest	161	20	45	18	83
<b>Total général</b>	<b>1 087</b>	<b>132</b>	<b>146</b>	<b>102</b>	<b>380</b>

## 232 communes ayant consommé moins d'1 ha sur la période 2011-2020

### Analyse statistique de la consommation d'espaces agricoles, naturels et forestiers 2011-2020 au niveau communal

sur la base du millésime 2025 des données fichiers fonciers traités par la CEREMA

Nombre de communes dont la consommation foncière est :	égale 0	19
	inférieure à 0,5 ha	173
	inférieure à 1 ha	232
	supérieure à 10 ha	16

## Analyse de la consommation foncière à partir des données de l'OCS2D sur la période 2011-2020

### L'OCS2D, OUTIL DE SUIVI DE LA CONSOMMATION FONCIÈRE DÉFINI PAR LE SRADDET DES HAUTS-DE-FRANCE

L'OCS2D est une base de données diachronique d'occupation du sol :

- issue d'une méthode d'interprétation de photos aériennes permettant de spatialiser, quantifier et qualifier la manière dont le sol est occupé et l'éventuel usage qui en est fait ;
- qui permet d'interpréter avec précision de très petites surfaces ;
- qui repose sur une nomenclature à 2 dimensions - couverture du sol (CS) & usage du sol (US) – emboîtées selon trois niveaux de détail ;
- qui permet de mesurer quantitativement des phénomènes tels que les pressions et les changements d'affectation des sols entre les espaces urbanisés, naturels, agricoles et forestiers, dès lors que deux données utilisant la même méthode existent à 2 dates ;
- qui est particulièrement utile dans la planification, l'élaboration et le suivi des stratégies territoriales et foncières intégrées (climat, énergie, biodiversité, mobilité, habitat...) ;
- hébergée sur GEO2FRANCE.

Sur la période 2021-2031, la règle générale 14 du SRADDET précise que les territoires de SCoT, ou à défaut les PLUi/PLU/cartes communales, traduisent dans leur document de planification l'objectif régional de réduction de la consommation des ENAF.

À la demande des territoires, la mesure de la consommation d'ENAF entre 2021 et 2031 dans les territoires de déclinaison du SRADDET s'appuie sur la base de données régionale d'occupation du sol OCS2D. Une matrice de correspondance a ainsi été élaborée afin de traduire les données de l'OCS2D en une caractérisation NAF/non NAF des surfaces.

Afin d'accompagner les territoires sur la période 2021-2031, la région a mis en place une application de type visionneuse ayant vocation à cartographier et caractériser ces surfaces NAF et non NAF pour chaque millésime OCS2D. Elle met également à disposition des territoires un tableau de bord présentant différents indicateurs permettant le suivi de leur consommation d'ENAF.

### Les données du portail Géo2France



**Le taux de réduction opposable 2021-2031 défini par le SRADDET est de 56,9% (résultant du compte foncier déterminé par la garantie communale applicable pour chaque commune) ; le taux théorique calculé avec les paramètres énoncés dans le SRADDET, avant application de la garantie communale (non opposable) étant de 64,5%.**

## Analyse de la consommation « brute »

Afin de définir la stratégie de sobriété foncière, il y a lieu d'analyser plus finement la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers et la mutation des espaces. En effet, la différence entre l'observation de l'occupation et l'usage du sol en 2021 par rapport à ce qui était constaté en 2011 permet de dresser le tableau suivant :

**Superficie et évolution des catégories de surface entre 2010 et 2021 (en ha)**

	2010	2021	Différence brute
Espaces agricoles	279 170	277 779	-1 391
Espaces forestiers	44 287	45 177	890
Espaces naturels	7 876	7 385	-491
Espaces dédiés à l'habitat	13 604	14 076	472
Espaces dédiés à l'économie	7 234	7 385	151
Espaces dédiés aux infrastructures	9 606	9 678	72

## Analyse des mutations

Ces simples soustractions révèlent des mutations entre les différents espaces synthétisés par le tableau ci-dessous.

Mutations		2021						
		A	F	N	Ua	Ue	Uh	Ui
2010	A	277 209	521	472	244	394	269	61
	F	267	43 514	422	18	39	22	5
	N	202	1 107	6 426	77	45	11	8
	Ua	30	11	30	358	188	208	35
	Ue	46	9	24	33	7 086	28	8
	Uh	11	5	6	29	13	13 538	3
	Ui	12	10	5	9	10	1	9 558

On peut ainsi constater que la consommation d'espaces agricoles correspond à la fois à la consommation à vocation économique pour 394 ha et 269 ha pour l'habitat et 244 pour des usages autres mais également de la transformation en espaces forestiers expliquant majoritairement l'augmentation des surfaces forestières. La disparition des espaces naturels (-491 ha) s'explique notamment par la transformation en espaces forestiers pour 1 107ha.

La consommation effective d'ENAF d'après les données OCS2D entre 2010 et 2021 est de :

968 ha de surfaces agricoles  
83 ha de surfaces forestières.  
140 ha de surfaces naturelles

**soit 1 191 ha**

NB : les superficies d'implantation des éoliennes sont comptabilisées dans l'OCS2D pour 65 ha (superficie non prise en compte par l'observatoire national – les fichiers fonciers traités par le CEREMA).

Il faut noter qu'une part d'espaces antérieurement considérées comme urbanisées sont considérées comme des espaces naturels en 2021 : cela pourrait correspondre à de la renaturation mais plus vraisemblablement à des erreurs d'interprétation des bases.

## Analyse des types d'occupation impactés par l'urbanisation

La consommation des espaces agricoles constitue la majeure partie de la consommation des ENAF du territoire. L'OCS2D permettant d'analyser la couverture du sol et son occupation, il permet d'analyser le type de surface et d'occupation majoritairement impacté par cette consommation.

Mutations		2021					
		ZAE	ZC	Équipements publics	Infrastructures	Habitat	Autres
2010	Prairies	13,5	3,6	39,0	12,6	147,8	304,0
	Bandes enherbées	0,0		0,0	0,0	1,1	1,4
	Cultures annuelles	151,0	21,1	53,0	44,8	105,5	375,2
	Horticulture - pépinières	0,0		0,0	0,0	0,4	2,8
	Cultures permanentes	0,2		0,0	0,0	0,2	0,5
	Autoconsommation	0,1	0,2	1,8	0,8	7,8	20,9
	Infrastructures agricoles	0,5	1,1	0,6	2,8	7,3	24,1

D'après cette analyse, **les espaces dédiés aux cultures annuelles diminuent de 750 ha** au profit des ZAE et de l'habitat, les surfaces en « autres » sont des surfaces en travaux qui ne permettent pas d'identifier la vocation future de la parcelle. La deuxième catégorie impactée par l'urbanisation est celle des prairies essentiellement pour un usage d'habitat notamment en raison de leur localisation en périphérie des espaces déjà urbanisés.

## Analyse des mutations des surfaces en prairie

Une autre analyse est intéressante au vu des éléments du diagnostic est celle de la diminution des surfaces en prairies.

Mutations		2021						
		Prairies	Bandes enherbées	Cultures annuelles	Horti- pépinières	Cultures permanentes	Autoconsommation	Infra agricoles
2010	Prairies	<b>21 238</b>	7	<b>4 791</b>	17	15	20	<b>191</b>
	Bandes enherbées	3	107	32				0
	Cultures annuelles	<b>1 755</b>	24	<b>247 099</b>	107	24	4	<b>186</b>
	Horticulture - pépinières	3	0	48	<b>108</b>	1	0	1
	Cultures permanentes	4		19		<b>235</b>		0
	Autoconsommation	14		8	1		<b>338</b>	2
	Infrastructures agricoles	40	0	89	1		1	<b>2 472</b>

## Analyse de l'évolution des densités

### Analyse des résultats d'application du SCoT de 2012 sur la base des données fournies dans la note d'enjeux de l'État en septembre 2020

*Sources Fichiers fonciers*

	Densité résidentielle avant 2002 (nb lgt / ha)	Densité résidentielle entre 2002 et 2012 (nb lgt / ha)	Densité résidentielle après 2012 (nb lgt / ha)
<b>Pôle métropolitain Grand amiénois</b>	<b>16,7</b>	<b>14,8</b>	<b>15,7</b>
CC Avre Luce Noye	9,8	10,3	10,4
CC du Grand Roye	10,5	11,3	16,6
CC Somme Sud Ouest	9,1	7,8	8,9
CC Nièvre et Somme	13,5	11,7	11,8
CC Val de Somme	11,8	11,6	14,0
CA Amiens Métropole	36,9	33,7	28,8
CC du Pays du coquelicot	11,4	10,6	9,5
CC du territoire Nord Picardie	9,4	8,7	9,2
<b>Département de la Somme</b>	<b>14,7</b>	<b>13,3</b>	<b>13,6</b>

Dans le Grand Amiénois, la densité résidentielle brute (nombre de logements / surfaces artificialisées) est de 5,9 logts/ha contre 2,0 logts/ha dans le département. La densité résidentielle nette après 2012 (nombre de logements sur les parcelles bâties dédiées à l'habitat) est de 15,7 lgts/ha dans le Grand Amiénois contre 13,6 lgts/ha dans le département.

Ces données à l'échelle des établissements publics de coopération intercommunale sont à nuancer au regard des formes urbaines des villes et centres-villes anciens plus compacts, à l'instar de la ville d'Amiens qui présente une densité moyenne de 67 lgts/ha. Néanmoins, les communautés de communes du Pays du Coquelicot, Territoire Nord Picardie et Somme Sud-Ouest disposent des densités résidentielles les plus basses.

*Sources Fichiers fonciers*

	Taille moyenne des parcelles avant 2002 en m <sup>2</sup>	Taille moyenne des parcelles entre 2002 et 2012 en m <sup>2</sup>	Taille moyenne des parcelles depuis 2012 en m <sup>2</sup>
<b>Pôle métropolitain Grand amiénois</b>	<b>821,9</b>	<b>1 002,1</b>	<b>852,7</b>
CC Avre Luce Noye	1 100,8	990,3	863,2
CC du Grand Roye	1 128,8	1 133,7	979,2
CC Somme Sud Ouest	1 146,6	1 324,1	1 104,9
CC Nièvre et Somme	764,7	952,3	843,7
CC Val de Somme	963,2	898,1	695,2
CA Amiens Métropole	532,3	711,3	683,2
CC du Pays du coquelicot	643,3	1 200,4	1 053,6
CC du territoire Nord Picardie	1 173,5	1 206,9	1 032,6

L'analyse des tailles moyennes de parcelles des maisons individuelles construites après 2012, montre une tendance à la réduction des surfaces depuis 2002. La réduction la plus significative concerne la communauté de communes du Val de Somme. Les 3 EPCI précédemment cités restent ceux dont la taille de parcelles sont les plus importantes.

## Analyse de l'évolution des densités à partir des données de l'OCS2D

L'analyse des densités a été réalisée à partir des données de l'OCS2D en comparant les surfaces à vocation habitat (US5) en 2010 et 2021.

US5	Habitats	US5.1	Tissu urbain continu	US5.1.1	Habitat continu fortement compact
				US5.1.2	Habitat continu moyennement compact
				US5.1.3	Habitat continu faiblement compact
		US5.2	Tissu urbain discontinu	US5.2.1	Habitat discontinu fortement compact
				US5.2.2	Habitat discontinu moyennement compact
				US5.2.3	Habitat discontinu faiblement compact
		US5.3	Ensembles collectifs	US5.3.1	Grands ensembles collectifs
				US5.3.2	Collectifs
		US5.4	Habitat isolé	US5.4.0	Habitat isolé

Ces données ont ensuite été mise en rapport avec le nombre de logements donné par les recensements de la population 2010 et 2021 à l'échelle des communes.

Ne figure ici que le tableau des polarités structurantes qui ont été définies dans l'armature urbaine du Grand Amiénois.

commune	surface_ha 2010	p10_log	densite communale 2010	surface_ha 2021	p21_log	densite communale 2021	densification constatée
<b>Amiens</b>	1192	68813	<b>58</b>	1226	77565	<b>63</b>	<b>5</b>
<b>Longueau</b>	95	2369	<b>25</b>	96	2720	<b>28</b>	<b>3</b>
<b>Rivery</b>	94	1595	<b>17</b>	95	1732	<b>18</b>	<b>1</b>
<b>Pont-de-Metz</b>	66	944	<b>14</b>	68	1322	<b>19</b>	<b>5</b>
<b>Dreuil-lès-Amiens</b>	41	565	<b>14</b>	43	761	<b>18</b>	<b>4</b>
<b>Saleux</b>	66	1054	<b>16</b>	73	1284	<b>18</b>	<b>2</b>
<b>Salouël</b>	89	1340	<b>15</b>	91	1632	<b>18</b>	<b>3</b>
<b>Camon</b>	117	2012	<b>17</b>	121	2049	<b>17</b>	<b>0</b>
<b>Cagny</b>	36	469	<b>13</b>	37	505	<b>14</b>	<b>1</b>
<b>Boves</b>	123	1318	<b>11</b>	129	1606	<b>12</b>	<b>1</b>
<b>Dury</b>	53	435	<b>8</b>	55	546	<b>10</b>	<b>2</b>
<b>Albert</b>	209	4967	<b>24</b>	214	5151	<b>24</b>	<b>0</b>
<b>Roye</b>	131	2879	<b>22</b>	133	3017	<b>23</b>	<b>1</b>
<b>Corbie</b>	143	2756	<b>19</b>	149	2914	<b>20</b>	<b>1</b>
<b>Montdidier</b>	170	2845	<b>17</b>	175	3203	<b>18</b>	<b>1</b>
<b>Doullens</b>	172	3060	<b>18</b>	176	3049	<b>17</b>	<b>-1</b>
<b>Flixecourt</b>	86	1384	<b>16</b>	91	1503	<b>17</b>	<b>1</b>
<b>Moreuil</b>	116	1878	<b>16</b>	121	2044	<b>17</b>	<b>1</b>
<b>Villers-Bretonneux</b>	115	1765	<b>15</b>	126	2041	<b>16</b>	<b>1</b>
<b>Airaines</b>	81	1029	<b>13</b>	82	1078	<b>13</b>	<b>0</b>
<b>Conty</b>	59	738	<b>12</b>	63	831	<b>13</b>	<b>1</b>
<b>Poix-de-Picardie</b>	83	1028	<b>12</b>	85	1104	<b>13</b>	<b>1</b>
<b>Ailly-sur-Noye</b>	110	1260	<b>11</b>	112	1366	<b>12</b>	<b>1</b>
<b>Oisemont</b>	51	542	<b>11</b>	53	575	<b>11</b>	<b>0</b>
<b>Ailly-sur-Somme</b>	80	1366	<b>17</b>	85	1396	<b>16</b>	<b>-1</b>
<b>Bray-sur-Somme</b>	47	611	<b>13</b>	48	620	<b>13</b>	<b>0</b>
<b>Bernaville</b>	56	478	<b>9</b>	57	494	<b>9</b>	<b>0</b>
<b>Villers-Bocage</b>	72	606	<b>8</b>	75	671	<b>9</b>	<b>1</b>
<b>Acheux-en-Amiénois</b>	41	225	<b>5</b>	42	254	<b>6</b>	<b>1</b>
<b>Hornoy-le-Bourg</b>	154	836	<b>5</b>	154	836	<b>5</b>	<b>0</b>

## Synthèse

### Tendances à retenir

- Une consommation d'espaces agricoles naturels et forestiers qui se poursuit malgré le SCoT de 2012 et la mise en œuvre de documents d'urbanisme sur les communautés de communes.
- Une densification limitée malgré les objectifs fixés par le SCoT 2012.
- Des parcelles de taille encore importante mais qui peuvent offrir un potentiel de densification.
- Une consommation d'espaces agricoles au profit de l'habitat sur les secteurs de prairies souvent situées en proche périphérie des communes.
- Une consommation des terres cultivées pour les activités économiques.

### Enjeux

- Une consommation d'espaces qui doit strictement se limiter en vertu d'une optimisation du foncier.
- L'aménagement de formes urbaines moins consommatrices de foncier en favorisant le renouvellement urbain et en atteignant une densification acceptable pour tous, notamment en dehors des zones urbaines denses.
- La compensation de l'artificialisation des sols par la végétalisation du bâti, des infrastructures et la désimperméabilisation.
- Le développement de l'intégration fonctionnelle et environnementale des opérations d'aménagement afin de favoriser les déplacements de proximité par les modes actifs (marche et vélo), de respecter et prendre en compte la biodiversité et le cadre paysager.
- Une conception des quartiers et du bâti adaptée au changement climatique.
- La mixité des fonctions dans les opérations d'aménagement.
- L'amélioration de la qualité du cadre de vie, notamment par la composition de l'espace public.
- L'intensification et la valorisation de l'habitat pavillonnaire existant afin de concilier le désir d'habitat individuel et les enjeux collectifs.
- La libération des potentiels qu'offrent certains tissus pavillonnaires (évolutivité potentielle importante de certains tissus) pour répondre aux nouveaux besoins et pratiques habitantes (travail à domicile, développement de l'économie domestique, adaptation au vieillissement...).

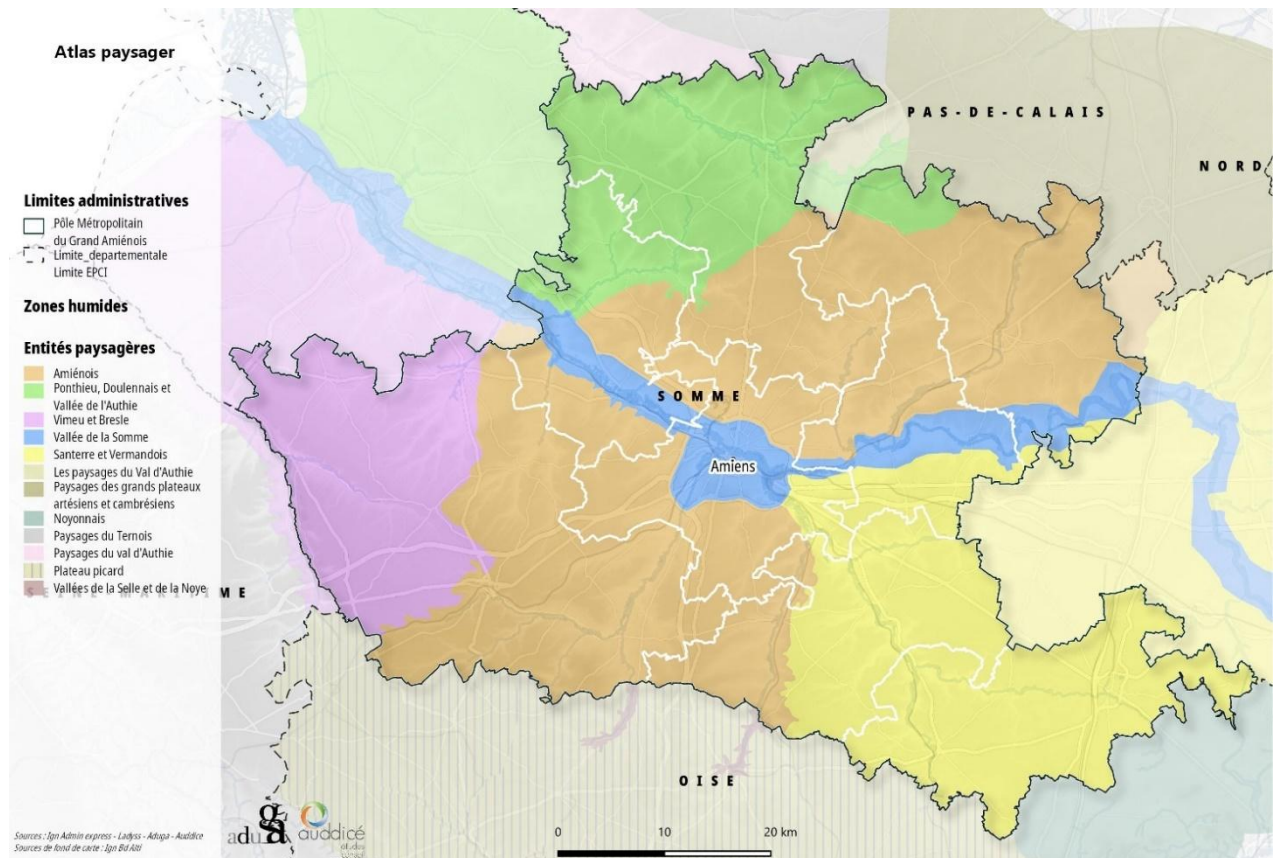
# PAYSAGES ET PATRIMOINE BÂTI

## SOURCES :

Atlas des Paysages de la Somme,

## Les paysages du Grand Amiénois

L'identification et le découpage des entités paysagères reposent sur une diversité d'approches : perception de terrain, analyse des archives historiques et le croisement de sources cartographiques.



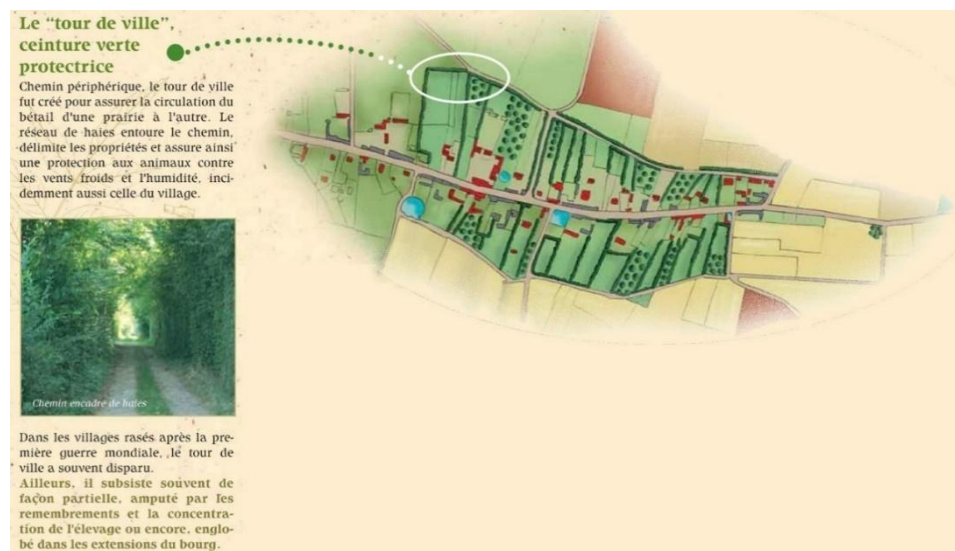
Le territoire est concerné par différents paysages :

- le Ponthieu, Doullennais et Vallée de l'Authie ;
- l'Amiénois ;
- la vallée de la Somme ;
- le Vimeu et Bresle ;
- Santerre et Vermandois.



## Vallée de l'Hallue

La vallée présente une nette dissymétrie de ses versants. Les côtés est et sud, souvent ombragés sont pentus et relativement continus. Par opposition, les versants ouest et nord, plus ensoleillés montrent des échancrures. Les villages sont modestes (exemple : Daours). On y retrouve les caractéristiques préservées des villages picards comme le tour de ville (exemple : Saint Gratien). Le franchissement de la vallée par la voie romaine Bavay-Amiens explique l'abondance de traces gallo-romaines. On trouve des vestiges de villae à Daours, Bussy-les-Daours. Un cimetière gallo-romain a été mis à jour à Warloy-Baillon.



Tour de ville - Source : « Arbres et Haies de Picardie », CAUE 80



Paysage alluvial de la vallée de l'Hallue (Source : Rapport de PLUi du Bocage Hallue)

## Basse vallée de l'Ancre

L'Ancre est un ruisseau modeste dont le fond de vallée peut dépasser cinq cent mètres de large. Les versants sont dissymétriques : le côté exposé au nord présente des parties abruptes par rapport au versant ensoleillé, plus ouvert et donc moins abrupt. Ces reliefs accidentés ont été cultivés par une succession de rideaux qui strient de lignes horizontales le paysage des versants. Le cœur de vallée est marqué par des étangs et des peupleraies. Les villages du cœur de vallée ont souvent des formes de village-rue. Bonnay se caractérise par une orientation perpendiculaire au sens de vallée. Heilly est un village domaine où le relief a été savamment utilisé pour mettre en scène une perspective sur le château aujourd'hui en ruines, mais dont subsiste l'architecture arborée remarquable du domaine. La D929, ancienne voie romaine est la principale infrastructure de découverte de la vallée de l'Ancre sur son coteau Nord. Le caractère rectiligne de l'infrastructure met en scène le relief.



Silhouette de Bonnay dans la vallée de l'Ancre (Source : Rapport de PLUi CC Val de Somme)

### Secteur du Souvenir

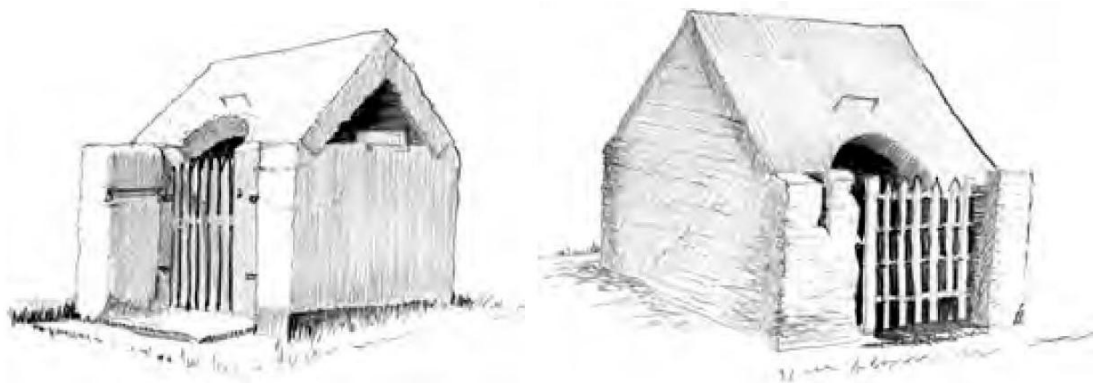
Il s'agit d'un territoire d'openfield vallonné où les cimetières militaires, mémoriaux sont omniprésents et constituent des points focaux du paysage. Parmi ces derniers domine le mémorial de Thiepval, visible de très loin. Les villages ont été fortement affectés dans leur physionomie d'avant la Grande Guerre et on y trouve une architecture typique de la reconstruction, structurante. Le tissu urbain devenu moins dense est aussi marqué par la présence d'habitat pavillonnaire localisé. Des microreliefs historiques ont été façonnés par les combats comme à Ovillers-la-Boiselle (trou de mine formant un cratère pérenne dans le paysage).



Mémorial de Thiepval (Source : Rapport de diagnostic du PLUi du Coquelicot)

### Saint-Landon

Le plateau crayeux est entaillé et modelé par la vallée alluviale du Saint-Landon ainsi que par un ensemble de vallées sèches affluentes de la Somme. Le paysage est dominé par les grandes cultures, ouvert, ponctué de bois et de réserves, de villages-bosquets. Les fonds de vallées sont occupés en alternance par des prairies, des étangs et des peupleraies. Les versants des vallées sont structurés par les haies, les bois, les pâtures et les vergers. Dans les vallées sèches, il n'est pas rare de retrouver des larris sur les coteaux au relief pentu (anciens lieux de pâturage sur les versants calcaires abrupt car non propices aux cultures). L'urbanisation est différenciée avec le relief : villages rues dans les vallées, à l'abri des dépressions ou sur le promontoire d'un versant pour les vallées sèches, au croisement des routes ou le long des voies et souvent autour des mares pour les lieux de vie appartenant au plateau. Le patrimoine rural y est préservé avec des anciens puits agrémentant les villages picards.



Puits traditionnels de Pissy et Bougainville (Source : atlas des paysages de la Somme, tome 2)

### Vallée de la Selle

La vallée de la Selle intervient dans un plateau crayeux. Elle comprend un réseau adjacent de vallées sèches. Une asymétrie des versants est constatée. Si la vallée humide comprend une densité de boisements importante (pentes et versants au relief prononcé, rebords de plateaux), sur les versants moins abrupts qui accueillent de longue date les cultures, on constate la présence de rideaux picards. Il y a une traduction industrielle de la Selle. Aux abords d'Amiens, l'influence de la métropole rend sensible le phénomène de périurbanisation avec un habitat pavillonnaire en rupture avec le tissu ancien. Les structures paysagères majeures sont les vallées sèches de Namps-Maisnil et Creuse, les paysages remarquables de la vallée de la Selle dans le secteur de Conty (bénéficiant d'une protection au titre de la 1930).



Dominant le hameau de Wailly (commune de Conty) au sortir du bois de Wailly (Source : Auddicé)

### Les Évoissons

Vallée à la topographie asymétrique avec une grande qualité préservée du bâti rural. Cette vallée s'étend sur 25 kilomètres entre Handicourt et Famechon. Le versant sud est pentu, continu et boisé. Le versant nord est doux, cultivé et ouvert sur une succession de vallées sèches. Le plus grand dénivelé se constate à Bergicourt avec 90 mètres de différence de niveau entre le fond de vallée et le plateau.



Dominant le village de Guizaucourt (Source : Auddicé)

## Vallée de la Noye

Elle est entourée d'un plateau crayeux avec un réseau adjacent de vallées sèches. Les boisements soulignent le relief et les rideaux étayent les versants cultivés, constitués d'une pente douce. L'urbanisation se fait soit sous la forme de villages rue dictés par le tracé d'anciennes voies romaines soit au croisement de voies. En vallée, il est intéressant de constater des villages jumelés de part et d'autre d'une chaussée. Aussi, des positions stratégiques de relief sont utilisées (Boves, Ailly-sur-Noye, la Faloise). Les structures paysagères majeures sont le site de confluence de la Noye et de l'Avre, les sites hauts de Folleville (belvédère des ruines du château), la Faloise et Chaussoy-Epagny. Enfin, on note la présence du village du Bosquel, témoignage remarquable et prototype de la deuxième reconstruction.



Ailly-sur-Noye, village étagé dominant la vallée de la Noye (Source : Auddicé)

## Ponthieu, Doullennais et vallée de l'Authie

### Plateau du Ponthieu

Plateau de craie avec de grandes étendues sans dépression marquée. Paysage qui associe grandes cultures et élevage. On constate quelques larris ponctuels dans les vallées sèches avec un maillage dense, régulier et ancien de villages.



Amplitude horizontale du paysage du plateau Ponthieu (Source : atlas des paysages, tome 2)

### Vallées de la Fieffe, de la Domart et de la Nièvre

Ces vallées humides ont des versants asymétriques du fait d'une érosion différentielle. Les vallées humides se ramifient en vallées sèches vers le plateau. Les cours d'eau sont soulignés d'une végétation en ripisylve. On constate une progression des peupleraies en aval des cours d'eau. Les boisements occupent les versants abrupts et les rideaux picards animent les versants doux cultivés. La vallée de la Nièvre accueille un héritage industriel qui a marqué l'urbanisme (anciennes usines, habitat social patrimonial en lien avec les sites de production, voies ferrées). Complétant les structures paysagères majeures figure le village fortifié de Domart-en-Ponthieu.



Paysage industriel patrimonial de l'unité paysagère (Source : atlas des paysages, tome 2)

### Haute vallée de l'Authie et le Doullennais

Les vallées humides présentes ont des versants dissymétriques. Elles sont prolongées d'un réseau de vallées sèches accueillant les liaisons routières vers le plateau alentour. Le fond de vallée comprend majoritairement des pâtures structurées par des haies bocagères. Les rideaux picards animent les pentes douces cultivées tandis que les bois viennent occuper les versants au relief abrupt.



Dissymétrie de la haute vallée de l'Authie (Source : atlas des paysages de la Somme, tome 2)

### Source de l'Authie

La vallée de l'Authie constitue un ensemble paysager exceptionnel très vallonné. La structure ancienne des hameaux y est bien préservée avec peu de démolitions de la Grande Guerre. L'accès se fait surtout par le sud de la rivière. Au nord de la route, les peupleraies, saulaies annoncent la rivière. La visibilité sur celle-ci se fait au moment des traversées de façon ponctuelle. C'est un secteur de pâturage important. Au sud, des champs vallonnés avec des boisements qui occupent les coteaux.



Val d'Authie proche de sa source à Couin (Source : : Auddicé)

## Santerre et Vermandois

### **Plateau du Santerre**

Il s'agit d'un plateau agricole ouvert de grandes cultures. Le terrain plat avec une couche de limon importante en fait une des terres cultivées les plus riches de France. Les horizons sont immenses d'une altitude quasiment constante de 100 mètres. La présence ponctuelle de petits bois révèle souvent le caractère trop argileux du sous-sol impropre aux grandes cultures. La D1029, ancienne voie romaine, entaille le plateau de manière rectiligne. Elle marque le paysage urbain de Villers-Bretonneux et de Lamotte-Warfusée. Les éléments verticaux ont une importance forte du fait de l'amplitude horizontale importante de paysage ouvert : église patrimoniale de Lamotte-Warfusée, mais aussi des évolutions récentes du paysage : parc éoliens, hangars agricoles en périphérie des villages dont l'impact visuel peu devenir prégnant dans le paysage. Sur le territoire communal de Marcelcave, on note une dynamique paysagère intéressante de replantation de haies bocagères dans un souci environnemental de limitation de l'érosion des sols. Les paysages urbains sont marqués par l'architecture de la reconstruction 1920. Qualitative et bien préservée, elle met en scène les édifices publics dans le paysage urbain.



Motifs paysagers du Santerre (Source : atlas des paysages, tome 2)

### **Vallée de la Luce**

Cette vallée est de taille modeste et intervient sur 15 kilomètres entre Caix et Thennes. Au niveau de ce dernier village, vient la confluence avec l'Avre. Le relief est étroit puis s'élargit pour atteindre environ 400 mètres de larges à l'aval de Cayeux-en-Santerre. Les structures végétales de fond de vallée sont caractéristiques : saulaies et roselières, prairies humides (Domart-sur-la-Luce) et peupleraies. L'itinéraire privilégié de découverte de la vallée de la Luce est la D76 reliant Caix à Berteaucourt-les-Thennes. Depuis l'extérieur de la vallée, la Luce marque sa présence par le motif boisé.



Coupe transversale de la vallée à hauteur de Courcelles et Aubercourt (Source : : atlas des paysages)

### **Vallée de l'Avre et des Trois Doms**

Le plateau est entaillé de vallées humides accompagnées d'un réseau adjacent de vallées sèches. La topographie est caractéristique des vallées calcaires avec leurs versants dissymétriques du fait de l'érosion différentielle. Il y a des ballastières, des anciennes tourbières, des plans d'eau et des étangs dans les vallées. La vallée de l'Avre est plus boisée que le plateau du Santerre. Les villages sont étirés dans les vallées, limités dans leurs extensions par la topographie. Sur le plateau, ils adoptent une forme de village bosquet tout comme dans le Santerre.



Belvédère sur la vallée humide à Montdidier (Source : : Auddicé)

## Vallée de la Somme

### **Vallée de la Basse Somme**

C'est l'axe historique et commercial du département de la Somme. D'orientation sud-est à nord-ouest, cette vallée s'élargit par les apports en eau de la Nièvre et du ruisseau d'Airaines. Les versants les plus abrupts atteignent 100 mètres de dénivelé par rapport au fond de vallée. Traditionnellement les villages prennent place ni sur les pentes ni sur les versants du plateau. Le développement pavillonnaire récent (Picquigny), les bâtiments agricoles, les zones d'activités tendent à aller à l'inverse de cette construction historique. Parmi les structures paysagères importantes on note la présence de l'oppida gallo-romain du Camp de César à la Chaussée-Tirancourt. Le larris d'Hangest-sur-Somme est un des plus grands larris du département de la Somme. C'est aussi un belvédère privilégié sur la vallée.



Larris d'Hangest-sur-Somme dominant le fleuve (Source : : Conservatoire d'Espace Naturels)

### **Traversée d'Amiens**

Cette sous-unité paysagère constitue la section la plus industrielle et urbanisée de la vallée de la Somme. La ville d'Amiens est bâtie sur un promontoire de craie bordant la vallée de la Somme. Le site est encadré par —la confluence de l'Avre puis de la Selle. Le nom gaulois « Samarobriva » se traduit par « pont sur la Somme ». L'agglomération entretient une relation étroite avec l'industrie qui est passée successivement de la teinturerie, aux usines hydro-électriques et au râperies. Elle accueille aujourd'hui l'agro-industrie. La métropole comprend un ensemble remarquable de jardins sur l'eau, les hortillonnages, lieu singulier aux multiples usages (maraîchage professionnel et amateur, retraite paisible, pêche, tourisme et nature en ville). Ce lieu rééquilibre la présence de nature au sein d'une métropole dense. L'A16 et la rocade permettent de longues lectures transversales du profil de la vallée. La tour Perret et la cathédrale constituent des éléments repères visuels que l'on peut appréhender depuis l'entrée nord d'Amiens par la N25.



Tissu urbain historique d'Amiens (Source : archives départementales de la Somme)

### **Boucles de la Haute Somme**

Sur un parcours de 40 km la Somme décrit huit grands méandres. Les versants concaves de ces méandres sont particulièrement abrupts. La Haute Somme n'a pas été naviguée jusqu'à sa canalisation en 1830. De ce long isolement résulte aujourd'hui une mosaïque de paysages remarquablement préservés : marais tourbeux, roselières, prairies flottantes, étangs et forêts humides. L'équilibre reste fragile par l'attrait touristique du territoire. Celui-ci a généré la prolifération d'un habitat léger de loisirs dommageable à l'unité paysagère par une absence de qualité architecturale : Sailly-Laurette, Vaux-sur-Somme. L'entité présente deux belvédères majeurs : le point de vue de Sainte-Colette et celui du camp de César de Chipilly.



Camp de César de Chipilly (Source : Auddicé)

### **Vimeu et Bresle**

#### **Vallées vertes du Vimeu**

Un réseau de quatre vallées sèches entaille le plateau du Vimeu. Ces vallées se lisent au loin sur le plateau par leurs lisières boisées. Elles présentent des structures végétales variées : bois, cultures, pâtures, haies, vergers, rideaux picards. Les rideaux picards sont perpendiculaires aux versants des pentes faibles cultivées des vallées entamant la craie. Ils ont une origine anthropique (passage répétée de charrue). Les villages ont

bien souvent une forme urbaine influencée par la vallée qu'ils épousent dans une forme oblongue (exemple : Allery). Bien souvent, les vallées ont un relief dissymétrique avec un versant doux cultivé marqué de rideaux picards tandis que le relief escarpé est boisé avec parfois une présence d'anciens larris. Ces larris (pentes escarpées à la végétation calcicole clairsemée) sont le témoignage d'anciens sites de pacage (pâturage sur des sites forestiers ou en friche car impropres aux cultures du fait de la pente).



Vallée verte du Vimeu à hauteur d'Allery sur la D936

### **La Bresle, le Liger, la Vimeuse**

Ces vallées alluviales sont prolongées de courtes vallées sèches. Les bois et larris se situent sur les versants pentus. Les rideaux picards sont ponctuels et sur les pentes douces vouées à la culture. Les coteaux de la Bresle et du Liger marquent le paysage par leur relief abrupt. Le village d'Arguel situé sur le coteau du Liger est singulier par son caractère de village belvédère. Le village est bâti sur l'emplacement d'un ancien camp romain. Juste à côté, le larris de Saint-Aubin-Rivière est une pelouse calcicole de grand intérêt paysager, ponctuée de genévriers.



Les Larris à Saint-Aubin-Rivière (Source : Wikipédia)

### **Plateau agricole du Vimeu**

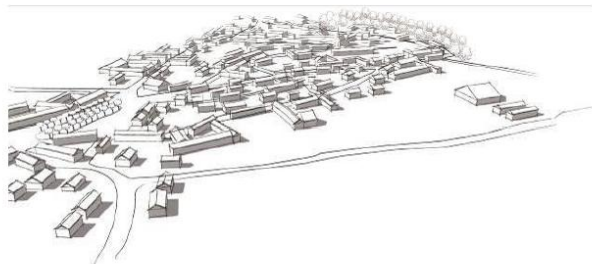
Cette sous-unité paysagère est un plateau crayeux entaillé au nord par un réseau de vallées affluentes de la Somme. C'est un paysage ouvert dit en openfield ponctué par les structures bocagères autour des villages et les boisements soulignant le tracé des vallées. La présence d'argile à silex différencie le pays frais du Vimeu du pays aride du Santerre. L'argile à silex sépare le limon de la craie et favorise des terres destinées à l'élevage. Ainsi, à côté des champs, sont présents des herbages. Les structures bocagères perdurant dans le paysage sont caractéristiques des abords des villages et des vallées de l'unité paysagère du plateau agricole du Vimeu. Une nuance s'établit entre le nord et le sud. Au nord, la végétation arborée est plus concentrée. Au sud, à l'approche des paysages normands, le réseau de haies soigneusement entretenues s'étend plus au-delà des villages en ceinturant des herbages. Les boisements se concentrent sur les pentes des vallées et le rebord des plateaux.



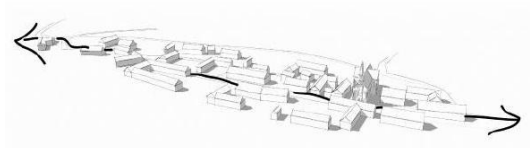
## Le paysage urbain

### Territoire de Nord Picardie

Pour sa dynamique d'urbanisation, ce territoire est sous l'influence conjuguée de l'attractivité d'Amiens et de l'infrastructure majeure de la N25. Ainsi Talmas et Villers-Bocage sont deux bourgs situés sur cet axe passant où le développement pavillonnaire apparaît marqué. Les formes urbaines dominantes du territoire de Nord-Picardie sont en noyau (Molliens-au-Bois, Naours, Querrieu, Saint-Gratien, Talmas, Vaux-en-Amiénois, Villers-Bocage).



**En noyau :** structure compacte regroupée autour d'un centre accueillant les bâtiments institutionnels, les équipements, une place, une mare historique



**Village-rue :** une urbanisation linéaire le long d'un axe de communication (le plus souvent une route départementale) caractérise cette forme.

De manières plus marginales, des formes urbaines sont en forme étirée de village-rue, bien souvent en lien avec une implantation en fond de vallée humide comme à Bavelincourt, Cardonnette, Contay, Coisy, Fréchencourt, la Vicogne, Mirvaux, Montigny-sur-l'Hallue, Rainneville, Saint-Vaast-en-Chaussée et Wargnies. Pour la Vicogne, l'urbanisation linéaire a pour origine l'axe majeur de la N25 rectiligne.

Des structures de villages en étoile (étalées le long des voies) sont présentes au carrefour d'infrastructures comme à Beaucourt-sur-l'Hallue, Béhencourt, Flesselles, Pierregot et Rubempré. Le paysage villageois du territoire Nord-Picardie conserve par endroits des qualités historiques préservées (Place du jeu de Paume de Talmas ou Béhencourt).

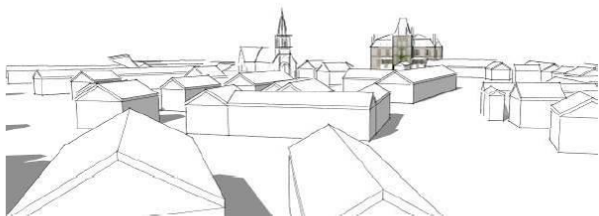
Les mares des villages constituent un intérêt majeur paysager qui perdure dans le paysage urbain de certains villages (Béhencourt, Coisy, La Vicogne, Mirvaux, Molliens-au-Bois, Montonvilliers, Rubempré, Talmas, Vadencourt, Vaux-en-Amiénois, Villers-Bocage)



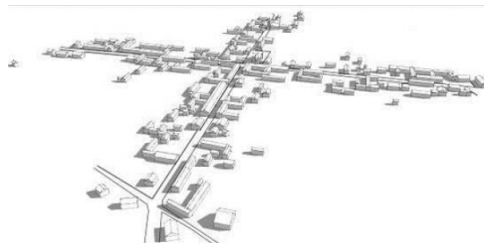
Mare et place verte du jeu de paume à Talmas  
(Source : rapport de présentation du PLUi de Bocage-Hallue)

## Pays du Coquelicot

Les formes urbaines en noyau y sont largement dominantes. Dans les vallées humides, bien souvent, ce sont les formes étirées de village-rue qui sont relevées (Buire-sur-l'Ancre, Dernancourt) et aussi dans les vallées sèches (Chuignolles). Quelques villages carrefours (Varenes, Auchonvillers) sont recensés et aussi un village domaine à Bus-les-Artois.

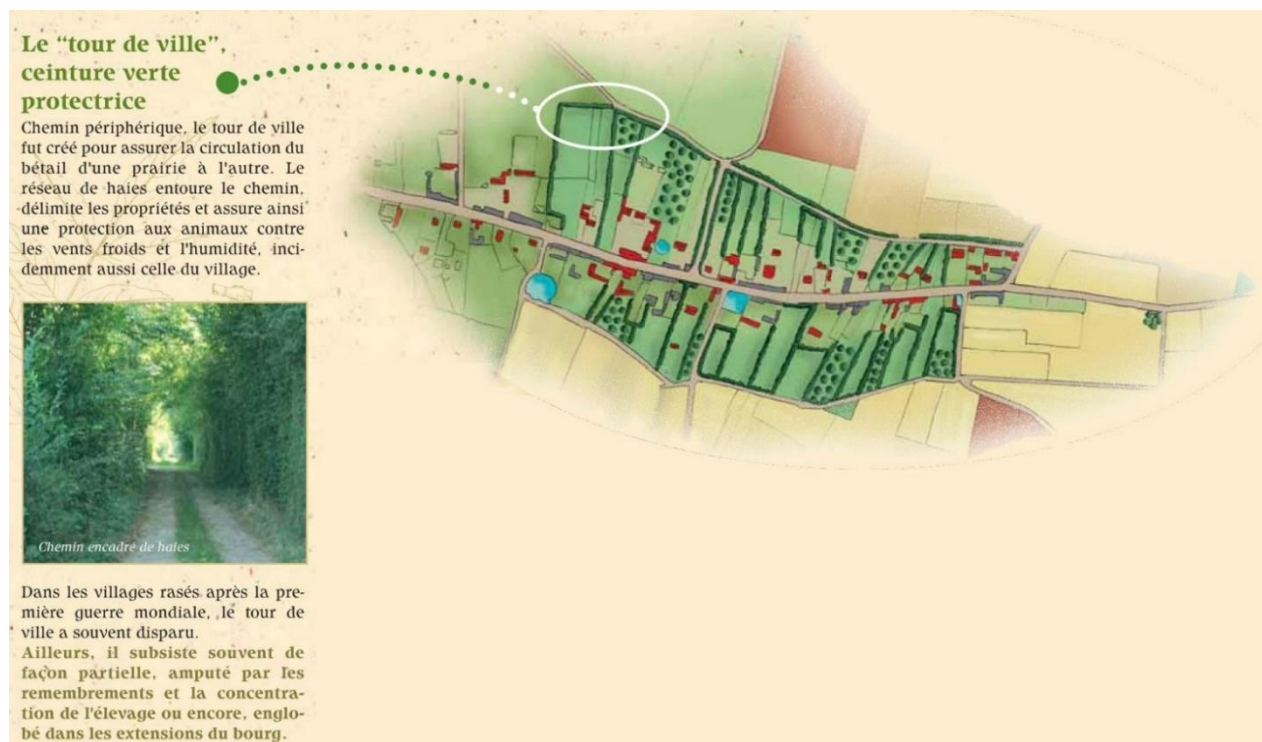


**Village domaine :** le village domaine se caractérise par un château historique souvent accompagné d'un grand parc ou d'un boisement. Le village est adossé au bois attenant à la propriété du domaine. La forme urbaine qui en découle est compacte.



**Village carrefour :** Village implanté au carrefour de deux voies de circulation. Un bâtiment ou un espace public marque le carrefour. Le développement actuel se fait le long des voies sans apporter d'épaisseur urbaine au village. On parle d'étalement linéaire.

En dépit d'un fort remaniement des lieux de vie par la première guerre mondiale et la reconstruction qui a suivi, certains « Tour de ville » ont su être préservés comme à Millencourt, Maricourt, Varenes. Les « tours de ville » ceinturent le courtil des villages (ceinture verte à dominante de pâtures et de vergers) et permettaient de faire circuler le bétail d'une pâture à l'autre. Le réseau de haies périphériques du tour de ville permettait à la fois le confort des animaux contre les vents froids et l'humidité, mais aussi celui des habitants du village. Aujourd'hui, le tour de ville est bénéfique à l'inscription des extensions urbaines récentes et à l'amélioration de la transition espace bâti / campagne.



### Le "tour de ville", ceinture verte protectrice

Chemin périphérique, le tour de ville fut créé pour assurer la circulation du bétail d'une prairie à l'autre. Le réseau de haies entoure le chemin, délimite les propriétés et assure ainsi une protection aux animaux contre les vents froids et l'humidité, incidemment aussi celle du village.

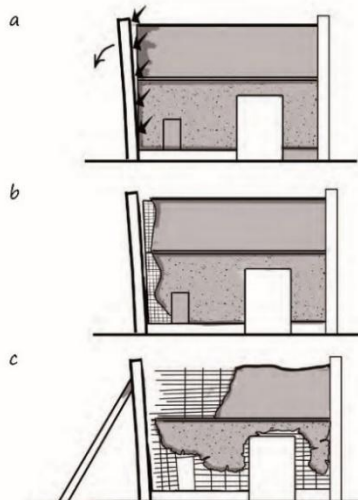


Dans les villages rasés après la première guerre mondiale, le tour de ville a souvent disparu. Ailleurs, il subsiste souvent de façon partielle, amputé par les remembrements et la concentration de l'élevage ou encore, englobé dans les extensions du bourg.

Le tour de ville (Source : CAUE 80)

Quelques rares constructions en torchis sont relevées de manière regroupée dans le territoire à Hérisart, Marieux, Puchevillers, Raincheval, Toutencourt, Léalvilliers, Toutencourt et Vauchelles-lès-Authie. Leur intérêt paysager et environnemental est grand. Leur pérennité est fragile du fait de la fragilité du matériau et de mauvaises réponses pour les réparations établies. La perte de cet habitat rural est susceptible de compromettre à plus grande échelle la qualité du village picard.

*c) Devers du pignon et dégradation des architecture traditionnelle en torchis*



- a)  
- Décollement du pignon par un manque d'entretien  
- Infiltration de pluie  
- Début de craquellement du torchis formant l'enduit extérieur de l'ossature bois

- b)  
- Amorce de la désintégration des assemblages de la charpente  
- Désordre de la structure  
- Lessivage du torchis

- c)  
- Déformation de la toiture  
- Pourriture du lattis  
- Effondrement partiel de la couverture  
- Etalement du pignon devenu nécessaire



Raincheval: ossature apparaissant sous le torchis

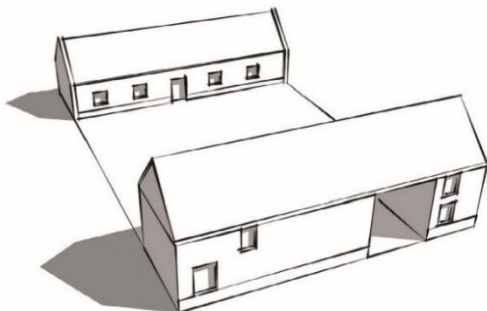


Englebeimer : la réparation de fortune des granges en torchis par du bardage métallique nuit à l'image rurale du village

D'après le document «CAUE :  
329 il faut sauver l'habitat rural Picard»

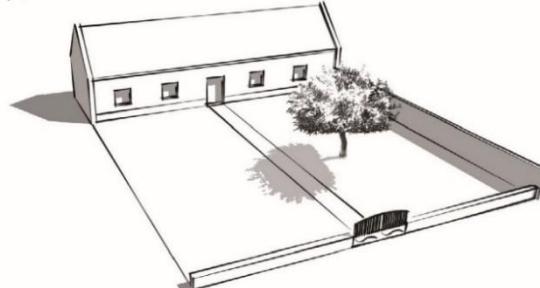
*d) Les 3 temps de la dégradation de l'habitat traditionnel Picard*

1



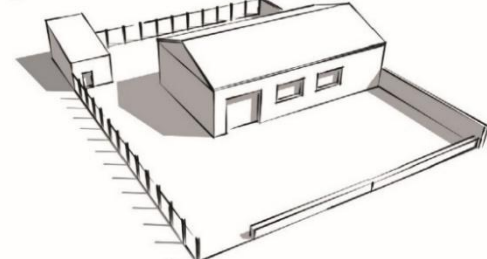
Etat initial : un habitat traditionnel Picard avec grange sur la rue et maison d'habitation en fond de parcelle

2



Démolition de la grange sur rue dont le torchis s'est dégradé et aménagement d'un jardin «décoratif»

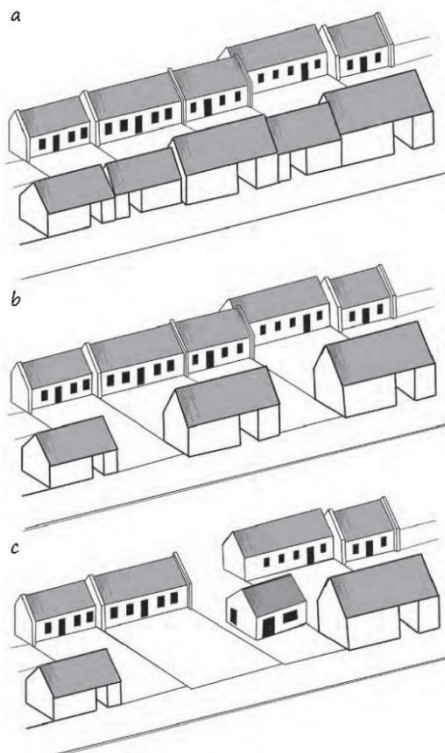
3



Remplacement de la maison d'habitation par une maison «modèle» de type pavillon en milieu de parcelle

D'après le document «CAUE : il faut sauver l'habitat rural Picard»

e) Le village Picard en péril



Comme nous l'avons vu précédemment, ce qui fait la qualité du village Picard, c'est l'alignement des granges en front à rue avec leur porches ouvragés puis les cours de fermes et en fond de parcelle, les maisons d'habitation que l'on perçoit furtivement depuis les porches.

Par conséquent, les granges sont d'une importance capitale dans la définition spatiale des rues du village Picard.

Nous allons voir de quelle manière les granges non entretenues peuvent amorcer la perte du village Picard dans une spirale de dégradation :

a) **Ordonnement de bâti de village traditionnel Picard** avec granges alignées sur la rue et habitation en fond de parcelle.

b) Destruction ponctuelle de granges devenues sans usage, dégradées par le temps. **Destruction des continuités bâties initiales par des vides sans affectation.** Perte de la définition spatiale initiale de l'espace rue.

c) Corps traditionnels d'habitation subsistants devenus très éloignés de la rue par la perte de la grange, nouvelles maisons implantées en milieu de parcelle n'entretenant aucune relation avec les maisons traditionnelles. **Rue villageoise devenue un espace banal et indifférencié.** Village formé d'un conglomérat d'habitats disparates.

**Grange après grange, maison après maison, c'est toute la forme du village traditionnel qui disparaît.**

331

D'après le document «CAUE : il faut sauver l'habitat rural Picard»

Conséquences de la disparition des granges pour la pérennité du village picard  
(Source : rapport de présentation du PLUi du Pays du Coquelicot)

## Territoire de Nièvre et Somme

L'urbanisation de ce territoire s'est principalement développée le long des cours d'eau autour des sites d'industries liées au textile. Le plus bel exemple est celui de l'entreprise Saint Frères où l'habitat social côtoie de manière structurante les sites de production de l'industrie ancienne de la toile de jute.



L'ensemble industriel textile Saint Frères - Flixecourt, cité ouvrière, en 1991.

Source : Inventaire Général du Patrimoine des Hauts de France



L'ensemble industriel textile Saint Frères - L'Etoile, cité ouvrière des Moulins-Bleus, en 1991.  
Source : Inventaire Général du Patrimoine des Hauts de France

## Secteur d'Amiens Métropole

La typologie des tissus urbains y est diversifiée :

- **Un noyau urbain délimité par les boulevards extérieurs.** Il se délimite en quatre secteurs : le centre reconstruit (architecture variée de brique, pierre et béton, toitures amples couvertes d'ardoises), le centre-ville historique (bâti hétérogène dans un parcellaire ancien et de grande valeur patrimoniale), le quartier Saint Leu (nombreuses constructions en pans de bois et torchis), le quartier de la cathédrale qui fait la transition entre la ville haute reconstruite et la ville basse ancienne ;

**Une frange ouest au centre-ville :** l'urbanisation y est plus ouverte avec de nombreux bâtiments institutionnels et administratifs ;

**Des anciens noyaux villageois à la périphérie de la ville :** il se sont intégrés à la métropole par le jeu d'une urbanisation pavillonnaire autour des cœurs historiques anciens (La Neuville, Boutillerie, Petit Saint-Jean, Renancourt, Montières et Longpré) ;

**Des faubourgs :** ce tissu se localise dans les bourgs localisés sur les grandes voies de communications aux portes d'Amiens. Les faubourgs ont un noyau central avec église, écoles et commerces. S'y greffent quelques constructions d'origine rurale. Les principaux faubourgs sont Saint-Pierre, Saint-Roch, Saint-Maurice, la Vallée, Hem. La **maison amiénoise** sur un parcellaire étroit et plus ou moins long y est **omniprésente**. Elle est de volumétrie basse (rez-de-chaussée + 1 étage). La façade sur rue est plus ou moins ornementée. La façade arrière sur cour ou jardin possède des ajouts successifs moins qualitatifs et d'aspect hétérogène. Les implantations industrielles et artisanales d'origine ont cédé le pas à des logements collectifs (bordure de rue ou cœur d'îlot).

**Des faubourgs :** ce tissu se localise dans les bourgs localisés sur les grandes voies de communications aux portes d'Amiens. Les faubourgs ont un noyau central avec église, écoles et commerces. S'y greffent quelques constructions d'origine rurale. Les principaux faubourgs sont Saint-Pierre, Saint-Roch, Saint-Maurice, la

Vallée, Hem. La **maison amiénoise** sur un parcellaire étroit et plus ou moins long y est **omniprésente**. Elle est de volumétrie basse (rez-de-chaussée + 1 étage). La façade sur rue est plus ou moins ornementée. La façade arrière sur cour ou jardin possède des ajouts successifs moins qualitatifs et d'aspect hétérogène. Les implantations industrielles et artisanales d'origine ont cédé le pas à des logements collectifs (bordure de rue ou cœur d'îlot).

**Les faubourgs des coteaux nord** sont contraints par la rupture de relief et la présence de la citadelle (St-Pierre, St-Maurice). **Les faubourgs de vallées** ont une forte tradition industrielle liée à la présence des infrastructures (La vallée, faubourg de Hem, Saint-Roch)

**Les faubourgs de la couronne sud** s'organisent sont formés sur un réseau viaire radioconcentrique entre les deux ceintures de boulevards. Ils sont ponctués de deux vallées sèches (Saint-Honoré Jeanne d'Arc, Henriville, Saint-Acheul).

**Les extensions sous forme d'habitat individuel et collectif** : elles sont localisées en deuxième couronne d'Amiens, entre faubourgs et espaces agricoles. Le réseau viaire dominant est atypique, marqué dans certaines zones pavillonnaires de voies en impasse. Ce type de tissu est en rupture avec le tissu ancien et les voies en impasse dégradent la qualité urbaine. Les constructions sont isolées au milieu d'un parcellaire large et peu profond, entourés d'espaces verts. Immeubles collectifs ou maisons individuelles se répètent sur le même motif (vallée Saint-Ladre, Marivaux, quartiers nord).

A l'ouest d'Amiens (Estouvie), l'extension prend la forme d'un grand ensemble collectif dans le fond de la vallée de la Somme. Au sud de la vallée, le tissu des extensions est hétérogène avec de l'habitat individuel et collectif, sans unité stylistique (Condorcet, Victorine Autier-Bel Air, Québec et Soufflot, Pierre Rollin, Vallée des Vignes, André Chenier, Paul Claudel, Elboeuf). A l'est d'Amiens, les extensions sont construites sur des espaces ponctuels avec des collectifs assez hauts jusque Rez-de-chaussée + 12 étages (Délivrance-Riolan) ou ouverts sur le paysage d'hortillonnages (Bd Beauvillé).

## Val de Somme

Les lieux de vie de ce secteur occupent principalement les vallées. Les villages rue sont de fait prépondérants, car associés à l'implantation en vallée (Bonnay, Vaires-sous-Corbie, Cerisy, Chipilly, Lamotte-Brebière). Quatre villages sont des villages domaines. Leur tissu urbanisé est fédéré par un château ou un domaine d'un château (Bussy-les-Daours, Baizieux, Heilly, Henencourt).

L'architecture en brique est prépondérante. Certains paysages urbains sont marqués de la période de la reconstruction (Hamel, Villers-Bretonneux, Lamotte-Warfusée). On trouve de manière marginale des architectures en torchis (Warloy-Baillon).





Extrait du document «Mieux connaître pour protéger - les maisons de la reconstruction 1920/1930, CAUE80» page 9

Un phénomène de cabanisation marque la vallée de la Somme et de l'Ancre au travers de l'habitat léger de loisirs. Il se rencontre à Corbie, Fouilloy, Vaux-sur-Somme, Vaire-sous-Corbie, Sailly-le-Sec, Sailly-Laurette, Chipilly, Cerisy, Morcourt, Bonnavy et Heilly. Ce type d'architecture est hétérogène et de qualité médiocre.



Habitat Léger de Loisirs (HLL) à Vaux-sur-Somme

## Somme Sud-Ouest

Les lieux de vie de ce secteur sont majoritairement implantés sur le plateau agricole. C'est pourquoi les villages avec une forme en noyau sont dominants. Lorsque les villages sont implantés dans les vallées humides, leur forme urbaine adopte majoritairement une structure de village rue du fait de la contrainte de relief (Saint-Germain-sur-Bresle, Brocourt, Le Quesne, hameau de Dreuil dans le territoire communal d'Airaines).

Parmi les matériaux traditionnels, la brique rouge domine. On remarque cependant la particularité du secteur d'Arguel, Villers-Campsart, Dromesnil, Belloy-St-Léonard, Avelesges, Aumont et Méricourt-en-Vimeu où les architectures de torchis sont encore rencontrées. Ces structures sont cependant très fragiles et gagnent à être restaurées. Le paysage urbain d'Airaines comprend des typologies d'habitat de la seconde reconstruction. Ces constructions homogènes donnent une singularité à la ville.



Paysage urbain de la seconde reconstruction à Airaines dans l'avenue du Général Leclerc de Hauteclocque

### Territoire d'Avre, Luce, Noye

Deux formes urbaines majeures sont rencontrées.

**Le village de vallée** à l'organisation linéaire contrainte par le relief. Ces villages ont une grande cohérence du fait du bâti continu à l'alignement de la voie. En arrière des constructions, la rivière et le boisement de fond de vallée sont visibles derrière les constructions formant une présence végétale d'intérêt dans le paysage urbain. Par l'étalement et le manque d'épaisseur urbaine, la centralité est généralement peu marquée. Les constructions à l'alignement de la voie, sans respiration, peuvent aussi donner une importance forte à la fonction de circulation au détriment de la sécurité du piéton (exemple : Dommartin) ;

**Le village de plateau** a généralement une forme en noyau. Il s'est constitué au carrefour de deux voies secondaires (exemple : Louvrechy). Sans contrainte de relief comme dans le village rue, une place publique marque la centralité villageoise.

Ailly-sur-Noye et Jumel ont configuration urbaine particulière de part et d'autre de la vallée de la Noye. C'est un tissu urbain qui s'est affirmé avec l'essor industriel et l'avènement du rail. Un axe ouest-est relie les deux entités tandis qu'un réseau parallèle de voies suit l'orientation nord-sud de la vallée. Les quartiers pavillonnaires les plus récents se sont affranchis de la vallée en gagnant petit à petit les coteaux, au-delà de la voie ferrée.



Extraits du cadastre : parcellaire et bâti (Source : Géoportail)



**1** Rue Saint Martin : constructions mitoyennes à l'alignement



**2** Rue de Louvrechy : Tissu intermédiaire à proximité de l'Eglise



**3** Pavillons jumelés et opération récente de maisons groupées



**4** Rue du Parc : Constructions implantées au milieu de la parcelle.

Organisation du tissu urbain d'Ailly-sur-Noye/Jumel  
(Source : rapport de présentation du PLUi Avre Luce Noye)

On retrouve dans le territoire d'Avre, Luce et Noye les structures paysagères emblématiques du village picard :

Les usoirs (trottoirs enherbés) sont à l'alignement des corps de fermes et soulignent des perspectives sur les édifices religieux (Rogy , Coullemelle, Grivesnes, Merville-aux-Bois).



*A Rogy, l'usoir et l'alignement des corps de fermes marquent la perspective vers l'église*



*Coullemelle : front bâti et trottoir enherbé*



*Rue principale de Grivesnes : trottoirs enherbés et bâtiments implantés à l'alignement*



*Merville-aux-Bois : trottoirs enherbés et constructions à l'alignement dessinent une structure cohérente*

Des places vertes de tilleuls taillés avec un grand espace enherbé marquent l'ancienne activité de loisirs du jeu de paume comme à Coullemelle et Cottenchy.



*Mail de tilleuls – jeux de ballon de Coullemelle*



*Mail de Cottenchy*

On retrouve dans les villages de plateau des mares historiques préservées (mare abreuvoir de Merville-aux-Bois).

## **Territoire du Grand Roye**

Les lieux de vie de vallée humide suivent une morphologie de village-rue (Maresmontiers, Bouillancourt-la-Bataille, Gratibus) du fait de la contrainte de relief ayant freiné les possibilités d'épaisseur urbaine. Sur le plateau, en l'absence de contrainte de relief, les villages sont au contraire équilibrés et en forme de noyau (Fignièrès, Piennes-Onvillers, Laucourt). Deux pôles urbains importants sont présents à Montdidier et Roye. Le matériau dominant est la brique rouge. La période de la reconstruction suivant la première guerre mondiale a marqué les paysages villageois d'un urbanisme et d'une architecture qualitative.

## **Un patrimoine riche et diversifié**

Au-delà des hauts lieux touristiques qui font la renommée du territoire (cathédrale d'Amiens, Hortillonnages, sites de la première guerre mondiale, vallée de la Somme), le Grand Amiénois compte un important patrimoine local qui participe à son attractivité et rappelle son histoire. Si aux quatre coins du pays certaines similitudes se révèlent, des spécificités patrimoniales peuvent toutefois être soulignées comme la présence marquée d'un bâti rural traditionnel assez bien conservé dans la vallée de l'Authie, le Bernavillois et le sud-ouest du territoire, la persistance d'éléments de patrimoine liés à l'histoire de l'industrie textile dans plusieurs vallées ou encore le "secteur du souvenir" avec un patrimoine spécifique lié à la Grande Guerre de 1914-1918.

Cependant, qu'il s'agisse d'édifices religieux ou d'habitats vernaculaires, le patrimoine du territoire nécessite une mobilisation tant des collectivités que des particuliers pour amplifier les actions en faveur de sa réhabilitation et de sa valorisation pour freiner, le cas échéant, sa dégradation.

## **Le patrimoine archéologique, témoignage de l'histoire**

Comme l'ensemble de la Picardie, le Grand Amiénois est porteur d'un patrimoine archéologique très riche qui le relie à son histoire, celle de l'époque romaine ou encore du Moyen Âge. Les sites majeurs sont localisés aux abords des anciennes voies romaines et dans les fonds de vallée où se concentrent une grande partie du patrimoine archéologique du Grand Amiénois. Sur les hauteurs de la vallée de la Somme, quatre oppidums sont recensés.

Même si les vallées recèlent un patrimoine archéologique plus important que les plateaux, une estimation des services de la DRAC Picardie (Délégation régionale des affaires culturelles) évaluait à 20% la part du territoire occupée par des vestiges archéologiques.

## **Le passé industriel et ses vestiges**

La ville d'Amiens, la vallée de la Nièvre et la vallée de la Somme à l'aval d'Amiens conservent des éléments de patrimoine industriel. L'histoire de la vallée de la Nièvre est d'ailleurs indissociable de celle de l'industrie textile, et particulièrement de l'entreprise Saint Frères et du paternalisme. Au cours du XIXe siècle, les différents sites de production de cette dernière ont marqué les paysages de la vallée et de ses franges, son organisation urbaine et ses caractéristiques sociologiques. Une partie de l'habitat de certaines communes témoigne encore de cette histoire textile comme les cités ouvrières à l'Étoile, Saint-Ouen ou encore à Flixecourt.

Si le patrimoine industriel du Grand Amiénois commence à être reconnu et valorisé, notamment dans l'agglomération amiénoise et le Val de Nièvre, la réappropriation par les habitants des vestiges qui rappellent le passé ouvrier prend du temps.

## **La ruralité, une empreinte dans le patrimoine des communes**

Le pays est marqué par une longue tradition agricole. L'ouest et le nord du pays se caractérisent par un patrimoine rural dense et relativement bien préservé. De nombreuses communes comptent en effet des

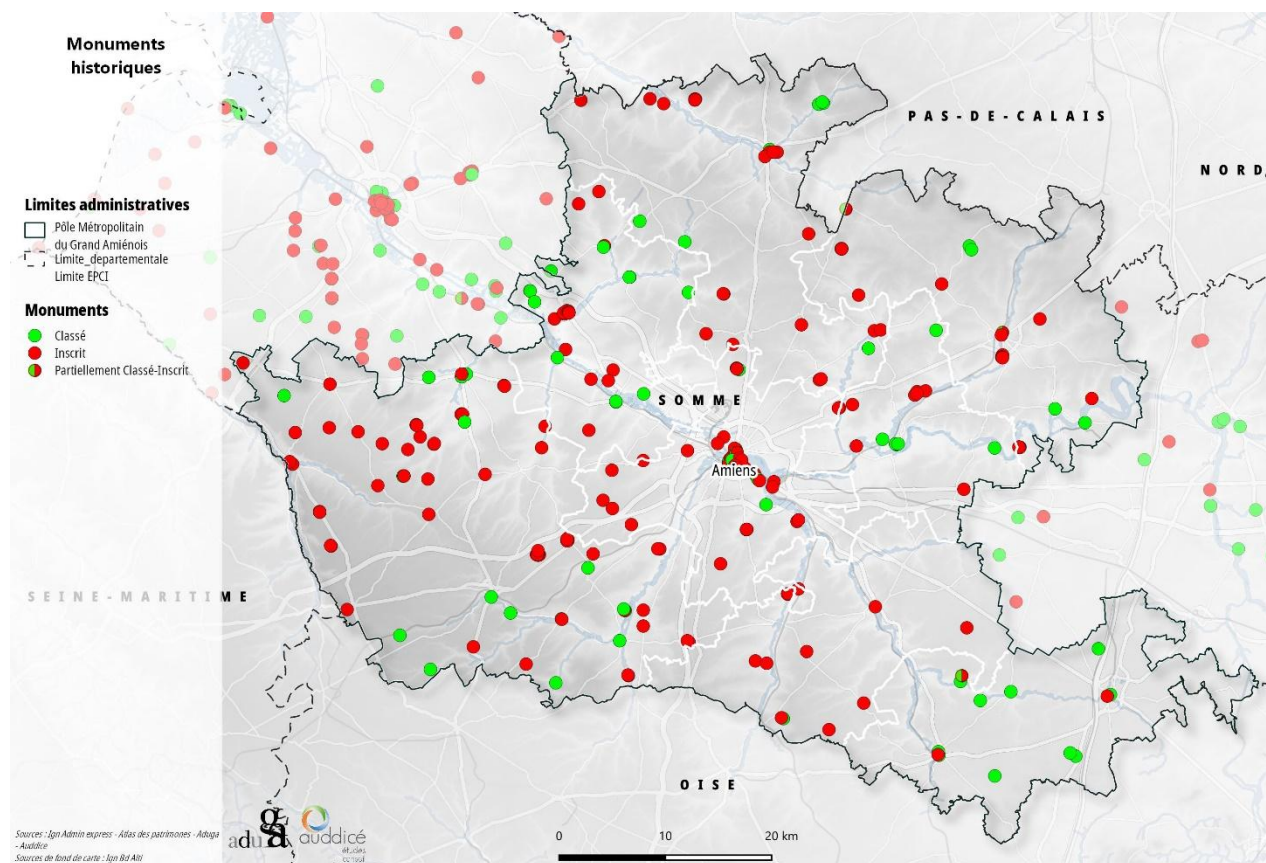
éléments de patrimoine rural qui participent à leur identité (corps de ferme et bâtiments alignés sur rue, trottoirs enherbés, etc.) et certains villages du Grand Amiénois présentent encore du bâti construit en torchis puis en briques, comme la présence des courtils (prairies et haies entourant les villages). Ce patrimoine, s'il est encore assez bien conservé dans le nord et le sud-ouest du pays, se dégrade rapidement : c'est le cas en particulier des bâtiments agricoles traditionnels comme les granges.

À ce titre, dans plusieurs communautés de communes, des Opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH) ou des Opérations groupées d'amélioration des façades (OGAF) ont été ou sont mises en œuvre pour contribuer à restaurer une partie de ce patrimoine.

### Le patrimoine du souvenir, mémoire du territoire

Le nord-est du pays (Pays du Coquelicot, Val de Somme) qui a souffert des deux guerres mondiales est très marqué par le souvenir de la Grande Guerre, en particulier grâce aux mémoriaux de Thiepval et de Beaumont-Hamel (en cours de classement) mais aussi aux dizaines de cimetières militaires marquant le territoire. Ce patrimoine, particulièrement bien valorisé sur le plan touristique, est complété par les bâtiments de la Reconstruction recensés à Albert notamment.

### Patrimoine culturel, architectural et archéologique



Erreur ! Source du renvoi introuvable.

### **Les sites et monuments remarquables**

Dans les espaces plus ruraux, de nombreux châteaux ponctuent les villages de campagne avec une forte concentration au sud-ouest, au nord-ouest, dans la vallée de la Noye et surtout autour de la vallée de l'Hallue (châteaux d'agrément).

Au-delà de ces édifices recensés dans le Grand Amiénois, une grande partie de son patrimoine bâti est reconnu : près de 80 monuments ou sites sont classés, dont la plupart sont des églises, des châteaux ou des bâtiments civils. Le pays compte également plus de 100 monuments ou sites inscrits. Ces monuments historiques sont répartis sur tout le territoire mais sont particulièrement nombreux dans la ville d'Amiens. Par ailleurs, quatre monuments figurent au patrimoine mondial de l'Unesco : la cathédrale d'Amiens et les beffrois d'Amiens, Doullens et Luchaux.



Sur le territoire du PMGA, 76 sites sont classés, 199 sites sont inscrits et 3 sont partiellement Classé-inscrits. Le détail est fourni dans les tableaux en annexe dans l'Etat Initial de l'Environnement

### Classement UNESCO

Le patrimoine mondial ou patrimoine mondial de l'UNESCO désigne un ensemble de biens culturels et naturels présentant un intérêt exceptionnel pour l'héritage commun de l'humanité, actualisé chaque année depuis 1978 par le comité du patrimoine mondial de l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), une institution spécialisée de l'Organisation des Nations Unies.



**La cathédrale Notre-Dame et le Beffroi d'Amiens sont inscrits patrimoine mondial de l'UNESCO. Ainsi que le chemin de Compostelle comprenant également l'église de Folleville.**

Un plan de gestion a été signé en novembre 2025.

### Ville et Pays d'art et d'histoire



Le ministère de la Culture assure depuis 1985, dans le cadre d'un partenariat avec les collectivités territoriales, la mise en œuvre d'une politique de valorisation du patrimoine et de sensibilisation à l'architecture, concrétisée par l'attribution du label "Ville ou Pays d'art et d'histoire".

Le label "Ville ou Pays d'art et d'histoire", déposé à l'Institut national de la propriété industrielle (INPI), qualifie des territoires, communes ou regroupements de communes qui, conscients des enjeux que représente l'appropriation de leur architecture et de leur patrimoine par les habitants, s'engagent dans une démarche active de connaissance, de conservation, de médiation et de soutien et à la qualité architecturale et du cadre de vie.

Amiens Métropole est labellisé « Villes d'Art et d'Histoire » pour la richesse de leur patrimoine, leur volonté de le mettre en valeur, de le préserver et le réhabiliter.

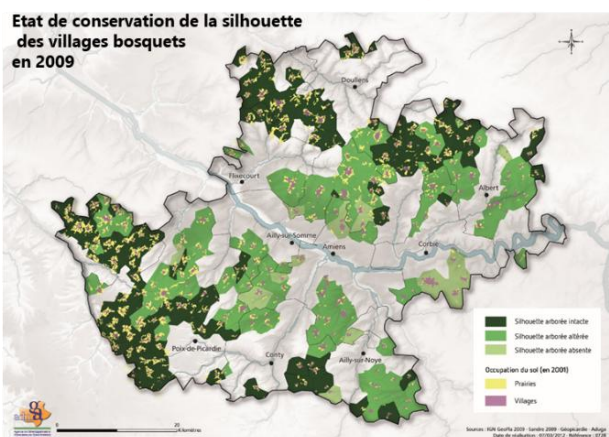
## Les grandes mutations paysagères



L'observatoire des paysages a été créé dans le cadre de la mise en œuvre du SCoT de 2012 notamment en tant qu'outil de suivi des tendances observées.

### L'altération des silhouettes caractéristiques des villages de plateaux

- une tendance générale à l'altération de la silhouette caractéristique des villages de plateaux



Fourcigny (CCSOA)



Vignacourt (CCVNe)

- une dynamique de conurbation dans certaines vallées,
- une dégradation de la cohérence des entrées de villes et plus généralement des paysages périurbains ;

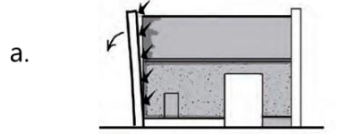


Ailly-sur-Noye

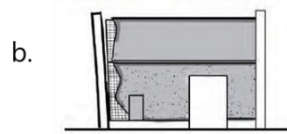
- une dynamique d'extensions urbaines qui s'adaptent peu au relief des vallées sèches ou humides

## L'évolution des formes urbaines

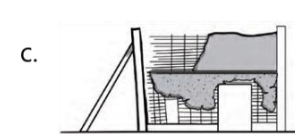
### (1) Le bâti



Décollement du pignon, début de craquellement

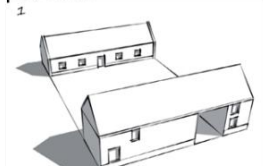


Désordre de structure, lessivage du torchis

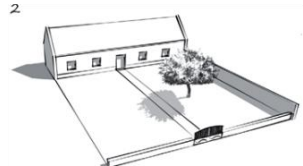


Déformation de la toiture, effondrement de la couverture, étaie du pignon

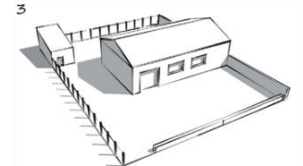
### (2) La parcelle



Habitat traditionnel avec grange sur rue et habitation en fond de parcelle

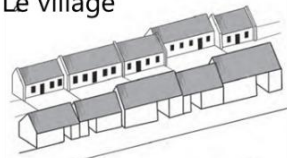


Démolition de la grange dont le torchis s'est dégradé



Remplacement de la maison d'habitation par une maison « modèle »

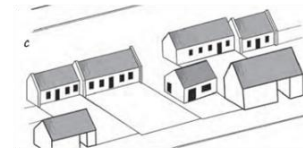
### (3) Le village



Alignement traditionnel



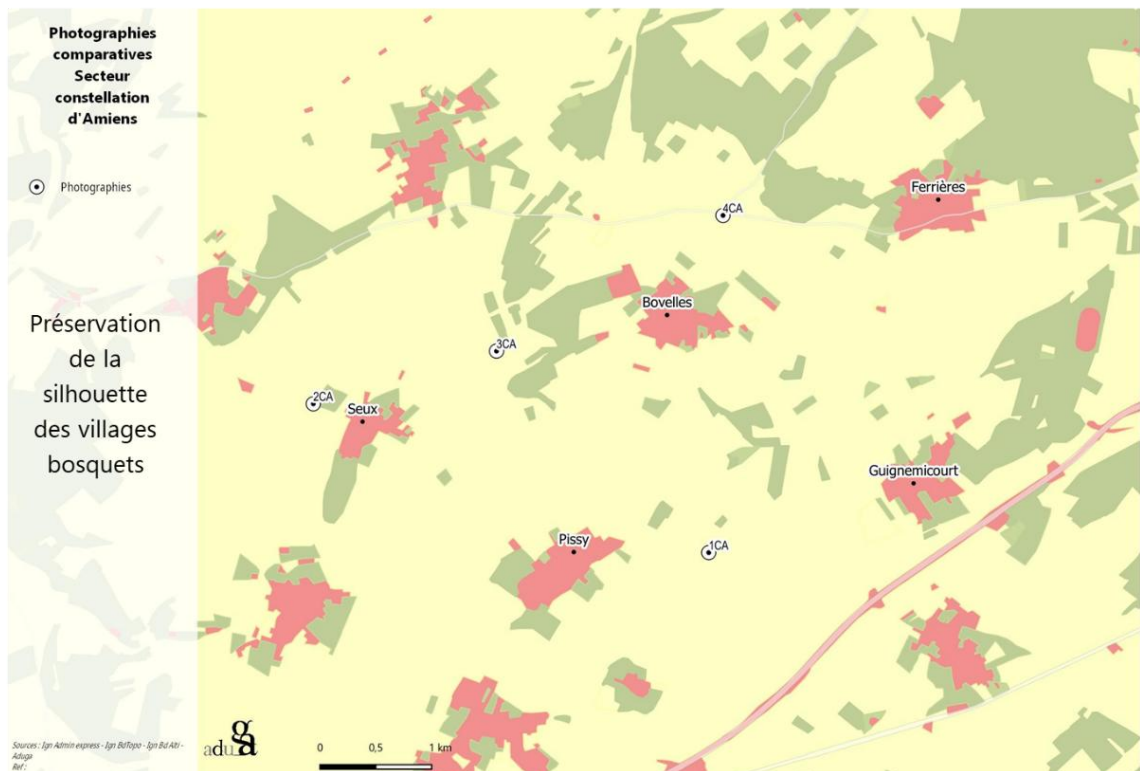
Destruction ponctuelle des granges dégradées



Disparition de la forme traditionnelle du village

## Evolution de la préservation des silhouettes des villages bosquets

### Constellation d'Amiens



## Constellation d'Amiens – 1 Village bosquet de Pissy sur le plateau, façade Est



**Vue en 2015**



**Vue en 2022**

Une silhouette villageoise restée rurale et préservée

Aucune opération d'habitat entre les deux périodes

## Constellation d'Amiens – 2 Village bosquet de Seux sur les coteaux



**Vue en 2015**



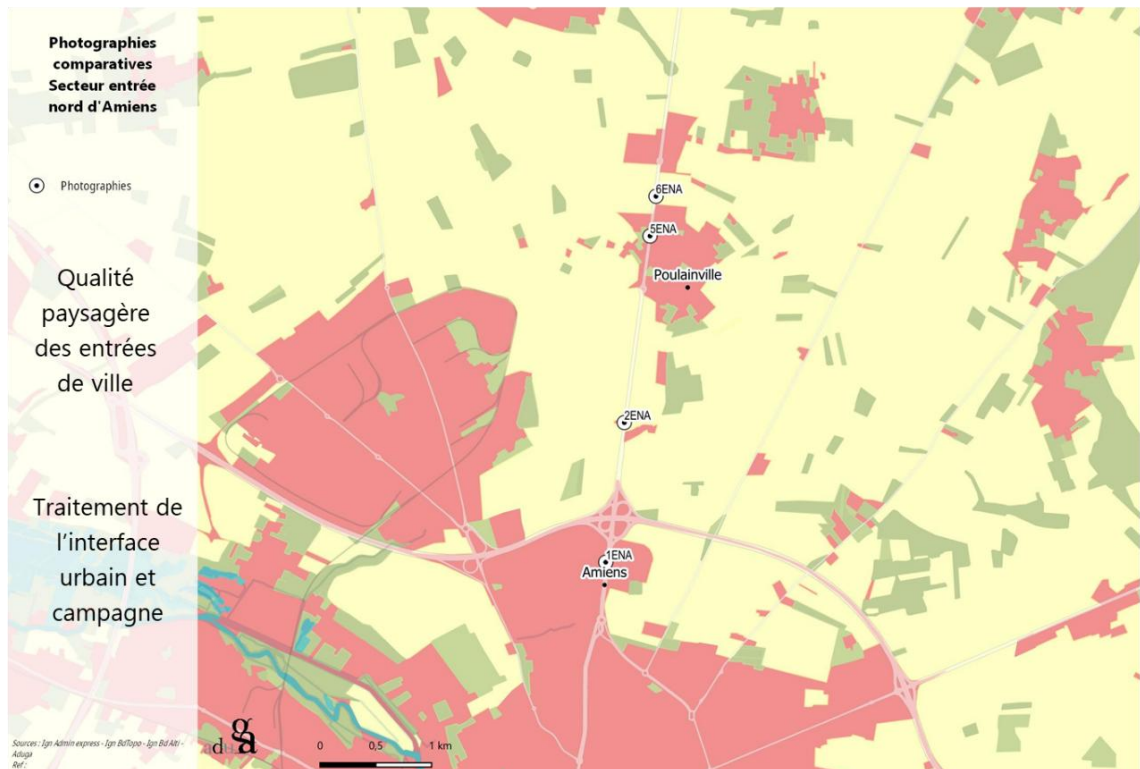
**Vue en 2022**

Une silhouette villageoise restée rurale et préservée sans opérations nouvelles d'urbanisation.

Point repère du clocher

Pérennité des silhouettes de villages bosquets

## Entrée nord d'Amiens



## Entrée nord d'Amiens – 2 à 1,2 km au sud de Poulainville par la N25



Vue en 2015



Vue en 2022

Mise en scène du paysage au travers de cet itinéraire cycles.

Arbres évoqués dans le projet de 2015 non plantés.

Amélioration sans doute à venir avec la possibilité de séquences ouvertes / séquences fermées pour diminuer la monotonie

## Entrée nord d'Amiens – 1 extension de la zone commerciale de Saint-Ladre



**Vue en 2015**



**Vue en 2022**

Perte d'une vue paysagère latérale.

Accompagnement qualitatif par les espaces verts avec un compromis réussi entre la lecture des enseignes et l'insertion paysagère du bâtiment commercial

## Entrée nord d'Amiens – 6 à 70 mètres au nord de Poulainville par la N25



**Vue en 2015**



**Vue en 2022**

Pérennité de la transition espace bâti/campagne

Une opération d'ensemble de pavillons avec une transition paysagère insuffisante non perceptible

## Vue 6b sur l'extension d'habitat au nord de Poulainville

6b ENA



Absence  
de haie

### Vue en 2022

Transition ville-campagne non respectée pour cette opération d'ensemble.

Aucun traitement végétal n'a été prévu dans l'opération en limite extérieure nord



### Vue aérienne (source géoportail)

## ZAC de la Mine d'Or au niveau de l'échangeur autoroutier de Croixrault



## ZAC du sud ouest Amiénois à Croixrault(80) 4 à 670 m à l'ouest du centre nautique



**Vue en 2015**



**Vue en 2022**

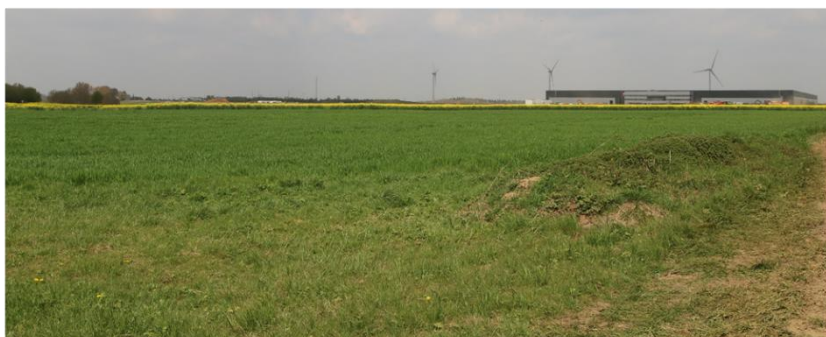
Une trame arborée peu affirmée du fait de la phase travaux

Une densification éolienne qui conforte le paysage d'activités dans un même ensemble.

## ZAC du sud ouest Amiénois à Croixrault(80) 7 au lieudit « L'Épinette »



**Vue en 2015**



**Vue en 2022**

Evolution du paysage agricole de 2015 vers celui d'une ZAC.

Un bâti dont la couleur et la volumétrie s'insèrent bien dans le paysage. Un paysage éolien mutuel à une ZAC.

Les espaces verts sont encore trop juvéniles pour diminuer l'effet de masse du bâti.

## Plaine de Folleville



## Plaine de Folleville – Belvédère des ruines de Folleville 1



Vue en 2015



Vue en 2022

Qualité paysagère de la vue pérenne.

Veille paysagère à poursuivre (projet OAP non réalisé)

## Plaine de Folleville – Belvédère des ruines de Folleville 1



**Vue en 2015**



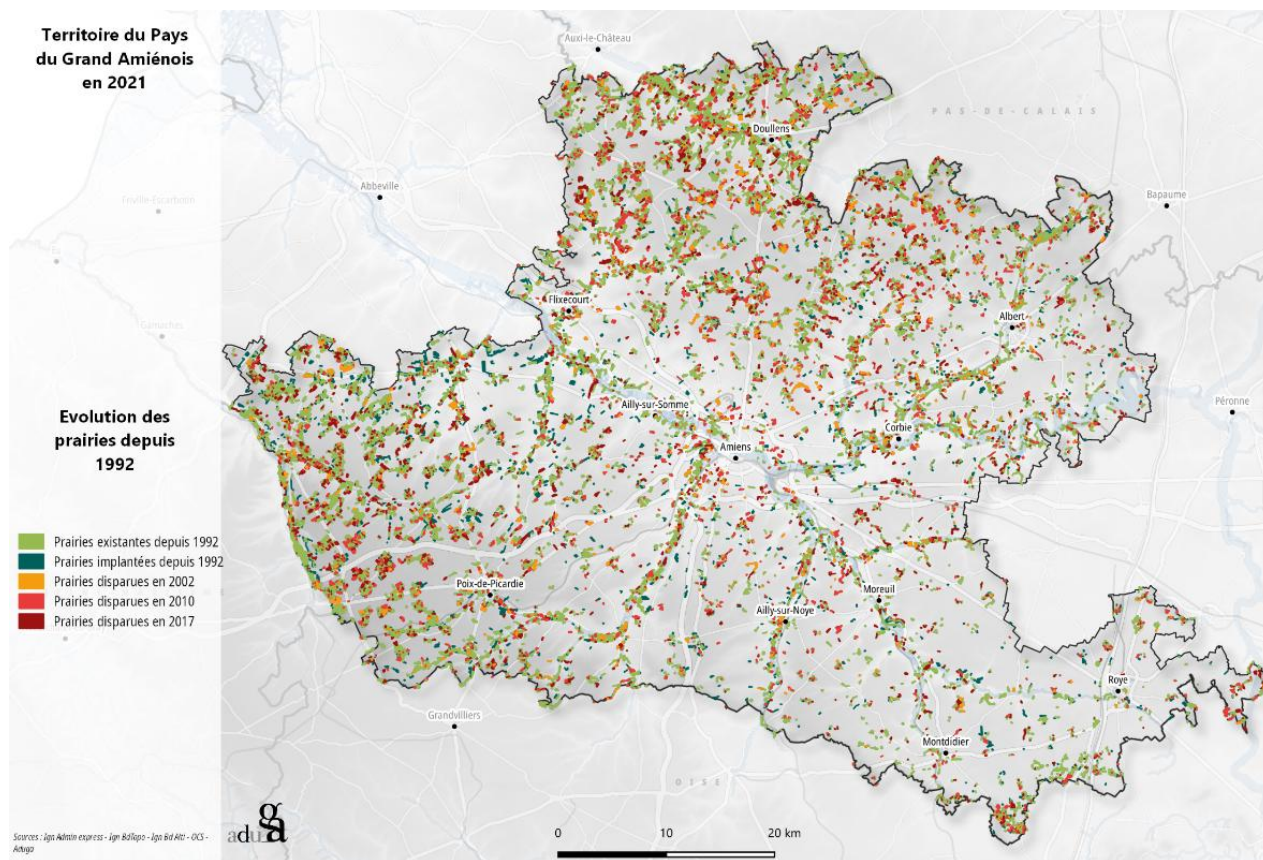
**Vue en 2022**

Qualité paysagère de la  
vue pérenne.

Veille paysagère à  
poursuivre (projet OAP  
non réalisé)

## L'impact paysager de l'évolution des pratiques agricoles

### La disparition des prairies



### Une haie, un paysage



➤ Haies bocagères, Commune d'Eplèsier, juin 2022

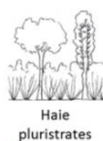
➤ Haies libres, non entretenues Marcelcave juin 2022



➤ Haies basses ou arbustives, Val de Noye mai 2022



➤ Haies ondulées ou pluristrates, Hangest en Santerre, juillet 2022



5 454 km de haies sont recensés sur le Grand Amiénois en 2020, elles peuvent prendre différentes formes et impacter différemment le paysage.

## Vol de drone depuis la C201, vers Villers-Bretonneux



Haies de Marcelcave, vue vers Villers-Bretonneux, Val de Somme, mai 2022, Terralto

En lien avec l'agroforesterie : l'agroforesterie représente 55ha sur le territoire d'après le RGP 2020.

## Prise de vue depuis la C201, vers Villers-Bretonneux



Rapport de présentation du SCoT du Grand Amiénois p 69 « Paysage du Val de Somme », photo de 2006.



Haies de Marcelcave, vue vers Villers-Bretonneux, Val de Somme, mai 2022, Terralto

## Les modifications paysagères dues aux énergies renouvelables

### Les éoliennes

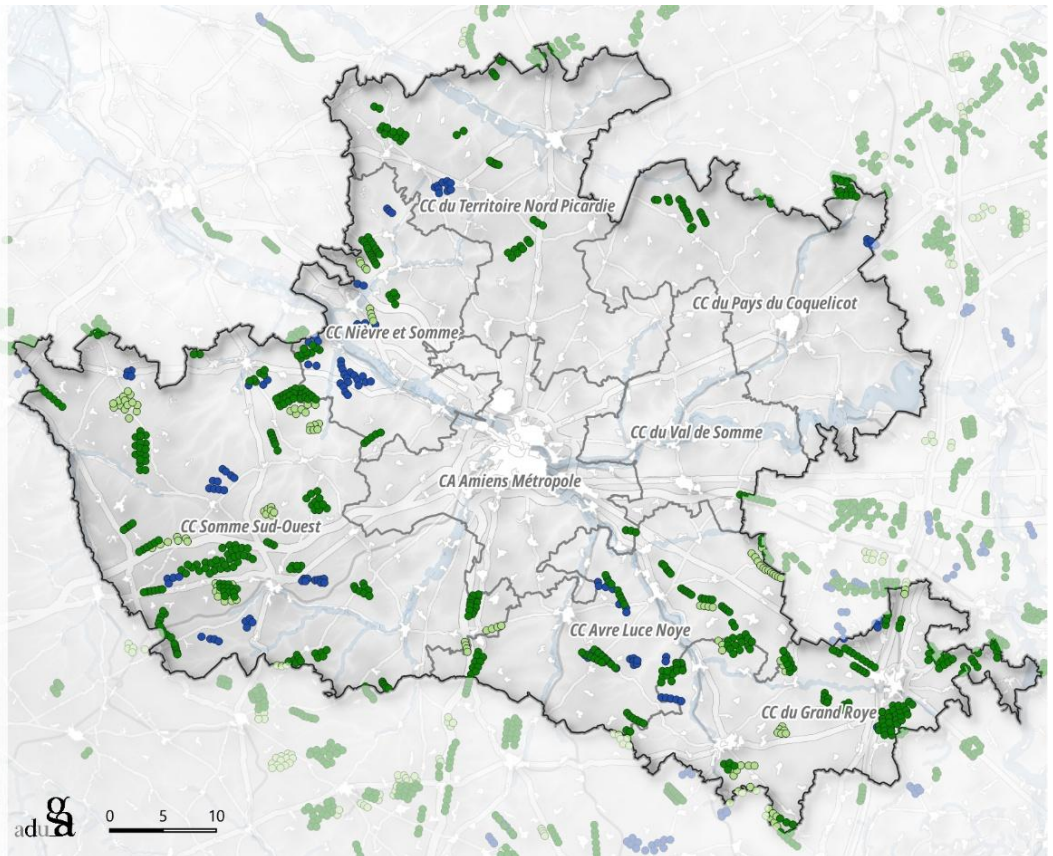


## Éolien terrestre dans le Grand Amiénois en septembre 2025

### Éoliennes

- En production
- Autorisées administrativement
- En instruction

Sources : Ign Admin express - Ign BdTopo - Ign Bd Alti - DREAL HDF - Aduga  
Réf : 1472



## La méthanisation



Exemple d'unités de méthanisation



Vol de drone entre Montdidier et Assainvillers, juin 2022, Terralto

## Exemple d'unités de méthanisation sur le territoire imbriquées dans des sites d'élevage



Unité de méthanisation de Belloy sur Somme, juin 2022, Terralto



Unité de méthanisation de Ailly sur Somme, juin 2022, Terralto



Unité de méthanisation de Cottenchy, juin 2022, Terralto

## Les panneaux photovoltaïques

### Exemple de panneaux photovoltaïques



Panneaux photovoltaïques à Grivesne, juin 2022, Terralto

## Synthèse

### Tendances à retenir

- Une diversité paysagère reconnue sur le territoire avec 10 unités paysagères distinctes.
- Des marqueurs forts de l'identité territoriale : l'eau, la forte présence bocagère, les variations de topographie, etc.
- Des spécificités agricoles qui structurent les paysages.
- Un patrimoine reflet de la diversité du territoire et de son histoire (spécificités liées à la présence de l'eau, vestiges des guerres, de bourgs, etc.).
- Des évolutions au fil des années qui viennent fragiliser et amenuiser le réseau bocager et les usages des espaces prairiaux (agrandissement des exploitations agricoles, fragilité de la filière élevage, pression urbaine, etc.).
- Les lisières et entrées de villes et bourgs bien souvent peu qualitatives avec l'absence de traitement des franges.
- Un développement d'infrastructures de production d'énergie renouvelables visible : éolien, méthanisation, etc.
- La banalisation des paysages de la périphérie et la déqualification des entrées de ville par une urbanisation standardisée et linéaire entraînant des extensions d'urbanisation non maîtrisées et une déstructuration du tissu ancien.
- La disparition des ceintures vertes des villages : la construction de hangars agricoles à l'extérieur des villages sans accompagnement végétal, l'urbanisation...
- La simplification et la fermeture des paysages des vallées en lien avec la disparition des prairies suite à l'abandon, de l'élevage sur les prairies humides.
- La fragilisation des formes urbaines traditionnelles des villages en lien avec la dévalorisation de certains centres de villages (espaces publics non aménagés, ruines, vacance) et la disparition des coupures d'urbanisation par une urbanisation linéaire le long des routes.

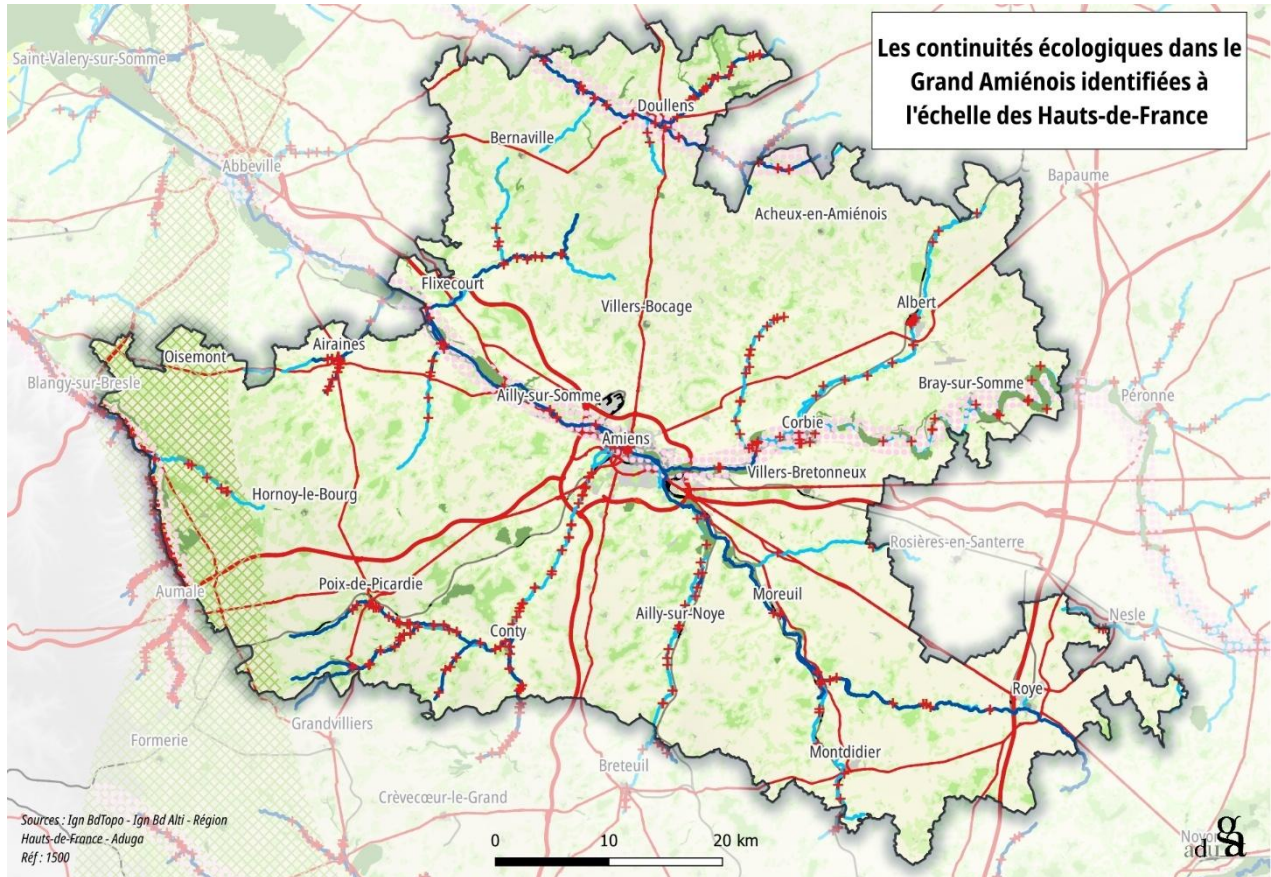
### Enjeux

- La préservation de la diversité et des complémentarités paysagères dans le respect des sensibilités environnementales des sites, notamment pour un cadre de vie attractif et une valorisation touristique durable.
- La qualification des interfaces espaces habités et grand paysage (entrées de ville, lisières, etc.).
- L'amélioration des conditions d'habiter en limitant les impacts du réchauffement climatique.
- L'attractivité des centralités en développant des espaces confortables et attractifs (zone de rencontre, démarche îlot de fraîcheur, accompagnement du bon fonctionnement des services, présence d'eau, de nature, etc.) et en requalifiant le bâti dégradé.
- L'intégration des projets urbains à leur environnement (la préservation ou la réalisation d'une transition végétalisée) pour préserver les spécificités locales.
- La valorisation du patrimoine, y compris le petit patrimoine.
- La prise en compte des éléments emblématiques du patrimoine cathédrale UNESCO...
- La prise en compte de la fragilité environnementale des paysages dans la construction de projets (notamment énergétiques, etc.).
- L'intégration dans le paysage et dans l'organisation historique des villages des bâtiments à vocation résidentielle, économique et agricole ainsi que les dispositifs visant à produire de l'énergie renouvelable par la prise en compte de la morphologie et l'organisation du bâti, notamment les ceintures vertes et formes urbaines traditionnelles.

# BIODIVERSITÉ

## Un territoire traversé par de grandes continuités écologiques identifiées dans le plan d'action pour la biodiversité annexé au SRADET Hauts-de-France

Le Grand Amiénois s'inscrit dans un réseau de continuités écologiques fonctionnant à différentes échelles, de la locale à l'échelle régionale et nationale. Ces continuités constituent un réseau indispensable au maintien de la biodiversité, permettant aux espèces animales et végétales d'assurer leurs déplacements, leur reproduction, leur alimentation et leur repos.



### Continuités écologiques

#### Réservoirs de biodiversité

- Réservoirs de Biodiversité de la trame bleue
- Réservoirs de Biodiversité de la trame verte

#### Corridors principaux

- boisés
- humides
- littoraux
- multitrames
- ouverts
- Corridors fluviaux

Attention: les corridors écologiques, au contraire des réservoirs, ne sont pas localisés précisément par le schéma. Ils doivent être compris comme des "fonctionnalités écologiques", c'est-à-dire des caractéristiques à réunir entre deux réservoirs pour répondre aux besoins des espèces (faune et flore) et faciliter leurs échanges génétiques et leur dispersion.

#### Zone à enjeu

- Zones à enjeu d'identification de corridors bocagers
- Zones à enjeu d'identification de corridors boisés
- Zone à enjeu d'identification des chemins ruraux et éléments du paysage supports de corridors potentiels

### Obstacles à la continuité écologique

Intersections entre les éléments fragmentants et les CER : réservoirs - corridors

- Urbanisation
- Routes de type autoroutier
- Liaisons routières principales
- Voies ferrées à grande vitesse (LGV)
- Autres liaisons ferroviaires où circulent en moyenne au moins 40 trains par jour
- Qualité physico-chimique médiocre et mauvaise des CER
- Obstacles majeurs à l'écoulement

### Éléments de contexte

#### Occupation du sol

- Espaces artificialisés
- Cultures
- Espaces semi-naturels
- Limite PMGA

## Une richesse écologique reconnue, diversifiée mais fragile

Le Grand Amiénois bénéficie d'un patrimoine naturel remarquable, reposant sur une grande diversité de milieux :

- **des milieux humides et aquatiques majeurs** (vallées de la Somme et de l'Avre, marais, tourbières, étangs) ;
- **des milieux arborés** (boisements, ripisylves, haies) ;
- **des milieux ouverts herbacés** (prairies, coteaux calcicoles, pelouses sèches) ;
- **des espaces de nature ordinaire** jouant un rôle essentiel dans la continuité écologique.

Cette richesse est reconnue par de nombreux dispositifs de connaissance et de protection :

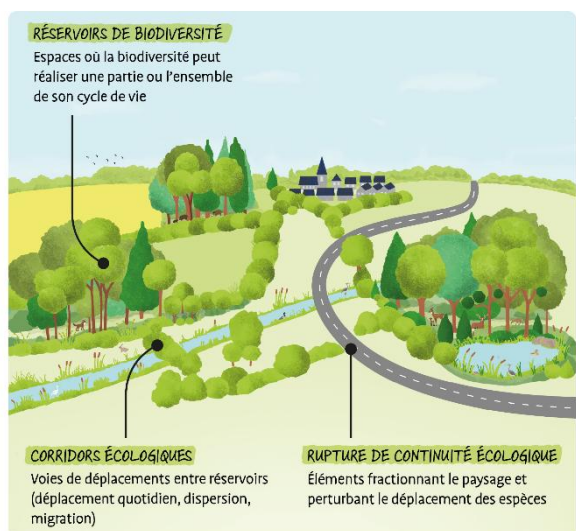
- 111 ZNIEFF de type I et 11 ZNIEFF de type II ;
- 11 sites Natura 2000 ;
- 6 arrêtés de protection de biotope ;
- 12 Espaces Naturels Sensibles ;
- 27 sites gérés par le Conservatoire d'Espaces Naturels de Picardie ;
- 1 Réserve Naturelle Nationale (Étang Saint-Ladre) ;
- 1 ZICO
- 1 site Ramsar (« Marais et tourbières des vallées de la Somme et de l'Avre »).

Ces espaces constituent les **principaux réservoirs de biodiversité** du territoire.

Au-delà de ce patrimoine naturel remarquable, la préservation des continuités écologiques, la trame verte et bleue (TVB) constitue un outil d'aménagement du territoire qui vise à enrayer la perte de biodiversité extraordinaire et ordinaire en maintenant et reconstituant les continuités écologiques pour que les espèces animales et végétales puissent, comme l'Homme, communiquer, circuler, s'alimenter, se reproduire, se reposer.

Elle est le résultat d'un travail technique et scientifique, de choix politiques en concertation avec les acteurs locaux. Ces choix doivent être opérés au regard des enjeux du territoire (tant écologiques que socio-économiques), à l'issue du diagnostic qui identifie les continuités écologiques. Elle s'articule avec l'ensemble des autres politiques environnementales : aires protégées, Natura 2000, parcs naturels régionaux, plans nationaux d'actions en faveur des espèces menacées, objectifs de bon état écologique des masses d'eau, etc.

Les continuités écologiques comprennent des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques (articles L371-1 et R371-19 du Code de l'environnement).



Elles reposent en effet, sur l'articulation entre des **réservoirs de biodiversité**, espaces à forte valeur écologique, et des **corridors écologiques** assurant les échanges biologiques entre ces réservoirs. La fonctionnalité de ce réseau conditionne la pérennité des milieux naturels et des espèces qu'ils abritent. La prise en compte de la trame verte et bleue vise également à limiter les ruptures liées à l'urbanisation.

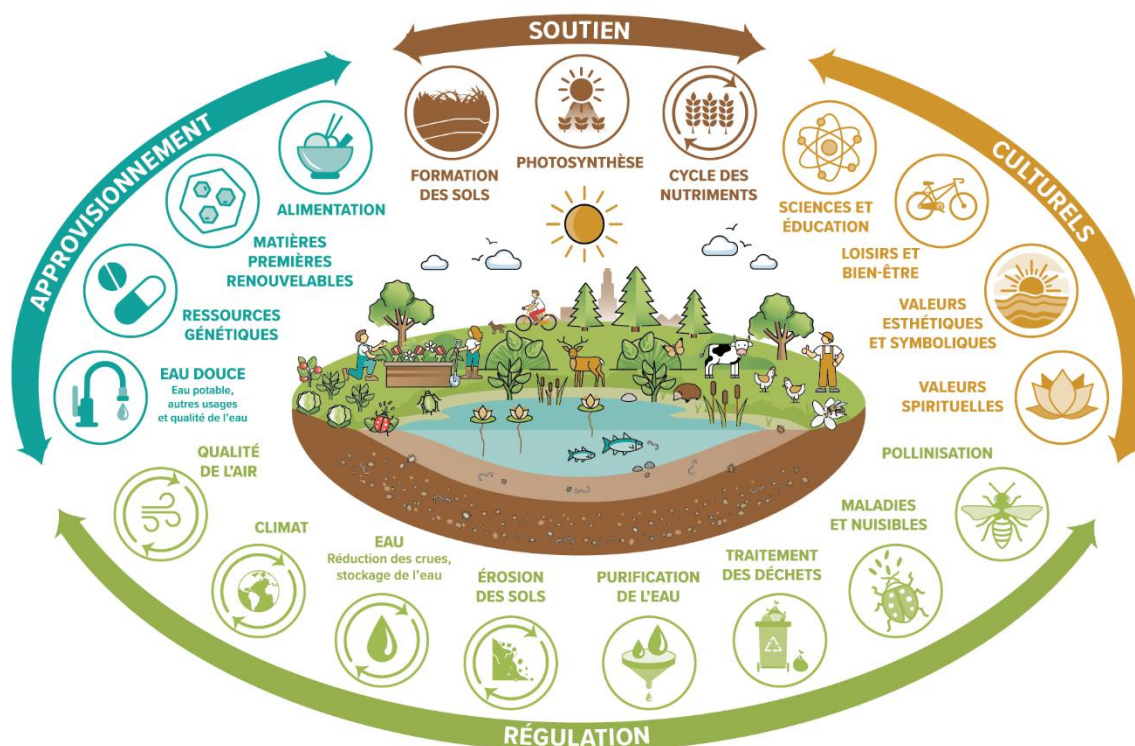
Ainsi, la mise en œuvre de prescriptions visant à protéger, restaurer les continuités écologiques via l'identification de la trame verte et bleue (TVB) dans les documents d'aménagement et d'urbanisme vise à enrayer l'érosion de la biodiversité, tant remarquable qu'ordinaire, en préservant et en restaurant la fonctionnalité des continuités écologiques, valorisant

ainsi la reconnaissance des services écosystémiques associés.

En effet, en offrant un réseau d'habitat de qualité aux espèces, la trame verte et bleue contribue au maintien des services écosystémiques et à la résilience du territoire :

- une meilleure protection des sols grâce au maintien du couvert végétal : limitation de l'érosion, maintien des berges, pièges à sédiments, etc.
- une amélioration de la qualité des cours d'eau et une régulation du cycle de l'eau : ralentissement des inondations/ruissellements, soutien d'étiage en période de sécheresse ;
- une amélioration de la qualité de l'air et une réduction des îlots de chaleur urbains grâce aux espaces végétalisés de nature en ville ;
- des espaces de respiration et de loisirs pour les habitants ;
- une meilleure protection contre les extrêmes climatiques : haies, arbres et boisements permettent de réduire les effets de l'exposition aux vents et à la chaleur.

**Schéma présentant l'ensemble des services rendus par la nature dits « services écosystémiques »**



© ADUGA.

### Présentation synthétique de la Trame Verte et Bleue du Grand Amiénois

Le diagnostic met en évidence une Trame Verte et Bleue structurée autour de **quatre grandes sous-trames** :

- la sous-trame des milieux aquatiques ;
- la sous-trame des milieux humides ;
- la sous-trame des milieux boisés ;
- la sous-trame des milieux ouverts.

Ces sous-trames se déclinent en plusieurs types de corridors écologiques (corridors herbacés, arborés, humides, aquatiques, valléens multitrames), assurant la connexion entre les réservoirs de biodiversité.

Toutefois, si les sites les plus remarquables bénéficient d'une protection relative, les corridors écologiques restent globalement plus vulnérables, car ils empruntent majoritairement des espaces agricoles ou de nature ordinaire, moins encadrés réglementairement.

## Les zones humides : un enjeu central

Les zones humides constituent un enjeu central du diagnostic biodiversité du Grand Amiénois. Elles jouent un rôle fondamental dans :

- la régulation hydrologique (écrêtement des crues, soutien d'étiage) ;
- l'amélioration de la qualité de l'eau ;
- le maintien d'habitats d'intérêt communautaire et d'espèces patrimoniales.

Les vastes ensembles de marais et de tourbières des vallées de la Somme et de l'Avre forment un continuum écologique d'importance exceptionnelle, reconnu à l'échelle internationale (site RAMSAR). Ce continuum est toutefois localement interrompu par l'urbanisation dense des fonds de vallée ou soumis à la cabanisation générant des ruptures de continuités écologiques et atteintes potentielles au milieu naturel.

## Dynamiques observées

### Des signes de fragilisation des milieux

Le diagnostic met en évidence plusieurs facteurs de fragilisation des milieux naturels et des continuités écologiques :

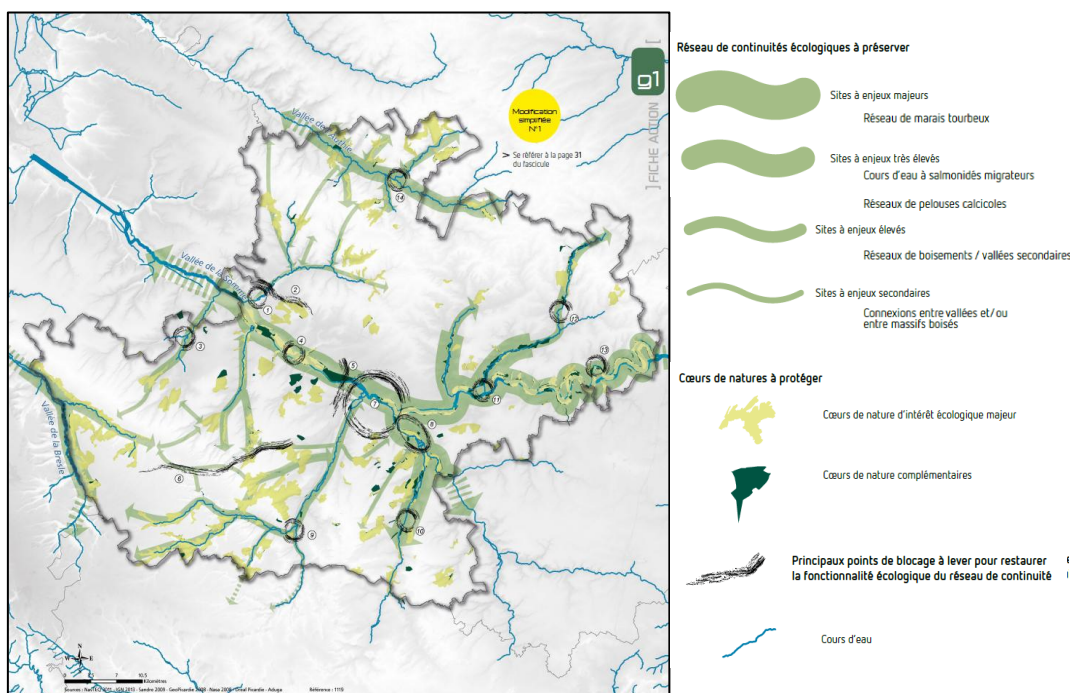
- la fragmentation des habitats liée aux infrastructures de transport et à l'urbanisation ;
- la pression foncière, particulièrement en périphérie des espaces urbanisés ;
- la dégradation ou la disparition d'éléments de nature ordinaire (haies, mares, prairies, vergers) ;
- les altérations des milieux aquatiques et humides (aménagements hydrauliques, drainage, envasement, pollutions) ;

Cependant depuis une dizaine d'années, dans le cadre de la mise en œuvre du SCoT dans les documents de planification et d'urbanisme infra, une meilleure prise en compte des enjeux environnementaux est observée.

### Analyse de la mise en application du SCoT de 2012

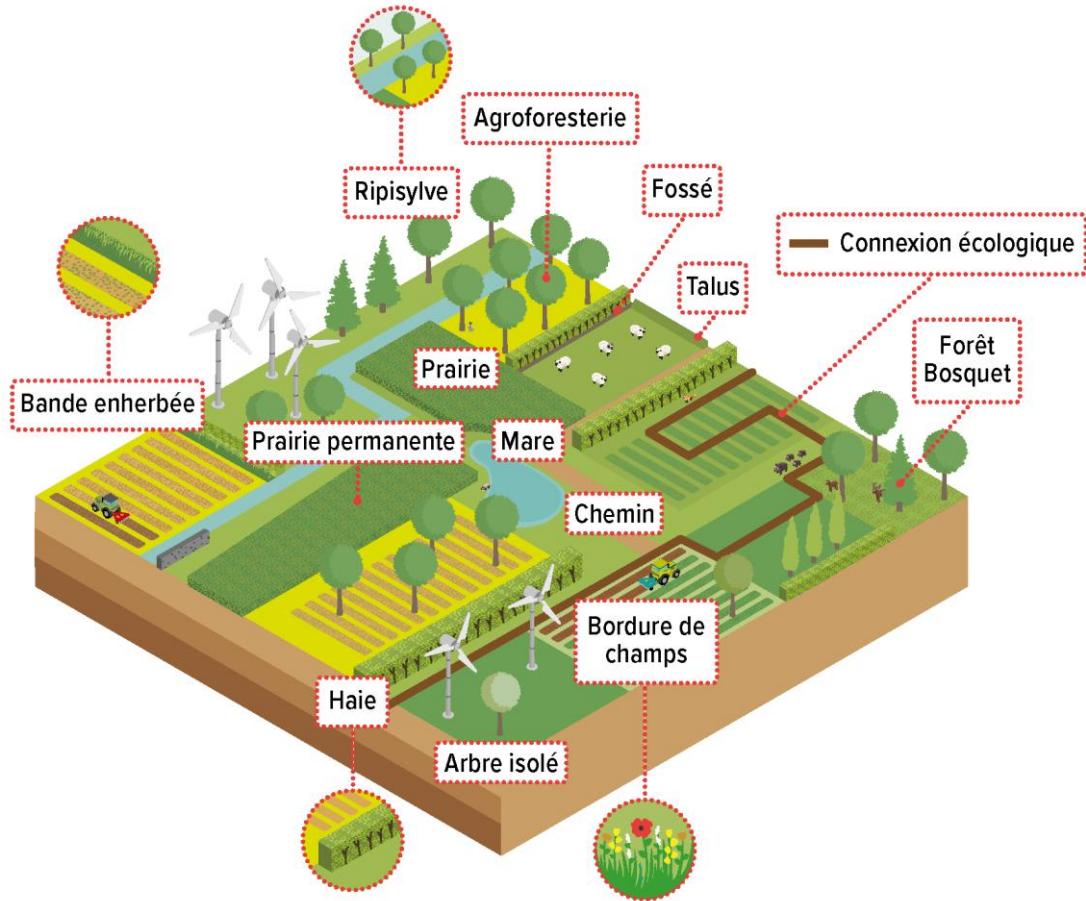
Le SCoT de 2012 du Grand Amiénois comprenait une cartographie de la trame verte et bleue et des prescriptions hiérarchisées entre les continuités écologiques à enjeux majeurs, très élevés, élevés, secondaires.

### Carte du DOO du SCoT de 2012 « Accroître les potentialités écologiques de la trame verte et bleue »



La prise en compte dans les PLUi s'est faite selon des approches différentes soit sous l'angle de la préservation de la biodiversité, soit sous un angle plus paysager voire même en tant que support d'attractivité touristique. Par ailleurs, le tracé des continuités écologiques s'adossant sur la cartographie présentée dans le SCoT de 2012 identifiant principalement sur les vallées et les cœurs de nature, les tracés des continuités écologiques à l'échelle des PLUi ne sont pas systématiquement continues entre EPCI.

### L'évolution des contextes et stratégies



© ADUGA - Schéma réalisé d'après le schéma Biodiversité et agriculture, Chambre d'agriculture France.

Dans le cadre de la politique agricole commune, la préservation de la biodiversité devient un point de la conditionnalité des aides européennes avec la prise en compte de la biodiversité et le rôle des infrastructures agro écologiques.



Par ailleurs, dans le cadre de la mise en œuvre du PCAET, le pôle métropolitain du Grand Amiénois porte une démarche de « Territoire Engagé pour la Nature », délibérée en octobre 2025. Le programme "Territoires engagés pour la nature" a pour ambition de mobiliser les collectivités en faveur de la biodiversité. Il vise à faire émerger, reconnaître, développer et valoriser des plans d'actions territorialisés. L'échelon local est le mieux à même de répondre aux enjeux et aux spécificités de chaque territoire.

## Synthèse

### Tendances à retenir

- Disparition de certains éléments naturels tels que les haies et les mares, résultant de la disparition des prairies.
- Urbanisation sur les milieux naturels.
- La fragmentation des habitats naturels qui constitue l'une des principales menaces pour la fonctionnalité des milieux naturels.
- L'aménagement des cours d'eau et la disparition des zones humides.  
Afin de lutter contre les effets des inondations et de protéger les activités humaines, des aménagements hydrauliques touchant les lits mineurs. Or, ces aménagements peuvent avoir des incidences sur la chimie des eaux, la biologie et le fonctionnement écologique.
- La disparition de zones humides, milieux extrêmement riches en espèces et rendant de nombreux services écosystémiques (rôle d'épuration, de filtre des eaux, rôle pour la prévention des risques inondation...).
- La connaissance et la prise en compte émergente de la nature « ordinaire ».
- Avec les efforts entrepris depuis 10 ans pour contenir le développement urbain, une pression foncière qui s'exerce de plus en plus au plus proche des tissus urbains sur des espaces naturels non agricoles présentant des qualités environnementales et participant au cadre de vie (vergers, prairies, boisements).
- Des progrès de prise en compte de la biodiversité sous l'impulsion des évolutions législatives s'appliquant à l'urbanisme et l'aménagement du territoire : Grenelle de l'environnement (2007-2012) COP 21 (2015) et loi Climat et Résilience (2021).

### Enjeux

- La préservation des espaces à enjeux écologiques majeurs ou forts fragilisés ou de faible taille (zones humides, cours d'eau et leurs abords...) et des continuités écologiques identifiées à l'échelle métropolitaine et locale.
- La conservation des prairies existantes.
- La préservation des éléments éco-paysagers remarquables (haies, talus, mares, becques, prairies...) pourvoyeurs de services écosystémiques au sein des villes et villages picards.
- La prise en compte des enjeux écologiques en amont de la conception des projets ainsi que dans les aménagements d'espaces verts des communes en priorisant l'apport pour la biodiversité à l'aspect esthétique.
- L'amélioration de la connaissance et la préservation des réservoirs à biodiversité locale.
- Une meilleure intégration de la nature ordinaire, notamment dans les aménagements urbains et les pratiques agricoles (infrastructures agroécologiques).
- Le développement de la nature en ville, dans un contexte de changement climatique et de recherche d'une densification acceptable.
- Les équilibres à trouver entre exploitations des ressources, déploiement des EnR&R et préservation environnementale des réservoirs de biodiversité et plus généralement des espaces naturels et agricoles.

## RISQUES NATURELS ET EXPOSITION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

### Une sensibilité forte aux risques hydrologiques : inondations et ruissellement

Le territoire est traversé par plusieurs cours d'eau structurants et comprend des zones de vallées et de plaines alluviales. Dans ce contexte, l'intensification des épisodes de pluies constitue un facteur de vulnérabilité important.

Les risques d'inondation par débordement de cours d'eau, mais aussi par ruissellement et saturation des réseaux, concernent aussi bien les secteurs urbanisés que les zones agricoles. L'artificialisation des sols, notamment autour des pôles urbains et des zones d'activités, réduit la capacité d'infiltration et accentue ces phénomènes.

Ces aléas hydrologiques peuvent affecter :

- les habitations et équipements publics,
- les infrastructures de transport (routes, voies ferrées),
- les réseaux énergétiques (postes électriques, réseaux de chaleur),
- les activités économiques, en particulier industrielles.

Le changement climatique est susceptible d'augmenter la fréquence et la gravité de ces événements, renforçant la nécessité d'une approche préventive et d'adaptation à long terme.

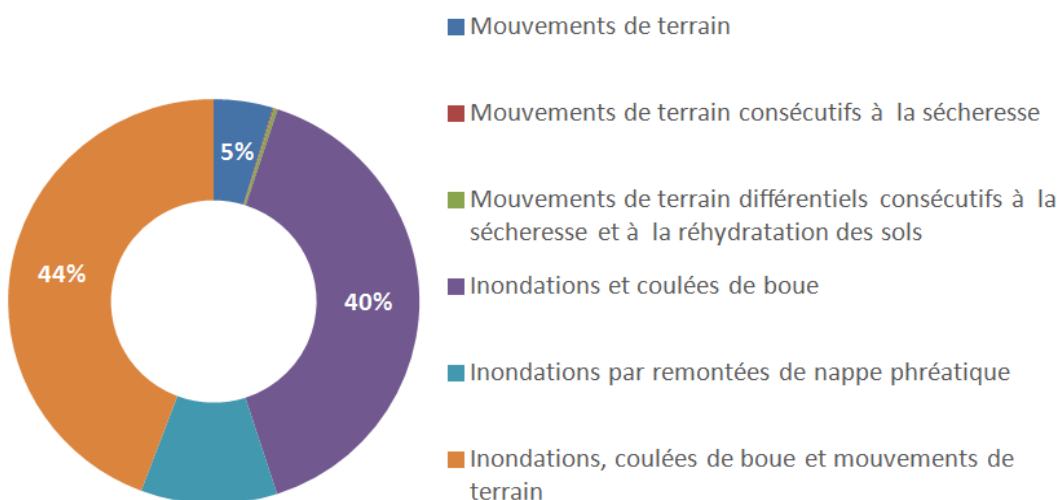
### Les arrêtés de catastrophes naturelles

1 053 arrêtés de catastrophe naturelle sont dénombrés sur le territoire depuis 1984. Près de 95% des événements sont liés aux pluies (orages, inondations, remontées de nappe). Les autres événements sont liés à des mouvements de terrain et sécheresse.

Il est à noter que la tempête de 1999 a concerné les 466 communes du PMGA, en dehors de cet événement, 282 communes du PMGA ont été concernées par un arrêté de catastrophe naturelle.

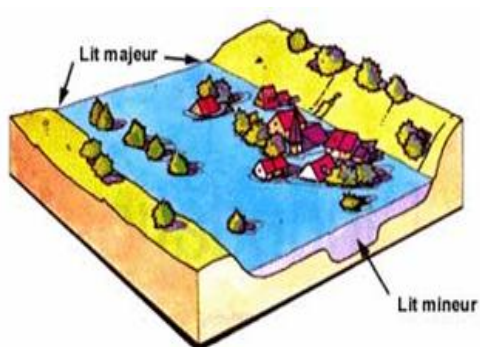
Par ailleurs en 2001, la Somme a été touchée par des inondations.

Répartition par type des arrêtés de catastrophe naturelle sur le PMGA (1984-2018)



## Les inondations

Le **risque d'inondation** est à l'origine d'approximativement 80% du coût des dommages dus aux catastrophes naturelles en France et 60% du nombre total d'arrêtés de catastrophes naturelles. Il concerne environ 280 000 kilomètres de cours d'eau répartis sur l'ensemble du territoire national.

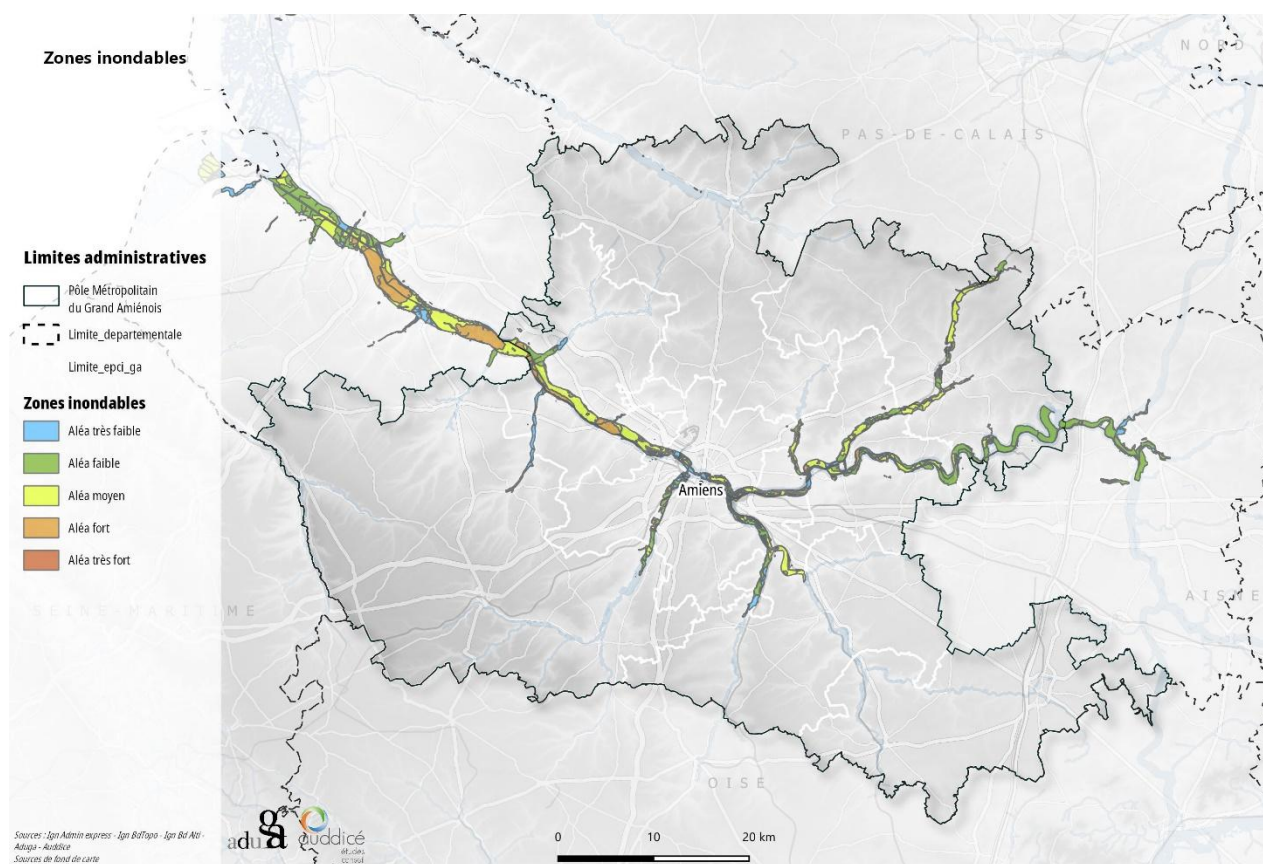


Le **ministère de l'Écologie et du développement durable** a établi une typologie des phénomènes naturels dans le cadre de leur suivi sur le territoire français. Cette typologie distingue **cinq catégories d'inondations** :

- par une crue (débordement de cours d'eau) ;
- par ruissellement et coulée de boue ;
- par lave torrentielle (torrent et talweg) ;
- par remontées de nappes phréatiques ;
- par submersion marine.

### Une sensibilité très forte du Grand Amiénois aux inondations

La vallée de la Somme forme un ensemble complexe de cours d'eau, de marais, d'étangs, de fossés, de canaux et d'ouvrages hydrauliques les plus divers. Les nappes souterraines exercent une influence déterminante sur le niveau des eaux superficielles.

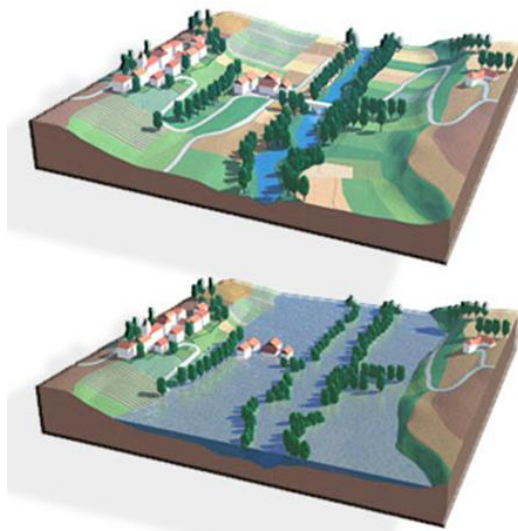


Le plan de prévention des risques inondations de la vallée de la Somme et de ses affluents a été prescrit le 20 avril 2001. Ce plan de prévention des risques naturels prend en considération les aléas inondations par débordement de la Somme, remontées de nappe et ruissellement. Il a été approuvé par arrêté préfectoral le 02 août 2012. Celui-ci concerne 68 communes du Grand Amiénois, dont la liste est disponible en annexe dans l'état initial de l'environnement.

Les démarches de prévention des inondations à l'échelle de bassins de risque peuvent se structurer dans un programme d'actions pour la prévention des inondations (PAPI). Le PAPI de la Somme 2015-2020 (et son

avenant 2021-2022) prévoit la mise en œuvre de 24 actions. Un nouveau programme d'action sera mis en œuvre, à partir de 2023, centré sur la problématique des inondations par ruissellement des eaux pluviales.

### Les inondations par débordements de cours d'eau



On appelle inondation, la submersion plus ou moins rapide d'une zone avec des hauteurs d'eau variables. Elle résulte dans le cas des présents ruisseaux, de crues liées à des précipitations prolongées.

La crue correspond à l'augmentation soudaine et importante du débit du cours d'eau dépassant plusieurs fois le débit naturel. Lorsqu'un cours d'eau est en crue, il sort de son lit habituel nommé lit mineur pour occuper en partie ou en totalité son lit majeur qui se trouve dans les zones basses situées de part et d'autre du lit mineur. La mise en œuvre de la Directive inondation vise à fixer un cadre d'évaluation et de gestion des risques d'inondation à l'échelle des districts hydrographiques, tout en priorisant l'intervention de l'État pour les territoires à risques importants d'inondation (TRI). Le 26 décembre 2012, le préfet coordonnateur de bassin Artois-Picardie a arrêté une liste de onze TRI, dont celui d'Amiens.

Parmi les communes du PMGA, 11 sont concernées par le TRI Amiens :

Amiens	Dreuil-Les-Amiens	Rivery
Boves	Dury	Saleux
Cagny	Longueau	Salouël
Camon	Pont-De-Metz	

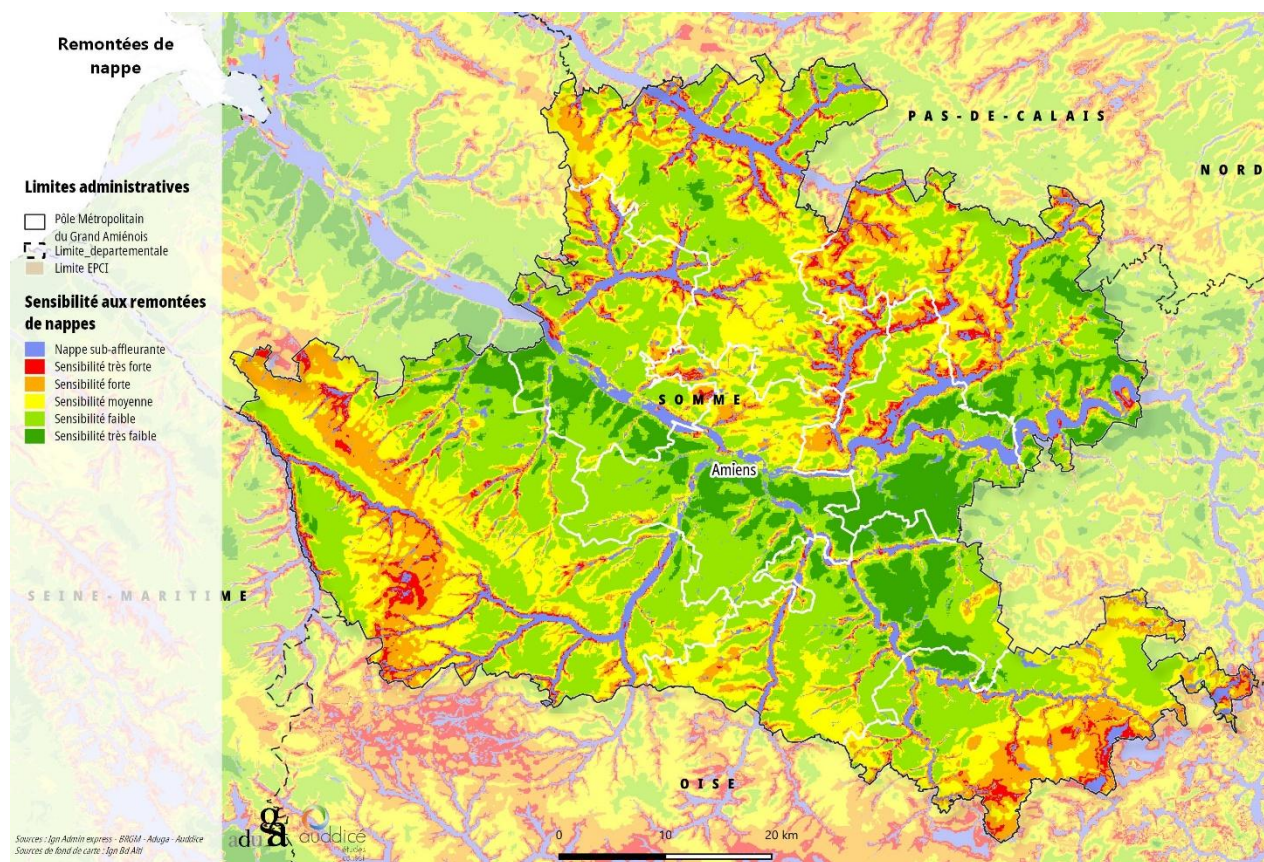
### Les inondations par remontée de nappes phréatiques

Des débordements peuvent se produire par remontée de nappes phréatiques. Lorsque le sol est saturé d'eau, il arrive que la nappe affleure et qu'une inondation spontanée se produise. Ce phénomène concerne particulièrement les terrains bas ou mal drainés et peut perdurer.

Il est appelé zone « sensible aux remontées de nappes » un secteur dont les caractéristiques d'épaisseur de la zone non saturée, et de l'amplitude du battement de la nappe superficielle, sont telles qu'elles peuvent déterminer une émergence de la nappe au niveau du sol, où une inondation des sous-sols à quelques mètres sous la surface du sol.

La sensibilité à la remontée de nappe très élevée : 5,5% des zones bâties en risque de remontée très forte et 15% en risque élevé et 14% en risque moyen de remontée de nappe.

Plus de 245 communes ont plus de 30% de leur surface concernée par ce risque et plus de 100 communes ont la totalité de leur surface en zone à risque.



Les inondations par remontée ou saturation de nappe, sont provoquées par le cumul des précipitations hivernales, dans les zones où les nappes sont proches du sol, sur de nombreuses parties du territoire.

### Les inondations par ruissellement et coulée de boue

Une inondation par ruissellement pluvial est provoquée par « les seules précipitations tombant sur l'agglomération, et (ou) sur des bassins périphériques naturels ou ruraux de faible taille, dont les ruissellements empruntent un réseau hydrographique naturel (ou artificiel) à débit non permanent, ou à débit permanent très faible, et sont ensuite évacués par le système d'assainissement de l'agglomération ou par la voirie. Il ne s'agit donc pas d'inondation due au débordement d'un cours d'eau permanent, traversant l'agglomération, et dans lequel se rejettent les réseaux pluviaux »<sup>23</sup>.

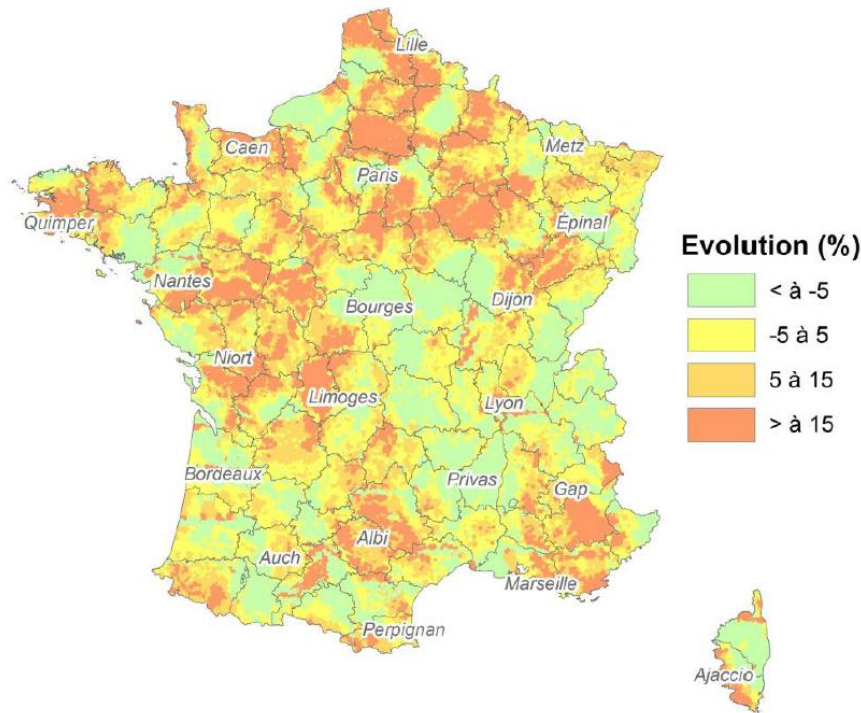
Ce type d'inondation se manifeste en cas d'épisode pluvieux intense. Il arrive que les bassins versants concernés n'aient jamais subi d'inondations connues, même modérées, et qu'ils soient subitement affectés par une inondation exceptionnelle.

Cette situation accroît la vulnérabilité des habitants exposés, qui n'ont pas conscience de l'existence d'un risque potentiellement toujours plus accru dans le contexte de changement climatique.

<sup>23</sup> Source : Centre Européen de Prévention du Risque d'Inondation

## Extension des surfaces inondées à l'horizon 2050 - modélisation par simulation

Source : Conséquences du changement climatique sur le coût des catastrophes naturelles en France à horizon 2050 - Météo France 2018



### Erosion

Le problème d'érosion des sols est directement lié aux contraintes géographiques et est ensuite aggravé par l'occupation de l'espace et les pratiques culturales. Ce phénomène est dommageable pour les habitations qui reçoivent les coulées de boues, mais également pour les agriculteurs qui voient partir dans les rivières, sur les routes et les chemins, ou dans les champs en aval, plusieurs milliers de tonnes de terres riches qui mettront plusieurs dizaines d'années à se reconstituer.

Des coulées de boues ont été constatées dans la vallée de la Nièvre en Juin 2016 et Mai 2018 ; incidents qui ont engendré 1 million d'euros de dégâts.

Le territoire présente une sensibilité forte à l'érosion. Ceci entraîne un risque de perte de qualité des sols et une contrainte pour l'agriculture.

Sur le territoire ces événements sont réguliers : des dégâts importants et irréversibles sont constatés impliquant potentiellement une perte de valeur agronomique. Les facteurs aggravants sont : la disparition des haies et des talus, fortement constatée dans le Grand Amiénois ; les sols nus aux mois de mai et juin ; l'augmentation des surfaces en pommes de terre notamment, constatée sur le territoire, qui entraîne une augmentation de la sensibilité ainsi que les cultures dans le sens de la pente.

De nombreuses caractéristiques du bassin versant, morphologiques, topographiques, géologiques, pédologiques, hydrauliques peuvent influencer le développement et l'ampleur du ruissellement :

- la pente : les vitesses d'écoulement seront d'autant plus élevées que les pentes moyennes sur le bassin versant seront fortes ;
- la nature, la dimension et la répartition des axes d'écoulement naturels (fossés...) et artificiels (réseau et ouvrages hydrauliques, configuration du réseau de voiries), courants et exceptionnels ;
- les points bas, les dépressions topographiques qui peuvent constituer des zones de stockage (mares...), ouvrages souterrains ;

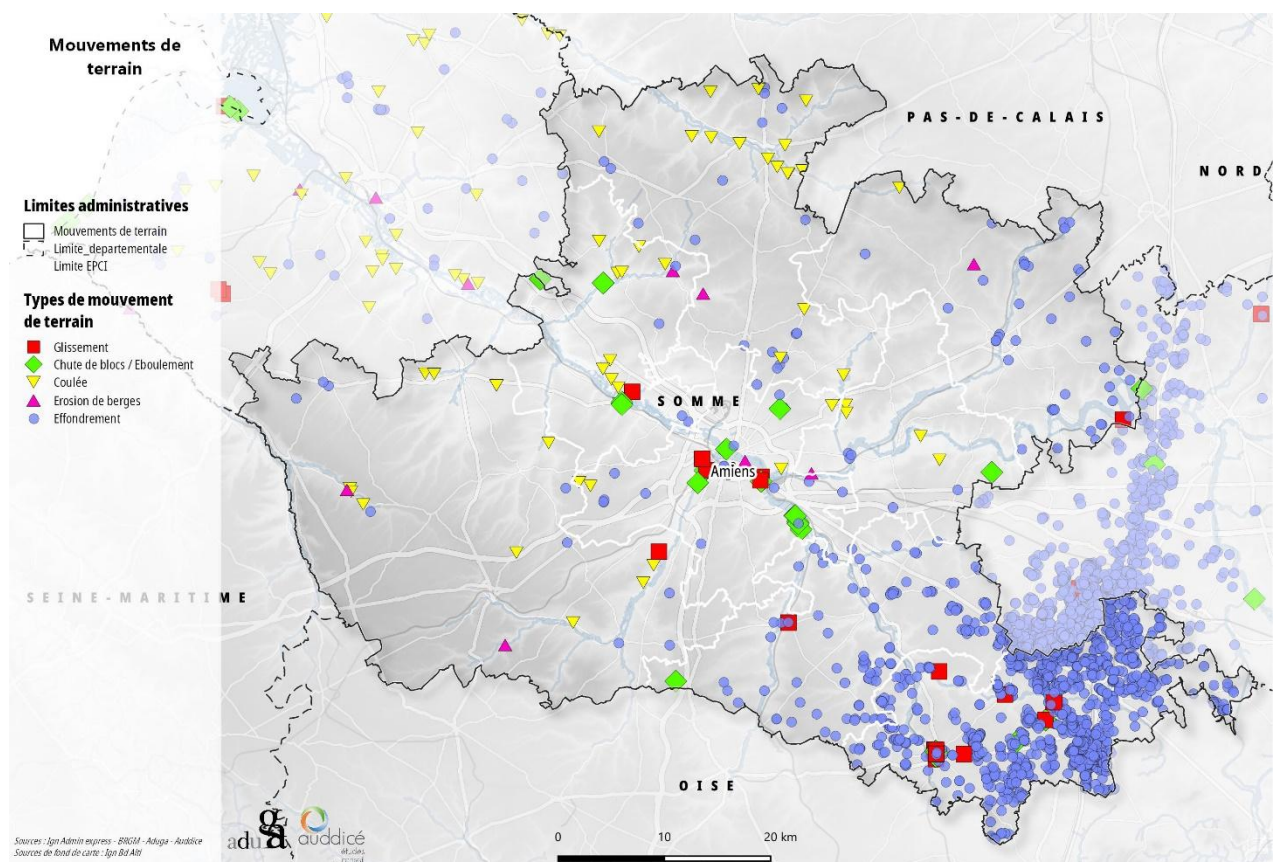
- le couvert végétal des bassins est un élément important en zones rurales et périurbaines : bois et forêts, prairies, terres labourées... Un sol peu végétalisé favorisera le ruissellement des eaux et conduira à des temps de réponse beaucoup plus courts qu'un couvert forestier ou herbeux dense ;
- l'imperméabilisation du sol : un sol goudronné produit immédiatement et en totalité le ruissellement de la pluie reçue ;
- la nature du sol et son état sont déterminants : les sols secs et les sols saturés notamment, mais aussi le phénomène de battance (le sol devient compact et absorbe moins rapidement l'eau), favorisent l'apparition du ruissellement.

## Les mouvements de terrains

Un **mouvement de terrain** est un déplacement plus ou moins brutal du sol ou du sous-sol sous l'effet d'influences naturelles (agent d'érosion, pesanteur, séismes...) ou anthropiques (exploitation de matériaux, déboisement, terrassement...). Les volumes en jeux sont compris entre quelques mètres cubes et quelques millions de mètres cubes. Les **déplacements** peuvent être **lents** (quelques millimètres par an) ou **très rapides** (quelques centaines de mètres par jour). Il est fonction de la nature et de la disposition des couches géologiques.

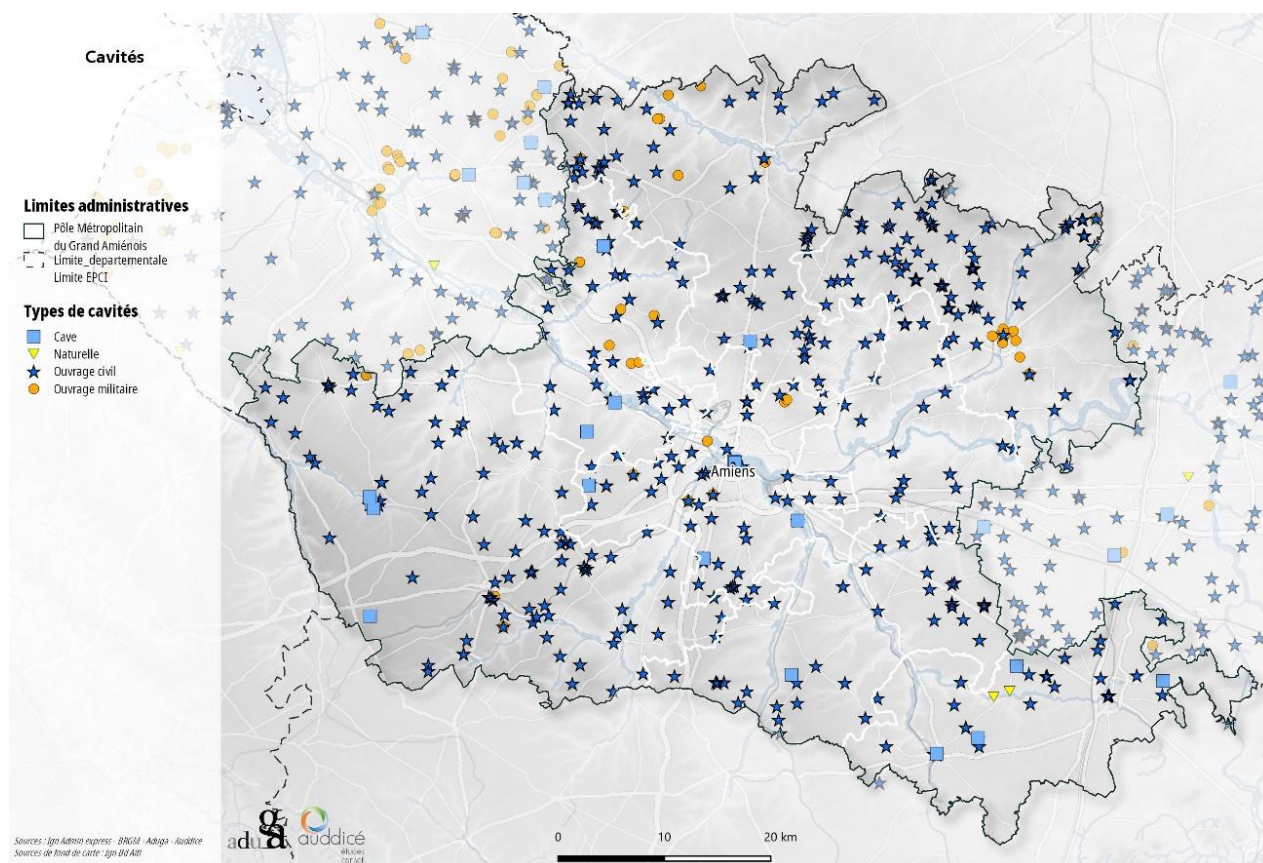
Il peut se traduire sur le territoire par :

- des phénomènes de **gonflements-retraits des argiles** liés aux changements d'humidité des sols ;
- des **glissements de terrains** par rupture d'un versant instable ;
- un affaissement plus ou moins brutal de **cavités souterraines ou artificielles** (mines, carrières, muches, cagnas...).

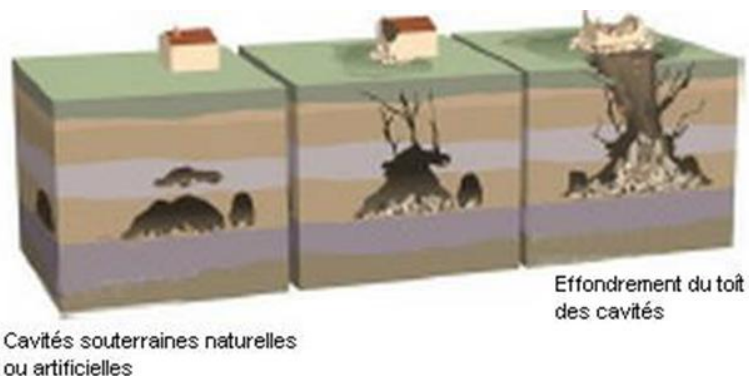


Le dossier départemental des risques majeurs de la Somme indique que 46 communes du département sont concernées par le risque « mouvement de terrain ». La quasi-totalité des risques identifiés est liée à la présence de cavités souterraines. Ces cavités peuvent engendrer des effondrements de terrain dont le principal facteur est la pluviométrie.

## Carrières et cavités souterraines



Le changement climatique peut impacter les cavités souterraines. En effet, les cavités sont, de base, à l'origine d'instabilités en surface. Les effondrements de cavités représentent 37% des mouvements de terrain recensés entre 1900 et 2011. Ils sont souvent dommageables lorsqu'ils se produisent en zone habitée. Le changement climatique pourrait augmenter le risque d'effondrement des cavités souterraines. L'augmentation des précipitations hivernales, la diminution des précipitations estivales et l'augmentation des événements pluvieux exceptionnels sont susceptibles d'influer la variation du niveau des nappes d'eaux souterraines. Elle devrait affecter la résistance des roches et leur structure et donc leur stabilité.



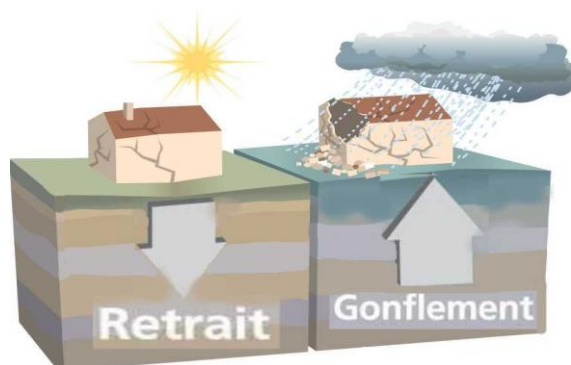
Les cavités sont d'origine naturelle ou anthropique. Les deuxièmes sont les plus fréquentes dans la Somme. Il s'agit de vestiges de la guerre 14/18, de marnières, ou encore de souterrains refuges. Ces derniers sont aussi appelés « muches » ce qui signifie cachette en Picard. La plupart des muches remontent aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles. Elles ont été creusées pour servir d'abri à la population pendant les conflits qui secouaient la région à cette époque. Ils ont notamment été utilisés comme abris par la population lors des bombardements de la seconde guerre mondiale.

Il est à noter que l'arrondissement de Montdidier, est couvert par un PPR « mouvement de terrain ». Ce PPR localise l'ensemble des cavités et mouvements de terrain identifiés. Le PPR explique que ces cavités ne sont pas d'origine naturelle, le sous-sol n'étant pas karstique, mais d'origine humaine. Plus précisément, on peut identifier deux sources :

- les souterrains refuges, creusés dans les villages à partir du 16ème siècle ;
- les cavités liées aux différentes lignes de front de la guerre de 14-18 : le tracé des cavités recensées reproduit celui des tranchées.

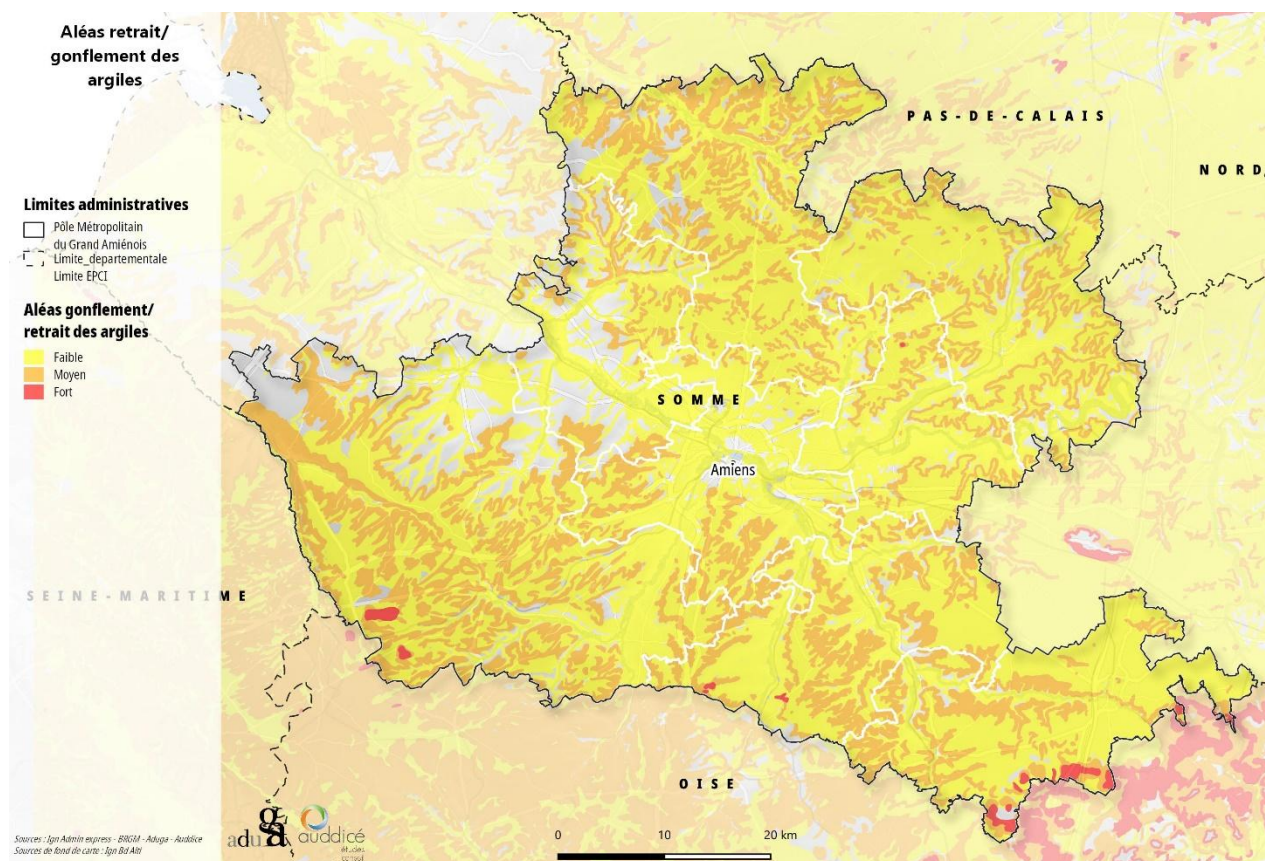
La sensibilité aux mouvements est très forte et peut se renforcer avec les pluies, particulièrement au sud de de la communauté de communes du Grand Roye.

### Phénomène de gonflement/retrait des argiles



Sous l'effet de certaines conditions météorologiques (précipitations insuffisantes, températures et ensoleillement supérieurs à la normale), **les horizons superficiels du sous-sol peuvent se dessécher plus ou moins profondément.**

Sur les formations argileuses, cette dessiccation se traduit par un phénomène de retrait, avec un réseau de fissures parfois très profondes. L'argile perd son eau et se rétracte, ce phénomène peut être accentué par la présence d'arbres à proximité. Lorsque ce phénomène se développe sous le niveau de fondations, la perte de volume du sol support génère des tassements différentiels pouvant entraîner des fissurations au niveau du bâti. En climat tempéré, les argiles sont souvent proches de leur état de saturation, si bien que leur potentiel de gonflement est relativement limité. En revanche, elles sont souvent éloignées de leur limite de retrait, ce qui explique que les mouvements les plus importants sont observés en période sèche. La tranche la plus superficielle de sol, sur 1 à 2 m de profondeur, est alors soumise à l'évaporation. Il en résulte un retrait des argiles, qui se manifeste verticalement par un tassement et horizontalement par l'ouverture de fissures. L'amplitude de ce tassement est d'autant plus importante que la couche de sol argileux concernée est épaisse et qu'elle est riche en minéraux gonflants. Par ailleurs, la présence de drains et surtout d'arbres (dont les racines pompent l'eau du sol jusqu'à 3 voire 5 m de profondeur) accentue l'ampleur du phénomène en augmentant l'épaisseur de sol asséché.



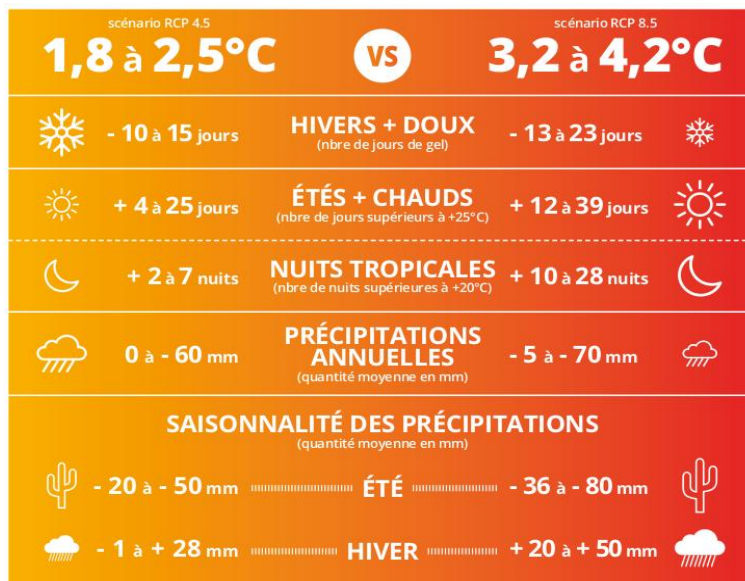
La sensibilité globale est faible sur le territoire ; quelques secteurs à aléa fort sont situés très ponctuellement à l'extrême sud-est et sud-ouest du territoire. Il n'existe pas aujourd'hui de plan de prévention des risques naturels liés au retrait gonflement des argiles sur le territoire

## Diagnostic de vulnérabilité et de sensibilité au changement climatique du Grand Amiénois

### Un territoire déjà exposé aux effets du changement climatique

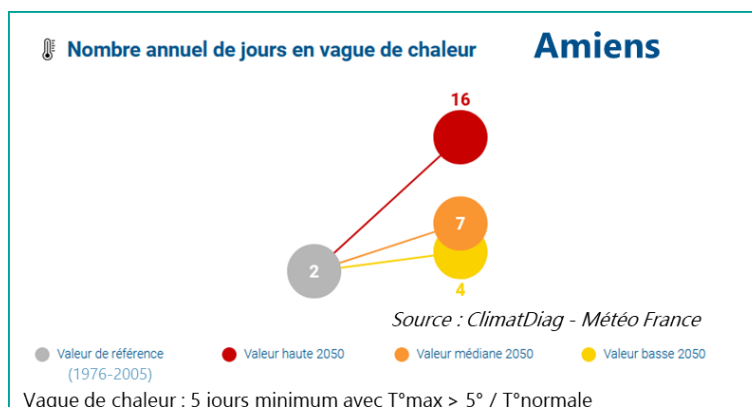
Le Grand Amiénois, situé au cœur des Hauts-de-France, est d'ores et déjà exposé aux effets du changement climatique, dont l'intensification est attendue dans les prochaines décennies. L'évolution du climat régional se traduit par une augmentation progressive des températures moyennes, une accentuation des vagues de chaleur, une modification du régime des précipitations, avec des épisodes plus intenses, et une augmentation de la fréquence des phénomènes extrêmes.

Ces évolutions climatiques interagissent fortement avec les caractéristiques du territoire : forte polarisation urbaine autour d'Amiens, vastes espaces agricoles, infrastructures industrielles et de transport structurantes, et présence de vallées et de cours d'eau. Elles renforcent ainsi la sensibilité du territoire et appellent une analyse fine de ses vulnérabilités.



### Une vulnérabilité marquée face aux vagues de chaleur et aux îlots de chaleur urbains

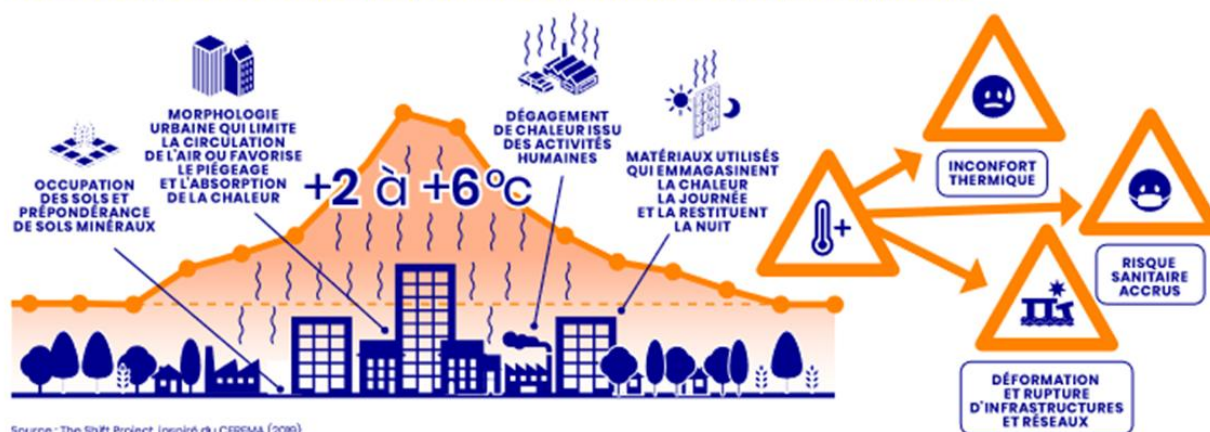
Le Grand Amiénois présente une sensibilité élevée aux épisodes de fortes chaleurs, en particulier dans les zones urbaines denses. La ville d'Amiens concentre une part importante de population, de logements collectifs et d'équipements publics, souvent construits avant la prise en compte des enjeux bioclimatiques.



Le parc bâti ancien et peu performant thermiquement, mis en évidence dans le diagnostic énergétique, accentue cette vulnérabilité. Les logements mal isolés, souvent chauffés à l'électricité, sont également peu adaptés aux fortes chaleurs estivales, ce qui accroît les risques d'inconfort thermique, de surconsommation électrique liée à la climatisation, et de précarité énergétique d'été, phénomène en forte émergence.

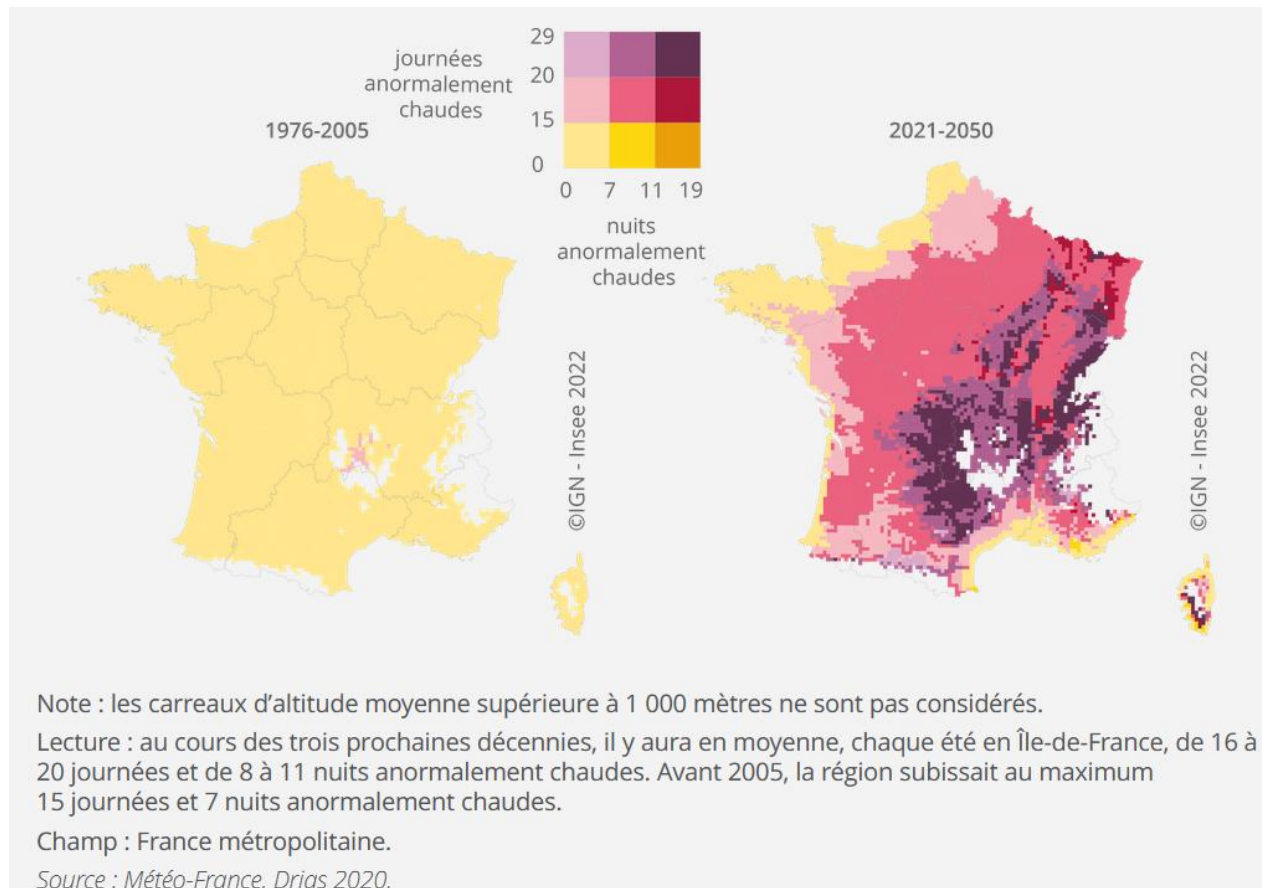
### Les îlots de chaleurs, facteurs de vulnérabilité des territoires urbains

En milieu urbain, la chaleur s'accumule plus qu'en milieu rural, accroissant les risques pour les populations.



Les populations les plus vulnérables (personnes âgées, ménages modestes, personnes isolées) sont particulièrement exposées, notamment dans les quartiers urbains où la minéralisation des sols et le manque de végétation renforcent les îlots de chaleur urbains. Les établissements sensibles (hôpitaux, EHPAD, écoles) constituent également des points de vigilance majeurs.

### Fréquence des journées et nuits anormalement chaudes



### Une agriculture fortement sensible aux évolutions climatiques

L'agriculture occupe une place prépondérante dans le Grand Amiénois, tant en surface qu'en structuration économique. Elle est particulièrement vulnérable aux évolutions climatiques, notamment :

- à la variabilité accrue des rendements liée aux stress hydriques,
- aux sécheresses estivales plus fréquentes,
- aux épisodes de pluies intenses affectant les sols et les récoltes,
- à l'augmentation des pressions sanitaires (ravageurs, maladies).

La spécialisation du territoire dans les grandes cultures (céréales, betteraves, colza) accroît cette sensibilité, ces filières étant fortement dépendantes des conditions climatiques. Le changement climatique constitue ainsi un risque économique majeur pour le monde agricole, mais aussi un enjeu stratégique pour la sécurité alimentaire et l'approvisionnement des filières agroalimentaires locales.

### Des activités économiques et industrielles exposées aux aléas climatiques

Le tissu industriel du Grand Amiénois, caractérisé par la présence de sites à forte intensité énergétique, présente également des vulnérabilités spécifiques face au changement climatique.

Les vagues de chaleur peuvent perturber les process industriels, augmenter les besoins de refroidissement et accroître la consommation électrique en période de pointe. Les risques d'inondation et de ruissellement peuvent affecter la continuité d'activité, endommager les équipements et fragiliser les chaînes logistiques.

Par ailleurs, la dépendance actuelle aux énergies fossiles rend le tissu économique sensible aux effets indirects du changement climatique, notamment à la volatilité des prix de l'énergie et aux contraintes réglementaires croissantes liées à la transition bas carbone.

### Une vulnérabilité sociale à anticiper et à réduire

Au-delà des impacts physiques, le changement climatique accentue les inégalités sociales et territoriales. Les ménages modestes, les personnes âgées, les habitants des logements les plus énergivores et les populations dépendantes de la voiture individuelle sont particulièrement exposés aux effets combinés des aléas climatiques et de la hausse des coûts de l'énergie.

Le diagnostic énergétique met en évidence une facture énergétique élevée et un parc de logements fortement énergivore. Ces éléments renforcent la sensibilité sociale du territoire, notamment en cas d'événements climatiques extrêmes ou de tensions énergétiques.

### Extrait du diagnostic de sensibilité du territoire face au changement climatique du PCAET du Grand Amiénois

#### Récapitulatif des phénomènes climatiques impactant déjà le territoire

Le tableau ci-dessous reprend les phénomènes climatiques impactant déjà le territoire et envisage leurs évolutions possibles.

Phénomène climatique	Niveau actuel d'exposition	Evolution prévisible	Niveau probable d'exposition
Pluies importantes	2 Peut se produire plusieurs fois tous les 10 ans et jusqu'à près d'une fois par an.	Tendance variable selon les scénarios et les horizons de temps. D'après le rapport Jouzel, les précipitations extrêmes apparaissent à la hausse dans le nord de la France	3 Les extrêmes de précipitations pourraient se produire tous les ans
Périodes de sécheresse	2 Peut se produire plusieurs fois tous les 10 ans	Augmentation possible du nombre de jours de sécheresse en été de 20% environ.	2 Phénomène qui devrait s'accroître, apparition de sécheresses au printemps
Tempêtes, vents violents	2 Peut se produire plusieurs fois tous les 10 ans	Augmentation possible des phénomènes climatiques extrêmes	2 Accentuation possible selon certains modèles
Gel sévère	1 Gel sévère de type cinquantennal	Diminution du nombre de jours de gel	1 Nombre de jours de gel très faible
Canicules	1 Canicules de type cinquantennal, avec une fréquence en augmentation	Quadruplement en moyenne du nombre de jours de fortes chaleurs en été ; forte augmentation du nombre de nuits anormalement chaudes	3 Les canicules deviendront fréquentes (annuelles), avec augmentation des températures extrêmes.

#### Présentation de la sensibilité du territoire (analyse extraite du PCAET du Grand Amiénois)

Rappel : la sensibilité est la proportion dans laquelle un élément exposé (collectivité, organisation...) au changement climatique est susceptible d'être affecté, favorablement ou défavorablement, par la manifestation d'un aléa.

Sensibilité	Description	Niveau de sensibilité
Mineure	Réversible + de courte durée + non dramatique	1
Moyenne	Non réversible + durée moyenne + non dramatique	2
Forte	Irréversible + longue durée + non dramatique	3
Catastrophique	Irréversible + longue durée + dramatique	4

Enjeu	Thématique	Eléments de sensibilité	Niveau de sensibilité	Phénomène climatique impactant
Milieu physique	Inondations par débordement de cours d'eau et remontée de nappe	<p>Zone de sensibilité à la remontée de nappe très élevée : 5,5% des zones bâties en risque de remontée très forte et 15% en risque élevé. Plus de 245 communes cumulent un niveau de risque de moyen à très élevé sur leur territoire.</p> <p>Des actions sont déjà mises en place :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Les 4 SAGES</li> <li>PPRI de la Somme (restauration des berges et des digues, d'ouvrages)</li> <li>Lutte contre le ruissellement (plantation de haies, création de fossés, bandes enherbées...)</li> <li>Optimisation de l'étalement des crues en lit majeur (vallée de l'Avre)</li> <li>Atlas des zones inondables de la vallée de la Bresle</li> <li>Papi Somme 2015-2020</li> <li>La SLGRI avec le TRI Amiens qui comprend 11 communes</li> <li>Les travaux de la Vallée de la Nièvre</li> </ul> <p><b>Sensibilité très forte dans les vallées avec nappe affleurante et sur Amiens</b></p>	3	Phénomènes extrêmes, fortes pluies, tempêtes
	Erosion, coulées de boues	<p>Une sensibilité majeure : érosion, coulées de boues et ruissellement</p> <p>Des événements très réguliers : coulées de boues notamment dans la vallée de la Nièvre en 2016 et 2018.</p> <p>Des dégâts importants, des pertes de matière organique : appauvrissement des sols agricoles</p> <p>Détérioration de la qualité des cours d'eau.</p> <p>Des facteurs aggravants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>La disparition des haies, talus et boisements sur le territoire,</li> <li>Cultures faiblement développées aux mois de mai et juin, les cultures dans le sens de la pente,</li> <li>Relief marqué dans les vallées, sol plus ou moins argileux</li> <li>Pluies plus intenses et plus marquées.</li> </ul> <p><b>Sensibilité forte sur le territoire et principalement dans la vallée de la Nièvre</b></p> <p>Actions : 731 aménagements programmés (collaboration avec SOMEA)</p>	3	Pluies abondantes

	Retrait gonflement des argiles	<p><b>Alea retrait gonflement des argiles</b></p> <p>Alea faible sur 65 % du territoire</p> <p>Alea fort recensé sur 7 communes (0,4 % du territoire) situées au sud est et sud ouest du territoire</p> <p><b>La sensibilité globale est faible sur le territoire</b></p>	1	Alternance sécheresses / périodes humides
	Mouvements de terrain	<p>Nombreuses cavités situées surtout sur le territoire de la CC du Grand Roye</p> <p><b>Sensibilité modérée sur le reste du territoire</b></p>	2 ou 3	Fortes pluies
	Ressource en eau	<p>Sensibilité modérée en ce qui concerne la <b>qualité</b>, sensibilité qui peut s'accroître sur les captages eau potable : plus de la moitié du territoire est classé : vulnérable aux nitrates et aux produits phytosanitaires.</p> <p>Sensibilité relativement faible en ce qui concerne la <b>disponibilité et la quantité</b> dont la préservation est primordiale en raison d'une forte pression de la demande</p> <p>Les actions déjà en place :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Actions Agence de l'eau Artois Picardie</li> <li>SDAGE 2016-2021 : protection de la ressource</li> <li>SAGE Authie, Somme aval et haute Somme et vallée de la Bresle</li> <li>Actions de la chambre d'agriculture et de la DDTM de la Somme</li> </ul> <p><b>La sensibilité sur le territoire est modérée mais peut s'accroître en raison la consommation et la modification du régime des pluies, la pollution liée aux activités agricoles</b></p>	2	Sécheresse

Enjeu	Thématique	Éléments de sensibilité	Niveau de sensibilité	Phénomène climatique impactant
	Milieu naturel	Grande richesse écologique dans les vallées, les boisements, zones humides, larris Grande qualité paysagère et patrimoniale Le territoire comprend de nombreuses zones protégées classées ZNIEFF ainsi que des zones Natura 2000. <b>Sensibilité forte pour le milieu naturel dans les vallées au regard du changement climatique qui affecte les espèces</b>	3	Sécheresse Fortes températures
	Paysage et Patrimoine	Une sensibilité faible pour le territoire : 80% du territoire dédié aux activités agricoles Une activité touristique peu dépendante des aléas climatiques qui peut aussi être une opportunité de développement pour le territoire. Un territoire peu artificialisé et riche d'un patrimoine culturel et historique Actions déjà en place: ZPPAU sur Conty Classement et sites inscrits (DRAC) <b>Sensibilité faible à modérée sur le territoire par le risque d'uniformisation des espaces sur le territoire</b>	2	Pression touristique
	Population	Vieillessement de la population la part des familles parentales est en augmentation 89 % de résidences principales 60% de logements anciens 17% de la population sous le seuil de pauvreté 76% des actifs se rendent au travail en voiture Une activité agricole dominante  Les actions déjà en place : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ PLH</li> <li>▪ OPAH</li> <li>▪ Maison de l'emploi et de la formation</li> <li>▪ Centres sociaux</li> </ul> <b>Sensibilité sur le territoire forte concernant la précarité énergétique : déplacement, chauffage habitat et concernant le modèle économique agricole</b>	3	Canicules et vagues de chaleur
Milieu humain	Activité agricole	Une sensibilité forte : Dans le domaine agricole : modification des rendements et des cultures, érosion par coulées de boues, incendie lors des moissons. Disparition des prairies humides au profit des grandes cultures céréalières. Les actions déjà en place : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Mesures agro environnementales et climatiques (MAEC)</li> <li>▪ Lutte contre l'érosion (fascines, haies...)</li> <li>▪ Développement de l'agriculture bio,</li> <li>▪ Des circuits courts en maraîchage</li> <li>▪ Label et appellation d'origine</li> </ul> <b>Sensibilité sur le territoire forte à modérée sur le plan de l'agriculture : élevage dans le Sud Ouest/ grandes cultures dans l'Est. Modérée concernant les espaces boisés et l'activité économique</b>	3	Sécheresses Vagues de chaleur Fortes pluies, Incendie
	Activité forestière	Dans le domaine forestier : espaces fragmentés, risque d'épidémies... Les actions déjà en place : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Protection des espaces naturels</li> <li>▪ TVTB</li> <li>▪ Protection de la ressource en eau</li> </ul>	2	Sécheresses
	Autres activités économiques	Dans le domaine économique : fragilité de l'emploi, déplacements pendulaires importants, exposition des entreprises à la chaleur, aux bouleversements socio-économiques mondiaux	3	Vagues de chaleur Inondations Réchauffement climatique mondial et ses conséquences

Enjeu	Thématique	Sensibilité	Phénomène climatique impactant	Niveau probable d'exposition	Vulnérabilité
Milieu physique	Inondations	3 Inondations par débordements de cours d'eau et remontées de nappe Inondation de biens, dans les villes et bourgs des vallées Phénomène pouvant entraîner des inondations des outils de productions, des pertes économiques	Pluies abondantes en hiver Phénomènes extrêmes, fortes pluies, tempêtes	3 Phénomène régulier qui se produit presque tous les ans	Extrême
	Erosion, coulées de boues	3 Dégradation de la qualité de cours d'eau (MES) appauvrissement des sols, érosion sur les versants coulés de boues mettant en péril des habitations	Pluies abondantes		
	Retrait gonflement des argiles	1 Aléa identifié faible sur tout le territoire	Alternance sécheresses / périodes humides	2 Phénomène qui devrait s'accroître, apparition de sécheresses au printemps	Moyenne
	Mouvements de terrain et effondrement	2 à 3 Nombreuses cavités notamment au sein de la CC du Grand Roye Sensibilité modérée sur le reste du territoire	Phénomènes extrêmes, fortes pluies,	3 Phénomène régulier qui se produit presque tous les ans	Extrême
	Ressource en eau	2 La sensibilité sur le territoire est modérée mais peut s'accroître en raison la consommation en eau et la modification du régime des pluies, la pollution liée aux activités agricoles	Sécheresse	2 Phénomène qui devrait s'accroître, apparition de sécheresses au printemps les vagues de chaleur	Moyenne
Milieu naturel	3 Fragilité des cours d'eau et des zones humides dans les vallées Densification urbaine Habitats fragmentés, faible résilience Espèces invasives	Sécheresse Fortes températures	2 Phénomène qui devrait s'accroître, apparition de sécheresses au printemps les vagues de chaleur deviendront plus nombreuses	Elevée	
Enjeu	Thématique	Sensibilité	Phénomène climatique impactant	Niveau probable d'exposition	Vulnérabilité
	Paysage et Patrimoine	2 Sensibilité faible à modérée, liée à la préservation des milieux naturels et des activités agricoles, risque d'uniformisation du paysage	Pression touristique et agricole	2 Avec les vagues de chaleur la pression touristique risque de s'accroître	Moyenne
Milieu humain	Population	3 Vieillesse de la population Ilots de chaleur Inadaptation des logements au confort d'été Sensibilité forte du modèle agricole	Canicules et vagues de chaleur	3 Les canicules deviendront plus fréquentes, les vagues de chaleur plus nombreuses	Extrême
	Activité agricole	3 Activité d'élevage dans le Sud-Ouest, Production de fourrage sensible au manque d'eau Animaux sensibles aux fortes chaleurs Grandes cultures dans l'Est sensibles au manque d'eau Prairies humides fragiles	Sécheresses Vagues de chaleur Fortes pluies	2 Phénomène qui devrait s'accroître, apparition de sécheresses au printemps Les vagues de chaleur deviendront plus nombreuses	Elevée
	Activité forestière	2 Fragilité des espaces boisés : fragmentation, risque épidémique	Sécheresses	2 Phénomène qui devrait s'accroître, apparition de sécheresses au printemps Les vagues de chaleur deviendront plus nombreuses	Moyenne
	Autres activités économiques	2 Sensibilité aux vagues de chaleur et aux inondations Principale sensibilité liée aux bouleversements mondiaux	Vagues de chaleur Inondations Réchauffement climatique mondial et ses conséquences	2 Au niveau local Vagues de chaleur et inondations 3 Au niveau mondial (événements catastrophiques récurrents)	Elevée Elevée

## Synthèse

### Tendances à retenir

#### Une exposition structurelle élevée aux risques hydrologiques

Le Grand Amiénois présente une sensibilité forte aux inondations (débordements de cours d'eau, remontées de nappes, ruissellement), liée à la configuration des vallées, à la présence de nappes superficielles et à l'artificialisation des sols. Ces phénomènes concernent à la fois les espaces urbanisés, agricoles et les infrastructures structurantes.

#### Une intensification attendue des aléas sous l'effet du changement climatique

L'augmentation de la fréquence et de l'intensité des épisodes pluvieux, combinée à des périodes plus sèches et plus chaudes, est susceptible d'amplifier les risques d'inondation, d'érosion des sols et de mouvements de terrain, renforçant la vulnérabilité globale du territoire à moyen et long terme.

### **Une forte sensibilité des sols et des espaces agricoles**

Les phénomènes de ruissellement, de coulées de boue et d'érosion sont réguliers et affectent durablement la qualité agronomique des sols. Certaines pratiques culturales, la disparition des haies et la spécialisation agricole accentuent cette vulnérabilité.

### **Des risques géotechniques localisés mais significatifs**

Les mouvements de terrain, liés notamment à la présence de cavités souterraines d'origine anthropique et aux phénomènes de gonflement-retrait des argiles, constituent un facteur de risque localisé, susceptible d'être aggravé par l'évolution des conditions climatiques, en particulier au sud du territoire.

### **Une vulnérabilité accrue des espaces urbanisés face aux fortes chaleurs**

Les zones urbaines denses, en particulier Amiens, sont exposées aux vagues de chaleur et aux îlots de chaleur urbains, du fait d'un parc bâti ancien, peu performant thermiquement, et d'une forte minéralisation des sols.

### **Une dimension sociale et économique du changement climatique de plus en plus marquée**

Les populations les plus fragiles, les logements énergivores, les activités agricoles et industrielles ainsi que les réseaux et infrastructures sont particulièrement exposés aux effets combinés des aléas climatiques et des tensions énergétiques, faisant du changement climatique un enjeu majeur de cohésion territoriale pour le Grand Amiénois.

## **Enjeux d'adaptation pour le Grand Amiénois**

Ce diagnostic met en évidence plusieurs enjeux structurants d'adaptation au changement climatique pour le Grand Amiénois :

- réduire la vulnérabilité du parc bâti aux fortes chaleurs et aux événements climatiques extrêmes ;
- lutter contre les îlots de chaleur urbains par l'aménagement, la végétalisation et la désimperméabilisation ;
- renforcer la prévention des risques d'inondation et de ruissellement ;
- accompagner l'adaptation de l'agriculture et des filières économiques ;
- sécuriser les réseaux et infrastructures stratégiques ;
- intégrer la dimension sociale du changement climatique dans les politiques publiques locales.